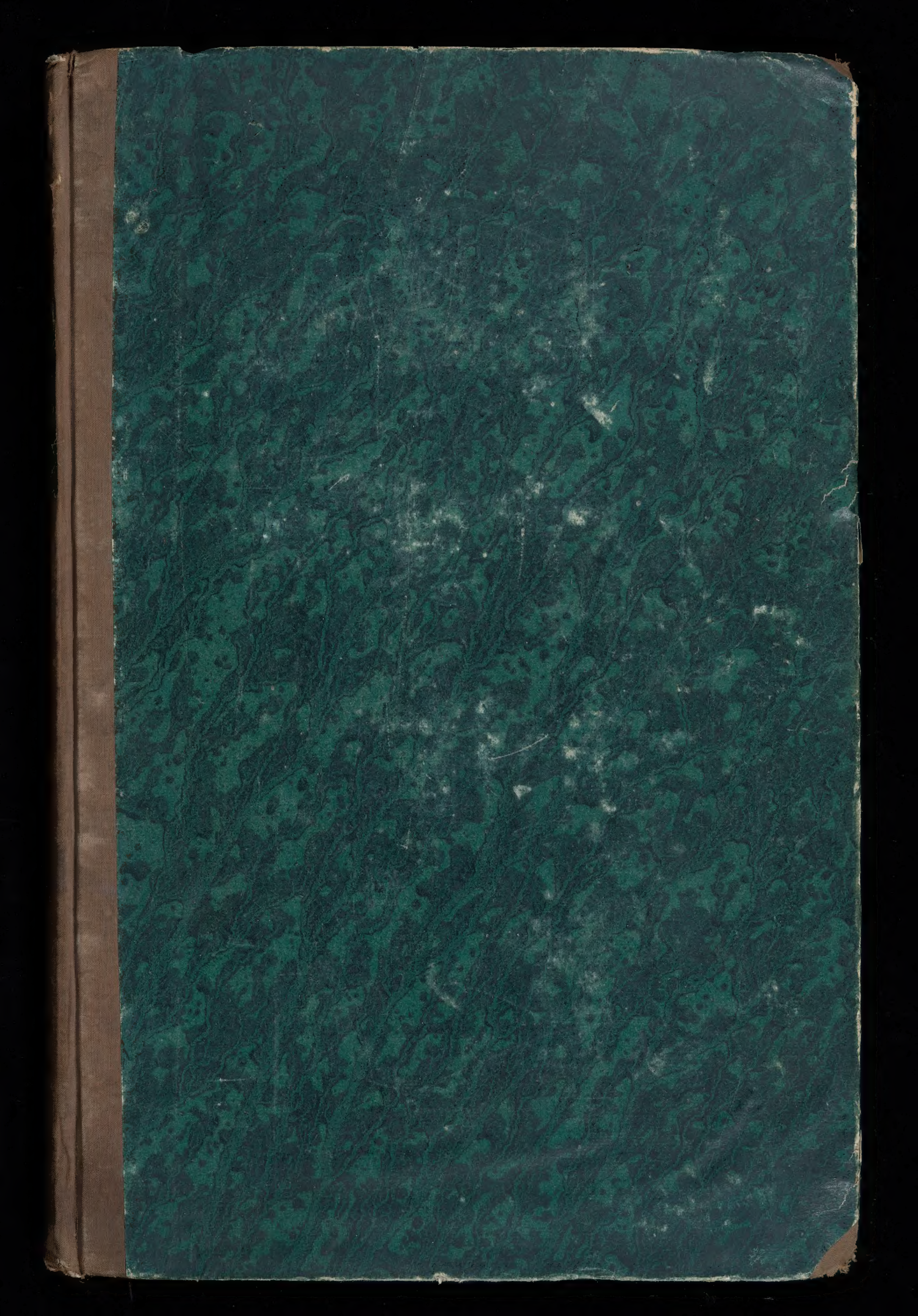



Ex Libris S.mi P.is
EUGENII
Sab. a Cariniano

ANTIQUITÉS
NATIONALES.

ANTIQUITÉS NATIONALES

OU

RECUEIL DE MONUMENS

Pour servir à l'Histoire générale et particulière de l'Empire François, tels que Tombeaux, Inscriptions, Statues, Vitraux, Fresques, etc.; tirés des Abbayes, Monastères, Châteaux et autres lieux devenus Domaines Nationaux.

Par Aubin-Louis MILLIN, Conservateur du Museum des Antiques à la Bibliothèque Nationale, Professeur d'Histoire et d'Antiquités, etc. etc. etc.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

Chez Drouhin, Éditeur et Propriétaire dudit Ouvrage, rue de Vaugirard, n°. 1348.

DE L'IMPRIMERIE DE TESTU. AN VII.

Nº. LI.



Linozin, del. *Rinsonnette, Sculp.*

ANTIQUITÉS NATIONALES.

L I.

COLLÉGIALE SAINT-NICOLAS A AMIENS,

Département de la Somme.

NICOLAS étoit né à Patare en Lycie, d'Anne, sœur de Nicolas l'ancien, archevêque de Myre, et d'Euphémius, homme pieux et charitable. Nicolas, se préparant de bonne heure à l'abstinence, commença à jeûner dès le berceau. Il tettoit ordinairement plusieurs fois le jour, excepté le mercredi et le vendredi qu'il ne tettoit qu'une fois vers le soir, encore n'étoit-ce que de la mamelle droite, où le lait est moins épais que de la mamelle gauche, plus voisine du cœur (1).

Ses parens eurent une vision; elle leur annonça que leur fils seroit un soleil qui éclaireroit l'univers. Il les perdit bientôt; mais l'archevêque de Myre, admirant la piété de son neveu, lui donna la prêtrise et le fit supérieur d'un monastère, appelé la *sacrée Sion*. Il mourut peu de tems après. Nicolas quitta alors ses religieux et partit pour la Terre-Sainte. Ce fut pendant ce voyage qu'il appaisa une tempête sur la mer; il opéra des guérisons, des résurrections, fit des exorcismes et des miracles de toute espèce. Nicolas arrive enfin à

(1) La vie du grand et incomparable évêque de Myre, p. 3.

Jérusalem, passe quelque tems dans une caverne, et Dieu lui ordonne ensuite de retourner dans son pays.

Revenu dans son monastère, il fit le miracle de la multiplication, et le renouvela tant de fois, qu'on vit bien que ce n'étoit qu'un simple jeu pour lui. Bientôt après il fut sacré évêque de Myre, et il assista en cette qualité au concile de Nicée. De retour dans son église, il prêcha le christianisme et montra le plus grand zèle pour la destruction de l'idolâtrie. Il fit beaucoup de miracles : le plus singulier fut de ressusciter trois jeunes écoliers qu'un hôtelier avoit tués et qu'il gardoit dans un saloir pour vendre leur chair comme de la viande commune. C'est en mémoire de ce miracle, qu'on le représente toujours avec trois jeunes garçons dans une cuve, et que les écoliers l'ont pris pour patron; c'est aussi pour les nombreux miracles qu'il a opérés sur la mer, que les nautonniers l'invoquent dans leur détresse.

Nicolas mourut d'une fièvre, vers l'an 326; il fut très-regretté. On lui bâtit des églises, et les merveilles qu'il opéra après sa mort surpassèrent encore celles qu'il avoit faites pendant sa vie. Son corps demeura à Myre jusqu'en 1087. Cette ville ayant été ruinée alors par les Turcs, quarante bourgeois le tirèrent de son sépulcre et le portèrent à Bari, où ils lui élevèrent une église magnifique (2); elle attire un pélerinage très-célèbre.

Saint Nicolas a plusieurs églises en France : la principale est celle de Saint-Nicolas-du-Port, en Lorraine, dont j'ai déjà eu occasion de dire un mot.

La collégiale de Saint-Nicolas, que je décris, étoit un des plus anciens monumens de la ville d'Amiens; elle fut commencée (3), vers le milieu du neuvième siècle, sur les fondemens d'une ancienne chapelle dédiée à Saint

(2) Pendant cette translation le corps de Saint Nicolas distilloit une liqueur balsamique et salutaire, dit l'empereur Emmanuel dans son éloge de Saint Nicolas. Aringhii *Roma subterr.* T. 1, p. 46, §. 14, selon les légendaires, les corps des saints, dans leurs translations, répandent toujours une huile odoriférante. *Voyez* article Chartreux, note 5, à la fin.

(3) Daire, hist. d'Amiens. T. II, p. 196.

Vincent; Dreux, évêque de Thérouanne, en est le fondateur. Ce prélat mourut en 1078; il fit achever le chœur, conjointement avec l'archidiacre Varnier: ainsi sa construction ne peut pas être d'une date plus récente. Il est remarquable que cette époque est précisément celle que Sigebert assigne à la translation qui fut faite des reliques de St. Nicolas-de-Myre, en Lycie, à Bari dans la Pouille.

Le portail que j'ai fait dessiner (*Voyez la Planche fig.* 2) au moment de sa destruction, a été construit avec la nef, vers 1200; les dix statues qui le décorent en sont la preuve, puisque les deux figures couronnées, que l'on voit à droite et à gauche, sont, suivant le père Daire, Philippe-Auguste et Ingelburge sa femme.

Ce portail étoit orné de grotesques qui supportoient dix figures, cinq de chaque côté.

Ces figures sont placées sous des baldaquins, et appuyées sur des petites colonnes dont les chapiteaux ont des feuilles d'acanthe; elles sont supportées par des figures de singes, d'animaux et de monstres, posées sur des petites colonnes qui leur servent de piédestal.

La première figure, à droite, est celle d'Ingelburge. Nous avons déjà publié une figure de cette princesse (4).

Les figures qui viennent ensuite sont celles de St. Jean et de deux autres saints; la dernière, mîtrée et tenant un enfant dans ses bras, est celle de Saint Nicolas, évêque de Myre (5).

La première figure, en revenant à gauche près de la porte, est également

(4) Art. de Saint Jean-en-Lille. Ant. nat. T. III, art. XXXIII, pl. V, p. 29.

(5) On représente le plus souvent Saint Nicolas avec trois enfans dans une cuve. Voyez ci-dessus p. 2. Mais on le peint aussi quelquefois accompagné d'un enfant ou adolescent, en mémoire, sans doute, du miracle attesté par les légendes, qui racontent que ce prélat apparut, après sa mort, chez un prince Sarrazin, et enleva de son palais, au milieu d'un festin, un jeune garçon, fils unique, que les infidèles avoient fait esclave, et le rendit jour pour jour, un an après sa captivité, à ses parens qui célébroient la fête du pontife. De là les jeunes garçons l'ont adopté pour le patron de leur confrérie.

Saint Nicolas, invoqué aussi par les nautonniers, à cause des tempêtes qu'il appaise, et

couronnée. C'est peut-être Philippe I, sous le règne duquel cet édifice a été commencé ; le rouleau qu'il tient dans sa main seroit alors le diplôme ou privilége de concession ou de confirmation de l'église.

A côté de cette figure est celle d'un saint ; il relève avec sa main gauche un pan de sa tunique.

La figure qui vient ensuite est armée d'un sabre, et paroît être celle de Saint Barthélemy.

L'autre figure est celle d'un vieillard ; il porte la main droite sur la tête d'un enfant et paroît écouter avec attention ce que la figure couronnée, qu'on voit ensuite, semble lui dire.

Si cette figure couronnée est, comme nous le pensons, celle de Philippe-Auguste, époux d'Ingelburge (6), que signifient alors ce vieillard et cet enfant ? c'est ce que je ne puis expliquer. Je me rappelle cependant d'avoir vu un grouppe tout-à-fait semblable dans d'autres églises, et dernièrement encore, à Notre-Dame d'Arras, dont je publierai bientôt la description.

Le fond du portail représentoit, comme sur plusieurs autres, le mariage et la mort de la Vierge.

Ce portail était séparé par un jambage qui servoit à une porte à deux battans. Peut-être contenoit-il d'autres figures curieuses. Je n'ai pu faire dessiner cet édifice que dans l'état de destruction où on le voit.

On apperçoit (N°. 2) les restes de la nef ; on peut juger de sa construction par ses ruines.

Cette nef ne fut construite que vers l'an 1193, tems auquel les religieux de

des naufrages dont il préserve, est dépeint quelquefois avec les attributs de la marine. L'on ne conçoit pas comment la fantaisie des peintres ne les a pas portés à le caractériser plutôt par un trait intéressant de sa vie et qui n'est ni moins miraculeux, ni moins propre à exercer l'imagination. Enflammé du zèle de marier les filles, il alloit, pendant la nuit, jeter des sacs d'argent dans la maison des pères de famille qui n'avoient pas de dot à leur donner. Cette dévotion et cette générosité en valoient bien un autre. De là vient le proverbe : *Saint Nicolas, qui marie les filles avec les gas.*

(6) Ant. nat. T. III, art. XXXIII, pag. 29.

l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux cédèrent aux chanoines, du consentement de l'évêque Thibaut, une portion de terre pour l'aggrandir. On y travailloit encore, en 1207, aux frais du chanoine Milon, vicomte de la maison de Poix. J'en ai fait graver les restes, *fig.* 1.

Les fonts étoient très-anciens. On y apportoit, dit-on, autrefois, pour être baptisés, les enfans de la paroisse de Saint-Martin-au-Bourg, dont les chanoines de Saint-Nicolas étoient curés primitifs, et quelques titres appellent cette église collégiale et paroissiale.

Le maître-autel étoit en marbre; les stales et les grilles, qui décoroient le chœur, étoient dus aux libéralités de François et d'Adrien Vilmain, chanoines de cette église, avant de l'être de cette cathédrale.

Il y avoit autrefois haute et basse sonnerie; mais, l'an 1597, les *canoniers* (7) emportèrent les cloches et les vendirent depuis à la paroïsse Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris.

L'église étoit desservie par huit chanoines à la collation de l'évêque; ces prébendes valoient 500 livres. Dans certains jours de l'année ils siégoient dans les hautes formes du chœur de la cathédrale du côté gauche. Le clergé a été fort nombreux; il consistoit jadis en huit chapelains, dont sept avoient été fondés par le chanoine Milon, vers le treizième siècle, huit vicaires et deux clercs de l'œuvre. Les chapelains étoient chargés de commencer et finir l'office que les vicaires chantoient d'obligation; ils fournissoient le pain, le vin, le luminaire et tout ce qui étoit nécessaire au service divin; ils assistoient à l'autel en qualité de diacres et de sous-diacres, quand les chanoines officioient et suppléoient pour eux en leur absence. Ils avoient leur cloître et leurs maisons près de l'église, du côté de la cathédrale; et on voit encore les deux portes par où ils entroient, et qui ont été fermées ensuite.

La huitième chapelle, dite *de la Rose*, avoit été fondée par Jean de Navre, orfévre d'Amiens; comme il n'avoit attaché sa fondation à aucune église en particulier, son exécuteur testamentaire la plaça en celle-ci dont il étoit

(7) Chanoines.

chanoine. Les guerres civiles firent perdre la plupart des biens donnés par le chanoine Milon.

Les vicaires en titre ont été abrogés depuis, et toutes les chapelles, à l'exception d'une seule, qui valoit au titulaire l'honoraire de ses messes, furent unies aux canonicats, le 29 octobre 1710. Ce chapitre avoit pour armes un écu d'azur chargé de trois roues d'or.

La confrérie de Saint-Nicolas est un établissement très-ancien. Autrefois le pélerin qui revenoit de la ville de Myre, étoit introduit dans l'église par ceux qui avoient fait le même voyage; on lui mettoit sur la tête une couronne d'argent doré, et pendant une année entière il portoit le nom de roi de la confrérie.

L I I.

CHARTREUSE DE PARIS,

Département de la Seine, Paris.

LES CHARTREUX.

J'AVOIS promis pour cette époque l'histoire de l'établissement des Chartreux, dans mon article sur la chartreuse de Gaillon (1); mais je crois devoir encore la différer jusqu'au moment où je décrirai le chef-lieu de l'ordre, appelé la GRANDE CHARTREUSE.

Il suffit de savoir que cet ordre a été fondé par Saint Bruno, qui se retira, en 1086 (2), dans une solitude du Dauphiné, appelée depuis *Chartreuse;* il y fut suivi par ses compagnons d'étude et de piété, qui vécurent avec lui dans la plus grande austérité, portant des cilices sur la chair, ne parlant presque jamais que par signes, n'ayant que du pain et de l'eau le mercredi et le vendredi, des légumes et du riz le mardi et le samedi, du fromage le jeudi, un peu de poisson les dimanches et fêtes. Ils se faisoient tous saigner cinq fois, et ne se rasoient que six fois dans l'année.

Louis IX, dont le zèle pour la propagation des ordres religieux étoit sans bornes, fut si édifié du récit qu'on lui fit de la vie solitaire des Chartreux, qu'il en voulut avoir près de Paris. Il demanda au général Bernard-de-la-Tour quelques-uns de ses frères pour les fixer près de lui. Bernard envoya aussi-tôt Jean de Josseran, avec quatre religieux; le roi les établit à Chantilly, où il leur donna la maison qu'il avoit achetée de Pierre-le-Queux, avec ses dépendances.

---

(1) Ant. nat., t. IV, art. XXXVIII, p. 1.
(2) Heliot, t. VII, p. 373.

Ces religieux demeurèrent un an dans cet endroit; mais ils désirèrent s'établir à Paris, et ils demandèrent l'hôtel *Valvert* ou *Vauvert,* maison de plaisance que Robert avoit fait bâtir, et qui étoit, dit-on, abandonnée, parce que les diables, s'en étant emparés, y faisoient un tintamarre épouvantable. La présence des Chartreux les bannit à jamais; on ajoute que c'est à cette aventure que la *rue d'Enfer* doit son nom.

D'autres prétendent que cette anecdote est controuvée, et que les religieux voulurent s'établir à Paris, parce que le goût des sciences qui s'y répandoit, feroit refleurir leur ordre; mais Chantilly est trop peu éloigné de la ville pour que cette raison fût valable, et l'institut de Saint-Bruno étoit plus propre à former des solitaires que des savans. Cependant les deux opinions peuvent se concilier; les chartreux ont allégué, pour s'établir à Paris, le motif de s'instruire, et pour se faire adjuger l'hôtel Vauvert, ils y ont fait revenir le diable et l'ont chassé depuis l'adjudication (3).

L'acte de cette fondation est daté de Melun, de l'an 1259. On a attaqué l'authenticité de cet acte, mais sans succès (4).

Les Chartreux n'eurent pas plutôt pris possession de l'hôtel de Vauvert, qu'ils y bâtirent à la hâte sept à huit cellules. Ils n'eurent d'abord pour église que l'ancienne chapelle de l'hôtel, qui leur servoit encore dernièrement de réfectoire; mais bientôt les ames pieuses les mirent en état, par leurs libéralités, de se loger plus commodément.

Marguerite d'Issoudun, comtesse d'Eu, légua, par son testament de l'an 1260, quinze livres de rente pour l'entretien d'un religieux prêtre. Thibaud, gendre de Saint Louis, fonda aussi la place d'un autre religieux, avant de partir

(3) Ceux qui n'adoptent pas l'opinion générale sur l'établissement des Chartreux à l'hôtel Vauvert, fondent la leur sur d'anciens titres, dans lesquels la rue d'Enfer est appelée *via inferior*, rue Basse, par rapport à la rue Saint-Jacques, qu'on appeloit *via superior*. C'est par corruption, disent-ils, qu'elle a pris le nom de *rue d'Enfer*. Germain. Brice, tom. III, p. 165.

(4) Hurtaud, tom. II, p. 281.

pour

pour la croisade. Il n'y avoit encore alors que dix chartreux à Vauvert, lorsque Jeanne de Châtillon, femme de Pierre de France, comte d'Alençon, troisième fils de Saint Louis, fonda quatorze cellules pour autant de religieux. Par ses lettres Jeanne suppose qu'il y avoit déjà seize cellules, et que sa fondation complétera le nombre de trente religieux que Saint Louis avoit, dit-on, résolu d'y mettre. Pour l'entretien de ces quatorze cellules, elle légua deux cent vingt livres tournois de rente. Les six autres cellules furent bientôt remplies par les libéralités de divers seigneurs. Pierre de Navarre, fils de Charles II, Roi de Navarre, donna cinq mille livres à ce monastère pour l'entretien de quatre chartreux. Cette somme fut employée à l'acquisition de la terre de Ville-neuve-le-Roi, que les chartreux de Vauvert achetèrent de ceux de la grande chartreuse.

Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles-le-Bel, fit bâtir l'infirmerie avec six cellules accompagnées de jardins et d'une chapelle qu'elle fournit de tous les meubles et ornemens nécessaires. L'infirmerie fut achevée en 1341, et Jeanne consacra sa terre d'Yeres à son entretien.

On entroit dans ce couvent par une porte située sur la rue d'Enfer; elle consistoit en une grande arcade avec un fronton surmonté d'une croix, et accompagné de deux guichets.

Une longue avenue plantée d'arbres, formant deux allées couvertes, conduisoit à la grande porte de ce monastère; elle étoit ornée d'une sculpture représentant la salutation angélique, et sur la porte du milieu, d'une niche en coquille, accompagnée de deux pilastres; le chiffre de Jésus et les mots *ave Maria* étoient figurés au-dessus avec des coquilles.

Au-dessous de cette niche étoit un marbre noir, sur lequel on lisoit l'époque de l'entrée triomphale de Louis XIII, lorsqu'il revint de son expédition contre la Rochelle. Dans ce tems le terrain des chartreux finissoit à la première porte gothique, au-delà de la chapelle des femmes; mais comme il s'étendoit du côté du Luxembourg, et que Marie de Médicis en avoit enclavé une partie dans le jardin de son palais, elle leur donna en place tout le terrain qui s'étendoit depuis cette porte jusqu'à celle de la rue d'Enfer; et comme Louis

XIII passa par cette rue en revenant de la Rochelle, ces moines voulant lui témoigner leur reconnaissance, érigèrent à la place où on bâtit cette entrée, un arc-de-triomphe, chargé d'inscriptions dictées par le fanatisme et l'adulation, où on le complimentoit d'avoir exterminé les hérétiques. Lorsqu'on y fit construire ce bâtiment on y enclava ce marbre; voici l'inscription.

D. O. M. SACRUM.

Quo die Ludovicus, rex christianissimus, successor Sancti Ludovici, hujusce chartusiæ fundatoris, quantùm pietate, quantùm justitiâ regnat; hæresi Rupellâ feliciter recuperatâ, Lutetiam triumphator intravit anno sal. MDCXXXIII.

L'autre face de ce pavillon donnoit sur une grande cour; elle étoit décorée de trois arcades avec des pilastres d'ordre toscan. Au milieu étoit un *ecce homo* gothique que l'on avoit placé après coup. La loge du portier étoit à gauche, et en face on voyoit un grand Christ gothique, au-dessous duquel on lisoit: *Otium cum dignitate.*

On trouvoit ensuite une grande cour avec de vastes bâtimens sur la droite; et sur la gauche une chapelle que l'on appelloit la chapelle des femmes; l'église intérieure leur étoit fermée.

Cette chapelle avoit été en partie bâtie des deniers de Robert de Hesecque, frère dans cette maison, et des biens de Jacques Juvenal des Ursins, patriarche d'Antioche, et évêque de Poitiers, mort en 1458; elle fut consacrée sous le nom de la Vierge et de Saint-Blaise, le 14 mai 1460; elle avoit été reconstruite en partie depuis, ainsi que l'indiquoit son architecture.

L'autel étoit orné de menuiserie, de trophées d'église sculptés en bois, et d'un tableau représentant l'adoration des mages. Dans le bas de cette chapelle il y avoit deux autres petits autels placés du même sens; un de leurs tableaux représentoit Saint Jean-Baptiste dans le désert, et l'autre Saint Jérôme; ces trois tableaux sont fort médiocres. On voyoit encore en face de la porte d'entrée, deux tableaux assez anciens; l'un représente une procession dans

laquelle Saint-Hugues, chartreux et évêque de Lincoln en Angleterre est accompagné de son cygne (5) et de son clergé; et l'autre, le transport de ce Saint en terre. On y voit le roi d'Angleterre, un évêque et une grande quantité

(5) Hugues étoit fils d'un gentilhomme de Bourgogne, qui avoit acquis de la réputation à la guerre; son père l'offrit à l'âge de neuf ans à un monastère de chanoines réguliers; l'abbé du lieu le mit sous la conduite d'un vieillard qui lui inspira le goût de la vie monastique; le jeune Hugues fit de grands progrès dans tout ce qu'on lui apprit, et fut fait diacre à dix-neuf ans. Bientôt il fut chargé du soin d'une paroisse. Ayant été, avec son prieur, visiter la grande chartreuse, il fut si édifié de ce qu'il y vit, qu'il voulut y rester; cependant il céda pour le moment aux instances de ses compagnons et du prieur; mais quelque tems après il contenta son desir; il partit secrétement de son couvent et alla à la grande chartreuse, où il fut reçu au nombre des pères. Il lui étoit bien venu quelques scrupules sur son manque de foi; mais il s'en crut délivré, parce qu'on lui avoit extorqué sa promesse à force de sollicitations.

On raconte que ce nouveau genre de vie lui coûta beaucoup d'abord, et qu'il eut terriblement à combattre pour conserver sa chasteté: on a dit aussi, pour montrer sa docilité, que ce religieux ayant desiré la prêtrise, et l'ayant témoigné à son mentor, celui-ci lui en fit de vives réprimandes. Hugues, pénétré de repentir, se jeta à ses pieds, fondant en larmes et demanda pardon; ce qui toucha tellement le vieillard, qu'il l'ordonna. La ferveur de ce moine s'en accrut; et sa réputation s'étendit si loin, que le roi d'Angleterre, Henri II, le demanda à son couvent pour le charger de la conduite d'une nouvelle fondation du même ordre.

Le nouveau prieur travailla avec un tel succès, qu'il la rendit florissante en peu de tems, et qu'il sut gagner le cœur des habitans. Cette conduite lui attira l'estime du roi et des grands du royaume. Le clergé et le peuple de l'évêché de Lincoln ayant demandé au roi de remplir le siége de leur église, vacant depuis long-tems; il jeta les yeux sur Hugues qui refusa d'abord, suivant l'usage, mais qui accepta ensuite, vaincu, comme on le croit, par les sollicitations du roi et du métropolitain.

Que fit le nouvel évêque; une des premières choses fut d'excommunier le grand-maître des forêts du roi, parce qu'il avoit exercé ses droits sur le territoire de l'évêché, au préjudice des immunités ecclésiastiques. Le roi irrité, se plaignit de son ingratitude; mais il s'excusa par un sophisme adroit, et le foible Henri II, destiné à être trompé et tourmenté par les prêtres, non-seulement pardonna à Hugues mais encore exigea que le grand-maître se soumît à la pénitence publique que l'évêque de Lincoln voulut lui prescrire; elle fut assez douce;

de prêtres et de moines; ce Roi, par un anachronisme assez commun, porte une couronne fermée.

mais Hugues eut l'avantage d'imposer par cette douceur, et celui plus grand encore de ne pas être obligé de plier.

Le maître des forêts voyant que le roi avoit eu la foiblesse de l'abandonner lorsqu'il prenoit ses intérêts, se lia d'amitié avec l'évêque, et défendit ses droits, aux dépens même de ceux du roi.

Hugues étoit fort charitable; il avoit soin des malades et il baisoit même les lépreux qu'il rencontroit. On cite à ce sujet une anecdote. Guillaume, chancelier de Lincoln, lui dit: « Saint-Martin guérit un lépreux en le baisant, nous ne voyons pas que vous guérissiez ceux » que vous baisez ». Hugues lui répartit: Le baiser de Saint-Martin guérit la chair des » lépreux; mais le baiser des lépreux guérit mon ame ».

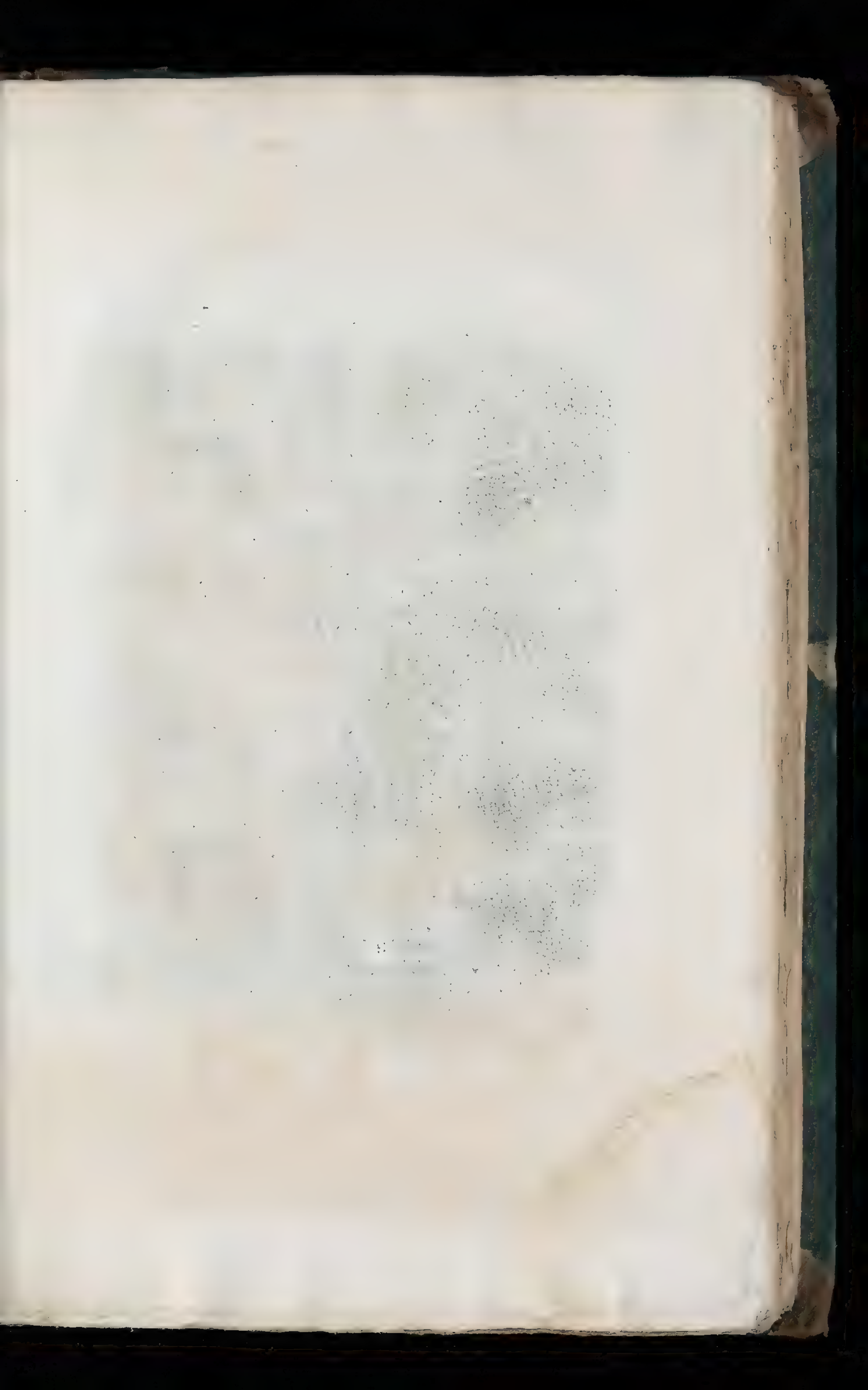
Henri étant mort, Hugues eut de nouvelles altercations avec Richard II, qui avoit succédé à son père; celui-ci y mit d'abord de la fermeté, mais il fut aussi obligé de céder à l'opiniâtreté du prélat.

Quoiqu'il eût sollicité plusieurs fois du pape sa démission, ne pouvant supporter le fardeau de l'épiscopat, il ne laissa pas cependant de se mêler de plusieurs affaires séculières; il fut chargé de négocier la paix entre la France et l'Angleterre, peu de tems après que Jean-sans-terre eut succédé à Richard II. Hugues tomba malade à Londres au mois de septembre 1200, et mourut le 17 novembre suivant, à soixante ans, après quinze ans d'épiscopat; son corps fut porté à Lincoln, ainsi qu'il l'avoit demandé. On ne vit jamais un convoi plus pompeux en Angleterre; le peuple y accourut de toutes parts; les rois d'Angleterre et d'Ecosse y assistèrent et aidèrent les barons à le porter sur leurs épaules dans les rues jusqu'à la cathédrale; les prélats le reçurent de leurs mains et le déposèrent dans le chœur, où il fut enterré le vendredi 24 du même mois. On prétend qu'il a été canonisé par Honorius III, souverain pontife depuis 1216, jusqu'en 1227. D'autres attribuent sa canonisation à Nicolas III, ou à Honorius IV, près de quatre-vingts ans après sa mort. Quoi qu'il en soit, ce fut après sa canonisation que se fit la translation de son corps, qui fut trouvé entier, dit-on, avec ses habits de religieux, distillant une espèce d'huile dont son cercueil étoit tout imbibé. Elle se fit par Olivier, évêque de Lincoln, en présence du roi et de la reine d'Angleterre, du roi de Navarre, de deux archevêques, de plusieurs évêques et d'un grand nombre d'illustres personnages. Le corps fut mis dans une châsse d'argent, enrichie d'or et de pierreries, que l'on enferma dans un superbe monument de marbre, fort élevé; et la tête fut mise dans un reliquaire à part, placé près l'autel Saint Jean-Baptiste. Tous les ans on renouvela cette cérémonie par une fête solemnelle.

N° LII. Pl. 1re Pag. 7.



Michel Direx.



Nº LII. Pl. 2. Pag. 7.



Michel Direx.

On voyoit dans cette chapelle la tombe de Laurent Bouchel, célèbre avocat au parlement de Paris, né à Crépy en Valois, mort en 1629 à 70 ans. On a de lui plusieurs ouvrages remplis d'érudition; tels que les décrets de l'église gallicane; la bibliothèque du droit françois; la bibliothèque canonique; la coutume de Senlis, et enfin les curiosités où sont contenues les solutions de plusieurs belles questions touchant la création du monde. Ce dernier ouvrage prouve que Bouchel n'auroit dû se mêler que de jurisprudence.

Cette cour étoit séparée de la seconde par un péristyle moresque, composé de cinq arcades, *Planche I*. Sur celle du milieu on voyoit les armes de France supportées par deux anges, *Planche II*, *fig* 1, et ornées de la chaîne de l'ordre de Saint-Michel. Au-dessus, sur un piédestal en cul-de-lampe, étoit une statue de la vierge, *fig.* 2, et dans une niche placée sur le pilier à droite, *fig.* 3, Saint Louis lui présentant cinq chartreux; ces derniers étoient sur un socle qui coupoit en partie l'arcade, et qui étoit orné de moulures moresques et de fleurs-de-lys. Saint Louis étoit vêtu d'un manteau semé de fleurs-de-lys; il avoit les pieds nuds, et tenoit dans la main droite le sceptre surmonté de la main de justice, et dans la main gauche la bourse contenant l'argent qu'il destinoit à cette pieuse fondation. J'ai fait graver séparément sa tête, *fig.* 4; elle étoit ornée d'une couronne à fleurons émaillés et à Rosaces, mais sans fleurs-de-lys. Cette couronne étoit de cuivre et délicatement ciselée; le visage de ce prince a quelque chose de sévère et même de dur; ses cheveux étoient courts et plats, comme les portoient les ecclésiastiques. Du même côté, sur l'autre pilier il y avoit un Saint Jean-Baptiste avec son agneau, *fig.* 5, de l'autre côté on voyoit Saint Antoine avec son cochon, *fig.* 6; et plus loin, sur l'autre pilier, Saint Hugues et son cygne, *fig.* 7, (6). Tous les piliers étoient sculptés avec

(6) L'usage d'attribuer aux Saints différens animaux, est commun à la religion chrétienne et au paganisme; Apollon avoit un pic; Mars un corbeau; Jupiter un aigle; Venus une colombe et un limaçon; Cybèle des lions; Diane un cerf; Bacchus un tigre; Esculape un serpent; Pan un chevreau; Neptune un cheval, etc., etc., Saint Antoine avoit un cochon; Saint Luc un bœuf; Saint Jean-Baptiste un agneau; Sainte Marguerite un Dragon; Saint Hugues un cygne, Saint Roch un chien, etc., etc.

beaucoup de délicatesse; et les figures, sur-tout celle de la Vierge, indiquoient que cet édifice étoit du tems de la renaissance des arts. Le cordon de Saint-Michel placé autour des armoiries de la porte, ne laisse pas de doute qu'il n'étoit pas antérieur à Louis XI (7).

A côté des cinq chartreux on lisoit cette inscription en lettres gothiques :

Hunc, rogo, quisquis ades, non admireris eremum,
Nec dicas : hœc sunt tecta superba nimis!
Regia sunt etenim viridis fundamina vallis, (8).
Francorum jecit quœ Lodoïcus honos
Rex primum instituit Regum, Rex auxit et auget :
Servabitque suam tempus in omne domum.

La seconde cour à main droite renfermoit des bâtimens assez beaux, servant à loger les hôtes, et à gauche la partie latérale de l'église, et toutes les chapelles bâties après l'église.

En face étoit l'entrée de l'église; et au fond au milieu, celle du petit cloître.

L'église des chartreux fut commencée avant le départ de Saint Louis pour

(7) Dulaure, dans sa description des curiosités de Paris, article des chartreux, dit que cette figure est celle de Louis XI lui-même; il se fonde sur ce que le collier de Saint-Michel, institué au mois d'août 1469 est figuré sur la porte; cet anacronisme est fréquent aujourd'hui. Jamais les sculpteurs ne manquent de représenter Saint Louis avec le manteau semé de fleurs-de-lys, la main de justice et le collier de Saint-Michel; cependant il n'auroit pas été pardonnable au tems de Louis XI, mais il n'a pas été commis sans dessein. La figure du roi me convainc bien plus que tout le reste, que cette statue représente le roi Louis XI. La tête, *fig.* 7, ressemble parfaitement à celles que j'ai vues du roi Louis XI sur ses statues et ses portraits. Je n'en suis pas moins persuadé que le roi qui présente les cinq chartreux à la Vierge, en lui montrant la bourse renfermant l'or destiné à leur fondation, est Saint Louis; mais l'artiste, par un rafinement de flatterie, a donné à ce roi la figure et le costume de Louis XI, ce prince dont j'ai eu plus d'une occasion de rappeler la perfidie, la méchanceté et l'imbécille superstition. Ce monument est curieux pour l'histoire.

(8) Vauvert s'appeloit ainsi, à cause des prairies, *virides valles*, dont il étoit environné.

la Palestine, par Eudes de Montreuil. La nouvelle de la mort du Roi fit interrompre cet édifice : les fonds n'étoient pas assez considérables, les ouvriers étoient fort rares, et l'on construisoit plusieurs grands bâtimens, tels que les Cordeliers, les Quinze-Vingts, le Palais, etc. Les religieux firent ouvrir près de leurs murs deux carrières qui furent fort utiles pour leurs bâtimens.

Les chartreux, aidés des libéralités de plusieurs personnes, reprirent leur bâtisse : on posa en 1276 la première pierre, et le Pape Clément IV ayant accordé de grandes indulgences aux fidèles qui participeroient à cette œuvre, plusieurs personnes illustres et riches y contribuèrent.

Cependant la bâtisse de l'église n'avança pas beaucoup jusqu'en 1310, que Jean Céresée, ou Cerées, trésorier de l'église de Lisieux, et clerc du Roi Philippe V, surnommé le long, fut seul exécuteur du testament d'André Porcheron, son oncle, lequel lui avoit laissé une forte somme pour l'employer en aumônes et œuvres pieuses à son choix ; ce qu'il avoit négligé. On prétend qu'il eut une vision pendant laquelle il lui sembloit voir un ange qui lui reprochoit sa négligence, et lui montroit une église à moitié faite ; que Cérées, en peine de savoir ce que cela pouvoit signifier, alla, pour se dissiper, à l'abbaye Saint-Germain, et que sa distraction le mena aux chartreux, où il fut fort surpris de se trouver ; qu'il y reconnut l'église qu'il avoit vue dans son rêve, qu'alors il fit venir une grande quantité d'ouvriers ; qu'il n'épargna ni peines, ni soins : en sorte que le bâtiment fut achevé en peu de tems. Pour faire les combles, il eut permission du Roi de prendre du bois dans ses forêts ; mais les chartreux en firent abattre une si grande quantité, que l'on dit au Roi qu'ils gâtoient les forêts ; néanmoins le Roi confirma sa permission : enfin comme l'un des maîtres charpentiers avoit son fils unique religieux, le comble de l'église fut terminé en 1324, et dédié à Notre-Dame et à Saint Jean-Baptiste, par Jean d'Aubigny, évêque de Troyes, le 26 juin 1325, ainsi qu'on le voyoit sur un marbre noir posé dans le mur du passage du chœur au petit cloître. Voici cette inscription ;

Anno Domini 1325, 6 kalendas julii, scilicet in festo beatorum

martyrum Joannis et Pauli, fuit dedicata præsens ecclesia vallis viridis, ordinis carthusiensis, et consecrata à reverendo patre Domino Joanne, tunc episcopo Trecensi, ad honorem beatissimæ semper Virginis, beatique Joannis Baptistæ, et omnium sanctorum totiusque curiæ cœlestis. Primò incepta à beato LUDOVICO *Rege Francorum, et consummata à magistro* JOANNE DE CERESIO, *quondam thesaurario ecclesiæ Lexoviensis. Orate pro eo.*

Le service divin s'y fit pour la première fois le 15 d'août suivant. Cerées fit encore plusieurs autres dons à cette maison, où il termina peu de tems après sa vie, le 20 septembre 1327. Son corps reposè au milieu de l'église sous une tombe de pierre, où sa figure est gravée; il y étoit représenté en habit de l'ordre, et on lisoit autour ces vestiges de son épitaphe..... *præcipuus qui defuisset..... Ædificiorum hujus ecclesiæ.*

Le portail de l'église, *Planche III*, étoit simple: une grande croisée gothique, divisée en deux, avec trois roses, en occupoit la plus grande partie; une croix terminoit le grand fronton qui le composoit, et en avant il y avoit un porche ogive, soutenu par six petites colonnes; le clocher étoit petit, haut et fort pointu; il étoit placé au chevet de l'église, entre le sanctuaire et le chœur des pères.

L'intérieur étoit sur un plan simple (on appele ainsi les églises sans bas côtés ni croisées); les murs au-dessus des tableaux étoient décorés d'une architecture ïonique, peinte à fresque, et au-dessus de la porte on voyoit une Annonciation peinte de même; on y lisoit ces vers presqu'effacés.

Miraris varios quibus hæc delubra colores
Irradiam, nescis numinis esse domum;
Debuit æquari cœlis hæc regia, verùm
Tàm non est artis quàm pietatis opus.

La voûte étoit de bois et richement décorée; celle des chœurs en guirlandes de fleurs et en arabesques, rehaussées d'or, et celle du sanctuaire dorée en plein; on voyoit des anges qui tenoient les instrumens de la passion, et au bas une balustrade, ayant d'un côté Saint Bruno, et de l'autre Saint Hugues.

Le

Nº LII. *Pl. 3. Pag. 10.*



Michel Direx.

Le chevet de l'église étoit éclairé par six croisées, entre lesquelles on avoit peint les douze apôtres, et au milieu il y avoit une niche dont le fond étoit doré en plein et semé de fleurs. Elle renfermoit une statue de la Vierge, sculpture du quatorzième siècle, et qui n'étoit pas sans beauté; la tête étoit agréable, et les draperies mieux arrangées qu'elles ne le sont dans les figures de ce siècle.

L'église étoit sans nef et partagée seulement en un sanctuaire et deux chœurs.

On entroit d'abord dans celui des frères, où il y avoit à sa jonction avec celui des pères deux autels, l'un dédié à Saint Denis, l'autre à Saint Louis. La menuiserie des deux chœurs étoit fort belle et ornée d'architecture et d'ornemens fort bien sculptés et d'un bon goût; les pilastres du chœur des frères étoient d'ordre ïonique et d'une belle proportion; on lisoit sur une petite lame de cuivre qui étoit adossée à un petit volet vis-à-vis des stales, cette inscription:

La menuiserie du chœur des frères convers de la chartreuse de Paris, a été commencée le 20 *février* 1681, *et finie le* 10 *d'octobre* 1682, *par l'ordre et belle économie du vénérable père dom* LÉON HINSELIN, *prieur de la chartreuse de Paris, et le tout conduit par le frère* HENRI FUZILLIERS, *convers.*

Les pilastres du chœur des pères étoient d'ordre composite et n'étoient pas aussi beaux que ceux des frères; on lisoit aussi sur une autre lame de cuivre:

Ces chaises sont des marques de la belle économie du V. P. D. (8) *Léon Hinselin; elles ont été faites en l'année* 1680 *par le frère Henri Fuziliers.*

Le grand autel étoit décoré d'une boiserie du même genre, consistant en colonnes d'ordre corinthien, avec des vases accompagnant le fronton. Le tombeau d'autel étoit aussi fort beau; et le tableau au-dessus est un des meilleurs de Philippe Champagne: il représente Jesus-Christ au milieu des docteurs.

L'église des chartreux étoit ornée de plusieurs grands tableaux des meilleurs maîtres de l'école françoise.

Le premier, en allant du grand autel vers la porte de l'église, à gauche,

(8) *Vénérable Père Don.*

représente (9) la résurrection du Lazare, par Bon Boulongne; le dessin en est pur, mais le coloris un peu gris, et la composition froide; c'est un de ses plus beaux ouvrages.

Le second, l'aveugle de Jéricho; il est d'Antoine Coypel.

Le troisième, l'aveugle de Jéricho, peint par Claude Audran; ce tableau est gris.

Après étoit la Samaritaine, par Noël Coypel.

Le cinquième tableau, et qui étoit le premier de ceux du chœur des frères, est la Cannanéene, par Jean-Baptiste Corneille.

6. La résurrection du Lazare, par le même.

7. Le tableau qui étoit le premier en allant du grand autel à la porte à droite, est un des plus beaux morceaux de Jouvenet: il représente la guérison des malades à Génésareth.

8. Après le tableau de Jouvenet on en voyoit un de Boulongne le jeune, représentant l'Hémoroïsse.

9. Le troisième de ce côté est de Dumont le Romain. Il représente la vocation de Simon-Pierre et d'André son frère.

10. Le Centenier, par Jean-Baptiste Corneille.

11. Le paralytique sur les bords de la piscine, par le même; c'étoit le premier de ce côté dans le chœur des frères.

12. Enfin la résurrection de la fille de Jaïre, peinte par Lafosse.

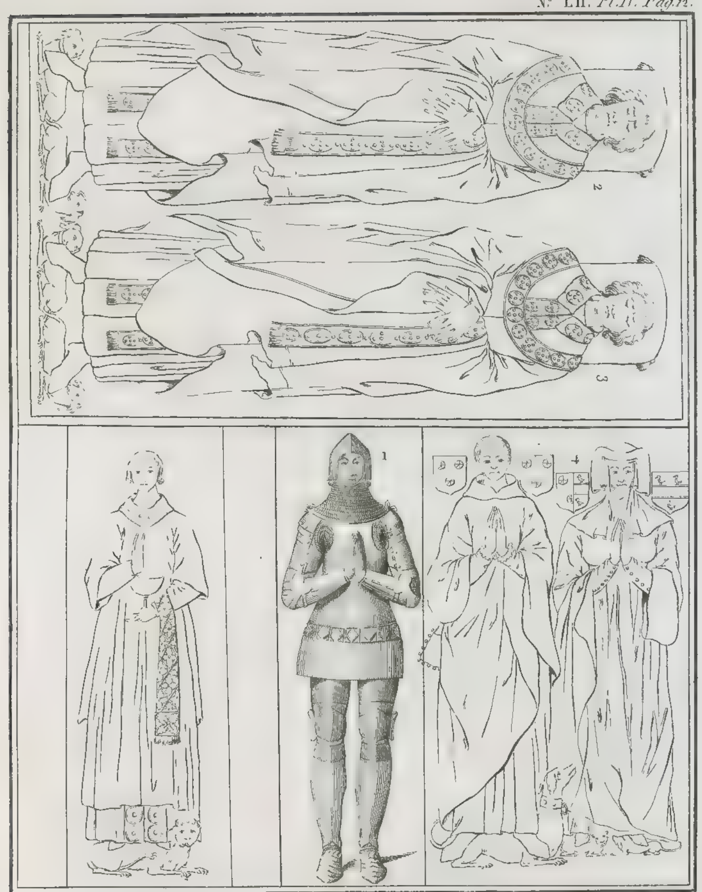
La maison des chartreux renfermoit un nombre infini de monumens funèbres, tant dans l'église que dans les cloîtres et les chapelles; nous les donnerons en décrivant les lieux où ils se trouvoient.

A droite du grand autel on voyoit un tombeau de marbre élevé de terre, d'environ trois pieds, sous une petite arcade ornée de peinture, sur laquelle étoit l'effigie en pierre, d'un chevalier armé de toutes pièces, (*Planche IV, fig.* 1); son armure étoit en partie de mailles de fer, et en partie de fer battu, avec des ornemens dorés. Il avoit une cotte-d'armes blasonée, et sur la tête un casque très-uni.

Cette figure, sculptée au quatorzième siècle, n'étoit pas cependant sans beauté;

(9) Sans doute que ces tableaux auront été conservés.

N.º LII. *Pl.IV. Pag.12.*



Michel Direx.

l'armure et les ornemens étoient faits avec beaucoup de soin, et l'ensemble de la figure étoit beaucoup mieux que les figures de ces tems ne le sont ordinairement; les mains sur-tout étoient assez belles; on l'avoit dorée et colorée; il eût été à desirer que cette figure fût conservée, tant pour la connoissance du costume, que pour celle des diverses époques des arts en France; mais des maçons la brisèrent pour en faire des moëlons, quand ils séparèrent l'église de l'intérieur des chartreux, lorsque ces religieux commencèrent à déloger. L'épitaphe suivante étoit gravée sur les bords de cette tombe :

Ci-gist noble et puissant prince, monsieur AMÉ DE GENÈVE, *qui trespassa l'an de grace* 1369, *le* 3 *jour de décembre.*

Amé, surnommé Amé IV, étoit fils d'Amédée III, comte de Genève (10), et frère de Robert de Genève, évêque de Terouanne, près de Cambray, cardinal, et enfin pape, sous le nom de Clément VII, en 1338, pendant le schisme avec Urbain VI.

Le citoyen Levrier (11) et les auteurs de l'art de vérifier les dates (12) font mourir Amé de Savoie le 14 janvier 1368; cette épitaphe prouve qu'ils se trompent; ce prince mourut à Paris le 3 décembre 1369.

Il y avoit autrefois devant le grand autel une tombe plate, de pierre, aux quatre coins de laquelle on voyoit en cuivre les armes de Dormans, qui étoient d'azur, on y lisoit cette épitaphe en vers latins rimés.

Dormit hîc I. de Dormano (13),
Christo felix est oblatus :
Corpus linquens mundo,
Vano sub marmore tumulatus.
Tu devoti patris hujus,
Rex gloriæ, Jesu Christe,

(10) Et non pas Guillaume III, comme le disent Piganiol et ses copistes.

(11) Chronologie des comtes de Vienne. Tom. I, p. 236.

(12) Tom. III, p. 608.

(13) Voyez, Ant. nat., tom. IV, art. XXXIX, p. 50, l'épitaphe de la famille des Dormy; elle présente de même un insipide jeu sur le mot *dormire*, dormir, et le nom propre *Dormy*.

Animam suscipe cujus
Corpus tegit lapis iste (14).

(14) Lorsque les guerriers françois étendirent l'empire de leur langue, celle-ci étendit à son tour celui de la rime; car on la regarde avec justice comme une invention des poëtes de notre nation. Peut-être en avoient-ils pris l'idée des chansons barbares des peuples septentrionaux. Les Germains, en effet, selon les centuriateurs de Magdebourg, chantoient leurs guerres et leurs victoires en rimes, et Charlemagne en fit faire un recueil. Les moines ne se contentèrent pas de rimer en françois, comme Otfrid, déjà cité; ils imaginèrent de donner à la langue une grace et une élégance inconnues à Virgile et Horace. Toutes les hymnes de l'église, quoique latines, furent rimées; et pour pouvoir en placer dans toutes les parties de l'office, ils insérèrent dans la messe des *proses*, espèce de mètre dur et plein de consonnance. Il paroît qu'il faut placer cette addition dans le neuvième siècle; car Notker, moine de Saint-Gal, le premier écrivain connu qui en fasse mention, dit qu'il en avoit vu une dans un antiphonier de l'abbaye de Jumiège, brûlée par les Normands en 841, mais il en ignoroit l'auteur. On connoît les principales proses adoptées depuis par l'église romaine : le roi Robert composa celle qui commence par ces mots : *Sancti Spiritûs adsit nobis gratia;* Germannus contractus, le *veni, sancte Spiritus* du jour de la Pentecôte; Saint Thomas, le *lauda, Sion, salvatorem;* le cardinal Frangipani, dit *Malabranca*, le *dies iræ, dies illa*, etc.

On ne se contenta pas de faire rimer la fin des vers, on étendit cette bizarerie jusqu'aux hémistiches, et on donna à ces vers le nom de Léonius, à cause, disent les anciens écrivains, du pape Léon II, qui siégeoit en 682, qui en étoit l'auteur. Mais Pasquier attribue avec beaucoup plus de vraisemblance, cette invention pédantesque à *Léonius*, qui, de chanoine de Saint-Benoît de Paris, devint chanoine de Saint-Victor. Il fut très-estimé du roi Louis-le-Jeune, et du pape Alexandre III, auquel il dédia dix livres de vers rimés sur le commencement de l'histoire sainte. Bernard de Cluni composa un poëme latin sur le mépris du monde, de plus de trois mille vers, tous hexamètres, tous dactyliques et tous rimés au milieu et à la fin du vers. Son exemple fut suivi par le plus grand nombre de ceux qui firent après lui des vers latins. Les préceptes ridicules et surannés de l'école de Salerne; quoique beaucoup plus modernes, sont encore de ce genre.

Ut vites pœnam de potibus incipe cœnam.
Mensibus erratis ad solem ne sedeatis.
Mingere cum bombis, etc., etc. . . . .

Autrefois il y avoit sur cette tombe un marbre noir, posé d'après l'ordre qu'il en avoit donné dans son testament, On y voyoit sa figure en bas relief de cuivre : il y étoit représenté en habits pontificaux, avec son chapeau de cardinal sous

---

On nous a conservé un ancien distyque léonin, qui sans doute a donné naissance à ce proverbe : le diable étant devenu vieux se fit hermite.

« *Dæmon languebat, monachus tunc esse volebat;*
» *Ast ubi convaluit, mansit ut antè fuit* ».

Muret a employé les vers rimés pour ridiculiser davantage Laurent Gambar, natif de Bresce, dont le Giraldi et Manuce faisoient un grand cas.

« *Brixia vestrates quæ condunt carmina vates,*
» *Non sunt nostrates tegere digna nates.*

C'est peut-être la seule occasion où cette poésie puisse être supportable; elle semble aiguiser l'épigramme et faciliter le jeu sur le mot.

N'oublions cependant pas que plusieurs écrivains réclamèrent contre la rime léonine, et cherchèrent à ramener leurs contemporains au vrai goût et aux bons principes. Leurs noms, quoiqu'obscurs d'ailleurs, méritent d'être conservés ici; Henri, moine d'Auxerre; Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, et depuis archevêque de Tours; Gauthier, Guillaume le Breton et Gauthier de Châtillon. Pétrarque les imita, et c'est lui qui chercha le premier à débarrasser la langue latine de ces fades substitutions, dont les siècles de barbarie l'avoient surchargée.

Moins heureuse que la poésie latine, la françoise n'a jamais pu sortir des entraves de la rime. Elle paroît destinée à porter éternellement son joug, ainsi que la poésie italienne et espagnole. Nos jongleurs, nos troubadours, en amusant les Italiens et les Espagnols avec nos rapsodies rimées, tels que les faits de Charlemagne et de ses pairs, et depuis les croisades des Soudans d'Egypte et de Babylone, accoutumèrent leurs oreilles à la rime, et ceux-ci l'adoptèrent lorsqu'ils composèrent dans leur langue. L'exemple de ces peuples, dont l'imagination vive et exaltée en fait des poëtes dès le berceau, suffit pour répondre à ceux qui blâment l'usage de la rime dans notre poésie. Mais on peut détruire encore plus victorieusement leurs objections en leur faisant observer combien nous avons, malgré cela, de mauvais vers; et que seroit-ce de notre poésie si la rime n'existoit pas? On a cherché dans ce siècle à renouveler l'exemple de Baïf, qui vouloit la bannir entièrement.

les pieds : aux deux côtés du haut bout de cette tombe, étoient deux anges tenant chacun un rouleau. Sur l'un on lisoit : *In pace fiat in loco ejus*, et sur l'autre : *Et habitatio ejus in Sion*. Sur la bordure de cette sépulture, on lisoit son épitaphe :

Anno millesimo ter C. ter I. septuageno solutus et membris septimâ luce novembris I. de Dormano, etc.

En 1611, on ôta ce tombeau du chœur, et le chancelier Boucherat, qui se disoit issu par les femmes de la famille des Dormans, le fit placer devant la chapelle de Sainte Anne. Il mit à la place de la tombe l'épitaphe que voici :

HÎC JACET *illustrissimus Ecclesiœ Princeps* JOANNES DE DORMANO, *S. R. E. cardinalis, episcopus Belvacensis* (15), *et Franciœ cancellarius designatus anno* 1364, *qui munus suum in regias manus deposuit anno* 1371. *Fratre ejus, qui hîc etiam adjacet, in idem munus mox suffecto; hujus cardinalis effigies de metallo cupreo ante hîc exposita pro faciliori divini cultûs et ritûs Carthusiensis, quibus diuturno impedimento fuit celebrationi, translata est antè altare sacelli sanctœ Annœ consensu pietate et religione illustrissimi Domini Ludovici Boucherat, comitis de Compant-la-ville, regiorum ordinum commendatoris, et Franciœ cancellarii nobili familiœ de Dormano affinis, qui sumptibus suis hoc monumento parentavit anno Domini* 1691.

Jean de Dormans étoit fils d'un procureur de la ville de Dormans, qui avoit pris le nom de son pays (16). Il fut évêque de Beauvais, cardinal et chancelier de France sous Charles V. Ce fut lui qui fonda en 1370, le collége de Dormans, appelé ensuite Saint-Jean-de-Beauvais, et aujourd'hui Lisieux, où l'on voit aussi son tombeau.

Il mourut fort âgé, le 7 novembre 1373.

A droite de ce tombeau étoit inhumé Guillaume de Dormans, chevalier

(15) Beauvais.

(16) Ses fils, étant devenus très-riches, achetèrent la seigneurie du lieu, et en prirent le titre.

Nº LII, *Pl. V. Pag. 17.*



Michel Direx.t

et chancelier de France. Il étoit sous une tombe plate de marbre noir, sur laquelle étoit incrustée son effigie en marbre blanc. Il mourut le 11 juillet 1373.

Dans le même tombeau étoit encore Regnault de Dormans, neveu des précédens. Voici l'épitaphe de sa tombe :

CI-GIST *noble homme* REGNAULT DE DORMANS, *conseiller et maistre des requêtes ordinaire du roi notre sire, et neveu dudit feu monseigneur le chancelier, et un des enfans dudict maistre Regnault, damoiselle Colombe de Bonney sa femme, lequel maistre Regnault trespassa le* 11 *jour de novembre* 1474.

A droite du tombeau des Dormans, on voyoit, en mosaïque blanche et noire, la figure d'Enguerrand de Marigny, *Planche V, fig.* 1. sur une tombe plate. Il ne restoit dernièrement de ce monument commémoratif (17) que ce qui avoit été en marbre noir, naturellement plus dur que le blanc; je n'ai pu distinguer que le bas de la casaque, ornée de rosaces délicatement travaillées, et que le dessinateur a reproduite séparément, (*n°. 2 de la même Planche*). On distinguoit aussi assez bien l'épée et la dague, les poignées n'y étoient plus; mais ce qui restoit faisoit voir qu'il avoit été représenté armé de toutes pièces: sa tête avoit été remplacée par une pierre quarrée. Il avoit sous ses pieds un lion.

La sépulture de son frère Philippe de Marigny, évêque de Cambray, et depuis archevêque de Sens, et un des premiers bienfaiteurs des chartreux, étoit sur la même ligne du côté opposé. Il fut d'abord enterré dans l'ancienne chapelle, celle de l'autel de Vauvert. Lorsqu'on en fit le réfectoire, il fut transporté dans le chœur: son image étoit incrustée en marbre blanc sur un marbre noir, comme celle d'Enguerrand (18).

---

(17) Voyez, Ant. nat., tom. III, art. XXVIII, pag. 22, la description du tombeau d'Enguerrand de Marigny, et son histoire.

(18) J'ai donné à l'article d'Ecoui, tom. III, art. XXXVIII, pag. 23, la figure du tombeau d'un autre frère d'Enguerrand, Jean de Marigny, évêque de Rouen, avec sa description.

En face du tombeau d'Amé, et sur le côté méridional du grand autel, on voyoit le tombeau de Pierre de Navarre, comte de Mortagne, et de Catherine d'Alençon sa femme. (*Planche V, fig.* 3 *et* 4). Il étoit sous une arcade ornée de peinture, qui donnoit dans la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, près de la sacristie, et qui avoit été séparée du chœur par une boiserie.

Ce tombeau parfaitement conservé, étoit de marbre noir, orné de petites figures, et élevé de terre d'environ trois pieds. On voyoit dessus l'effigie en marbre blanc, des personnages qu'il renfermoit.

Pierre de Navarre (*Planche V, fig.* 3) étoit représenté avec son armure, sur laquelle étoit une tunique ou casaque à ses armes, qui étoient au premier et quatre de gueules au taillis de chaînes d'or posées en croix en sautoir en orles de deux pièces (19), et au deux et trois d'azur semés de fleurs-de-lys d'or, ou boîtons de même. Il avoit sur la tête une couronne de vermeil ornée de pierres fines, et un lion à ses pieds. On remarque entre ses cuissarts un sac garni de fer pour défendre des organes à la conservation desquels il attachoit probablement beaucoup de prix.

Catherine, sa femme, (*Planche V, fig.* 4), avoit la tête couverte de plusieurs voiles, dont l'un, très-plissé, lui entouroit le front et les joues, un autre lui prenoit sous la lèvre inférieure, et lui cachoit le bout du visage et le col, et un troisième, plus grand, étoit soutenu aux deux côtés de sa tête par ses cheveux tressés en forme de deux petits coussins ; le voile retomboit en draperie sur ses épaules : elle étoit vêtue d'un long surcot fort juste, qui laissoit voir parfaitement la forme de sa gorge; par-dessus étoit un manteau tenant au surcot par deux bandes ; elle avoit une ceinture passant sous le surcot, qui étoit en pierrerie et en perles, et une autre chaîne aussi riche, qui tomboit perpendiculairement au milieu de ce surcot. J'ai fait graver un des chatons de la première ceinture, n°. 5, et un

(19) Ce fut Sanche VIII, roi de Navarre, qui, à la bataille de Murxdal, ayant vaincu Aben Mohamed, grand miramolin d'Afrique, et forcé la palissade qui entouroit son trône, gardée par quatre-vingt mille cavaliers, et entourée de chaînes, les prit pour ses armes.

de

de la seconde, *n*°. 6, afin de faire juger la manière dont on montoit alors les pierres fines. Ses bras étoient couverts de manches fort justes ; elle avoit des gants qui alloient au milieu des doigts ; ses mains étoient jointes, ainsi que celles de son mari, et elle avoit un chien sous ses pieds.

Pierre de Navarre étoit fils de Charles II, roi de Navarre, dit le mauvais, de Jeanne de France, fille du roi Jean, et frère puîné de Charles III, roi de Navarre. Ce prince fit présent aux Chartreux de *quatre mille francs d'or, esgallez à escus valant cinq mille francs*. Il leur fit encore plusieurs autres dons (20), en considération de quoi ces religieux lui accordèrent deux messes sa vie durant, pleine et entière participation à leurs biens spirituels, et de plus, après son décès, un monachat à la forme de l'ordre, comme pour un religieux (21).

Pierre de Navarre mourut le 29 juillet 1418 ; et sa femme, qui lui survécut, fit achever ce monument, où elle ne fut cependant pas inhumée ; car elle étoit à Sainte-Geneviève. Après la mort de Pierre de Navarre, elle devint duchesse de Bavière, par son mariage.

De l'autre côté, entre Enguerrand de Marigny et la porte de la chapelle de Saint-Michel, on voyoit une tombe de marbre noir, sur laquelle étoit incrustée en marbre blanc la figure d'un évêque en chasuble. On lisoit autour :

HIC JACET *dominus* MICHAEL DE CERNAY (22) *episcopi..... qui obiit.....* MCCC.....

Le reste est effacé.

(20) *Suprà*, p. 3.

(21) Suivant leurs réglemens. (*parte I novæ collectionis, cop.*) 39, il y en avoit de deux sortes : l'un simple, qui comprenoit l'office de la sépulture ; l'autre, qui étoit un plein monachat, astreignoit les prêtres à dire six messes, et les autres religieux et religieuses, à dire les deux pseaultiers ; enfin ceux qui ne les savoient pas, à reciter trois cent trente *pater*.

(22) C'étoit Michel de Cernay, célebre docteur en théologie, évêque d'Auxerre et confesseur de Charles VI.

Sur une autre plaque de cuivre, on voyoit un évêque avec ses habits pontificaux; on lisoit autour :

CI GIST *révérend père en Dieu Messire* JEAN DE BLANGI, *évêque d'Auxerre, qui trépassa l'an* MCCCXLIV *le* XV *jour de mars.*

Jean de Blangy se distingua en professant la théologie à Navarre. Benoît XII le nomma à l'évêché d'Auxerre en 1389. Bientôt dégoûté des honneurs épiscopaux, il quitta son siége, pour venir à Paris se livrer aux sciences et aux lettres. Il y mourut au mois de mars de l'année 1345.

A côté, on voyoit une tombe de cuivre, sur laquelle étoit gravé un évêque avec ses habits pontificaux. Sur ses paremens on avoit figuré en broderie des petites niches avec les douze apôtres, et le fonds étoit semé de fleurs-de-lys et de dauphins. Il avoit la mître sur sa tête et la crosse à la main. On lisoit au tour : HIC JACET JOHANNES ARSONVALLE *Lingonensis diocesis episcopus, quondam Cabillonensis et Domini Ludovici Caroli, sexti Francorum regis primo geniti..... et Aquitaniæ ducis confessor, qui obiit Parisiis die* XXVII *Augusti anno Domini millesimo quadringintesimo decimo sexto. Requiescat in pace.*

Jean d'Arsonval fut ainsi nommé, non d'un bien de famille, mais de la paroisse dans laquelle il étoit né; sa famille n'est point connue. On sait qu'il fut successivement chanoine de Tours, de Chartres, de Paris, et enfin évêque de Chalons en 1413. Il mourut le 27 aôut de l'année 1416, et fut enterré aux chartreux de Paris auxquels il fit de riches legs dans son testament.

Dans le chœur des pères, et plus bas en allant vers la porte, on trouvoit une grande quantité de tombeaux.

Le premier étoit celui de Philippe de Harcourt, *pl. VI. fig.* 7. Il étoit couvert d'une table de cuivre; il y étoit gravé avec une cuirasse et une cotte d'armes de gueule à deux fasces d'or. Sa cotte de maille s'appercevoit au haut de sa cuirasse, et il portoit une petite fraise au tour du col. Son épée étoit grande, et la poignée formoit bien la croix, habitude commune au temps de la chevalerie. Les chevaliers invoquoient souvent ce signe en levant leur épée par la lame avant le combat. On voit de l'autre côté le foureau de la dague, qui est hexagone

et terminé par un bouton plus gros et d'une forme singulière. Philippe d'Harcourt a la tête nue, et chaque pied posé sur un lion. On lisoit au tour de cette tombe cette épitaphe.

CI GIST *noble et puissant seigneur, monseigneur* PHILIPPE DE HARCOURT, *chevalier, seigneur de Montgommery et de Noyelles sur la mer, conseiller, premier chambellan du roi Charles VI, lequel trépassa l'an* MCCCCXIX *le* XIII *jour d'octobre;*

Dieu par sa grace
De ses péchés pardon lui fasse.

Sous la cloche, au dessous de Philippe de Harcourt, on voyoit une tombe de marbre noir, sur laquelle étoit gravée en lettres d'or l'épitaphe suivante:

D. O. M.

LUDOVICO STUARTO *Albini regulo, Edmundi Leviniœ ducis filio, ex regiâ Stuartorum apud Scotos familiâ oriundo, Catharinœ Lusitaniœ Caroli II, magnœ Britanniœ regis, conjugis magno eleemosynario, veró non tàm claris natalibus, quàm religione, morum suavitate, urbanitate, ingenii elegantiâ, cœterisque animi dotibus conspicuo; qui cùm in cardinalium collegium mox cooptandus esset, immaturatâ morte peremptus est, ann. œtat.* 46 *anno Christi* 1665, *idûs novembris.*

De se plura ne dicerentur
Supremis tabulis cavit.

Louis Stuart, seigneur d'Aubigny, fils d'Edmond Stuart, duc de Lenox, mort à Paris, l'an 1665, fut inhumé au milieu du chœur sous la cloche. Il avoit été envoyé en France dès l'âge de cinq ans. Il prit les ordres fort jeune, et fut chanoine de l'église métropolitaine de Paris. Lors du rétablissement de Charles II sur le trône de ses ancêtres, il retourna en Angleterre, et le Prince le fit grand aumônier de la reine, sa femme. Il fut nommé au cardinalat; mais il mourut à Paris quelques heures avant l'arrivée du courrier qui lui

D 2

en apportoit la nouvelle. Au-dessous de cette épitaphe, on lisoit aussi sur un marbre noir :

In isto terræ pulvere requiescit ad resurrectionem vitæ evigilaturus, PETRUS FRANCISCUS OGIER, *regis à consiliis in judiciali Cancellarii Franciæ prætorio supremo diplomatum ac rescriptorum relator, priùs cleri gallicani quæstor inter medias sæculi negotiorum procellas omnipotentis misericordiâ commonitus in partes vadere sæculi sancti, divino fidelis oraculo, in hunc portum incolis habitatum sacris vivus appulit, ac moriens sepeliri voluit, ut quos in vitâ amicos religiosè colebat, christo confixos cruci piè venerebatur, post mortem haberet patronos. Obiit die* XXIV *decembris anno* MDCCXXV. *Requiescat in pace.*

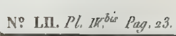
A côté, sur un autre marbre noir, on lisoit : *Piæ memoriæ clarissimi viri Domini D.* PETRI DORSON *quondam per duodeviginti annos et ampliùs quæstoris et ædilis Galliæ in generalitate Parisiensi qui cùm teneris ab annis inter sacri hujus ordinis venerabiles socios vitam degere voluerit, sed aliter disponente divinâ providentiâ propositum scientiarum nequiverit adimplere, saltem hîc terræ mandari et expectare resurrectionem mortuorum generalem ardentissimè desideravit. Obiit die* XXVI *maï, anno ætatis* 49. *sal. N.* MDCCII. *Requiescat in pace.*

Plus bas étoit la sépulture D'HUGUES LECOQ, mort dans cette maison, en 1485.

Plus loin étoit une grande table de cuivre, qui recouvroit une autre table de marbre, et sur laquelle étoient gravés les portraits, en pied, de deux prêtres en habits sacerdotaux; *Planche V*, n°s. 2 *et* 3. ils étoient dans des niches enrichies d'ornemens moresques, d'anges et de petites figures de saints. Autour de ce cuivre on lisoit :

CI GISENT *mestre* JEHAN DU PORTAIL *arcediacre, et mestre* SIMON, *son frere, chantre de l'eglise de Tournay, le quel arcediacre fut conseiller du roy Phelippe le long et du roy Charles son fils, et chancellier de très-noble prince Charles comte de Valois, d'Anjou, d'Alençon et de Chartres jusqu'à la mort dudict comte, et depuis mestre des requêtes de l'hostel du roy*

N° LII. *Pl.* IV.*bis* Pag. 23.





Phelippe fils du dict comte. Lequel arcediacre trespassa l'an de grace MCCCLVI *le* XIX *jour de novembre, et lebict chantre l'an mil trois cens et. . . . .*

Le reste n'y a jamais été; on voyoit la place entièrement polie et qui avoit été réservée apparemment par Simon pour la faire remplir après sa mort; ce qui n'avoit pas été exécuté.

A côté de la tombe des du Portail, on en voyoit une autre aussi en cuivre, sur laquelle étoit gravée l'effigie d'un docteur, avec son chaperon sur l'épaule, et revêtu de ses habits sacerdotaux. *Planche IV*, *n°* 3. On lisoit autour:

HIC JACET *reverendissimus pater et magnæ circonspectionis ac scientiæ vir dominus* NICOLAUS LE DISEUR *de Laudunensi diocesi oriundus, sedis apostolicæ protonotarius..... Regis Francorum secretarius, qui obiit Parisiis die* XXIV *octobris anno Domini* MCCCLXXXXIX.

Nicolas le Diseur étoit protonotaire apostolique, archidiacre de Noyon et de Laon, chanoine de ces églises, de celle de Paris, et secrétaire du Roi.

Sur une pierre où l'on voyoit gravée la figure d'un prêtre avec ses habits, on lisoit:

HIC JACET *scie fidelis et prudens vir dominus* CHABERT HUGONIS *legum doctor, archidiacus Matisconensis et Obentiarius S*ᵗ. . . . . *Cabilonensis canonicus, qui migravit anno Domini* MCCCL, *die* XI *junii.*

Chabert Hugues étoit docteur en loix, archidiacre de Mâcon et chanoine d'Autun et de Chaalons-sur-Saone.

Sur une tombe de marbre noir, on voyoit une figure de chevalier, incrustée en marbre blanc. On lisoit autour cette épitaphe en lettres gothiques:

CI GIST *noble homme* JEHAN D'AINVILLE *chevalier et seigneur de Bruyeres et d'Aussomvillier, maistre d'hostel du Roi Charles V, qui trespassa en son hostel à Paris, le* XX *jour de mars, l'an de grace* MCCCLXXV.

C'est le fondateur du collége de son nom, qui étoit autre-fois près Saint-Côme.

Au bas de l'église, près la porte, on voyoit, sur une tombe plate, de pierre,

l'effigie d'un homme en robe, et celle d'une femme dans le costume du 15e. siècle.

On lisoit autour de cette tombe cette épitaphe presque effacée :

HIC JACET *magnificus ac prudens dominus* ADAM DE CAMERACO, *miles ac Parisiensis parlamenti primus presidens.... obiit die* XV *martis* MCCCCLVI, *et nobilis domina* KAROLA ALIXANDRA, *quæ obiit* XII *mensis martis* MCCCCLXXIII. *Ora pro eis.*

Adam de Cambray fut premier président au parlement de paris. Il avoit épousé Charlotte Alixandre.

On voyoit autre fois sur une lame de cuivre la fondation qu'il avoit faite, ainsi que son portrait qui y étoit peint. Ces monumens, qui étoient attachés au mur, en furent ôtés lors de la construction de la boiserie du chœur.

De l'autre côté, près des chapelles, on lisoit sur une pierre, autour d'une figure représentant un prêtre :

CI GIST *vénérable et discrette personne maistre* PIERRE REMUSE, *dict* TONNERE, *chanoine de Rheims et de Tournay, conseiller du Roi Nostre Sire et de Monseigneur le duc de Bourgongne, qui trépassa le* VIIIe. *jour d'octobre, l'an de grace* MCCCXCV.

Au dessous de la précédente, près la chapelle de Saint-Bruno, on lisoit sur une tombe, sur laquelle étoit l'effigie d'un prêtre avec une robe de docteur :

CI GIST *vénérable et discrette personne maistre* REGNAULT DE BUSSY, *licencié ès loix conseiller du Roi en son parlement et Prévost en l'église de Soissons, qui trespassa l'an de grace* MCCCCVII, *le* X^{e}. *jour de mars.*

Plus loin, on lisoit sur une pierre :

CI GIST *sage homme et de louable conversation* M. JEAN DUMONT-SAINCTE-MARIE, *advocat en parlement et prévost de l'église de Soissons, et chancellier d'illustrissime prince Philippe, duc d'Orléans, fils de Philippe de Valoys, Roi de France, qui trespassa le jour de Nostre Dame,* VIIIe. *jour de ..... l'an* MCCCXLVIII.

On voyoit encore un grand nombre de sépultures couvertes de pierres, sur lesquelles étoient gravés les portraits des personnages inhumés dessous. Voici les principaux :

YVAN DE BEART, chevalier chambellan du Roi de France, fils naturel de Gaston Phœbus, comte de Foix, décédé à Paris, à l'hôtel Saint-Paul, le 30 janvier 1492.

JEAN DE LA LUNE, Arragonois, neveu de l'anti-Pape Pierre de la Lune, mort en 1395.

JEAN DE CHILLY, évêque de Grenoble, mort le 17 août 1350.

GERARD DE MONTAGU, chanoine de Paris et de Rheims, conseiller et avocat du Roi en son parlement.

Il étoit très-lié avec les Chartreux, qui le regardaient comme un de leurs plus gands bienfaiteurs. Il avoit gagné beaucoup de procès pour eux; aussi, dans toutes les messes qu'ils disoient, ils faisoient mémoire de lui. Il avoit fondé le collège de Laon près des Carmes.

MARTIN SÉNÉCHAL, avocat en parlement, mort le 15 juillet 1372.

PIERRE DE CHENAC, official de l'église de Paris et chanoine de Limoges, mort en MCCC.

ODO DE BOILEAU, trésorier de la Sainte Chapelle de Paris, mort le 12 octobre, l'an de grace. . . . .

MATHURIN ROGER, conseiller du Roi et chanoine de Béthune et d'Aux, mort le 13 août 138. . . . .

THIERRY DE BIENCOUR, doyen de Toul, conseiller et maître des requêtes, qui fit bâtir un hôtel sur le derrière des murs des chartreux, où il demeura, et qui fit faire le pavé depuis ce monastère jusqu'à la porte St.-Michel: il étoit enterré près la sacristie.

GUILAUME MOREL, avocat en parlement et chanoine de Noyon, mort en 1336, inhumé près la chapelle Saint-Denis, au bas du chœur.

GUILLAUME ROZE, avocat au parlement, et damoiselle PERNELLE DE BEMARS sont inhumés à côté, l'an 1375.

MICHEL MAUCONDUIT, professeur ès loix et doyen de Chartres, mort en 1328, et GUILLAUME CULDOÉ, licencié en droit, chanoine de Chartres, notaire du Roi et frère de *Jean Culdoé*, prévôt des marchands, sont inhumés de l'autre côté dans la chapelle Saint-Louis.

Les sept chapelles collatérales, du côté du nord, avoient été bâties et fondées par diverses personnes et en différens tems. La première, en 1724, en l'honneur

de Saint Michel, par ROBERT, abbé d'Anchin ou d'Aquitance en Artois, de l'ordre de Saint-Benoît, qui, ayant renòncé à son abbaye, prit l'habit de Chartreux, et finit ses jours dans cette maison. *Jean Billouart* et sa femme donnèrent aussi quelques revenus pour l'entretien de cette chapelle.

Elle étoit décorée, ainsi que les six autres, d'une menuiserie simple mais assez jolie. Le tableau d'autel représentoit le songe de Jacob. Dans le coin du tableau, un ange fait voir à un chartreux l'échelle mystique. En face de l'autel étoient encore deux autres tableaux: l'un représentoit le songe de Saint-Pierre, où il voit des animaux; il y a un lion, un cochon, un éléphant, etc. On y lisoit: *nos spectatores facti magnitudinis Christi*. L'autre étoit Saint Paul au troisième ciel; on y lisoit: *nos revelatâ facie gloriam Dei speculantes.*

Dans cette chapelle qui communiquoit au sanctuaire par une porte pareille à celle de la sacristie, étoit la seule entrée des six autres chapelles, qui donnoient les unes dans les autres, et qui n'avoient aucune communication avec le reste de l'église. On y voyoit une tombe, en face de l'autel, sur laquelle on lisoit:

CI GIST GEOFROY LE BOUTEILLER, *chancellier et chanoine de Chartres et de la saincte chapelle à Paris, et premier chambellan du Roi de France, qui trespassa le 12e. jour de juillet, l'an de grace* MCCCLXXVII.

La seconde et la troisième chapelles avoient été fondées par JEAN DESMOULINS, chanoine de Chaalons et clerc des Rois Philippe et Charles; l'une étoit dédiée à Sainte-Anne, et l'autre à la Madeleine. Dans la suite elles furent réparées par DE LA DRIÉCHE, premier président en la chambre des comptes, trésorier de France et seigneur de Passy, mort en 1486.

Le tableau de la chapelle Sainte-Anne représente la présentation de la Vierge au Temple; il étoit accompagné d'une boiserie d'ordre ïonique qui ornoit l'autel, dans laquelle étoit, au dessus du tableau, une statue gothique et dorée, de Sainte Anne, qui montre à lire à la Vierge (23).

Dans une niche pratiquée dans le lambris d'appui de la boiserie, on

(23) Ant. nat., tom. XXXIX, art. IV. pag. 43.

voyoit

voyoit un Christ au tombeau, sculpté en bois et coloré. Cette figure étoit dure, sèche et mal dessinée. Au bas il y avoit une tombe sur laquelle étoit l'effigie d'un prêtre, gravée en pierre, avec les mains et le visage en marbre blanc incrusté. Les genoux des moines qui venoient prier contre l'image du Christ, avoient usé la plus grande partie de cette épitaphe que voici :

CI-GIST *vénérable et discrette personne maistre* PIERRE LE JAY, *en son vivant doyen de l'église de Meaux et conseiller du Roy ès requestes de son palais à Paris, qui trespassa le* XXV *jour d'octobre, l'an de grace* MCCCCXXX.

Le tableau d'autel de la chapelle de la Madeleine représentoit Jesus-Christ enseveli par les saintes femmes.

Dans cette chapelle de la Madeleine on voyoit une tombe de pierre sur laquelle étoit gravée l'image d'un homme et d'une femme, *planche V fig.* 3, autour desquels on lisoit cette épitaphe :

CI-GIST *honorable homme sire* HERVÉ DE NEAUVILLE, *seigneur du val Coquatrix-Lez-Corbeil, et conseiller du Roi notre Sire, qui trespassa le* 5e. *jour de septembre, l'an de grace* MCCCCXXIII.

CI-GIST *Damoiselle* MARGUERITTE ALONS, *femme du dict sire Hervé, et dame d'icelui, lieu du Val-Coquatrix, laquelle trespassa le* V *jour de mars* MCCCCXIII.

Sur la muraille, à côté, on voyoit une table de cuivre représentant HERVÉ DE NEAUVILLE et GUILLAUME, son frère, à genoux, assistés de Saint Hervé (24) qui tenoit une palme, et de Saint Pierre qui présentoit à la Vierge quatre

(24) Ce Saint naquit aveugle au commencement du VIe siècle. Il étoit fils *d'Huvarnion* et de *Rivannone*. Huvarnion, seigneur, originaire d'Angleterre, vint fort jeune à la cour de France. Les belles qualités et les talens agréables qu'il y apporta, le firent remarquer de Childebert premier, dont il devint le favori intime, et qui le combla de bienfaits. Quelques années après, dégoûté de ce séjour, il se retira dans la basse-Bretagne, sa patrie, et s'y maria. C'est-là qu'il fit baptiser son fils sous le nom *d'Hurvanus ;* il s'appela dans la suite *Hervæus*.

Hervé, malgré sa cécité, parvint à apprendre le latin, par les soins d'un moine, nommé Martinien. Après cela il se retira auprès de S. Vulphroëde, son oncle, alors directeur d'un

chartreux: le fond étoit enrichi d'ornemens moresques très-délicats; on y lisoit en lettres gothiques :

---

petit monastère dans le diocèse de Léon; il devint son successeur, et fit construire une chapelle sous son invocation.

C'est tout ce qu'on sait de ce saint, auquel on ne manque pas d'attribuer plusieurs miracles: trois entr'autres méritent d'être rapportés.

Rivannone, mère d'Hervé, ayant abandonné tous ses biens, s'étoit confinée dans une solitude inconnue à son fils. Celui-ci, desirant la revoir, consulta Vulphroëde, dont nous venons de parler, sur ce qu'il devoit faire. Son oncle ayant su, par révélation, le lieu de sa retraite, résolut de s'y rendre lui-même. Il laissa en conséquence à son neveu la conduite et le soin de son petit domaine, et partit. Un âne étoit la seule bête de somme qu'il possédoit; on l'envoya un jour aux pâturages; mais un loup survint et le dévora. Ce que voyant *Guitharanus*, c'étoit le nom de l'esclave, il courut en prévenir Hervé qui étoit en oraison. Le saint, frappé d'un tel accident, se remet en prières; à peine étoit-il prosterné, que le loup accourt vers la ferme. Comme son compagnon lui crioit de se tenir en défense : ET POURQUOI, dit-il alors, CET ANIMAL NE VIENT PAS POUR ME NUIRE, MAIS POUR RÉPARER LE DOMMAGE QU'IL NOUS A FAIT? SAISISSEZ-LE ET EMPLOYEZ-LE EN PLACE DE L'ANE : en effet le loup se laissa prendre, et devint très-docile. C'est pour la première fois qu'on vit un loup coucher paisiblement au milieu des brebis, traîner un char, porter des fardeaux, en un mot faire tout le service d'une bête de somme.

Un autre miracle n'est pas moins étonnant. Un renard avoit emporté une poule: instruit de l'aventure, le saint eut recours à la prière, et le voleur rapporta lui-même sa proie saine et sauve. Un troisième miracle est tout aussi singulier: Hervé, après avoir long-tems erré, se fixa, lui et ses compagnons, chez un certain *Innocus*, qui se crut obligé de ne leur rien refuser. Cependant il le quitta, et se fit conduire par le mont Ara dans le pays de Cornouailles. Le bruit de sa sainteté y avoit déjà pénétré. Il fut très-bien accueilli par un seigneur nommé *Uvoigonus*, dans le bourg de Launguedrec. Ce lieu, entouré d'une épaisse forêt, étoit plein d'étangs peuplés d'une multitude infinie de grenouilles, dont le croassement continuel incommodoit singulièrement les habitans. Hervé, pressé, sollicité, se met enfin en prières; c'étoit le soir: les grenouilles n'avoient jamais tant étourdi. Tout-à-coup il se fait un silence profond : on eût dit que d'un seul coup le saint les avoit toutes étouffées. Un incrédule du tems dit alors : SI UNE SEULE SE FAIT ENTENDRE, SUR LE CHAMP, JE CROIS AU MIRACLE. A peine eut-il parlé, qu'on en entendit une croasser. *Uvoigonus*, frappé d'étonnement, donna à Hervé une grande partie de ses forêts, des métairies et tous les matériaux nécessaires pour bâtir un monastère. *Bollandus acta Sanctorum 17 junii.*

Sire HERVÉ DE NEAUVILLE, *seigneur du Val Coquatrix Lez-Corbeil, et conseiller du Roi nostre Sire et* GUILLAUME DE NEAUVILLE *secrétaire d'icelui seigneur, frères, ont fondé en l'église de céans, chacun deux anniversaires pour eux et leurs femmes. Et quatre religieux perpétuels pour prier Dieu pour eux et pour les ames de leurs dictes femmes, et de leurs père et mère et de leurs autres amis et bienfacteurs; c'est à savoir le dict Sire* HERVÉ *trois d'iceux religieux, lesquels dorénavant auront et occuperont les celles signées* (25), *la première à la lettre* X, *la seconde à la lettre* Y, *et la tierce à la lettre* Z; *et le dict maistre Guillaume un religieux qui semblablement aura et occupera la celle signée à la lettre V, toutes icelles celles assises autour du grand cloistre de ceste dicte église. Pour laquelle fondation et pour estre perpétuellement accompagnez et participans en toutes les prières et autres bienfaicts spirituels de tous les autres religieux de cette dicte église: Iceux frères leur ont donné, baillé et transporté perpétuellement et à tousjours mais* (26): *c'est à savoir le dict Sire* HERVÉ, *plusieurs beaux héritages, en la valeur de cent cinquante livres parisis de rente par an, assis assez près du dict Corbeil, et le dict maistre* GUILLAUME *un fief en la valeur de cinquante livres parisis de rente par an, assis en la ville, terrouer et*

(25) Du mot *Cella*, dont on a fait ensuite *Cellula*, cellule, ce mot n'étant anciennement appliqué qu'à indiquer l'endroit où se mettoient les différens liquides, comme les vins, le cidre, l'huile; quelquefois cependant VOITURE l'employe pour *petite chambre.* Dans les siècles postérieurs ce nom a été employé pour désigner les demeures des moines, et quelquefois le monastère lui-même. Autrefois ces cellules étoient séparées, et les moines se réunissoient dans le même lieu pour l'office. On en a vu jusqu'à cinq mille, habiter ainsi dans le même canton. Recevoir le don d'une semblable demeure ou cellule, se disoit *incellari.* C'est par imitation de cet ancien usage que les chartreux avoient des cellules qui étoient comme autant de maisons séparées, et cependant enfermées dans un même mur, tandis que les autres moines avoient seulement des chambres placées autour d'un long dortoir, qu'on nommoit aussi *cellule* par analogie.

(26) *Mais* dans le vieux langage, signifie à venir: ainsi, *à toujours mais* équivaut à *dans tout l'avenir.* On a dit depuis, *à tout jamais.* Ce mot pris dans ce sens vient de *magis,* plus, davantage.

finage de forêst au pays de Veulquecin le normant, et desquels héritages et assiettes, lesdicts religieux ont été bien contens: et par ce promis entretenir et accomplir la dicte fondation par la manière que dict est comme ce et les autres choses dessus dictes, apperent et sont plus à plain contenuesez lettres sur ce faictes et passées entre les dicts religieux, et iceux frères, l'an de grace MCCCCXX., au mois d'octobre.

La quatrième chapelle et la cinquième furent construites des biens de JEAN DUFOUR, changeur de Paris, et de sa femme, qui firent doter et bénir, en 1361, la quatrième qui étoit dédiée à Saint Pierre. En face de l'autel à droite, sous le prie-dieu, étoit leur sépulture, recouverte d'une pierre plate, sur laquelle étoit gravée leur figure. On lisoit autour leur épitaphe:

Ci-gist JEHAN DUFOUR, *changeur, bourgeois de Paris, qui trespassa l'an de grace. . . . .*

La chapelle Saint-Jean avoit été dotée en outre des dons de *Dufour* par *Jacques le Long* qui se fit religieux dans ce couvent; et après, par *Giles Galloys*, chevalier, seigneur de Lusarches.

Le tableau d'autel représentoit Saint Jean-Baptiste baptisant Jésus-Christ. Sur une frise, en haut du tableau, on lisoit ces paroles du Père Éternel. *Hic est meus filius dilectus.* Et au-dessus du grand tableau, il y en avoit un plus petit où le Père Eternel étoit effectivement représenté proférant les paroles que nous venons de citer.

En face de l'autel il y avoit une tombe plate de pierre, où l'on voyoit gravée l'effigie d'un docteur; sa robe étoit longue, et les manches en étoient fourrées d'hermine. *Planche IV fig.* 2. Autour on lisoit cette épitaphe.

CI-GIST *vénérable et discrette personne, maistre* PIERRE LE JAY, *en son vivant doyen de l'église de Meaulx, conseiller du Roi notre Sire, aux requestes de son palais à Paris, qui trespassa le mercredy jour d'octobre, l'an de graee MCCCC.*

On voyoit dans cette chapelle de Saint-Jean une très-grande tombe plate de marbre noir.

A ☧ Ω (27).

FOELICI MEMORIÆ.

Illustrissimi D. D. JOANNIS LUDOVICI *de* FAUCON *equitis de Riz comitis de Bacqueville, marchionis de Charleval, Regi à secretio ribus consiliis et Neustriaci senatûs principis.*

Dùm vixit togæ singulos obtinuit honores, donec gradatim ad majorem dignitatem erectus quam pater, avunculus et avus gloriosè sustinuerant, non sine laude gessit; obiit VI Kalendis mart., anno chr. MVICLXXIII, *ætatis suæ* LV. *In eodem tumulo quiescit illustrissima DD.* BONITA (28) ROYER *ejus uxor, mariti gloriam in togâ, pietatis et charitatis decoribus æmulata dùm super vixit, ut simul in æternùm viverent; obiit illa* V *die februarii anno* MDCLXXXV. *Æt.* LXVII.

La famille de *Faucon de Riz* étoit distinguée dans la robe, et plusieurs de ce nom avoient été premiers présidens au parlement de Rouen.

La chapelle de Saint-André et Saint-Étienne, qui étoit la sixième, fut édifiée et dotée par *André de Florence*, d'abord trésorier de Rheims et clerc de Charles IV, roi de france et de Navarre, et ensuite évêque de Tournay et cardinal.

La boiserie, qui avoit été reconstruite depuis peu de tems, étoit d'ordre dorique. L'autel étoit décoré de pilastres ïoniques, portant un fronton, dans la frise duquel étoient des fleurs assez bien sculptées; et le tableau qui étoit médiocre, représentoit le martyre de St. Etienne.

La septième et dernière chapelle avoit été bâtie long-tems après les autres; elle étoit dédiée à Saint Bruno et à Saint Hugues. On ne lui connoît aucun

(27) Ce signe se trouve très anciennement sur la tombe des chrétiens; c'est le Monogramme de *christ*, entre l'*alpha* et l'*omega*, le commencement et la fin, pour annoncer que tout vient de Dieu.

(28) Son patron étoit Saint Bon ou Bonet, en latin *Bonitus*, évêque de Clermont en 699.

fondateur. Elle fut bâtie pour la commodité de ceux qui avoient une dévotion particulière à Saint Hugues, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Cette chapelle étoit ornée d'une fort belle menuiserie moderne, de deux colonnes corinthiennes sur le grand autel soutenant un fronton, et d'un tableau très-foible représentant Saint Bruno priant dans le désert. Dans la frise du fronton on lisoit en lettres d'or, AUTEL PRIVILÉGIÉ (29). Il y avoit sur le côté de l'épître trois figures gothiques, et cependant mieux faites qu'elles ne le sont ordinairement.

(29) Les autels privilégiés sont ceux auxquels on a attribué quelqu'indulgence. Adam de Valois pense que l'invention en est due aux moines mendians pour achalander leurs églises; mais il n'en fixe point l'époque. Quelques auteurs en ont reculé l'origine jusqu'en 820; mais Thiers croit qu'ils n'ont pris naissance que vers le tems du concile de Trente, en 1563, et que Grégoire XIII, mort en 1585, est le premier pape qui en ait accordé aux Carmes de Sienne et à ceux de Besançon. Après en avoir obtenu le bref, les mendians paroient leur autel, envoyoient des billets, placardoient des affiches, écrivoient au-dessus, en lettres d'or, AUTEL PRIVILÉGIÉ. Les réguliers ont voulu avoir des autels privilégiés comme les mendians; ainsi ces autels sont devenus un objet de sollicitation à la cour de Rome. Les réguliers ont également exposé des écritaux avec l'inscription : *autel privilégié;* ils ont même enchéri, en ajoutant : *ici se délivre une ame du purgatoire à chaque messe.* Quelques-uns firent croire, au moyen de petits feux d'artifice qui éclatoient au moment de la consécration, que l'ame délivrée s'envoloit dans le paradis. C'est pour cela qu'un moine qui soutenoit sa thèse de licence, interrogé par un de ses examinateurs *sur ce qu'il pensoit des autels privilégiés*, répondit avec assurance : *je pense qu'ils sont d'un grand produit.*

La cour de Rome donnoit de ces autels à perpétuité; mais comme elle étoit bien aise de faire renouveler les démarches et les contributions nécessaires pour les obtenir, elle ne les accordoit ordinairement que pour sept ans.

Un jésuite avoit imaginé une bonne manière d'avoir toujours des pratiques pour dire des messes. Il avoit fait croire à des artisans qu'il étoit lui-même autel privilégié; c'est-à-dire, qu'à quelque autel qu'il dît la messe, il lui communiquoit les mêmes prérogatives : on sent bien qu'il avoit la vogue et beaucoup de débit.

Thiers, dans son traité superstitieux des superstitions, s'élève beaucoup contre ce qu'il appele l'abus des autels privilégiés; mais leur véritable abus étoit dans leur existence.

Celle du milieu, qui étoit la Vierge, avoit une couronne de fleurons sur la tête; elle tenoit d'une main son fils, et de l'autre une tige de lys; sous son piédestal étoient deux figures grotesques qui tenoient des rouleaux. La figure à sa droite étoit celle de Saint Bruno; il tenoit un livre d'une main, et de l'autre une palme. Son piédestal étoit chargé de mîtres, de croix et d'autres marques de dignités ecclésiastiques, et pour qu'aucun des signes de l'orgueil n'y manquât, il y avoit aussi un écusson, dont les armes étoient écartelées au quatre, de trois merlettes de sable, et aux deux, ondées de dix pièces, à la bande chargée de fleurs-de-lys sans nombre. La figure à gauche étoit celle de Saint-Hugues, en habits pontificaux sur ses habits de chartreux; il tenoit un livre d'une main, et de l'autre sa crosse. A ses pieds étoit un cygne, et sur le piédestal des anges grotesques tenant des rouleaux.

Dans la sacristie où il y avoit une chapelle dédiée à Saint Jean-l'Évangéliste, le tableau d'autel représentoit ce Saint.

En face on lisoit cette épitaphe sur un marbre blanc.

AD *majorem Dei gloriam* LOUIS BARBOTEAU, *conseiller du roi controleur général de la trésorerie de sa maison, ayant vécu en tout honneur et piété, et rempli d'un zèle ardent pour l'augmentation du service divin a fondé, etc..... est décédé le* XXVI *octobre* MDCLXVI. *Priez Dieu pour son ame.*

Il y avoit autrefois dans cette sacristie plusieurs beaux et riches reliquaires qui ont été donnés pour les besoins de l'état; entr'autres un vase d'argent doré, pesant vingt-cinq marcs.

On y conservoit du sang et une sandale de Saint Jean-Baptiste, du lait (30) et du pain de la Vierge, etc. . . . .

On y voyoit encore un tableau assez curieux pour le costume. Il représentoit la Vierge sur un trône d'or, à qui Saint Jean-Baptiste présentoit un bourgeois vêtu d'une robe rouge et fourrée, avec de grandes manches et des mitaines. Il avoit derrière lui un jeune homme en robe verte. De l'autre côté c'étoit une

(30) Les Carmes de la place Maubert avoient aussi du lait de la Vierge. Voyez sur ces reliques leur article. Tom. IV, chap. XLVI, p. 27.

religieuse qui présentoit aussi à la Vierge une femme en surçot vert, bordé de blanc avec la robe de dessous rouge; elle étoit coëffée en cheveux avec une petite toque sur la tête. Derrière elle étoient deux petites filles en robe verte, avec les cheveux noués d'une bandelette, et en haut on voyoit des anges jouant de divers instrumens.

Mais ce qu'il y avoit de plus beau dans la sacristie et de plus remarquable pour les arts, c'étoit un vase servant à entretenir le feu. Il étoit de cuivre rond, et échancré aux quatre coins; la frise en étoit ornée de feuilles de persil, avec quatre têtes de lion sur les faces; il étoit soutenu par quatre consoles portées sur un piedouche soutenu sur autant de volutes. *Voyez Planche VII*, n°. 1.

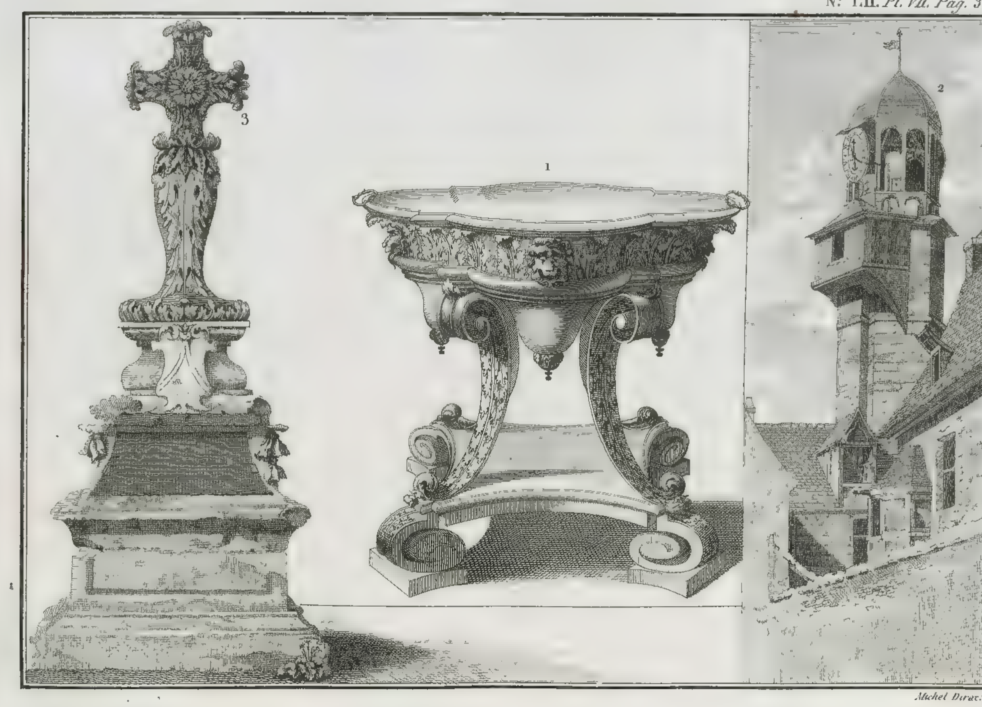
Dans un petit corps de bâtiment, à côté de la sacristie, on voyoit une tour octogone en brique qui portoit un petit clocher, où étoit l'horloge; elle sonnoit les demi-quarts, et chaque fois son carillon jouoit une hymne dont le chant étoit plus ou moins long, en porportion de la partie de l'heure qu'elle faisoit entendre. *Voyez Planche VII*, n°. 2.

La sacristie communiquoit avec le petit cloître: on y passoit aussi par l'église. Ce cloître étoit fort régulier, et avoit été autrefois décoré d'arcades gothiques, entre lesquelles étoient des peintures à fresque, à peu près du tems de Charles VII, ainsi que pouvoient l'indiquer les costumes. On y avoit écrit des vers au-dessous; mais ils étoient tronqués et mutilés de manière à ne pouvoir les lire. Ces tableaux, ainsi que ces vers, avoient pour sujet la vie de Saint Bruno.

Les religieux firent depuis reconstruire à neuf ce cloître, en conservant les mêmes distances. On l'orna d'une architecture d'ordre dorique, qui consistoit en archivoltes, accompagnées de pilastres, et l'on disposa, de même la face vis-à-vis, ensorte que les croisées se trouvèrent dans des arcades de pareille proportion, et d'une architecture absolument semblable. On auroit dû choisir pour cette place un ordre qui lui convînt mieux, parce que cet ordre ne doit être employé que dans de grandes proportions, et qu'ici il étoit, pour ainsi dire, en miniature, et qu'il perdoit par-là ses plus grandes beautés, la solidité et la majesté. L'ordre qui eût le mieux convenu, auroit été le corinthien, parce qu'il peut s'employer comme ornement, qu'il est aussi sévère que le dorique,

et

N° I.II. *Pl. VII. Pag. 34.*



Michel Direx.

et que ses richesses se seroient alliées avec celles qu'il auroit renfermées.

Les vitraux des croisées étoient peints en apprêts, comme on peint le verre aujourd'hui, et non comme on faisoit dans des tems plus anciens; la peinture est diaphane, c'est plutôt une teinture qui laisse au verre toute sa transparence; les peintures des vitraux des Chartreux étoient très-estimées : elles consistoient en bordures arabesques d'un fort bon goût, avec des camayeux gris au coin, qui représentoient les pères du désert. Il y avoit aussi; au milieu, de grands camayeux, représentant divers sujets; mais quelques-uns ayant été volés, les pères firent enlever ceux qui restoient.

Ces peintures étoient faites d'après les dessins de *Gilles Sadeler*, fameux dessinateur et graveur, et qui avoit un génie fécond pour inventer et composer (31).

Mais ce qui attiroit l'admiration des artistes de toute l'Europe, c'étoit les vingt-deux fameux tableaux qui remplissoient les arcades en face des croisées. Ils représentoient la vie de Saint Bruno, et avoient été peints en trois ans par le célebre *Lesueur*, le plus grand peintre de l'école françoise (32).

Ces tableaux étoient accompagnés de cartouches entre les colonnes qui les séparoient; elles étoient ornées de figures persiques, de caryatides, et de figures d'anges; elles étoient peintes aussi de la main de *Lesueur*. On y lisoit des vers latins qui expliquoient le sujet des tableaux. *Germain Brice* dit qu'ils sont d'une composition ingénieuse; on en pourra juger. Ces vers sont de la verve de Dom *Jarry*, prieur des chartreux.

Les premiers tableaux ont rapport à l'origine des chartreux et à l'histoire de

(31) C'étoit le neveu et le disciple de *Jean* et *Raphaël Sadeler*. Il les surpassa par la correction de son dessin et par le goût qu'il acquit dans son séjour en Italie. Il étoit né à Anvers en 1570, et mourut à Prague, en 1629, à 59 ans.

(32) L'Histoire de Saint Bruno a été peinte trois fois dans le petit cloître.

La première, l'an 1350, sur les murailles.

La deuxième, sur toile, l'an 1510.

Et enfin, la troisième, en 1648, sur bois, par Eustache Lesueur. Ce sont les tableaux dont nous allons donner la description.

Raimond DIOCRES, chanoine de Paris. Voici comment Corbin (33), après beaucoup d'autres annalistes, raconte cette histoire.

« Dedans l'université de Paris et la société des estudes de Saint Bruno et » de ses compagnons, y avoit un autre grand personnage, et ce personnage » étoit *Diocres* ». Il rapporte ensuite les sept vers suivans à la louange du chanoine, tirés de l'antique histoire, comme elle étoit de son tems sur les murailles des cloîtres de la Chartreuse de Paris.

Hic ita clarus erat virtutibus omnibus, atque
His disciplinis (quæ libera tempora poscunt),
Doctor ut ascenso suggestu, sive cathedra,
Esse videretur magni vox inclyta Pauli,
Atque verecundis in moribus alter Joseph;
Hunc veluti cœli divum de culmine lapsum,
Totus adorabat populus, namque ille sacerdos.

Puis il ajoute: « Ce grand personnage si célebre, si sçavant, si juste aux yeux » des hommes, qui ressembloit estre un ange descendu des cieux, tomba griévement » malade et mourut. Tout Paris est en deuil, toute l'université en peine pour la » pompe des funérailles. Donc le service se fait dedans l'église cathédrale de » Notre-Dame; la messe se dict *in pontificalibus*, et à l'issue on va pour enterrer » le corps, et comme on disoit sur lui le service des morts, ayant la face » découverte et les mains jointes, revestuës de gands peints, ainsi qu'il est » ordinaire à tous les prestres. Comme ce vient à la leçon commençant *responde* » *mihi*, lors on voit ce corps mort, estendu de dans sa bière, se lever en son séant, » au grand estonnement de tous, et dire à haute voix: *justo Dei judicio accusatus* « *sum*. PAR LE JUSTE JUGEMENT DE DIEU JE SUIS ACCUSÉ. Ceste parole imposa » silence à tous; on délibère, on doute s'il est mort ou vivant: s'il est mort, « comment est-ce qu'il parle? s'il est vivant, comment est-ce qu'il est accusé par le » juste jugement de Dieu? Enfin on résolut que l'on surçoiroit au lendemain, et

(33) Hist. Sacrée de l'ordre des Chartreux, pag. 8 et suiv.

» que le jour venu l'on recommenceroit les mesmes cérémonies. Cependant tout » Paris averti de la nouvelle, s'étonne, admire le miracle, demeure en suspens » sur l'évènement, et se prépare au succès. Le lendemain donc on recommence, » on élève la bière plus haute, afin que tout le peuple le vist en face ; on célébre » le sacré saint sacrifice de la messe ; on vient chanter sur le corps les leçons, au » milieu des torches funèbres, et quand le prestre vient à dire : *responde mihi* ; » le corps s'élève en son séant, et le défunct, à la veuë de tous, prononce » hautement ces paroles : *justo Dei judicio judicatus sum.* PAR LE JUSTE » JUGEMENT DE DIEU JE SUIS JUGÉ. Voilà le silence imposé de nouveau. Tout » le peuple s'estonne comme d'un coup de foudre inopiné. L'on dict : ce jugement » peut être bon ou mauvais. Ce n'est pas encore la fin. On remet donc au » lendemain, où plus encore de personnes se trouvent : et pour la dernière fois » il dict ; *justo Dei judicio damnatus sum.* PAR LE JUSTE JUGEMENT DE DIEU » JE SUIS DAMNÉ. Lors on ne délibère plus ; on prend ce corps, et comme » indigne on le jette à la voirie, et l'on l'enterre en un champ, ses os n'étans » pas dignes d'estre en terre saincte avec les saincts ».

Corbin ne se contente pas de ce récit ; il a voulu l'appuyer de témoignages selon lui authentiques ; il les a réuni tous en tête de son ouvrage cité plus haut, dans ce qu'il appelle *preuves de l'histoire des trois résurrections*.

La première sorte de preuve qu'il en donne, est la radiation de ces deux mots *responde mihi* dans toutes les heures de Notre-Dame à l'usage de Paris. Il ajoute qu'en tête des premières vêpres du jour des Morts, la figure du damné *Diocres* et l'histoire de ses trois résurrections y étoient toujours représentées ; et ce ne fut qu'en 1607, à Paris, et peu après, sous Urbain VIII, à Rome, qu'on réforma les breviaires, et qu'on en retrancha l'histoire du chanoine.

Il prétend ensuite qu'on doit ajouter foi à la *tradition perpétuelle en tout l'ordre des chartreux*, qui en avoient consacré la mémoire soit par un nombre infini de tableaux, soit par la transcription de cette histoire sur les murailles de leurs cloîtres.

L'auteur, enchérissant toujours, invoque en sa faveur *la fame et renommée* de cet événement en tout l'univers.

Il cite encore l'argument de Cassius, *cui bono?* « à quel profit, pour quel » bien, honneur ou contentement l'auroit-on inventé? »

Enfin la dernière preuve qu'il apporte, et qu'il croit la plus irréfragable; c'est le témoignage de grands et illustres personnages qui en ont écrit. Il finit par donner une longue liste des auteurs qui ont certifié ce miracle. La réfutation des absurdités qu'ils débitent est inutile, et pour l'homme sensé qui n'en a pas besoin, et pour l'homme foible et crédule, dont l'entêtement est incurable.

Nous nous contenterons de renvoyer à une dissertation écrite en latin par Jean de Launoy (34), qui attaque cette histoire avec autant de justesse que de solidité. On y voit clairement qu'elle n'a point donné lieu à la retraite de Bruno dans le désert, mais que la conversion de ce Saint a eu pour véritable cause les déréglemens de Manassé, archevêque de l'église de Rheims, dont Bruno, étoit chanoine. Nous renverrons encore à Vigneul de Marville (35), où il se trouve une petite dissertation de l'abbé N. N., également satisfaisante, contre les inventeurs et les échos de l'histoire du damné.

Nous terminerons par dire un mot de ce *Manassé*, premier du nom. N'étant encore que simple clerc, il parvint à l'archevêché de Rheims vers 1068, mais par voie de simonie, disent les historiens. C'étoit un homme altier, inquiet, violent, emporté; il pilla les églises, les monastères, les abbayes, et notamment celle de Saint-Remi, et en maltraita les moines; il vexa ses clercs de toutes manières, et les dépouilla de leurs revenus. Sa tyrannie alloit toujours croissant, lorsqu'enfin il fut accusé dans le concile tenu à Autun en 1077. Ses principaux accusateurs furent *Bruno et Pontius*. Manassé conserva toujours du ressentiment contre ces chanoines; car, dans une lettre qui fait suite à sa défense, après avoir dit qu'il est tout prêt à se reconcilier avec ses ennemis, *il les excepte tous deux nominativement*, en les accusant à son tour d'ingratitude. Au reste, il ne tarda pas à tirer de leur démarche une vengeance éclatante. A leur

(34) *Defensa Rom. breviarii correctio circà historiam Sancti Brunonis. Paris.* 1746, *in*-8°.
(35) Mélang. d'hist. et de littér., tom. II, pag. 186.

retour du concile, il essaya de les faire assassiner, dévasta leurs maisons, ravagea leurs biens et vendit leurs prébendes (35). Est-il donc étonnant que Bruno, affligé des excès de son évêque, fatigué des tracasseries qu'il essuya, et en craignant de nouvelles, ait pris le dégoût du monde et embrassé la solitude?

Le premier tableau représente *Raimond Diocres*, prêchant une nombreuse assemblée : on y remarque les différentes expressions de l'attention. Le fond est d'architecture d'ordre ïonique; ce qui est un anachronisme. Les figures sont bien posées, les caractères de tête bien diversifiés, et les draperies bien arrangées. Voici les vers qu'on lisoit à côté :

Si Cartusiacæ quæris primordia gentis,
Aurea facundi suscipe verba senis.
Fallor : jam populos pietatis imagine ludens,
Dogmata de feretro mox meliora dabit.

De l'ordre des Chartreux veux-tu voir l'origine?
Chez ce fameux docteur, emprunte des clartés;
Et si tu t'éblouis de sa fausse doctrine,
Sa bière t'apprendra d'affreuses vérités.

Dans le second tableau, Diocres est au lit de la mort. La scène se passe dans une chambre fort simple, où l'on ne voit que quelques livres et une tête de mort sur des tablettes. Son confesseur lui présente un Christ; le diable est à son chevet, et l'on voit dans le lointain, par le percé d'une arcade, les apprêts de sa pompe funèbre. Ce tableau, quoiqu'un peu gâté, est toujours fort beau; à côté on lisoit :

Ergo jacet; tremulum febris quatit arida pectus,
Nec morti faciunt irrita vota moram.
Ecce sepulchralem deducunt plurima pompam
Funebris et stygii prævia tæda rogi.

---

(36) *Gallia Christ.*, tom. IX, pag. 164 et suiv. — Hist. Littér. de France, tom. VIII, p. 648 et suiv.

Une fièvre l'abat ; la mort presse, il expire :
On le conduit en pompe où l'attendent les vers,
Et ce feu, qui pour lui consume tant de cire,
N'est que l'avant-coureur de celui des enfers.

Le troisième représente ce conte absurde sur l'origine des Chartreux, que le pape *Urbain VIII* fit retrancher de la légende, et que nous avons discuté (37); mais *Lesueur* a choisi cette version, comme prêtant davantage à la peinture. On y voit le docteur exposé dans le chœur de son église, qui, pendant que l'on chante pour lui l'office des Morts, sort de sa bière et fait entendre trois fois, à ces versets de la quatrième leçon *responde mihi*, ces terribles réponses : *justo Dei judicio accusatus sum... justo Dei judicio judicatus sum... justo Dei judicio condemnatus sum.*

Ce tableau, le plus beau de tous, est effrayant par la vérité qui y règne; l'expression de la surprise et de la terreur, répandue sur le visage des assistans, passe malgré lui dans l'ame du spectateur. Le peintre a su ajouter encore à celle de Bruno, que l'on apperçoit derrière le prêtre officiant :

Jamque inter sacro repetita piacula ritu
Ter, perii, horrifico mortuus ore sonat,
Æternùm perii : spectatrix turba supremi,
Judicii dubias disce timere vices.

A trois fois il le prêche, et d'une voix horrible,
Au Dieu qui l'y condamne il sert de truchement :
D'un souverain si juste, hélas ! et si terrible,
Qui ne doit après lui craindre le jugement ?

Le quatrième tableau fait voir *Bruno* à genoux, prosterné devant un autel; dans l'attitude d'un homme profondément affecté de ce qu'il avoit vu. On apperçoit par le percé, dans le lointain, deux hommes qui jettent avec horreur le cadavre de *Diocres*. Malgré la petitesse et l'éloignement des figures, le

(37) *Suprà*. p. 32.

peintre a su leur donner infiniment d'expression. Ce tableau est de *Goulay*, et retouché par *Lesueur.*

Scilicet infremuit Bruno, fatumque sodalis
Triste gemens, largo proluit imbre genas.
Ite, oculi, in lacrymas, lacrymis pinguescet eremus:
Hæ tibi, Bruno, novæ semina gentis erunt.

Bruno saisi d'horreur en larmes se distille,
Larmes que d'un ami produit l'estrange sort,
Et qui vont faire naître, en un désert horrible,
Mille enfans bienheureux d'une si triste mort.

Dans le cinquième, on voit *Bruno* faisant part de sa résolution à plusieurs personnes, et les invitant à l'imiter. Le fond est d'architecture dorique.

Sed procul hinc musæ, procul esto scientia, Christum
Quem schola doctori non dedit, antra dabunt.
Discipulorum inter plaudentes nulla cathedras
Blandior aura trahet, quem gravis umbra premit.

Ambitieux savoir, n'étalez plus vos charmes;
Ce que n'a pu l'école, un antre le promet,
Et l'ombre qu'à ses pas attachent ses alarmes,
Pour s'élever à Dieu, tout à Dieu se sousmet.

Dans le sixième, *Bruno* est prêt à partir avec six amis (38) qui ont pris la même résolution. Pour donner plus d'intérêt à ce sujet, le peintre a placé une scène épisodique sur le devant du tableau, où l'on voit un fils qui fait ses adieux à son père qui le serre dans ses bras. Ce tableau est fort beau.

---

(38) Ces six amis étoient *Lauduin*, qui fut le second prieur de la grande Chartreuse; *Etienne de Bruges* et *Etienne de Die*, tous deux chanoines de Saint-Ruf en Dauphiné; *Hugues*, prêtre; *André* et *Guérin*, laïcs.

Siste gradum, sed enim te sena corona magistro
Ambit inaccessas læta subire vias.
Felices animæ queis illætabilis orci
Emicat è tenebris orta repentè salus.

N'y va pas seul, Bruno, six autres vont te suivre
Dans toute l'aspreté des plus sauvages lieux;
Six, à qui, comme à toi ce mort apprend à vivre,
Et du fond de l'abisme ouvre un chemin aux cieux.

Bruno repose sur un lit; trois anges à son chevet, pendant qu'il dort, lui inspirent ce qu'il doit faire. On ne voit dans la chambre que quelques livres sur le plancher, ses sandales et une lampe. Ce septième tableau est très-beau, et l'un des mieux peints de cette suite. Les anges ont un air majestueux et des caractères de tête admirables.

Sed Carthusiaci quis inhospita culmina montis
Monstret, et ignoto figere calle pedem?
Aligeros decet esse duces, talesque requirit
Æmula cœlestis turba futura chori.

Mais qui te monstrera ces monts inaccessibles,
Ces rochers que tu dois ériger en autels?
Trois anges, que pour toi le sommeil rend visibles:
Le ciel ne doit pas moins à des anges mortels.

La distribution que *Bruno* et ses compagnons font de leurs biens aux pauvres, est peinte dans le huitième tableau. Ils sont sur le péristyle de leur maison, au bas duquel des pauvres tendent les mains et reçoiven t d'une manière différente. Sur le devant, on voit une femme qui fait taire son petit enfant qui demande encore; elle semble lui dire qu'elle est satisfaite. Ce tableau est très-richement composé, et les airs de tête en sont variés avec beaucoup d'agrément.

En patrias effundit opes, sic divitis auri
Mercari superas pondere docta domos.

Compede

Compede nam fracto, montana per aspera nudus
Tendere quis gressu liberiore neget?

L'abandon de leurs biens qu'aux pauvres ils départent
Commence en eux du monde un glorieux mépris.
Ils en brisent la chaîne, et d'un pied libre ils partent
Pour acquérir ailleurs des biens d'un autre prix.

Le neuvième offre HUGUES, évêque de Grenoble, recevant chez lui *Bruno* et ses compagnons, qui se prosternent au pied de l'évêque. Dans le lointain, on apperçoit des hommes qui tiennent les chevaux des voyageurs, et on voit au ciel sept étoiles, pour indiquer l'accomplissement du songe de *Hugues*, dans lequel il lui sembla que Dieu se bâtissoit une maison dans l'endroit de son diocèse, nommé *Chartreuse*, et que sept étoiles brillantes lui en montroient le chemin.

Ergo iter emensi, septenâque auspice stellâ
Protinùs Hugonis limina sacra petunt.
Pande fores, venerande senex, peregrina propinquo
Clariùs ut terris sydera sole micent.

Ouvre-leur, saint prélat: ils frappent à ta porte,
Ces hostes dont te parle un mystique sommeil;
Et sept astres en vain leur serviroient d'escorte,
Si pour les éclairer ils n'avoient un soleil.

On voit, dans le dixième tableau, l'évêque *Hugues, Bruno* et ses compagnons, à cheval, traversant des déserts affreux, entre des montagnes énormes, pour se rendre à l'endroit que *Bruno* avoit demandé à *Hugues*, et qui se nommoit *Chartreuse*. La perspective de ce tableau est fort bien entendue: il est aussi de *Goulay*, et retouché par *Lesueur*.

Immò age, redde polis sua sydera; summa capiti,
Te comitante, juvat visere saxa jugi.
Mox ibi continuis horrens per opaca tenebris
Perpetuâ stellas luce micare dabit.

Quel besoin toutes fois qu'à leur route ils président ?
On ne peut s'égarer, marchant sous tes drapeaux ;
Et si dans ces déserts d'épaisses nuits résident,
C'est pour croître l'éclat de ces astres nouveaux.

Le onzième représente *Bruno* et ses compagnons, occupés à faire bâtir, sur le penchant d'une montagne, une église, qui s'est nommée Notre-Dame *de Casalibus* (39), et des petites cabanes ou cellules séparées les unes des autres. C'est la première maison de cet ordre institué en 1084. On voit, dans ce tableau, des ouvriers qui travaillent de la pierre, ou qui en font monter au moyen d'une grue placée au premier étage déjà fait. Sur le devant, un architecte montre des plans à *Bruno*.

Jamque gigantisis saxe molimine saxa
Accumulans Bruno condere templa parat.
Fulmina nulla tamen metuas : sunt conscia facti
Quœ superare novus nititur astra gigas.

Soudain roche sur roche en géans on entasse,
Sans craindre le destin de ces audacieux.
Quand on a pour complice un effort de la grace,
C'est un saint attentat qu'escalader les cieux.

Bruno et ses compagnons reçoivent l'habit blanc des mains de *Hugues*, qui en revêt le dernier ; les six autres, qui sont dans le le fond, l'ont déjà. Tel est le sujet du douzième tableau, dans lequel on admire la sagesse de la composition, et l'expression de dévotion et de recueillement répandue sur les visages.

(39) C'est-à-dire, Notre-Dame *des Caseaux*, du mot *casa*, ou des *cabanes ;* on appeloit aussi *casale*, *casalitium*, ces bâtimens grossièrement construits, que nous nommons aujourd'hui *masures*, et quand il y en avoit plusieurs ensemble, on disoit en françois des *caseaux*, ensuite des *chesaux*. C'est de-là que plusieurs familles ont pris le nom de *Descaseau* ou *Deschezeau*, comme d'autres s'appeloient *Desmasure* ou *Desmaisiere*. Le nom *de Chalet*, qui figure si bien dans la nouvelle Héloïse, n'a pas une autre origine.

Nec mora sacrati cultûs insignia gessit
Induere, et niveo subdere colla jugo.
Candida quid mirum senis consistere seclis
Quæ modò tot lacrymis immaduisse vides?

L'habit blanc, que tous sept prennent de leur saint guide
Marque cette candeur à l'épreuve des temps
Cette innocence pure, éclatante, rigide,
Que n'ont pu relâcher ni ternir six cents ans.

Dans le treizième, le pape *Victor III* confirme l'institut de l'ordre en plein consistoire. Ce tableau est un des mieux exécutés. Les cardinaux y sont en rouge; ce qui est un anachronisme (40).

Romano intereà Victor de vertice numen
Scit Carthusiacis tecta parasse jugis.
Cœpta placent; etenim sacro comitante senatu
Non nisi cœlitibus consona ferre queat.

De ces monts accablez d'une éternelle neige,
Jusqu'à Rome bientôt leur retraite fait bruit;
Et le pape Victor dans le sacré collége
Confirme l'institut dont il voit tant de fruit.

Le quatorzième offre *Bruno* donnant l'habit à de nouveaux compagnons. Une noble simplicité, l'expression d'une dévotion tranquille que l'on remarque dans les personnages, caractérisent ce tableau.

(40) Ceci, prouve ce que je répète sans cesse dans mes cours d'histoire et d'antiquités, combien les connoissances se tiennent. Le Sueur, dans un beau tableau, commet une faute lourde contre le costume, pour n'avoir pas été au courant de l'histoire ecclésiastique; les chartreux ont été fondés en 1084, et ce n'est qu'en 1242 que les cardinaux ont obtenu le chapeau rouge, la robe pourpre ne leur a été accordée qu'en 1464, et le titre d'éminence seulement en 1644, n'étant d'abord que des espèces de vicaire du pape; l'évêque de Paris avoit comme lui ses cardinaux. Ils n'ont pris le pas sur les évêques que quand ils se sont rendus les maîtres de l'élection du pape, et c'est depuis cette époque qu'ils portent le chapeau rouge et la pourpre.

Macte igitur, sacra progenies primæva parentis
Pignora, nascentis spesque decusque gregis.
Sydera præludunt operi; dedit alma benignum
Roma patrem, teneris ubera Bruno dabit.

Courage, fils aîné de cet ordre sévère;
Ce qu'inspira le ciel ne sçauroit avorter,
Rome à votre naissance a fourni d'un (41) bon père,
Et Bruno fournira de quoi vous allaiter.

Le quinzième tableau représente *Bruno* occupé à lire une lettre qu'un messager lui apporte de la part d'*Urbain II.* Ce pape qui avoit été disciple de *Bruno*, lui ordonne de venir à Rome pour l'y aider de ses conseils. *Bruno*, accompagné de trois autres religieux, est à la porte de la chartreuse, dont on voit l'extérieur. Le messager est bien posé et admirablement dessiné, ainsi que le cheval.

Ubera quid memorem natis avulsa tenellis?
Te sibi Roma, novo principe, Bruno petit.
Rumpe moras, quò jussa vocant suprema, sequare;
Carcer erant rupes, urbs quoque carcer erit.

Mais quoi! de ses vertus l'heureux bruit vous l'arrache.
Le nouveau pape Urbain veut l'avoir à son tour.
Va, Bruno, la retraite en ces rochers te cache,
Et sçaura te cacher au milieu de sa cour.

Dans le seizième, *Bruno* se prosterne aux pieds du pape et les lui baise (42).

(41) On disoit alors fournir d'une chose, pour fournir une chose.

(42) Bruno emmena avec lui à Rome les six amis qui l'avoient suivi dans les déserts; avant tout il remit son hermitage et ses dépendances à *Seguin*, abbé de la Chaise-Dieu, l'un des premiers donataires. Ennuyés du tumulte de la ville, ses six compagnons revinrent à la Chartreuse, que *Séguin* se fit un devoir de leur rendre. *Bruno*, avant leur départ, leur avoit donné pour prieur, *Lauduin*, dont nous avons parlé plus haut.

Sed te christiadum summis qui præsidet aris,
Dùm sinit amplexu liberiore frui,
Stratus humo pedibus das oscula. Nil agis : inde
Quum refugis, major nempe paratur honos.

Il te voit du saint siége encor comme son maistre ;
Tu lui baises les pieds lorsqu'il te tend les bras,
Et les humilités que tu lui fais paroistre,
T'attirent des honneurs où tu n'aspires pas.

On voit, dans le dix-septième (43), *Bruno* qui refuse l'archevêché de Rhégio que lui offre le pape. La scène de ce tableau est parlante : *Bruno* est à genoux sur le marche-pied du pape ; sa position exprime parfaitement ce que dit le vers : loin de moi ces dignités, etc.

Ima tenes, quem celsa manent ; tibi Rhegia
Justo pontificis munere mitra datur,
En refugis, Bruno, nùm noxia dona parentis ?
Sit procul, inquit, honos, ne grave mergat onus.

Plus la grandeur te cherche, et plus tu te ravales :
Il t'impose une mître, elle te fait trembler.
Loin de moi, loin, dis-tu, ces dignités fatales.
Dont le brillant honneur me pourroit accabler.

Le dix-huitième représente *Bruno* dans les déserts de la Calabre, accompagné de quelques religieux qui l'ont suivi. Ils sont occupés à défricher la terre, tandis que *Bruno* est en prières au pied d'un autel rustique. Le lieu de la scène est un paysage très-sauvage.

Dixit, et ad Calabri deserta cacumina montis,
Aulica pertœsus vincula liber abit.
Quid refugo Brunone times ? tibi vincere certum,
Roma, novo ad superos Mose levante manus.

(43) Goulay y a un peu travaillé.

Bruno fuit en Calabre ; une sombre montagne
Y dérobe sa fuite au reste des humains.
C'est de là que sa force, ô Rome, t'accompagne,
Dès qu'en nouveau Moyse il lève au ciel ses mains.

Dans le dix-neuvième, on voit *Bruno* surpris en prières par un chasseur, qui, saisi d'admiration, est descendu de cheval, et s'est prosterné à ses pieds, un genou en terre. C'est ROGER, comte de Sicile et de Calabre; il fut si édifié de la manière de vivre des Chartreux, qu'il leur donna l'église de Saint-Martin et de Saint-Étienne, avec des fonds pour subvenir à leur entretien. La figure de *Roger* est pleine de majesté et de grace; le cheval est aussi parfaitement dessiné.

Obscuras frustrà latebras sed quærit eremi,
Hùc te fida canum turba, Rogere, vocat.
O te felicem! princeps, dùm poplite curvo
Efficeris prædæ præda inopina tuæ.

Que sert d'être enfermé dans une grotte obscure?
Une meute y conduit un illustre chasseur.
Prince, bénis le ciel d'une telle avanture;
Tu veux prendre ta proie, et Bruno prend ton cœur.

Le vingtième montre *Roger* endormi. *Bruno* lui révèle en songe le complot qu'un de ses capitaines a formé contre lui. Au bas du lit, un garde éveille l'autre : on apperçoit dans le lointain la ville de Capoue que *Roger* tenoit assiégée.

Ad Capuana etenim dùm proditor instat avarus
Mœnia, Brunonis munere parta salus.
Auspice nil metuas vigili, dux inclyte, tantam
Cujus et in somnis umbra rependit opem.

Tu lui fais des présens, il te sauve la vie;
Et lorsque pour te perdre, un traictre vend sa foi,
Il te révèle en songe une si noire envie;
Et durant ton repos son ombre agit pour toi.

Le sujet du vingt-unième est la mort de *Saint Bruno*. Il est composé d'une manière savante, tant pour la disposition des figures que pour l'expression des têtes. On voit des religieux dont la douleur est muette ; d'autres semblent s'attacher à considérer le visage de *Bruno ;* un autre est prosterné contre terre ; enfin, tous ont des actions différentes de tristesse, de constance et de résignation. Mais ce qui est admirable, c'est l'effet de lumière produit par un cierge qui est près de *Bruno*, et dont la distribution est répandue avec une vérité dont rien n'approche.

Quid querulis, pia turba, reples singultibus auras,
Tristia dùm patrem fata subire vides ?
Hauserat è feretro cœlestis germina vitæ ;
E feretro cœlis vivere Bruno dabit.

Il meurt, laisse moins voir dans ta douleur profonde,
Ces larmes, sainct troupeau, qui coulent de tes yeux.
D'une bière il apprit qu'il faut mourir au monde ;
D'une bière il t'apprend à vivre pour les cieux.

Le vingt-deuxième et dernier tableau représente *Saint Bruno* porté au ciel par des anges, dont les figures sont vraiment célestes.

Ecce triumphalis sublatus in æthera pompâ,
Ignoto natîs tramite pandit iter.
Sedula consimilis meriti tibi congere pondus
Virtutem aligeram pondera nulla gravant.

Anges, vous l'y portez au moment qu'il nous quitte ;
Par les mêmes sentiers il y faut arriver.
Plus nous avons sur terre amassé de mérite,
Plus son poids vers le ciel sert à nous enlever.

Sur la porte qui va du cloître à l'église, on lisoit sur une table, supportée par deux vieillards persiques (44) :

(44) On appelle ainsi des statues qui représentent des Perses captifs avec leurs vêtemens ordinaires, pour servir de colonnes ou de pilastres. On en attribue l'invention aux

Bruno capit nullam tacitâ sub nocte quietem.
Sed qualem reperire locum (quo tutus ab omni
Sit strepitu gentis maneatque latentior) anceps
Cogitat, et secum versat crebrò atque reversat.
Vertitur intereà cœlum, et Latonia lampas
Cùmque diu orasset superos, suspensa tenebat
In multam solus vigilans præcordia noctem.
Opprimitur somno, et tepido dat membra cubili:
Procumbit languens, et mox ut lumina texit
Matutina quies, facies incedere cernit.
Angelicas, labiisque sales miscere modestis.
Affixit nitidæ fidei signacula fronti,
Atque ait: ô tali quæ vos sub imagine fertis,
Gaudentes animæ, per maxima sceptra tonantis,
Adjuro, à stygiis estis vel ab æthere missæ!
Illæ alacri vultu, facieque et fronte decorâ:
Ne trepida, dixere, Dei sacrate minister;
Quippe tibi nos sidereâ descendimus arce,
Faustaque cœlestis ferimus mandata parentis;
O te felicem, quem de tot millibus unum
Elegêre poli monacos reparare labantes!
Perge, tuum completo animum, tua vota secunda;
Hoc tibi divinus sator imperat; ito citatus
Granopolim, dicunt vulgari idiomate Galli,
Hugonemque petas antistitem, et ille docebit
Quem tibi condidimus sublimi in vertice campum
Voce sub Hebrœâ Cartusia dicitur, hoc est,
Sermone ausonio, perfecta vocatio divûm.

Lacédémoniens, qui, après la bataille de Platée, voulant humilier les Perses, bâtirent une galerie qu'ils appeloient Persique, dont des statues de ce genre soutenoient la voûte.

Vos

Vos quoque sumatis tanto de nomine nomen,
Et Cartusiaci vestri appellentur alumni.
Vade igitur felix : te totus honorat Olympus,
Bruno, tibi que dabit divinum in sæcula nomen.
Talibus effatis, fluxêre in nubila vultus
Angelici, et sumptæ densato ex aere formæ
Mox abiere, torusque omnis spiravit amomo.
Ille gemens, tantique labans dulcedine verbi,
Corripit è strato corpus, tendit que supinas
Ad superos cum voce manus, gratesque rependit:
Numina (tum dixit) cœli quæ limen habetis,
Si mihi sint totidem linguæ, quot lumina fertur
In membris habuisse Argus, persolvere dignas
Haud possem laudes; istud quod minus obire
Me facitis dignum, tua sunt hæc munera, Christe.
Est nihil excellens in me, vos omnia fertis.
Optima cœpta date, gressusque parate secundos,
Cœlicolæ, quibus est humanæ cura salutis.

A la suite du poëme de l'origine des Chartreux, dont le morceau précédent est tiré (45), se trouve une épitaphe (46) de Saint Bruno, dont l'auteur est anonyme.

VETUSTISSIMUM D. BRUNONIS EPITAPHIUM.

Primus in hac Christi director ovilis eremo
Fundatorque fui, qui tegor hoc lapide.
Bruno mihi nomen, genitrix Germania, meque
Transtulit ad Calabros grata quies nemoris.

(45) *Anagraphe de Origin. Cartus. ordin.*, pag. 6 et seq.
(46) *Id.* pag. 15.

Doctor eram, præco Christi, vir notus in orbe :
Desuper illud erat gratia, non meritum.
Carnis vincla dies octobris sexta resolvit :
Ossa manent tumulo, spiritus astra petit.

En voici la traduction également très-ancienne :

Premier en ce désert, conducteur du troupeau
Du Sauveur Jesus-Christ, suis cloz en ce tombeau.
Brunon ce fut mon nom, et la doulce campaigne
Laquelle m'esleva, ce fut en Alemaigne.
Des buissons et forests le repos gracieux
Me conduit en Calabre, où vescus bien heureux.
Docteur bien renommé, j'annoncay la parole
De Dieu publiquement : si que ma voix en vole
Encor de toutes parts : mais Dieu je recognois,
Autheur de mon salut, me guidant en ces bois.
Le sixiesme jour du nébuleux octobre,
De ma vie trancha le filet sans opprobre.
Ici bas au cercueil mon corps terny gisant,
L'esprit prompt s'envola au pole tresluisant.
Mes enfans bien aimez, suyvez ma seure trace,
Pour avec moi, de Dieu au ciel bénir la face.

Sur la porte du cloître qui donnoit dans le réfectoire, on voyoit une autre table accompagnée de caryatides de bronze, sur laquelle étoit cette inscription :

CANONISATIO.

Papa Leo, gestis et majestate verendus,
Cardineis patribus celebri circumdatus actu,
Certior est factus quàm sanctè vixerit olim
Bruno ; quod obsequium, dùm vixit, præstitit urbi,
Quodque per hunc cultu divino Ecclesia crevit.
Hujus et audierat certò miracula quædam,

Propterea, votis patrum concordibus illum
Retulit in divos; festum concessit eidem
Octobris sextâ celebrari luce quot annis,
Illo nempè die moriens ascendit Olympum,
Erigere huic statuas, ac ædificare sacella
Permittens: super his confecta diplomata confert.
Ordinis hæc nostri mater Cartusia servat
Inter Romani multa instrumenta senatûs.

Leon de Médicis d'estoffe mémorable,
De vertus et mérite encor plus honorable,
Des peres cardinaux estant accompagné,
Quel fut de Sainct Brunon le loz, acertainé,
Et combien dignement il avoit en ce monde
Vescu et enseigné, duquel encor redonde
Le bien-faict conféré envers toute l'église,
Qui par son meur advis l'office solemnise
De la Vierge Marie, et aussi entendant
Les graces et vertus esparses d'abondant,
Et faictes en tous lieux par miracles et signes,
Vray et parfaict signal de ses œuvres insignes:
Du commun sentiment de son conseil sacré,
Au rang des bien-heureux il l'a enregistré.
Aussi a-il permis solemniser sa feste
Le sixiesme d'octobre, auquel l'ame parfaicte
Du corps se séparant, revola droict au lieu
Dont elle estoit yssue, et infuse de Dieu.
Permit à son honneur édifier des temples,
Et statuës, à fin de nous servir d'exemples.
Sur ce il nous despescha authentiques sceaux,
Les bulles, les placets et priviléges beaux,
Que la grande Chartrouse, en nostre ordre premiere,
Parmy autres thresors soigneusement resere.

Dans les coins, il y avoit encore quatre grands tableaux aux quatre

extrêmités de ce cloître. Ils représentoient la ville de Paris telle qu'elle étoit au commencement du siècle dernier, celle de Rome, la grande Chartreuse, et celle de Pavie, fondée par Jean Galeas, Visconti duc de Milan. Ce bâtiment passe pour le plus superbe couvent du monde chrétien. Ces tableaux où se trouvoient des figures demi-nature, étoient aussi de *Lesueur* et de ses élèves.

Les religieux avoient fait faire des volets qui fermoient à clef, pour les garantir, parce que des gens, poussés par une basse jalousie, avoient eu l'indignité de gratter et de défigurer leurs plus belles parties. On a prétendu que c'étoient des élèves de *Lebrun*; d'autres ont cru que c'étoient des Italiens. Voltaire, dans une exagération très-poëtique, prétend qu'ils n'en étoient que plus beaux.

Quelle étoit votre erreur, ô vous, peintres vulgaires,
Vous, rivaux clandestins, dont les mains téméraires
Dans ce cloître où Bruno semble encor respirer,
Par une lâche envie ont pu défigurer
Du Zeuxis des françois les savantes peintures?
L'honneur de son pinceau s'accrut par vos injures;
Ces lambeaux déchirés en sont plus précieux,
Ces traits en sont plus beaux, et vous plus odieux (47).

(47) Il est certain que le Brun étoit jaloux de la réputation, on peut dire de la gloire de Lesueur; mais en secret il admiroit son sublime talent. Charles Simoneau étant aux Chartreux y voit arriver le Brun et se met à l'écart pour l'écouter; celui-ci, qui se croyoit seul, s'écrioit à chaque instant: Que cela est beau! que cela est admirable! que cela est bien pensé! Mais il avoit peine à dissimuler sa jalousie, ou plutôt l'espèce d'aveu qu'il en faisoit étoit un témoignage de la supériorité de Lesueur: il fut le voir à ses derniers momens, et il dit en s'en allant, que *sa mort alloit lui tirer une grosse épine du pied;* c'est-là ce qui a donné lieu à cette supposition infâme, qu'il avoit empoisonné son rival; mais comment croire une pareille atrocité? Je ne croirai pas plus qu'il ait engagé ses élèves à détruire le chef-d'œuvre de Lesueur; mais quelqu'un d'eux a pu le faire par un zèle coupable et mal entendu. La jalousie de le Brun ne pouvoit être que la jalousie d'un grand homme, d'un grand artiste. C'étoit cette même émulation qui faisoit dire à Thémistocle que les victoires de Miltiade l'empêchoient de dormir.

Les tableaux des chartreux avoient été enlevés bien avant la révolution; mais l'intendant des bâtimens avoit commencé par les faire descendre avant de préparer le lieu où ils devoient être, ensorte que renfermés depuis plusieurs années dans des greniers, ils y périssoient, ainsi que plusieurs de ceux de la superbe galerie de *Rubens* (48).

Lesueur disoit que les tableaux des chartreux n'étoient que des esquisses; il s'étoit fait aider, comme nous l'avons dit, par *Goulay* son ami et son beau frère, et par ses trois frères *Pierre*, *Philippe* et *Antoine*. Les paysages sont de *Patel*, fameux peintre en ce genre.

Ces tableaux ont été gravés par *Chauveau*, habile graveur et dessinateur, qui savoit aussi inventer et composer ses sujets avec un génie surprenant.

La plus grande partie du petit cloître étoit parquetée; cependant on y voyoit quelques tombes de pierre plate, entr'autres celle de *Louis*, fils naturel du comte de Flandre, mort l'an 1378.

Pierre *Danet*, abbé de Saint-Nicolas de Verdun, et curé de Sainte-Croix en la cité, y étoit inhumé; il mourut en 1709 : il est l'auteur de plusieurs dictionnaires, notamment de celui des Antiquités Grecques et Romaines, à l'usage du dauphin, fils de *Louis XIV*.

Enfin on y voyoit encore la sépulture de Pierre *Versoris*.

Il étoit né à Paris le 16 février 1528. Le nom de sa famille étoit *Letourneur*, qu'il latinisa suivant l'usage des littérateurs du temps. Il auroit dû prendre le nom de *versor*; mais il trouva probablement le génitif plus sonore, et il l'adopta. Peut-être aussi croyoit-il que ce génitif donnoit à son nom un caractère plus noble, parce qu'il signifioit *de Letourneur*.

Versoris devint un des premiers avocats de son temps: il avoit la mémoire si présente, qu'il se servoit rarement de ses livres. Il plaida pour les jésuites contre Pasquier, dans le fameux procès qu'ils eurent avec l'université de Paris; et

---

(48) On a placé au Muséum celui qui représente l'accouchement de Marie de Médicis; mais que sont devenus les autres?

on peut dire qu'il gagna sa cause (49). Il fut député aux états de Blois, en 1576, et y porta la parole pour le tiers-état. Il aimoit passionnément les Guises; et son attachement pour la ligue étoit si extrême, que la nouvelle de la mort du Cardinal et du duc de Guise le saisit à tel point qu'il en mourut le 26 décembre 1588. Mornac a écrit son éloge.

Voici son épitaphe que l'on voyoit dans ce cloître.

Pariseæ jacet hîc urbis studiique JOANNES
VERSORIS *decus eximium, doctissimus omni*
Dogmate : qui vitâ cœlebs et cultor honesti,
Multorum ingenia erudiit juvenumque senumque.
Vivet at ille suis scriptis celebratus ubique,
Et famâ, et meritis, dùm sol lustrabit Olympum.
Ergò sui memores, æquos obnixè rogate
Corde pio superos : æternâ pace quiescat.

Ce furent *Pierre* LOISEL et *Marguerite* sa femme qui firent édifier le chapitre et la secrétairerie, qui formoient un des côtés du petit cloître. L'autel en fut consacré le 13 d'août 1332, en l'honneur de Saint Pierre et Saint Paul, par Guillaume de *Flavecour*, archevêque d'Auch.

Le chapitre étoit fort bien décoré; la menuiserie en étoit moderne, fort belle, et particulièrement celle de l'autel, qui consistoit en quatre pilastres et deux colonnes ïoniques Le tombeau d'autel étoit aussi d'un très-bon goût et riche d'ornemens, ainsi que la bordure qui renfermoit le tableau.

C'étoit un christ sur la croix, peint par *Philippe de Champagne* : ce peintre qui le regardoit comme son chef-dœuvre, l'avoit légué par son testament aux chartreux.

Il y avoit encore d'autres beaux tableaux dans cet endroit, savoir un *noli me tangere*, de *Lesueur*; une naissance de la vierge, un peu noir, par *le*

(49) Bayle, au mot *versoris*.

N.° LII. *Pl. VIII. Pag. 57.*



Michel Direx.t

Féty (50); l'adoration des bergers, par *Jacques Bassan* (51), et un *Poussin*, qui étoit un peu rouge.

Il y avoit encore trois tableaux d'artistes vivans ; ils sont nouvellement peints. C'est la mort de la Vierge, par *Perin*, en 1788. Ce tableau, qui lui fait honneur, est sagement composé et bien dessiné, mais la couleur en est un peu lourde. Une présentation de la Vierge au temple, par *Lagrenée* jeune: le ton, quoique faux et violet, en est transparent et la touche légère et fraîche, mais rien n'est composé plus mesquinement. Enfin, l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, par *Jollain*.

Il y avoit aussi dans ce chapitre un fort beau lutrin sculpté en bois très-délicatement, et dont les figures sont de *Julience*, sculpteur provençal. Ce pupitre, gravé *Pl. VIII*, n°. 1, est sur un piédestal triangulaire, et dont les trois faces, un peu concaves, sont ornées de figures en bas-relief, représentant les trois apôtres, *Pierre*, *Paul et Jean l'évangéliste*, tels qu'on les voit, *figures* 2, 3 *et* 4. Autour de la tige et sur le piédestal, les trois vertus théologales, 5, 6 et 7, qui sont fort belles. Le corps du pupitre est sculpté de petits ornemens en mosaïque très-délicats, et surmonté d'un petit Jésus qui tient d'une main le globe de la terre, et semble indiquer le ciel de l'autre. La figure 8 est le développement des petites consoles des angles du piédestal: la figure 9 est le détail des petites faces du pupitre ; enfin la figure 10 est la volute qui est dessous; la figure 11, les ornemens du paneau du piédestal; et la figure 12 ceux de dessous le lutrin. Ce morceau curieux est aujourd'hui au dépôt des Augustins sous le n°. 336.

On voyoit encore dans le chapitre plusieurs tombes. D'abord celle de Pierre *Loisel* et de *Marguerite* sa femme, avec leurs effigies et cette épitaphe autour.

(50) Peintre romain qui dut son talent à l'impression que firent sur lui les tableaux de Jules Romain, mort à Venise en 1624.

(51) Un des plus fameux peintres de son tems, et excellent coloriste, formé par le Titien, mort en 1592, à 82 ans.

Ci-gist MARGUERITTE, *jadis femme de Pierre* LOISEL *cordoennier*, (52) *bourgeois de Paris, qui trespassa l'an de grace* MCCCLXXXI, *le VII des Kalendes; priez pour l'ame de ly; que Dieu lui fasse bonne merci;* amen. *Planche IV bis*, *n°*. 5.

Ici-gist Pierre LOISEL, *mari de la dicte* MARGUERITTE, *qui trespassa le dix-neuvième jour du mois de septembre, l'an de grace* MCCCXLIII. *Priez pour l'ame de ly. Planche VI bis*, n°. 5.

Sur une autre pierre où étoit aussi gravée une effigie, on lisoit·

CI-GIST *noble dame* MARGUERITTE DE CHALONS, *dame de Thory et de Puysoie, fille de monseigneur* Jehan de Châlons, *comte d'Auxerre et de Tonnerre, l'ame de feu monsieur* Jehan de Savoye, *chevalier, qui trespassa en son hostel le lundi XI jour d'octobre, l'an* MCCCLXXVIII.

Quel étoit ce *Jean de Chalons*? étoit-ce *Jean III*, qui mourut en 1366, et qui laissa en effet une fille appelée *Marguerite*. Mais les auteurs de l'art de vérifier les dates, disent qu'elle mourut sans alliance; et celle-ci fut mariée à Jean de Savoie. Il se peut qu'ils se soient trompés. Si *Marguerite* est la fille de *Jean III*, ce fut elle qui se fit adjuger, en 1373, le gouvernement du comte d'Auxerre, avec des reserves pour les places fortes et les réparations des fortifications pendant la captivité de son frère Jean IV (53).

Le réfectoire faisoit aussi un des côtés. C'étoit anciennement la chapelle de l'hôtel de Vauvert, avant la construction du monastère, à qui elle servit encore d'église pendant six ans, jusqu'à ce que la grande fut achevée. Ce réfectoire

(52) L'étymologie donnée par Voiture au mot *cordonnièr* est des plus ridicules. Il prétend que le mot *cordonnier* est mis pour cordonneur, c'est-à-dire, *donneur de cor*. La vérité est, que l'on disoit autrefois *cordouanier*; ce mot a été dérivé de *cordouan*, sorte de cuir ainsi appelé de Cordoue, où on le préparoit. Ce cuir s'appeloit en latin *cordelisus*. Il n'a pas été difficile de faire de cordouan, *cordouanier*, et par corruption *cordoennier*, comme dans cette épitaphe. On a dit ensuite par abbréviation cordonnier. Ceux qui prétendent que cordonnier se dit parce qu'on faisoit des souliers de cordes, ne connoissent pas la véritable étymologie du mot.

(53) Ce prince eut aussi une fille, nommée *Marguerite*, mais elle mourut en 1511, six mois après sa mère Isabelle.

avoit

avoit été orné, au siècle dernier, de plusieurs tableaux et de peintures en grisailles imitant le bas-relief. Ces tableaux étoient *une descente de croix*, copiée d'après *Jordans* par *Borelli*. Cette copie, qui étoit précieuse pour la couleur, décoroit l'autel du chapitre, avant que *Champagne* eût donné le tableau qu'on y voyoit depuis. On y remarquoit aussi un portrait de Louis XVI, peint par *Pierre*; ce tableau étoit assez médiocre.

Les grisailles représentoient divers repas, dont les sujets étoient tirés de l'écriture-Sainte, tels qu'*Elie* nourri d'un pain par un ange sur la montagne d'Oreb ; les deux pêches miraculeuses ; la pâque des Juifs, la cêne, la mâne et la multiplication des pains.

Le troisième côté du petit cloître étoit formé par le bâtiment qui lui servoit de communication avec la cour. Il avoit été bâti par *Humbert*, dernier dauphin de Vienne, mort dominicain (54).

Le quatrième côté étoit formé par un couloir nommé la Thébaide, qui servoit de passage pour aller au grand clos, et dans lequel donnoit la porte de l'infirmerie. Près cette porte on voyoit une petite table de marbre sur laquelle étoit cette inscription en lettres gothiques :

L'AN *de grace* MCCCCXLI, *fust parfaiste ceste chapelle et infirmerie que fonda madame* JEHANNE *par la grace de Dieu royne de France et de Navarre, jadis espouse du roi Charles le Bel, et fust la ditte madame la royne, fille de très-excellent prince monsieur Loys de France, jadis comte d'Evreux, et fils de roy de France.*

Cette infirmerie avoit une chapelle dont le portail étoit en ogive, ainsi que les croisées. Au dessus, il y avoit un petit clocher, et dans l'intérieur on y voyoit quatre bas-reliefs, représentant Saint *Jean-Baptiste* et son mouton; Saint *Paul* hermite, et son pigeon; Saint *Antoine* et son cochon; et Saint *Bruno* sans compagnon.

Cette infirmerie contenoit six cellules avec leurs jardins à la manière de l'ordre. Les vieux manuscrits du couvent rapportent de la reine JÉANNE, *qu'elle alloit souvent par dévotion visiter les religieux, prenant la peine par grande charité*

(54) *Voyez* l'article des Jacobins de la rue St.-Jacques, art. XXXIX, pag. 35.

et humilité de préparer leur réfection, et la leur ministrer elle-méme en leurs cellules, consolant les infirmes et malades, dont il y en avoit tousjours pour la grande austérité de vie qu'ils menoient.

Elle avoit aussi fourni la chapelle de beaux ornemens et de vases d'argent, et en outre elle donna pour l'entretien de cette infirmerie la terre et seigneurie d'Yeres, en reconnoissance de quoi, outre les prières qui se disoient journellement pour elle dans cette chapelle, l'ordre faisoit tous les ans un service pour elle et le roi son mari, le 4 de mars, jour de son décès.

Du petit cloître on passoit dans le grand par une porte gothique, et cependant à plein ceintre. Ce cloître, disposé en carré autour d'un cimetière, étoit d'une grandeur immense. Il étoit plus long sur deux côtés qui pouvoient avoir environ 470 pieds, tandis que les deux autres n'en avoient à-peu-près que 166. Il n'étoit fermé, du côté du préau ou cimetière qui étoit au milieu, que par de petites arcades ogives sans vitraux. Il étoit couvert partie en pierre, partie en bois, et renfermoit trente-deux cellules; savoir, six sur chacun des deux petits côtés, et dix sur chacun des grands. Ces cellules étoient séparées à égale distance les unes des autres; elles renfermoient chacune trois petites pièces, savoir: un vestibule qui servoit de réfectoire, une autre pièce qui servoit d'atelier, de bibliothèque ou de cabinet et de salon, et la chambre à coucher. Elles avoient en outre chacune un petit jardin très-bien arrangé, sablé, et rafraîchi par un petit bassin rempli d'eau vive que fournissoit la pompe du milieu du préau. J'ai donné, *planche IX*, une vue de ce cloître.

Les cellules étoient fort agréables à voir par la propreté qui y régnoit; quelques-unes même étoient ornées, et renfermoient des tableaux et des statues de nos plus habiles artistes.

Les huit premières cellules furent construites du temps de *Saint Louis*, tant de ses bienfaits, que de ceux de plusieurs autres personnes. Deux autres furent bâties ensuite, l'une par les dons de *Marie* ou *Marguerite d'Issoudun*, comtesse d'Eu, et l'autre par ceux de *Thibault II*, roi de Navarre, comte de Champagne, et gendre de Saint Louis.

Pour achever la fondation de Saint Louis, il restoit vingt cellules à bâtir. *Jeanne*

N° LII. *Pl. IX. Pag. 60*



Michel Direx!

Nº LII. *Pl. X. Pag. 61.*



Michel Direx!

de Chatillon, comtesse d'Alençon, de Blois et de Chartres, et femme de *Pierre*, comte d'Alençon, troisième fils de Saint Louis, en fonda quatorze pour l'entretien desquelles elle légua deux cent vingt livres tournois de rente perpétuelle et amortie, comme il paroît par ses lettres passées en la maison de l'évêque Wincestre, appelée *la grange aux gueux*, au-dessus du village de Gentilly (55). Cette princesse y suppose qu'il y avoit déjà seize cellules, et que sa fondation rempliroit celle de trente que Saint Louis avoit résolu d'y mettre.

Cette fondation est représentée dans ce cloître du côté de l'église, par un bas-relief où l'on voyoit *Jeanne de Chatillon* offrant à la Vierge qui tient son fils entre ses mains, et à Saint Jean-Baptiste, quatorze chartreux à genoux. Cette sculpture s'étant dégradée, les chartreux la firent couvrir, en 1712, de planches défendues par un grillage, et sur lesquelles on copia avec exactitude ce bas-relief, qui avoit quinze pieds de large, sur quatre de haut. Un rouleau sortoit de la bouche de *Jeanne*, sur lequel étoit cette prière qu'elle adressoit à la Vierge: *Vierge mère et pucelle à ton cher fieus présente quatorze frères qui prient pour moi.* L'enfant Jesus répondoit: *ma fille je prends le don que tu me fais et te rens tous tes mefaits.*

Le haut de ce tableau contenoit dix-sept écussons portant alternativement les armes de France et de Châtillon. *Voyez Planche X*; et au bas on lisoit cette inscription:

L'AN *de grace* 1712, *cet ancien monument, de la piété de madame* JEANNE de CHATILLON, *comtesse de Blois, qui fut accordée à dix ans, et mariée à douze, à M.* PIERRE *de France, comte d'Alençon, fils de Saint Louis, fut dressé pour conserver la mémoire d'une fondation qu'elle fit de quatorze chartreux à Paris, et a été renouvelée conformément à son original ci-dessous, sur plâtre par les ordres de très-hauts et très-illustres seigneurs* CLAUDE ELZEAR, *comte de Chatillon, et* ALEXIS-HENRI, *chevaliers des ordres du Roi, frères, pour empêcher que la longueur des temps n'achevât de le détruire, et conserver à la postérité la mémoire d'une si illustre parenté.*

(55) C'est aujourd'hui *Bicêtre.*

Cette inscription peu exacte a exercé plusieurs critiques. Son auteur y dit d'abord que *l'an 1712, cet ancien monument fut dressé.* Comment un bas-relief du XIII[e] siècle peut-il avoir été dressé en 1712? Il a sûrement voulu dire *renouvelé;* ce terme se trouve en effet employé plus bas.

L'auteur dit, dans la première ligne, que *Jeanne de Chatillon* fut accordée à dix ans, et mariée à 12 à Pierre de France, comte d'Alençon; cela ne s'accorde ni avec l'histoire, ni avec les titres. Il est très-vrai que la princesse fut accordée à 10 ans à Pierre d'Alençon, que le contrat porte que le mariage sera consommé trois mois après qu'elle aura atteint sa douzième année, et c'est sans doute ce qui a trompé l'auteur de l'inscription; mais ce mariage ne fut en effet célébré et consommé que dix ans après. C'est l'opinion de *Guillaume de Nangis*, c'est celle de *Duchesne* dans son histoire de la maison de Chatillon, où il conteste à Guillaume de Nangis deux années, et selon lui, le mariage ne fut célébré qu'en 1271, et non pas en 1273, comme l'a dit le chroniqueur.

Quoi qu'il en soit de l'année précise du mariage *de Jeanne* de *Chatillon* et de *Pierre* de France, comte d'Alençon (56), il n'en résulte pas moins qu'il ne s'est fait ni dans sa douzième année, ni dans sa treizième, Pierre de France n'ayant alors que dix ans.

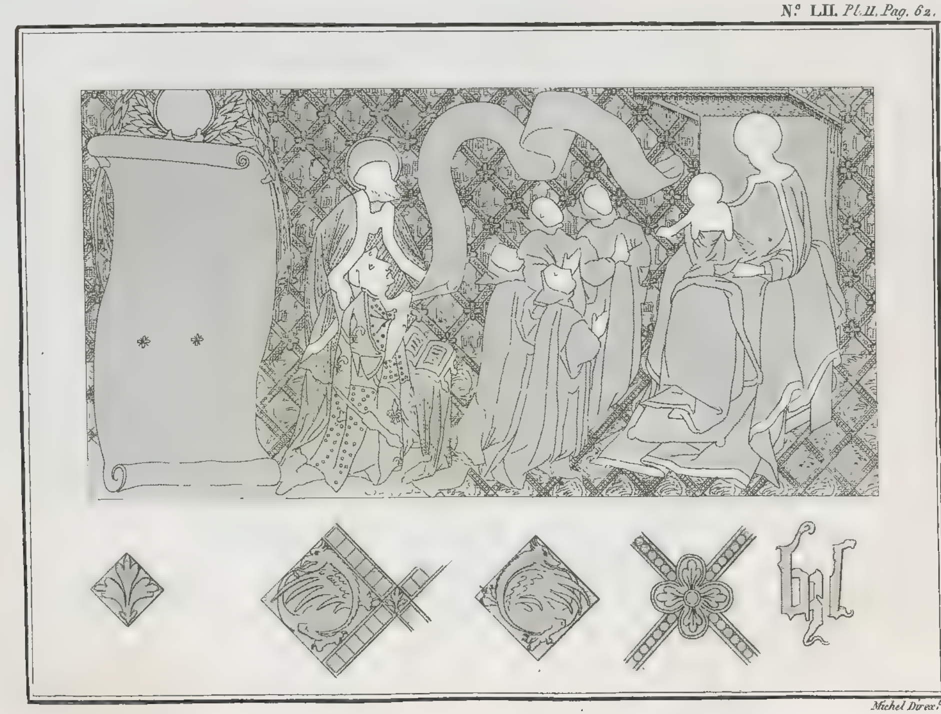
Claude-Elzear, comte de Chatillon, n'a jamais été chevalier des ordres du roi, comme on le dit dans cette inscription. Il n'y a qu'*Alexis Henry*, marquis de Chatillon, qui en ait été décoré (57).

On voyoit encore dans la muraille du grand cloître une mosaïque presque effacée, représentant une pareille fondation. *Pierre de Navarre*, aidé de son patron, offroit à la Vierge qui tenoit son fils, quatre chartreux. Les têtes et les mains, qui étoient de bronze, en avoient été détachées ainsi que quelques ornemens; le fond étoit orné de losanges joints par des rosettes très-jolies et dans lesquelles étoit le nom de Jésus-Christ. Elles sont gravées au bas de la *planche XI.*

(56) *Voyez* sur ce prince, Ant. nat., tom. IV, art. XXXIX, pag. 77.

(57) *Piganiol*, tom. VII, pag. 142.

N.° LII. *Pl. II. Pag. 62.*



Michel Direx.t

Le plan ou tapis avoit aussi deslosanges remplis par des dragons. Sur le côté étoit un rouleau où on lisoit l'inscription suivante en vers latins :

Intùs fundati sunt fratres quatuor isti,
Cellam G. primus habitat, si scire velimus,
Est, benè cognovi, D. cella parata sequenti,
Possidet hanc ternus F. cellam, G, quoque quaternus.
Quos sic fundavit, et redditibus decoravit
Navarræ Petrus filius regis generosus.
Quia cùm dictorum fratrum quidam morientur,
Aut ad officia de cellis extra vocentur,
Cellis ipsorum fratres alii statuentur,
Nam fratrum cellæ plenæ debent remanere
Quinquaginta libris perpetuò percipiendis.
Cuilibet ipsorum, bene noscas, esse provisum.
Anno milleno trecinteno nonageno
Sexto, prædicta nituit fundatio facta.
Petrus fundator sit christi verus amator,
Agmine sanctorum sibi dentur regna polorum.
Amen.

Les six autres cellules de ce cloître furent fondées, la première par *André de Taran*, et par *Pierre de Chosam*, lorsqu'il se fit religieux dans ce couvent; la seconde par *Pierre Bourguignon*, prêtre et seigneur de Rouillon, qui y demeura pendant sa vie et qui donna ensuite sa terre pour l'entretien de cette fondation, et les quatre autres par *Pierre de Navarre* (58).

Il y en avoit encore d'autres dans différens endroits de la maison, autour du cloître, telles que celle fondée par *Jean Desmoulins*, entre l'infirmerie et le cloître ; une autre par *Hugues le Coq*, placée entre un passage du grand cloître, et une troisième par *Jean cardinal de Dormans*. Dans ces derniers tems, il y avoit environ quarante cellules dans cette Chartreuse.

(58) *Suprà*, pag. 19.

Il y avoit au milieu du grand cloître un assez joli bâtiment, *planche XII*, dont la forme étoit un quarré long. Les deux faces étoient ornées de huit pilastres doriques rustiques, dont quatre soutenoient un fronton ceintré, orné d'une croix, sous lequel étoit une grande niche occupée par un vase de pierre. Les quatre autres pilastres accompagnoient deux arcades, servant à communiquer avec les deux péristyles qui étoient sur les côtés latéraux, et qui étoient ornés chacun de quatre arcades. *Planche XII.*

La pompe qui étoit dans ce bâtiment étoit d'une méchanique fort simple, tournée par un cheval, et servoit à donner de l'eau au grand cloître.

Les petits bâtimens que l'on voit dans le lointain sont des cellules, et les petites arcades sont celles du corridor du grand cloître.

Dans le grand cloître, entre un grand nombre infini de sépultures (59), on remarquoit les suivantes.

GILLES DE SENS, *seigneur de Loye, avocat en parlement, neveu* d'Eude de Sens; *qui trépassa l'an* 1335, *le* 15e *jour de juin.*

A côté, on voyoit sur une tombe plate :

CI-GIST *noble homme* GUILLAUME DE SENS, *premier président en la cour de parlement à Paris, fils de maistre* Gilles de Sens, *qui trespassa l'an de grace* 1392, *le* 11e *jour d'avril.*

Cette épitaphe étoit autour de son effigie qui y est aussi gravée. Il y est représenté avec une longue robe qui a les manches ouvertes au coude, et dont le haut forme un collet plissé autour du col. C'est celle que portoient les présidens dans ce tems. *Planche V*, n°. 8.

Plus loin, sur une autre tombe de pierre :

CI-GIST *maistre* VINCENT EE MONTROTYNE, *jadis secrétaire de feu noble et puissant prince monseigneur Pierre de Navarre, comte de Mortaigne, et depuis notaire et secrétaire du roy, qui trespassa en la ville de Corbeil, au service dudit seigneur, l'an de grace* MCCCCXX, *le* XVIIIe *jour d'octobre.*

(59) Les chartreux avoient le droit d'enterrer tous ceux qui le leur demandoient.

Nº LII. *Pl. 12, Pag. 64.*



Michel Direx.

Dans le cimetière du grand cloître, on remarquoit entre plusieurs croix, indiquant les sépultures des moines (60), celle du tombeau de *François Choart*. Elle étoit portée par un large piédestal, divisé en plusieurs parties. *Planche VII*, *n°*. 3. Celle du bas étoit carrée; au-dessus étoit celle sur laquelle étoit l'épitaphe sur un marbre noir; et la dernière, qui servoit de pied à la croix, portoit un écusson, dont les armoiries étoient presqu'effacées. Le bas de la croix étoit taillé en rainceaux (61), terminés par le bas en volute. Les quatre croissillons qui étoient égaux, étoient aussi en feuilles d'ornemens, et terminés par des rosaces; deux rosaces en soleil ornoient le centre. Tout ce travail étoit très-bien exécuté. Voici l'épitaphe :

Ci-Gist *Messire* François Choart, *en son vivant conseiller du roy en ses conseils, maistre ordinaire en sa chambre des comptes, et directeur de l'hôpital général et des enfans trouvés, décédé le* 17 *octobre* 1679, *âgé de* 82 *ans*, 3 *mois*. Requiescat in pace.

Plus loin étoit la sépulture de *Hugues le Coq*, décédé le 26 Septembre 1485.

Il se retira dans cette maison sur la fin de sa vie, et lui fit don de quelques revenus pour sa pension et celle de ses gens, ainsi que pour la fondation de plusieurs offices après sa mort, et d'une cellule pour un religieux, comme on le voyoit par une plaque de cuivre placée dans le grand cloître à côté de cette cellule marquée E, et sur laquelle étoit gravée très-profondément la figure de *Hugues le Coq*, qui présentoit à la Vierge un chartreux. Derrière lui étoit son patron Saint-Hugues (62), aussi en habit de chartreux. On y lisoit :

L'an *de grace* MCCCCLXVIII *le* XI[e] *jour de novembre*,

(60) Ces religieux n'avoient pas d'autres sépultures. Celles des pères étoient distinguées de celles des frères par une croix.

(61) Espèce de branche ornée de grandes feuilles et accompagnée de fleurs et de boutons; ce mot vient du latin *ramus* ou *ramusculus*, rameau.

(62) *Suprà*, pag. 5.

vénérable (63) *et discrette* (64) *personne maistre* HUGUES LE COQ , *licencié es droits canon et civil, et archidiacre de Baulne, en l'église d'Olstun, fonda cette celle et un religieux en icelle, lequel sera perpétuellement tenu de prier Dieu, tant pour le maistre* Hugues *son fondateur, comme ses père et mère, ayeul, ayeule, frères et sœurs, nepveux et niepces et autres ses amis et bienfaicteurs, et a aussi fondé un anniversaire perpétuel, et a eslu sa sépulture en l'église de céans. Priez Dieu pour l'ame de lui et de tous ses amis trespassés.* Amen.

Plus loin encore sur une croix de pierre :

CI-*gist messire* JEAN GUYOT, *jadis chapelain du roi notre sire, et chanoine de Sens et de Champeaux, qui trespassa le* XXVIII[e] *jour de juin, l'an de grace* MCCCCIV.

Jean Charlequin, Guillaume de *Blangi*, bienfaicteur, Pierre du Perrier et Bertrand *Francoyer*, clercs et notaires des rois de France, y avoient aussi leur sépulture.

Le grand clos étoit immense ; les religieux ne s'y promenoient que deux fois par semaine. Le potager seul occupoit plus de quinze arpens. La pépinière étoit en renommée pour les arbres fruitiers et étrangers

(63) Ce mot et le suivant se retrouvant fréquemment sur les épitaphes, il ne sera pas inutile de les expliquer une fois. Celui-ci est beaucoup plus facile : cette épithète de *vénérable* se donnoit aux hommes recommandables par leurs dignités dans les ordres, ou leurs grades dans les universités. A Nisme, le nom de vénérable, *venerabilis*, se donnoit au licencié ès-loix ; celui d'honorable, *honorabilis*, au bourgeois ou au marchand ; celui de *discretus*, prudent, au notaire ; et celui de *providus*, prévoyant, à l'artisan. Le nom de *vénérable* donné au licencié ès-loix et en théologie, est très-fréquent sur les épitaphes.

(64) *Discretus* se rencontre très-souvent dans nos écrivains du moyen âge, pour désigner un homme prudent. Vossius, dans son Traité sur la corruption du langage, *de vitiis sermonis*, lib. I, Ch. XXX, p. 144, blâme cette acception, parce que ce mot *discretus* a toujours été pris passivement par les anciens. Aussi *Pontanus* aime-t-il mieux cette acception, et il entend par *discretus*, *discernens*. Caton, dans ses Distiques, l'a employé dans ce sens. Ce fut dans le quinzième siècle que l'on appliqua ce mot *discretus* aux religieux et aux hommes recommandables par leur dignité. Il passa bientôt dans les épitaphes françoises, où il a l'acception de *sage*, *prudent*. Il devint, pour les consuls de la ville de Nisme, un titre honorifique.

qu'on

qu'on y élevoit, et dont les moines faisoient un grand commerce. Le reste étoit occupé par plusieurs grandes allées couvertes, et par une charmille de toute la longueur du clos. Il y avoit un moulin à vent, et au milieu une petite rotonde d'ordre dorique qui servoit de salle de repos. Ce grand terrein étoit situé entre la rue d'Enfer, des marais, le Luxembourg et le grand cloître. On y entroit par l'allée dite la Thébaïde.

Aujourd'hui les bâtimens des chartreux sont en partie abattus. On a percé sur cet immense terrein une avenue qui fait face au palais du Luxembourg, et qui conduit au boulevard, près de la grande route d'Orléans.

Les chartreux, entièrement livrés à la méditation, au jeûne et à la prière, n'ont point songé à se faire un nom dans les sciences. Il faut cependant, avouer qu'avant que l'imprimerie fût connue en Europe, ils s'occupoient, avec les bernardins et les bénédictins, à copier les ouvrages des anciens auteurs, et nous leur devons quelques-uns de ceux qui nous ont été conservés. Les chartreux, sachant que *Guy*, comte de Nevers, vouloit leur faire présent de vases d'argent, lui témoignèrent qu'il leur feroit plus de plaisir, s'il vouloit leur donner du parchemin. Malgré cela, leur sacristie étoit plus riche que leur bibliothèque.

Voici le petit nombre de religieux un peu connus du couvent de Paris, dont nous avons recueilli les noms.

Le premier des prieurs des chartreux de Paris qui soit connu, est dom *Joceran* qui demanda et obtint sa démission en 1260. Il fut envoyé prieur à la Chartreuse du Liget en Touraine.

Dom *Pons*, ou *Ponce Darcussia* ou de *Sablieres*, fut tiré de la maison de Paris, pour être fait premier prieur de la Chartreuse de Sainte-Croix en Forez. Il fut nommé évêque de Grasse, vers l'an 1281, et sacré l'année suivante par Jacques dit *Serene*, archevêque d'Embrun.

Dom *Bruno Ruade*, docteur de la sapience à Rome, puis chartreux et vicaire de Vauvert, fut tiré de sa solitude par Louis XIII, et sacré évêque de Conserans dans l'église de la maison de Paris, le 10 mars 1624. il assista à

l'assemblée du clergé de France, en 1628. Il est mort en 1641. Il fut enterré à la Chartreuse de Toulouse.

Dom J. B. *Pellot*, homme de goût, auquel Commire adressa deux des pièces latines, dont une est une paraphrase saphique du *regina cœli*, et l'autre, une allégorie de l'état érémitique. La devise est *in otio negotium* (65); l'emblême est un ver à soie dans son cocon. Cette pensée a été entièrement adoptée par Urbain Robinet dans une de ses hymnes.

Dom Gabriel *Castel*, de Normandie, cultiva les lettres, et particulièrement la poésie latine. Le peu de vers qu'il fit sont insérés dans un recueil, parmi ceux de la Valliere, sur le palinod de Rouen. Cette collection se trouve à la bibliothèque nationale. Ce chartreux est mort vers la fin du dernier siècle.

Dom Felix *Nonant*, dernier prieur de la maison de Paris, sortoit d'une famille noble de Normandie. Après avoir porté les armes avec distinction, il embrassa la vie érémitique, et se fit estimer autant par sa vertu que par son amour pour les lettres. Rien ne le sauva de la persécution qui ensanglanta la France, et il périt du supplice réservé alors à tout ce qu'il y avoit de gens utiles et de mérite.

J'ai donné, *Planche X*, fig. 1, 2, 3, 4, le costume des Chartreux, je reviendrai sur ce costume en traitant de la grande Chartreuse.

(65) Elle est bien différente de celle que les religieux avoient choisie, *otium cum dignitate*. Suprà, pag. 4.

L I I I.

ANCIEN PALAIS DES COMTES DE FLANDRE.

Lille, Département du Nord.

LA Flandre, portion considérable de l'ancienne Belgique (1), s'étendoit sur les contrées autrefois habitées par les Morins (2), une partie des Nerviens (3), les Atuatiques (4) et les Ménapiens (5).

Le nom de Flandre ne désignoit, au septième siècle, que le territoire de Bruges (6).

La Flandre étoit encore renfermée dans des bornes étroites sous Charles-le-Chauve, en 853. Le territoire de Courtray n'y étoit pas même compris.

Les historiens flamands prétendent que dès le tems de Charlemagne, et long-tems auparavant, la Flandre étoit possédée par des seigneurs qui la tenoient sous le titre de *forestiers*, titre qu'on leur donnoit, à cause des forêts dont le pays étoit couvert. Ils décorent successivement de cette qualité Lidéric (7) établi,

---

(1) Mon objet n'est point de traiter tous les détails topographiques relatifs à la ville de Lille. Je n'étends mes recherches sur son histoire que pour ce qui peut servir à l'explication de ses monumens et de ses principaux édifices. Ceux qui veulent des détails plus étendus, peuvent consulter le guide des étrangers à Lille, et sur-tout le Dictionnaire Dexpilly, à l'article *Lille*.

(2) Les Morins occupoient les bords de la mer entre la Somme et l'Escaut.

(3) Les Nerviens étoient situés entre l'Escaut et la Sambre.

(4) les Atuatiques habitoient le pays de Namur.

(5) Les Ménapiens étoient établis sur les bords du Rhin.

(6) *Municipium Flandrense*, *Municipium Brugense*, étoient deux expressions synonimes dans ces tems-là. Wastelain, Descript. de la Gaul. Belg., p. 408.

(7) Il étoit petit-fils d'*Essore*, prince du Buc, forestier de Flandre, comte d'Harlebeck. Il épousa *Flandrine*, née en Allemagne : on dit que c'est d'elle que la Flandre a pris son nom; mais d'où vient celui de Flandrine?

Plusieurs historiens le disent fils de *Salvart* ou *Salvaer*, prince de Dijon. Celui-ci, obligé

disent-ils, par Charlemagne, vers l'an 792, *Inghelran* ou *Enguerrand* son fils, et *Odoacre* son petit fils. Mais ils n'établissent ce qu'ils avancent, sur aucune preuve. Tous les anciens écrivains s'accordent à reconnoître, pour premier comte de Flandre, Beaudouin I, dit *Bras de fer* (8).

Arras, dont je publierai bientôt les monumens, étoit alors la capitale de la Flandre.

Quelques historiens prétendent que la ville de Lille existoit dans ce tems, que Lidéric de Buc avoit fait réparer un ancien château bâti par César, et qu'il y attira des habitans. Mais cette fable est une de celles que chaque ville se plaît à rapporter pour illustrer son origine.

---

de fuir à cause des guerres civiles de la Bourgogne, résolut de chercher un asyle en Angleterre. Pour gagner un port de Flandre, il devoit traverser la forêt, qu'on nommoit alors *la Forêt sans Pitié.* Phinar gouvernoit le pays pour le roi de France, il avoit le titre de roi de Cambrai; mais comme plusieurs princes d'alors, sa profession étoit celle d'un voleur de grands chemins, ses mœurs étoient celles d'un meurtrier. *Salvaer*, qui étoit son parent, selon quelques-uns, crut se mettre à l'abri en faisant prévenir le tyran de son passage. Mais Phinar profitant de cet avis, lui dressa plus sûrement des embûches, et le massacra avec toute sa suite, à l'exception d'*Emelgaer*, son épouse, alors enceinte, qui parvint à s'échapper, et s'enfonça dans les bois.

Je ferai grace aux lecteurs du merveilleux qui, suivant Thiroux, Hist. de Lille, pag. 18 et suiv., accompagna la naissance de *Lidéric.* Je dirai seulement, qu'à peine *Emelgaer* lui eut-elle donné le jour, qu'elle fut enlevée par Phinar, qui la fit emprisonner. *Lidéric*, devenu grand, et instruit par celui qui l'avoit recueilli et élevé, conçut le dessein de venger la mort de son père et de tirer sa mère de captivité. De retour d'Angleterre, où il fit ses premières campagnes, il se rendit à la cour de France, et se porta l'accusateur de Phinar. Ayant demandé la permission de pouvoir tirer vengeance du meurtre de son père dans un combat singulier, le roi, qui avoit déjà beaucoup à se plaindre lui-même de ce gouverneur atroce, y consentit sans peine. Lidéric demeura vainqueur, reçut tous les biens de Phinar, et fut créé à sa place gouverneur de la Flandre, sous le nom de *Grand Forestier.*

On prétend que ce *Lideric* fut juste et humain; cependant quelques auteurs racontent qu'*il fit mourir son propre fils pour avoir renversé un panier de fruits d'une revendeuse.* Thiroux, Hist. de Lille, pag. 28.

(8) Art de Vérifier les Dates, tom. III, pag. 1.

Il est cependant certain qu'il y avoit quelques maisons réunies au lieu où s'est formée depuis la ville de Lille, et que Beaudouin le Barbu les entoura d'un fossé.

Cet endroit étoit alors connu sous le nom de château de Lille, *castellum islense*, et avoit un territoire assez vaste sur lequel s'étendoit la jurisdiction du châtelain (9).

Mais celui qui mérite d'être regardé comme le vrai fondateur de cette ville, est Beaudouin surnommé *le Débonnaire*, à cause de la douceur de son gouvernement, et *de Lille*, à cause des embellissemens qu'il fit à cette ville.

Cette ville, ou plutôt ce bourg, qui ne consistoit encore qu'en quelques maisons défendues par un château environné par différentes branches de la Deusle, venoit d'être détruite, au moment où elle commençoit à peine à se former, par l'empereur Henri III, qui avoit ravagé la Flandre ; et ce fut ce qui engagea Beaudouin V à fortifier plusieurs places de son comté, et principalement Lille qu'il aimoit (10).

Le premier de ces embellissemens, si vantés par les historiens, se bornoit à la construction d'un palais qui occupoit à-peu-près l'espace de terrein qui se trouve aujourd'hui entre le cimetière de Saint Pierre et l'hôpital Comtesse. Ce lieu appelé *Salle de Lille*, appartient maintenant à trois ou quatre petits marchands qui s'y trouvent à l'étroit. Le bâtiment ne subsiste plus (11).

La fondation la plus considérable, faite par Beaudouin, fut celle du chapitre de *Saint-Pierre*, dont je parlerai avec plus d'étendue.

(9) Le premier châtelain connu dans l'histoire est *Sasvalon*, fondateur de l'abbaye de Phalempain, en 1039. La Châtelenie, avec le nom de Lille, fut héréditaire dans sa maison, et vint par mariages aux châtelains de Péronne, ensuite dans la maison de Luxembourg-Ligni. Marie, héritière de cette branche, épousa François de Bourbon, comte de Vendôme, duquel est descendu Henri IV, roi de France. C'est de ce chef que Louis XV possédoit ce fief et la plûpart des autres biens que Marie de Luxembourg avoit portés dans la maison de Vendôme. *Wastelain, Descrip. de la Gaule Belgiq.*, *pag.* 402.

(10) Molinos, *Hist. de Lille*, *pag.* 51.

(11) Molinos, pag. 51.

La ville de Lille resta long-tems dans un état pauvre et misérable; elle n'acquit de splendeur que quand on vit renaître l'ancien gouvernement municipal, lors de l'établissement des communes.

Lorsque *Philippe Auguste* se crut obligé de tourner ses armes victorieuses contre la Flandre, il assiégea Lille, s'en empara, et y fit construire un fort. Mais à peine étoit-il sorti, que les habitans se revoltèrent, et reçurent le comte *Ferrand.* Le roi revint pour les punir, brûla la ville, et la plûpart des habitans épouvantés, passèrent en Angleterre (12).

Depuis cet embrasement, Lille ne fit que languir pendant beaucoup d'années. Il paroît cependant que, malgré le peu d'aisance qui y régnoit en 1235, les échevins avoient pensé à rendre la ville commode pour ceux qui venoient la repeupler. Ils firent construire des fontaines publiques, et établirent une léproserie.

La comtesse *Jeanne*, épouse de *Ferrand* (13), fit plusieurs fondations pieuses et utiles, dont il sera bientôt question, et sa sœur *Marguerite* acheva ces établissemens.

Gui de Dampierre, son successeur, entra dans le parti formé contre *Philippe*

(12) Quelques historiens rapportent que l'incendie eut tant de violence, que le terrein marécageux de la ville prit feu. *Molinos*, *pag.* 92, révoque ce fait en doute, parce qu'il tient trop, dit-il, du merveilleux, et qu'il ne peut s'accorder avec les règles de la bonne physique. Si Molinos avoit connu les expériences faites par Volta, sur l'air inflammable des marais, il n'auroit pas cru cet événement impossible. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le terrein ne peut pas brûler; mais il est très-naturel que sa surface ait pris feu.

(13) Ce comte fut vaincu par Philippe Auguste, à la bataille de Bouvines, et fait prisonnier. On le chargea de chaînes, et on le plaça sur un chariot, trainé par quatre chevaux blancs, à la suite du roi, lors de son entrée magnifique à Paris. A cette occasion, le peuple chanta :

Quatre ferrans bien ferrés
menent Ferrand bien enferré.

On l'enferma ensuite dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que dix ans après, au mois de décembre 1226, en vertu du traité de Melun. Il mourut de la gravelle à Noyon en 1233. Observons qu'on appeloit alors un cheval blanc *Ferant*, en latin *Ferrandus.*

le Bel, qui le fit enfermer dans la tour du Louvre. Il obtint ensuite sa liberté, mais sans oublier l'affront qu'il avoit reçu. Il entra dans une nouvelle ligue avec le roi d'Angleterre. *Philippe le Bel* marcha contre la Flandre, il investit Lille; tous les environs furent pillés, les mônastères de Flines, Phalempain et Marquete furent détruits. La dyssenterie se mit dans les troupes de Philippe, et cet accident, très-naturel, fut regardé comme l'effet des vengeances célestes.

Le siége n'avança cependant que lentement, malgré le renfort que Robert d'Artois avoit amené à Philippe. Lille passoit alors pour une place très-forte. Chaque citoyen étoit soldat; Robert, fils de Gui de Dampierre, y commandoit. Il avoit avec lui le Roux de Faulquemont qui, par sa valeur et ses ruses, défendit long-tems la place.

Un chevalier, nommé Robert d'Astiches, trahissoit lâchement sa patrie; il avertit Philippe que les vivres commençoient à manquer, et lui fit dire que s'il vouloit envoyer un troupeau de porcs vers la porte de Fives, Faulquemont ne manqueroit pas de sortir pour s'en emparer, qu'alors des troupes en embuscade tomberoient sur les siennes, et que pour lui, à l'aide de quelques affidés, il lui ouvriroit la porte. Philippe accueillit ce projet; mais le traître d'Astiches avoit été trahi lui-même. Faulquemont feignit cependant de n'en être pas instruit, et dès que le troupeau fut près de la porte, au lieu de faire une sortie, il fit tenailler les oreilles à de jeunes cochons. Les autres, entendant leurs cris, se précipitèrent vers la porte que des soldats tenoient entr'ouverte, et la ville fut ainsi approvisionnée de ces animaux (14).

Malgré la valeur de Faulquemont, la ville fut bientôt forcée de capituler. *Robert de Bethune* sortit avec ses troupes; d'Astiches fut mis dans un tonneau, et jeté sur une charette. Robert vouloit le faire punir, mais il poussa des cris si douloureux, que les soldats françois le délivrèrent.

La Flandre fut bientôt soumise et confisquée. Jacques de Chatillon, comte de

(14) On trouve une anecdote à-peu-près semblable dans la vie de Bertrand du Guesclin, dans le tems qu'il défendoit Rennes.

Saint Paul, en eut le gouvernement. Il accabloit les flamands d'impôts, et il les forçoit de construire, à leurs frais, les forts et les citadelles élevés pour les contenir. Ce fut alors que l'on bâtit le château de Lille.

Ces excès révoltèrent les flamands, mais ils furent encore malheureux. Philippe le Bel, après les avoir battus, vint mettre le siége devant Lille. Une armée nombreuse demandant à Philippe la bataille ou la paix, il consentit à cette dernière proposition; mais il conserva Lille, Douay et Orchies, pour le dédommager des frais de l'expédition.

L'histoire de Flandre n'offre ensuite chaque année que des révoltes et des combats. Lille fut souvent alors l'asile des comtes de Flandre, et presque toujours le rendez-vous des armées qu'ils levoient pour combattre les rébelles. La peste se joignit à la guerre; en 1349 elle ravagea cette cité.

Lille, réunie à la France, partagea, quelques années après, les malheurs éclatans dont le royaume fut accablé dans la cotisation que les villes fournirent pour la rançon du roi Jean; elle s'engagea à donner aux anglois huit mille pièces de monnoie royale en six ans. La somme fut exactement payée. Le roi Jean fut si reconnoissant de cette preuve d'attachement, qu'il accorda à cette ville le privilége d'acheter des marchandises dans toute l'étendue du royaume, et de les importer sans payer de droits. Il accorda même des lettres de pardon à ceux qui s'étoient révoltés contre le gouvernement, quoique leur conduite l'eût fort irrité.

La restitution de plusieurs villes de Flandre, à l'époque du mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre, rendit au comte une fierté et une puissance qui contribuèrent beaucoup à la désolation de ce royaume.

Lille rentra donc sous le pouvoir de ses anciens souverains, mais de nouvelles révoltes s'élevèrent, et cette ville fut le séjour des comtes pendant le tems des troubles. *Charles VI* marcha en Flandre, pour faire rendre à *Louis le Mâle* ses états. Celui-ci fit préparer à Lille de riches appartemens pour loger le roi et sa suite; mais quelques jours avant l'arrivée de Charles, le feu prit à ces édifices.

Charles

Charles VI traversa la Flandre en conquérant.

Lille et les autres villes eurent un peu de paix jusqu'au tems de l'assassinat de *Charles*, duc d'Orléans, par *Jean*, duc de Bourgogne (15), qui se retira alors à Lille, où il fit bâtir un nouveau palais qu'il occupa. Il fit aussi aggrandir la ville.

Marie, fille du comte de Charolois, héritière de ses états de Flandre les transporta à la maison d'Autriche par son mariage avec le grand *Maximilien*, fils de l'empereur *Frédéric* III.

Maximilien étant élu empereur après la mort de son père, *Philippe* son fils eut la Flandre en partage. Il épousa en 1596 *Jeanne*, fille et héritière de *Ferdinand* V, roi d'Arragon, et en faveur de ce mariage, les Pays-Bas furent annexés à la couronne d'Espagne par la maison d'Autriche.

Charles V succéda à Philippe en 1507; il vendit, en 1515, aux Echevins, le château de la *Salle*, qui avoit été à Lille la première demeure des comtes de Flandre. Lui et ses successeurs s'occupèrent des embellissemens et des fortifications de la ville.

Philippe IV, roi d'Espagne, mourut en 1665. Louis XIV, sous la minorité de Charles II, fit valoir ses droits sur les Pays-Bas qui, par la coutume de Brabant, devoient être son partage. La force succéda aux négociations. Il assiégea Lille, le 10 août 1667, et, après neuf jours de tranchée ouverte, la ville capitula.

Vauban s'occupa de la fortifier, et le roi visita ses travaux en 1673. La Flandre redevint bientôt le théâtre des combats pendant la guerre de la succession. Le duc de Boufflers défendoit la ville, mais il la rendit, avec la citadelle, au prince *Eugène* qui l'assiégeoit.

Lille resta au pouvoir des alliés jusqu'au traité de paix de 1713. Les hollandois remirent à la France Lille et sa Chatellenie, et depuis cette époque elle n'a pas cessé d'en faire partie.

La ville de Lille ne s'occupoit plus dès-lors qu'à faire fleurir le commerce et les arts, enfans de la paix. La guerre déclarée à la France a fait tourner vers elle les

(15) Ant. nat. tom. 1, art. 3, pag. 81.

efforts combinés de ses ennemis, et les françois l'ont regardée comme un boulevard de la république ; leur espérance n'a pas été trompée.

Lille a environ une demi-lieu de long. Le plus beau quartier est celui des rues Saint-André et Royale, qui sont bordées de maisons bâties avec élégance et somptuosité.

La Deusle partage la ville et s'y répand en plusieurs canaux qui font aller des moulins, et servent à l'usage de plusieurs manufactures. On y voit trois ponts, deux pour les gens de pied, et un pour les voitures, construits par Deswerquin.

Il y avoit autrefois dans cette ville beaucoup de maisons de bois ; il n'en reste aujourd'hui qu'un très-petit nombre.

Je ne décrirai point les fortifications de Lille ; parce qu'il faudroit entrer dans une multitude de détails qui ne sont pas du ressort de cet ouvrage. Ceux qui désirent les connoître peuvent lire le *Guide des étrangers à Lille* (16), ouvrage composé par un officier du génie, et voir les différens plans de cette ville, principalement le dernier (17).

On entre dans la ville de Lille par plusieurs portes, celle de *Fives* (18), de *Saint-Sauveur*, de *Notre-Dame*, de *Saint-André*, de *la Barre*, de *la Madeleine*.

La plus belle, et la seule que je décrirai, est celle *des malades*, ainsi nommée à cause d'un hôpital où elle conduisoit anciennement. Elle se trouve en face d'une rue du même nom ; elle sert d'entrée du côté de la France ; c'est la plus belle porte des places de guerre de la république. *Voyez planche I.*

Ce fut *Louis* XIV qui en fit décorer la ville en 1682, après qu'il s'en fût rendu maître : elle a été bâtie par *Volans*. Son exécution répond à l'élégance de sa composition. Le milieu est une niche ; on voit dans le ceintre les armes de France, au-dessous celles de la ville de Lille. Les deux côtés offrent une colonnade d'ordre dorique ; l'entre-colonnement est occupé par des trophées suspendus. Les métopes

(16) Le Guide des étrangers à Lille, ou description de la ville et de ses environs, précédée de son histoire, depuis son établissement jusqu'à présent. Lille 1772.

(17) Plan de la ville de Lille, *in-fol.*

(18) Nom du village où cette porte conduit.



Michel Direx.

des triglyphes sont remplis par des casques, des boucliers, etc. Ces colonnes supportent des trophées accompagnés de vaincus enchaînés. Entre les colonnes sont des statues: l'une, sous la figure de Pallas, représente la valeur et la prudence; l'autre, sous celle d'Hercule, est le symbole de la force. Le tout est terminé par un beau trophée accompagné de renommées faisant entendre le son de leur trompette. Au milieu est la Victoire tenant une couronne pour le monarque victorieux.

Le bastion à droite de cette porte est de Vauban.

Il reste encore dans la ville de Lille quelques monumens des anciens comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne. Parmi les monumens civils, le vieux château est le plus remarquable.

Il a été bâti, comme je l'ai déjà dit, par *Jean*, duc de Bourgogne en 1407. Il s'étoit retiré à Lille après l'assassinat du duc d'Orléans, et il éleva au *Rihours*, un nouveau palais qu'il occupa. Philippe le Bon l'embellit en 1430. Il a été occupé depuis par plusieurs princes de la maison d'Autriche, et reçut ensuite le nom de *cour de l'Empereur*, parce que *Charles* V y logea en 1541, et en 1549.

Ce fut dans ce château que Philippe le Bon donna, en 1553, le fameux *repas du faisan* (19), pour faire vœu d'aller combattre les turcs, et délivrer la Terre-Sainte.

---

(19) La chair de paon et celle de faisan étoient, au tems de la chevalerie, la nourriture des preux et des amans. Une figure de ces animaux, servoit de but aux chevaliers qui s'exerçoient; et quand ils vouloient prendre un engagement, un paon ou un faisan étoit apporté solemnellement sur la table, dans un bassin d'or ou d'argent, par des demoiselles. Chacun faisoit son vœu sur l'oiseau, et il étoit distribué aux assistans. *Lacurne Sainte-Palaye* a fait connoître toutes les cérémonies du vœu du paon ou du faisan, dans ses mémoires sur l'ancienne chevalerie, et dans le tome XX du recueil de l'académie des belles-lettres. Je n'ai rien à ajouter aux détails curieux qu'il nous a donnés.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, donna un repas de faisans à Lille en 1553, dans la salle dont je viens de parler. On peut lire, dans *Sainte-Palaye*, tous les détails de cette curieuse cérémonie, les spectacles superbes et singuliers qui s'y donnèrent. Le but de cette fête étoit de s'engager à une nouvelle croisade qui cependant, n'eût pas lieu.

Le château étant devenu inutile, le magistrat l'acheta, en 1660, quatre-vingt mille florins. On a vendu le jardin par parties, et on en a fait la rue du Palais.

La plus grande partie de ce château fut brûlée en 1700. Le feu avoit d'abord pris par le théâtre où l'on représentoit la comédie : la grande salle où Philippe le Bon avoit donné le célebre repas de faisans fut entièrement consumée.

La partie endommagée a été rebâtie, et c'étoit le lieu où on rendoit la justice; aujourd'hui c'est l'hôtel du district. La boiserie des salles est délicate : le tout a été fait sur les dessins de Deswerquins.

La principale entrée du château donne sur la place appelée encore Rihours; on pénètre dans une cour : on a à droite l'édifice nouveau, et à gauche ce qui reste de l'ancien château. J'ai fait dessiner cette partie, vue de l'escalier des bâtimens modernes. *Planche II.*

On voit à gauche un corps-de-logis auquel on monte par une tour octogone. A droite est une autre tour octogone. Au milieu de la cour est un puits; en face se trouve une porte avec des ornemens du tems de cette construction. A droite, sous une tour quarrée, est une porte qui conduit à la rue du Palais. Le tout est bâti en pierres et en brique.

Cette cour sert à faire la parade à midi pour la garde nationale. Le dessinateur a choisi le moment où les troupes vont prendre leurs postes. *Planche II.*

Planche III. J'ai fait dessiner cette porte que l'on voit à droite en dedans de la cour. Elle est flanquée elle-même de deux tours, l'une quarrée, l'autre octogone. On avoit mis au milieu plus récemment l'écusson de la ville de Lille; il a été enlevé depuis le décret qui supprime les armoiries.

On apperçoit une partie des édifices ruinés. On voit la tour octogone, qu'on découvre du milieu de la cour, dans le coin à droite; des colonnes gothiques, qui étoient dans des salles détruites, annoncent des appartemens somptueux.

N° LIII. Pl. 2. Pag. 10.



Michel Direx.

N° LIII. *Pl. III. Pag. 10.*



Michel Durav.

Nº LIV. *Pl. 1e Pag. 1.*



Michel Direx!

L I V.

COLLÉGIALE SAINT-PIERRE A LILLE;

Département du Nord.

OUTRE son ancien palais, la ville de Lille offre beaucoup de monumens civils qui attestent sa grandeur et son opulence, tels que le ci-devant hôtel-de-ville, la bourse, et sur-tout la salle de spectacle.

Je ne décrirai pas tous ces édifices, mon but étant de m'attacher particulièrement aux monumens qui ont rapport à l'histoire générale de la France ou à l'histoire particulière des familles.

L'édifice de ce genre le plus remarquable par sa grandeur, par son antiquité et par les monumens nombreux qu'il renfermoit, étoit la collégiale dédiée à Saint Pierre.

J'ai fait dessiner, *Planche I*, la vue de cet édifice et des bâtimens qui l'entourent près du pont bâti sur la Deusle par Deswerquin.

L'artiste y a placé quelques voitures de transports, pour indiquer la forme des charrettes dont on se sert dans la ville de Lille.

On y voit aussi un petit chariot traîné par trois chiens attelés absolument comme des chevaux et avec un collier semblable à celui des chevaux de rouliers; ces chiens traînent aussi des bagages d'un poids considérable: on en voit quelquefois jusqu'à six attelés de cette manière; ils sont principalement employés au transport de la houille. Depuis la disette des chevaux, on voit à Paris et dans d'autres villes de France des dogues qui traînent également des petits chariots.

On apperçoit dans l'éloignement, à gauche, le rond-point de la paroisse Saint-Etienne, et à droite celui de l'église Saint-Pierre.

Baudouin V fonda, comme on l'a déjà dit, cette église en 1055; il la combla de bienfaits. La cérémonie de la dédicace en fut faite avec une magnificence

extraordinaire, l'an 1066, en présence de Philippe Ier., roi de France, qui scella les lettres de fondation de son cachet (1).

Il y avoit des prébendes pour quarante chanoines: deux furent données d'abord aux évêques d'Ypres et de Bruges; le chapitre en accorda une autre par la suite à l'évêque de Tournay.

Les dignitaires étoient au nombre de quatre, le prévôt, le doyen, le trésorier et le chantre ou écolâtre. Les fonctions de ce dernier consistoient à faire apprendre le plain-chant. C'étoit encore lui qui marquoit les leçons qu'on lisoit au chœur; il devoit même *aider à lire* ceux à qui ce soin étoit confié.

L'église de Saint-Pierre conserva jusques vers 1213 le droit exclusif de nommer les prévôts. La cour de Rome d'abord, et ensuite les rois de France se l'attribuèrent Cette dignité valoit environ 6,000 livres de revenu.

Les papes Alexandre II, Grégoire VII et Célestin II confirmèrent successivement la fondation de ce chapitre et la possession de tous les biens qui en dépendoient.

Il y avoit un usage établi, qui subsista assez de tems, c'est que chaque chanoine étoit obligé d'avoir un cheval.

Vers la fin du Xe. siècle, on institua des chapelains. Une charte de 1211 apprend que la nourriture d'un chapelain étoit alors évaluée à quinze livres par année. Dans les derniers tems on en compta jusqu'à 50 et autant de vicaires. Il y avoit aussi beaucoup de musiciens gagés, huit ou dix enfans de chœur, un grand nombre de boursiers, et 30 ou 40 clercs.

Les chanoines recevoient des distributions en poivre (2), en cire (3) et

(1) Ces lettres sont les monumens les plus anciens où il soit question de la ville de Lille. Il y est aussi parlé d'une monnoie particulière à cette ville.

(2) Dans ce tems-là, *Roger*, vicomte de Béziers, pour venger la mort de son père qu'on avoit assassiné, après s'être emparé de cette ville, imposa un tribut annuel de *trois livres de poivre* par famille. Cet impôt fut regardé comme très-onéreux. Ce fait prouve combien alors le poivre étoit rare et estimé.

(3) Elle fut aussi pendant long-tems peu commune, et passoit pour quelque chose de

en amendes. Ces denrées étoient alors fort chères, et n'étoient reservées qu'aux grands seigneurs et aux ecclésiastiques.

Ainsi que les seigneurs, ils avoient sur leurs serfs le droit de vie et de mort. Ils pouvoient aussi, à leur gré, leur imposer des tailles qu'ils étoient obligés de payer. Une partie de ces serfs se révoltèrent en 1127, à cause d'un subside considérable que leur demandoit le chapitre. *Guillaume*, alors comte de Flandre, ayant pris hautement leur parti, fut condamné à se désister de la protection accordée aux vassaux de Saint Pierre. Il se soumit à la peine portée dans le jugement prononcé par l'archevêque. Après avoir demandé pardon de sa faute, il en reçut, vis-à-vis la porte de l'église, tête nue et à genoux, l'absolution des mains de l'évêque de Thérouane.

Le chapitre a eu long-tems la prétention d'être l'héritier de tous les ecclésiastiques qui mouroient *ab intestat*.

L'église de Saint-Pierre, les prévôts et les chanoines avoient leur priviléges particuliers. Ceux-ci tenoient singulièrement à la vaine prérogative de déterminer le chemin par où la célebre procession, en l'honneur de N. D. de la Treille, devoit passer. Des députés de la ville étoient obligés de venir, la veille, chercher deux chanoines dans le cloître Saint-Pierré pour faire la visite des rues.

Ils avoient aussi celle d'astreindre le gouverneur de la province à venir, chaque année, entendre chanter un *Te Deum* dans l'église de St.-Pierre.

Indépendamment de quelques exemptions, les prévôts jouissoient d'un droit que l'on appeloit de *Chenelle*, et qui consistoit en *trois lots* de bière sur chaque brassin, que tous les brasseurs des paroisses de Saint-Etienne, Sainte-Catherine et Saint-Pierre devoient fournir en argent. Ils refusèrent de payer; on s'adressa au pape Martin V (4). Les abbés de Saint-Aubert et de Saint-Martin reçurent la commission de juger ce différend. Le droit des prévôts fut confirmé et

précieux, tellement que Jean V, duc de Bretagne, crut faire un vœu considérable, en promettant son *pesant de cire* à Notre-Dame-des-Vertus.

(4) Les causes de toutes les églises, soumises immédiatement au Saint-Siége, devoient alors être portées à Rome.

les brasseurs furent condamnés à payer de chaque brassin de bière, ou d'hydromelle, ou de telle autre boisson, *quatre lots*, dont trois aux prévôts, et un au curé de Saint-Etienne. Les prévôts étoient obligés à leur tour de faire présent à chaque brasseur, le jour de la Chandeleur, d'un cierge pésant une livre et demie.

Des priviléges affectés à l'église de Saint-Pierre le *droit d'asyle* étoit le plus ancien. Ainsi ceux qui avoient commis quelque crime involontaire, les scélérats même y trouvoient un refuge assuré. Le fait suivant prouve combien les corps ecclésiastiques ont toujours été jaloux de leur puissance, même aux dépens de la justice et de l'humanité.

Un nommé André *Blavet*, devenu redoutable par différens assassinats, mit le comble à ses crimes en poignardant sa femme. *Arnoult*, seigneur de Cysoing, sur les terres duquel s'étoit commis ce dernier meurtre, voulut se saisir du coupable; mais celui-ci, pour échapper aux poursuites, se réfugia dans l'église de Saint-Pierre, où il se faisoit apporter à manger. Arnoult, qui crut qu'un asyle aussi respectable n'étoit point fait pour recéler un homme chargé de forfaits, l'en fit arracher, et le coupable fut pendu quelque tems après. Cette action, juste en elle-même, passa pour un crime affreux. Le chapitre de Saint-Pierre s'assembla, et porta une sentence d'excommunication contre Arnoult. Pour obtenir l'absolution, il fut contraint d'aller chercher le corps au gibet et de l'apporter sur son dos jusques dans l'église Saint-Pierre. Là on l'obligea de baiser plusieurs fois le cadavre à la bouche, et il assista en habit de deuil aux prières publiques que l'on fit pour *Blavet* avec une grande solemnité. On ne se borna point à cette réparation révoltante, on obligea encore le seigneur de Cysoing à venir tous les ans garder la procession de Lille. Il devoit y assister en *cotte d'écarlate, une verge blanche à la main et à cheval*, sous peine de *cinq cents livres* d'amende; c'est ce qu'on appeloit alors *le chevalier rouge*. Cette peine fut non-seulement attachée à la postérité d'Arnoult, mais même à la terre de Cysoing, c'est-à-dire à tous ceux qui en devenoient seigneurs. Elle fut cependant éteinte en 1286, moyennant une redevance annuelle de *vingt-cinq livres*.

Nous parlerons d'un autre abus qui n'est pas moins révoltant ni moins

honteux;

honteux ; celui de réclamer un coupable tonsuré, ou qui l'avoit été, de quelque crime qu'il se fût souillé (5).

Chaque nouveau curé payoit au chapitre de Saint-Pierre une somme d'argent pour l'usage d'un bréviaire qu'on lui prêtoit, et qui retournoit après sa mort à la fabrique (6).

Le chapitre fonda différens ordres religieux et leur céda des biens, des prérogatives et des droits dont il se dépouilla.

En 1354, un violent incendie consuma l'église et les bâtimens qui l'environnoient; mais tout fut bientôt réparé par les largesses des comtes et les offrandes des particuliers.

L'architecture de cette église n'avoit rien de remarquable : elle avoit été rebâtie, comme je viens de le dire, dans le quatorzième siècle; mais elle renfermoit des monumens très-précieux pour l'histoire de France, et pour celle de Flandre plus particulièrement.

Le vaisseau étoit en croix latine, dont on apperçoit le rond-point *Planche I;* la voûte avoit de l'élévation et de la hardiesse : dans les bas côtés étoient des chapelles qui renfermoient les monumens des hommes qui avoient tenu un rang dans la province. Il y en avoit aussi beaucoup à la mémoire des chanoines, et le plus grand nombre des tombes plates leur étoient consacrées.

Près de l'orgue, sous le clocher, étoit une lame de cuivre représentant Jean Lucas, chanoine de Saint-Pierre, à genoux, les mains jointes, selon l'usage. Je n'en donne pas la figure, parce que celles de cette espèce sont trop multipliées; mais j'ai fait graver l'ange qui étoit tracé près de lui, à cause de la singularité de

(5) Cet usage n'étoit pas seulement affecté aux chanoines de Saint-Pierre. Un corroyeur ayant été condamné, à Douay, à avoir la tête tranchée, le doyen de la *chrétienté* se transporta au lieu du supplice, et le réclama, parce qu'autrefois il avoit été tonsuré. Les magistrats furent contraints de le renvoyer en prison, et au bout de six mois, par sentence de l'évêque d'Arras, le coupable fut élargi, moyennant une légère somme d'argent.

(6) Les bréviaires de ce tems étoient remarquables par les vignettes et les culs-de-lampe qui ornoient presque chaque page. On y voyoit des singes en chappes, des cochons avec des vêtemens de moine, des diables dans des attitudes grotesques, et mille autres folies semblables.

l'instrument qu'il tient entre les mains (*Voyez Planche II.* nº 1). On lisoit dessus cette épitaphe, qui, ainsi que la plûpart de celles que je vais rapporter, contient plusieurs mots flamands, parmi ceux communs à la langue françoise.

Memore (7) que sire Loys Lucas
Fist cy (8) faire jadis
Ceste figure cy présente
Qui Jehan Lucas représente (9)
Sem (10) frere et quand il sordena (11)
Sen an de grace (12) abandonna
Pour son obit chacun an faire
Homs (13) estoit de tres biel affaire
Attendans Prouence (14) pardon
Die li face à l'ame pardon. *Amen.*

---

(7) Souviens-toi.

(8) icy.

(9) Qui représente Jean Lucas.

(10) Son frère.

(11) On appeloit *ordener*, administrer à un moribond les sacremens. Ainsi on disoit *mourir ordinement*, mourir confessé, communié et onctionné, et après avoir fait son testament. C'est ce qui est indiqué ici par le mot *sordena*, pour *se ordena*.

(12) *Son an de grace.* On appeloit *année de grace*, celle révolue après la mort d'un chanoine, pendant laquelle le produit du bénéfice étoit retenu par les autres chanoines, ou appliqué au bien de l'église. Comme il en résultoit beaucoup d'abus, cet usage fut interdit en 1310, dans le concile de Trèves.

(13) Homme. On disoit *homs* ou *hom* pour homme.

(14) *Preuve.* On disoit aussi *prouvanche* et *provance.* On lit dans un cartulaire : *Fis faire diligente inquisition par bonnes gens créables et par le prouvanche des anchiens escrips.* Et dans le poëme manuscrit de Robert le diable :

Encore dirai autre nouvielle
Dont je bien creuz serai :
Car boine provance *en feray.*

Carpentier *glossarium*, *voce probamentum.*



Michel Direx.

Il pleut au Roy du firmament
Que Loys Lucas fermement
Fesist (15) ainsi que me ramembre (16)
Xiiij jours de mois décembre
En l'an iiij^{xx} mil iij ! (17)
Et y canonnes de Cheens (18)
Et aussy de Lens en Artois
Definna larghes (19) et courtois
Pardevant cest mabriel (20) fut mis
Dieu li soit a s'en (21) ame amis. *Amen.*

L'instrument que l'ange tient entre ses mains est du nombre de ceux qui étoient appelés *Psaltérion* ou *Saltérion* (22). Leur usage est fort ancien; il en est question dans le roman de Brut (23). Celui qui en jouoit chantoit en s'accompagnant. Comme c'étoit ordinairement les louanges de Dieu et des Saints, ces chants ont été appelés *Cantique*, de l'usage de les chanter, et *pseaume*, en latin, *psalmus*, de l'usage de s'accompagner avec le psaltérion, mot dérivé du grec ψαλλειν chanter en s'accompagnant. Cet instrument est percé de trois trous, et se joue par dessous. C'est cette manière de jouer de cet instrument qui me l'a fait

(15) Fit fin.

(16) Rappelle, souvient.

(17) 1380, et pour la rime, les nombres sont ainsi coupés, quatre-vingt mille trois.

(18) Chanoine de céans.

(19) Mourut libéral.

(20) Ce marbre.

(21) Son.

(22) On disoit *salterion* pour *psalterion*, comme *salmus* pour *psalmus*, *saume* pour *psaume*. On lit dans des lettres remises en 1411, conservées à la bibliothèque nationale, *le suppliant trouve icelle michelette dansant au son de la herpe et du psalterion.* On avoit donné aussi le même nom aux fers dont on enchaînoit les prisonniers. *Ce prisonnier et lui furent mis ensemble au salterion.* Je ne sais d'où est venu cette façon de parler; mais c'est de la même manière qu'on dit *mettre au violon*, renfermer quelqu'un dans un corps-de-garde.

(23) De Brutus.

dessiner. Il n'y en a pas de semblable dans l'essai sur la musique de Laborde, qui en a pourtant rassemblé un assez grand nombre.

Auprès de cette tombe on lisoit ces deux autres inscriptions :

CY-GIST *nobles homs* GRARS DU BOIS, *qui trespassa l'an de grace* MCCCC *et* X, *le* XX *de may. Il gist en cette église demiselle* JEHANE DE WARENGHIEN, *jadis premiere femme dudict* GRARD *quy trespassa l'an mil* CCC LXVII *le* V.e *jour de nouembre.* CY-GIST *demiselle* YSABIAUX DE TIEFFRIES, *second espeuse au dict Grard et trespassa en l'an mil* CCCC *et* IIII *le* VI *jour de may, priés pour leurs ames :*

CY *devant Gist* JEHAN DORNART *chanonne de ceste église et curé de Werny qui trespassa en l'an de grace mil* CCCC *et* XLVI *le* XXVI *jour de feurier. Prié pour same.*

Sous ce même clocher étoient les inscriptions suivantes.

CY *dessous ce clocher* GIST *maistre* JACQUES POURCELET, *maistre de la chambre des comptes à Lille, lequel trespassa le dimanche* XXIII *iour du mois de décembre, l'an mil quatre cens quatre-vingt et un. Prié pour son ame.*

CY *dessoub* GIST *aussy* JAN LE PLIEMPE *son nepueu en son viuant recepueur des aydes de la Chastellenie de Lille, Douay, Orchies, et depuis bailly de messeigneurs doien et chapitre de l'église sainct Pierre de Lille quy trespassa le* XVI *jour du mois de nouembre l'an mil cinq cens et trois. Prié pour son ame :*

CHY *deuant gist* JEAN SCORON *bourgeois de Lille qui trespassa en l'an mil* CCCC *et six le* XXIX *iour d'octobre. Prié pour li.*

Les inscriptions suivantes se lisoient dans la nef et à l'entrée de cette église.

L'an mil cinq cens septante-sept
Inhumé fut cy un vicaire
Nommé maistre Piat Blauwet
Qui comme à la mort tributaire

A payé la debte ordinaire
Eagé de vingt-cincq ans.
Prions tous qu'à Dieu veuille plaire
De le mettre es cieux reluisans.

CY *devant* GIST *le corps de* JACQUES VOISIN *saieteur* (24) *et fossier* (25) *de ceste église, lequel fina sa vie par mort le* VIIIe *de jullet* MDCV. *Prié Dieu pour son ame.*

CY *deuant Gist* JEHAN FACON *en son viuant carpentier* (26) *lequel fina sa viele* XXI *de januier* XVe XLVI (27), *prié Dieu pour leurs ames.*

CY *deuant Gist* ANTHOINE FACON *fils de Jehan en son temps bourgeois et marchant, lequel termina vie par mort le* XI *de juing* XV.^c 88. *Auprès de lui gist demiselle* SENITEINE MEURIE *sa femme, laquel fina le* VIIe *de may* 1583. *Priez Dieu pour leurs ames.*

CY-GIST *vénérable et discrete personne* (28) *maistre* JEHAN BAUE, *prestre et chappelain habitué de St.-Pierre, lequel fina ses jours le* XII *jour d'apuril* XV.^c XVIII. *Prié Dieu pour son ame.*

CY-*Gist* ALEXANDRE DE FLERS *escuier seigneur d'Ayette et de Tenquette etcet. en son temps procureur-général d'Artois qui termina le second jour de mars l'an* XV.^c XLII. *Priez Dieu pour son ame.*

CY-GIST *damoiselle* MAGDELEINE DE LE FORTRIE D.^le DE RUYTTOIRE, *en son temps femme audit Alexandre, laquelle termina le* VIIe *jour de nouembre l'an* XV.^c LXXIIII.
Prié Dieu pour leurs ames.

---

(24) Mot picard, pour indiquer un fabriquant d'une espèce d'étoffe appelée *saie*, faite de la laine la plus fine. Il est dérivé du latin *sagum, saga, sagia, saia saium.*

(25) Faiseur de fosses, en latin du bas tems *fociator.*

(26) *Charpentier*, du mot latin *carpentarius*, dérivé de *carpentum*, qui signifie char, charriot; il s'entendoit d'un menuisier, d'un charron, comme d'un ouvrier en bâtimens.

(27) 1546.

(28) Ant. nat. article des Chartreux.

Au pavé en lame de marbre » *damoiselle* JEHANNE DE FLERS, *fille de feu Alexandre escuier etcet ; et damoiselle Magdeleine de le Fortrie etcet : au deuant d'icy denomet, damoiselle de Tenquettes, vefue de maistre François de Cambry, viuant conseiller de sa majesté cath. en Tournay et Tournesis at esleu sa sépultûre en ce lieu près ses pere et mere, freres et soeurs, laquelle damoiselle termina vie par mort le* 22 *d'apuril* 1606. *Prié Dieu pour leurs ames.*

MATRI OPT. PLANE LIBERI MŒSTI POSUERE.

CY *deuant* GIST *demiselle* JACQUEMINE FASCON *vefue de Eloy Pinchart, laquelle trespassa le* XIV *de mars* 1551. *Et* JENNIN CARON ; *enfant choral*(29) *de ceste église qui trespassa le* 2 *de jullet* MDLI. *Prié Dieu pour leurs ames.*

CY *deuant* GIST *sire* ROLAND LE BLOND *dit* LE NOIR, *en son temps capelain de l'église de Ceens qui trespassa l'an de grace mil* IV *cens* LXXIII., *Prié Dieu pour son ame.*

En l'an mil cincq cens neuf sur septante
Martin Hazard d'icy choral (29)
A ressentú le tres grand mal
De la mort, qui tout espante (30).
Puis le vingtquatriesme en juin
Cy deuant en sa sepulture
Attendant la vie future
Pour regner au throsne diuin.

DEO. OPT. MAX.

Venerabili viro D. MICHAELI LE ROY, *qui ex hujus eccliæ puero symphoniaco* (31) *factus sacellanus* (32) *indè Choralium magister, post*

(29) Enfant de chœur. On disoit aussi *chorial.* Ce mot vient de *chorus*, qui étoit la partie de l'église où le clergé se réunissoit et chantoit l'office.

(30) Epouvante : expanter, espanter, d'*expavescere.*

(31) Enfant de chœur.

(32) Chapelain.

ob morum et ingenii laudem canonicatû donatus, pestè extinctus, hoc communi fidelium cœmiteriô spelitur XV *junii* MDLXXXI, *an. natus* XLV. *Joēs Hacin Choralium magister* (33) *amico benè merito posuit* 1588. *Requiescat in pace.*

CY *gisent* PAUL *et* MELCHIOR LE ROY, *fils de feû Pierre et de Jenne Becquart, en leurs temps panieûrs* (34) *d'Aire, lesquels moururent à scauoir ledict Paul le* 30 *d'octobre an* MDLXXI. *Et ledict Melchior le* 12 *de jullet an* MDLXXII. *Priés pour leurs ames.*

CY *gist* JEHAN LE JOÜENE *qui trespassa en l'an de grace* MCCCC *et* XXXIII *le* XXIIe *jour de juin. Prié pour same, et gist sire* JEHAM ONTIS *qui fut capelain de Ceens et trespassa l'an* M CCCC.

CY *deuant* GIST *sire* JEHAN DE GRUDENARE *en son viuant ptre chappelain de ceste église, lequel trespassa le* XXVIIIe *de mars* 1554 *auant Pasques. Prié pour l'ame.*

CY *deuant* GIST *maistre* NICOLLES DE LE HAYE *maistre en ars* (35) *chappelain de ceste église et de Lilers qui trespassa en l'an de grace* M CCCC *et* IIII *le* XIIII *jour de décembre. Priés pour l'ame.*

Près du portail on lisoit les inscriptions suivantes :

CY *deuant gist sire* JEAN CAPPIAUS *prestres capellains de l'église S. Pierre de Lille, quy trespassa l'an mil* CCC LXXX *et* VI *le premier jour du mois de juing. Pries pour l'ame.*

CY *dessous gist sire* MATHIEU BOUSINS *chappellains en l'église de S. Pierre de Lille à l'autel S. Thomas le Martir et lontans*

(33) Maître des choraux ou enfans de chœur.

(34) Je crois que ce mot signifie boulanger. Dans le moyen âge *panerius* signifioit panier et boulanger sans doute, parce qu'on donne la forme au pain dans un panier.

(35) Maître-ès-arts.

sourcantres (36) *en ladite église qui trespassa en l'an de grace mil* CCC LXXIV, *le* VII[e] *jour de juing. Pryés pour l'ame de li.*

Sur la muraille entre ledit portail et la chapelle Saint-Adrien :

Au-dehors de l'église de Ceans, empres (37) *les murs de la chapelle S. Adrien, Gist sire* ESTIENNE CLENQUEMEURE, *prestre en son temps Chap.*[ain] *de S. Michel et soubs-chantre de ceste dicte église qui trespassa le* XI *jour d'octobre l'an de grace mil quatre cens et soisante douze. Priés Dieu pour son ame.*

Le pelerin qui faisant son voiage
Prend l'Éternel poür son asseuré but
Libre des maux d'un perilleux naufrage
Il paruiendra au vray port de salut.

A côté de ces épitaphes on lisoit celle de Jean Morel qui, au commencement du pontificat de Sixte V, avoit été reçu au nombre des conclavistes sous le cardinal Antonio Maria Salviati, et avoit joui des priviléges attachés à cette charge; il fut chanoine de cette église pendant dix années, et ensuite de la cathédrale d'Arras; il revint mourir à Lille en 1605.

D. O. M. (38)

Memoriæ R. D et M. (39) *Joannis Morelli viri comitate ingenio et voce præter cæteras dotes eximii, qui sixto* 5° *Súmmúm pontificatum ineunte sub cardinali Antonio Maria de Salúiatis* (40) *conclaúistarum* (41) *numero adscriptus, eorumque titulis priuilegiisque donatus*

(36) Long-tems sous-chantre.

(37) Auprès, proche.

(38) *Deo Optimo Maximo.*

(39) *Reverendissimi Domini Magistri.*

(40) Le choix que le cardinal Salviati avoit fait de Jean Morel pour son conclaviste, peut faire présumer qu'il avoit quelque mérite. Ce cardinal étoit un grand protecteur des arts et des lettres. Ce fut en reconnoissance des bienfaits qu'il en avoit reçus, que François Rossi, peintre célebre, prit le nom de Salviati, sous lequel il est aujourd'hui connu.

(41) Le conclaviste est le domestique d'un cardinal pendant toute la durée d'un conclave. Il couche dans un coin de sa cellule et fait son service; chaque cardinal peut en avoir deux,

est

est (42) *ac deinde hujus quidem ecclesiæ totos decem annos, sed cathedralis denique apud atrebatenses* (43) *canonicus factus, haud post adflicta valetudine húc reuersus ubi antea natus, denatus est idibus augusti* (44), *quo anno morello mori* De Cret VM *erat* (45) 1605.

Ejus quod claudi potuit ad D. Magd.næ in suburbio insulensi quiescit.

Tu fideli animæ qui hæc legis bene adprecare.

Sur la vitre voisine on lisoit :

A l'honneur de Dieu et mémoire de feu le Bon seigneur cardinal de S. Marc patriarche (46) *de Aquileige* (47) *et de ses nobles parens*

un ecclésiastique, l'autre d'épée ; on en accorde trois aux cardinaux vieux et infirmes. Cette place est souvent donnée à des hommes d'une grande naissance et d'un grand mérite. Le cardinal élu au pontificat élève quelquefois, à son tour, son conclaviste à la dignité de cardinal.

(42) Ces priviléges sont de pouvoir résigner, jusqu'à une certaine somme, les pensions qu'ils ont sur un bénéfice ; ils ont le droit de bourgeoisie dans telle ville de l'état ecclésiastique qu'ils veulent choisir, ils reçoivent une somme du pape élu et obtiennent, *gratis*, la bulle d'un des bénéfices consistoriaux dont ils pourront être pourvus.

(43) D'Arras.

(44) Le 13 d'août.

(45) Chronogramme dans lequel, en replaçant les lettres DCVM dans l'ordre convenable, on a M. DC. V. 1605. Voyez ce que j'ai dit sur les chronogrammes. *Antiquités nationales*, *tom. IV*, *art. XLIV*, de Bergues St. Vinox, *page* 12, et dans le premier Magasin Encyclopédique, pag. 257.

(46) L'église ayant pris la forme d'une grande république, composée de plusieurs petits états, cela donna lieu à la création d'un nouvel ordre d'éclésiastiques, qu'on mit à la tête de différentes églises. Telle fut la nature des fonctions des patriarches, qui se regardoient ensuite comme les égaux des papes, à qui ils donnoient le titre de prince des patriarches. L'évêque métropolitain d'Aquilée, commença à prendre ce titre, après le schisme de Macédonius, dont ses habitans embrassèrent les opinions, et les Aquiléiens continuèrent à l'attribuer à leur chef, pour lui donner plus d'autorité et plus d'indépendance. Il est donné dans le huitième siècle au métropolitain d'Aquilée, dans des diplomes de Charlemagne, et de ses successeurs ; sur les monnoies des papes et sur d'autres monumens. Les papes le leur laissèrent porter ensuite par amour pour la paix, dit Baronius : et c'est ainsi que le cardinal de Saint-Marc, étoit patriarche d'Aquilée, avant de devenir pape.

(47) D'Aquilée, ville autrefois célebre, capitale de la Vénétie, détruite par Attila. Elle

Eugene (48) VII *et Paulus* (49) *jadis papes de Rome, tous natifs de la cité de Venise; Robert Gilleson prestre escholastre* (50) *et chanone de ceste église, natif de la Bassée, ancien seruiteur audict cardinal, en son viuant m'a donné et fait faire* 1527. *Priés pour leurs ames.*

A la porte, qui donnoit du cloître dans l'église, on lisoit :

CY *deuant gist* NICOLE PALENCQ, *en son viuant chanoine de ceste église qui fina ses jours le* XVIIe *jour de may l'an mil* CCCCLXXVII. *Et demiselle* MARIE HERSENT *vefue Jehan Palencq sa mere qui* (51) *le* X^e^ *jour d'auril l'an mil* CCCCLVIII.

CY *deuant gist sire* RAOUL BLANCHARDIN, *jadis canonnes de ceste église qui trespassa en l'an de grace mil* CCCC *et* XIX *le* IIe *jour de nouembre. Pryés pour same* (52).

Les piliers de la nef étoient aussi chargés de plusieurs inscriptions. On lisoit sur le premier

V*en.lis* (53) DNUS (54) D. (55) HUGO DESTAILLEURS *pbr.* (56) *hujus*

est nommée dans les anciens historiens, Aquilégie, Aquileige, Aquilée, et en latin, *Aquilegia* et *Aquileià*. Elle avoit une aigle, *aquila*, pour ses armes. C'est aujourd'hui un bourg.

(48) Gabriel Condolmere, Vénitien, élu pape en 1431, prince avare et cruel.

(49) Pierre Barbo, Vénitien, élu pape le 31 août 1464, grand ami des arts, grand ennemi des lettres, rassemblant des statues et des antiques qui ne disent rien, persécutant les littérateurs, dont la hardiesse pouvoit lui déplaire. Il fit mettre deux fois Platine en prison.

(50) Ecclésiastique pourvu d'une prébende dans une église cathédrale ou collégiale, à laquelle est attaché le droit d'institution et de jurisdiction sur ceux qui sont chargés d'enseigner la jeunesse. Dans quelques églises, il est appelé *maître d'école;* dans d'autres, *escolat*, *scholastic* ou *chancelier*.

(51) Sous-entendu *fina*, termina.

(52) Son ame.

(53) *Venerabilis.*

(54) *Decanus.*

(55) *Dominus.*

(56) *Presbiter.*

ecclice (57) *sacellanus dein canonicus de salve ac demùm canonicus et thesaurarius, ornamenti loco dicavit anno œtatis suæ* 75°, *salutis humanœ* 1595 *mense IXbri* (58). *Orate pro eo.*

Devant l'hostel (59) *S. Eloy, gist vénérable personne, maistre* Jean Poulle *en son vivant chanoine de cette église qui trespassa vie par mort le quatrieme jour d'octobre* XV^C LIX (60).

Cy-Gist *vénérable peronne maistre* George Duval, *en son temps chanoine de cette église qui termina vie par mort le* 3 *jour d'aoust* 1562. *Prié Dieu pour son ame.*

Sur le second pillier, du côté de la chapelle Saint-Adrien (61) :

Cy-Gist *vénérable personne maistre* Simon de Hond, *en son vivant conseiller de très-Hault et puissant prince monseigneur le duc Charles de Bourgogne et conseiller de son oratoire, p.tte et chanoine de Ceens quy trespassa le* XIIe *jour de mars l'an mil* IIIIXXXII (62). *Et* François *son nepueu fina l'an mil* IIIIXX *et* X (63). *Priés pour leurs ames.*

Cy *deuant* Gist *sire* Jacque Flouret, *pbre en son viuant chanoine de ceste église lequel trespassa en l'an mil* CCCCLXVII *le premier jour d'apuril, dont Dieu ait l'ame.*

Chy *deuant* Gist *maistre* Pierre Joris, *conseiller de monseigneur le duc de Bourgoigne et greffier de sa chambre du conseil, lors estant en cette ville de Lille qui trespassa le* XIV *jour de septembre l'an mil* IVC *et vng* (64). *Et demiselle Jenne* Homerghem *sa femme qui trespassa le* IXe *jour de nouembre*

(57) *Ecclesiœ.*

(58) *Novembri.*

(59) Pour autel.

(60) 1559.

(61) Je rapporte ces épitaphes parce qu'outre que les familles à qui elles appartiennent seront très-aises de les voir, il y en a peu qui n'offre quelques singularités pour le style ou l'orthographe.

(62) 1432.

(63) 1430.

(64) 1401.

l'an mil IVC *et* XXIIII (65) *et* PIERRE JORIS *leur fil lieutenant du bailly de Lille qui trespasa le* XIX[e] *jour du mois de mars l'an mil* IVC *et . . . . . Priés Dieu pour leurs ames.*

Au troisième pilier.

DEO OMNIPOTENTI, DEIPARE, VIRGINI.

DD. qu. (66) *Piato et Bernardo dicatum.*

Venerabili item viro D. Piato Bernard, primum hujus ecclesiæ sacellano, dein canonico, cui a teneris annis ascriptus varijs officiis, piè et assiduè inseruijt, ac demùm sexagesimo tertio ætatis anno communi sepulchro cum patruo Piato Bernard canonico de Salue (67), *antè B. Adriani sacellum sepelitur* 15. *octobre anno* 1598.

QUI LEGIS ORA:

Au cimentiere de ceste église gist le corps de HENRY LE ROY, *carpentier et bourgeois de ceste ville, quy termina vie par mort le* XXV[e] *d'apuril* XVCIVXXXII (68). *Et auprès de luy gist* CATHERINE LE JOSNE *sa femme quy fina ses jours le* VII[e] *de januier* XVCIVXX *et* IV, *lequel a fondé un obit à la charité des pauures de S. Pierre qui se doit chanter à perpétuité prochain lundy après la sainct Marc. Prié Dieu pour leurs ames.*

CHY (69) *deuant* GIST *honorable homme* PIERRE DE TERREMONDE, *fils de foeu maistre Jean, escuier seigneur des Blanques mailles, lequel fina ses jours le* II *de septembre an* XVCXL (70) *et au preau de ceste église gist*

(65) 1428.

(66) *Suprà.*

(67) Dominique.

(68) 1592.

(69) Pour cy.

(70) 1540.

damoiselle Jenne Bourgeois *fille de foeu Lion sespeuse* (71), *qui trespassa le* XVIII[e] *jour de décembre* a° XVCXXIII. *Priez Dieu pour leurs ames.*

On y lisoit encore cette épitaphe de Maes, président de la chambre des comptes à Lille ; elle étoit posée sur le grand tableau qu'il avoit donné.

D. O. M.

Et memoriæ.

Philippi Maes *Eq. Aur. Doni ophem* (72), *etc. ex legatis octenni* (73) *Archid. Albert. Et Elisabethæ* (74) *ad SS. D. N.* (65) *Paulum V supremi apud insulenses ærarii Præsidis Bruxellis mortui* XV *Kal. nouembris* (76) *anno Domini* MDCXXVII. *ætatis suæ* LXXIV. *Hic vero sepulti. Filii quatuor et duobus ex filiis nepotes, parenti optimo Moesti PP.* (77) *in pace, in id ipsum dormiat et requiescat.*

Sur la face du tableau étoient les quartiers de noblesse, du président de Maes, de la manière suivante.

Maës.	Tachsis.
Merle.	Albriei.
Blomme.	Wachtendonck.
Palm.	Buésorùm.

On avoit gravé sur la tombe :

Cy-gist *Messire* Phles (78) Maes *chlr* (79) *seigneur d'ophem etc*

(71) Son épouse.

(72) *Equitis aurati Domini ophem.*

(73) Huitième. Mot de la basse latinité.

(74) Élisabeth, reine d'Angleterre, unie alors d'intérêt avec l'archiduc Albert.

(75) *Sanctissimum dominum nostrum.*

(76) 15 novembre.

(77) *Posuere.*

(78) Philippe.

(79) Chevalier.

président de la chambre des comptes du roy à Lille qui mourut le 18 *d'octobre* 1627. *Prié Dieu pour son ame.*

Au quatrième pilier, on lisoit :

D. O. M.

Reuerendissimo in christo patri Dono D. JOANNI SIX *philosophiæ ac theologiæ quondam Louannii magna cum laude professori, deindè in parochiali ecclesiâ S. Stephani hujus oppidi aliquot annis pastori vigilantissimo indè ob virtutem et merita ad canonicatum audomarensem assumpto* (80) *postea reuerendissimi D. Gerardi ab Hamericour Primi episcopi Audomaropolitani vicario generali ac tandem in episcopatû successori, dùm hac ad synodum prouincialem fideiac religionis ergò proficisceretur febri correpto, ac in hoc oppido vbi vitæ acceperat initium* 4° *id. octobris, anno* 1586, *ætatisvero suæ* 53 *vitâ functo, et è regione chori tumulato Jacobus Willant ex sorore nepos, et hujus ecclesiæ canonicus, aunculo optimè de se merito, Moestus posuit, et quem viuens vnice coluit, cum moriens voluit in tumulo habere socium.*

Jean Six a été le second évêque de Saint-Omer, depuis que le pape Paul IV, en 1559, y avoit érigé un siége épiscopal, après la ruine de la ville des Morins, et de la ville de Terouanne. On dit *le second évêque*, parce que Gérard de Haméricourt, qui précéda Jean Six, est regardé comme le *premier*, Guillaume de Poitiers, qui avoit été nommé d'abord, au moment de l'établissement du siége épiscopal, n'ayant point reçu la consécration (81).

Il étoit né à Lille en 1533, il fut d'abord curé de Saint-Etienne, première paroisse de cette ville, et delà recteur d'un collége à Louvain; s'il faut s'en rapporter

(80) Devenu chanoine de Saint-Omer.

(81) *Vid. Arnold. Raissium, Belgic. Christ. Garet. de episc. audomar. Lecvium. de episc. audom.*

à l'énoncé des auteurs du *gallia christiana* (tom. III. col. 476). Mais le témoignage de l'épitaphe, paroît, ici, être d'un plus grand poids.

Selon les auteurs qui viennent d'être cités; Jean Six, nommé chanoine de Saint-Omer, en 1571, le 3 décembre; fut successivement élevé à la dignité d'archidiacre, et à celle de pœnitencier: dont on le trouve décoré en 1577. Ils ne font point mention de sa promotion à l'emploi de grand vicaire, et ils fixent son élévation sur le siège épiscopal au 23 juillet 1581. Ils ajoutent que Jean six fut consacré à Douai, et qu'il tint le 4 novembre 1582, un synode diocézain. On peut croire qu'étant mort à Lille, comme on le voit énoncé dans l'épitaphe, il avoit d'abord été inhumé dans l'église de Saint-Etienne, d'où son corps fut ensuite transféré dans celle de Saint-Pierre. Son cœur envoyé à Saint-Omer, y fut enterré dans l'église cathédrale à l'entrée du cœur, avec cette inscription.

» Johannes Six, *hujus ecclesiæ episcopus II frequentioribus cleri et* « *populi orationibus desiderans esse commendatior hunc sibi vivens sepulturæ* « *locum elegit : qui dùm iter faceret montes hannoni* (sic) *ad concilium* « *episcoporum provin. insulensis Flandrarum in patriâ obdormivit, ætatis* « *suæ anno* LIII, *episcopatus VI, salutis humanæ* MDLXXXVI, *idus* « (sic sed legend. V. idus) *octobris* ».

Cette épitaphe se trouve encore dans la collégiale de Saint-Pierre, où le corps de Six étoit enterré.

Cy *dessoub ce clocher* Gist *maistre* Jacque pourcelet, *maistre de la chambre des comptes à Lille, lequel trespassa le dimenche* XXIIIe *jour du mois de décembre l'an mil quatre cens quatre-vingt et un. Priez pour son ame.*

Cy *dessoub gist aussi* Jan le Pliempe *son nepueu, eu son viuant recepueur des aydes de la chastelenie de Lille, Douay, Orchies, et depuis bailly de messeigneurs doien et chapitre de l'église sainct Pierre de Lille, qui trespassa le* XXVIe. *jour du mois de nouembre l'an mil cinq cens et trois. Prié pour son ame.*

CHY *deuant gist* JEHAN SCORON, *bourgeois de Lille qui trespassa en l'an mil* CCCC *et six, le* XXIX.e *jour d'octobre. Prié pour li.*

CHY *deuant* GIST *demiselle* CATHERINE AMPLIMUIS SUSPENSE *quy trespassa en l'an mil* CCCC *et* XIIII *le* III *jour de juin.*

CHY *deuant* GIST *sires* PIERRES BOURIERS, *jadis chanoines de chiens quy trespassa en l'an mil* CCCLXXV *le* XVIe *jour de feurier. Prié pour li.*

CY-GIST *vénérable personne* M.e GUILLAME DE CAMELIN, *natif de Courtray, en son temps chanoine de ceste église qui trespassa l'an de grace mil* CCCC *quatre* XX *et seize, le* XX.e *jour d'aoust, priés Dieu pour son ame :*

CHY *deuant* GISENT *honourables personnes messire* JEAN DURLIN, *en son viuant chanoine de ceste église quy trespassa le* II.e *jour d'aoust, l'an mil* Vc *et trois, et demiselle* ISABELLE ASAISON *sa mere qui trespassa le* XXIe *jour de jenuier l'an mil* CCCCIIII XX *et deux. Priez Dieu pour leurs ames :*

CHI *deuant gist monsieur maistre* GILLES BOUTON, *en son viuant chanoine de ceste église, lequel termina vie par mort le* VIIIe *jour du mois de mars en l'an* XVC LXV. *Prié Dieu pour son ame.*

Deo. O. M. et Beatæ Mariæ virgini B. (82) Martino et B. Stephano.

Posuit humilis suplex, beneficii memor D. MARTINUS, STEPHANI *vulgariter* STEUENS, *an*o. 1609. *Eqùes hierosolimitanus et Palatinus ab an*o. 1568. *Ex pastore oppidi Braniensis comitis confessarius nationum exercitus, ducis parmensis in Belgio cum pensione regia huic ecclesiæ canonicus, ab an*o. 1583.

D. O. M.

Venli. Dno LUDOUICO PONTRAIN *hujus ecclesiæ quondam sacellano, capituloque* XVII *annos a secretis, canonico, postmodum ac thesaurario, decano tandem electo. Memoriæ ergò positum obiit pridie nonas maij m*mo. *quin*mo. LXXIIII.

(82) *Beato.*

Ad

Ad majorem dei opt. max. gloriam et honorabilis viri D. PASCHASY BEHAGLE, *pbri quondam hujus ecclesiæ canonici memoriam qui extremum vitæ diem clausit, die quinta mensis septembris, anno* M. D. XCVII. *Requiescat in pace.*

Près la chapelle de Notre-Dame de la Treille on lisoit:

Hic iacet Rdus. D. JOANNES BIDAULT *ab atho, qui principibus viris at Dnis de Croy et a d'Oignies súccessivè episcopis tornacensibús placúit et utrique à sacris et eleëmosïnis fuit, vixit presbyter annis* 52. *Húiús ecclesiæ canonicús* 42. *Vniuersim* 79. *Desiit viuere vlt. feb.* 1612. *Propinquis auiti patrimonii pauperibús huiús et athensis oppidi acquisitorúm conscriptis hæredibus tú lector proeo, quod pro te factúm propediem voles, ora. Egidius Bidaultnobilis consiliarius et magister cameræ rationùm Ser.morum archidúcúm Austriæ, in hoc oppido defúncti nepos alúmnùs et cultor cúm coniúge suâ Franciscâ Petipas Dna. de Corbeil mæstús posuit anno* 1615.

CY *gisent les corps de* JEAN DE PREUDHOMME DE CHYSOING, *viuant escuïer Sr. de Fossemarez premier medecin juré de la ville de Lille terminé le* 22. *de* 9.bre 1683. *Auprés de lùy* Antoine Eúbert *son fils et dam.le* ELISABETH BERNISSE *a son trespas compaigne dudit S.r de Foussemarez. Requiescant in pace.*

D. OPT. MAX.

ET MEMORIÆ.

Venerabilis viri Domini D. LUDOUICI FERNANDES DE VELASCO *Brùxellis oriundi juris utriúsqtúè licentiati huiús ecclesiæ canonici* XXI.a *februarii* 1632. *Vitâ fúncti, Beatâ Virgine Cancellatâ et fabricâ hæredibus relictis huit lector bene apprecare.*

CHY GIST *venerable personne maistre* GERARD NUMAN *en son viuant ptre chanoine de cestè eglise, lequel fina ses jours le* XXVIIIe. *d'apuril l'an* XV.c *septante et sept. Prie Dieu pour son ame.*

Me sibi viuens posuit JOANNES CAPETIUS *theologiæ licentiatus hujus*

ecclesiæ canonicus, Obiit an.° Doni 1599 majj 12. Cujus anima requiescat in pace amen.

Près de la chapelle Saint-Martin.

Vita hominis labor et dolor, melior est mors quam vita amara, et requies æterna, quam languor perseuerans. Ecclesiastic.[e] 30. *Obiit* 2.[a] *septembris an°* 1554.

D. O. M.

Et beatæ Mariæ matri semper Virgini et SS. Joan. Bap.[tæ] *et Euangelissæ patronis suis*, JOÊS HACIN *Can.*[cus] *hujus ecclie posuit* 1606.

Partus et integritas discordes tempore longo
Virginis in gremio fœdera pacis habent.

Deúant la table d'autel de la chapelle de Saint-Martin.

CY *deuant gist noble homme* SIMON DU CHASTEL *dit* DE LA HOUARDRIE *escuier, en son viuant seigneur de Caureine, d'Aix en Peuele, qui trespassa l'an de grace mil* V.[C] *trente le penultiesme de januier, priez Dieu pour son ame, et de tous trespassez.* Amen.

CHY *deuant gist noble damoiselle* MARGUERITE CARONDELET *en son temps espeúse a* Simon du Chastel *dit* de la Houardrie *escuyer seigneur de Caureine, d'Aix en Peuele laquelle trespassa l'an* XV.[C] XLIII XVIII.[e] *de januier, prié Dieu pour son ame :*

Dans la même chapelle contre l'autel du costé de l'Euangile,

Deuant ceste chapelle repose foeu monsieur maistre ANSELME MONIER, *en son viuant ptre, chanoine de ceste église, lequel fina ses jours le noeufuiesme de feburier l'an quinze cens quattre vingt* XVI. *Prie Dieu pour son ame.*

Au pilier de la chapelle Saint-Jerosme.

CHY *deuant gist venerable personne maîstre* JACQUES DE BEAUFFREMEZ *en son viuant ptre et chanoine de ceste églîse lequel trespassa en l'an* XV.[C] XXXV *le* VI.[e] *de mars.*

Et damoiselle JACQUELINE DE ERQUISYES *sa grand mere en son viuant vefue de foeu* Wallerand de Beauffremez *escuyer laquelle trespassa en l'an* XV.^C IIII *le* XXIIe *de septembre, priés pour leurs ames.*

Dans la chapelle Saint-Jerôme.

CHY *deuant gist damoiselle* JEHENNE DE MALEFIANCE *mere de maistre* Nicolle Cailleu, *laquelle trespassa le* IXe *jour de may l'an de grace.*

CY *deuant gist venerable personne maistre* NICOLLE CAILLEU, *en son viuant escollastre et chanoine de ceste eglise qui trespassa le cinquiesme jour d'aoust. . . . .*

Au pilier de la chapelle de la Trinité.

CHY *deuant gist maistre* NICOLAS THIEULAINE *licentié es loix en son viuant seigneur Degremont lequel trespassa le* XIX *de nouembre an* XV.^C XXXVIII. *Prie Dieu pour son ame, ceste epitaphe en memoire de luy a fait faire D.^lle* Jenne Thieulaine *sa soeur et heritiere.*

Ceste representation a faict faire sire GEORGE BOUTRY *en son viuant chapelain en ceste eglise, lequel trespassa le* XVIIe *jour d'apuril apres Pasques* XV.^C XVIII. *Priez Dieu pour son ame.*

A la table d'autel de la même chapelle.

ICY *deuant est inhumé le corps de feu maistres* HUGUES LE COCQ *en son viuant conseiller secretaire de tres haus et tres illustres princes* Maximilian *empereur feu de tres noble et tres recommandée memoire* Philippe *roi de Castille etc. que Dieu absolue, et de* Charles *fils d'jceluy* Phle *aussy roy de Castille et^c l'un de ses maistres des comptes a Lille, lequel termina vie par mort le* X.^e *jour d'auril* A.^o XV.^C XVI *auant Pasques le jour du vendredi Sainct, priez Dieu pour son ame.*

A la muraille deuant la chapelle paroissiale,

CHY GIST *sire* GILLES DES PONS *prestres curés de ceste eglise, et chapelains a l'eglise Saint Estienne de Lille quy trespassa l'an de*

D 2

grace mil CCC *nonante et* VIII *le* XIII *jour doú mois de feurier, pryés pour same.*

Chy *deuant gist* Jehan Blanque *bourgeois de Lille qui trespassa l'an mil* CCCC *et* XIX *le jour S. Gjorge le* XXIII *jour d'apuril, priés pour same.*

Chy *deuant gist damoiselle* Jehanne le Roux *sa femme qui trespassa le* XV.e *jour de juillet audit an* CCCC *et* XIX *priés Dieu pour eulx.*

Chy *dessoub gist honorable personne maistre* Jehan Hibert *en son viuant secretaire de monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant etc., greffier de son ordre de la toison dor qui trespassa le . . du mois d'apuril l'an de grace mil* CCCC XII *priés pour s'ame.*

Cy *gist monsieur* Robert Imbert *vivant prêtre licentié es droits chantre et chanoine de ceste eglise fils de feu* Nicolas *en son tems ecúier seig.r de Lafalesqúe, Basecqúe etc. decedé* 1614. *lequel a fondé en ceste dite eglise une messe tous les iours de l'an a celebrer par messieurs les chanoines, et vne aútre chantée chacúne semaine de l'an a l'honneúr des sept doúleúrs de Nôtre-Dame en sa chapelle ditte de la Treille avec distribútion a sept paúvres presens a ladite messe de qúatorze patars chacún. Qúi moúrút le* 22. *iúing* 1645. Reqúiescat in pace.

La chapelle S.-Adrien étoit ornée d'un tableau représentant le martyre de ce Saint par Bergame le père; on lisoit sur le pavé sur une lame de cuivre.

Cy *deuant gist* Philibert de Vande Nesse *alias de Bourgongne fils de* Jehan *natif de Gray au comté de Bourgongne pbre chan. de ceste eglise quy trespassa le* VII.e *de may an* XV.C IIIIxx *quatre. Dieu le vueille auoir en sa gloire.* Amen.

Au-dedans de la même chapelle contre la muraille vis-à-vis de l'autel.

Chy *gisent nobles hommes* Jehan des Aubeaux *chlrs sigr dudict lieux des Aubeaux, de Lome de* Campinghehem *et* d'Aubierch *quy trespassa le* X.e *jour de jullet mil* IIII.C *et* XXV. *et dame* Agnies de Baufrumet *son espeuse*

qui trespassa le XIIII.e *jour de decembre mil* IIII.c *et* XLIII. *Et maistre* Alart des Aubeaux *maistre es arts, docteur es loix chanone et thresorier de ceste eglise et chanone de Tournaij qui trespassa le* XIIII.e *jour de feurier mil* IIII.c *et* XXII, *priés Dieu pour leurs ames :*

A côté de l'épitre on lisoit l'épitaphe suivant :

Cy gist *noble homme messire* Walran *en son viuant chlr et seigneur des Aubeaux fils de feu messire* Jehan *en son viuant aussi S.r des Aubiaux qui trespassa le* IIII.e *jour d'octobre l'an mil* IIII.c LXIIII. *Cy-gist dame* Marie de Recourd *en son viuant chastelaine de Lens et femme dudict messire* Walran *S*r. *des Aubeaux qui trespassa le* XIIII.e *jour de juillet l'an mil* IIII.c XLIII. *Cy-gist Dame* Anthoine Dinchy *en son viuant dame de Canteleu, et seconde femme dudict messire* Walran *qui trespassa le* XIX.e *jour de nouembre lan mil* IIII.c LXXVIII. *Lequel messire* Walran *meu de bonne deuotion, considerant que messes et prieres sont salutaires aux ames des bons chrestiens catholiques a fait faire construire et edifier des biens que Dieu luy a presté ceste presente chapelle en l'honneur de Dieu et de monsieur S.t Adrien. Et ordonné de en icelle faire celebrer perpetuellement en chacune semaine cincq messes ce faire il adonné et amorty a perpetuité une disme courant au terroir de Campinghehem, etc. etc.* Le reste contient les détails de la donation (83).

Auprès de cette chapelle on lisoit :

Ce tableau fist faire venerable et sage maistre Jean de Ecoute *natif de Enghien, en son temps docteur en theologie, tresorier et chanoine de cette eglise, lequel meu de bonne volonté et grande deuotion de aller visiter le sainct sepulchre de nostre Seigneur Jesus Christ en Jerusalem et autres saincts lieux de la terre de promission se parti de ceste ville de Lille le* XV.e *jour de feurier l'an mil* IIII.c LXX. *s'en alla a Rome, et après*

(83) Le dessin du tombeau de Walran et de ses deux épouses m'étant arrivé pendant l'impression, j'en donnerai la description à la fin de l'article.

licence obtenue de nostre saint pere le Pape passa outre et alla visiter le digne repos de monsieur S. Nicolai du Bar, en apres passa la mer et fist le sainct voiage de Jerusalem, passa les desers d'Arabe, et visita le precieux corps de madame S.te Catherine au mont de Sinay, et ce fait vint au grand Chaire paijs d'Egipte, afin de visiter en iceluy plusieurs saints lieux esquels nostre Benoist sauueur conuersa, lors que sa tres glorieuse mere et Joseph pour doute du roy Herodes le porterent illec, puis retourna en Alexandrie ou ladite Ste. Catherine soffri martire, et fut decolée, et d'illec monta es Galleés en retournant pardeca et arriua en la cite de Targe en Esclauonie, en laquelle selon la disposition et bon plaisir de Dieu nostre createur termina vie par mort, et a la poursieute et bonne diligence de messire Bartelemi Pillot *ptre et chapelain de lad. eglise S. Pierre qui luy tient compagnie en tous lesdits voiage fut son corps mis en sepulture honorablement dedans l'eglise et au pied de la chapelle ou repose le corps de S. Simeon le Juste le* XVII.e *jour de feburier l'an mil* IIII.c LXXI *prié Dieu pour son ame. Et ledit sire* Barthelemi Pillot *trespassa l'an mil* IIII.c *le* II.e *iour octobre, prie Dieu pour son ame.*

Dans la même chapelle au pied de l'autel.

CHI GIST *mademoiselle* YSABEAU DE CUINGHIEN, *fille du grant sires* de Hem *qui trespassa en l'an de grasse nostre Signr mil* CCCC IIII. *et* XVIII *le* XXVIII.e *jour de jenuier pries Dieu pour son ame.*

On voyoit a droit les armes de Hem. A gauche les armes de Cuinghien.

Contre la muraille.

CY GIST *le corps de venerable homme mons.r M.e* JEAN DILLENUS *viuant licentié en theologie ptre et chanoine de ceste eglise qui trespassa le* IX *de juillet. . . . . .*

Autre épitaphe sur une tombe plate ou on y voyoit un chevalier avec sa femme.

CHI GIST *feu noble home et de bonne memoire* LUC DE CUYNGHIEN *seigneur*

de Foùcqualles et filz du Grat sires de Hem *q.i trespassa en l'an mil* V.c *et vng le* IX.e *jour du mois de feurier.*

Chy gist *mademoiselle* Jene du Bosquel *feme et espeuse dudt* Luc *q.i termina par mort en l'an mil* V.c *et* XVIII *le* VI.e *jour du mois de aout priés Dieu pour leurs ames.*

Dans la même chapelle.

Cy *deùant gist* Noel Bridoul *S.r de Verderùe grand bailly et receùeùr general dù celebre monastere de Marquette, terminé vie par mort le* 21. *de feb. l'an* 1635. *Leqùel viùant s'étudia plùs à laisser vn bon nom qùe beaùcoùp de richesses, car bonne grace est pardessus or et argent. Prouerbe* 22. *Dessous:* Memoria mirabilium Dei.

Cy *deuant gist dam.le* Marguerite Petipas *femme dudit* Noel Bridoul *et fille de* Charles *escuier S.r de Gamans, laquelle alla de vie a trepas le* 18 *de decembre l'an* 1653, *et oirent par ensemble sept enfans assauoir ch.e* Charles; Hippolite, Toussaint, Frederic, Françoise Barbe *et* Catherine. *Priez Dieu pour leurs ames.* In cruce salus.

Cy gist *damoiselle* Jenne de Cottreau *fille de feu* Thibault *seigneur de Clabbecq.e damoiselle de Messines laquelle deceda de ce monde le* XX.e *jour.* . . . .

D. O. M.

Et venerabili viro D.o ac M.o Judoco Vandenberghe *I. V. licentiato Ptro ac hujus ecclesiæ* 22 *annis decano* 3o *nonas aprilis* (84) *an.o Dni* 1394. *Vita functo. P. Requiescat in pace.*

Sepulture de damoiselle Anthonnette Dollehain la Mainnée *fille de* Jacques Dollehain *seigneur de Frefay laquelle trespassa l'an* XV.c *Priez Dieu pour elle.*

Espoir me conforte.

(84) 3 Avril.

Au deuxieme pillier de la même chapelle.

Cy gist *venerable personne messire* Jehan Lambert *en son son temps chanoine de ceste eglise et maistre de l'hospital de Sainct Sauueur, lequel trespassa le* XV.e *iour d'aoust an* XV.c X.

En la chimetiere (85) *de ceste eglise au deuant du grand portal gist le corps de maistre* Nicolas Caron *en son viuant prestre et chappelain de ceste dicte eglise lequel termina vie par mort le* XI.e *jour d'octobre* XV.c *quatre vingt et vng, priés Dieu pour son ame :*

A la muraille deuant la chapelle Saint Eloy.

Cy gist *maistre* Simon du Gardin *à son trespas maistre de chant et chappelain de ceste eglise et en son bas eage choraux, lequel termina de sa maladie contagieuse* (86) *le* 12 *de septembre l'an* 1597. *Priez Dieu pour son ame :*

Deuant le portal de ceste eglise gist sire Jehan du Brulle *en son viuant prestre, chappelain et soubchantre de ceens, lequel a ordonné ceste memoire estre faicte et termina ses jours le* 27.e *de mars* 1577, *priés pour son ame.*

In obitum D. Joannis Brule sacellani et succintoris.

Debita naturæ persoluit Brulius *annos*
Post decies quinos, queis superadde duos :
Qui succentoris vigilanter munus obiuit;
Humanus cuiuis, mystaque felle carens.
Orta dies marty vicena illuxerat orbi,
Et septena necis cuspide quando cadit.

(85) Pour cimetière. Ce mot vient de *κοιμητήριον dormitorium*, on a appelé ainsi les lieux destinés à la sépulture commune des chrétiens, et le mot grec a été latinisé, et ensuite de *cœmeterium*, on a fait dans la basse latinité *cimeterium*, d'où est venu le mot françois cimetière. On trouve dans les anciennes chartes *Chimentière.* Carpentier, supp. de Ducange. *Voce cœmetarium.*

(86) Nous avons vu que cette année Lille fut en proie à la peste.

Hæc

Hæc qui templa subis facturus vota, viator,
Ad tumulum flexo poplite funde preces,
Dic Bruli, hac quondam sacra succentor in æde,
Esto deum ætherea cantor in æde canens
Obiit anno 1577 27.e *martij.*

L'auteur de ces vers s'appeloit Hubert le Clerc.

CY GIST *venerable personne maistre* HENRY DES PRETZ *prestre en son temps chanoine de ceste église et fondateur de la feste de la Transfiguration Nostre S.r qui se celebre le* VI.e *jour d'aoust et termina vie par mort le* VI.e *de jullet* XV.C LVII.

Et aupres de luy CHARLES DES PRETZ *son pere lequel trespassa le* XXIIII.e *de decembre* XV.C XXXVIII.

Et demiselle CATHERINE BACQUELER *sa derniere femme laquelle trespassa le* X *de may* XV.C LII. *Priés pour leurs ames.*

CY *deuant gist maistre* JEAN MARCHANT *en son viuant clercq de la ville de Lille qui trespassa en l'an de grace mil* IIII.C *et* XXII *le* IX.e *jour de nouembre.*

CY *deuant gist demiselle* GILLE LAMENDENE *s'espeuse qui trespassa en l'an de grace mil* IIII.C *et* XXXIIII *le* XX.e *jour de decembre, priés Dieu pour leurs ames:*

CY *deuant gist maistre* FIERABRAS *conseiller et maistres des comptes de monseigneur le duc de Bourgongne a Lille qui trespassa* VIII.e *jour d'aoust l'an mil* IIII.C XLVIII.

CY *deuant gist Damoiselle* MARIE RUFFAULT *femme dudict maistre Fierabras qui trespassa le* . . . . . . *iour* . . . . *l'an* MCCCC . . . . . . *Priés pour les ames.*

A la clôture de la chapelle de Notre-Dame au pied de la Vierge.

D. O. M.

Dei parœquè Virgini, nec non
Memoriæ ven - viri Domini BERTRANDI
Uerúiani

Leodien. huius ecclesiæ canonici
Et Thesaurarii : Qúi recolens varia et
Singularia patrocinio diúæ Virginis
Impetrata bœneficia, eam Hæredem ex asse
Institúit. Obijt 12 octobris 1666.
Cuiús ossa iacent iúxtà hoc.
Monumentúm
In pace sit locus eiús.

Dans la chapelle de Sainte Anne sur un marbre blanc.

Cy *gist noble homme messire* Ferdinand de Maubus *cheúalier seigneur de Schoondorp, de Doúrles, dú Sartel etc. qui trespassa le* 30 *de iúin* 1646. *Et aúprês de luy noble dame* Elisabeth le Blancq *dame d'Astiches, dú Marez, de le Cocqueleriez en son viúant femme et épouse dudit seig.r Schoondorp, laqúelle trespassa le* 13. *de iúillet* 1647. *Priez Dieu pour leurs ames.*

Leurs quatiers étoient :

Maúbús.	Le Blancq.
Lenglez.	Lors.
Dú Mortier.	Ruffaút.
Le Lacherie.	Carlin.
Cabillaú.	Muissart.
Van dermeer.	Astiches.
Vanderbuncq.	St. Venant.
Serickers.	De le Cambe dit Ganthois.

Dans la chapelle St. Nicolas.

Cy *deuant gist venerable personne mons.r* Nicolas de le Lis *a son trespas ptre chantre et chanoine de ceste église dont l'effigie est cy dessus, et trespassa le* IX.e *jour de juing l'an mil cincq cens* LXXX. *Prié Dieu pour son ame.*

Près de la chapelle au dehors du côté de l'évangile sur une lame de cuivre.

CHY *deuant gist venerable personne* Me JEAN POLLET *en son viuant ptre chanoine de ceste eglise, licentié es lois et conseiller du roy nostre sire, lequel a fondé a perpetuité le seruice diuin qui par chacun jour de joeudy apres le salue de Nôtre Dame se fait en la chapelle parochialle d'jcelle église, en l'honneur du venerable St. Sacrement de l'autel, et la distribution de sept pains de patars* (87), *et sur chacun pain vn patart à sept pauures de cette ville, de chascune paroisse vn denomé ad che* (88) *par son cure, et present audict seruice comme plus a plain* (89) *est contenu es lettres sur che* (90) *passeés pardeuant escheuins de Lille, a la charge des egliseurs de lad. chapelle en datte du* XIIII.e *jour d'apuril* XV.c LVI *auant Pasques reposans au ferme* (91) *de ladite chapelle et trespassa le* XXV.e *jour de may l'an,* M. D. LVI. *Prié Dieu pour son ame.*

Au même pilier.

O cœlo dilecta domus postesque beati
Quos (: mandante Deo) Judeæ vexit ab oris
Angelus ad fines piceni littoris, œdæ
Laureticelebres : voto quos aduena visit.
Jesseam fudit genitrix hic Anna Mariam
Huc prompturus aue, Gabriel de sedibus altis,
Venit, vbi sacro tumuerunt viscera foetú
Virginis, hoc tectum christo se jactat alumno :

(87) En latin *patacus* et *patarus*, c'étoit une monnoie valant deux deniers, et qui avoit principalement cours dans la Provence et le Dauphiné; mais dans la Belgique le patart valoit un sol. *Solidus.* On disoit sept pains de patart, comme on diroit aujourd'hui sept pains d'un sol.

(88) Pour ce. *Ad hoc.*

(89) Amplement.

(90) Sur ce.

(91) A la clôture.

Hac Joannis humo Castillon *ossa teguntur*,
Quæ resonante tnbâ, christi virtute resurgent,
Canonici, atque sacerdotis decoratus honore.
Hic númen coluit, partem donauit egenis,
Largus opum, partem sacris, posuitque litandis:
Quem produxit athum dulces sub luminis auras,
Bis septena dies may subjura coegit
Mortis, tercentum lustris labentibus, annis
Et decies octo, post partum Virginis, vt mens
Unde venit, redeat, precibus contende viator:

Auprès du porche du Baudé où étoit bâtie la chapelle de S.te Catherine.

Par mort Garnier Pourcelot *fut soubmis aux vers, gisant cy bas en ville celle, l'an* IIII.c *mil* IIII^{xx} . . . . . .

Devant la thresorie sur une lame de cuivre.

Chy *gisent venerables personnes maistres* Jehan *et* Pierre *du* Castillon *freres, natifs de la ville Dath : ptres et chanoines de ceste église, trespasserent ledict Jehan l'an* XV.c IIII^{xx} *le* XIIII.e *de may, et Pierre aussy chantre de ceste église l'an* 1589 *le* 27.e *de jullet. Prié Dieu pour leurs ames : leur deuise estoit :* Homo nauis in periculo.

Près de cette épitaphe :

Chy *deuant gist* Arnoult Coppin *ptre chantre et chanoine de ceste église qui trespassa l'an mil* V.c *et* IIII *le* II.e *jour d'octobre.*

Au neuvième pillier.

Chy *deuant gist venerable, et discrete personne messire* Hector de Mailly *en son viuant chapelain a mon doúbte* (92) *seigneur mons.r le duc de Bourgoigne, chanoine de ceste église, et curé de Marchienne, qui trespassa en l'an de grace mil* IIII.c II *le* VII.e *de jullet. Priez pour l'ame de luy.*

Dans la chapelle Saint Michel.

En la chimetiere de ceste église gist sire Pierre Cresson *en son*

(92) Redouté.

viuant chappelain et soubchantre de ladite église lequel termina le XXII.e *d'apuril* XV.c LXXII. *Prié Dieu pour son ame.*

Devant le portal de cette chapelle.

GIST *sire* PASQUER VERDIERE *en son viuant prestre chappelain et maistre des* VIII *enfans de l'église Sainct Pierre en Lille qui trespassa le* XXIII.e *jour d'aoust* 1570. *Prié Dieu pour son ame.*

Phonascum quid clere gemis me funere mersum
Calcandum nescis flebile mortis iter.
Penè quater vitæ postquam duo lustra peregi,
De tribus immitis me ferit vna soror;
Non vt auernales rapiar cruciandus ad vmbras
Vel fiam furys præda, megœra tuis.
Ast cœli radians inter fulgore beatos,
Sacra deo resona jubila voce canam (93).

Cette épitaphe est encore l'ouvrage du même Hubert cité plus haut (94).

A l'entrée de la même chapelle.

Au porge (95) *du portail de ceste chapelle giste sire* ANTHOINE BERNISSE *en son viuant prestre chapelain de l'église St. Pierre de ceste ville de Lille, lequel termina vie par mort le* XXV.e *jour du mois de juing l'an mil* V.c LIIII. *Prié Dieu pour son ame et pour tous les trespassez.*

Cette autre épitaphe étoit autrefois devant la chapelle de St. Pierre.

De GOLIATH DAUID, *de morte triumphat Jesus,*
Et statuit solus digna trophea cedro.
Discite mortales vni confidere christo,
Vestra breui fugiens tempore vita cadit.

(93) L'auteur avoit refait ce vers de cette autre manière.

Ast ut apud superos inter corda quiescens.

(94) Page 29.

(95) Porche.

Cy deuant gist venerable personne maistre Jean Despretz *ptre chanoine de ceste église, lequel a ordonne faire ceste représentation a l'honneur de Dieu nostre createur, et memoire de son bon maistre feu noble seigneur et tres vertueux prelat messire* François de Rosimbos *en son viuant preuost de cette église &c: et someiller de l'oratoire de tres illustre memoire* Charles V.e *et puis de son fils le roy* Phles *nostre sire, ayant ledit maistre* Jean *suiui ledit preuost en plusieurs loingtains voiages pour le seruice de leur majesté et gist ledict seigneur en la chapelle de St. Pierre cy deuant ayant finy ses jours au seruice du roy nostre sire, le 22.e de septembre 1558, pour l'ame duquel ledict maistre* Jean *a fondé en ceste église vn obit solemnel, vn autre pour soy, ses parens et amis, et termina vie par mort le 19e de januier 1571. Prié Dieu pour leurs ames.*

Dans la chapelle de St. Pierre du côté de l'évangile.

Cy deuant gist le corps de noble, venerable, sage et vertueux seigneur messire Francois de Rosimbos *en son viuant preuost de ceste église collegiale et someiller de l'oratoire de feu l'empereur* Charle V.e *et depuis du roy son fils qui trespassa le 22.e de septembre 1558, prie Dieu pour son ame.*

Noble et puissant seigneur messire Maximilien de Longueval *S.r de Vaux &c. gouuerneur et cap.ne des villes et cité d'Arras, nepueu aud. S.r luy a fait faire ceste memoire.*

Ses quartiers de noblesse étoient :

Rosimbois. Habart Lihérúelde. Lalaing.

D. O. M.

Hic Situs est.

R.dus ac venerabilis D.
D. Philippus Van Copenhout

Viluordiensis (96)
Apud grudios (97)
Sacræ theologiæ licentiatus
Ac philosophiæ professor
Hujus demum ecclesiæ per XXX *annos*
Decanus et canonicus
Doctrinâ et pietate clarissimus
È viuis ereptus X.a *julii* M. DC XCVIII
Ætatis anno LXXI.
Requiescat in pace.

Derrière l'autel du cœur.

D. O. M.

ET PIÆ MEMORIÆ.

Domini Francisci Ingiliarel
Subdraconi et húiús ecclesiæ
Per annos qúinquagentà canonici.
Cúltum diuinum
Et maiorem Dei gloriam itò amaúit,
Ut magnis impendiis
Hanc Domum Dei decoraúerit
Et ornaúerit
Pauperúm pater
Census ecclesiasticos
Horúm manibns in cœlestes thesauros
Viúens præmisit.
Obiit in Domino 29.a *iúnii* 1721.
Ætatis 92.
Requiescat in pace.

(96) Vilvordèn, appelé plus anciennement Filfurcdo. Wastelain, p. 454.
(97) Les habitans de Bruges et des environs.

Au pillier entre la chapelle St. Pierre et celle de St. Nicaise.

CY *deuant gist venerable personne maistre* RIQUIER DU BOILT *de la ville natif de Abeuille, en son temps chanoine de ceste église, et secretaire de tres noble prince* Phle *duc de Bourgoigne Darain* (98) *trespassé lequel maistre* Riquier *termina vie par mort le jour S. Ypolite*, XIII.ᵉ *d'oust mil* IIII.ᶜ LXXIIII.

Fratres beniuoli sicut in viá sic
Nec post mortem sunt separati:

CY *deuant gist venerable personne maistre* OTTE *magistri frere dudict maistre* Jehan *en son temps chanoine aussy de Ceens, natif et curé dudict Tourquoin, qui trespassa le* IX.ᵉ *jour de septembre mil* V.ᶜ *et* IIII. *Priés pour leurs ames :*

Au dixieme pilier sur un carreau de marbre.

CY *deuant gist sire* JEAN DEFFONTEINES *en son viuant ptre chanoine de ceste église lequel trespassa le* XXI.ᵉ *jour du mois de mars l'an* M. D. LIX *auant Pasques, prié pour l'ame.*

A la muraille du chœur entre le X.ᵉ et le XI.ᵉ pillier.

CY-GIST *sire* JEAN DE DOUAY *jadis chapelain du roy notre sire, chantre et chanoine de ceste église, et chanoine de St. Piat de Seclin, qui trespassa l'an de grace mil* IIII.ᶜ *et* LII *le* XXIIII.ᵉ *jour de nouembre, priés pour same :*

Au-dessus de l'entrée du sépulcre.

RELIGIONI ET

Memoriæ venerabilis HUGONIS DESTAILLEURS *pbri thesaurary et can.ci hujus ecclæ, mortui anno ætatis* 80. XVIII *septembris, an.º* 1599. *Tantæ mansuetudinis optimi viri vt eum iratum viderit nemo.*

Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.
Math. v.

(98) Dernier, *daarain* ou *dairny*, dernier. Dict. rom. valon.

A

A côté de ce sépulcre, au-dessous d'un crucifix, on lisoit cette inscription singulière :

Absorbeat in nobis Dne ignita et melliflua amoris tui vis, Omne quod sub cœlo, ut amore amoris tui moriamur : qui amore amoris nostri in cruce mori dignatus es.

Vers l'entrée du sépulcre et la chapelle S.te Croix on lisoit, sur une lame en cuivre :

Fondations de feu le trésorier *Destailleurs* faites en cette église de St. Pierre à Lille.

Vng anniuersaire solemnel, auquel se distribuent aux pouures cent pains de deux patars, et sur chaque pain deux pat. en argent qu'est a la charge de la carite des pouures de la paroisse de ceste église, encore a't il fondé le luminaire au jour de la dedicasse de ceste église, tant sur la couronne pendant au millieu du coeur que pour parfurnir la reste des chandeilles dessus les fourmes (99) *dudict coeur. Encore onze liures et demye des chandeilles au bassin pendant deuant le sepulchre de nostre Seigneur, tous les vendredis de l'an durant l'ouuerture dudict sepulchre, les cinq jours de nataux* (100) *et le jour dudict anniuersaire, lesdicts deux fondations a la charge de la tresorie de ceste église :*

Dispersit, dedit pauperibus, justitia
Ejus maneat in seculum seculi :

Voici l'épitaphe du chantre *Destailleurs* sur sa tombe sur les careaux au-dessus du sépulcre, elle étoit gravée sur une plaque de cuivre.

Venerabilis D. Hugonis Destailleurs *presbitero thesaurario et canonico hujus ecclesiæ, mortuo anno* M. D. XCIX *mensis septembris die* XVIII. *Requiescat in pace.*

(99) Formes.

(100) On appeloit *natales* jours nataux, les jours des quatre grandes fêtes de l'année. Cette inscription en cite cinq, en y comprenant probablement la fête du patron.

Entre le dixième et le onzième pilier de la muraille.

Qui te fixit amor damnati in stipite LIGNI,
Figat in amplexu, me quoque christe tuo.
Nec mecum sumō pergas contendere jure,
Obsecro te famuli sed miserere mei.
Ecce tot, et tanti qui me tibi Christe patroni
Commendant votis annuè quæso meis.

Et au-dessous autour d'un Agnus Dei.

Ægidius sum coletus, semper tenebrarum
Horrorem expaùi, exime Christe metum:

Sur le même carreau au XI.e pilier.

CHY *deuant gist maistre* JACQUES DES MICHOS *natif de Lambersart, licentié en loix et chanoine de ceste église qui trespassa le* XXVI.e *de mars l'an mil* IIII.c *et cincquante, prié pour l'ame:*

Au onzième pilier.

CHY *deuant gist honorable personne monsieur maistre* GILLE AUPATIN *en son temps bachelier en theologie, thresorier et chanoine de ceste église, qui trespassa le* 8.e *jour en juin* 1538. *Et au dehors de ladicte église au preau gist d.elle* PERONNE AUPATIN *sa soeur jadis femme de* Jehan du Res, *bourgeois et marchand de cette ville, laquelle trespassa le* 12 *iour de juing en l'an* 1524. *Priez pour leurs ames:*

Près de la chapelle de S. Croix au côté de l'épître,

CY *deuant Gisent honnorables et discretes personnes* SIMPHORIEN AUPATIN *en son temps bourgeois et marchand de ceste ville de Lille, lequel trespassa le* X.e *jour de juing l'an* XV.c *et* IIII. *Et aupres de luy maistre* PIERRE AUPATIN *son fils jadis chanoine de ceste église, qui fina ses jours le* XVI.e *jours de mars l'an* XV.c XXVI. *Priez Dieu pour leurs ames.*

Au pilier, devant la chapelle S.te Croix, près de l'autel S.te Catherine.

Cette representation fist faire noble et discret seigneur maistre JEHAN DE

Carnin, *en son temps doyen et chanoine de ceste église par l'espace de* LII *ans, lequel meu de deuotion se transporta en la terre de promission, et visita le Sainct Sepulcre en la cité de Jerusalem : et à son retour a Rome impetra a ses despens la reseruation de plusieurs chapelles fondeés en cestedite église, pour la prouuission des vicaires, seruans journellement a l'office diuin d'jcelle dicte église de ses biens a fondé ceste lampe a perpetuité lequel termina vie par mort le penultiesme jour de apuril l'an mil* IIII.c LXXVI *priez Dieu pour son ame.*

Cy gist *le corps de Mre* Charles le Ducq *licentié es loix ptre et chanoine de ceste église qui trespassa le* XXIIII *de may* XVI.c XXIII *priez pour son ame.*

On le voyoit à genoux devant un S. Jean-Baptiste.

Devant la chapelle Saint-Jean

Hic jacet Carolus Manare *hujus ecclesiæ canonicus obiit Augusti* 1630.

Ci gist *le corps de venerable personne messire* Maximilien Manarre *en son temps preuost de ceste église, Priez Dieu pour son ame,*

Icy *repose le corps de venerable et discret monsieur* Jean Baptiste Godefroot *viuant ptre et chanoine de ceste église l'espace de* 21 *ans eagé de* 46 *ans decede le* 18 *juin* 1677, requiescat in pace.

L'épitaphe suivante étoit au-dessous du médaillon du Sr. de Froidmont, trésorier, derriere l'autel du chœur.

D. O. M.

Hic situs est
Venerabilis admodum Dominus
D. Eustachius de Froidmont
Ex patria Leodiensi
S.tæ theologiæ licentiatus
Hujus ædis canonicus et thesaurarius

Scientiâ, virtute et meritis
Ab illustri patruo liberto fromondo
Non degener :
Extat in choro constructum ejus sumptibus
Altare magnificum è marmore.
Qui sic dilexit decorem domus domini,
Precare, ùt ei pateant æterna
Tabernacula
Ad manes iit
IV. *id sept.*
Anno M. D. CC. *ætatis* LXXIII.

On lisoit auprès cette autre épitaphe du prévôt Manare (101).

Hic iacet R.dus Dnus D. MAXILIANUS MANARE *protonotarius apostolicus, hujus ex decano et canonico Tornacensi prepositus : de utraque ecclesiâ parentibus et amicis bene meritus, testamento pauperes voluit heredes, Louany ac Duaci octo in studiosorum, hic et Tornaci decem, in mechanicorum gratiam bursis institutis; ad hoc etiam residuo bonorum suorum legato. Obiit tertia janvary* 1597. *Requiescat in pace;*

Derrière l'autel du chœur.

CY GIST *venerable seigneur mons.r* WALLERAND HANGOWART *ptre chanoine, et doien de ceste église, preuost de Sainct Barthelemieu à Bethune et de St. Amez a Douay premier chancellier de l'vniuersité nouuellement erigée audict Douay, et aulmosnier de feu de tres bonne memoire* Charle V. *empereur et de* Phle *roy d'Espaigne conte de Flandre. Lequel suiuit ledict seigneur empereur son bon maistre es voiages d'Allemaigne, Italie, Espaigne et Argiere : et luy at en l'église de ceens fondez vng obit perpetuel, ayant legaté bonne partie de ses biens, a l'aduencement du seminaire de ceste église; et fondé dix huict prebendes de pauures anciens hommes ausquels se trouuant*

(101) *Suprà.* pag. 39.

journellement a la messe de prime au coeur de ceste dite église, sont par semaine distribué a chacun dix huict patars Flandres, par le receueur aiant pour son sallaire pareille somme que l'un desdits pauures : et fait plusieurs addresses a ce colliege, a sa patrie, et a plusieurs gens de bien, et trespassa le XIX.e *jour de januier an* XV.c LXVII. *Prie Dieu pour son ame :*

Près de la porte, pour aller à la maison des clercs, sur une lame de cuivre.

CY *deuant gist venerable personne sire* WALLERAND DE CRUDENARE, *ptre en son temps chantre et chanoine de ceste église, lequel en l'an* XV.c *et trois fonda vne chandeille d'une liure en la chapelle de Ste. Croix, pour le allumer tous les vendredys de l'an durant la messe, et aux messes des jours de la Ste. Croix qui se chante en ladite chapelle.* Item *fonda le jour du sacrement à la station deuant le Halle à tous chanoines presens* XII drs., *aux chapelains* VI d. *et aux vicaires* III d., *au varlet de la ville pour mettre les bancqs* II b., *et au receueur des vicaires pour faire la distribution* II b. *et ces deux fondations payé la fabrique.* Item *en l'an* XV.c XII *fonda vne messe tous les dimanches de l'an incontinent après matines, à l'autel de St. Nicolas, et par le chapelain de la chapelle dudit Saint, ou doiuent estre presens tous les vicaires oiant ladicte messe, et receuoir apres la messe dicte du receueur des vicaires* II b., *à l'aduancement du desieuner de ceux qui auront esté present ladicte messe et doibt ledicte office des vicairies payer pour ladite aux chapelains tous les ans* XX l. psis, (102) Item *en l'an* XV.c XXXII *fonda en ladite chapelle de St. Nicolay* IX *chandeilles, dont celle du milleux doibt peser deux liures, et les autres chacune une liure, et doibt ardoir tout ainsy que le luminaire de Gilleson, et est fondé sur l'office des vicairies.* Item *en l'an* XV.c XXXVI *fonda la feste du nom de* IHS *comme le double des trois Royx, et sey doibt distribuer aux chanoines presents a premieres vespres, a matines, a la grande messe, et secondes vespres : chacune fois* II *gros, aux chapelains* XII drs. (103) *et aux vicaires* VI d., *et se doit chanter le* Te Deum *en*

(102) Parisis.

(103) Deniers.

plain chant, tant chanoines qu'autres : fault estre a Te Deum, *et en la fin se fera la distribution des matines, et est fondé sur le fabrique lequel termina vie par mort l'an mil* V.c XXXVII *le* XXIIII.e *jour de juillet prié Dieu pour son ame.*

A la vitre au-dessus du porche.

CY *deuant gist venerable et discrete personne maistre* JEHAN MAGISTRI *natif de Tourquoin, licentié en decret et en loix doyen et chanoine de ceste église, lequel trespassa le* XXIX.e *de mars l'an* XV.c *et* I. *Dieu ait de lui pitié :*

Autrefois dans la croisée près de la chapelle de St. Hubert.

CHY GIST *nobles homes monseigneur* HENRI DE MORTAIGNE *dist* DESPIERE *cheualier conseiller de tres haulx et puissans prinches nos seigneurs les ducs* Philippe *et* Jehan *de Bourgoigne contes de Flandres et gouuerneur de Lille, Douay et Dorchies. Qui trespassa l'an de grace* M. CCCC. *et* XIIII. *le iour de tous les Sains : priés pour same.* CHY GIST *noble dame* KATERINE PAROLE *espouse dudit messire* Henri *qui trespassa l'an de grace* M. CCCC. *et* X. *le* IIII.e *iour daoust. Prie pour same.*

Dans une des chapelles, celle de St. Michel, à droite on voyoit le tombeau figuré *Planche III.* La tombe nº 1 étoit décorée de huit écussons ; dessus étoient couchés un chevalier et sa femme, nos 2 et 3 ce sont *Hugues de Lannoy* et *Margueritte de Molembais* son épouse.

Ce chevalier nº 2 a les mains jointes, une cotte de maille, une cuirasse et une cotte d'arme blasonnée des pièces de son écu qui sont trois lions. Sa cotte d'arme a un collet brodé, auquel est suspendu le signe de l'ordre da la toison d'or.

Deux anges soutiennent derrière lui son écu et son timbre avec le cimier (104).

(104) Le timbre est le haume, et le cimier est la pièce qui s'élève au-dessus du timbre ; l'écu de la maison de Lannoy est d'argent à trois lions de sinople armés, lampassés et couronnés d'or ; cet écu a été longtems entouré d'une chaîne, en mémoire de celle donnée à Raoul de Lannoy, suivant le rapport de Mathieu, qui dit : « Qu'après le siége de Hesdin pris par

Nº LIV. Pl. 3. Pag. 42.



Michel Direx.

Hugues de Lannoy étoit fils de Hugues de Lannoy et de Catherine Molembais.

Son épitaphe fait connoître ses titres et les principales actions de sa vie.

Comme la vie humaine est non stable et la duree des hommes passé tantost, comme la fleur crue aujourdhuy et demain fenée (105) *, ainsi combien qu'a plours* (106) *le dis, un noble jadis cheuallier monsieur* Hue de Lannoy, *seig.r de Sante cy mis en repos a terminé ses jours plain de clarte et ses vigoureux soings tel que ses peres par naturelle ennemie mort : que perte fut helas, se Loy telle et sy dure ne fut commune a tous, dont et se de sa flourissant jouuent* (107)*, et de son fructifiaelt* (108) *eage, apres il loist a parler* (109)*, et que vie vertueuse requiert a estre solemnisee, en son porcon* (110) *de gloire de seruie. Enúis me doy* (111) *taire de cestúy en quy vertu, et preudhomie prindrent naissance ensemble auecques son corps et noble*

» Louis XI, lequel ensuite investit Quesnoy-le-Comte, qu'il fit battre de force, et la » brêche étant faite, ce Raoul de Lannoy, en présence du roi, y monta le premier, parmi » les feux et arquebusades, et fit si vaillamment que sa majesté admirant sa hardiesse, dit » qu'il n'en retourneroit jamais, qu'il ne le fit enchaîner : la place emportée d'assault, le roi » le fit venir devant lui et lui dit : *pasque Dieu vous êtes trop furieux, vous serez enchaîné pour » un peu moderer votre ardeur*, et en même temps il lui mit au col, une chaîne d'or de cinq » cents écus qu'il lui donna avec une compagnie de gens de pied ». Au lieu de cette chaîne on voit ici le collier de l'ordre de la Toison d'Or composé de fusils, (briquets) et de pierres à feu. Hugues de Lannoy, mort en 1456, n'a point vu le règne de Louis XI, il étoit d'un tems antérieur aux prouesses de Raoul et au don de la chaîne.

(105) Fanée.

(106) En pleurant.

(107) Florissante jeunesse.

(108) Et âge fructifiant.

(109) Il reste à parler.

(110) Portion.

(111) Je ne dois pas me taire.

et honorable condition nouuefuret (112) *auecque ses iours enfantins; comme ses faictes, non mon langage prennent asse aux considerans ou enquerrans de son origine, et haulte termination condit* (113) *par nobles et vertueux moiens plusieurs, jusques a venir, non par fortune aueugle, non par importune poursieute en court, non par ambition ne conuoitise de gloire: mais par juste et droicturie loy donner a hault election faueur et prochaineté de prince, roys et ducs quy s'en tindrent à pare moult et souuerainement le roy* Charle VI.[e], *le dúcs* Jehan *et* Phe (114) *de Bourgoing. Soub qui regne il n'eu honneur et authorité beaucoup, comme il appert par retracter sa vie en brief, de laquelle sa mort doit portér sa lueur, premierement en l'eage de* XX *ans receu l'ordre de cheualerie au tres tres sainct lieu de Jrlem* (115), *dont au retour auecque le maistre de Liflant s'en alla en Prusse, en frontier contre les Turcqs, Ralla auecque le duc* Witolt *encont les Tartarres : fis cognoistre et esleuer son nom en plusieurs haux et valereux fais par tout plus que homme de sa nation pieca* (116), *en son retour en France trouua guerre et diuision entre les princes, s'exposa diligament en tous peril auecque le duc* Jehan *son prince en son party. Conquist auecque le seigneur de* Helly *toute la conté du Poitou, fut capitaine de Poitiers et maistres des caues et des forests, et par certain traictie quy se fit à Bourges, la rendy en la main du roy, et le fit capitaine de Montargis, redeuint capiteine aussy de Compiegne, et assiegé dedens, en tira son honneur sauf, fut grand maistre des arbalestriers de France, et capitaine de Meaux, se trouua homme de los* (117), *en mainte bataille, comme en Liege, Hazincourt, Senlis, le pont S. Cloux et autres en sieges, et assaút, souuent en France et en Hollandes, fut en ses* XL *ans commis juge ordinaire et gouuerneur de Lille, gouuerneur depuis de Hollande, de Zelande*

(112) Commencèrent.
(113) Etablit, aquit.
(114) Philippes de Bourgogne.
(115) Jerusalem.
(116) Autrefois.
(117) de réputation.

et

et de basse Frize pays dangereux et en sa prudence dona fruit et vtilité beaucoup, et sa preudomie grand los. A aultes ambassades souuent a esté deputé, et pour le payement de sa personne tramis à la plus part des princes chrestiens. Par plusieurs fois visita S. Jacque et de soi mesme Rome la Cité. En ses LX *ans pour celuy hault eage non serf fors a Dieu, a delinqúy offices et authorité de court, renoncy au pencion des princes et emprint a viure du sien seulement en tres large et honorable estat. Est venu prendre demeure en cestuy tres honorable college de St. Pierre, ou il a hanté le seruice diuin et en examinant sa conscience sur toutes choses passeés, en euures et deuocions meritoire pensé de son salut. Aux lieu desolé de France plusieurs, a esté secret distribueur de ses biens, amiable secour a son pouoir aux églises, de propres offenses reparateur, et vray nourisseur et traicteur de paix. Qu'en diray je sinon que en haulx et plains jours de* LXXII *ans ou nature l'amene, a fermé ses yeulx a temporelle clarte, quand splendeur d'honeste vertueuse vie luy a donné renommée memorable a toujours. Trespassa d'icy le plus viel cheuallier de la Toison* (118) *le plus ancien conseiller et chambelain de son maistre le tres excellent duc* Phe *le premier jour de may l'an mil* IIII.^{C} LVI. *Sy a trait* (119) *aüecque luy sa conjonction terminée madame* Margueritte de Bocourt *son espouse jadis, quy cy gist auec lúy, laquelle termina vie par mort de ceste siecles le* XXIe *jour d'aoust l'an mil* IIII.^{C} *et* XLI. *Repos leur doient Dieu eternel.* Amen.

Ses quartiers sont :

St. Aubin. Mingonal. Molembaix. Lannoy. Bocourt. Renty. Heúchiu. Brimeú.

Margueritte de Bocourt, *n°.* 3, *Planche III.* a une ample robe ou surcot sur sa cotte hardie, elle est coeffée d'une espèce de guimpe, costume que les

(118) Histoire de l'ordre de la Toison d'Or, pag. 9.

(119) Aussi a bientôt.

religieuses avoient conservé ; elle a les mains jointes, sa chaussure est à rosette, chaque pied est appuyé sur un chien.

J'ai donné les principales épitaphes de la nef et de ses différentes chapelles; examinons à présent les monumens que nous offrent le chœur, la chapelle paroissiale et celle dite de la Treille.

Le chœur étoit très-beau. On voyoit au-dessus des stales les blasons des seigneurs qui composèrent le septième chapitre de la toison d'or tenu par Philippe le Bon à Lille en 1435.

Le tableau du maître-autel, peint par Lafosse, représentoit J.-C. donnant les clefs à S. Pierre.

En entrant de la nef dans le chœur de l'église on trouvoit sur une tombe plate cette inscription :

CHY GIST *tres haus, tres nobles et tres poissans princes* BAUDEWINS *li* DEBONNAIRES *jadis contes de Flandres li onzimes* (120), *qui funda ceste église et trespassa en lan de grace mil* LXVII. *Dites vo* pater ner *pour lame.*

J'ai retracé les principales actions de Baudouin en traitant de l'histoire générale de la Flandre et de l'histoire particulière de Lille (121).

Voici les autres épitaphes qui se lisoient également dans le chœur.

A la muraille, du côté de la sacristie.

Par grand desir d'honneur acquerre,
A la chilx (122) écuier en guerre
Et pour le roy son droit seigneur
Souffrit mainte peine et labeur,
Ecuier fut de tres grand los (123)
Nommé PIERRE DE ROSIMBOS,
Sage, courtois, loyaú, secrés,
Et de tous gens estoit aimés,
En son temps tint les seigneúries
De la ville de Perenchies,

(120) Le onzième.

(121) *Suprà.* Pag. 7.

(122) Celui, cet.

(123) Réputation.

Et aussy de le Caúlerie
Ecuier fut de l'escurie,
De haut, puissant et redoulté
Du duc *Jeau* plain de bonté
Et perdit empres Roússeaúúille
La vie en l'an quatre cens mille,
Et quinze, si comme ramembré,
Vingt et cinquieme jour d'octobre
Priês pour luy qui chy (124) passês
Et pour tous autres trespassez. *Amen.*

A la muraille du même chœur à l'opposite de la sacristie.

Chy *deuant gist sire.* Pierre Godefraut *pbre jadis chanoine de ceste église qui trespassa en l'an de grace, mil* CCCC *et* XXXVIII *le* XXVIIIe *jour d'auril prié pour lui.*

Au second pillier du même chœur.

Pollicitum œtherea descendens, numen ab arcú,
Urit apostolicos, igne fouenté sinus.
Jrradiat fulgore locum: cor robore firmat,
Ignescunt animi; vox noua mira canit.

Chy *deuant gist venerable personne, sire* Jehan de la Riue *dit* de Caruin *natif de Harembault, en son temps chanoine de la prebende de salut de l'église de ceens, qui trespassa le* VIe *jour de 7bre mil* CCCC LXXII. *Prié Dieu pour son ame: et dessoub.*

ANNOSO MACULATA SITU CLARESCO REPICTA.

Chi deuant gist en pouriture
Viande aux vers et nouriture
Sire Gilles Lanry jadis,
Chanoine de ceste encloture.
Qui de mort souffrit la pointure
L'an et jour cy dessous escrit.
Le 28.e jour de mars prié pour son ame. *Amen.*

(124) Ici.

Au dos des formes vis-à-vis de la sacristie.

En ce dur monde transitoire,
Doit bien par droit estre memoire,
D'ung vaillant homme de renom,
Ly quel eut BAUDEWIN a nom,
Danekin, et fu cheualliers,
Et mestre des abalestriers,
De Lille, Douay gouuerneurs
Des apertenanches meneres (125)
Pardeuant Cocheriel moru
En le bataille qui y fú
L'an de grace mil et trois cens
Le XIIII la presens
Fut en la bataille en joesdi
Seiziesme jour en juin perdi
Catal de Boech qui y fu pri
Com capitaine de hault pris
Des deulx parts y eut moult grant perte,
Mais a nó fut victoire apperte,
Car tous y furent desconsfy
A leur perte non anemy (126),
A prîons la Vierge royne
Qui porte la vertu diuine,
Que elle voelle a son fil prier
Pour l'ame du bon cheualier. *Amen.*

Ses quartiers de noblesse aux quatre coins de l'épitaphe.

Lens. Licqúes. Bois de Fiennes. Azincoúrt.

Au dos des formes devant la sacristie.

D. O. M.

Depositum hic est
Quod fuit mortale

(125) Des marais voisins, *meneres* pour meur, marais de *mora. Apertenanche* pour appartenant.

(126) Un ennemi.

Venerabilis viri Domini
D. ALEXY FRANS *presbiteri*
Hujus collegy cantoris et canonici
Qui prius
Fundato pro animæ salute quotidiano
Missæ sacrificio
Et pauperibus abunde subleuatis
Pié in Domino obiit
17. *Kalendis decembri* (127) *a.°* 1703. *Ætat.* 55.
Requiescat in pace.

Au troisième pilier.

CHY GIST *venerable personne sire* FRANCOIS DU BOIS *en son temps chanoine de ceste église, lequel termina vie par mort le* XXIII.e *de janvier* 1557.

CHY *deuant gist venerable personne maistre* JACQUES TOURNEMEINE *en son viuant maistre es ars, licentié en medecine escolastre et chanoine de ceste église, qui trespassa le* XIII.e *jour de juin l'an de grace mil* IIII.c LXXI. *Prié pour son ame.*

D. O. M. S.

ET

PIÆ MERORIÆ.

R.di ac ven.lis viri D. JACOBI BOUDART
Binchiensis
Pbri, S. theologiæ in acad. louan. licentiati
Hujus ædis
Canonici theologi per 34. *annos.*
Cujus virtus et eruditio
Ipsi manebunt superstites in æuum.

(127) 16 décembre.

Æternúm deo victúrús nobis deuixit
A mensibus octogenarius
IV. non (128) *nouembris anno* CIↃIↃCCII.
Vouete et orate.

On lisoit auprès :

A la bataille de Poitiers
Entre plusieùrs bons cheualliers
Demourans, dont ce fut domage
Cestuy cy par son vasselage,
Et avoit comme on list a dont,
Non EUSTACHE DE RIBERMONT.
En arme fut prompt et habile
Seigneur de Pouques et Neuuille.
Lequel quand fu ceste journée
En la bataille redoubtée,
Monte sur vn cheual puissant
Les armes de Melán portant
Auquel fait d'armes il mourut
Par faute d'estre secouru
en septembre le jour VI.e
L'an mil trois cens douse en sanctiesme (129)
Gloire Dieu velle colloquier
Son ame, on en doit bien prier. *Amen.*

L'épitaphe qui suit de monsieur Ingiliard étoit au-dessus de son médaillon en marbre blanc, surmonté d'une faux posée en sautoir sur un sablier.

Vigilate.

D. O. M.

ET

PIÆ MEMORIÆ.

D. JACOBI INGILIARD, *J. V. licentiati*
Hujus ædis per annos XLV *canonici*

(128) 2 novembre.

(129) En sainteté.

È viuis sublati anno vitæ LXV.
Salutis. M. DCLXXXIX
Ex cujus voluntate hoc monumentum
Moesti heredes posuêre.
Mortuo
Qui legitis bene apprecamini.

On lisoit auprès :

Aresté vous, qui cy passé
Priez Dieu pour les trespassez
Icy est inhumé le corps
D'un qu'on doibt bien estre recors.
Pbre il estoit chantre et chanoine
De ceens discrete personne.
Maistre des ars WALLERAND eut nom
DE LE COUSTURE son surnom.
L'an mil cincq cens noeuf sur septante
La mort le print que toute espante (130)
De feburier le dixhuictiesme.
Dont vous priere comme j'estime,
Que deuant de Jesus la face
Qui nos maux en la croix efface
Priere, dis-je, de bonne aleine
Qu'ainsi que fut la Magdeleine
Il disoit de ses pechez laue
Disant le pater et l'aue.

Examinons à présent les principales chapelles de cette église.

L'une étoit la chapelle paroissiale ; la paroisse Saint-Pierre étoit peu considérable, elle n'avoit pas plus de cinq cents maisons.

Le tableau de l'autel représentant une sainte famille étoit de Jean Van Ost le fils.

Les anciens remarquoient les deux piliers de grès qui soutenoient la voûte, ils avoient dix-neuf pieds de haut et ils étoient d'une seule pièce.

(130) Epouvante. *Suprà.* Page 10.

Près de là étoient les bustes de Saint Pierre et de Saint Paul, ouvrage de Quillier sculpteur d'Anvers très-estimé (131).

On lisoit dans cette chapelle les inscriptions suivantes.

CY *gist* GEORGE DE MAUBUS *en son viúant escuier S.r de Fraepscamp et Doúrles qúi deceda le* II.me *ioúr d'aoúst* 1601. *Aiant eú epouse en premieres nopces damoiselle* Jossine Cabeliaú *fille de* Josse *escuier S.r de Múlhem laqúelle deceda le* 23.e *ioúr de mars* 1564. *Et gist en leglise St. Martin à Courtray. Et seconde nopce da.elle* MAGDELINE WITZ *fille de* Josse *escuier watregraúe de Flandre S.r de Berentrode laqúelle deceda le* 16. *ioúr de may* 1574. *Et gist en l'église de Lambessart. Et en troisieme nopces da.elle* ANNE DE CROIX *fille de* Pierre *escuier S.r de la Fresnoye. Desquels deux derniers mariages il n'a laissez generation. Priez Dieú pour leúrs ames.*

Ses quartiers sont:

De Maubús. Lenglez. Dú Mortier. Delacherie. Cabeliau.
Vandermerc. Vanderbancq. Srickers.

CHY *deuant gist noble home mosieur* HIPPOLYTE DU BOIS *en son viuant seign.r de la Longrie lequel fina ses jours le* XXIII.e *de januier l'an* XV.c LXXIX *et chy gist dale* JEHENNE DE CANAL *so espeuse fille de feu* Jacques *escuier laquelle termina vie par mort le* II.e *jour de decembre l'an* XV.c IIII.xx, *lesquelz seig.r et dale sa femme ont eu ensemble cincq filz et quatre filles priez Dieu pour leurs ames. Fut paracheué le* 21 *de juillet* 1581.

Ses quartiers de noblesse sont :

Du Bois.	De Canal
Scaillebert	De Lanfree.
De Croix.	Vanel Busike.
Dongnies	De Corehuse.

(131) Guide des étrangers à Lille, p. 69.

Au-dessous de l'image du Saint Sacrement.

Ecce panis angelorum.

A l'honneur de Dieu et pieuse memoire de tres hault et tres puissant roy des Espaignes et des Indes Philippe II *que Dieu absolue*, Jean Bauwet *chapelain de sa dicte maté catholique et chanoine de eeste église ma donné et faict faire l'an* 1611. Orate pro eis :

A la seconde vitre.

A droite.

M.e Toussaint Mouquet *a esté cure de ceste paroche l'espace de* XI *ans et est pour le jourd'huy cure de St. Estienne en Lille, priés p. l.*

A gauche.

Messir Jean Durlin *en son viuant a esté cure de ceste paroche l'espace de* XVIII *ans et depuis chanoine de cette égle. lespace de* XX *ans en an* IIIIxx XVII, *priés pour ly.*

Plus bas étoit écrit :

Marcus cardinalis S.ti marci (132) *patria venetus.*

Serúús Dno suo pro benemeritis viuens fieri fecit.

Et plus bas :

Viúite qui legitis, celestia quærite nostra hec,
In cineres tandem gloria tota redit
Expectas causam? Nemo hoc humanior alter
Dixisses charites progenuisse virum.
Excoluit doctos, non ipse doctus, amicus
Omnibus, inuidus nulli: ea vita fuit.
Conditus est Furnæ (133) *naturæ vbi debita soluit*
Letus luce tibi Bartholomee sacra.

(132) *Suprà.*
(133) Furnes.

H

CY *deuant gist gentil homme* MIQUIE DE WISQUERE *dit* PEPPIN, *escuier en son viuant seigneur de Quoisne qui trespassa en l'an de grace mil quatre cens et cincquante le* VII.e *jour de juin. Prié pour lame.*

Au preau cy deuant gist GUILLEMOT, *fils de* Mathieu de Lespine *et de demiselle* Agnes de Bordebec *dit* de le Val *sa femme lequel trespassa éuesque des innocens* (134) *de ceste église le* XXIX *jour de juing l'an mil* V.o *et ung* (135) *priez Dieu pour son ame.*

Cy deuant gist sire MALIN DURLIN *en son viuant prestre chappellain et soubz chantre de ceste église qui trespassa le* XIIII.e *de mars* XV.c LIII *auant Pasques. Priez Dieu pour son ame.*

La chapelle la plus remarquable étoit celle appelée chapelle de *Notre-Dame de la Treille.*

Jean Vincart, jésuite de Lille, a composé un traité sur cette chapelle (136).

Cybele et Diane dans l'antiquité n'ont point eu autant de temples ni de

(134) On connoit suffisamment ces fêtes monstrueuses, dont on croit devoir l'origine aux saturnales, et qui se célébroient avec quelque différence dans leurs bizarres cérémonies, et toujours sous des noms ridicules, dans plusieurs parties de la France. A Evreux, c'étoit la *fête des cornards;* à Rouen, la *fête de l'âne,* à Dijon, la *fête de la mère folle;* à Paris, la *fête des sous-diacres*, ou *diacres sous;* à Lille, la *fête des innocens*, qui ne le cédoit à aucune des précédentes. L'*évêque des innocens* avoit beaucoup de rapport avec l'*évêque des fous, épiscopus stultus.* Pendant trois jours, il étoit revêtu d'habits épiscopaux, avec des sandales rouges; il portoit une crosse d'argent, dont le bâton étoit de bois noir; il avoit sur la tête un petit coussin au lieu de mitre; et dans cet attirail, il donnoit des indulgences, en répétant des formules qui varioient selon les pays et les idiomes, mais qui convenoient parfaitement aux personnages. On a rendu plusieurs ordonnances contre ces fêtes. Cette inscription prouve qu'elles avoient encore lieu à Lille en 1501.

(135) 1501.

(136) 38 *Vincartii insulani e soc. Jesus Virgo Cancellata in insigni ecclesia collegiata D. Petri insulæ cultu et miraculis celebris* 1636. *Fol.*o On voit au frontispice Notre-Dame de la Treille, entre la Piété et la Force, et au-dessous une vue de Lille, avec des pélerins agenouillés étendant les mains vers l'église Saint-Pierre, où est cette chapelle.

chapelles que Marie; la ville de Lille et ses environs en réunissoient un grand nombre (137).

L'établissement de la chapelle de Notre-Dame suivit de près la fondation de l'église Saint Pierre.

La statue de la vierge est de pierre ; elle tient dans la main droite un sceptre, dans la gauche l'enfant Jésus qui lui-même porte un globe surmonté d'une croix. Cette statue n'est pas fort ancienne.

Elle est entourée d'une espèce de treille que les premiers de la ville avoient seuls la permission de faire entretenir, décorer et dorer; c'est de cette treille qu'elle a pris le nom latin de *virgo a cancellis*, en français, *Notre-Dame de la Treille* (138).

On ignore pourquoi ce treillage a été fait; quelques-uns croyent que c'est seulement un ornement, qui est commode pour y suspendre des fleurs et des *ex voto* de toute espèce; d'autres croyent qu'on a voulu éloigner ainsi la statue du contact des mains profanes; d'autres ont pensé que c'étoit pour la sûreté de la statue, mais ces barreaux ne la deffendent pas.

On imagine bien que la Notre-Dame de la Treille ne le cède pas pour le don des miracles à toutes les autres Notre-Dames du monde. Des pestiférés, des boiteux, des aveugles, des paralytiques guéris, un enfant ressuscité dans le ventre de sa mère, ont attesté sa puissance (139).

Plusieurs confréries se sont formées en son honneur, et tous les ans on portoit son image dans une procession solemnelle le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement. Cette procession avoit été instituée en 1269, par Margueritte de Flandre, la statue de la vierge portée sous un dais magnifique, étoit précédée et suivie de plusieurs chars, du clergé séculier et du chapitre de St. Pierre (140).

---

(137) Vincart les cite toutes, pag. 7.

(138) Quelques bulles Pontificales l'appellent *Domina de Treilla.*

(139) Vincart. 1. 8.

(140) En 1269, les chanoines de Saint-Pierre obtinrent de Marguerite, comtesse de Flandre, la permission d'établir une procession solemnelle en l'honneur de la Vierge. Une pareille grace

La première chapelle de Notre-Dame de la Treille n'étoit pas aussi bien ornée que celle dont je donne la description; celle-ci est due aux libéralités de Philippe le Bon; il signala sa dévotion envers *Notre-Dame des sept douleurs* par un monument qui représente marie cherchant à r'animer le corps de Jesus.

Tout dans les boiseries et les ornemens de cette chapelle retraçoit les principales actions de Marie.

Cette chapelle magnifique occupoit presque tout le croisillon gauche, elle étoit entièrement revêtue de marbre; rien n'y attiroit autant les regards que le tombeau placé au milieu.

Ce magnifique tombeau est celui de LOUIS DE MASLE, comte de Flandre. *Planche IV.*

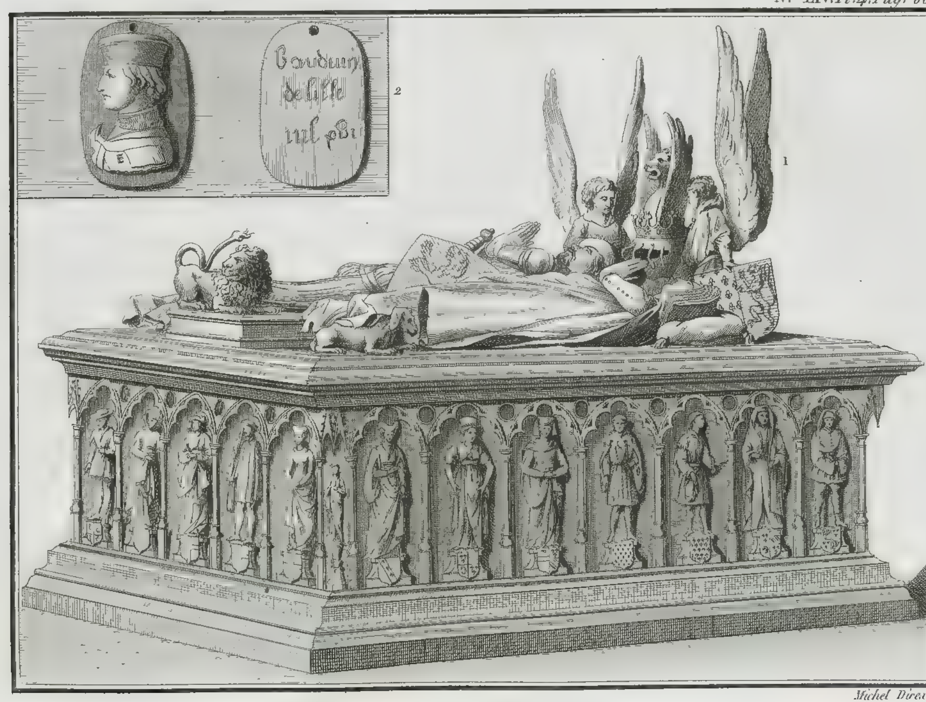
Louis II surnommé *de Male ou de Marle* (141) du lieu de sa naissance dans le voisinage de Bruge, étoit né le 25 Novembre 1730, et succéda en 1346 au comte Louis I son père, auprès de qui il avoit combattu à la bataille de Creci. Il revint blessé en Flandre, et reçut l'hommage de ses sujets le 7 novembre 1347. Les Gantois l'avoient forcé de se fiancer avec Isabelle fille du Roi d'Angleterre, mais il s'échappa de leurs mains, et épousa en 1348 Marguerite, fille de Jean III

paroîtra légère; mais alors rien n'étoit plus propre que ces spectacles religieux à arracher aux fidèles des oblations abondantes. Pendant l'octave de cette procession on ne pouvoit emprisonner personne pour dettes, et les papes avoient joint à ce privilége des indulgences fort étendues, qui devoient naturellement attirer le peuple. On a cru que cette procession avoit été instituée par un simple motif de piété; mais on se convaincra du contraire en jettant les yeux sur les lettres de la comtesse Marguerite. On y voit que *ce fut pour faire le profit de l'église de Saint-Pierre de Lille et pour l'avancement de l'œuvre ki commencée est en l'église devant ditte* que cette procession fut établie.

Quelques tems après l'institution de la procession, on fit quelques réglemens sur les endroits par où elle devoit passer. Il paroit, par les lettres de Margueritte, que les échevins avoient seuls le droit de faire des ordonnances à ce sujet; cependant c'est le chapitre qui jouit d'abord de cette prérogative que les échevins lui ont probablement déférée. Un autre privilége du chapitre obligeoit les députés de la ville à venir la veille de la procession chercher deux chanoines dans le cloître de Saint-Pierre pour faire la visite des chemins. Molinos, p. 192 et suiv.

(141) On dit par corruption le Male.

N°. LIV. *Pl. 4. Pag. 56.*



Michel Direx.t

duc de Brabant. Son règne fut agité par les troubles auxquels la Nation Flamande étoit portée, mais le soulèvement le plus terrible fut celui de 1379.

Gand sous le commandement de Hions ou de Heinsius, chef des Nautoniers soutint pendant sept ans les forces de toute la Flandre, et ensuite sous celui de Brunel drapier qui périt sur la roue; et enfin du célebre Artevelle: ce rébelle n'espérant pas de pardon détermina les Gantois à mourir plutôt que de se rendre Louis parvint à se sauver dans la cabane d'une pauvre femme et se cacha dans le lit de ses enfans. Il échappa ainsi aux recherches de ceux qui le poursuivoient. Son palais est pillé, tous ceux qui refuserent de passer sous les drapeaux du vainqueur furent passés au fil de l'épée; enfin Charles VI marcha au secours du comte. Artevelle, vaincu lui-même à la bataille de Rozebeque fut trouvé parmi les morts.

Les partisans d'Artevelle lui donnèrent pour successeur Ackerman; les Anglois descendirent sous les ordres de l'évêque de Nortwick, celui-ci obtint une trève d'un an dont Louis de Male ne vit pas la fin, il mourut de maladie le 6 janvier 1384 (142).

Louis de Male ne fut point aimé de ses sujets à cause des impôts dont il fut obligé de les grever pour soutenir la guerre dans laquelle il étoit engagé.

Ce tombeau lui fut élevé, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, par Philippe duc de Bourgogne. Les *Planches IV* à *VII* en font connoître l'ensemble et les détails.

Sous le lion qui est aux pieds du comte, on lisoit cette inscription:

Cette tombe a fait le ts excellent et ts puissant prince PHELIPPE *par la gce de Dieú duc de Bourgne, de Lotsir, de Brabnt et de Lemboúrt, conte de*

(142) Meier prétend qu'il fut tué d'un coup de poignard par Jean, duc de Berry et comte de Boulogne par sa femme, dans une querelle qui s'éleva à Saint-Omer, à cause de l'hommage que Louis de Male exigeoit, comme comte d'Artois; mais le témoignage de plusieurs auteurs contemporains est contraire à cette assertion, on sait d'ailleurs que Jean, duc de Berry, n'épousa Jeanne, fille du comte de Boulogne, qu'en 1389; ainsi l'hommage à faire pour ce comté ne peut pas avoir causé cette rixe prétendue en 1384.

Flandres, Dartois et de Bourgne, Palatin, de Haynaú, de Hollande, de Zeellande et de Namur, marquis dú Saint Empire, seignr de Frise, de Salins et de Malines, en ramenbrance de ses pdicesseurs en sa ville de Brúxelles par Jaques de Gernes *bourgeois d'icelle et fú parfaite en l'an* M CCCC LV.

Autour de la tombe on lisoit :

CY *gisent hauls et puissans prince et princesses* LOYS *conte de Flandres duc de Brabant, conte d'Arthois et de Bourgoigne, Palatin seigneur de Salins, contè de Neuers et de Rethel et seigneur de Maline:* MARGUERITE *fille de* Jehan *duc de Brabant son espeuse; et* MARGUERITE DE FLANDRES *leur fille espeuse de tres hault et tres puissant prince* Phelippe *fils de roy de France, duc de Bourgoigne. Lesquels trespasserent a scauoir ledict conte* Loys *le* IXe *iour de januier l'an mil* CCC IIII^{XX} *et trois, ladite* Marguerite de Brabant *l'an mil* CCCLXVIII *et* Marguerite *leur fille le* XVIe *jour de mars mil* CCCC *et quatre, desquels* Phle *duc de Bourg.^{ne} et* Marguerite de Flandres *sont procreés, les princes et princesses, dont les representations sont entour ceste tombe et plusieurs autres.*

Montfaucon a fait graver ce monument d'après les dessins qui lui avoient été envoyés par un religieux de Franche Comté (143). Mais j'ai fait prendre, sous mes yeux, des dessins plus exacts, ils forment les quatre planches que je vais expliquer.

Les figures sont toutes de cuivre, et c'est ce qui les a fait livrer promptement au creuzet, malgré tout l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire et pour les costumes.

La *Planche IV* donne une idée générale du monument, il est gravé dans un sens inverse de celui de Montfaucon, et j'ai choisi ce point de vue pour le présenter sous une autre face.

Louis le Male est étendu sur ce tombeau entre Margueritte de Brabant, son épouse, et Margueritte de Flandre sa fille; deux anges portent son cimier. Autour

(143) Monarchie Françoise, tom. III, pl. XXIX.

Nº LIV. *Pl. 5. Pag. 58.*



Michel Direx.t

du tombeau sont vingt-quatre princes ou princesses de sa maison, et aux quatre coins les quatre évangélistes.

Les planches suivantes nous feront connoître les détails de ce tombeau.

La *Planche V* représente trois figures dessinées de face et à vue d'oiseau.

Louis le Male, *fig* 1 est étendu entre sa femme et sa fille ; le prince est armé de toutes pièces à la manière du tems. Il a une cotte de maille, une cuirasse ; les cuissards, les gambesons et les brassards sont formées de plaques de métal qui se joignent et se recouvrent ; sa cuirasse est festonnée d'une manière singulière, il n'a point de cotte d'arme, un même ceinturon porte son épée à gauche et à droite sa dague ou miséricorde (144).

Le prince à la figure d'un homme avancé en âge, une longue barbe, les cheveux plats et ronds, à la manière des ecclésiastiques, et la tête coeffée d'une espèce de toque que portent aussi différens princes de sa maison, ainsi que nous l'allons voir. Cette toque est ornée d'une grosse pierre précieuse (145) entourée de perles (146).

Derrière sa tête est une colonne qui soutient le haume ou timbre sur lequel s'élève le cimier. C'est la tête d'un lion dans un vol ; deux anges qui ont les ailes déployées lui servent de support ; ils tiennent l'un l'écusson de Margueritte de Brabant, l'autre celui de Margueritte de Flandre.

Le lion de Flandre est figuré sur la poitrine du prince, et il a ses deux pieds appuyés contre un lion.

L'écu ou bouclier de Louis est suspendu, au côté gauche, à un baudrier particulier qui le ceint au-dessus de celui qui porte l'épée et la dague ; on voit au milieu le lion de Flandre de sable, armé et lampassé de gueule sur un fond d'or (147).

(144) On peut voir combien cette planche diffère de celle de Montfaucon, tom. III, p. 183.

(145) Cette pierre ne peut être un diamant, Louis de Berquen tailla le premier à Bruges, pour Philippe duc de Bourgogne, en 1474.

(146) La figure de Montfaucon ne représente rien de tout cela ; le prince, dans sa planche, a la figure jeune, sans barbe, et la forme du bonnet et du tissu dont il est orné ne sont pas exprimés.

(147) Comme la figure est de cuivre, les émaux n'y sont pas exprimés, on ne les

Auprès du prince à droite est *Marguerite de Brabant* son épouse, *fig.* 2.

Cette princesse étoit fille puinée de Jean III, duc de Brabant. Louis l'avoit épousée le premier juillet 1348; on lui donna pour dot 10,000 florins à lever sur la ville d'Anvers. Ce mariage chagrina beaucoup les Anglois. Cette femme étoit hautaine et cruelle. Comme Louis aimoit beaucoup les femmes, et se livroit à tous les genres de volupté, la jalouse Marguerite signala plusieurs fois sa rage sur ses rivales : pendant le séjour de Louis à Paris en 1352; elle attira à Male une jeune personne que le prince avoit laissée enceinte, et lui fit couper le nez. Cette infortunée accoucha de deux fils et mourut avec eux. Louis de retour fut indigné de cette barbarie, mais il étoit trop foible pour la punir; Marguerite mourut en 1368.

Elle est ici vêtue à la manière du temps, elle a un ample surcot sur sa cotte hardie, et par-dessus le tout un large manteau; elle est coëffée d'un voile avec des nattes pendantes comme plusieurs figures du même tems, et notamment celles d'Isabelle de Bavière. Nous en avons déjà montré des exemples; elle a par-dessus le tout un voile broché. Ses pieds posent chacun sur un chien; derrière elle un ange tient l'écu de Brabant.

A gauche est *Marguerite de Flandre* fille de Louis, *fig.* 3.

Cette princesse née en avril 1350 avoit été donnée en mariage à l'age de 7 ans le premier juillet 1357, à Philippe de-Rouvre, duc de Bourgogne, elle devint veuve en 1361. Elle épousa en 1369 Philippe le Hardi duc de Bourgogne fils de Jean II roi de France, elle avoit été promise au comte de Cambridge fils d'Édouard III roi d'Angleterre, mais comme il falloit une dispense du Pape à cause de la parenté, les intrigues du roi de France auprès d'Urbain V. firent manquer l'affaire, la noce fut célébrée à Gand, et Charles V. céda plusieurs villes à la Flandre qu'il espéroit vainement attacher ainsi à ses intérêts.

Marguerite succéda à son père en 1384. Elle fut inaugurée dans la

représentoit encore que par des couleurs; ce n'a été que dans un tems plus moderne qu'on a imaginé de représenter les couleurs par des signes de convention avec des points, ou avec des lignes droites, transversales, obliques ou croisées.

même

N.º LIV. *Pl. 6. Pag. 61.*



même année à Bruges avec son époux. Son règne fut aussi troublé que celui de son père par les Gantois dont les Anglois soutenoient la révolte, mais Philippe le Hardi sçut ramener la paix par sa sagesse, il mourut en 1404, et Marguerite en 1405, âgée de 55 ans.

C'étoit le seul enfant légitime de Louis de Male qui avoit laissé onze enfans naturels.

Elle est figurée dans un costume semblable à celui de sa mère, à l'exception du cordon, terminé par des glands, qui tient son manteau sur sa poitrine, nous avons déjà vû des exemples d'un costume absolument semblable. Les écus placés aux pieds des deux princesses sont ceux soutenus par les Anges à leur chevet. Le premier *n*° 4 est celui de Marguerite de Brabant, mi-partie de Flandre et de Brabant. Le second n° 5 est celui de Marguerite de Flandre écartelé de Flandre, France et Bourgogne.

Au quatre angles sont les quatre évangélistes placés dans des niches, ils sont plus petits que les figures qui entourent le tombeau.

Ces figures représentent différens princes de la maison de Flandre et de Bourgogne; chacune est placée dans une niche dont le ceintre festonné est soutenu par des petits piliers. Chacune est placée sur un petit piédestal portant l'écusson du personnage et une inscription qui indique son nom et son titre. Voyez *Planches VI* et *VII*.

En commençant par le petit côté à la tête du tombeau et prenant de gauche à droite, les princes qui se présentent à nous sont ceux des cinq premiers nos de la *Planche VI*.

On voit d'abord la figure de Saint Luc avec ces mots: *Sancte Lucas evangelista.*

1. JEAN duc de *Lotriche de Brabant, de Limbourch, comte d'Aynau, de Holl. de Zeel.* (148), *filz d'Antoine duc de Brabant.*

Ce prince étoit fils d'Antoine de Bourgogne qui suit et de Jeanne de Luxembourg, il n'avoit que quinze ans quand il succéda à son père; son règne ne fut qu'une suite de troubles, causés principalement par la mésintelligence dans laquelle il vécut avec son épouse Jacqueline, comtesse de Hollande. L'événement le plus

(148) De Hollande, de Zelande.

mémorable est l'érection de la célebre université de Louvain en 1425. Il mourut le 14 avril 1427 (149).

Ce prince a une espèce de pantalon qui marque exactement la cuisse et la jambe. Un pourpoint court (150) plissé longitudinalement, les manches retroussées ; une ceinture l'attache ; le bord de son habit est galonné, trois croix sont suspendues à un collier qui paroît découpé carément.

2 ANTHOINE, *duc de Lottriche de Brabant et de Limbourch, fils desditz duc Phelippe de Bourggne, et de Marguerite de Flandrés.*

Ce prince étoit en outre marquis du saint empire et comte de Rethel; c'est le père du précédent; il étoit le second fils de Philippe, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre; il fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, en combattant pour la France.

Ce prince est vêtu, par dessus son habit court, d'un ample manteau découpé sur ses bords, il a un collier qui laisse pendre sur sa poitrine, un ornement de pierres précieuses, la coëffe de sa toque est renversée en avant, et laisse voir également un ornement de pierres précieuses.

3 JEHAN, *duc de Bourggne, fils de Phelippe, fils du roy de France, duc de Bourggne, et de Marguerite de Flandres.*

Ce prince étoit le fils aîné de Philippe le Hardy et de Marguerite de Flandre ; il étoit né à Dijon en 1371, et succéda à son père au duché de Bourgogne en 1404.

Le nom de Jean *sans peur* lui fut donné à cause de l'air de hardiesse avec lequel il parut devant Bajazet après la perte de la bataille de Nicopolis où il fut fait prisonnier (151).

(149) Art de vérifier les dates, tom. III, pag. 108.

(150) Les hommes, dit Commines, « aussi se prinrent à se vêtir plus court que ONCQUES mais » ils avoient faict si q l'on voyoit leur derrière et leur devant, ainsi qu'on saouloit vêtir les singes ».

De plus, ajoute-t-il, « ils portoient de hauts bonnets sur leur tête trop mignonement ».

Commines dit aussi « qu'ils se mirent à porter si long cheveux, qu'ils leur empêchoient » le visage et les yeux ».

Cette mode n'avoit probablement pas encore gagné en Bourgogne, car tous les princes figurés sur le tombeau de Louis de Male ont les cheveux courts.

(151) Il étoit alors comte de Nevers, Bajazet le remit en liberté avec les vingt-cinq

C'est lui qui fit assassiner à Paris le duc d'Orléans. J'ai raconté les détails de cet assassinat en décrivant le lieu où il s'est commis (152).

Ses succès militaires le firent triompher de tous les moyens que la maison d'Orléans employa pour venger Louis. Le docteur Jean Petit avoit eu la bassesse de faire l'apologie du crime du duc de Bourgogne. Cette infâme doctrine alloit être condamnée au concile de Constance, mais cinquante queues de vin de Beaune, de Nuits et de Pomare que le duc fit voiturer à Constance, et les dons en argent qu'il fit aux cardinaux et aux théologiens de l'assemblée, la lui rendirent favorable.

Jean étoit attaché à la France : après la perte de la fatale bataille d'Azincourt, il voulut marcher contre les Anglois ; mais il reçut du roi un ordre de ne pas passer outre, et il demeura six mois campé à Lagny, d'où il fut appelé *Jean de Lagny qui n'a hâte.*

En 1417 il publia un manifeste pour la réformation de l'état ; il voulut s'en faire déclarer régent, le roi étant incapable de le gouverner par sa maladie, et le dauphin par son bas-âge. Après des dissentions et des raccommodemens successifs, la paix parut se conclure, de bonne foi, entre lui et le dauphin.

Mais au moment où on arrêtoit les conclusions sur le pont de Montereau, il est assassiné sous les yeux du dauphin, qui lui tenoit la main, par Tannegui Duchatel. Son corps fut dabord enterré à Montereau et ensuite placé à Dijon dans le beau mausolée des ducs de Bourgogne.

Le costume diffère des précédens, la robe, plus étroite est attachée par une ceinture, la toque a un ample voile derrière, elle est attachée, par un autre voile, sous le menton.

4 Phelippe *duc de Bourgg^ne^, de Lottriche de Brabant et de Limbourch, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgg^ne^, filz de Jehan duc de Bourgg^ne^, etc.*

Ce prince fut surnommé *le bon,* il succéda au duc Jean son père en 1396,

---

seigneurs, moyennant 200,000 ducats d'or, et en les congédiant il les exhorta à prendre leur revanche.

(152) Ant. nation., tom. I, art. VI, pag. 4.

le desir de venger sa mort le fit entrer dans le parti des Anglois ; ce qui fut cause qu'ils ne trouvèrent plus de résistance; enfin il se réconcilia avec Charles VII qu'il aida à entrer dans Paris et à chasser les Anglois. Son ame grande et généreuse se montra toute entière quand il paya la rançon de Charles d'Orléans, fils de celui que son père avoit fait assassiner.

Je parlerai plus au long de ce prince, en décrivant un autre monument où il est représenté à genoux, à la fin de cet article.

Il est ici représenté en habit de l'ordre de la toison d'or, une grande robe par-dessus son habit court (153); et la toison suspendue à un collier semblable à celui du duc Antoine, *n*° 2, et qui n'est pas tout-à-fait celui de l'ordre composé de pierres à feu et de fusils (154). Il a sous sa robe un habit court, comme celui du duc Jean I, *n*° 1. Sa toque laisse tomber l'énorme fond qui la termine, et il en tient l'extrémité dans sa main; nos bonnets d'hussards, quoique d'une forme différente, sont à-peu-près semblables.

Ce fut Philippe qui fit élever le tombeau de Louis de Male son ayeul (155).

5°. Charles, *comte de Charolois, filz de Phelippe, duc de Bourgogne et de Brabant, et d'Ysabel fille du roi de Portugal.*

Il étoit né à Dijon en 1433. Il se distingua dabord par les armes sous le nom de comte de Charolois, et c'étoit celui qu'il portoit à l'époque de l'érection de ce tombeau; il succéda à son père Philippe en 1467. Il fit la guerre à Louis XI et aux Suisses. Vaincu par eux à Granson, il vit piller ses trésors les plus précieux, et principalement ce beau diamant qui depuis a fait partie des joyaux de la couronne de France, et qu'on appelle le *régent*. La bataille de Morat ne lui

(153) L'ordre de la Toison d'or fut institué à Bruges en 1429. Saint André en étoit le patron et il étoit composé de trente chevaliers; on donne plusieurs raisons de cette institution, quelques-uns veulent que ce soit une allégorie du produit que les belles laines de Flandre produisoient au duc. Palliot, dans sa science des armoiries, lui assigne une cause à-peu-près semblable à celle qui fit instituer l'ordre de la jarretière en Angleterre.

(154) Ce qui se nomme à présent briquet.

(155) *Suprà.*

fut pas moins funeste que celle de Granson; enfin il fut tué dans un marais auprès de Nancy, après la bataille donnée près de cette ville. Ce prince fut surnommé le *hardi*, *le guerrier*, *le terrible*, *le téméraire*; il eut été plus heureux, s'il avoit mérité le surnom de *prudent et de sage*.

Il est vêtu comme son père, *n*° 4, à l'exception de la tête qui est nue et a les cheveux courts.

On voit ensuite Saint Marc avec ces mots: *Sanctus Marcus evangelista.*

6. Marguerite *ducesse de Guienne, fille de Jehan duc, de Bourggne.*

Cette princesse, fille de *Jean sans peur* fut mariée à Louis, dauphin de France, duc de Guyene, lequel étant mort jeune, elle épousa Artus de Bretagne, comte de Richemont, qui fut connétable de France. Elle mourut en 1441 sans avoir eu d'enfans de ses deux maris.

Sa robe, dont elle tient un pan, est retenue par une large ceinture, elle a un collier de perle, auquel une croix est suspendue, et elle est coëffée d'un escofion (156) garni d'un large voile.

7°. Marie *ducesse de Cleves, fille de Jehan, duc de Bourggne.*

C'est la sœur de Marguerite, elle épousa en 1406 Adolphe IV duc de Cleves qui en eut trois fils et sept filles; elle mourut en 1463.

Son costume est à-peu-près semblable à celui de sa mère, elle n'a pas de collier.

8. Jehan, *duc de Cleves, filz de Marie ducesse de Cleves.*

Jean, fils aîné de Marie et d'Adolphe IV, étoit né le 16 janvier 1419 il avoit été élevé à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et quand il succéda à son père il étoit déjà célebre par plusieurs actions guerrières qui lui méritèrent le surnom de *Belliqueux;* il mourut à Cleves en 1481 et y fut inhumé.

Il est vêtu à-peu-près de la même manière que le prince que nous venons de voir à l'exception des larges manches et des découpures carrées et profondes

(156) Ant. nat., tom. IV, art. XLVII, pag. 15, note 34.

de sa robe et du voile de sa toque. Il tient dans les mains un bâton, peut-être est-il le signe du commandement un sceptre; ce qui me le persuade c'est que dans l'écusson de Cleves qui est à côté, on voit huit sceptres croisés.

9. Isabelle, *contesse de Ponteure, fille de* Jean *duc de Boourggne.*

Elle épousa en 1406 Oliver de Chatillon de Blois, dit de Bretagne, et mourut sans enfans.

10. Katherine, *fiancée au roi de Cicile par procureur, fille de* Jehan, *duc de Bourgogne.*

Elle avoit été accordée à Philippe comte des Vertus (157) quand les ducs d'Orléans et de Bourgogne se reconcilièrent après le meurtre de Louis d'Orléans; mais leur inimitié n'ayant pas en effet cessé le mariage ne se conclut point. Elle fut fiancée en 1410 à Louis duc d'Anjou III de ce nom, roi de Sicile, qui, sans l'épouser, l'envoya à son père; elle fut promise ensuite à Henri, fils aîné d'Henri IV, roi d'Angleterre, et retenue par son père, elle mourut enfin sans alliance.

Son costume est à-peu-près semblable au précédent; les larges manches de sa robe ont deux fentes pour laisser passer les bras, vêtus des manches de la robe inférieure; elle a une croix sur sa poitrine.

11. Anne, *ducesse de Betfort, fille de* Jehan, *duc de Bourgogne.*

C'est celle qui est inhumée aux Célestins de Paris (158). Son costume est très-différent de celui-ci; elle est cependant coëffé d'un hennin (159) mais elle n'a pas un manteau aussi ample que celui-ci.

(157) Ant. nat., tom. I, art. III, p. 100.

(158) J'ai donné la description de son tombeau et une notice sur cette princesse. Ant. nat., tom. I, art. III, pag. 125.

(159) Vers l'année 1427, un carme nommé Conneette vint prêcher à Lille, et s'éleva avec force contre la bizarre coëffure des femmes; les *cornes*, appelées *hennins* furent l'objet de dix-sept sermons qu'il débita dans la ville; l'éloquence de Conneette eut tant de force sur les esprits, qu'il engagea les jeunes gens à parcourir les rues avec des crochets pour abbattre la coëffure des femmes et la jetter dans la boue. Molinos, *pag.* 313.

Nº LIV. *Pl. 7. Pag. 67.*



12. AGNES, *ducesse de Bourbon, fille de* Jehan, *duc de Bourgogne.*

Cette princesse épousa Charles I du nom, duc de Bourbon; elle mourut fort âgée, et étoit encore en vie quand ce monument fut fait. Le sculpteur n'a point eu égard à la différence des âges, car sur ce monument, la princesse a l'air aussi jeune que les autres; on peut penser aussi que l'artiste n'a pas eu la prétention de donner la ressemblance exacte des princes, dont les statues retracent la mémoire.

Au petit côté, vers les pieds, on trouve Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie, deux de ses fils et deux de ses filles.

13. PHELIPPE, *conte de Genève, fils de la ducesse de Savoye.*

Un des fils d'Amée VIII, duc de Savoie et de Marie de Bourgogne; il a un chapeau rond avec un rebord, la forme est terminée par un bouton.

14. . . . . *royne de Cicile, fille de la ducesse de Savoie.*

Cette princesse, dont le nom est effacé, est Marguerite de Savoie, fille d'Amée VIII, duc de Savoie, et de Marie de Bourgogne. Elle épousa, en 1431, Louis d'Anjou III du nom, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Ce prince étant mort en 1434, elle épousa Louis de Bavière, comte Palatin du Rhin; et après la mort de celui-ci, elle eut encore un troisième mari, le comte de Wirtemberg.

15. . . . . *ducesse de Savoie, fille de* Phelippe, *duc de Bourgogne et de* Marguerite de Flandres.

Cette princesse est Marie de Bourgogne, mariée en 1401 à Amée VIII, elle mourut en 1428.

Elle a une coëffure semblable à la précédente.

Elle n'a pas de voile sur le col, ce qui laisse voir ses tresses.

16. LOYS, *duc de Sauoye, fils de la ducesse de Sauoye.*

Ce prince, né en 1402 à Genève, succéda en 1451 à son père, dont il gouvernoit déjà les états depuis 1434, en qualité de lieutenant-général; ce fut une occasion de grands troubles. Il étoit le père de Charlotte de Savoie, épouse de Louis XI dont il réclama les secours contre son fils Philippe. Il ne voulut point entrer

dans la guerre du bien public ; il témoigna toujours beaucoup d'attachement à son gendre ; et mourut en 1465.

Il a l'habit court comme Philippe de Savoie, n° 13, Mais sans ceinture, son bonnet ressemble à celui de Philippe le Bon, *n°* 4.

17. . . . *ducesse de Milan, fille de la ducesse de Savoie.*

C'est Marie de Savoie, fille de Marie de Bourgogne, et d'Amée VIII, mariée au duc de Milan.

On trouve après un évangéliste : on lit *Sanctus Johannes-Evangelista.*

Sur le grand côté, des pieds à la tête du tombeau, on voit sept princes et princesses, tous descendans de Philippe le Hardy et de Marguerite de Flandre.

18. JACQUEL, *ducesse de Touraine et depuis dalfine, fille de* Marguerite *ducesse de Baviere.*

C'est Jacques ou Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume de Bavière, comte de Hollande, de Marguerite de Bourgogne ; elle épousa Jean, fils de Charles VI, duc de Touraine et dauphin de Viennois qui mourut fort jeune, et elle eut successivement plusieurs maris. Son costume est pareil à celui de Marie de Savoie, *n°* 17.

19. MARGUERITE *Ducesse de Baviere comtesse de Haynnau* (160) *del dits* Phelippe *et* Marguerite de Flandre.

C'est Marguerite, de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, mariée à Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande. Sa coëffure diffère beaucoup des précédentes ; c'est une espèce de toque avec un bord et un fond relevé avec assez de grace ; elle n'a pas le manteau que portent les précédentes.

20. CATHERINE *ducesse d'Ostriche fille de* Phelippe *duc de Bourgogne et de* Marguerite de Flandre.

Catherine de Bourgogne, sœur de la précédente fut mariée à Léopold III, duc d'Autriche et mourut sans enfans.

(160) Sous-entendu fille.

Elle

Elle a un long surçot et un manteau; sa coëffure ressemble par devant à la précédente, elle a de plus un large voile carré par derrière.

21. Jehan *conte d'Estampes filz dudit* Phelippe *conte de Nevers.*

Jean, comte d'Estampes, étoit fils de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et petit fils de Philippe le Hardi.

Son habit est court et déchiqueté d'une manière singulière, il a une espèce de camail découpé de même.

22. Charles *conte de Nevers fils de* Phelippe *conte de Nevers.*

C'étoit le frère aîné de Jean. Il est connu par son esprit modéré; il parvint à réconcilier les ducs de Brabant et de Bourbon, et, sacrifiant son propre intérêt, il engagea aussi le duc de Bourgogne à rendre la paix à la France. Il mourut en 1464 sans enfans.

Son costume est absolument pareil à celui de Philippe de Genève, *n°*. 13.

23. Phelippe *conte de Nevers fils des dits* Phelippe *duc de Bourgogne et* Marguerite de Flandres.

C'est Philippe II, père de Jean et de Philippe. Il étoit né en 1389, c'étoit le troisième fils de Philippe le Hardy et de Marguerite de Flandre. Il suivit son frère Jean, sans peur, dans ses guerres contre la maison d'Orleans et contre les liégeois. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

Sa toque est surmontée d'un long voile.

Ce prince, le précédent et celui qui les suit ont des petites bottines appelées escaphignon (161).

24. Phelippe *duc de Lottriche de Brabant de Limbourg comte de Ligney et de Saint Pol fils* d'Anthoine *duc de Brabant il mourut sans enfans en* 1430. *a* 25. *ans.*

On lisoit dans cette chapelle les épitaphes qui suivent :

Chy gist *messire* Pierre de le Zype, *yadis docteur en loys, cheualier seigneur d'Enterghem conseiller de monseigneur le comte de Flandres loys,*

(161) Ant. nat., tom. IV, art XLVIII, pag. 15.

de Phles le Hardy duc de Bourgogne etc. et gouuerneur du souuerain baillage de Lille, Douay et Orchies, et des appertenances, premier president à la chambre du conseil, qui trespassa 1404. *le* 29 *de feurié. Priez pour l'ame.*

CY *deuant l'autel de Nostre Dame gist venerable personne monsieur sire* ANDRIEU GARZETT *en son viuant ptre, chantre et chanoine de ceste église, lequel a fondé a perpetuité cincq pains chascun de cent liures psis pour estre distribué a cincq pauures personnes par les plus proches parens, auecq les curé et ministres des pauures de ceste dicte église, à la charge d'eux representer chascun an, et estre present a son obit annuel qui se celebre au cœur de cestdicte église le* XX.e *d'octobre.* Item *a ordonné que le jour de sondict obit soit distribué annuellement a cincq pauures personnes chacun pour douze liures de drap.* Item *a donné cent cincquante liures de rente annuelle à l'aduancement de faire apprendre un mestier a trois pouures enfans.* Item *encore pareille somme de* C. L. *liures pour ayder a marier chacun an trois pauures, honestes, catholiques filles et de bonne vie, le tout a la denomination de ses plus proches parens. et du curé de ladicte église.*

Le reste étoit relatif à ces fondations à-la-fois pieuses et bienfaisantes.

CY *deuant gist foeu bonne memoire, monsieur maistre* JEAN SAROT, *ptre et chanoine de la presente église, lequel est terminé vie par mort le quatriesme iour d'octobre an* XV.c LVI *prie Dieu pour son ame.*

Hic SAROT *recubat matura morte peremptus*
Qui mysta hic quattuor vixit olympiadas.
Sub norma canonis ; quem Neruia viderat ante
Lustris phonasci munus obire tribus.
Occidit octobris francisco luce dicata,
Pro quo funde pias, lector amice preces.

On lisoit sur un pilier :

D. O. M.

Et Beatæ Mariæ matri semper Virgini et SS. Joa Baptistæ et euangelistæ patronis suis, Joes Hacin can.cus hujus ecclesiæ posuit anno 1606.

Un peu au-dessus.

Partus et integritas discordes tempore longo,
Virginis in gremio foedera pacis habent.

Au troisième pilier, près du buffet de cette chapelle.

Qui legis hæc, et forte vides mea busta viator
Pro lachrimis supplex da pia vota precor.
Mysta quibus de monte sacrum lustrem incola montem.
Ac ibi mente Deum liberiore canam.
Talis eris, qualem me vermibus vndique rosum
Condit humus, cito mors aduolat, esto vigil.
Esto vigil; cessat feruere in funera numquam,
Quo numine credes tempore puluis eris.
Obiit an.o 1587. *Februarii* 10.

Et cet autre :

Sub terræ tumulo MICHAEL *cognomine dictus*
Rex cubat, et vermes putre cadauer alit.
In quo ceú sydus rutilabat regia virtus,
Regia mens mores regij et ingenium.
Nunc sua quid mirum mæst? Si tondat Apollo,
Pectora, si musæ, si charites doleant.
Lugeat Amphion, moneat Orphea plectrum
Nec dolor admittat frena, modumque Lini.
Deliciæ periere suæ, sua grandia, amores:
Heu! qui semper erat viuere dignus, obit.
Ah nimium duros obitus, heu gloria clero
Quanta gemiscenti, quantus honorque perit.

Lustra nonem vix mysta sui compleuerat œui.
Frigidus et fossa dum tumulatur húmo.
Nascimur et sumos cuncti properamus ad horam:
Dicta potest nemo frangere jura necis.
Surgat vt œthereas de funere (: lector :) in auras
Sepe tuœ feriant sydera celsa preces.

IN MORTEM EJUSDEM.

Hœc quoque plangendo persoluam menia regi
Quem subito ablatum, turba nonenna gemit.
Heu fugit tetroque oculos in morte veneno
Clausit, et in lacrymis, musica moesta jacet
Rex vixit, regemque animi splendore ferebat,
Vita suis testis, mors quoque testis erit.
Cantus apollineo cecinit qui mistyca plectro
Destitit, et regem rex canit arce poli.

Passant en tombe au froid palle estendue s'enserre
Vng nourissier de paix, d'amitié et vertú
Le quinsieme de juing par la mort abbatu
Fut couché auec pleurs au giron de la terre
Exempt de plus n'entrer en la mutine pierre
Qu'a la Char et Satan (: ce cerbere testu)
Qui de charmes et glu, et dire estre reuestú
Contre ceste fragile a braquet son tonere.
Ce defunct (ô passant) prisez en maintes parts
Jeune dedens Louuain se vid promeu es arts,
Chy (162) des choraux fut maistre et puis chanoine insigne
Bref cest homme d'honneur, dont Dieu ait l'ame a soy:
Que si bien du Saulueur sceut cultiuer la vigne
Fut jadis prebendé amphion et vng roy (163).
Prié Dieu pour son ame.

(162) Icy.
(163) Sans doute roi des innocens. *Vide Suprà.*

Les vitres de l'église étoient aussi chargées d'inscriptions, parmi lesquelles j'ai relevé les suivantes :

A la vitre où est à présent la chapelle de Ste. Catherine.

Cy *deuant gist venerable et discrete personne maistre* Jean Magistri *natif de Tourcoing licentié en decret et en loix, doien et chanoine de ceste église, lequel trespassa le* XXIX *de mars lan* XV.^c^ *et* I. *Dieu ait de ly pitie :*

Au milieu de la vitre.

Fratres beniuoli sicut in vita sic nec post mortem sunt separati.

A une vitre sur un livre que tient un lion.

Marcus leo per desertum,
Clamans rugit in apertum.

Au-dessus de l'écusson du cardinal Saint-Marc.

Profuit quibus potuit, obfuit vnquam nemini.

A la même vitre.

Numquam stigias fertur ad vmbras inclita virtus.

Dans la chapelle Saint-Pierre, au-dessous d'un Saint-Pierre et d'un pape.

Paulus *venetus papa secundus, petrus Barbo antea vocatus, obiit* 28.e *july* M. CCCC LXXI.

Et plus bas où il y a un chanoine à genoux.

Gratiam et gloriam dabit Dominus.

Dans la même chapelle au-dessous d'un Saint Jean.

Virtus socia vitæ fuit.

Dans la chapelle de la Magdeleine.

Noli me tangere.

Dans la même chapelle au-dessous d'un Dieu de pitié.

Iste est saluator vniuersis seculi.

A la même vitre.

Vt melius viueret vixit vt moriturus.

A la vitre du grand portail et dans la chapelle-paroisse.

Terrea cuncta cadunt sola manent merita.

Et plus haut à la même vitre.

Roma caput mundi, Roma salus fidei.

A l'honneur de Dieu et memoire de foeu le bon seigneur cardinal de St. Marc, *patriarche d'Aquileige et de ses nobles parens.* Eugene IIII.[e] *et* Paulus *jadis pape de Rome, tous natifs de la cité de Venise;* Robert Gilleson *prestre escollastre et chanoine de ceste église, natif de la Bassée, ancien seruiteur audict cardinal en son viuant m'a donnee et faict faire* 1527. *Priés pour leurs ames.*

Sur la vitre au-dessus du portail des cloches.

St. Pierre.	N. Seigneur.
Domine quo vadis.	*Vado Romam iterum.*
	Crucifigi.

La sacristie étoit très-riche. J'esperois y retrouver quelques vases anciens, mais ils avoient été enlevés; j'ai fait dessiner quelques reliquaires que l'on conservoit encore dans une armoire de la grande salle du département. Voyez *Planche VIII.*

1°. Un reliquaire représentant une espèce de temple renfermant la Vierge; il étoit porté sur quatre lions;

2°. Un reliquaire à pied ayant la forme d'une chasse;

3°. Un autre avec un Christ;

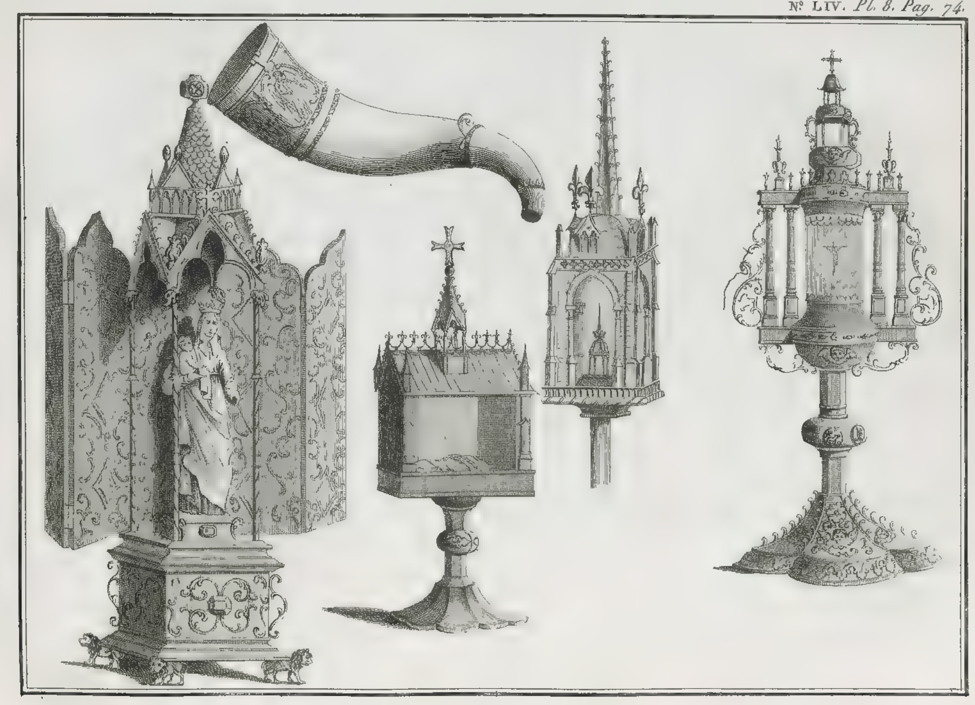
4°. Un qui se montoit sur un pied de bois pour être porté dans les processions.

Ces quatre reliquaires sont du goût du tems, les ornemens annoncent le seizième siècle; le travail est léger et bon.

1°. Une corne d'ivoire avec une bordure en médaillons, au milieu desquels est un ange aîlé.

On trouve plusieurs cornes semblables en Irlande, en Ecosse et sur-tout en Dannemarck.

Nº LIV. *Pl. 8. Pag. 74.*



On s'en servoit pour réunir par leur son les chiens et les chasseurs, comme nous faisons aujourd'hui avec le cor-de-chasse.

Sur une ancienne corne danoise du cabinet du lord Bruce (164), on voit des chiens, des chasseurs et des hommes qui sonnent dans une corne absolument semblable (165).

Ces cornes sont de corne d'urus ou de dent d'élephant, avec ou sans inscription, unies ou gravées, enrichies d'or ou d'argent, ou sans ornemens; et ces garnitures sont plus ou moins cizelées, avec ou sans pieds, ces pieds sont ordinairement conformés comme des pieds d'oiseau.

C'étoit en donnant une corne semblable que l'on confirmoit la propriété d'un fief ou d'un domaine.

On lisoit sur celle-ci les lettres suivantes :

HORNHĀT. TE MINNĀ M. Ā ME HET HĀ
ROI. DÆROST FORIFAS TENGLA : FAL-ĐUS
PYR ΓĀN : ΣOĀEĀN. TΣYIDĀNΣD+
HIVE : GE. HEĀLDEĀONELΛE ΙϚF-ĐAN-ĐEH-
-EMEGEV-ĐEFA·DPPVNIGEONBLIZSEFO-
-RMRDELINGΣE : HIS BEĀH.

On distingue bien les mots *horn*, corne et le mot *Harold :* nom célebre en Angleterre, principalement par le beau monument conservé à Bayeux, et qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Normand, au tems d'Harold, successeur d'Edouard le confesseur.

---

(164) *Archæol. Britannica.* Tom. III, pag. 24.

(165) *Conferebant primo prædia nudo verbo absque. Scripto vel charta, Tantum cum Domini Gladio vel Galea, vel cornu. Ingulph.* Pag. 70.

Le roi Edgard, donnant des priviléges à l'église de Glastonburry, déposa une corne semblable. « *Hæc privilegia ipsi loco conferre deposuit, ebore, decentissime formatum auro que* » *decoratum super altare sanctæ genitricis dei posuit. . .* » Hickes Tome II, p. 84.

Je laisse à ceux qui sont plus versés que moi dans l'ancien breton à expliquer cette inscription.

Le cloître contenoit aussi différentes inscriptions, en voici quelques-unes.

Cy *deuant gist o preau demiselle* Peronne Domessent.

Cy *deuant gisent* Arnould de Ricque *en son temps prouost de Lille qui trespassa le* XI.[e] *de nouembre* XV.[c] LIII, *et* Anthonette Hueriblocq *sa femme qui trespassa le* XI.[e] *de may* 1548. *Desquels Dieu ayt les ames.*

Cy *deuant gist* Anthoine Lamiral *en son viuant seruiteur a messieurs les ducs* Phelippes *et* Charles de Bourgongne, *depuis fourié de madame* Marie de Bourgongne *et à monsieur l'archiduc d'Autrisse qui trespassa le* IX.[e] *jour de may lan mil* V.c *et trois.*

Cessit Joannes *e viuis* Lactens, *isti*
Presedit quondam qui duo lustra scholæ.
Funere quem mersum sol exoriensq. Cadens
Luget et oppositi. Cantho in vtroque poli.

Seigneurs, vous pourrez en partie
Cognoistre en lisant ceste histoire
Les faicts les actes et la vie
De Lollo digne de mémoire,
De sens naturel en jeunesse
Bien peu auoit se disoit-on
Mais de sens acquis en vieillesse
Il fut comme le brabancon.
Ce fait le seigneur de Berlette
Le prit pour seruiteurs de soin
Pour nourrir chappons, coqs, poullettes
Et tourner le rost au besoing.
Il ne cherchoit quelque advantage
Forsque de boire et de manger
Et trespassa fort viel de eage
En Lostel dudit cheualier.

En

En lan quarante et quinze cens
Fut cy mis en la fin d'octobre
LOLLO pour sot et innocens
Jacoit et qu'il eut peu de sens
En ce monde, et ne fusiet sobre
Vers Dieu ne luy tourne en opprobre
Au ciel est en plus haut estage
Que n'est ung plus sobre ou plus sage.

On voyoit dans ce cloître un bas relief figuré *Planche II, n°. 2*, et qui étoit assez singulier, c'étoit le tombeau de *Gilles du Chatel*, il étoit représenté à genoux.

Cheste representation
Fit faire par devotion
GILLE DU CASTIEL noble hons (166)
En qui justice et raisons
De conseillier de bon et grans
Fut a nobles prinches et grans
Lui fut *Loy* (167) comte jadis
Et duc *Phelippe ly Hardis*
En l'an mil quatre cens et trois
Ly mort dont ly pas est destrois (168)
Le devant *Gille Assaly*
XX jours en mars, prié pour li.

Au milieu du bas relief sont le Père Éternel couronné et vêtu d'un manteau impérial, il pose la couronne sur la tête de son fils bien aimé qu'il semble associer à son empire; en face est Gilles du Chatel, armé du haubert, de la cuirasse, de l'épée et de la dague, il est à genoux et a les mains jointes; à gauche est Saint Michel; à droite est Saint Georges, armé de pied en cap et ayant à ses pieds un dragon (169).

(166) Noble homme.

(167) Louis.

(168) Dont le passage est étroit.

(169) Saint Georges est toujours représenté avec un dragon sous ses pieds ou terrassant un dragon; mais le récit de ce prétendu combat avec le diable, sous la figure d'un dragon,

Au bas du cloître étoit l'escalier de la bibliothèque, où j'ai fait dessiner plusieurs miniatures curieuses; mais la perte d'un manuscrit que j'avois fait copier, et des renseignemens qu'il me faut recueillir pour leur explication, me forcent d'en différer la description.

Je terminerai cet article par la description de deux planches qui contiennent des monumens de cette collégiale, sur lesquels quelques renseignemens dont j'avois besoin n'ont pu me parvenir qu'à la fin de l'impression.

Devant un des piliers il y avoit une colonne gothique, *Planche IX*, n°. 1, qui y est adossée, et qui porte deux figures de pierre en relief; celle qui est

---

n'est pas très-ancien, cette fable paroît avoir été apportée au douzième siècle de la Syrie; elle est racontée bien au long dans la légende dorée de Jacques Voragine: « il y avoit, » dit-il, dans la Lybie, près d'une ville appelée Silene, un grand étang habité par un » horrible dragon, dont le souffle empesté faisoit périr tous les habitans; les citoyens, pour » détourner ce fléau, lui donnoient chaque jour des moutons, ensuite le nombre des moutons » venant à manquer, on lui donnoit un mouton et un homme, et pour cette sanglante » offrande on tiroit au sort les hommes et les femmes, personne n'en étoit exempt: enfin le » sort s'étant promené sur toutes les têtes, tomba sur celle de la fille du roi, qui vouloit vainement » donner ses trésors, et la moitié de son royaume pour sauver sa fille; ne pouvant fléchir le » peuple, il demanda seulement un délai de huit jours; ce délai expiré, la fureur du peuple » se renouvellant, le roi fit parer sa fille de ses plus riches ornemens pour la livrer au monstre; » Saint Georges, qui passoit par cette ville, fut témoin du moment où cette fille aux genoux de » son père lui demandoit sa bénédiction, elle le vit, et lui conseilla de monter à cheval et de » fuir, pour éviter la fureur du monstre; mais Saint Georges, au contraire, lui promet de » l'en délivrer; il monte à cheval, se munit d'une croix, s'arme de sa lance, va au devant » du monstre, le renverse; la jeune fille lui jette sa ceinture autour du col et le conduit en lesse » dans la ville où Saint Georges le tue à la vue du peuple qui se fait baptiser avec le roi ».

Cette aventure a une grande ressemblance avec celle d'Andromede, d'Hesione et d'autres semblables; aussi Saint Georges est-il le plus souvent figuré à pied ou à cheval, combattant un monstre, près de lui est une femme enchaînée vêtue d'habits royaux; Baillet et d'autres hagiographes prétendent que cette représentation est un symbole qui signifie que Saint Georges a purgé sa province, figurée par une femme, de l'idolatrie, figurée par un dragon. Du reste le dragon de Saint Georges a une grande affinité avec la tarasque de Tarascon, la gargouille de Rouen, le serpent de Corbeil, etc. Ant. nat., tom. II, art. XXII, pag. 15.

N° LIV. *Pl. 9. Pag. 78.*



Michel Direx.t

sur le devant représente Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre; il est à genoux, les mains jointes et la tête nue, il est couvert de son armure ornée des pièces de son blazon, à l'exception de son casque qui est à ses pieds, et de ses gantelets qui sont attachés à sa ceinture; son écu ou blazon est au-dessous de sa jambe gauche, et plaqué sur le côté du chapiteau de la colonne.

La figure qui est placée derrière est celle de Saint Philippe.

Au-dessous de la statue du duc, on lisoit:

Anno Domini MDCCXXXIV Philippus *duc Bourgundiæ comes Flandriæ et* Isabella *ejus uxor, filia* Joannis *regis Portugalliæ.*

Philippe étoit fils de Thierri d'Alsace et de Sybille d'Anjou. Ayant à peine quinze ans, il fut associé, en 1157, au gouvernement de Flandre par son père, auquel il succéda en 1168. Son règne n'est pas rempli d'événemens politiques bien importans. Un des plus remarquables, c'est la tentative qu'il fit d'une descente en Angleterre, pour soutenir le parti rebelle du fils du roi. Philippe s'embarqua, en 1174, avec trois cent dix-huit chevaliers d'élite, sous la conduite de Hugues de Puiset. Réunis au jeune Henri, ils eurent quelques succès, mais de peu de durée. Le roi les força bientôt de repasser la mer, à la hâte, après un rude échec à Saint-Edmond; la même année le jeune Henri se réconcilia avec son père, à la suite d'une conférence où le comte de Flandre assista, et renonça aux conquêtes qu'il avoit faites sur le roi pendant la guerre, il fit plus même, car l'année suivante il vint trouver les deux princes à Caen, et se rendit leur vassal moyennant une pension de mille marcs d'argent.

Philippe, de retour en France, surprend, à Saint-Omer, *Gauthier des Fontaines*, gentilhomme flamand, dans l'appartement de la comtesse sa femme, et l'accuse d'avoir eu commerce avec elle. Gauthier le nie, et s'offre de prouver son innocence de telle manière qu'on voudra. Le comte sans l'écouter le fait saisir par ses gens, et après une sanglante fustigation, il ordonne de le pendre par les pieds dans un cloaque infect où il expire; d'autres historiens prétendent qu'il fut assommé à coup de massues et ensuite pendu par les pieds aux fourches patibulaires.

Quoiqu'il en soit, la famille de ce malheureux ayant pris les armes pour

venger sa mort, obligea le comte à donner satisfaction, en réhabilitant la mémoire de Gauthier.

Philippe partit en 1177 pour la terre sainte, où Baudouin, roi de Jérusalem, l'accueillit avec distinction. Celui-ci accablé d'infirmités, lui fit proposer l'administration du royaume et d'autres emplois considérables qu'il refusa. Il revint en Flandre sans laisser de regret.

En 1179, il assista au sacre du jeune Philippe Auguste, son filleul (170), et devint l'année suivante régent de France, en vertu du testament du roi Louis le Jeune, honneur dont il fut dépouillé, trois ans après, par les intrigues du comte de Clermont, et du sire de Couci.

Vers le même tems 1183, il perdit sa femme Isabelle, dont il n'eut point d'enfans; elle étoit sœur et héritière du comte *Raoul* le lépreux. Cette mort donna lieu à une guerre assez vive relativement à des fiefs vacans; mais la paix se fit bientôt par la médiation du cardinal de Champagne, qui redouta tout pour le roi, de la valeur et de l'audace de Philippe d'Alsace.

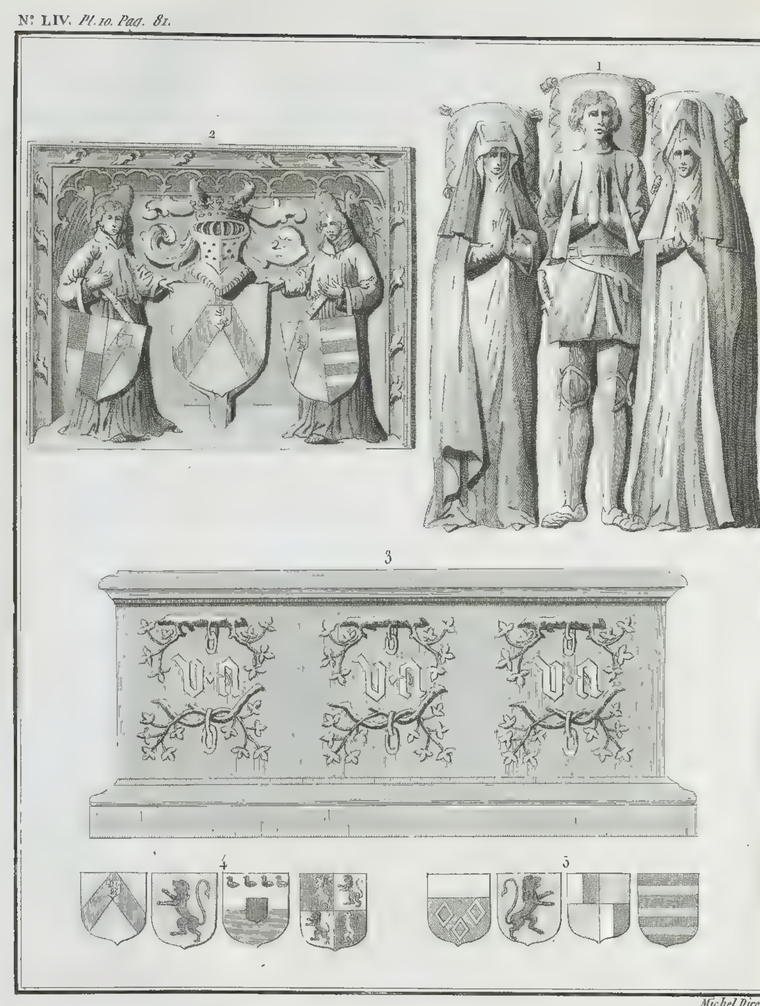
En 1185, le comte envoya demander en mariage *Thérèse*, nommée depuis *Mathilde*, fille d'Alphonse, roi de Portugal, qui la lui accorda sans difficulté. Cette princesse s'étant embarquée pour venir en Flandre, fut surprise dans le trajet par des pirates normands, qui lui enlevèrent tous ses joyaux. Philippe, à cette nouvelle, envoya une flotille contre ces brigands, qui furent pris, emmenés en Flandre, et pendus au nombre de quatre-vingt.

Ce prince, dans son premier voyage en Palestine, n'eut aucune part active aux entreprises des croisés. Ce fut sans doute pour réparer cette honte, que l'an 1188 il prit la croix avec les seigneurs de sa suite et partit en 1190 pour la terre-sainte; ce fut sa dernière expédition. Il mourut de la peste au siége d'Acre, le premier juin 1191; son corps rapporté en France, fut inhumé à l'abbaye de Clairvaux.

Il n'eut point d'enfans de Mathilde, sa seconde femme, qui lui survécut jusqu'en 1208.

(170) Guillaume le Breton, auteur contemporain, atteste que le comte de Flandre fut le parrain de Philippe Auguste et lui donna son nom. *Philippid*, liv. 2. Cependant le continuateur d'Aimar est d'une opinion contraire.

Nº LIV. *Pl. 10. Pag. 81.*



Michel Direx.

Philippe est un prince dont on ne peut dire ni bien ni mal, du reste il paroît qu'il ne manquoit pas d'activité dans les affaires, et d'intrépidité dans les combats (171).

Dans une niche, *Planche IX*, *n°*. 2, on voit un bas-relief qui représente le tems, dont la plus grande partie d'en bas est cachée par un voile qu'il soulève du bras gauche, il tient sa faulx de la main droite; du même côté, en avant de la draperie, un enfant tenant le sablier, soutient aussi un des pans de ce voile, qui, ainsi relevé, laisse voir au bas du monument un squelette couché sur un socle très-bas, les jambes croisées et la tête appuyée sur un linceuil qui s'étend en forme d'écharpe et lui couvre la ceinture.

La niche qui renferme ce monument est encadrée par une archivolte retournée, soutenue par deux corps de pilastres flanqués d'un ordre bâtard, dont les ornemens approchent du corinthien, et surmontée d'un piédestal portant une croix, accompagnée de deux enfans qui pleurent et qui tiennent des flambeaux renversés. Deux vases, ornés de guéridons et d'où sortent des flammes, sont posés sur le retour de l'archivolte à plomb de l'imposte.

Ce monument est en général de mauvais goût, sur-tout pour l'architecture.

C'étoit un ornement caractéristique d'une chapelle des Trépassés; il étoit placé, à droite en entrant, au-dessus du buffet de la confrérie des Trépassés qui l'avoit fait construire.

La *Planche X* est celle qui représente le tombeau de *Vallerand des Aubaux*.

J'ai donné, page 25, l'inscription de ce tombeau; on y voit que Vallerand des Aubaux est celui qui avoit fait construire la chapelle Saint-Adrien en 1457.

Cette famille étoit une branche de celle de Hinghette, elle avoit pris son nom du fief des Aubeaux, situé aux environs de Lille (172).

(171) Ce prince avoit désiré d'être enterré dans le chœur de l'église; mais n'ayant pu obtenir du chapitre cette distinction, qu'on n'accordoit qu'au fondateur seul, il demanda qu'au moins on plaça son effigie dans l'église, et qu'on l'élevât de manière qu'elle fût devant le chœur et qu'elle pût en être vue, ce qui fut exécuté.

(172) Je ne sais pas bien précisement ce que signifie des Aubaux, peut-être un lieu

Il est représenté les cheveux courts, avec des cuissards et des gambezons, une cotte d'arme sans broderie et sans armoirie, et un ceinturon fort simple qui porte son épée. Il a les mains jointes, auprès de lui sont deux femmes, *n°.* 1.

On pourroit penser que Vallerand des Aubeaux est entre sa femme et sa fille, d'autant qu'on sait que cette dernière, appelée Isabelle des Aubeaux, fit aussi une fondation pieuse à la collégiale de Saint-Pierre.

Mais d'après l'épitaphe qui indique précisément ses deux épouses, on voit qu'elles sont figurées ici dans un costume à-peu-près semblable à celui des religieuses.

L'une est *Marie de Recourd*, châtelaine de Lens, qui mourut le 13 juillet 1443.

L'autre *Antoinette Dinchy*, dame de Canteleu, morte le 19 novembre 1478.

Il est présumable que la première est à sa droite, et la seconde à sa gauche.

On voit au *n°.* 2 des anges qui supportent des écussons, celui du milieu est celui de Vallerand des Aubeaux; les deux autres appartiennent à ses épouses, leur position indique clairement à quelle figure on doit les rapporter.

Le tombeau *n°.* 3 a pour ornement des ceps de vigne, au milieu desquels on lit VA, lettres initiales du nom Vallerand (173).

Plus bas sont les quartiers de la maison de des Aubaux, *n°s.* 4 et 5.

---

planté de peupliers ou de trembles, *populus alba:* on disoit en provençal *aubo*, en allemand *albert baum.*

(173) Ces ceps de vigne, joints aux initiales VA, pourroit faire croire quelles sont un type parlant du nom des Aubeaux, si on dérivoit ce nom de *Albana*, celui d'une espèce de vigne qui mûrissoit difficilement; mais l'étymologie que j'ai indiquée dans la note précédente est préférable.

L V.

HÔPITAL COMTESSE A LILLE,

Département du Nord.

APRÈS la collégiale de Saint-Pierre, l'*Hôpital-Comtesse* étoit un des monumens les plus anciens et les plus intéressans.

Jeanne de Constantinople avoit fondé à Lille, en 1216, un hôpital sous l'invocation de Saint Sauveur. Le lieu où on le plaça n'étoit point avantageux, on cessa les travaux. Cependant pour ne pas rendre cette entreprise tout-à-fait inutile, les bâtimens commencés servirent à recevoir six ou huit malades, pour l'entretien desquels la princesse donna des biens suffisans. Un acte de 1233, apprend que la dépense totale d'un malade, ne se montoit, pour le cours d'une année, qu'à *cent sols*.

Cette maison se trouvant située dans le patronat du chapitre de Saint-Pierre, l'administration lui en fut donnée. On y avoit mis d'abord un nombre égal de *frères* et de *sœurs*, afin que chacun pût avoir soin des malades de son sexe. Mais quelques abus qui résultèrent du commerce indispensable qui existoit entre les uns et les autres, décidèrent à chasser les frères, et à fixer le nombre des sœurs à six. Ces filles, devenues seules maîtresses de l'hôpital qui leur étoit confié, songèrent encore à se soustraire à la domination des chanoines. Pour cela, elles prirent le voile, et se choisirent une prieure perpétuelle, à laquelle elles accordèrent toute l'autorité.

Depuis cette époque, le nombre des religieuses et des malades s'accrut avec l'aisance que donnèrent quelques acquisitions, et notamment en 1698, où Louis XIV réunit à cet hôpital les biens de différentes maladreries supprimées. Mais cette réunion eut lieu à condition, porte l'édit, que les religieuses de l'hôpital de Saint-Sauveur, seront obligées de nourrir, par préférence, les pauvres malades des lieux où étoient situés les biens qu'on leur accordoit.

A

Vers le milieu de ce siècle, elles arrêtèrent de ne recevoir dans leur maison que des *hommes malades*. Ce réglement étrange et tout-à-fait contraire à l'intention des fondateurs et au bien public, fut cependant exécuté à la lettre.

Molinos (1) en trouve les raisons dans ce penchant naturel qui porte un sexe vers l'autre. Les religieuses de l'*Hôpital-Comtesse*, dont nous allons parler; avoient pris la même résolution.

Cette maison, appelée auparavant l'*Hôpital de Notre-Dame*, fut aussi fondée par Jeanne de Constantinople, en 1236. Elle l'avoit fait construire près de son palais, dans l'endroit où elle subsiste encore aujourd'hui. Comme à Saint-Sauveur, on n'y admettoit que les pauvres malades; mais elle exigea de plus que l'on reçût dans celle-ci les pelerins aumoins pendant quelques jours. On trouve, dans une charte de 1239 (2), les réglemens qu'elle avoit fait pour ce nouvel établissement. La régie en fut confiée à deux ecclésiastiques, sous le nom de *Proviseurs*. La fondatrice se réserva le droit d'en nommer un, et elle s'adressa, pour avoir l'autre, au chapitre de Saint-Pierre, qui s'obligea à fournir chaque année un chanoine; car les commissions de *Proviseurs*, n'étoient qu'annuelles. Il y avoit outre cela *un maître de l'hôpital*. L'abbé de Los, conjointement avec les deux proviseurs, en faisoient choix; ils avoient le droit de le déposséder, mais dans le cas de malversation ou de forfaiture.

Aussitôt sa nomination, il prêtoit une sorte de serment d'obéissance aux proviseurs, entre les mains du prévôt ou du doyen du chapitre.

Les *frères* et les *sœurs*, chargés du soin des malades, ne pouvoient entreprendre aucune affaire, sans l'agrément des proviseurs.

Deux fois chaque année, les proviseurs et l'abbé de Los, devoient faire la visite de l'hôpital, et en recevoir les comptes. L'absenee du second n'étoit pas un obstacle pour les premiers qui n'en agissoient pas moins, et l'on s'en rapportoit à eux.

Le maître de l'hôpital ne pouvoit s'absenter, sans la permission des proviseurs.

(1) Hist. de Lille, p. 217.

(2) *Ex Archiv. hospit. apud aub. Miræum.* Tom. 2, pag. 104.

Le

Le chanoine, qui étoit proviseur, recevoit *quarante sols* par année pour ses honoraires. Il est bien observé que cette somme considérable, pour ce tems-là, étoit partagée en deux payemens égaux, dont l'un se faisoit à Pâques, et l'autre à la Saint-Remy.

Tout change et s'altère. Ces réglemens perdirent peu-à-peu de leur force, et bientôt les proviseurs n'eurent plus qu'une ombre de pouvoir. Le maître de l'hôpital se rendit indépendant d'eux, et même du chapitre, auquel il ne prêta plus qu'un serment de formalité.

L'Hôpital-Comtesse, comme celui de Saint-Sauveur, étoit servi par des *frères* et des *sœurs*. Les premiers furent conservés pendant plus de deux cents ans.

La comtesse Marguerite, dont nous aurons occasion de parler, dota aussi considérablement cette maison; elle lui céda plusieurs moulins qu'elle avoit dans les environs de la ville de Lille, sans autre charge que celle de donner quinze livres par année au prêtre qui déservoit une chapelle qu'elle avoit fondée. Cette cession donna aux religieuses le droit d'exiger une redevance de ceux qui vouloient construire des moulins, dans l'étendue de ce domaine.

On lit dans *Thirous* (3), que l'an 1467, le 11 avril, l'Hôpital-Comtesse fut entièrement brûlé. Si on en croit cet auteur, une riche bibliothèque, ou pour me servir de ses propres termes, une *belle librairie*, qui en dépendoit, fut également consumée. On en regretta la perte, dit-il, pour le nombre de beaux manuscrits qu'elle renfermoit.

Les bâtimens de cet hôpital étoient modernes. Le portail seul peut être regardé comme un monument du moyen âge. *Voyez la Planche II* de la collégiale Saint-Pierre, *n°*. 3.

On voit, sous une voute ogive, une Vierge de bout, tenant l'enfant Jésus, entre deux femmes à genoux, *nos*. 4. 5., qui joignent les mains. L'une est *Jeanne de Constantinople*, l'autre est *Marguerite* sa sœur.

Laquelle de ces femmes est Jeanne, laquelle est Margueritte? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer.

Le costume ne peut rien décider, parce que ce n'est pas celui du tems où

(3) Hist. de Lille et de sa Châtellen. P. 209.

elles ont vécu, mais du tems où ce portail a été fait, c'est-à-dire celui du quinzième siecle : ce dont on peut s'assurer, en le comparant avec celui des princes de la maison de Bourgogne, sur le tombeau de Louis de Male (4), auquel il ressemble.

Je croirois volontiers que la figure 5 est celle de Jeanne qui se fit religieuse ; et le chapelet, qui pend à sa ceinture, me le fait soupçonner.

Baudouin IX, dont nous avons déjà eu occasion de parler, fut proclamé, par les princes croisés, empereur de Constantinople. Il avoit épousé Marie, fille de Henry le Libéral, comte de Champagne, dont il eut Jeanne, dite de Constantinople, et Margueritte, vers l'an 1206. La première, comme aînée, fut déclarée, à Paris, par Philippe Auguste, roi de France, comtesse de Flandre et de Hainault. Il la maria en 1211 à Ferrand ou Ferdinand, fils de Sanche, premier roi de Portugal. Ce jeune prince se ligua en 1213, contre Philippe Auguste, avec le roi d'Angleterre, et l'empereur Othon IV. Il en résulta la bataille de Bouvines, où Ferrand, fait prisonnier, fut emmené en triomphe à Paris et renfermé dans la tour du Louvre.

Jeanne, dont les contemporains n'ont pas su apprécier ni développer le caractère, ne se laissa point abattre par ce revers; elle sut maintenir son rang, conserver ses prérogatives, et parvint à obtenir la permission de gouverner elle-même ses états.

Son mari fut élargi par la reine Blanche, en 1226. Sa captivité dura environ douze ans, par la faute de Jeanne, son épouse, qui, ne l'aimant pas, avoit toujours différé de payer sa rançon taxée à quarante mille livres parisis; cependant on voyoit dans les archives de Saint-Pierre, qu'il existoit en outre des lettres obligatoires, datées de l'an 1221, par lesquelles elle déclare avoir emprunté, à vingt pour cent, d'un juif, la somme de vingt-neuf mille livres, pour être employée à la rançon de son mari. Ferrand mourut de la pierre à Noyon, en 1233. Les historiens diffèrent encore d'opinion; les uns le laissent mourir sans enfans, les autres lui donnent une fille qui, à la vérité, mourut

(4) Art. LIV. Collégiale de Saint-Pierre de Lille

en bas âge, en 1235. Jeanne épousa en secondes noces, en 1237, Thomas de Savoye, oncle de Marguerite, femme de Saint Louis.

Elle prit l'habit de religion à l'abbaye de la Marquette dont elle étoit fondatrice; elle y mourut peu de tems après sans postérité, et y fut inhumée auprès de son premier époux.

La comtesse Marguerite est en face, *n*°. 5; son costume ressemble beaucoup, par sa coëffure sur-tout, à celui des princesses de la maison de Bourgogne, sur le tombeau de Louis de Male.

Marguerite II du nom, fille puînée de Baudouin IX, lui succéda dans les comtés de Flandre et de Hainaut; elle ne montra pas moins de fermeté, d'adresse et d'activité que sa sœur, pour se maintenir dans ses droits et ceux de sa famille; elle avoit d'abord épousé, en 1212, *Bouchard* d'Avènes, archidiacre de Laon et chanoine de Saint-Pierre de Lille, qui lui avoit été donné pour tuteur: il en résulta deux enfans mâles, Jean et Baudouin d'Avenes. Ce mariage ayant été dissous, Marguerite donna sa main à Guillaume de Dampierre, second fils de Gui II, de Dampierre et de Mathilde, dont elle eut trois fils et deux filles; elle mourut le 10 février 1280, et son corps fut inhumé à l'abbaye de Félines, près de Douai.

Ses enfans du second lit étoient Guillaume, mort en 1251; Gui, successeur de sa mère au comté de Flandre; Jean de Dampierre, tige d'une branche des seigneurs de ce nom: les filles, Jeanne, mariée en 1245 à Thibaut II, comte de Bar; et Marie, abbesse de Félines. Saint Perin parle à la vérité avec éloge de Marguerite, mais les qualités éminentes qu'il lui attribue ne sont pas celles que les différents actes de sa vie m'engagent à lui supposer; cependant il en dit assez pour me confirmer dans l'opinion que j'ai conçue de Jeanne et de Marguerite qui, dans un autre siècle, auroient fait de plus grandes choses.

Marguerite a un bonnet pointu avec un long voile, comme Isabelle de Bavière, épouse de Charles VI, dans plusieurs de ses portraits. La robe a des manches très-amples, et un grand rozaire pend à sa ceinture.

L'église de cet hôpital avoit de bons tableaux, une présentation de la Vierge

au temple, une multiplication des pains, la cène, la pâque des juifs, Saint Pierre dans la prison et les pélerins d'Emaus, peints par Arnauld de Unez.

Cet hôpital fut d'un grand secours aux françois et aux anglois blessés à la bataille de Fontenoy.

L V I.

DOMINIÇAINS DE LILLE,

Département du Nord.

Dominique de Gusman, gentilhomme espagnol, est le fondateur de l'ordre qui a porté son nom; il avoit déjà semé des disciples dans beaucoup d'endroits, lorsque le prévôt, de concert avec le chapitre de Saint-Pierre, lui en demanda quelques-uns, en 1221, pour la ville de Lille. Mais ce ne fut que trois ans après la mort de ce pieux personnage, c'est-à-dire en 1224, que le P. *Jourdain*, général, y envoya quelques religieux de la maison de Paris, rue Saint-Jacques (1), qui furent reçus avec le plus grand appareil.

Le chapitre leur donna d'abord un verger considérable dans le faubourg, où fut depuis la rue des Trois Anguilles, et un terrein contigu à ce verger: le tout fut affranchi de droits et de redevances. On leur permit encore, suivant l'usage d'alors, d'accepter les oblations gratuites des fidèles.

On s'occupa bientôt de leur bâtir un couvent; il fut commencé et s'éleva peu-à-peu par les soins du chapitre et par les bienfaits de du Plouich, prévôt de Saint-Pierre et châtelain de Lille, et de Robert son frère; cependant, pour en hâter et achever la construction, il fallut encore tout le zèle du père *Zegher*, chef de cette communauté; la charité des fidèles, qu'il sut échauffer et rendre active, lui procura des secours abondans (2).

Ces contrées étant presque toujours le théâtre de la guerre, le couvent fut détruit et ruiné plusieurs fois. Le cloitre et le dortoir ont été rebâtis en 1431: on les couvrit alors en tuiles; car jusques-là, ils ne l'avoient été que de paille.

---

(1) Ant. nat., tom. IV, art. XXXVII, et Tom. I, art. IV, p. 1.

(2) Voir ci-dessous ce que j'ai dit de ce bienheureux et de ses miracles.

L'église des Dominicains fut interdite en 1456, on en ignore la raison.

Ce fut sans doute pour se mettre à l'abri des ravages fréquens dans ces tems-là; que les frères prêcheurs sollicitèrent, à plusieurs reprises, un emplacement dans l'intérieur de la ville. Ils crurent avoir trouvé une occasion favorable pour l'obtenir, lorsque leur maison fut brûlée en 1297 par Philippe, roi de France, qui assiégeoit Lille; mais leurs efforts furent inutiles. Ils firent encore de nouvelles tentatives auprès de Charles V, dont ils obtinrent la permission de s'établir *intra muros*; cependant quoique muni des lettres de ce prince, en date de 1368, le magistrat de Lille s'obstina à les refuser. On leur accorda seulement la faculté de se réfugier dans la ville dans les tems de guerre.

Enfin, Philippe II, roi d'Espagne, cédant à leurs instances réitérées, leur donna l'hôpital de Grimaret, à condition d'y recevoir des pélerins, et d'en acquitter toutes les charges.

Le couvent des Dominicains eut, comme toutes les autres maisons, ses autels privilégiés (3) ses indulgences, ses ossemens consacrés et miraculeux, et malgré ce qu'il eut à souffrir des différentes révolutions, l'intérêt des religieux parvint à y conserver trois choses.

Plusieurs bulles de souverains. Leur obituaire. Le reliquaire de la comtesse Jeanne, qui le donna aux religieux après sa mort, en 1244.
C'étoit une petite Vierge d'ivoire dans une niche d'argent vermeil doré, où il y avoit une des épines de la couronne de Jesus-Christ.

En tout tems le genre d'industrie particulier aux moines fut le merveilleux qui leur a été d'un grand rapport. Aussi le culte du Saint Rosaire (4), sous le nom duquel il y eut une confrairie, fournit en partie aux frères prêcheurs les moyens de se bâtir, en 1654, un somptueux édifice; chaque année, le jour de la fête du Saint Fondateur, le chapitre députoit deux chanoines aux Dominicains, pour assister aux cérémonies qui s'y célébroient. C'étoit moins un droit pour le chapitre qu'un acte de reconnoissance de la part des religieux pour leurs anciens bienfaiteurs.

(3) Art. des Chartreux.

(4) Ant. nat., art. XXXIX, pag. 43.

Nº LVI. *Pl. 1ᵉ Pag. 3.*



Michel Direx.

Le portail de cette église étoit décoré des trois ordres l'un sur l'autre; c'étoit un des plus beaux monumens d'architecture de la ville.

L'intérieur étoit soutenu par des colonnes dont l'entablement supportoit une galerie tournante (5).

L'église renfermoit quelques monumens. Le premier qui se présentoit à la vue portoit l'épitaphe suivante:

CI-GIST *noble homme messire* JEAN DE PRUDHOMME *chevalier baron et sieur de Pourques la Oultre, Haneghem, Neuf Eglise, Hailly, Ruisseledè; lequel trèspassa le* XIII. *septembre* MDLXXXXVII. *Et noble dame* ANTOINETTE DE GRENET *vicomtesse de Nieuport sa compagne.*

On lisoit sur la muraille un autre épitaphe de *noble homme messire* JEAN DE TROMPES *écuyer chevalier seigneur de Werthore, Fresnay, Mermsel, conseiller des archiducs etc. mort en* MDLIV.

La suivante occupoit un petit espace et n'indiquoit que le nom de celle qui reposoit.

Haute et puissante dame PELAGIE DE CHABOT DE ROHAN *veuve de* Guillaume de Melun *prince d'Epinay.*

LOUIS DE MELUN *prince d'Epinay connetable de Flandres premier pair et baron senechal de Haynaut, prevot hereditaire de la ville de Douay etc. est mort le* 24 *septembre* 1704.

Il avoit épousé Élisabeth (6) de Lorraine Lillebonne, et laissa le fils dont j'ai fait dessiner le mausolée figuré *Planche I.*

Ce mausolée de Louis de Melun est assez bien composé. On voit sur le mur un grand rideau orné de franges, retroussé de chaque côté par deux squelettes, dont l'un tient un sablier; son ouverture laisse appercevoir un grand socle

(5) Guide des étrangers, pag. 90.

(6) C'est bien Élisabeth et non pas Eléonore, comme l'ont écrit Thiroux, et après lui Molinos, et l'auteur du Guide des étrangers à Lille qui l'ont copié. On peut consulter d'ailleurs l'Art de vérifier les Dates (tom. II, pag. 784), les observations sur l'histoire de Lille, pag. 144; et l'épitaphe du mausolée.

de marbre orné de consoles et de guirlandes de lauriers, sur le devant duquel est un sarcophage de marbre noir ; ce socle porte deux figures de marbre blanc, grandes comme nature, et un piédestal de marbre, surmonté d'une pyramide terminée par une urne cinéraire entourée de guirlandes de lauriers. Des trophées militaires sont arrangés en sautoir, derrière cette pyramide, et sur le devant, on voit l'écu des armes de Melun, posé sur le piédestal au bas de la pyramide. Ces armes sont d'azur, chargé de sept bezans d'argent, dont six posés en bandes trois par trois et un en pointe, un chef cousu d'or. L'écu est orné de la couronne et du manteau ducal et a deux aigles pour supports.

Les deux figures sont placées de chaque côté de la pyramide et assises sur son piédestal ; celle qui est à droite est couverte d'une longue draperie et d'un voile sur la tête qu'elle a penchée, elle tient un livre de sa main droite et presse l'autre sur son sein, son costume et son attitude indiquent que c'est la piété ou la religion ; l'autre figure est couverte d'une tunique qui laisse une partie de sa gorge à découvert, et d'un manteau qui lui couvre seulement les cuisses et les jambes ; elle a la tête et le bras élevés vers un des squelettes qui retroussent le rideau, et semble l'intercéder; l'autre bras est appuyé sur le piédestal de la pyramide; les lauriers qui ornent sa tête semblent indiquer que cette figure représente la gloire.

Entre les deux statues, sur le sarcophage, des branches de cyprès sont posées sur une draperie de marbre blanc qui tombe sur le devant de ce tombeau, et dont le bas est arrêté par une tête de mort accompagnée d'ailes de chauve-souris ; c'est sur cette draperie qu'est gravée l'inscription suivante :

D. O. M.

Hic illustrissimæ familiæ jacet
Ludovicus DE MELUN
Duc de Joyeuse par Franciæ Princeps d'Epinays
Regiæ cohortis equitum præfectus (7)

(7) Mestre-de-camp du régiment Royal cavalerie.

In

In gallia juventutis principibus
Genere, religione, virtute numerandus,
Antiquissimæ prosapiæ splendoris non degener,
Familiæ suæ spes magna et ultima,
Trigesimum annum agens,
Dúm inter Cantiliaci ruris oblectamenta
Regi regio que comitatui se probat in primis.

Die XXXI. *Julii* MDCCXXIV. *in opinato casu, sublatus totius aulæ gaudium convertit in lacrymas.*

ELISABETH (8) DE LORRAINE *charíssimo filio mœrens posuit anno* MDCCXXVII (9).

Louis, fils de Louis de Melun, prince d'Epinay, et d'Elisabeth de Lorraine Lillebonne, né l'an 1693, succéda à sa mère dans le comté de Saint-Paul (10), et à son père dans la principauté d'Epinoy (11), la vicomté de Joyeuse et autres domaines. Il fut lieutenant-général de la province de Picardie, et mestre-de-camp du régiment royal cavalerie. Ce fut en sa faveur que Louis XIV, par des lettres du mois d'octobre 1714, érigea la vicomté de Joyeuse en duché-pairie. Il épousa, en 1716, *Armande*, fille d'Emmanuel Théodose de la Tour de Bouillon, duc d'Albret, qui mourut en couches le 13 avril de l'année suivante.

Son mari ne lui survécut pas long-tems. Au mois de juillet 1724, ce seigneur accompagna le jeune roi à Chantilly; entr'autres plaisirs on prit celui de la chasse. *Louis* de *Melun*, courant à cheval dans une des routes de la forêt,

(8) *Suprà.* Pag. 3.

(9) L'auteur du Guide des étrangers à Lille, la nomme *Eléonore. Suprà.* P. 3.

(10) Le comté de Saint-Paul ou Saint-Pol, comme on écrivoit dans les bas tems, étoit situé dans le Ternois, entre l'Artois et la Picardie. Il tiroit son nom de sa capitale, qui, dans l'origine, étoit une forteresse composée de deux châteaux fort élevés et séparés par un fossé large et profond. — Art. de vérif. les dates, pag. 773.

(11) Epinay est un petit bourg dans l'Artois, à trois lieues de Lille.

ZEGHER T'ORDONNE PAR MA BOUCHE, DE LUI OBÉIR, COMME AVANT TA MORT, ET D'OBTENIR DU CIEL MA GUÉRISON. A peine eut-elle fini, que son bras devint aussi sain et aussi flexible que l'autre.

Ce miracle a été le sujet d'une gravure qui précède la vie de St. Zegher (16). Il y est représenté en grand, tenant d'une main un livre ouvert, et de l'autre un bras; à gauche on le voit aussi en petit, parlant à une femme, celle sans doute sur laquelle il a opéré.

Marguerite a eu trop de rapport avec le P. Zegher pour ne pas citer un de ses miracles que Choquet (17) et Cantiprat racontent avec une bonne foi, une conviction plus étonnantes encore que l'évément même.

Marguerite, revenant un jour de l'église, trouva sur une chaise un panier d'œufs qu'elle jetta hors de la maison. Sa mère revint pour prendre les œufs et les faire cuire. Quelle fut sa douleur, lorsqu'elle vit qu'ils étoient tous cassés! FOLLE QUE VOUS ÊTES, DIT-ELLE A SA FILLE, VOUS IGNOREZ SANS DOUTE QUE NOUS N'AVONS RIEN AUTRE CHOSE A MANGER AUJOURD'HUI! Marguerite sur-le-champ, courbe le genouil, adresse à la Vierge une courte oraison, et se levant tout-à-coup, elle dit à sa mère d'aller ramasser les œufs qu'elle trouva entiers, sans qu'il parût aucune marque de fracture.

Cette église renfermoit quelques bons tableaux dont plusieurs paysages des Vanderburg, père et fils; et plusieurs autres relatifs à l'histoire sainte et à celle de St. Dominique, par Rossignol.

(16) *Choquetius*, p. 39.
(17) *Choquetius*, p. 161.

L V I I.

RÉCOLLETS DE LILLE,

Département du Nord.

L'ORDRE des *Frères-Mineurs*, ou de *Saint François*, a pris naissance dans le XIIe siècle. Il eut pour instituteur *Jean Bernardon*, fils d'un riche marchand d'Assise, en Ombrie (1). On le surnomma depuis *François*, parce que son père, qui trafiquoit en France, lui avoit fait apprendre la langue de ce pays qu'il parla en peu de tems avec beaucoup de facilité.

Cet ordre reçut dans la suite le nom sublime de *Séraphique*. Ce fut peu après cette époque, que quelques-uns des disciples de *François* d'Assise vinrent à Lille et s'établirent dans le faubourg de Courtray.

Il s'écoula au moins vingt-cinq ans, avant qu'on songeât sérieusement à les fixer dans le pays. Pendant tout ce tems, l'aumône pourvut à leur logement et à leur existence. Mais enfin la comtesse *Marguerite* se décida à leur assigner quelques terres et une demeure dans la rue dès Foulons.

Il semble que les chanoines de Saint-Pierre n'eurent pas pour ces hommes nouveaux d'aussi bonnes intentions que pour les Dominicains. Le terrein, sur lequel les *Frères-Mineurs* vouloient bâtir leur couvent, étoit sous la jurisdiction du chapitre. Celui-ci céda avec peine une partie de ses droits. On voit même qu'il chercha à s'en dédommager par les conditions auxquelles il permit aux religieux de construire; ce qu'on ne lira peut-être pas sans curiosité.

« Nous promettons, disent les *Frères-Mineurs*, dans l'acte passé entr'eux

(1) Province de l'état ecclésiastique, dans laquelle se trouve *Assise*, ville épiscopale du diocèse de Spolette, située sur le flanc d'une très-haute montagne.

A

» et le chapitre, de ne donner la sépulture à aucun des paroissiens de Saint-
» Pierre, ou des autres paroissiens du patronat, du prévôt ou du chapitre....
» Pour obvier même à toutes les fraudes qui tendroient à priver les curés de
» leurs droits légitimes, nous nous engageons, si quelqu'un se faisoit enterrer à
» sa paroisse à peu de frais pour faire ensuite un service plus considérable
» dans notre église, à rendre aux patrons et aux curés le luminaire et tout ce
» qui pourroit tourner à leur profit.... Si par la suite on accordoit à notre ordre
» le privilége de recevoir les oblations gratuites des fidèles, nous y renonçons
» dès-à-présent pour toujours (2) ».

Cet acte fut cimenté par le serment, en présence de témoins, d'accomplir toutes ces conditions.

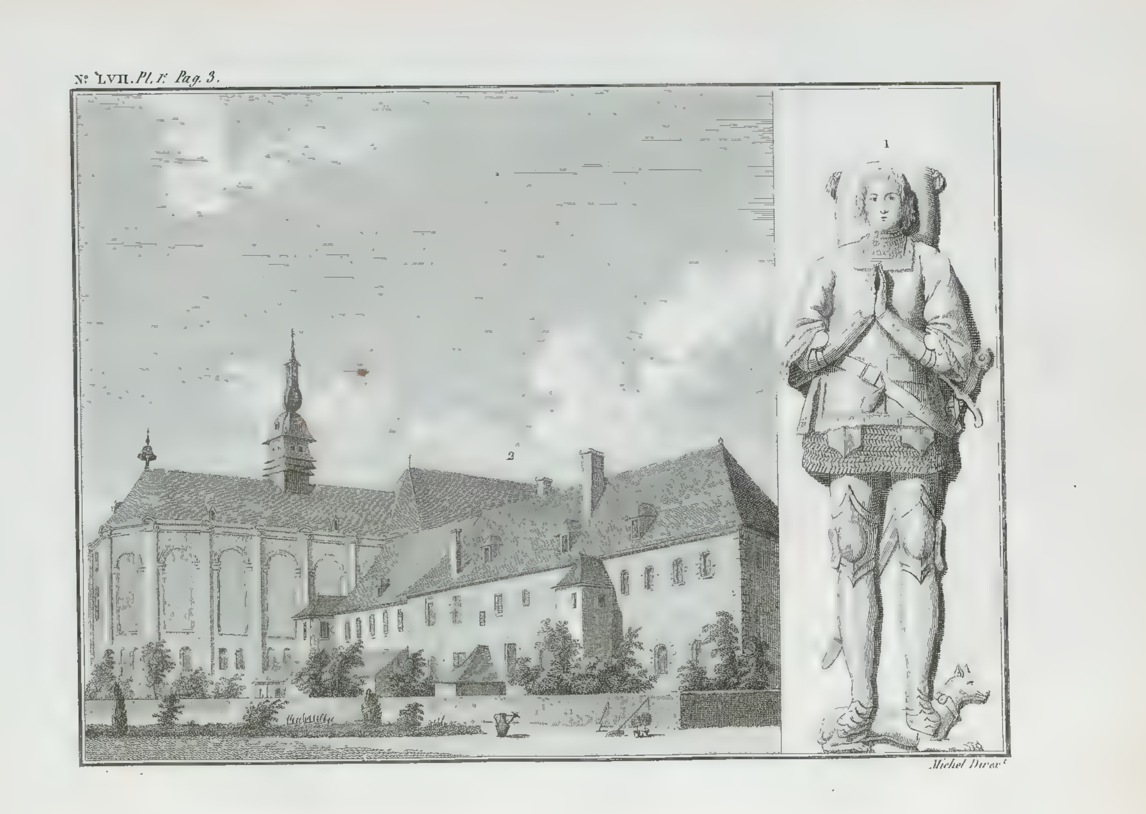
Les sociétés qui commencent ont presque toujours un esprit remuant et novateur. Leur premier soin, c'est de gagner la multitude; et en cela, quel avantage n'ont pas eu les prêtres! Les *Frères-Mineurs*, une fois admis dans la ville, prirent sur le peuple un ascendant tel, que les magistrats en conçurent des craintes violentes. Le fait suivant donne à penser qu'elles pouvoient être fondées.

Il s'agissoit, en 1521, de l'élection d'un provincial; elle devoit se faire dans la maison de Lille. En conséquence tous les religieux s'y rendirent en grand nombre. Dans le même tems une trahison vint à éclater; les magistrats se crurent alors obligés d'interdire l'entrée de la ville aux *Frères-Mineurs*, parce qu'on les en croyoit complices. Cependant le même jour, plus de deux cents pénétrèrent dans la ville, après en avoir séduit les gardes.

Les magistrats, étonnés et craignant une révolte, firent mettre les remparts en état de défense. On plaça dix pièces de canon sur le marché, et alors on leur donna ordre de se retirer. *Tout le commun peuple étoit pour eux,* dit l'auteur du manuscrit ci-dessus cité, *et on eut grand pitié de voir ces religieux*

(2) Cet extrait est tiré d'un manuscrit cité par Molinos (histoire de Lille, pag. 116) et qui se trouvoit à la bibliothèque de Saint-Pierre. Il est intitulé : *des anciennetés de Lille.*

N° LVII. Pl. I. Pag. 3.



sortir hors des murs en se lamentant de ce qu'ils ne pouvoient faire leur chapitre.

Ces mesures fermes et vigoureuses en imposèrent pour toujours à ces religieux, qui, devenus par cette leçon moins ambitieux et plus paisibles, firent oublier leur faute. Car en 1524, lorsque Lille fut augmenté du côté où étoit située leur maison, les magistrats leur donnèrent *trois mille florins* pour faire la clôture du couvent.

On sait qu'à la mort de *St. François* ses disciples se divisèrent en plusieurs partis. Il en résulta des réformes particulières que les papes autorisèrent. De ce nombre fut celle qu'on nomma *des Récollets*. Les Frères-Mineurs de Lille reçurent la bulle de cette réforme en 1610.

Frère Jean *Jéhu* élu vers ce tems-là premier provincial dans un chapitre général tenu à Valenciennes, envoya ces réformés prendre possession du couvent de Lille, ou plutôt il métamorphosa les *Frères-Mineurs* ou *Observantins* en *Récollets*.

Ces nouveaux religieux s'occupèrent d'abord de bâtir une église plus belle et plus vaste que celle qui existoit auparavant. Mais, malgré toute leur industrie, elle ne put être achevée qu'en 1692. La hardiesse de sa voûte excitoit l'admiration des connoisseurs.

Elle ne renfermoit point de monumens dignes d'attention. Je n'y ai recueilli que celui d'un certain Baudouin, dont voici l'épitaphe :

CY *gist noble homme* BAUDUIN *en son temps seigneur de Croix, de Flers, etc. Ecuyer d'écurye du Roy de Castille, lequel trespassa le* XVII *jour de mars* M. D. XIII. *Priez Dieu pour son âme.*

Ce Baudouin étoit fils de *Jean*, seigneur de Croix, de Flers et du Mez, et de *Madelaine*, fille de *Baudouin d'Ognies*, seigneur d'Estrée, gouverneur de Lille. Il mourut sans avoir été marié.

La planche fait voir, *n°.* 1, la statue de *Baudouin*, tête nue, avec une cotte de maille, une cuirasse et une cotte d'arme, une épée d'une extrême longueur. Ses pieds posent sur un chien courant qui a un collier.

Le *n°.* 2 représente le couvent du côté du jardin.

Les Récollets avoient le privilége de se faire délivrer *gratis* du poisson, lorsqu'il en venoit.

C'étoient eux qui conduisoient les criminels au supplice (3).

(3) Velly. hist. de Fr. tom IV, p. 70 et 71.
Molinos, hist. de Lille, p. 117 et suiv.
Tiroux, hist. de la Châtellen. de Lille, p. 238.
Généalogies de quelques familles des Pays-Bas, p. 42.

LVIII.

N.º LVIII. *Pl 1.e Pag 1.e*



Michel Direx.t

Nº LVIII. *Pl. 2. Pag. 1.*



Michel Direx.

LVIII.

CHÂTEAU DE COMINES,

Département du Nord.

COMINES est une ville de la ci-devant Flandre-Wallone, aujourd'hui du département du Nord, elle est située sur la Lis, à trois lieues de Lille. Elle fut long-tems partagée entre la France, qui possédoit la partie du côté de Lille, et la maison d'Autriche, à qui appartenoit celle sur la gauche de la Lis.

Au commencement de la guerre en 1792, cette ville eut beaucoup à souffrir des incursions des impériaux qui nous la disputèrent; mais enfin la victoire la soumit tout-à-fait aux françois, auxquels elle est restée depuis. Elle eut autrefois des fortifications assez bonnes, qui ont été détruites et qu'on n'a pas relevées.

Rien n'y étoit digne d'attention que la *Maison Commune* (1), *Planche I* et *Planche II*, *fig.* 1, elle présente une forme assez agréable. Son portique est d'ordre ïonique.

La tour du béfroi est carrée, ornée de moulures gothiques et flanquée de quatre guérites. Le dôme qui renferme le cadran m'a paru d'un mauvais goût. Le tout est surmonté d'un clocher fort léger.

On voyoit auprès les ruines de l'ancien château, *Planche II*, *fig.* 2, dont les premiers maîtres étoient fort puissans. Le seigneur de Comines étoit un des hauts-justiciers de la châtellenie de Lille.

Le château acquit de la célébrité pour avoir donné le jour, en 1444 ou 1445, à *Philippe de Comines*, dont j'ai publié le tombeau et donné l'histoire (2).

(1) Nom substitué à celui d'*hôtel-de-ville*, pour désigner le lieu où s'assemblent les magistrats ou le conseil de la ville.

(2) Ant. nat., tom. III, art. XXV, pag. 38, pl. VIII.

Jean Despautère, célebre grammairien, mourut dans cette ville en 1520 (3).

Comines avoit une église, *Planche II*, *fig.* 3, dédiée à Saint Pierre, qui devint collégiale. L'histoire se tait et sur l'époque de sa fondation et sur celle où l'on y créa des prébendes. Quoiqu'il en soit, on peut garantir son antiquité qui date du III.e siècle.

D'après un passage de Buzelin (4), il faut croire que le chapitre jouissoit du patronage, c'est-à-dire du droit de nommer aux bénéfices. On y lit que, malgré les vives réclamations du clergé, le pape le dépouilla de ce privilége en 1250 et le conféra à *Walter*, évêque de Tournay.

Le chapitre eut encore la prérogative d'envoyer un député aux états de la province.

Parmi les Saints de l'église de Comines, on révéroit particulièrement *Chrysolius*, un des premiers apôtres de la foi en Flandre. Ce qui le mit sur-tout en réputation, fut un miracle, à la vérité bien étrange, opéré sur sa personne.

Chrysolius, poursuivi comme novateur, est arrêté à Vrelenghem, village à deux lieues de Comines. On lui coupe le sommet de la tête, et sa cervelle se disperse. L'évêque martyr, toujours calme et tranquille, ramasse l'un et l'autre et se rend dans cet état à Comines. Là, en présence d'un nombre infini de témoins, il les dépose sur l'autel, puis il expire sans douleurs ni convulsions (5). En effet, on l'a représenté portant dans ses mains, appuyées sur sa poitrine, sa cervelle et le sommet de sa tête recouverts de sa mître (6).

On sent aisément quel est mon but en rapportant des faits si peu honorables pour les hommes. Ce sont de tristes preuves de la mauvaise foi des uns et de la stupidité des autres.

(3) Ladvocat. Diction. hist., tom. I, pag. 484.

(4) La Martinière. Dict. géog., tom. II, pag. 484.

(5) *Buzelinus. Annal. Gallo-Fland. Pars IIa.* P. 14.

(6) J. Cousin. Hist. de Tournay, tom. I, p. 136 et 141.

L I X.

SAINT-LANDRY A PARIS,

Département de la Seine.

CETTE église étoit située dans la cité au bord de la Seine près du port qui porte son nom. On prétend que cette paroisse fut bâtie sur l'emplacement d'une petite chapelle où Saint Landry alloit souvent faire ses prières.

Landry vivoit sous le regne de Clovis II. Il étoit évêque de Paris pendant l'affreuse famine qui désola la France (1). Ce prélat vendit sa vaisselle, ses meubles et même les vases sacrés pour soulager le peuple. C'est aussi à sa bienfaisance que l'on doit la fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris, l'un des premiers établissemens de ce genre. Il mourut en 656, et fut enterré à Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-l'Auxerrois.

Un breviaire de Paris, imprimé en 1607, rapporte que le feu ayant embrâsé plusieurs maisons près du grand Châtelet, on y apporta son suaire et qu'il fut éteint à l'instant. On prétend que par son attouchement le neveu de Maurice de Sully fut guéri d'une esquinancie.

Ce fut encore à cette occasion, ajoute-t-on, que Maurice, qui étoit aussi évêque de Paris, fit exhumer le corps du Saint et le fit mettre dans une châsse de bois doré vers l'année 1171. Mais comme cette châsse étoit presque pourrie, Pierre d'Orgemont, l'un des successeurs de Maurice, en fit tirer les ossemens et les mit dans une châsse de vermeil, excepté une phalange du doigt et une des vertèbres du col qui furent données à Jean Fleury, secrétaire du roi, et à Jean de Bugle, procureur-général du roi au parlement, comme marguilliers de la paroisse

(1) Ce fut vers ce tems que l'on ôta la couverture d'argent de l'abbaye de Saint-Denis, à cause de l'extrême misère où se trouvoit le royaume.

Saint-Landry, où ils furent portés solemnellement. Pour la châsse d'argent, elle fut placée sur un pilier, derrière le grand autel de Saint-Germain-l'Auxerrois, lieu de sa sépulture. Cette translation se fêtoit annuellement dans cette église, le 16 septembre.

C'étoit le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois qui nommoit à cette cure.

Le portail de Saint-Landry donnoit sur le cimetière, il étoit gothique, mêlé d'architecture moderne; il consistoit en une grande arcade ogive, à laquelle on avoit ajouté deux pilastres corinthiens, soutenant un fronton du même ordre.

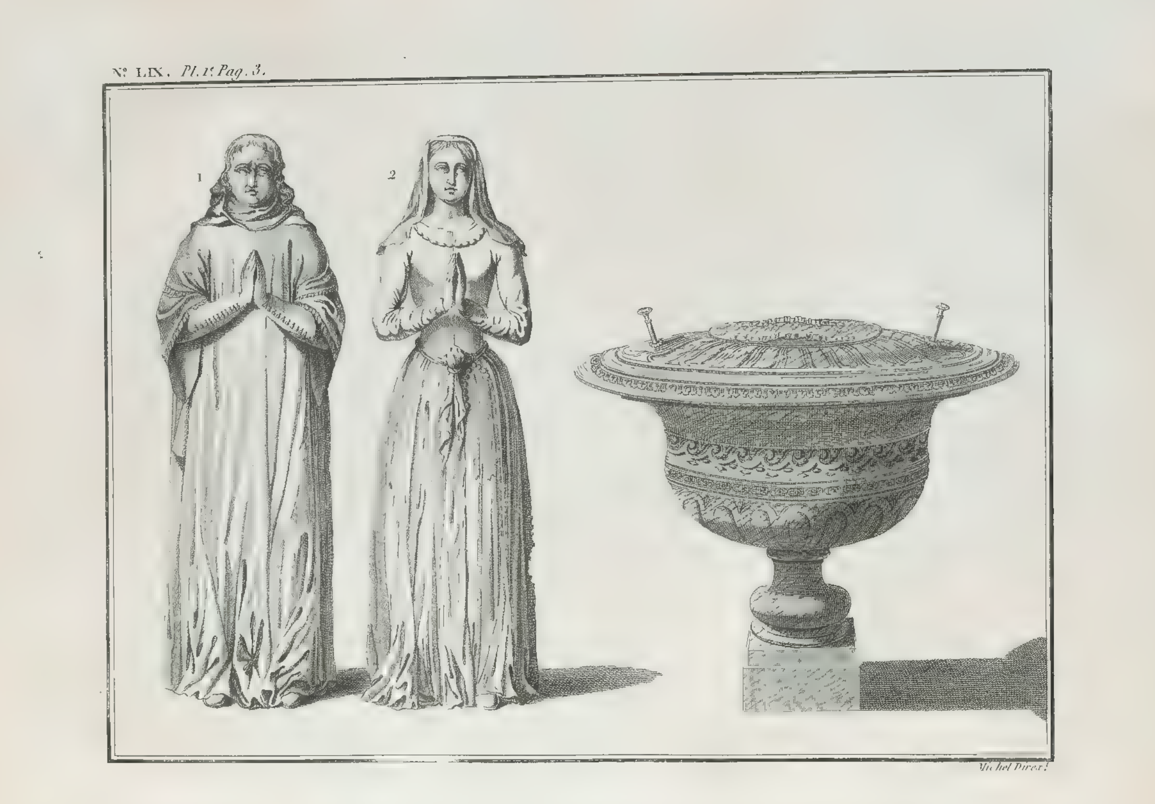
Les portes étoient ornées de sculptures modernes qui représentoient les chiffres de la famille des Boucherat et celui de Saint-Landry, accompagnés d'une crosse et de la masse de chancelier passées en sautoir.

L'interieur étoit d'architecture très-gothique; il étoit bâti sur un plan carré-long, et consistoit en une nef et un chœur qui étoient accompagnés de deux bas-côtés; les colonnes qui les formoient étoient gothiques et lourdes.

Le chœur étoit orné d'une grille faite d'un bois noirci et richement sculpté; elle étoit composée de balustres avec des pilastres ïoniques et de panneaux révêtissant les colonnes sur lesquels étoient des trophées d'église.

Le maître-autel étoit orné de la même menuiserie; on y voyoit deux colonnes corinthiennes avec leurs corniches, portant des enroulemens sur lesquel étoit posés deux anges grands comme nature et fort bien exécutés. Ces deux colonnes, qui posoient sur le deuxième gradin de l'autel, en rendoient le rétable très-étroit; il étoit occupé par un tabernacle du même genre de sculpture, orné de colonnes ïoniques, de consoles, de vases et de la figure du Sauveur, qui étoit sur la porte: au-devant de ce tabernacle on en avoit ajouté un autre petit de bois doré.

La boiserie de l'autel formoit deux niches; dans l'une étoit la statue en bois de Saint Landry, et dans l'autre celle de Saint Jean-Baptiste. Ces deux figures étoient assez belles; sur-tout celle de Saint Jean, quoiqu'un peu lourde. Les petits panaux de pilastre et de frise qui accompagnoient ces deux niches étoient ornés du chiffre des deux saints qu'elles renfermoient, d'arabesques,


1
2
Michel Direx.

et de chute de fruits et de fleurs, et les niches étoient surmontées par des petits enfans en ronde bosse qui portoient un vase.

A droite du chœur étoit la chapelle de la Vierge qui étoit décorée, et le milieu de l'autel étoit occupé par une niche ornée de têtes d'Anges, et de guirlandes de lauriers dorées.

Cette niche renfermoit une statue de la Vierge peinte avec des draperies dorées, elle étoit d'un assez bon style, mais mal exécutée. Le tabernacle de cet autel étoit doré et décoré de colonnes d'ordre ïonique et de bas reliefs représentant des anges en adoration.

De l'autre côté du grand autel étoit la sacristie dont la porte étoit revêtue d'une menuiserie semblable à celle du chœur, représentant un Père Eternel.

A gauche de la chapelle de la Vierge on voyoit un enfoncement pratiqué dans le mur où étoit un tombeau de marbre noir, sur lequel étoient deux figures de pierre dont les mains et les têtes étoient de marbre blanc; l'une étoit d'homme, et l'autre de femme. La figure de l'homme étoit vêtue d'une longue robe, comme la portoient les présidens du parlement dans les premiers tems de sa création. Cette robe, qui étoit sur d'autres habits, avoit un capuchon qui formoit des plis sur le devant du col; les manches en étoient coupées en triangle au coude et laissoint passer les avant-bras qui étoient couverts de manches très-serrées, attachées par de petits boutons. La femme portoit sur sa tête un voile qui lui tomboit sur les épaules; son corset et ses manches, qui étoient très-étroits, prenoient les formes de ses bras et de sa gorge; elle avoit un collier de perles et une ceinture nouée pardevant, à laquelle étoit attachée un chapelet; ses jupes étoient fort longues.

Autour de ces figures, *Planche I*, *n*os 1. 2, on lisoit l'épitaphe suivante sur la table de marbre noir.

CI *gisent nobles personnes maistre* JEHAN DAUVET, *conseiller du roy nostre sire, et premier president en sa cour de parlement, et damoiselle* JEHANNE BAUDRAC, *sa femme; les quelles trespasserent, c'est a scavoir, la dicte damoiselle le* XXVII.e *jour de mars l'an* MCCCCLX. *et le dict president le* XXIII.e *jour de novembre l'an* MCCCCLXXI. *Priez Dieu pour*

eulx: les quels ont laissé douze liures de rente au curé de la dicte esglise Sainct Landry; et quatre liures aux marguilliers, a la charge de dire ou faire dire une messe basse par chacun jour de la semaine, avec quatre obits solemnels en l'an.

Au fond de la niche, étoit une table de pierre sur laquelle on lisoit les fondations faites par Jean Dauvet et dont le commencement étoit ainsi conçu :

Noble homme et monseigneur maistre Jehan Dauvet, *en son vivant conseiller du roy*, etc.

Au bas de cette inscription étoit l'écusson de Dauvet, qui étoit bandé d'argent et de gueules de six pièces ; la seconde chargée d'un lion de sable, et à côté celles de sa femme, qui étoient chargés d'un sphinx.

Le devant de la niche, qui étoit un carré à pans coupés, étoit revêtu d'un chambranle de marbre noir dont chaque coin étoit surmonté d'un vase cinéraire doré, et le milieu d'un marbre noir sur lequel étoit un globe terminé par une croix ; on lisoit sur le marbre noir cette inscription gravée en lettres d'or :

D. O. M.

Monumentum hoc vetustate collapsum in memoriam JOANNIS DAUVET, *instaurari pii pronepotes qui clarissimi patris Andium seneschalli domum fratri commendans ad altiora se erexit. Virtutem studia que litterarum amplexus sub carolo septimo triumvir fiscalis procurat. Général. Anno* M. CCCC. XLII *et Fluctibus agitatam Petri navem legatus ad summum pontificem, patres que Basileæ conscriptos missus, rem christianam regiam que provexit, atque ubi prætoria Parisiensi dignitate anno* M. CCCC. XLVI. *Fulsit Tolosani senatus præses primus, laboranti patriæ, desideratam pacem sub Ludovico XI Restituit, legationibus confirmavit. Mox ut venerandæ accessit senectuti præses in senatu Parisiensi princeps regis ipsius affatu palam renunciatur. Tandem que tot præfecturis et vita defunctus. Hic cum*

nobilissima JOANNA DE BAUDRAC, *conjuge sepelitur anno* M. CCCC. LXXI. *novemb 22. die.*

Sur le devant du tombeau étoient des écussons renfermant les armes de Dauvet et de ses alliances; ces écussons étoient suspendus par des festons de draperies, et les ornemens qui les accompagnoient étoient sculptés avec goût; il n'y avoit que les figures et les épitaphes du bord de la tombe et du fond de la niche qui fussent du siècle de Dauvet: tout le reste du mausolée étoit postérieur, comme le prouvoient les différens ornemens et l'épitaphe que nous venons de rapporter; cette tombe avoit été reparée et enrichie, telle qu'elle étoit dans ces derniers tems, par les soins des arrière-petits-fils de Dauvet, ainsi que le rapportoit une inscription gravée en lettres d'or sur un marbre noir qui étoit aussi au fond de la niche au-dessous de l'épitaphe gothique.

Avant que ce tombeau fût restauré, il y avoit deux monumens, l'un où étoient les deux figures, et un autre à côté, sur lequel étoit gravé, en lettres gothiques, les vers latins suivans :

Qui spectans proavos se prædicat esse morinum
Verum non tumulum modo de legere morini
Illius hic locus est illius hic tumulus
At solis illis sacer iste locus.

L'origine connue de Jean *Dauvet* remonte à Simon *Dauvet*, chambellan de Charles V; il étoit fils de Jacques *Dauvet*, sénéchal d'Anjou et d'Irlande, de Ville-Prouvée. Son père, employé dans les guerres d'Italie par René d'Anjou, roi de Sicile, s'y distingua, y périt et fut enterré à Brindes.

Soit que Jean fût le cadet de sa maison et conséquemment dénué de fortune; soit que sa famille eût éprouvé des revers, il chercha des ressources et fonda tout son espoir dans son application à l'étude et aux affaires. Ce parti lui réussit, car il fut connu de bonne heure de Charles VII qui l'accueillit et le chargea de missions honorables. La cour de France avoit depuis long-tems des intérêts

à régler avec celle de Rome. Dauvet, choisi pour négociateur et pour arbitre, arrangea tout au gré du roi ; l'adresse et l'habileté qu'il montra dans cette occasion et principalement le succès qu'il eut, fixèrent pour toujours la fortune auprès de lui. Le concile de Bâle, convoqué en 1431, dura plusieurs années; il y fut envoyé en 1435 et n'y déploya pas moins de caractère et de talens. En récompense de ses services, il fut pourvu, en 1458, de la charge de procureur-général au parlement de Paris, qu'il exerça jusqu'à l'avénement de Louis XI au trône, en 1461. Ce prince accorda également à Dauvet son estime et sa confiance. La première preuve qu'il lui en donna, fut de le créer premier président du parlement de Toulouse; cette cour refusa d'abord de l'admettre, mais elle céda à des lettres de jussion, et Dauvet prit possession en 1464.

La même année il se forma, contre Louis XI, une ligne entre les princes et les seigneurs mécontens, dont le chef étoit Charles, duc de Berry, frère unique du roi. Il résulta de cette ligue une guerre qui eut pour prétexte le soulagement des peuples, et fut delà appelée *du bien public.*

Dauvet devint alors principal médiateur et dicta presque les traités de Conflans et de Saint-Maur qui mirent fin à cette querelle. Le roi reconnut ce service important, en lui donnant la place de premier président du parlement de Paris (2).

Dauvet avoit épousé Jeanne de *Baudrac*, dont il eut un fils et trois filles, Guillaume, Yves, Jeanne et Michelle; il mourut en 1471.

L'histoire ne dit presque rien de ce magistrat, à en juger par la faveur et le crédit qu'il obtint sous deux rois, les négociations délicates dont il fut chargé; il paroît qu'il joignoit à quelque génie un esprit souple et adroit.

Après le mausolée de Dauvet on voyoit celui de Boucherat, qui étoit fort riche, le piédestal en étoit de marbre rance avec sa table saillante de marbre

(2) Blanchard. (Eloges des premiers présidens du parlement de Paris, p. 39). Henault. (Abrégé de l'histoire de France, p. 398).

blanc;

blanc; il soutenoit une arcade dont l'archivolte étoit de marbre blanc, et la frise de vert campan (3).

Cette arcade étoit accompagnée de chaque côté de deux colonnes ioniques de marbre vert antique (4), dont les bases et les chapitaux étoient dorés; le derrière de ces colonnes leur étoit pareil avec des encadremens de marbre blanc. Au-dessus du ceintre, l'arcade étoit une console de marbre blanc, sur laquelle étoient les armes de Boucherat, en bronze doré; elles étoient de sable, au coq d'or, cresté et éperonné de gueulles; elles étoient ornées des coliers des ordres du Manteau et du Mortier de chancelier, dont les masses passoient derrière en sautoir, et elles avoient pour support deux griffons.

Sous l'arcade, entre les deux colonnes, étoit une table de marbre noir sur laquelle on lisoit :

Ce tombeau destiné à la famille des sieurs BOUCHERAT, *dont les corps sont ici inhumés depuis l'année* MDL. *a été élevé par les ordres de très-haut et puissans seigneur messire* Louis Boucherat, *chevalier, comte de Compans, chancelier, garde-des-sceaux de France, commandeur des ordres du roy, en l'année* MDCLXXXXIV.

Au-dessous étoit encore une autre table du même marbre, sur laquelle étoit gravé :

Messire PIERRE DE BROUSSEL, *conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, et dame* MADELAINE BOUCHERAT, *son épouse, et leurs enfans, y ont aussi choisi leur sépulture.*

(3) C'est un marbre vert caillouté de petites veines d'un vert foncé avec de grandes masses rouges et des veines blanches qui les traversent.

(4) Le vert antique a l'aspect des brêches: ses cailloux sont d'un vert transparent plus foncé que le fond; ils sont accompagnés de plus petits qui sont roses, noirs et blancs. Ce marbre est très-précieux et fort rare; la plûpart des grands morceaux qui sont de ce marbre, ne sont que des rapportés, tels que le sarcophage du mausolée du curé Linguet à Saint-Sulpice. Cependant ces colonnes-ci étoient d'un seul morceau et avoient plus de huit pieds; elles doivent être aux Augustins.

Les colonnes avoient des piédestaux dont l'encadrement étoit de marbre rance, et les tables de marbre noir; sur celui de la droite on lisoit :

Messire AYMOND-JEAN-BAPTISTE BOUCHERAT, *conseiller d'honneur au parlement de Paris, frère du chancelier, décédé le* XXVII *aoust* MDCCIX. Requiescat in pace.

Sur l'autre piédestal on lisoit :

CY-GIST *Dame* AMÉE-FRANÇOISE-LOUISE BOUCHERAT, *veuve de monsieur le président de l'Isle, nièce du chancelier, décédée le* XXV *juin* MDCCXXXX. Requiescat in pace.

Il paroît que Boucherat se plaisoit à faire mettre des épitaphes partout, soit pour s'illustrer ou pour illustrer ses parens. Car, outre les inscriptions qu'il fit mettre à Saint-Landry où il ne fut cependant pas enterré (5), il en avoit fait placer aux tombeaux des Dormans qui étoient aux Chartreux (6).

Boucherat naquit à Paris en 1616, de Jean Boucherat, doyen de la chambre-des-comptes. Après avoir été intendant de diverses provinces, il devint chancelier de France et garde-des-sceaux, dans lesquels il succeda à M.r Letellier, étant maître des requêtes; il fut choisi par le roi pour être un de ceux qu'il avoit appelés au conseil pour la réforme de la justice; il se distingua dans toutes ses places par son intégrité et sa vigilance; il mourut, comblé d'honneur, le 2 septembre 1699, à 83 ans.

(5) Il l'a été à Saint-Gervais.

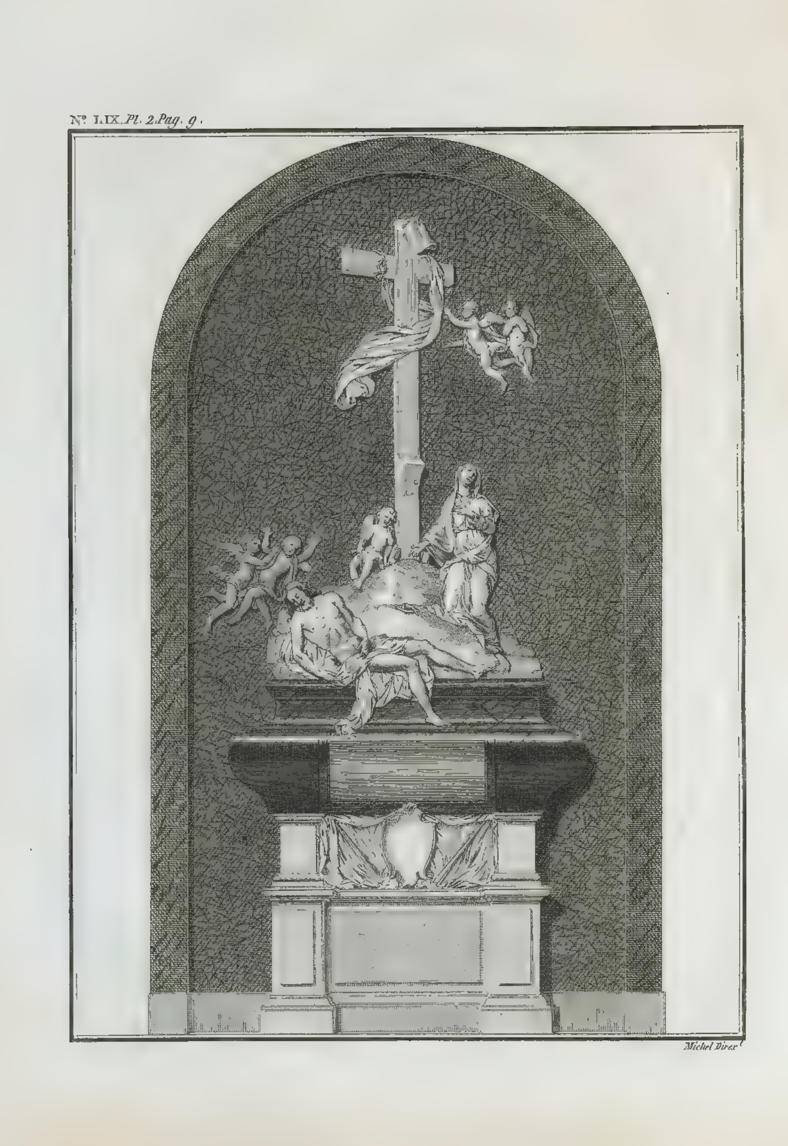
(6) Amelot de la Houssaye a dit : « que le chancelier Boucherat tenoit à l'honneur d'être » parent de Broussel, et qu'il lui avoit fait dresser une épitaphe qui lui attribuoit des vertus » dont il n'avoit que les apparences. L'épitaphe, ajoute-t-il, fera admirer Broussel aux » paroissiens de Saint-Landry; mais l'histoire le rendra méprisable à la postérité ».

L'épitaphe que nous venons de rapporter prouve le contraire, et fait voir que l'éloge des vertus de ce fameux frondeur n'existoit que dans l'imagination de l'écrivain caustique. Piganiol. Tome I, pag. 421.

Ce qu'en dit Dulaure confirme encore plus cette opinion.

Broussel, dit-il, étoit surnommé à la cour *le patriarche de la fronde*, et chez les Parisiens *le père du peuple*. Dulaure. Tom. II, pag. 149.

Nº. LIX. Pl. 2. Pag. 9.



Michel Direx.

Sa devise étoit un coq sous un soleil, par allusion à celle de Louis XIV; les paroles étoient : *sol reperit vigilem.* Il se maria deux fois et n'eut point d'enfant.

En suivant toujours du même côté et plus près de la porte, on voyoit le fameux mausolée que Girardon fit élever pour Catherine Duchemain, sa femme, et où il fut aussi inhumé (7).

Ce monument, *Planche II*, étoit dans une grande arcade qui s'élevoit jusqu'à la voûte de l'église; le fond étoit de marbre de Languedoc, le chambranle de marbre noir antique (8), et le socle de marbre blanc veiné.

Le sarcophage étoit de marbre vert de mer (9); il posoit sur deux petits socles de marbre blanc entre lesquels étoit un cartel accompagné d'une draperie et de deux flambeaux renversés; le tout posé sur un grand piédestal aussi de marbre blanc, avec deux avant-corps de chaque côté.

Le dessus du tombeau étoit orné d'un sujet en marbre blanc, représentant une grande croix, élevé sur un petit tertre, sur lequel étoit une Vierge à genoux, aux pieds de la croix et dans l'expression de la douleur; le corps de son fils étoit étendu un peu plus bas au bord du tombeau, ensorte qu'une de ses jambes pendoit pardevant, ainsi que sa draperie; deux Anges s'élançant dans l'air contemploient la croix, deux autres sembloient voltiger autour de la tête du Christ, et un cinquième étoit assis aux pieds de la croix: tous témoignant leur douleur et leur consternation. La croix portoit l'inscription *INRI*, et le linceuil, ainsi que la couronne d'épine suspendue à un de ses croisillons, toutes ces figures étoient de grandeur naturelle et à demi-rond de bosse. Girardon donna les modèles de ce monument et le fit sculpter par Nourisson et le Lorrain, ses élèves; mais

(7) L'empereur Joseph II, étant à Paris, trouva ce monument si beau qu'il alla le voir jusqu'à trois fois.

(8) C'est un marbre noir avec de grosses veines blanches.

(9) Marbre fond noir avec des veines vertes très-fines, comme des petits filandres de grosses veines blanches et des petites taches rouges.

l'exécution ne répond pas assez à la beauté du dessin. Les figures du Christ et de la Vierge sont cependant très-belles. On remarque que le marbre en est plus roux que le reste; les Anges ne sont pas aussi bien faits.

On lisoit cette inscription sur le marbre placé devant le sarcophage :

Pro omnibus mortuus est Christus ut qui vivant, jam non sibi vivant; sedet qui pro ipsis mortuus est et resurexit. II. *ad Corinth. cap.* 5.

Jesus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux.

Au-dessous du tombeau, sur le petit cartouche, on lisoit cette épitaphe gravée en lettres noires :

Sous ce marbre où est représenté le grand mystère de notre salut, repose, en attendant la résurrection, demoiselle CATHERINE DUCHEMIN, *épouse de* François Girardon, *sculpteur ordinaire du roy, chancelier, recteur de l'académie royale de peinture et de sculpture; elle mourut le* XXI *septembre* MDCLXXXXVIII. *Et le sieur* GIRARDON, *voulant consacrer à Jesus-Christ tout ce qu'il peut avoir acquis d'intelligence et de lumières dans son art, a fait et donné à l'église de Saint-Landry cet ouvrage, au pied duquel il repose, du premier septembre* MDCCXV.

Plus bas, sur le marbre qui est au milieu des avant-corps du piédestal, étoit cette autre épitaphe :

Le sieur GIRARDON *a fondé en cette église six messes hautes par chacun an; la première, le premier vendredy d'après le jour des Cendres; et les cinq autres, le vendredy de chacune des semaines à perpétuité, avec le* libera *et le* de profundis. *Au pied de ce monument aux intentions, conditions et retributions marquées au contrat de cette fondation passée pardevant* M.e Doyen, *le jeune, et son confrère, notaires, le* 17 *avril* 1706.

François Girardon naquit à Troyes, en 1630, de Nicolas Girardon, habile fondeur; il entra d'abord chez Laurent Mazière, et fut ensuite étudier sous

François Auguier. Quelque-tems après, Louis XIV l'envoya à Rome pour s'y perfectionner et lui accorda une pension de mille écus. Lorsqu'il fut de retour en France, il succéda à Lebrun, dans la charge d'inspecteur-général de tous les morceaux de sculpture; tous les artistes furent satisfaits de ce choix, excepté le célebre Puget qui, ne voulant pas dépendre de lui, se retira à Marseille. Les plus beaux ouvrages de Girardon sont: le fameux mausolée du cardinal de Richelieu (10), à la Sorbonne; la statue équestre de Louis XIV (11), à la place Vendôme (12). C'étoit son chef-d'œuvre, ainsi que celui de l'art de la fonderie: car elle étoit d'un seul jet, et c'étoit la seule coulée ainsi en Europe.

L'enlèvement de Proserpine et des groupes des bosquets des bains d'Apollon à Versailles; enfin, le monument que je viens de décrire. Girardon fut reçu à l'académie de peinture en 1657; il devint professeur deux ans après, recteur en 1674, et chancellier en 1695. Ce grand homme mourut le premier septembre 1715, âgé de 88 ans.

Si Girardon ne mettoit point dans ses ouvrages la vie et l'expression que l'on admire dans ceux du Bernin et du Puget, on y remarque plus de grace et une pureté de dessin que l'on ne retrouve que dans l'antique (13).

Catherine Duchemin, son épouse, avoit beaucoup de talens et excelloit à peindre des fleurs; elle étoit aussi de l'academie de peinture.

(10) Un anglois (le lord Stanhope) ravi d'admiration à la vue de ce chef-d'œuvre, court chez Girardon, jette sur sa table une bourse de cent louis, et le prie de l'accepter comme une foible marque de sa satisfaction et de son estime.

(11) Elle a été brisée en septembre 1792, ainsi que tous les autres monumens de ce genre.

(12) Elle fut appelée, en 1793, place des Piques, mais elle recouvra son ancien nom en juillet 1794.

(13) Ceux qui désireroient de plus grands détails sur la vie de Girardon, peuvent consulter son éloge par l'abbé Lambert, imprimé dans son *histoire littéraire*. Tom. III, part. II, pag. 312. Et sa vie, dans *les vies des fameux sculpteurs*. Tom. II, pag. 209.

Au côté droit du tombeau de Girardon, sur une table de marbre blanc, on lisoit :

D. O. M.

Cy *gisent :* François Bastonneau, *écuyer conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances, et assesseur en l'élection de Paris, décédé en l'année* MDCLXXXXVI. *âgé de* LXXXV. *ans sept mois vingt-trois jours; et dame* Martine l'Huilier, *son épouse, décédée le* XXIV. *janvier* MDCLXXXVIII. *âgée de* LXVII. *Plus* Gabriel Bastonneau, *écuyer, conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France et de ses finances, et maréchal-des-logis de sa majesté; et* Henri-François Bastonneau, *écuyer seigneur vicomte d'Aszay, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes. Priez Dieu pour leurs ames.*

A gauche du mausolée de Girardon, étoit une table de marbre blanc, surmontée d'une croix et de deux lampes funèbres, et encadrée de marbre de Languedoc; on y lisoit cette épitaphe :

Ci-gist *messire* Bastonneau, *chevalier, seigneur et vicomte d'Aszay, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, qui décéda le* XXXI. *janvier* MDCCVII. *Il a reglé sa vie par la pensée de la mort, plein de confiance en Jesus-Christ, il a demandé les prières de son église. Dame* Catherine Troisdames, *son épouse, exécutrice de son testament, pour l'union et l'amitié qu'ils se sont toujours portée; et* Gabriel Bastonneau, *seigneur et vicomte d'Aszay; et* François-Robert Bastonneau, *ses enfans, pour le respect qu'ils ont eu pour leur dit père, ont désiré faire ce monument de piété.*

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut à peccatis salvantur.

A côté de cette épitaphe on en voyoit une autre gravée sur une pierre et conçue ainsi :

Maitre Nicolas Talvatz, *vivant greffier de la seconde chambre des requêtes du Palais, ancien marguillier de cette paroisse; et damoiselle*

MARIE GIRARD, *sa femme, laquelle avoit été veuve en premieres noces de maitre* Charles Veillart, *vivant huissier du roi en sa cour de parlement; tous les enfans édifiés de la piété et de la conduite de leurs pere et mere, pour marque éternelle de leur reconnoissance et servir d'exemple à leur descendans, ont fait poser cette pierre le* XII.e *jour de mai* MDCLXXXXIV.

Honora patrem et matrem et pro eis bene defunctis bene precare.

Au-dessus de l'épitaphe de la famille des Bastonneau, à droite du tombeau de Girardon, on lisoit sur un marbre blanc encadré de marbre noir :

Dame MARIE FERRAND, *veuve de messire* Philippe Sanguin, *chevalier, seigneur de Focquencourt, Vollusseaux et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et sous-doyen en sa cour des aydes, a fondé, etc. laquelle est décédée le* VII *may* MDCCII.

A côté du précédent monument, sur un marbre noir, on lisoit en lettres d'or :

D. O. M.

CY *sous ce banc gisent et reposent les corps de noble homme maistre* JÉRÔME D'ABLARY, *vivant greffier en chef du thresor au Palais à Paris; et damoiselle* ANNE DE LOVYS, *sa femme, décédés, lui, le* VII. *d'avril* MDCXIX, *et elle, le* XXV *janvier* MDCXXXIV.

Contre un des piliers du chœur, du côté de l'épitre, étoit adossé un monument au-dessus de la boiserie; il étoit de pierre plaquée de marbre noir, et orné de deux pilastres soutenant un fronton brisé, sur le timpan duquel étoient deux enfans tenant des têtes de mort, et au milieu une table carrée de marbre noir, sur laquelle étoit peinte un prêtre âgé, avec des cheveux blancs et des moustaches, à la manière du tems de Louis XIII. Le haut de son collet étoit garni de dentelles. Ce mausolée étoit terminé par un cul-de-lampe où étoient ses armes qui étoient trois merlettes, avec une quinte feuille en cœur.

Il y avoit dans le chœur plusieurs tombes plattes, mais la plûpart étoient si usées, que l'on n'y voyoit presque plus rien. Voici ce que nous avons pu en

recueillir sur une pierre où étoit gravée l'effigie d'un homme vêtu d'une grande robe; on lisoit :

Maistre JEHAN MOULÉ *de Gré.... en Gatinois, clerc et maistre en la Chambre aux deniers de Monseigneur....... Dauphin de Viennois qui trepassa le* XIII.e *jour du mois de Juin l'an de grace mil trois cent soixante onze. Priez Dieu pour l'ame de lui.*

Sur la pierre à côté, où étoit aussi gravée l'effigie d'un docteur en robe, on lisoit :

HIC JACET MAGIST... GUILLELMUS BALA *regis Navarræ Clericus Cannonicus.... aprilis anno Domini* M CCC XXXIV. *Reqniescat in pace.*

Dans ce même chœur a été aussi enterré Nicolas le Tourneur, prêtre, célebre par sa piété, sa science et ses grands talens pour la chaire. Il n'avoit point d'épitaphe, et ce n'est que par tradition qu'on sait le lieu de sa sépulture (14).

A gauche de la sacristie on lisoit sur une pierre :

CY *gist vénérable et discrete personne monsieur maître* MICHEL BUISSON *prêtre chanoine en l'église de Notre-Dame de Paris, et Curé de l'église de St. Landry en la Cité.*

Jacques le Roy, archevêque de Bourges, avoit aussi sa sépulture dans cette église. Il y fut inhumé en MDLXXI.

Jacques *le Roy* étoit fils de René, seigneur de Chavigni, conseiller du Roi, et Madeleine Gouffier, sœur d'Adrien, évêque de Constance et cardinal. Il entra d'abord dans la congrégation de Clugny où il fit profession. Il devint successivement abbé de St. Florent, de Saumur, ensuite de Dol et de Ville-Loin. Enfin il fut élu abbé de Cluny; mais d'après le desir de François Ier, il se démit en faveur de Jean de Lorraine, cardinal en 1528; mais il fut dédommagé de cette complaisance dix ans après. Tournon ayant passé au siége d'Auxerre, il fut nommé à celui de Bourges et en prit possession la même année. De son tems, la ville fut prise par les Hérétiques; tous les temples

(14) Piganiol. T. I, p. 418.

furent

furent brûlés et pillés. Il mourut à Paris en 1572, et fut inhumé à Saint-Landry (15).

Il y avoit, à côté du grand portail, une chapelle où l'on voyoit les plus beaux fonts baptismaux qu'il y eut à Paris, avant qu'on eût fait ceux de St. Sulpice. Ils ont été transférés en 1791 à St.-Germain-des-Près, c'est par une erreur très-grossière, que Piganiol (16), et après lui Dulaure (17) et Hurtaut (18), ont avancé qu'ils étoient faits d'*un grand bloc de porphyre;* car au lieu d'être de cette roche précieuse et difficile à travailler, ils sont de marbre de Flandre qu'on appelle Rance, qui, à la vérité, a un fond brun comme le porphyre, mais qui, au lieu d'être jaspé comme lui, est composé de grandes plaques grises avec de larges veines d'un blanc sale, et qui, au contraire du porphyre, est le plus commun, et un des plus aisés à tailler; d'ailleurs il eût été difficile de faire dans le porphyre des ornemens aussi délicats que ceux qui sont sur ces fonts, puisqu'on ne peut tailler le porphyre qu'avec la pointe, et que ce n'est qu'à force de grès qu'on parvient à l'unir et ensuite le polir (19).

La forme de ces fonts est celle d'un vase applati, très-large par le haut; son pied est trop maigre pour sa largeur; mais ce qui est ridicule c'est surtout la forme du dez qui porte le tout.

Les ornemens en sont fort bien faits, ils sont presque tous de bronze doré d'or moulu, tels que les charnières et les fleurons qui sont au couvercle, ainsi que les portes qui sont au milieu du vase. Les gaudrons du dessus du couvercle et les ôves qui sont sous le vase, sont sculptés sur le marbre.

Ces fonts ont été faits par *la Pierre*, marbrier, et ont été donnés, en 1705, par M. Garçon, curé de St. Landry. Ils sont à présent au Muséum des Augustins.

Cette église ayant été volée au mois de mars 1751, il y eut, pour

(15) *Gallia Christiana.*

(16) Tom. I, pag. 425.

(17) Tom. II, pag. 150.

(18) Diction hist. de Paris. Tom. III, pag. 387.

(19) Il ne faut qu'avoir des idées très-communes de minéralogie pour bien distinguer le marbre du porphyre.

réparer ce sacrilège, une procession ordonnée, à laquelle le parlement assista (20).

Assez près de là, est une petite place sur laquelle est un port où s'arrêtoient autrefois les bateaux chargés de vivres ou d'autres provisions qu'on amenoit par eau, comme ils abondent aujourd'hui au port de la Grève, de l'autre côté de la rivière; d'où est venu le proverbe, *C'est le port St. Landry, le vieux passage* (21).

En l'an 1582, les doyens et chanoines de Notre-Dame, firent rétablir le mur qui flanque et ferme le quai de l'ancien port dit St. Landry, comme on le voit par cette inscription qu'ils firent graver sur une des pierres de ce mur.

Anno Domini CIϽIϽLXXXII. *ut insula parisiensis undique insurget ornatior tutiorque capitulus insignis ecclesiæ, hunc quoque murum sustulit* P. SEGUIER *decano Archidiacono, Mesnilio et Camerario.* P. DE LA BASSÉE. *Canonicis procurantibus.*

(20) Lebeuf. Tom. I, pag. 74.

(21) Dubreuil. Page 92.

L X.

ABBAYE SAINTE-GENEVIÈVE A PARIS;

Département de la Seine.

PLUSIEURS écrivains ont publié la vie de Geneviève, Patrone de Paris et à qui étoit dédiée la riche Abbaye que je vais décrire; j'en rapporterai les circonstances les plus remarquables.

Geneviève naquit à Nanterre, petit village à deux lieues de Paris. Ce fut, suivant Dubois et les Bollandistes, en 420; mais l'auteur d'une vie manuscrite de cette Sainte, ne lui fait voir le jour qu'en 423. Son père se nommoit *Sévère* et sa mère *Géronce*.

Malgré la tradition, malgré quelques historiens qui donnent à cette fille une extraction commune (1) et qui lui font garder les moutons par nécessité. Je suivrai l'opinion contraire d'un auteur qu'on peut dire contemporain, puisqu'il a écrit la vie de Sainte-Geneviève dix-huit ans après sa mort.

Sainte-Geneviève garda, il est vrai, les moutons, mais c'étoient ceux de ses parens, et par humilité plutôt que par besoin. Cependant on la représente toujours habillée en bergère avec une houlette près d'elle et une quenouille à la main. C'est ainsi qu'elle est figurée dans la belle estampe de Balechou (2).

Elle possédoit quelques domaines sur le territoire de Melun; le fait suivant l'indique assez. Des ouvriers travailloient à la moisson de ses bleds, un orage terrible survint et menaça d'inonder les moissonneurs. Geneviève parut fort à propos; la

---

(1) Vallois prétend qu'elle étoit d'une naissance bien au-dessus de celle que lui suppose la tradition; elle garda les troupeaux, à la vérité, mais c'étoit ceux de son père. Elle avoit, suivant lui, des biens du côté de Meaux.

(2) On la voit aussi de cette manière sur les anciens vitraux; un peintre sur verre ayant à représenter cette bergère, et ne sachant faire que des cochons, écrivit dessous: *ces cochons sont des moutons.*

pluie tomba à flots, noya les champs voisins, mais ceux de Geneviève et ses ouvriers n'en reçurent pas même une goûte (3).

Plusieurs historiens ajoutent que Saint-Germain, accompagné de Saint-Loup, allant en Angleterre, prirent, par un avis secret du ciel, le chemin de Nanterre. A leur arrivée, une multitude immense se précipita sur leurs pas. Saint-Germain distingua néanmoins dans la foule un enfant de six à sept ans (4), c'était Geneviève dans laquelle il devina, *par une lumière intérieure de l'esprit de Dieu*, une grace extraordinaire. Il se la fit amener, lui demanda son nom, celui de ses parens; après différentes questions, auxquelles on pense bien que Geneviève répondit avec précision et justesse, le St. Evêque prophétisa la vie miraculeuse de cette fille.

Il s'entretint ensuite avec elle, et la pressa de lui déclarer si elle n'était pas portée à consacrer sa virginité entière à J.-C. et à être son épouse. « La Saincte » fille, ravie de contentement d'entendre le nom et la dignité de l'espoux qui » lui étoit proposé, protesta de vouloir conserver très-fidèlement le titre et qualité » de vierge, et qu'il y avoit déjà assez de temps qu'elle étoit pressée des desirs de » vivre en cette profession ». Après cet entretien on s'achemina vers l'église du lieu, elle y reçut la bénédiction.

Les évêques en la remettant à ses parens, leur ordonnèrent de l'amener le lendemain. Geneviève y fut conduite dès la pointe du jour. Saint-Germain lui demanda si elle persistoit dans le désir qu'elle avoit manifesté la veille de se consacrer vierge. Elle répondit affirmativement. « En ce moment Saint- » Germain ayant jetté les yeux en terre, y vit une forme de pièce de monnoie » d'airain, mais gravée au coin du Ciel et marquée du signe de la croix, » apportée de la part de Dieu qui vouloit faire un présent à sa nouvelle » espouse. Le Sainct prend cette pièce, la donne à Geneviève et lui ordonne

(3) Chiffletius, p. 468.

(4) Suivant quelques auteurs elle n'avoit que sept ans, d'après les autres neuf, et selon d'autres dix ou onze; le plus raisonnable de tous est l'abbé Fleury, qui fixe ce premier acte de piété à l'âge de quinze ans. Touss. Duplessis. Annal. de Paris, p. 41.

« de l'avoir perpétuellement au col en mémoire de lui ». Il est bon d'observer que pour être plus facilement suspendue, le ciel l'avoit envoyée percée (5).

Geneviève désirant aller à l'église un jour de fête, sa mère le lui défendit; comme elle insistoit, l'impatience prit à Géronce qui donna un souflet à sa fille. Le Ciel, pour la punir d'une telle insulte, la rendit tout-à-coup aveugle. Cette punition dura dix-huit mois; au bout de ce long tems Geneviève lui rendit la lumière en lui lavant les yeux avec l'eau du puits du lieu où elles demeuroient (6).

Ce puits acquit ensuite une grande célébrité; on fit boire de son eau à Charles VI pendant sa maladie: Il étoit renfermé dans l'église de Sainte-Geneviève à Nanterre, on en remplissoit une auge de pierre, on venoit boire à longs-traîts, dans deux grands cuilliers de fer, cette liqueur miraculeuse. La chapelle étoit tapissée *d'ex-voto*, tous plus bizarres les uns que les autres.

Geneviève resta à Nanterre jusqu'à la mort de ses parens, et se retira ensuite à Paris chez une dame qui étoit sa marraine.

Si l'on en croit Viallon (7), cette fille, dès l'âge de quinze ans, ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi; et ces jours-là même elle prenoit pour toute nourriture du pain d'orge avec des féves, cuites depuis une semaine ou deux.

L'approche du redoutable Attila avoit jetté l'épouvante dans tous les cœurs. Les Parisiens vouloient abandonner leur ville, Geneviève leur conseilla de n'en rien faire, ajoutant que celles où ils se retireroient seroient pillées et saccagées. On la traita de fausse prophétesse, on alla même jusqu'à vouloir attenter à sa vie. Mais tout ce qu'elle avoit prédit étant arrivé, et les huns n'ayant pas même songé à approcher de Paris, le peuple n'eut plus pour elle que des sentimens de vénération et de confiance.

(5) Hist. manusc. de Ste. Gen., etc. etc., liv. I, ch. IV, p. 8. – Beurrier, vie de Ste. Gen., p. 14. – Le Juge, hist. de Ste. Gen., liv. I, f°. 3. – Lallemant, vie de Ste. Gen., p. 10.

(6) Chiffletius, de SS. Dionys. et Genovef., p. 455. – Beurrier, vie de Ste. Gen., p. 31. – Hist. man. de Ste. Gen., p. 10. – Pigan. De la Force, t. IX, p. 315.

(7) Hist. de Clovis, p. 125 et suiv.

Geneviève avoit depuis long-tems le dessein de faire construire une chapelle en l'honneur de Saint Denis et de ses compagnons Rustique et Eleuthere; mais elle étoit sans moyens pour cela. Un jour elle communiqua son dessein à des prêtres qui venoient souvent la visiter, et les conjura de réunir tous les matériaux nécessaires. Il leur fut sans doute aisé de se procurer du bois, mais ils ne savoient comment se procurer de la chaux. Et bien, dit Geneviève, allez jusqu'au pont de la ville et rapportez-moi ce que vous aurez entendu. Ils y rencontrèrent deux pâtres qui se disoient l'un à l'autre avoir découvert un four à chaux. On commença donc la construction de la chapelle. Un événement donna lieu à un miracle plus étonnant sans doute que celui de Moyse (8).

Les ouvriers étoient en grand nombre, l'eau vint à leur manquer. Aussitôt que Geneviève en fut informée, elle se fit apporter le grand vase destiné à contenir l'eau; après avoir fait éloigner tous ceux qui étoient présens, et sa prière achevée, elle fit le signe de la croix au-dessus du vase, et, au grand étonnement de la multitude, il se remplit d'eau en un instant, tellement que tant que l'ouvrage dura, le vase ne désemplit pas et fournit abondamment à boire aux ouvriers (9).

Un jour d'hiver, après avoir passé en prières, suivant sa coutume, la nuit du samedi au dimanche, elle sortit de grand matin pour se rendre à l'église de Saint-Denis. Dans le chemin, le cierge que portoit devant elle une des vierges qui l'accompagnoient, s'éteignit. S'en étant apperçu, elle prit le cierge qui se ralluma sur-le-champ entre ses mains. Cependant il étoit consumé lorsqu'elles arrivèrent à l'église. Sainte Geneviève se prosterna aussi-tôt, fit son oraison, et tout-à-coup un autre cierge, qui n'avoit point encore servi, prit feu et lui servit de flambeau (10).

Quelques prisonniers avoient été condamnés à mort, Geneviève résolut de

(8) Chiffletius, p. 459 et suiv.

(9) Chiffletius, p. 459.

(10) Lallemant raconte que Geneviève avoit dans sa cellule un cierge qui s'allumoit de lui-même, lorsqu'elle le desiroit. Pag. 39.

demander leur grace à Childéric qui étoit alors à Paris. Ce Prince qui avoit pour la Sainte une estime particulière, et qui craignoit ses sollicitations, fit fermer les portes de la ville, pour qu'elle ne pût pénétrer jusqu'à lui. Mais à son approche les portes s'ouvrirent miraculeusement; elle vit le Roi et en obtint la grace qu'elle demandoit (11).

Geneviève secourut les Parisiens asssiégés par Clovis. Ceux-ci manquoient de vivres, elle leur conseilla de s'embarquer sur la Seine pour en aller chercher (12). Il y avoit sur la rive un écueil où tous les bateaux faisoient ordinairement naufrage, c'étoit un arbre. Géneviève, accompagnant la flotte, le fit abattre ; au moment où il tomba, il sortit de dessous ses racines deux monstres énormes, de couleur différente, qui, en fuyant, exhalèrent une odeur fétide. De ce moment on n'entendit plus parler de naufrages en cet endroit (13).

Geneviève voyagea ensuite et par-tout elle signala sa présence par des miracles étonnans et nombreux. Elle guérissoit les malades et chassoit le démon.

Elle guérit dans l'église de Saint-Martin de Tours, un des chantres qui fut tout-à-coup saisi de l'esprit malin. Le démon avoit souhaité de sortir par l'œil, mais Geneviève voulut l'humilier en le jettant dehors par un endroit tout opposé (14).

On a dit depuis long-tems que la curiosité est naturelle aux femmes. Je rapporterai le miracle suivant, non pas précisément pour le prouver, mais pour faire voir que la sainteté même cède quelquefois à ce mouvement impérieux de l'ame.

Geneviève, étant un jour assise sur sa porte, vit passer une jeune fille, portant un vase. Elle l'appela et lui demanda ce qu'elle portoit. C'est une phiole remplie d'huile, répliqua la jeune fille, que je viens d'acheter. Geneviève qui avoit l'œil perçant et fin apperçut le diable sur l'ouverture de la phiole. Tout-à-coup elle

(11) Touss. Duplessis.

(12) Chiffletius, p. 464.

(13) Ciambotti, p. 50.

(14) Lallemant, p. 78.

prit un air menaçant, souffla dessus, et une partie du col de la bouteille se brisa et fut dispersé; ayant ensuite fait le signe de la croix sur ce qui restoit, elle congédia la jeune fille (15).

Clovis avoit, comme Childeric, une considération particulière pour Géneviève. Ce roi cruel avoit souvent, en sa considération, laissé fléchir son cœur, délivré des prisonniers et pardonné à des criminels.

Geneviève mourut à Paris le 3 Janvier 512 (16); elle fut inhumée dans le caveau Souterrain de l'église bâtie par Clovis, qui depuis a porté son nom. On y plaça une lampe, autant par honneur, sans doute, comme c'étoit la coutume, que pour éclairer la multitude qui affluoit. Cette lampe fut pendant long-tems une source intarrissable de miracles, car elle ne s'épuisoit point, malgré la quantité d'huile qu'on en tiroit pour la guérison des maladies les plus désespérées.

Erasme a fait des vers en l'honneur de Sainte Geneviève. Ils commençent ainsi:

Diva pii vatis votivum solvere carmen.
Qui cupit, etc.

Le Liepvre les a traduits en vers françois (17).

Sous le règne de Louis le Débonnaire, un débordement prodigieux inonda Paris. Les églises et les oratoires devinrent inaccessibles, Ynchade, alors évêque, fit chercher un lieu commode pour célébrer les Saints mystères. Un clerc nommé Richard alla, par batteau, jusqu'à un monastère de Vierges fondé par Sainte

(15) Chiffletius, p. 467.

(16) La comtesse de Valois, femme de Charles de Valois, frère de Philippe, fit mettre la vie de Sainte Geneviève en vers françois. Ce manuscrit se voit à l'abbaye, il commence ainsi:

Madame de Valois me prie
Qu'en romans mette la vie
D'une vierge qu'elle moult amie
Genenième la nomme et Clamie.

(17) Pag. 12.

Geneviève,

Geneviève, proche Saint Jean en Grève, et connu depuis sous le nom *d'hôpital des Haudriettes*; on y conservoit religieusement le lit dans lequel Geneviève étoit décédée. Il vit avec étonnement les eaux remplir toute la chambre, et faire comme une espèce de voûte autour de ce lit qu'elles ne touchèrent point.

Le comte *Egbert*, abbé de Sainte-Geneviève, pour satisfaire à sa dévotion particulière, tira secrètement une dent de la tête de la Sainte. Peu de tems après, étant tombé malade, et craignant que ce ne fût une punition divine, il déclara sa faute, et pour la réparer, il fit enchasser cette dent dans un reliquaire d'or et de crystal, dont il fit présent à l'église.

Ceci arriva à Draveil, où l'irruption des Normands, en 846, avoit obligé de transporter le corps de Sainte Geneviève (18).

Je ne m'arrêterai point à concilier les différens sentimens des historiens sur l'année de la fondation de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. L'époque qui m'a paru la plus raisonnable est 508, c.-à-d., un an après la bataille que Clovis remporta sur Alaric, Roi des Visigoths, dans la plaine de *Voclade*, aujourd'hui *Vouglé*, près Poitiers.

Il avoit promis, en 507, à la prière de Clothilde et à la considération de Geneviève, s'il revenoit victorieux, de bâtir une église sous l'invocation de St.-Pierre et de St.-Paul. La fondation de cette église fut donc l'accomplissement du vœu qu'il avoit fait avant son départ. On ne doit l'attribuer qu'à cette seule cause.

(18) Il y avoit, en 821, près l'église de Saint-Jean-Baptiste, appelée depuis Saint-Jean-en-Grève, un monastère de filles, dépositaires du lit dans lequel Sainte Geneviève étoit morte. Il survint alors un débordement qui couvrit toutes les campagnes. Mais on assure que les eaux s'élevèrent tout autour de ce lit sans y toucher, jusqu'au milieu des fenêtres de la chambre où on le conservoit.

Duplessis prétend que ce monastère fut fondé dans la maison qui avoit servi de demeure à Sainte-Geneviève. – Il ajoute que ce monastère a fait place à un hôpital connu sous le nom des *Haudriettes*, du nom d'*Étienne Haudri*, qui acheta, au XIII[e] et XIV[e] siècle, des emplacemens vuides pour fonder son hôpital. Il y eut ensuite, au même lieu, une chapelle qui a conservé le même nom, sous l'invocation de Sainte Geneviève. Annal. de Paris, p. 136.

Le sommet de la montagne où fut bâtie l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, avoit été choisi pour être l'un des cimetières des habitans de la ville de Paris.

On ne peut douter qu'il ne fut également destiné par les payens au même objet, puisqu'on y trouva des petites caisses de brique et de ciment, remplies de cendres et de médailles d'or et d'argent, et qu'on y découvrit aussi, en 1620, un cercueil de marbre blanc, orné de plusieurs figures mythologiques (19).

Clovis employa tout ce que l'art du siècle put inventer de plus beau. L'ouvrage étoit à la Mosaïque, fait de petites pierres de toutes les couleurs, lesquelles, jointes ensemble, représentoient diverses figures. C'est ce que ce temps-là pouvoit produire de plus magnifique. Le dedans étoit orné comme d'une tapisserie fixe et d'une peinture solide; le dehors étoit de même (20).

Le moine Roricon a donné de grands éloges à Clovis sur sa piété. Ce prince montra sa magnificence dans les présens qu'il fit à cette église, et dans les fonds qu'il lui attribua. Il lui donna toutes les terres qui étoient autour de l'église, avec tout le domaine et la justice; il y attribua plusieurs villages et tout ce qui en dépendoit, comme Nanterre, Rosni, Vannes, Joigni, Choisi. Mais le plus considérable des legs qu'il fit à cette abbaye fut celui de quelques parties du domaine de Bourgogne qu'il y ajouta (21).

Brice (22) et Piganiol de la Force (23) ont avancé que Clovis avoit fait bâtir un palais dans l'endroit où étoit la maison abbatiale; mais Duplessis (24) et Jaillot (25) démentent cette assertion, et réfutent avec avantage ceux qui l'ont imaginée.

Clovis étant mort en 511, avant d'avoir pu achever cet édifice, la reine Clothilde y mit la dernière main, et l'enrichit de divers ornemens.

(19) Piganiol. Tom. II, pag. 365.
(20) Molinet, p. 222.
(21) Molinet, p. 23.
(22) Descript. de Paris, t. II, p. 479.
(23) Descript. de Paris, t. VI, p. 58.
(24) Annal. de Paris, p. 42.
(25) Recherch. sur Paris, XVII quart. p. 86.

Saint Remy, archevêque de Reims, en fit la dédicace sous l'invocation de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Quelques auteurs et Lebeuf (26) entr'autres, en parlant de la fondation de l'église bâtie par Clovis, se servent du mot *basilique* (27).

Suivant le sentiment de plusieurs historiens (28), l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul fut donc au commencement desservie par des clercs réguliers qui furent ensuite sécularisés.

Du Molinet conjecture que les premiers clercs qui peuplèrent Sainte-Geneviève avoient été tirés de la cathédrale de Rheims; il dit aussi qu'ils étoient réguliers et il autorise son opinion sur ce que l'abbé Sugger ayant mis des chanoines réguliers, il y trouva un cloître et un chapitre (29).

(26) Lebeuf, Hist. de Paris, tom. I, II part., p. 366.

(27) Le mot *basilique* vient de *βασιλεύς*. Roi. Les Grecs appeloient *βασιλικοὶ οἰκοὶ basilicæ domus* les maisons royales; ce nom étoit donc donné aux palais où habitoit un roi. Avant Ambroise, Augustin et Jérôme, on ne le trouve dans aucun auteur chrétien. Les Romains appelaient *basilicæ ædes*, *basilicæ* les bâtimens publics, accompagnés de magnifiques portiques, où on rendoit la justice. Constantin appliqua plusieurs de ces bâtimens à l'usage de la religion chrétienne, c'est pour remercier Gratien d'une semblable destination qu'Ausonne dit : LES BASILIQUES AUTREFOIS ENCOMBRÉES DE LA FOULE DES PLAIDEURS ET DES GENS D'AFFAIRES, RETENTISSENT AUJOURD'HUI DES VŒUX QU'ON Y ADRESSE AU CIEL POUR VOUS. C'est sans doute la cause pour laquelle le nom de basilique a été appliqué aux églises modernes; il a servi principalement à désigner les églises supérieures aux autres par leur grandeur et leur magnificence.

Baillet dit que ce nom se donnoit aussi aux églises desservies par un clergé séculier ou régulier, pour les distinguer de celles où il n'y avoit qu'un prêtre ou deux pour faire l'office; mais c'est par la raison que les grandes églises étoient nécessairement désservies par un clergé plus nombreux que les petites chapelles.

L'opinion adoptée par quelques savans que le nom de basilique se donnoit aux églises non encore consacrées n'est pas admissible.

(28) Gall. Christ., tit. VII, pag. 699 et 705. — Lebeuf, tom. II, pag. 367. — Duplessis, Annal. de Paris, pag. 42 et 156. Ce dernier dit qu'après le siége de Paris par les Normands, en 886, les moines abandonnèrent leur monastère, et que la place fut occupée par des clercs séculiers. C'est, suivant lui et les auteurs de la Gaule chrétienne, l'époque où les moines furent sécularisés, et l'événement qui y donna lieu. Il prétend aussi qu'alors on institua un doyen.

(29) Molinet, vie de Sainte Geneviève, p. 302.

Dans les premiers temps il y eut des *frères convers* (30) *et servans en l'abbaye* (31). Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait eu aussi des *sœurs converses* (32); c'étoient des filles dévotes ou des veuves qui faisoient des vœux simples entre les mains de l'abbé, et se consacroient pour toute leur vie au service des églises et des monastères qui les entretenoient.

Plusieurs conciles furent assemblés dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. Le premier en 522; le second, en 577, fut convoqué par les intrigues de Frédégonde, épouse de Chilpéric, contre Prétextat, archevêque de Rouen.

Celui-ci avoit marié son filleul *Méroüée*, fils du Roi, avec Brunehaut sa tante. Cette union déplut au prince, qui, de concert avec son épouse, résolut de perdre Prétextat. Chilpéric, à force de violences et de perfidies, parvint à son but. Grégoire de Tours, qui assista à ce Concile, s'opposa avec courage à l'injustice du roi.

Le troisième concile s'y tint en 615.

Il est probable qu'il y en eut encore d'autres, depuis cette époque, jusqu'en 1290, où *Gérard de Pavie et Benoist de Cajette* vinrent en France, en qualité de légats, pour publier la croisade. Le concile national, pour celle de l'archevêché de Sens, fut assemblé à Sainte-Geneviève; ces deux cardinaux légats y présidèrent (33),

Dans les premiers temps, l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul servit d'asyle aux nobles qui se croyoient coupables (34). *Leudaste*, comte de Tours,

(30) Hist. manusc. de Sainte Geneviève, etc. ect. liv. IV, p. 536.

(31) Voyez sur les *frères convers* le premier volume des Antiquités, art. III. Les Célestins, p. 10.

(32) Dans ces derniers temps les sœurs converses étoient dans les couvens les filles de service. On connoit ce mot d'une abbesse dont la voiture étoit accrochée par un fiacre qui alloit la renverser, elle s'écria : *dites donc à cet insolent de s'arrêter, il me prend apparemment pour une sœur converse.*

(33) Hist. manusc. de Sainte Geneviève, liv. V, pag. 561.

(34) Le mot *asyle* vient du grec; il signifie un lieu sacré, inviolable. Les temples chez les anciens, les bois sacrés, les autels, les statues des dieux étoient des asyles; la concession de ce privilége aux églises chrétiennes date de Constantin. Quoiqu'on ne trouve pas de

convaincu d'impostures criantes dans le concile tenu à Bergni, (35) entre Paris et Soissons, s'y retira quand il sut que son crime étoit découvert.

Dagobert, Charlemagne et autres Rois de la première race et de la seconde ont fait des dons immenses à ce monastère (36).

Les auteurs de la Gaule chrétienne (37) insinuent que *Bernier* fut le premier doyen, au moins connu. Cependant ils observent qu'il est qualifié *évêque* dans le Nécrologe même de Sainte-Géneviève. XVI *Cal. decembr. obiit Bernerius, hujus ecclesiæ episcopus.*

On ne sauroit expliquer ce titre, à moins de ne considérer le titre d'*episcopus* que dans sa première acception, celle de surveillant (38).

---

lois relatives aux asyles avant Théodose, les ouvrages de Grégoire de Naziance en offrent des exemples.

Le lieu de refuge étoit d'abord limité à l'intérieur de l'église et spécialement à l'autel; il s'étendit ensuite à l'extérieur de l'église et à toute sa jurisdiction. L'etendard impérial dans les camps, la maison des évêques, les tombeaux des saints, les croix, les écoles, les monastères, les hôpitaux obtinrent, dans les siècles suivans, le même privilége: on spécifia ensuite les crimes à qui l'asyle étoit offert ou interdit et les crimes pour lesquels on n'y pouvoit trouver de refuge. Malgré ces précautions, l'abus de ces priviléges fut porté à un tel point qu'ils furent supprimés. Charlemagne donna une première atteinte aux asyles en 779, par la défense qu'il fit de porter à manger aux criminels réfugiés dans les églises. Nos rois avoient achevé ce que Charlemagne avoit commencé; mais en Italie les églises jouissent encore du droit d'asyle.

(35) *Brennacum* Lebeuf, tom. I, II part., p. 367.

(36) Lallemant, vie de Sainte Geneviève, pag. 142.

(37) Gall. Christ., tom. VII, pag. 705.

(38) Les ἐπισκοποι, *episcopi*, étoient chez les Athéniens des magistrats destinés a surveiller les provinces et les lieux éloignés. Les soldats du corps-de-garde du boulevart Poissonnier avoient écrit sur leur porte, πόλεως ἐπισκοποι, *gardes, surveillants de la ville.* Un évêque s'étant fait traduire ces mots en latin, et ayant appris qu'ils signifioient *urbis episcopi*, s'adressa à la police pour faire effacer l'inscription, trouvant très-mauvais que des soldats s'attribuassent le titre d'*évêques.*

Vers le septième ou huitième siècle, le monastère de Sainte-Geneviève étoit donc gouverné par un doyen (39).

Je soupçonnerois qu'il y a erreur de copiste, et qu'il faut lire *Bernecharius* au lieu *de Bernerius*.

Bernecharius étoit évêque de Paris vers 720. Il paroît avoir été doyen de Sainte-Geneviève (40).

(39) On appele ordinairement *doyen* le membre le plus ancien d'une compagnie; mais il faut distinguer du doyen en âge le doyen en dignité. Le titre de celui-ci vient de *decanus*, dixainier, parce que dix moines étaient sous l'inspection d'un *Decanus*, mot dont on a fait *Doyen*, et cent sous l'inspection d'un *centenarius*, centenier.

Les doyens n'étoient donc d'abord que des officiers destituables au gré des prélats. Ils se sont, dans la suite, érigés en titre de bénéfice, d'abord dans les chapitres séculiers et après dans les réguliers.

La jurisdiction et le pouvoir des doyens varient suivant les titres, la possession qu'ils ont et l'usage des lieux. Leurs principales fonctions dans les églises où ils forment la première dignité, ce qui est le plus ordinaire, sont d'officier aux fêtes solemnelles en l'absence de l'évêque, d'être à la tête du chapitre dans toutes les assemblées publiques et particulières, d'y porter la parole à l'exclusion de tous autres, de présider au chœur et au chapitre, d'y avoir la préséance et les honneurs, le droit d'y régler par provision tout ce qui concerne la discipline du chapitre.

Le doyen est aussi consideré comme le curé par tous les membres du chapitre et par les autres ecclésiastiques qui y sont attachés; il exerce, au nom du chapitre, toutes les fonctions curiales envers eux; dans les actes, il est toujours nommé le premier avant les chanoines et le corps du chapitre, parce qu'il remplit la première place; ce qui s'entend lorsqu'il est doyen en dignité. Cette dignité n'est point élective, si ce n'est par quelque coutume particulière ou statut du chapitre; l'ecclésiastique qui en est revêtu n'est pas du corps du chapitre, à moins qu'il ne soit en même temps prébendé, ou qu'il n'ait ce droit par un privilége spécial ou en vertu de l'usage observé dans son église: ceci est commun aux autres dignitaires des chapitres.

Suivant la jurisprudence des arrêts rapportés par Fuet, le doyen a double voix, c'est-à-dire, voix prépondérante dans les délibérations du chapitre pour la nomination aux bénéfices; mais dans toute autre affaire, il n'a qu'une seul voix, tant comme doyen que comme chanoine.

(40) Molinet (hist. Ste Geneviève, p. 323.) prétend qu'il y a eu autrefois un évêque à Sainte-Geneviève. Il se fonde sur ce que les monastères, dans le voisinage des maisons

On nomme en général pour premier doyen *Felix* (41).

Les Normands ayant mis le siége devant Paris en 885, y occasionnèrent de grands ravages; le monastère de Sainte-Geneviève ne fut pas épargné.

Germain-Brice (42) parle d'un anneau de fer placé devant le portail de l'église dans un mufle de bœuf ou d'âne. Suivant une tradition populaire qu'il rapporte, il y avoit été mis par les Normands pour pendre un abbé de la maison qui avoit refusé de leur livrer les trésors de l'abbaye.

Dans ces tems malheureux, il étoit d'usage de transporter dans les terres de l'abbaye les ossemens des religieux décédés; et lorsque les craintes étoient dissipées, on les rapportoit à leur place (43).

Après les ravages causés par les Normands, les chanoines cherchèrent à réparer les dégâts causés à leur église. Ils réparèrent et recouvrirent l'église; et il est à présumer qu'ils rétablirent aussi le réfectoire et le chapitre.

Un chanoine, appelé Thibaut, fit faire les fondemens du clocher, et ne put continuer son entreprise que jusqu'au premier étage.

---

royales, avoient un évêque pour célébrer, devant la cour, avec plus de pompe l'office divin.

Il dit encore que dans les monastères où reposoient les reliques des saints, les abbés jouissoient des droits épiscopaux, afin d'exercer ces droits devant les peuples qui venoient en pélérinage; mais, comme souvent ces fonctions d'abbé et d'évêque étaient incompatibles, on nommoit un co-évêque pour rendre plus commodement service au peuple dans les ministères ecclésiastiques. Ainsi il conclut que *Bernerius*, dont il est fait mention dans le nécrologe de Sainte-Geneviéve, étoit un co-évêque de cette église.

(41) Il est connu par ces trois vers tirés d'une vie manuscrite de Sainte Geneviére.

Virginis Angelicæ cernis, Lector, Genovefæ
Virtutes, vitiis Felix levita plavit,
Nobilitate illic fulgens et honore decanus.

Gall. Christ., tom. VII, p. 705.

(42) Tom. II, p. 478.

(43) Lebeuf, hist. de Paris, tom. II, pag. 367.

Un autre chanoine, appelé Mignard, fit bâtir le porche de cette église (44).

Hugues Capet témoigna aussi sa bienveillance envers le monastère de Sainte-Geneviève. Il vint restituer sur l'autel les biens et les droits qui avoient été ravis à ses ministres, et que Clovis, fondateur, avoit ôté aux prêtres des idoles pour les leur donner (45).

Robert son fils fut également leur bienfaiteur; il fit bâtir le cloître (46); décorer l'autel d'une table d'or et d'argent. Il donna aussi aux chanoines la faculté de disposer de leur prébende et de se choisir un doyen (47).

Henri Ier, à la demande des chanoines, leur accorda de ne vivre que dans la dépendance du Roi, ou de celui qui auroit Paris dans son apanage. Il en fit même un précepte à ses descendans (48).

Ulric ou de *Lourc*, est cité comme doyen dans cette charte (49).

Depuis l'an 1000 jusqu'à 1147, les doyens des monastères ont été *Hilgot*; élève de la maison de Sainte-Geneviève, cité dans une charte de 1085.

Sevin. Il est question de lui dans le nécrologe, à l'occasion d'un vase dont il fit présent à Sainte Geneviève. C'est sous son doyenné que l'on gardoit soigneusement une chasuble ou chappe que l'on croyoit avoir servi à Saint Pierre.

Lisiard, dont il est fait mention dans une charte de 1088. Cette charte est d'un évêque de Paris, nommé Gothofride.

Ce fut de son temps que Galo, évêque de Paris, dans une charte signée des chanoines de Notre-Dame, excepta de sa jurisdiction tout ce qui tient à la maison de Sainte-Geneviève, soit parens des chanoines ou domestiques; excepté pourtant les femmes, dont il fait la reserve.

Étienne. Louis IV, *pour le bien de l'ame de son père*, exempta à sa prière les chanoines de paroître à la cour, pour répondre aux accusations que l'on pouvoit

(44) Molinet, vie de Sainte Genevive, pag. 253.

(45) Lallemant, pag. 143.

(46) Piganiol, tom. VI, pag. 58.

(47) Gall. Christ., tom. VII, pag. 701.

(48) *Id.*

(49) *Id.* Pag. 705.

faire

faire contr'eux, ce à quoi ils étoient obligés auparavant quelque fût le délit, et ce qui leur déplaisoit infiniment, ils n'eurent plus dès-lors d'autres juges que le doyen et leurs confrères; le doyen seul fut excepté, et comme ses prédécesseurs fut obligé d'aller à la cour, en cas d'accusation.

Ce fut encore sous Étienne, en 1132, que la basilique de Sainte-Géneviève fut en interdit à l'occasion d'une dispute d'un appelé Golo avec d'autres maîtres, qui, conjointement avec leurs disciples, se plaignoient de payer un peu cher la licence. L'évêque qui voulut défendre son chancelier, mit toute la montagne de Sainte-Géneviève en interdiction, pour amener l'affaire à son tribunal (50).

Il paroît que le chapitre étoit alors composé de vingt-quatre personnes, quatre dignitaires, le doyen, le chancelier, le chantre et le célerier; de six chanoines résidens, et de dix autres, tant externes que bénéficiers, et de quatre chapelains (51).

En 1147, une sédition força le pape, Eugène III, de quitter Rome; il se rendit à Paris, il alla dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, pour y célébrer la messe, les chanoines firent étendre, devant l'autel un riche tapis de pieds que Louis VII, dit le jeune, leur avoit envoyé pour faire honneur au pape. Le saint père se prosterna sur ce tapis pour faire sa prière; mais il ne fut pas plutôt retiré dans la sacristie, que les officiers voulurent s'emparer du tapis, comme d'une chose qui, selon l'usage, leur appartenoit. Les domestiques de l'abbaye voulurent aussi l'avoir; des paroles on en vint à tirer le tapis chacun de son côté, puis de là aux coups. La présence du roi, qui étoit alors dans l'église, put à peine appaiser le tumulte, il fut même frappé par les domestiques de l'abbaye.

Cet événement, et la vie peu régulière des chanoines, engagèrent le pape à mettre des moines de Cluni à leur place. L'exécution de ce dessein fut confiée à *Sugger*. Mais quoique le choix fût déjà fait sur la requête des chanoines de l'abbaye, on consentit simplement à une réforme. En conséquence *Sugger* demanda

(50) Gall. Christ., tom. VII, pag. 705 et 709.

(51) Molinet, pag. 309.

à *Guilduin*, abéé de Saint-Victor-lès-Paris, douze religieux, et *Eudes*, pour être leur abbé; ce qui lui fut accordé. Ainsi la réforme s'introduisit dans l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul vers 1148, époque où elle prit le nom de Sainte-Géneviève (52).

Depuis cette époque, le monastère de Sainte-Genéviève fut changé en prélature, et devint une abbaye.

Les abbés eurent la prérogative d'être juges et conservateurs des privilèges apostoliques (53).

Lors de la réforme, un des chanoines séculiers jouissoit, pour sa prébende de la terre d'Auteuil. Le maître y avoit entr'autres droits, celui désigné dans les vieux cartulaires par ces mots : *Capitalia virorum et mulierum*, que l'auteur de l'histoire de Sainte Genévièvе croit avoir été les *chapperons et couvre-chefs des nouveaux mariés* (54).

Si l'on en croit l'auteur de l'histoire de Sainte Géneviève (55), les propriétaires de certains héritages à Auteuil étoient obligés *de fournir de la paille pour mettre aux pieds des femmes la nuit de Noël.*

Odon ou Eudes est le premier abbé de Sainte Géneviève; il s'étoit retiré, jeune encore, à Saint Victor avec Guillaume de Champeaux. Thomas, prieur de cette maison, ayant été assassiné par les neveux de l'archidiacre de Paris en 1130, Eudes fut choisi pour lui succéder sous l'abbé Gilduin (56).

La réforme ayant été résolue à Sainte Géneviève, Sugger le destina pour en être le nouvel abbé. En conséquence le jour de St. Barthelemi 1148, l'abbé de Saint Denis, avec tout le clergé, alla chercher Eudes et douze autres religieux, et les conduisit en grande pompe à l'église Sainte-Géneviève,

(52) Piganiol de la Force, Tom VI. p. 60. — Corrozet, Antiq. de Paris, p. 12. — Jaillot, recherch. sur Par. XVII Quart., p. 80.

(53) Histoire manuscrite de Sainte-Gen., l. V., p. 587. — Jaillot, recherch sur Par. XVII quart., p. 78.

(54) Liv. VI, p. 800.

(55) Liv. VI, p. 801.

(56) Hist. man. des hommes illust. des Chan. Rég. de Fr., T. 1 p. 754 et suiv.

où Eudes fut béni abbé par l'évêque de Meaux. On le mit en suite en possession de son nouveau domaine.

Eudes et ses religieux furent regardés par les chanoines séculiers auxquels ils avoient succédés, comme des usurpateurs, et en reçurent beaucoup d'insultes et d'outrages. Enfin ils en portèrent des plaintes à Sugger leur protecteur. Celui-ci étantvenu à Paris avec bonne escorte, manda les anciens chanoines, et les menaça de leur faire couper les pieds et les mains et crever les yeux s'ils continuoient à troubler le repos de ces bons religieux.

Eudes fonda l'anniversaire de son père, de sa mère et le sien; il donna pour cet objet plusieurs beaux ornemens.

Après avoir gouverné quinze ans l'abbaye, il s'en démit en plein chapitre, vers l'an 1163, et fit procéder à l'élection d'un autre abbé, nommé *Aubert*, qu'il en mit en possession. De-là il retourna à Saint-Victor, sa première retraite.

Il tint sur les fonds de baptême, en 1165, le fils du roi Louis-le-Jeune, avec les abbés de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés; c'est le dernier honneur qu'il reçut. il mourut peu de tems après, et fut enterré dans la chapelle souterraine de Saint-Victor.

On lisoit sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Martyris Odo prior priorum post virginis abbas
Martyrium didicit virginitate sequi.
A Victore rosas certaminis à Genovefa
Lilia purpurei plena pudoris habens.
Intulit hos flores paradiso, tempore florum,
A puero senior, in sene virgo puer.
Mitis cum Moyse, cum Natacle fidelis,
Cum Samuele sacer, cùm Simeone timens.
Ne pereas per eum te Parisius paradiso
Orba parente para, non paritura parens.

Cet abbé avoit eu une dispute avec Drogon à l'occasion de quelques hommes qu'il vouloit soustraire à son autorité. Il fit encore un échange avec Hugon de

C 2

Saint-Germain de Paris, dont une charte de 1152 fait mention. Elle concernoit deux servantes que ces deux abbés se cédoient réciproquement, parce que l'une se marioit à un esclave de Sainte-Geneviève, et l'autre à un de Saint-Germain; elle les déclare toutes deux libres du service de la maison à laquelle elles étoient attachées d'abord.

Le second abbé fut *Albert ou Aubert*, qui de prieur devint successeur d'Eudes. Ce fut de son tems que le bruit courut dans Paris que le chef de Sainte-Geneviève avoit été séparé du reste des reliques, ce qui occasionna une grande rumeur, et ce qui étant venu aux oreilles du roi Louis VII, il entra dans une grande colère et menaça de tous les châtimens si la chose étoit vraie. Hugo, archevêque de Sens fut chargé de vérifier le fait, et le roi assista à l'ouverture de la châsse. Le chef se trouva avec les autres reliques, ce qui ramena le calme.

Nous voyons aussi dans sa vie une dispute avec Hugo de Montguillon concernant une servante (57).

Guerin de Sainte-Marthe est le troisième abbé de Sainte-Geneviève. Après son installation il chercha à s'adjoindre pour prieur un chanoine de son choix. Ce qui déplut infiniment aux autres moines, entr'autres à Saint-Guillaume, qui montra beaucoup d'aigreur dans sa résistance, et qui empêcha le nouveau prieur de sonner le réfectoire lorsque celui-ci voulut entrer en fonction. L'abbé irrité le punit de sa violence, le mit au pain et à l'eau trois fois par semaine et le fit manger par terre; mais les confrères de Guillaume indignés d'une pareille rigueur, trouvèrent le moyen de porter leurs plaintes au pape Alexandre, qui étoit alors à Sens, et qui ayant fait venir Guillaume et son abbé, réprimanda l'un et releva l'autre de sa pénitence (58).

Cependant Alexandre pour ne point être induit en erreur et condamner à tort l'abbé, qu'il regardoit d'ailleurs comme un homme de bien, chargea les

(57) Gall. Christ. Tom V.

(58) *Id.* P. 716.

abbés de Saint-Victor et de Saint-Germain avec Odon, ancien abbé de Sainte-Geneviève, de lui rendre compte du fait.

Vers 1168 l'abbaye fut soumise immédiatement au Saint Siége par Alexandre III (59).

Hugo qui succéda à Guérin fit faire plusieurs legs précieux au monastère. Ce fut de son tems qu'un des chanoines, nommé Guillaume, fut appelé en Dannemarck pour établir la discipline dans un monastère où les moines s'étoient beaucoup relâchés.

Il y avoit alors un commerce de prières entre l'abbaye Sainte-Geneviève et les Templiers.

Quelques évêques de Paris étendirent aussi leurs bienfaits sur l'abbaye. En 1172, *Maurice* lui fit présent des dîmes qui lui étoient échues. Cette donation fut confirmée par le pape Alexandre (60).

Etienne Ier avoit déjà été chanoine et abbé à Orléans, lorsqu'il fut nommé à l'abbaye de Sainte-Geneviève. En 1179, il obtint un ordre de Louis VII contre les habitans de Rosny, qui prétendoient ne point être serfs, mais simples cultivateurs et hôtes de Sainte Geneviève.

L'abbé et les religieux avoient souvent été obligés de disputer leurs droits contre leurs sujets. Ceux de la terre et seigneurie de Rosny, voulurent, en 1199, se soustraire, en partie, au joug de leurs seigneurs. Ils se regardoient comme simples vassaux; et refusoient, sous ce prétexte, toute autre obéissance. Les religieux, de leur côté, prétendoient qu'ils étoient véritablement serfs. L'affaire ayant été portée au conseil de Louis le jeune, il ordonna que, suivant la

(59) Le privilége de dépendre immédiatement du Saint-siége donnoit plusieurs exemptions; elles consistoient 1° à n'être point sujet à la visite et aux ordonnances de l'évêque; 2° à n'être point tenu de lui fournir aucun droit de procuration ou de repas, ainsi que les évêques l'exigeoient en ce tems-là, des églises qui leur étoient soumises; 3° à ne lui payer aucun droit *cathédralique*, ou autre tel qu'il soit; 4° à n'être point assujetti aux censures et interdits, etc., etc.

Ces différentes exemptions et priviléges ont été confirmés par plusieurs arrêts du parlement. Hist. manusc. de Sainte-Genév. L. V, p. 567.

(60) Gall. Christ. T. VII, p. 718.

coutume observée dans ce temps-là en France, les parties prouveroient leur droit par le duel. Le jour fut en conséquence assigné par l'abbé. *Hugues*, abbé de Saint-Germain-des-Prés, *Barbe-d'or*, doyen de Notre-Dame; *Philippe*, archidiacre, et d'autres, se trouvèrent dans la cour de Sainte-Geneviève pour voir l'issue du combat. Ceux de Rosny s'y rendirent, à la vérité, mais ils refusèrent de se battre contre les champions que présentoit l'abbé. Celui-ci, prenant acte de leur refus, alla aussi-tôt, avec toute sa compagnie, informer Louis le jeune de ce qui s'étoit passé. Le roi, après s'être convaincu par le serment de ceux qui étoient présens, que les habitans de Rosny n'avoient pas voulu soutenir le duel, et avoir pris l'avis de ses barons, du comte *Robert* son frère, et de *Thibault* son maître d'hôtel, prononça que les habitans de Rosny demeureroient serfs de Sainte Geneviève (61).

Il se fit, sous cet abbé, plusieurs dons intéressans. L'estime générale dont il semble avoir joui, le fit choisir arbitre de plusieurs différens, et Philippe Auguste ne dédaigna pas de le choisir pour tenir Louis, son fils et son successeur, sur les fonds de baptême. Le pape l'honora d'une mission dont il se seroit probablement bien passé, et qui l'exposa à plusieurs dangers. Il fut chargé de la conversion des Albigeois, qui propageoient leur doctrine dans le Midi. Ce fut pendant son séjour à Toulouse, qu'il fit connoissance avec les chanoines réguliers de Saint Saturnin, et qu'il établit avec eux une fédération pieuse, et un échange de prières entre leur communauté et la sienne.

Il avoit formé le dessein de rebâtir la Basilique de Sainte-Geneviève, ravagée par les Normands. Mais il fut obligé de se borner à quelques parties du bâtiment qu'il rétablit assez solidement. En 1192, nommé évêque de Tournai, il conserva toujours, pour les églises dont il avoit été abbé, un tendre souvenir. Il fit bâtir dans son palais, des chapelles, sous l'invocation de leur patron.

Ce fut par son conseil que l'abbé Marcel donna asile à la reine Ingelburge,

(61) De Molinet, hist. manusc. de Sainte-Gen., liv. VI, p. 811.

répudiée par Philippe Auguste, dans des terres de la dépendance de son monastère de Cisoing.

Un chanoine régulier lui a dédié un ouvrage, et ce fut à sa sollicitation qu'Ægidius, poëte qui florissoit dans ce temps-là, fit un poëme dédié à Louis VIII, où il l'engage à suivre les traces de son père (62).

Dans les commencemens de la réforme, les religieux, au nombre de douze, n'avoient, pour tout moyen de subsistance, que le revenu de trois prébendes qu'on leur assigna. Saint Guillaume, en y entrant, y ajouta la sienne.

Jean de Toci ou *Touci*, étoit issu d'une famille noble. Sa sœur, dame de Touci, donna le nom de sa terre à sa famille, et Guillaume de Touci, évêque d'Auxerre, en étoit originaire. Il servit d'arbitre dans plusieurs différens qui s'élevoient parmi les ecclésiastiques, et ne fut pas lui-même sans essuyer des difficultés pour le maintien des droits de son abbaye. Il fit divers échanges avec l'évêque de Paris, et obtint d'Innocent III que vingt-six serfs, employés au service de son abbaye, ne seroient plus soumis à l'inspection de l'évêque, ni de son archidiacre.

Honorius III le nomma, conjointement avec le prieur de Saint-Martin-des-Champs, pour juger Erard de Brienne et Philippa, fille du comte Henri, qui avoient contracté un mariage illicite. L'évêque de Tournai, son prédécesseur, le consulta toujours dans les affaires épineuses.

Il reçut à Sainte Geneviève Guillaume de Seignelay son parent, venu pour prendre possession de son évêché de Paris. L'abbé et les chanoines le conduisirent à la cathédrale, le présentèrent au doyen et au chapitre, ce qui fait conjecturer que delà est venue la cérémonie de conduire à la cathédrale l'évêque nouvellement élu.

On sait qu'un archevêque ou évêque, pour prendre possession de son église, étoit astreint à la cérémonie d'une entrée solemnelle. Voici celle qui s'observoit pour l'archevêque de Paris.

Ce prélat, après avoir été consacré, déterminoit le jour où il feroit son entrée

(62) Gall. Christ. p. 720-724.

solemnelle. Il en donnoit avis aux cours souveraines et aux magistrats de la ville de Paris, avec invitation d'y assister.

La veille, il alloit coucher à l'abbaye Saint-Victor. Le lendemain matin il y recevoit les complimens du prevôt des marchands et des échevins qui l'accompagnoient dans sa marche avec leurs archers et les autres officiers de la maison de ville. Les religieux de Saint-Victor le conduisoient processionnellement avec la croix jusqu'à Sainte-Genévière; n'étant alors revêtu que du rochet, du camail, avec la croix pectorale.

Le cortège s'arrêtant à quelque distance du portail de l'église, l'archevêque s'avançoit entre l'abbé et le prieur de Saint-Victor. L'abbé de Sainte-Genévière, vêtu pontificalement, à la tête de son clergé, en chappe, lui offroit l'eau bénite et l'encensoir. L'abbé de Saint-Victor, accompagné du prévôt des marchands, le présentoit ensuite à celui de Sainte-Genévière, puis se retiroit. L'archevêque, après avoir reçu de ce dernier le compliment d'usage, étoit conduit jusques dans le sanctuaire, où il prioit quelques instans. Après quoi, montant à l'autel, il prononçoit, sur le livre des évangiles ouvert, le serment suivant : *ego N., archiepiscopus Parisiensis, juro ad hæc sancta evangelia Dei me servaturum, jura, libertates, privilegia, exemptiones, immunitates et consuetudines monasterii Sanctæ-Genovefæ Parisiensis, et compositiones habitas inter prædecessores meos et abbatem et conventum dicti monasterii Sanctæ-Genovefæ.* Il présentoit ensuite sur l'autel une pièce de drap d'or pour faire un parement. De là on le menoit au trésor, où il endossoit tous les ornemens pontificaux, et où il étoit salué par les députés des cours souveraines. L'abbé et le prieur le conduisoient au sanctuaire, et l'y installoient dans la chaise épiscopale. Cela fait la procession se mettoit en marche, quatre hommes portoient l'archevêque dans sa chaise depuis le grand autel jusqu'à la porte de l'église; quatre religieux mettoient la main aux quatre bouts des bâtons, comme porteurs honoraires. Alors un huissier appeloit à haute voix les quatre barons vassaux de l'archevêque, celui de Massy, de Monjay, de Luzarche et de Conflans. Ceux-ci se présentant pour le porter, les quatre religieux se retiroient, et recevoient chacun pour leur droit, un denier d'or;

redevance

redevance que les archevêques de Paris ont contestée, mais à laquelle ils ont été condamnés par arrêt, ainsi qu'à celle du drap d'or qu'ils devoient laisser sur l'autel après leur serment. Le recteur de l'université se rendoit aux Jacobins où il haranguoit le nouveau prélat à son passage, et se retiroit. Le clergé de Notre-Dame venoit au devant de son évêque jusqu'à l'église de Sainte-Geneviève des ardens. C'étoit là que l'abbé de Sainte-Geneviève se préparoit à le présenter au doyen. L'archevêque descendoit de la chaise, et on se séparoit, après s'être salué mutuellement. La chaise étoit rapportée à Sainte-Geneviève.

Alors le clergé qui composoit la procession se rangeoit en haie et le prélat passoit à travers. Arrivé à la porte de notre-Dame, qu'il trouvoit fermée, il sonnoit une petite cloche mise exprès pour la faire ouvrir. Enfin cette cérémonie, comme presque toutes, étoit terminée par un repas splendide (63).

Les détails de cette cérémonie tiennent nécessairement à l'histoire des priviléges dont l'abbaye de Sainte Geneviève étoit comblée (64).

L'abbaye de Sainte-Geneviève jouissoit des droits épiscopaux sur toute l'étendue du bourg Sainte-Geneviève. Elle les céda, en 1102, à *Eudes de Sulli*, évêque de Paris.

Par la transaction qui en résulta, l'abbé de Sainte-Geneviève se réserva le droit de présenter à l'évêque les sujets destinés à desservir les églises paroissiales dépendantes de l'abbaye. Pour différentes cessions faites par le même évêque, l'abbé et les chanoines de Sainte-Geneviève lui donnèrent en échange la chapelle dite de Sainte-Geneviève des Ardens. Ils lui abandonnèrent aussi la prébende et le vicaire qu'ils avoient à Notre-Dame (65).

Il y avoit dans l'Abbaye Sainte-Geneviève des *canonici ad succurrendum*. On appeloit ainsi des personnes de tout état qui participoient aux prières

(63) Hist. manusc. de Sainte-Genév. L. V, p. 570 et suiv.

(64) Luce III, Célestin III et Grégoire IX ont confirmé par des bulles tous les privilèges de Sainte-Geneviève.

(65) Jaillot, rech. sur Paris, Quartier. S.-Benoit, p. 83.

de la communauté pendant leur vie et après leur mort, en considération des biens qu'elles y avoient donnés, ou des services qu'elles y rendoient (66).

Parmi ceux ainsi qualifiés, on en distinguoit de deux espèces; les uns se donnoient eux et leurs biens à l'abbaye, pour y servir, et réciproquement y être nourris et entretenus, sains et malades le reste de leur vie; on les appeloit *frères donnés* (67). Les autres étoient des personnes de qualité qui, en récompense des maisons, terres, cens, rentes, etc. qu'elles donnoient, avoient part aux prières des religieux.

L'abbaye de Sainte-Genéviève avoit, comme l'on sait, nombre de cures à sa nomination. Dans les premiers temps les chanoines qu'on y envoyoit pour les desservir, restoient entièrement soumis à l'abbé, auquel ils étoient tenus de rendre compte de l'administration du temporel de leurs bénéfices, et de remettre une partie de leurs revenus, dans ce qu'on appeloit *liber ordinis*. Il y avoit deux chapitres qui regardoient les curés, et leur traçoient un plan de vie, dont voici quelques articles :

Ils garderont le silence à l'église et à table.

Ils ne sortiront point et ne s'arrêteront point dans les rues et dans les places publiques, sans raison légitime.

Quand ils iront dans les maisons des séculiers, ils meneront un serviteur avec eux.

Ils ne prendront point de femmes pour leur service domestique.

Ils n'attireront point leurs parens auprès d'eux, et ne leur donneront rien sans la permission de l'abbé.

Il y avoit aussi des bénéfices desservis par plusieurs religieux. L'abbé nommoit alors un prieur auquel les autres obéissoient.

Ils n'iront point promener hors du lieu prescrit par l'abbé, sans la permission du prieur.

Ils n'iront point promener aux villages voisins ni aux châteaux sans la permission de l'abbé (68).

(66) Hist. manusc. de Sainte-Gen., p. 532.

(67) Voyez sur les frères Oblats ant. nat. T. I, art. III p. 10.

(68) Hist. manusc. de Sainte-Gen. l. VI, p. 674.

L'abbaye de Sainte-Genéviève relevoit immédiatement du roi pour le temporel (69).

Les papes et leurs légats avoient d'ordinaire leur demeure à l'abbaye. Le cardinal *Octavian*, évêque d'Ostie y étoit logé en 1206. S'étant un jour avisé d'inviter à dîner l'évêque de Paris, l'abbé le trouva mauvais, quoique cependant le repas fut, je ne sais pourquoi, aux dépens du chapitre Notre-Dame. La crainte de l'abbé étoit que le prélat ne prît de là occasion de prétendre *droit de repas*. Aussi, pour le tranquilliser, le légat fit dresser un acte authentique, par lequel il certifioit que *c'étoit par pure amitié et à sa prière* que l'évêque de Paris étoit venu dîner à Sainte-Genéviève, et même *aux dépens du chapitre* de Notre-Dame, ce qui ne pouvoit tirer à conséquence, ni grêver sa maison d'un droit préjudiciable (70).

Les *gens à métiers*, qui demeuroient sur les terres de Sainte-Genéviève, étoient subordonnés à des statuts et des réglemens.

Les couteliers, ainsi que les tisserands, devoient acheter leurs métiers de l'abbé et du couvent, cinq à six sous; ils ne pouvoient travailler de nuit; il ne devoient également travailler *en charnage* (71) depuis le samedi à vêpres sonnantes à Notre-Dame, et en carême, depuis complies; ils avoient deux prud'hommes ou jurés, à la nomination du *chambrier* (72) qui pouvoit les révoquer; ils payoient le guet, la taille (73) et autre redevance, excepté les jurés qui étoient exempts du guet.

(69) Hist. manusc. de Sainte-Genév., l. VI, p. 756.

(70) Hist. manusc. de Sainte-Genév., l. V, p. 553.

(71) A la préparation de chair, ce mot étoit plus ordinairement appliqué au tribu payé sur les trouppeaux

(72) *Camerarius*, ce nom vient de *camera* chambre, le chambrier du palais. *Camerarius palatii* étoit le garde des trésors. Chez les moines le chambrier est celui qui a soin des revenus communs; dans plusieurs chapitres, c'étoit une dignité.

(73) Alors les rois n'imposoient pas immédiatement la taille sur les peuples: ils taxoient les seigneurs soit ecclésiastiques, soit séculiers qui levoient une taille sur tous leurs sujets pour payer le roi.

Les tamiers, tameliers (74) ou boulangers formoient alors deux classes : les *haubanniers* (75) ceux de la ville, et les *forains* ceux du dehors. Les premiers jouissoient de certaines exemptions que les autres payoient. Nul ne pouvoit cuire les jours de dimanche et de fête, si *ce n'étoit des échaudés à donner pour l'amour de Dieu ;* il falloit que le pain fut au four le samedi avant la nuit, la veille de Noël exceptée, on pouvoit cuire jusqu'à matines de Notre-Dame, et lorsqu'une fête étoit le lundi ; nul boulanger ne pouvoit faire de pain *plus grand que deux deniers* (76) à moins que ce ne fut des gâteaux à présenter, et *plus petits d'une maille*, (77) hormis les *eschaudés* (78). Si le pain étoit trouvé trop petit pour le prix par les jurés, ils confisquoient toute la fournée ; les boulangers hors Paris n'y pouvoient apporter du pain que le samedi.

Les cordonniers, quoique sur la terre de Sainte-Genévièye, étoient sous la jurisdiction du grand chambellau de France, et achetoient de lui leurs métiers. Du reste, ils étoient soumis aux mêmes défenses que les autres artisans.

Les oubliers (79) et pâtissiers ne pouvoient prendre de compagnon, s'*ils*

(74) On disoit plutôt *Talemeliers* ou *Talemetiers*, en latin, *Talemarii Talematarii* ; c'est de là que vient le mot *Talemouse* et de la forme triangulaire de cette espèce de pâtisserie, quelques pièces de terre étoient appelée aussi *Tallemouses.*

(75) Ceux qui étaloient sous des toiles, soutenues par des perches, des *auvents*, de *auvanus* et *aubanus* auvent.

(76) Que du prix de deux deniers. Nous avons vu à l'art. de Lille qu'on appeloit pain de patar et pain de deniers, les pains qui coûtoient un patar ou un denier.

(77) La maille, *macula*, *mallia* pièce de monnoie ; il y avoit deux mailles dans un denier.

(78) *Eschaudé*, ou *eschaudet*, *ou escaudes* ; en latin *escaudetus* ou *eschaudetus.* Le boulanger qui les faisoit se nommoit *escaudisseur.* On en faisoit des distributions ainsi que de petits pains, au marché, dans certaines cérémonies.

(79) Fabricateur d'oublis. On appeloit *oblées*, *oblies*, *oblata*, le pain offert *oblatus*, au sacrifice de la messe, et non encore consacré ; et ce nom a passé à des espèces de gaufres ; c'est donc à tort que Casaubon dérive ce mot du grec ὀβελίας qui signifie un pain cuit a une petite broche. On appeloit *droit d'oubliés ou d'oubliage* celui de recevoir une certaine quantité de pains extrêmement petits.

ne faisoient au moins un millier d'oublies par jour; ils ne devoient pas jouer aux dez *argent sec* (80), et ne pouvoient donner que deux gauffres pour un denier, et huit bâtons pour autant (81).

Calo, successeur de Jean de Toci, n'a rien fait de remarquable. Il est mort en 1223.

Herbert reçut d'Honorius le droit de dîmer les terres en Jachères; par une faveur spéciale, Grégoire IX lui accorda la permission de porter la mître, les Gants et l'anneau; il obtint encore pour le chancelier de son église (82), le droit de conférer la licence aux écoliers qui s'adressoient à lui et qui étoient sur le territoire du monastère.

On voyoit dans le cloître son épitaphe ainsi conçue.

Quisquis es abbatis HERBERTI *congeme fatis*
Tot pro peccatis, mors sit et una satis,
Semen est hominis causa, esula tinea finis
Flos est, cito cinis, philosopheris in his (83).

Ce fut cet abbé qui songea à reconstruire la châsse de Sainte-Geneviève (84); mais la mort le prévint, et en laissa le soin à son successeur.

On trouve dans une charte de 1225 sur un différent qu'eut cet abbé avec un citoyen de Paris, Philippe de Rici, le mot *platea Mauberti*, la place

(80) Numéraire métallique.

(81) Hist. manusc. de Sainte-Genév., l. VI, p. 763 et suiv.

(82) *Cancellarius*, chancellier, du mot *cancellare*, qui signifie *rayer, biffer*. Les fonctions primitives de cet officier furent d'examiner les titres qui se passoient au profit du chapitre, d'y ajouter, changer, en un mot, *rayer* et *biffer* ce qui n'étoit pas convenable. Un chancellier étoit donc alors, à proprement parler, le secrétaire du notaire du chapitre. Il en dressoit ou faisoit dresser les actes et les scelloit. Les églises cathédrales, les communautés, les monastères eurent long-tems des chanceliers. L'abbaye de Sainte-Geneviève eut le sien. Le premier dont on trouve le nom dans un acte du chapitre des chanoines séculiers de 1140, est *Aubry*, *Albéricus cancellarius subscripsi.*

(83) Hist. manusc. de Sainte-Geneviève, p. 334. — Gall. christ. T. VII, p. 737.

(84) Voyez l'article de la châsse.

Maubert, ce qui détruit l'opinion de ceux qui dérivent le nom de cette place de maître Albert, puisque ce célèbre dominicain n'a commencé à enseigner que dix ans après, il est probable que le nom de cette place lui vient d'*Albert*, abbé de Sainte-Genéviève, dont j'ai déjà parlé, qui étoit le seigneur de ce lieu, et qui est qualifié de *doctus* dans une bulle d'Alexandre III de 1163.

Robert de Lafferté est ainsi appellé du lieu de sa naissance. Sous lui se fit le recensement des biens de l'abbaye l'an 1240. La nouvelle châsse de Sainte-Genéviève, commencée par Herbert, ayant été achevée en 1242, on fit la translation des reliques; les chanoines craignant l'affluence du peuple, firent la cérémonie en secret. les assistans étoient au nombre de quarante-sept.

L'abbaye de Sainte-Genéviève, à raison des seigneuries qu'elle possédoit, avoit des vassaux et de serfs (85).

(85) Ceux-ci s'appelloient, comme on sait *hommines de corpore* hommes de corps. Leurs devoirs consistoient en quatre choses qui se trouvent ainsi spécifiées.

Non possunt filios suos clericos facere nisi de concessione ecclesiæ. Il falloit donc que l'abbé affranchît les serfs qui demandoient la tonsure, avant de la leur conférer.

Non possunt filios suos aut filias suas matrimonio conjungere cum hominibus alterius ballivæ vel dominatus; ce droit du seigneur s'appeloit *foris maritagium* for-mariage; il imposoit aux serfs la loi de ne s'allier qu'à des personnes de même condition et dépendantes du même seigneur.

Caducum id est manum mortuam debent; quand une personne de condition servile mouroit sans enfans, tous ses biens, meubles et immeubles appartenoient au seigneur. L'abbaye a été en possession du droit de *main-morte* l'espace de 740 ans environ; savoir depuis Clovis jusqu'à Saint-Louis; ce qui n'a pas peu contribué à étendre et à grossir ses domaines et ses revenus.

In necessitatibus ecclesiæ dabunt auxilium conveniens de suo juxtà cosuetudinem regni; les serfs devoient à leurs seigneurs leurs personnes et leurs biens, ainsi il falloit les défendre contre leurs ennemis, garder leurs châteaux de jour et de nuit, en temps de guerre, travailler pour eux en certaines saisons, comme faucher leurs prés, faner leurs foins, etc., etc. La taille qu'on leur imposoit étoit beaucoup plus forte que celle qu'on exigeoit des simples vassaux appellés *Hospites.*

Ces servitudes corporelles furent abolies par Saint-Louis, environ l'an 1246, je veux dire, qu'il permit aux *hommes de condition servile* de se racheter (86). En conséquence *Thibault*, alors abbé, leur donna la manumission ou la liberté à trois conditions : qu'ils seroient toujours sujets de l'abbaye, à laquelle ils payeroient cens, rentes, tailles, corvées et autres redevances; que s'ils se marioient à une personne serf, ils rentreroient dans leur première condition; qu'ils seroient obligés de prêter tout secours et assistance à l'abbé et aux religieux dans le besoin (87).

Le même Thibault reçut d'Alexandre IV une bulle qui permettoit aux jacobins de parler à table quand ils mangeoient avec lui. En 1259 il donna, à titre de main-morte, aux frères carmes, amenés par Saint-Louis, un terrain où ils bâtirent un monastère, devenu depuis le couvent des Célestins (88). Il mourut à Rome en 1266.

Odon II obtint de Clément VI le privilége de conférer les quatre moindres. Plusieurs donations considérables enrichirent encore Sainte-Genévière, la bibliothèque s'augmenta, et son accroissement fut particulièrement en livres de médecine.

(86) Dans ces siécles barbares, les seigneurs même ecclésiastiques n'avoient pas honte de traffiquer des hommes comme des denrées. En 1273, les magistrats de Meaux ayant voulu mettre à la taille certains hommes de corps de Sainte Genévière, qui se trouvoient dans leur ville, l'abbé et les religieux s'y opposèrent, prétendant qu'ils n'étoient taillables que par eux. Pour terminer ce différent, le maire et les échevins de Meaux achetèrent les serfs de Sainte-Genévière pour la somme de *mille livres tournois*.

(87) La somme que l'abbaye retira de ce traité, monta à seize cens quarante livres *Parisis*, qui valoient deux à trois mille livres de la monnoie actuelle. Et si l'on considère qu'on faisoit alors autant en proportion *avec une livre* qu'on pourroit faire aujourd'hui *avec trente*, il se trouve que l'abbaye auroit reçu environ soixante à quatre-vingt mille livres, somme très-considérable pour ce temps-là. Hist. manusc. de Sainte-Cenévière, L. VI, p. 767 et suiv.

(88) Ant. nationales, tome 1 art. III, p. 3.

Il fut enterré dans le cloître sous une pierre où est cette épitaphe:

Sacra doctrina doctor et medicina
Ac logices methodo pollens jacet hic pater ODO
Cujus anima requiescat in pace, amen.

Et au tour de la tête:

Anno Domini M. CCLXXV. *duo novembris. Obiit* ODO
Quondam ecclesiæ hujus abbas.

Arnulf de Romainville aimoit à rendre service, mais la sort le servit si bien dans le choix de ses obligés, que l'on seroit presque porté à croire que l'intérêt s'en mêla un peu.

Jean de Brescia, fils du grand chambellan qui fut condamné à mort en 1277, lui eût l'obligation de pouvoir tirer du sequestre deux belles maisons; l'abbé n'y perdit rien, elles devinrent par la suite propriété de son couvent, ce qui le dédommagea des avances qu'il avoit faites.

Gallien de Pise le récompensa aussi d'un service à-peu-près semblable par un legs considérable.

Arnulf de Romainville mourut en 1280, après avoir déposé son abbaye entre les mains du pape, et fut enterré dans le cloître. Il est représenté en habits pontificaux, et on lit au tour de la pierre qui couvre sa tombe:

Abbas ARNULPHUS, *qui moribus hæsit ut ulphus*
Subjacet huic tumbæ, par simplicitate columbæ,
Dum fuit, hac vita finita, fine perita,
Annis millenis centum bis et octuagenis
Adjunctis senis delentis crimina pœnis,
Idus octobris sexto (89), *multis quoque probris.*

Guillaume d'Auxerre fit profession à Saint-Victor, devint camerier de Sainte-Geneviève, ensuite curé d'Athis, paroisse dépendante de Saint-Victor; enfin abbé de Sainte-Geneviève, où il fut nommé par Martin IV. Il obtint

(89) Le 10 d'octobre.

de

de ce même pape la permission de demander, d'accepter et de retenir les meubles et immeubles appartenant à ceux qui feroient profession, excepté pourtant les fiefs.

Guerin d'Andilly est le second chancelier de Sainte-Geneviève connu. Devenu abbé sous Philippe-le-Bel, il fut de quelqu'utilité à ce prince lorsqu'il faisoit la guerre au comte de Flandres et au roi d'Arragon. Sous cet abbé, en 1290, il y eut un concile à Sainte-Genéviève, où il fut décidé qu'avant d'entreprendre la guerre contre les infidèles, il falloit que les princes chrétiens fussent en paix entr'eux, et ce même abbé reçut de Jeanne de Chatillon, comtesse de Blois et d'Alençon, un legs considérable pour ce monastère.

Jean de Vi fut abbé de Sainte-Genéviève en 1294. Il mourut le 25 d'août 1298, et fut enterré dans le cloître. Il est représenté sur la pierre qui couvre sa tombe en habits pontificaux : On lit au-tour.

Cy- gît frère JEAN DE VI, *jadis abbé de Saint-Barthelemy de Noyon, aprés abbé de Sainte-Genéviève, qni trespassa l'an de grace* M. CCIXXI et XVIII, le XXV *aoûst.*

L'abbaye de Ste.-Genéviève possédoit plusieurs terres et seigneuries, qui lui attribuoient le privilége de haute, moyenne et basse justice. Mais le tribunal le plus considérable étoit celui de Paris. Une des principales peines auxquelles alors le bailly de Sainte-Genéviève pouvoit condamner, étoit *l'échelle ;* cette échelle permanente et fixe, comme autrefois les carcans, avoit au haut un ais percé de manière à faire passer la tête et les mains du condamné, qui restoit ainsi exposé à la vue du peuple. C'étoit sans doute un châtiment d'usage, car les justices de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Germain-des-Prés, de Notre-Dame et autres, avoient de ces échelles. Lorsqu'on les abattit, on conserva celle du Temple, qui subsistoit encore sur la fin du siècle dernier.

On coupoit aussi alors une oreille aux voleurs; et pour cela on les mettoit à l'échelle.

On condamnoit encore au bannissement. *En 1300, fut bannie de la terre de Sainte-Geneviève, sur peine d'être brûlée* (90), *ou pis si elle déserte*, Marguerite Lenglesche, *pour bordel* (91) *qu'elle resseroit en son hôtel.*

Il existoit encore une autre espèce de supplice. Au défaut de l'échelle, on enfouissoit le condamné, à demi corps, en terre, et il restoit ainsi exposé pendant quelques heures. L'extrait suivant le prouve :

L'an de grâce 1302, *fut enfouye* Amelotte de Cristeüil, *prise à Rungys* (92), *pour ce qu'elle avoit emblé* (93) *deux ceintures, deux anneaux, une aumosnière de soye*, etc, etc. (94) Ceci devoit s'exécuter sous les fourches patibulaires, qui étoient alors très-multipliées.

Dans la terre et seigneurie de Borrest dépendant de Sainte-Geneviève, il existoit un usage assez louable. Quand quelque habitant en avoit injurié ou frappé un autre, on l'obligeoit à rendre satisfaction à celui qu'il avoit offensé, puis on les faisoit embrasser tous deux. L'aggresseur emmenoit ensuite quelques-uns de ses amis, et prenant avec lui une certaine quantité de viandes, il les alloit manger chez celui qu'il avoit outragé; et la réconciliation étoit consommée (95).

Jean de Roissy, étoit de Roissy, petit bourg dans le voisinage de Paris. Il fut privé de son bénéfice par le Pape; à l'exemple de ses prédécesseurs il

(90) Il faut entendre seulement par ces mots une espèce de torture.

(91) Ce mot vient de *bord* qui, dans la langue saxonne, signifie une petite maison. Puis on a dit en latin barbare *borda*, et ensuite, par diminutif *bordellus* et *bordellum*, en françois *bordel* et *bordeau*, parce que les filles de mauvaise vie ne logent ordinairement que dans une maison petite et de peu d'apparence. Voyez Ducange sur Joinville, p. 63.

(92) Terre appartenant à l'abbaye.

(93) *Embler* ou *ambler* signifioit *frauder les droits*, il vouloit dire, *frauder*, ou aussi *dérober*, *prendre*. On lit dans une ancienne rédaction des commandemens de Dieu :

L'avoir d'autrui tu *n'ambleras*
Ne retiendras à ton escient.

(94) Hist. manusc. de Sainte-Genév., l. VI, p. 838.

(95) Hist. manuscr. de Sainte-Geneviève, l. VI, p. 760.

fut très-attentif à augmenter le domaine de Sainte-Genéviève. En 1307, il obtint dans un parlement une décision qui lui assuroit le droit sur tous les biens vacans et sur les batards dans la dépendance de son abbaye. Il mourut en 1307 et fut enterré dans le cloître. On lisoit sur sa tombe :

Hic Jacet mitissimus bonæ mem oriæ frater JOANNES de ROSSIACO *quondam abbas hujus ecclesiæ, qui obiit an.* MCCCVI *die octobris.*

Jean de Saint-Leu passa une partie de sa vie à recevoir des donations en faveur de son abbaye, à défendre les priviléges dont elle étoit en possession, et à lui en acquérir de nouveaux.

Jean de Borret fut élu en 1334. Il eut diverses commissions qui annoncent l'importance des abbés de son tems.

C'est sous cet abbé qu'un jeune clerc, nommé Jean Hubaut, de la maison du roi, institua le collège de l'Ave Maria. Ce collège dépendoit de Sainte-Genéviève, et il y avoit une somme affectée à l'entretien des chanoines qui y étudieroient.

Jean de Borret obtint que le collège de Navarre, quoique bâti avant qu'il fut abbé, entretiendroit deux boursiers choisis par lui et le couvent.

Vanves, village voisin de Paris, étoit aussi un domaine de Sainte-Genéviève. Il s'y faisoit tous les ans une cérémonie le jour de la Trinité, qu'on appelloit *la fête de l'Epée et de la Rose.* Une épée *de vingt sols* étoit le prix destiné à celui qui couroit le mieux depuis la porte Saint-Michel, ou porte d'Enfer, jusqu'à la porte de Vanves. Quant à la rose, c'étoit un présent de la valeur de *trente sols,* fait à une *meschine* (96) qui pouvoit être mariée dans l'année. Les valets de Vanves faisoient les frais de ces deux prix.

Il s'éleva à ce sujet une contestation assez sérieuse entre les religieux

(96) *Meschin*, *mesquin*, signifioit dans le moyen âge un pauvre homme ou un valet, ainsi ce mot indique ici une servante. On disoit en picard *mechain*, c'est delà qu'est venu le nom propre *mechin*, et l'épithète de *mesquin* que nous avons donné aux choses de peu d'apparence.

et les habitans. Ceux-là prétendoient, comme seigneurs avoir le droit de présider à cette cérémonie et de *faire le cri*, c'est-à-dire, de donner le signal pour commencer la course ; ceux-ci soutenoient au contraire que depuis un tems immémorial ils étoient en possession de permettre cette fête à leurs valets et de *faire le cri*, et que rien ne justifioit la réclamation des religieux. Les esprits s'échauffèrent au point qu'il y eut une espèce de défi, et que des paroles on en vint aux mains. Plusieurs habitans furent battus et maltraités par les officiers de Sainte-Geneviève ; ce qui engagea un procès criminel, qui se termina enfin à l'amiable par une transaction en 1342 : le droit de présider ou de *faire le cri* fut abandonné aux religieux ; pour réparation de leur entreprise téméraire, les habitans s'engagèrent à venir en la place où se faisoit le cri, et là, l'un d'eux devoit dire, en présence du maire et du procureur de Sainte-Geneviève : *Seigneur, je confesse au nom des habitans de Vanves que le cry et don de Rose et d'Epée appartient aux religieux de Sainte-Geneviève, et que les empeschemens que les habitans y ont mis, à tort l'y ont mis*, et l'amendent *ausdits religieux : promets que doresnavant, ils ne les empescheront ez choses dessus dictes.* Ils furent de plus condamnés à payer pour dépens, dommages, intérêts 500 livres à l'abbaye.

Robert de la Garenne, d'abord camerier et puis abbé, confirma la donnation du collège de l'*Ave Maria* et en approuva les réglemens, dont un assez remarquable oblige les boursiers et leur maître d'assiter aux grandes fêtes à l'office des chanoines, si touté-fois ils le permettent, et d'accompagner la châsse lorsqu'elle sortira du monastère, en marchant devant elle les pieds nuds, l'un après l'autre, en portant chacun un cierge.

Sous ce même Robert il y eut à Paris une procession générale pour la délivrance de Calais assiégé depuis six mois par Edouard III, roi d'Angleterre. Il y assista en habits pontificaux.

Nombre de collèges se trouvoient dans la censive de Sainte-Geneviève. Les maisons acquises pour la construction du collége de Navarre furent amorties, du consentement de l'abbé et des religieux, qui néanmoins s'y

réservèrent, par l'acte de 1340, les droits curiaux et paroissiaux, et de pouvoir placer comme boursiers deux écoliers pour y être instruits et entretenus jusqu'à l'âge de seize ans (97).

Jean de Viry joua un grand rôle dans les affaires ecclésiastiques de son temps. En 1349 il donna, dans l'église de Sainte-Geneviève, la bénédiction nuptiale à Jeanne de Nantes, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, et à Jean, duc de Normandie, qui, un an après, fut sacré roi de France. En 1351, par une bulle de Clément VII, il fut nommé juge et conservateur de l'ordre de Citaux. Il assista à plusieurs chapitres qui lui confièrent des missions très-importantes, telle que celle de visiteur-général des monastères de Paris. Le pape Clément lui envoya aussi de bulles qui le nommoient juge et conservateur de l'ordre de Citaux.

L'abbaye avoit pour chancelier, en 1360, *Geoffroy de Saint Germain*, fils de Jean de Saint Germain, docteur-ès-loix.

Jean des Ardennes s'occupa beaucoup des affaires temporelles de sa maison. Ce fut lui qui fit restituer à Sainte-Geneviève le droit des poids et mesures sur la place Maubert, et dans d'autres lieux où ils avoient été usurpés. Il fut enterré dans le cloître avec cette épitaphe.

Hic jacet, bonæ memoriæ, dominus Joannes de Ardenna *abbas hujus ecclesiæ, magister in artibus et licenciatus, doctor doctorum præcipuus in omni scientiâ et pietate præclarus, qui obiit anno domini* MCCCLXIII.

Pendant plusieurs siècles, les monastères et les communautés étoient presque les seuls endroits où on cultivoit et où on enseignoit les sciences et les lettres. L'abbaye de Sainte-Geneviève eut une école d'où sortirent des hommes célèbres, et elle eut d'habiles professeurs, entr'autres le malheureux *Abaiard* (98) et Pierre *Lombard* son disciple.

(97) Hist. manusc. de Sainte-Geneviève, l. VI., p. 782.

(98) Pierre *Abailard* enseigna d'abord la philosophie dans l'école de Notre-Dame, qui rivalisoit alors avec celle de Sainte-Geneviève. Il avoit succédé à *Guillaume de Champeaux* son maître qui s'étoit retiré à Saint-Victor; et lui-même se retira quelque temps après à Sainte-Geneviève, où il continua de professer.

Il paroît que jusqu'en 1215, où l'on donna à l'Université un recteur, nommé *Capitale Scholarum*, l'abbé et le chancelier de Sainte-Geneviève, faisoient les fonctions de cette charge, et en exerçoient tous les droits. Néanmoins, malgré ce changement, les sceaux de l'université restèrent entre les mains de l'abbé, jusques vers l'an 1366 qu'ils en furent retirés, pour être déposés au collége de Navarre (99).

Jean de Bassemain fut, comme ses prédécesseurs, immiscé dans les grandes affaires. Sous lui arriva le fameux schisme occasionné par la nomination de Clément VII et d'Urbin VI à la papauté. En 1369, sous ce même abbé, fut déposé à Sainte-Geneviève le bras de Saint-Thomas que les dominicains avoient obtenu du pape, et lorsque la translation s'en fit aux jacobins, le roi Charles V précéda le cortège, et son frère soutenoit un bâton du dais qui couvroit la relique. Cette cérémonie fut une des plus pompeuses de ce genre.

Le 7 mars 1378 les sergens du Châtelet offrirent de donner une image d'argent à cette église pour expier la témérité qu'ils avoient eue d'en briser les portes et de prendre un homme qui s'y étoit retiré. Comme l'église avoit été polluée, on fut obligé de la bénir de nouveau ; et il fallut que l'évêque de Chartres vînt à Paris exprès, parce que les moines ne s'adressèrent point à l'évêque de Paris, et que ceux qui y étoient alors s'y refusèrent (100).

Josse Ghisil succéda à Geoffroy de Saint-Germain dans la dignité de chancelier. Il fut destitué en 1381, et remplacé par Jean *Maugeon.*

Après lui Jean *le Merle*, ou *le Merleux*, fut à-la-fois chancelier et aumônier.

Etienne de la Pierre, attentif à conserver les priviléges de sa maison, fit confirmer par le parlement le droit de soustraire tout ce qui étoit de la dépendance de son abbaye, de la jurisdiction de l'évêque de Paris. En 1404 l'église Gallicane, dans une assemblée, le nomma juge, conjointement avec

(99) Hist. manusc. de Sainte-Geneviève, l. V, p. 611 et suiv.,

(100) Lebeuf, hist. de Paris, T. 2, p. 386.

d'autres abbés, pour connoître de toutes les causes, qui par leur nature ne devoient point être portées devant le Saint Siége. Il mourut dans la même année.

François de Noyon prêta son serment à Charles VI en 1406, et mourut à Avignon. Le parlement s'assembla à Sainte-Genévière en 1409. Il assista au concile de Pise.

Vers l'an 1411 la chancellerie de l'abbaye fut conférée à Martin *le Chat.*

Radulfe Maréchal fut d'abord abbé du monastère de la Toussaint à Angers. On n'étoit plus au tems d'amaser des richesses, il fut même obligé de mettre en gage les riches coffrets où étoient les reliques. Partisan déclaré des Armagnacs, qui soutenoient le dauphin Charles VII et le roi Charles VI, il eut beaucoup à souffrir des Bourguignons. Il étoit très-lié avec Tanaquil du Châtelet, commandant de Paris, et concerta avec lui la fuite du dauphin, qui se réfugia, en 1418, à Melun où il résida.

Cet abbé mourut le 5 d'août 1426.

Sous Charles VI, un boucher séditieux, nommé *Goy*, ayant été tué en Beausse par les Armagnacs, son corps fut apporté à Paris et enterré à Sainte-Genévière, « où, selon Juvénal des Ursins (101) on lui fit moult honorables » obsèques, autant que si c'eust été un grand comte ou seigneur, et y fust » présent le duc de Bourgogne avec foison de peuple ».

Ce boucher étoit vaillant; il emporta les regrets de son parti. C'étoit un des trois fils d'un boucher d'auprès de Sainte-Genévière, qui se signalèrent dans la sédition des *cabochiens*, et allèrent avec *Caboche*, leur chef, suivi d'une immense populace, mettre le feu au château de Bicêtre, que le duc de Berry avoit fait peindre et enrichir (102).

Robert Michou, né à Maresia près Laferté-Milon, fut élu abbé en 1426. Il prêta son serment l'année suivante entre les mains de Bedfort, régent de France pour son neveu Henri, roi d'Angleterre qui se disoit roi de France.

(101) Paganiol, T. VI, p. 65.

(102) Piganiol de la Force, T. VI, p. 66. -- Sauval, t. 1, p. 642.

En 1430, il fit avec le principal du collège de Navarre des réglemens pour le collège de l'*Ave Maria*, dont ils supprimèrent les bourses à cause de la misère des tems. Il mourut en 1432.

Les abbés de Sainte-Geneviève ayant le droit de porter la mitre, en avoient une très-précieuse pour les principales cérémonies. L'an 1436, lors de la guerre avec les anglois, la grande mitre fut engagée pour les nécessités du monastère, moyennant *cent saluts d'or* (103). Une autre, enrichie de perles, fut vendue, en 1560, pour les réparations de l'église.

En 1440, l'abbé de Sainte-Geneviève, nomma *Jean Dupuis* chancelier; mais quelques difficultés étant survenues, on substitua à celui-ci *Philippe Langlois*, qui devint ensuite abbé.

Pierre Caillou mourut dans un âge fort avancé. Il est enterré dans le chapitre. Voici son épitaphe :

Hic jacet vir vitæ laudabilis bonæ memoriæ R. in christo pater Dominus PETRUS CAILLOU, *abbas quondam hujus venerabilis monasterii Sanctæ Genovefæ qui anno* MCCCLXXXIX *religionem dicti monasterii ingressus; quamplurima officiorum genera exercendo in finem usque laudabiliter perseverans, post multos labores hujus vitæ diem clausit extremum; anno Domini* MCCCCLXVI. *die* xxvii *augusti. animæ ejus cum beatis requies. Amen.*

Le XXV[e] abbé, *Jean Bouvier*, fit faire des orgues sur le modèle de ceux que Louis XI fit faire à Cléry. Il donna en main-morte une maison pour faire une école de médecine.

(102) Le salut étoit d'or fin de soixante-trois au marc, et valoit vingt-cinq sols; cette monnoie fut appellée salut à cause de la salutation angélique qui y étoit représentée. Elle parut en 1441, sur la fin du règne de Charles VI, il est le seul des rois de France qui fit frapper de cette monnoie. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il posséda une partie de la France, en fit faire de même poids, de même valeur et au même titre.

Voici

Voici son épitaphe :

Nomine Robertus, vir prudens atque disertus
Et dignus titulo, clauditur hoc tumulo (104).

Jean Bouvier, 28[e]. abbé de Sainte-Geneviève, mourut le 19 novembre 1479; il est enterré dans le cloître. Voici son épitaphe :

Hic jacet monasticæ vitæ zelator maximus, et author, vir religione, et fama, commendatissimus reverendus in christo pater Dominus JOANNES BOUVIER, *hujus inclyti monasterii abbas.*

Philippe Langlois fut promu en 1479. Trois ans après le tonnerre endommagea, d'une manière étrange l'église, le cloître et le dortoir. Pour réparer le dégât, cet abbé obtint du pape Sixte IV, pour cinq années, des indulgences plénières à tous ceux qui visiteroient l'église de Sainte-Geneviève à certains jours, et donneroient de leurs biens pour rétablir les bâtimens qui avoient été brûlés. La même bulle accordoit à tous les prêtres qui confesseroient en ces jours-là, dans cet église, le pouvoir d'absoudre des cas réservés. Le pape Innocent VIII prorogea ces indulgences pour trois ans. La recette fut abondante et produisit beaucoup au-delà de ce qu'il falloit pour remettre les choses en meilleur état qu'elles n'étoient avant l'incendie (105). Langlois mourut en 1488.

Le 6 juin 1483 le tonnerre tomba sur l'église. Le clocher fut brûlé, les cloches furent fondues, et plusieurs endroits de l'abbaye renversés. Pour réparer tous ces dommages, Sixte IV offrit des secours, en accordant des indulgences pendant cinq ans; Innocent VIII les prolongea pour trois années (106).

Geoffroy Marie mourut chancelier en 1491.

Philippe Cousin reçut en 1510, la dédicace d'un poëme épique de Pierre Dupont, aveugle, de Bruges en Flandre, qui ayant recouvré la vue,

(104) Hist. de Sainte-Genév., p. 386.
(105) Dumolinet, hist. man. de Sainte-Geneviève, l. IV chap. 37, p. 399.
(106) Jaillot, rech. sur Paris, XVII quart., p. 84.

et attribuant ce miracle à la puissance de Sainte-Geneviève, avoit composé ce poëme en son honneur. Cet abbé mourut le 18 avril 1521.

Jean Babillon brigua cette charge; voyant l'abbé mal disposé pour lui, il s'en fit pourvoir en cour de Rome; mais celui-ci de l'avis des principaux de l'Université, l'empêcha d'exercer. Le prétendant, malgré les provisions obtenues des papes Innocent VIII et Alexandre VI, ne put effectivement se mettre en possession qu'il n'eût reçu la commission de l'abbé qui, cédant aux instances, la lui accorda en 1500. Il mourut en 1521.

Guillaume Leduc fut commis par la cour en 1525, pour interroger un jacobin accusé, au parlement, de luthéranisme. Il mourut en 1537, et fut inhumé devant la porte du cloître sur l'aile droite de l'église.

Philippe-le-Bel, celui qui étoit curé de Saint-Etienne-du-Mont en 1537, et qui devint ensuite abbé, fut nommé à cet office; mais où il ne l'exerça point, où il s'en démit peu après, car la même année *Jacques Aymery* lui fut substitué. Ce dernier avoit enseigné la théologie dans les écoles de Sainte-Geneviève.

Par un jugement rendu le 3 août 1533, les moines de Sainte-Geneviève acquirent le droit de nommer un pharmacien pour visiter les drogues qui se débitoient dans le faubourg Saint-Marceau (107).

Philippe Lebel reçut du pape plusieurs commissions importantes. Le relâchement fut tel sous cet abbé qu'en 1539 le parlement ordonna par un arrêt, *d'informer des abus, fautes, scandales, malversations et déformitéz qui se faisoient en l'abbaye de Sainte-Geneviève.* Ce fut entre ses mains que, l'an 1550, le premier jésuite fit profession en France dans l'église de Sainte-Geneviève. Il se démit de son abbaye en 1557, sous de grandes réserves, et mourut l'année suivante. On l'enterra auprès de *Guillaume Leduc* son prédécesseur.

Macé ou *Mathieu Masle* succéda à Philippe-le-Bel en 1540. Il mourut en 1572. Il paroît que Macé ne conserva point la chancellerie jusqu'à sa mort,

(107) Gall. christ., p. 769.

puisque celle de *Robert Oudet*, son successeur, d'abord prieur de la maison, ensuite curé de Saint-Etienne, puis chancelier, arriva la même année.

Nicolas Judas, prieur de Nanterre, n'exerça après lui que pendant quelques mois.

L'histoire donne pour successeur à Nicolas Judas dans la charge de chancelier, *Pierre Lyard* qui mourut en 1579.

Joseph Foulon qui vivoit du temps de la ligue, tint fortement au parti du roi. Il eut une grande part dans la reddition de Paris à Henri IV. Sa mort arriva en 1607; je reviendrai sur son histoire, en décrivant sa tombe placée au milieu de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde.

Benjamin de Brichanteau mourut de la peste en juillet 1619. On le déposa sous la même pierre que son prédécesseur. Son épitaphe étoit ainsi conçue

Hic eodem componitur tumulo
Dominus Benjamin de Brichanteau
Episcopus
Et dux Laudunensis
Comes d'anissy
Et par Franciæ ;
Abbas et religiosus professus
Hujus monasterii ;
Qui nobilitate sic pietate clarus
Obiit an. MDCXIX.
III Jdus julii (108).

Bernard le bourguignon, choisi par Foulon pour lui succéder au titre d'abbé, est mort chancelier et curé de Saint-Etienne en 1617.

Après la mort de Benjamin de Brichanteau, les religieux de Sainte-Geneviève élurent pour leur abbé *Philibert de Brichanteau*, son frère qui offrit de prendre l'habit de chanoine régulier, sous la régle de Saint-Augustin; mais le roi ne voulut jamais confirmer son élection, et nomma d'office le

(108) Le 13 juillet.

cardinal de la Rochefoucault, pour cette fois seulement. Ce fut sous lui et par lui que s'opéra une grande reforme dans l'abbaye de Sainte-Genéviève (109).

Pour l'y introduire, cet abbé appela le père *Faure* avec douze religieux de la maison de Saint-Vincent de Senlis, lesquels prirent possession de l'abbaye de Sainte-Genéviève le 27 avril 1624. Ce fut dix ans après que s'établit la triennalité des abbés réguliers de Sainte-Genéviève, la primatie de cette abbaye chef de l'ordre, et que les religieux prirent le titre de *chanoines réguliers de la congrégation de France*. Le cardinal mourut en 1645, comme on va le voir dans son épitaphe, quand je décrirai son tombeau.

Les chanoines de Notre-Dame venoient plusieurs fois l'année en procession à Sainte-Genéviève en signe d'amitié et de confraternité (110), on les invitoit particulièrement le mercredi des rogations et le jour de la fête patronale à se rendre au réfectoire. Là, après un discours latin en l'honneur de Sainte-Genéviève, prononcé par un religieux, on présentoit, en mémoire des *eulogies* (111) que Saint-Germain envoya à Sainte-Genéviève, des gâteaux bénis, sur lesquels étoit la figure de cette Sainte. On faisoit cette honneur, non-seulement aux chanoines de Notre-Dame, mais encore à leurs officiers. Ces gâteaux étoient appelés, dans les vieux titres, *eschaudati*, *oblatæ*, *galetæ*. On envoyoit quantité de ces eulogies aux amis de la maison.

(109) On fera à ce sujet une observation assez singulière; c'est que les réformes qui ont frappé l'ordre des chanoines réguliers en France, ont presque suivi les races des rois, naissant avec elles et finissant avec elles. Ainsi la première eut lieu lors de l'entrée des Francs dans les Gaules, et a duré autant que les rois de la première race. La seconde s'effectua sous Charlemagne, et s'éteignit avec les Carlovingiens, la troisième arriva sous les enfans de *Hugues Capet*. Enfin la quatrième et dernière fut arrêtée sous Louis XIII après l'extinction des Valois.

(110) C'étoit une espèce d'association spirituelle stipulée par des actes entre des monastères voisins ou éloignés. Elle consistoit principalement à s'engager de prier réciproquement pour les défunts de chaque maison.

(111) De εὖ bon et λόγος, discours.

Cet usage date environ du Xe. siècle, et dura 500 ans. Mais le vin qui n'étoit pas oublié, causa, comme c'est assez l'ordinaire dans une grande réunion d'hommes, des violences et des excès qui donnèrent lieu de supprimer ce banquet fraternel. Il fut arrêté par le cardinal de la Rochefoucault, alors abbé, mais avec l'agrément préalable des chanoines de Notre-Dame, qu'on se contenteroit de leur présenter des pains bénis à l'église (112).

Charles Faure, premier abbé supérieur-général de la congrégation, après la réforme, fut continué d'une voix unanime en 1637.

Suivant Dumolinet (113), la terre et seigneurie de Nanterre avoit été donnée à l'abbaye par Clovis, et la possession de ce domaine confirmée par Clothilde. La paroisse étoit fort ancienne, puisque le roi Chilpéric y fit baptiser son fils. Mais ensuite une chapelle ayant été bâtie sur le puits même où Geneviève puisa de l'eau pour rendre la vue à sa mère, elle devint la paroisse habituelle. Le P. *Paul Beurrier*, premier du nom, en fut curé. De son tems les chanoines réguliers arrêtèrent d'y établir un pensionnat. On doit regarder la reine *Anne d'Autriche*, mère de Louis XIII, comme fondatrice de cette maison. Etant venue à Nanterre, elle y fut reçue, le 26 mars 1642, par l'abbé de Sainte-Geneviève. On lui réserva l'honneur de poser la première pierre, dans laquelle on mit différentes médailles d'or et d'argent et l'inscription suivante: *Anna Austriaca Franciæ et Navarræ regina in B. Genovefam urbis adeoque orbis gallici patronam, eximium pietatis monumentum primarium húnc et angularem lapidem posuit nomine et titulo fundatricis : anno Domini* MDCXLII, *Urbani* VIII *pontificatus* XIX, *Ludo- vici* XIII.

Le même Paul Beurrier supprima une fondation assez singulière, faite par une fille de ce bourg. Elle étoit destinée à payer quatre joueurs de violon, qui devoient accompagner le chœur le jour de la Saint-Jean, à la messe et

(112) Hist. manusc. de Sainte-Genéviève, etc., liv. IV, p. 541.

(113 Hist. manusc. de Sainte-Genéviève, liv. VI, chap. 4 et 21, p. 715 et 795.

aux autres offices. Mais les jeunes gens de la paroisse trouvèrent plus agréable de s'en servir pour danser toute la nuit.

Outre les droits dont les habitans étoient grèvés, chaque famille, excepté les hommes de corps ou serfs de Sainte-Geneviève qui demeuroient sur le cimetière, devoit tous les ans, le lendemain de Pâques, au maréchal de France, un pain de la grandeur du fer d'un cheval, et un denier.

François Boulart obtînt après lui ce titre dans un chapitre général.

Son prédécesseur fut réélu pour la troisième fois en 1643. Dans le chapitre qui eut lieu à cette occasion, on institua les *définiteurs* à la pluralité des suffrages, au nombre de huit, parmi lesquels deux furent choisis pour servir d'*assistans* au général. On y nomma aussi quatre *visiteurs* de l'ordre pour trois ans. La mort du P. Faure précéda d'un an celle du cardinal de la Rochefoucault. Il fut inhumé dans le chapitre, où se trouvoit son épitaphe :

HIC JACET
Reverendissimus in christo pater
CAROLUS FAURE
Hujus domus abbas
Ordinis canonicorum regularium
Congregationis Gallicanæ
Hoc sæculo instaurator
Ac primus præpositus generalis
Vir ad magna quæque natus.
Magnus ingenio, memoriâ, eloquentiâ, eruditione.
Major animo, labore, constantiâ;
Maximus modestiâ, religione;
Supereminens charitate :
Qui collapsam ubique ferè galliarum
Canonicæ vitæ disciplinam
Primus erigere cogitavit;
Consiliumque tam arduum et cœpit
Ipse adolescens et senibus dedit,

Mox ut opere impleret
Faventibus Gregorio XV et Urbano VIII
P P. M M.
Annuente Ludovico justo
Franciscorum rege christianissimo;
Operam præbente Francisco cardinale RUPIFUCALDO, (114)
Aspirante in omnibus,
Et super omnes
Deo optimo maximo (115).
Primùm in sancti Sylvanectensis domo (116)
Ubi Deo se devoverat
Tùm in hâc Sanctæ Genovefæ,
Ubi Deo quamplurimos devovit,
Tanto conatu, tantoque successu insudavit,
Ut canonicorum coloniis per varia
Passim cœnobia deductis
Amplissimum ordinem, diu misere
Deformatum, brevi feliciter instauraverit;
Demùm aucta quinquaginta monasteriis
Suâ congregatione
Cæteris ejusdem ordinis eamdem subinde
Disciplinam certatim amplectentibus
Post conditas ad canonicæ vitæ normam
Optimas leges, ipse viva lex, ipse suorum
Regula, magis quam rector
In animis filiorum
Quos prope innumeros
Christo genuit

(114) La Rochefoucauld.

(115) Ces cinq dernières lignes depuis *rege*, etc., ne se trouvent point dans le manuscrit de Sainte-Geneviève.

(116) Saint-Selve.

Æternùm victurus obiit,
Prid. non. novemb. (117) *anno salutis*
M. DC. XLIV.
Ætatis pene L, professionis XXX (118).

François Blanchart, après la mort du P. Faure et en vertu de la démission du cardinal de la Rochefoulcaut, confirmée par des bulles de Rome, devint le premier abbé triennal titulaire, et fut continué en 1647.

Pierre Guillon, chancelier, fit décorer à ses frais la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde. Sa mort arriva en septembre 1647.

L'année suivante il eut pour successeur le P. *Jean Fronteau*, après lequel vint Pierre Lallemant.

Antoine Sconin remplaça, comme abbé supérieur général, François Blanchart, qui fut après lui réélu quatre fois de suite.

L'abbé de Sainte-Genévièvе, comme conservateur des priviléges ecclésiastiques, avoit un tribunal connu sous le nom de *chambre apostolique.* L'auteur de l'histoire manuscrite de Sainte-Génevièvе (119) nous donne une longue liste des ordres religieux, des églises cathédrales et collégiales, des abbayes, colléges et hôpitaux qui étoient dans son ressort. De plus, à titre de conservateur, il devenoit en quelque sorte le *vice-gèrent* du pape, et en cette qualité, avoit le droit de décerner des monitoires.

On a été jusqu'à croire que ceux qui étoient fulminés d'un monitoire de Sainte-Genévièvе perdoient insensiblement la santé, et mouroient d'ordinaire dans l'année. Ces monitoires n'étoient pas seulement restreints au diocèse de Paris, ils avoient aussi cours dans toute la France. En 1656 il en fut délivré un sur arrêt du conseil privé, à des marchands Arméniens, dont le vaisseau avoit été pillé, pour être publié dans l'étendue des évêchés de Normandie, de Bretagne, et de la Guyenne (120).

(117) 4 Novembre.

(118) Nous reviendrons sur Faure à l'article des illustres Genovéfains.

(119) Liv. V, p. 597.

(120) Hist. manusc de Sainte-Genévièvе, L. V, p. 603.

François

François Boulart, élu abbé pour la seconde fois en 1665, mourut en 1667. Voici son épitaphe :

HIC JACET
Reverendissimus pater
FRANCISCUS BOULART
Abbas hujus ecclesiæ
Et canonicorum regularium congregationis
Gallicanæ
II præpositus generalis
Vir tanquillitate animi, lenitate morum,
Vitæ innocentiâ conspicuus;
Ecclesiæ, religionis, disciplinæ amantissimus,
Moris antiqui retinentissimus
Quem in rebus gerendis dexteritas, sagacitas,
Et fides
In dignitatibus exercendis integritas et modestia,
In laboribus assiduitas et diligentia,
In adversis et prosperis æquabilitas
Et constantia.
Suis mirificè charum atque utilem
Magnatibus notum probatumque
Omnibus gratum et spectabilem reddiderunt
Qui dùm pro ordine canonico
Atque hâc domo regiâ
Præclara multa operatur
Et pura cogitat
Obiit
V *Jdus januarii* (121) *anno salutis*
M. DC. LXVII. *ætatis* LXII.
Professionis XLV.

(121) Le 9 Janvier.

François Blanchart reparoît encore comme abbé pour six ans. Ainsi il fut honoré neuf fois de ce titre. La mort l'emporta en 1674. Sa tombe étoit dans le chapitre; on y lisoit cette épitaphe :

HIC JACET

Reverendissimus pater

FRANCISCUS BLANCHART

Abbas hujus ecclesiæ
Et canonicorum regularium
Congregationis Gallicanæ
III præpositus generalis,
Vir corporis dignitate, mentis præstantiâ
Vitæ æquabilitate, morùm innocentiâ,
Et sermonis gratiâ spectabilis.
In tractandis rebus, regendis animis dexteritate
Complectendis suis quotquot erant charitate,
Ac divinorum affectu singularis,
Qui nodùm abbas et præpositus generalis electus
Dùm hanc domum XXVII annos piâ et assiduâ
Sollicitudine
Regit, ornat, amplificat :
Et mirâ quâdam summæ lenitatis ac
Authoritatis moderatione,
Acutam à se quinquaginta monasteriis congregationem
Conciliat, fovet, promovet;
Quæ semper providerat, spiritu magno vidit ultima,
Atque per totos sexdecim menses
Acerbissimis morbi cruciatibus probatus
Et Deo dignus inventus
In spe

Immortalitatis plenâ
Obiit
VII Jdus februarii (122) *anno salutis* M. DC. LXXV.
Ætatis LXIX, *professionis* LIX.

Le Père *Paul Beurrier*, le remplaça et fit deux triennats qui expirèrent en 1681.

Philbert Testeleste exerça huit ans les fonctions de chancelier, et mourut le 4 juillet 1681.

Jean-Baptiste Dantecourt est le dernier des chanceliers dont l'auteur de l'histoire de Sainte-Geneviève nous ait donné le nom (123).

Le chancelier de l'Université étoit pris, comme je l'ai dit, parmi les religieux de Sainte-Geneviève; son droit consistoit à examiner les professeurs ou maîtres qui se présentoient pour enseigner; à les recevoir et les déposer à son gré; enfin, à donner la licence, c'est-à-dire, le pouvoir d'enseigner, non seulement dans le ressort de la jurisdiction de l'abbaye, mais encore partout ailleurs. Après le serment fait par les candidats qui promettoient de se bien acquitter de leurs fonctions, le chancelier debout et découvert, disoit:

Ego authoritate apostolorum Petri et Pauli, in hac parte mihi commissâ, do vobis licentiam, legendi, disputandi et determinandi, cœterosque actus scholares seu magistrales exercendi in facultate artium Parisiis, et ubique terrarum.

Le chancelier se retiroit après cela à côté d'un autel qui étoit auprès de la porte du chœur, et là il recevoit les remercîmens de ceux qu'il venoit de licencier. Telles sont en partie les formalités qu'on observa d'abord. Mais le cérémonial changea, et se fit avec beaucoup plus d'appareil, et à l'ancienne formule on substitua celle-ci : *Nos cancellarius Sanctæ Genovefæ et universitatis Parisiensis, aucthoritate apostolicâ, quâ fungimur in hac parte, damus tibi potestatem legendi, docendi, disputandi, determinandi,*

(122) 7 Février.
(123) Dumolinet, liv. V, p. 629 et suiv.

cœterosque actus scholasticos et magistrales exercendi Parisiis et ubique terrarum. Ensuite le chancelier, après trois bénédictions, mettoit à chaque candidat le bonnet sur la tête, en disant : *Lauream magisterii capiti tuo imponimus.*

Il paroît que l'abbé de Sainte-Geneviève étoit chancelier né de l'Université; et que depuis la reforme arrivée en 1148, jusqu'en 1250, il en fit les fonctions.

L'abbé avoit le droit de nommer le chancelier, et de le révoquer. On peut en avoir la preuve dans un arrêt du parlement, lequel en maintenant l'abbé dans le droit d'*établir un chancelier et de le destituer*, déclare bonne et valable la nomination de frère *Jean Maugeon*, au lieu et place de frère *Josse Chysil*, chancelier revoqué.

Il n'étoit pas de rigueur que le chancelier fût *maître-ès-arts;* mais il falloit qu'il eût un docteur en théologie pour sous-chancelier, qu'il nommoit, ainsi que les examinateurs; et tous prétoient serment entre ses mains, en présence de la faculté.

Erard Florio, après avoir été prieur de Sainte-Catherine de Paris et rempli plusieurs autres fonctions importantes, devint abbé de l'ordre en 1681 : dignité dans laquelle il fut continué trois ans après. Il mourut dans le cours de son second triennat, et fut inhumé dans le chapitre, où l'on voyoit son épitaphe.

HIC JACET
Reverendissimus in Christo pater
ERARDUS FLORIOT,
Abbas hujus ecclesiæ
Et canonicorum regul. congreg. Gallicanæ
VIus. præpositus generalis secundo electus.
Excelso vir animo et forti;
In obeundis muneribus laboris ultrà vires patientissimus
Divini cultus flagrans amore et studio
Eruditione, prudentiâ, modestiâ, candore spectabilis.
Ea imprimis in omnes caritate
Quam apostolus cœlesti penicillo descripserat.

Indè mira ejus in conciliandis sibi suorum affectibus,
In fovenda mutua et religiosa concordia,
In promerenda magnatum existimatione, quasi nativa facultas.
Cæterùm disciplina regularis legum et canonum servantissimus,
Sic tamen, ut nulli, nisi sibi durus esset.
Tandem nostræ congregationis
Amor, decus, exemplum, præsidium,
Corpore, non animo deficiens
Cœlo maturus
Obiit
Die 14 *Januari* MDC. LXXXV. *ætat.* LXIII. *profess.* XLIV.

Le triennat d'Antoine *Watrée*, comme ceux de son prédécesseur, n'offre rien de remarquable. Mort en 1688, il fut également inhumé dans le chapitre avec cette épitaphe.

HIC JACET
Reverendus admodùm P. Antonius Watrée
Primus assistens
Quondam præpositus generalis
Et abbas VII hujus ecclesiæ.
Obiit
XXI *Julii.* M. DCLXXXVIII, *ætat.* LXXVII, *profess*, LVI.
Requiescat in pace.

Depuis le cardinal de la Rochefoucault, l'abbé et supérieur général de l'ordre venant à mourir, étoit remplacé, de droit, par le premier assistant; seulement il devoit être confirmé dans sa place par un chapitre général. Il y a lieu de croire qu'en vertu de ce privilége, Antoine Watrée, ayant convoqué le chapitre au 13 septembre 1685, celui-ci n'agréa point son élection, ou qu'il n'eut le titre d'abbé qu'environ huit mois après, puisque les auteurs

de la Gaule chrétienne (124) placent à la même époque la promotion de *François Morin* que l'on continua en 1688.

L'épitaphe de ce dernier se voyoit au milieu du chapitre.

HIC JACET
Reverendus admodùm P. FRANCISCUS MORIN
Hujus ecclesiæ bis electus abbas,
Ac octavus canonicor. regul. congregat. Gallicanæ
Præpositus generalis.
Obiit anno Domini M. DCXCI.
Die XVI *novembris, ætatis* LXXII, *professionis* LII.

Jean-Baptiste Chaubert remplit à son tour deux triennats qui expirèrent en 1703. Sa tombe placée dans le chapitre, portoit cette inscription.

HIC JACET
Reverendissimus pater JOANNES-BAPT. CHAUBERT
Abbas hujus ecclesiæ
Et canonicorum regular. congregat. Gallicanæ
Præpositus generalis,
Vir morum candore et innocentia, pietate, zelo, charitate spectabilis.
Ardui muneris partes omnes magnâ cum laude sustinuit,
Ipse omnium lex et forma
Multa ad honorem Dei, ordinisque splendorem
Adversa licet sæpius valetudine
Magno animo suscepit et executus est.
Plura meditabatur,
Sed morbo correptus lethali,
Fide, spe, charitate ardens
Cœloque maturus,
Inter suorum manus et orationes animam Deo reddidit
Die III *Maii*
Anno Salutis M. DCCIII *ætatis* LXI *profess.* XL.

(124) T. VII, p. 810.

Claude Paris, élu en 1706, mourut environ cinq ans après.

L'histoire place après lui *Jean de Montenay* qui mourut en 1707. Voici son épitaphe.

HIC JACET
Reverendus admodùm P. JOHANNES DE MONTENAY
Hujus ecclesiæ ter electus abbas,
Ac nonus canonicor. regul. congregat. Gallicanæ
Præpositus generalis.
Obiit
Anno Domini M. DCCVII, *ætati.* LXXIV *profess.* IIL (125).

La dignité d'abbé fut ensuite conférée à *Jean Polinier* ou *Paulinier* qui la conserva jusqu'en 1715.

Elle passa à *Gabrielle de Riberolles* qui fut prorogé en 1718. C'est à son zèle que l'on doit le corps de bâtiment de la bibliothèque tel qu'il existe aujourd'hui. Il fut construit en grande partie aux frais du trésor public. Le duc d'Orléans, régent, posa la première pierre, dans laquelle on scella une table de cuivre portant cette inscription :

Regnante Ludovico XV
Sub moderamine Philippi Aurelianensium ducis
Nova tandem exurgit ædificii moles
Splendorem regali magnificentia non indignum bibliothecæ nostræ
Conciliatura
Plaudite et operis authorem agnoscite.

Invictissimum Philippum Aurelianensem Ludovici Magni ex unico fratre nepotem unicum, tali patruo atavisque regibus non absimilem, Imperii Gallici supremum administratorem, bonarum artium parentem doctrina excultissimum. Is præ innata erga liberales disciplinas propensione canonicam proto-regalem San Genovefæam multis ornat beneficiis, quæ vir ut genere sic meritorum laude insignis Marcus-Renatus de Voyer de

(125) C.-à.-d. XLVIII.

Paulmy *marchio d'Argenson, regiorum sigillorum custos fidelissimus nobis pene inscis.*

Ultro expetiit
Cito impetravit.
Auspiciis tam felicibus.
Abbate Gabriele de Riberolles congregationis præposito
Anno Domini CIↃ. IↃ. CCXX. V, *cal april.*
Appositus est
Munifica ipsiusmet serenissimi principis manu.
Primarius lapis
Monumentum heroi maximo haud impar
Ære et marmore perennius.

On frappa aussi des médailles à cette occasion.

Son prédécesseur après deux nouveaux triennats, mourut en 1727. Ce fut sous cet abbé que Charles-Maurice Letellier, archevêque de Rheims, légua par testament sa bibliothèque d'environ 16,000 volumes à la maison de Sainte-Geneviève. Il eut son épitaphe dans le chapitre:

HIC JACET
Reverendissimus pater Johannus Polinier
Mon. Sanctæ Genovefæ
Abbas et canonicorum regul. congregat. Gallicanæ
XII *præpositus generalis;*
Fuit alta mens illius et vasti regiminis capax;
In pervidendis negotiis acumen singulare,
In tractandis mira solertia, rara celeritas in conficiendis:
Animus sibi constans semper,
Nec fractus adversis, nec periculis territus:
Primo auditu austera indoles, reipsa facilis omnibus
Chara singulis, ipsis amica magnatibus,
Nunquam nisi vitiorum inimica:
Rectus morum tenor ad pietatem sectandam

Generosus

Generosus ad profitendam , ad prsuadendam efficax :
Tandem plenus dierum cum suorum luctu
Obiit
Sexta martii anno M. DCC. XXVII. *ætat.* LXXXI *profess*, LXIII.

On voit encore reparoître *Gabriel de Riberolles* jusqu'en 1733, où il mourut. *Pierre Sutaine* gouverna l'ordre pendant deux triennats de suite.

On lui donna pour successeur, en 1739, *François Patot*, dernier abbé cité par les auteurs de la Gaule chrétienne (126).

Je ne ferai qu'indiquer simplement ceux qui lui ont succédé depuis cette époque. Leurs noms sont Delorme, Revoire, Viallet, Géry, et Rousselet. Celui-ci fut le dernier abbé. Il étoit en fonctions en 1790, où tous les monastères ont été supprimés en France.

Après avoir donné l'histoire de cette célèbre abbaye, nous allons nous occuper de sa description et de celle des monumens qu'elle renfermoit.

Il y a plusieurs opinions sur les différentes époques des constructions et des réparations de ce monument.

Il paroît que l'édifice, tel qu'il se voit aujourd'hui, a été bâti par partie dans les XI, XII et XIII[e] siècles, mais sur les anciens fondemens de l'ancienne église détruite par les Normands.

On peut même croire qu'une partie de l'ancienne bâtisse ayant résisté, a été conservée ; car l'abbé Etienne, qui vivoit sur la fin du XII[e] siècle, ne s'étoit proposé que d'y faire les réparations nécessaires, sans penser à la rebâtir en entier; c'est lui qui fit garnir en dehors la vieille muraille et qui en fit ôter la mosaïque. On en voit encore les traces aux murs de la nef, et surtout en dehors du côté méridional. Ces murs, ainsi qu'un autre vestige assez caractérisé en dehors du sanctuaire du même côté, sont ce qu'il y a de plus ancien dans cet édifice, et ce que l'on pense appartenir à l'ancienne église de Clovis ; du reste les piliers, les portails et les voûtes sont des XI, XII et XIII[e] siècles

Ce qui prouve encore que l'église, telle qu'elle est aujourd'hui, fut

(126) Gall. christ., T. VII, p. 815.

reconstruite sur les anciens fondemens, en laissant subsister une partie des gros murs extérieurs, c'est sa forme qui n'est point en croix latine, comme sont toutes les églises postérieures au XI[e] siècle, c'est la ceinture du sanctuaire bâtie en rotonde et construite ainsi, pour s'assujétir aux anciens fondemens, et à cet égard on peut remarquer que les temples bâtis par les premiers chrétiens étoient, d'une forme circulaire.

Les barbares du Nord s'étant ensuite approprié l'architecture des Romains, en la défigurant, avoient bâti leurs églises sur les modèles qu'ils avoient sous les yeux.

Ce qui achève de prouver que l'on a conservé une partie des murs, en s'assujétissant pour le reste aux premiers fondemens, c'est une grosse colonne très-courte qui se voit encore près de la porte par laquelle on alloit à Saint-Etienne, elle est engagée dans le mur, elle n'a que six pieds de haut, ce qui fait voir que le sol de l'église a été relevé depuis. Son chapiteau, qui est d'architecture vraiment gothique, est simplement orné de larges feuilles d'acanthe mal formées, accompagnées de deux gros tores, l'un est au-dessus et l'autre au-dessous, le tout surmonté d'un socle très-massif débordant de beaucoup le reste du chapiteau et taillé en biseau. Cette colonne est placée au milieu de deux arcades cintrées en plein et qui ont été fermées depuis. Sa structure courte, massive, barbare et sans proportion, prouve bien qu'elle faisoit partie de l'ancienne église brûlée par les Normands.

Les deux arcades furent construites en 1222, lorsque l'on bâtit la paroisse Saint-Etienne et lui servirent d'entrée unique, afin qu'elle demeurât toujours incorporée à l'abbaye, qui conserva long-tems son autorité sur cette église, la restreignit à différentes servitudes et même conserva les fonts baptismaux jusqu'en 1624 (127).

On voit encore aujourd'hui que les murs crénelés qui entourent l'abbaye et ses dépendances circonviennent aussi l'église de Saint-Etienne, bâtie seulement dans le XVI[e] siècle.

(127) Hist. abrég. de l'égl. de la ville et de l'univ. de Paris, par un docteur en théol. de la f. de P. 1728, in-12, t. II, p. 4.

N°. LX. *Pl. 1e. Pag. 57.*



Michel Direx.

C'est sans doute par le sanctuaire que l'on a terminé la reconstruction de l'église, comme l'indiquent les piliers, leurs chapiteaux, ainsi que les ornemens qui sont plus modernes d'un siècle environ.

Le portail de Sainte-Geneviève, *Planche I,* n'a rien de remarquable que sa grande nudité. Il consiste en trois portiques ornés de petites colonnes couplées, dont les chapitaux sont ornés de feuilles de lierre, au-dessus du portique du milieu est une rose. Le tout est surmonté d'un grand pignon plat; terminé en pointe en forme de pyramide.

Les portiques sont du XIIIe siècle, mais adaptés au reste du portail, qui paroît être en partie du XIe siècle, et même pourroit bien avoir été rebâti sur les débris de l'ancien, ruiné par les Normands.

Ces portiques ne peuvent être les mêmes que ceux que le nécrologe dit avoir été faits aux dépens d'un nommé Maigauld, qui a dû vivre du tems des chanoines séculiers. Ils sont d'une structure postérieure à cette époque.

On remarque dans les ogives des portiques des vestiges de peinture à fresque dont ils ont été décorées, à l'imitation de l'ancien portail, l'on voyoit l'histoire des patriarches, des prophètes et des saints, en mosaïque.

Au côté méridional du portail, à l'entrée de la maison abbatiale, on voit un ancien bâtiment assez haut qui touche d'un côté en retour ce portail; et de l'autre, est flanqué d'une tourelle terminée en pointe. La structure de cet édifice étant de la même construction, et par conséquent du même tems que le portail, dément ce qu'avance Piganiol, « que de tous les anciens bâtimens, il ne subsiste » plus que l'église (128) ».

Une maison moderne et fort unie, qui est à côté, renferme un corps-de-garde, sur l'entrée duquel on a adossé un pérystile d'ordre de Pestum, consistant en quatre colonnes, avec corniche et attique, ce qui contraste assez bien avec la gothicité de la vieille Sainte-Geneviève.

De là on apperçoit le haut de la tour de l'église, dont l'architecture diffère

(128) Tom. V., p. 237.

encore. Cette tour a été construite en différens tems, il n'y a que le bas qui soit du XIe siècle, ce qui s'apperçoit par sa construction semblable à celle du tems de Philippe I. C'est l'ouvrage que fit faire le préchantre Thibauld, comme le marque le nécrologe (129).

Les autres étages sont beaucoup plus modernes, l'étage supérieur surtout; car le tonnerre étant tombé sur la tour, le 6 juin 1483, en avoit brûlé la charpente, fondu les cloches, fort endommagé la couverture, en sorte que toute la partie supérieure fut refaite du tems de Charles VIII, ce que l'on remarque aisément par la délicatesse de ses ornemens.

Elle est carrée et terminée par une galerie à entrelas, accompagnée de quatre petites pyramides à la manière moresque (130).

La nef n'étoit éclairée que par des fenêtres petites et étroites, ensorte qu'elle étoit triste et sombre; huit colonnes, quatre grosses et quatre petites, formoient seulement une espèce de séparation avec les bas côtés qui régnoient autour de l'église jusqu'au rond point.

Les chapiteaux des grosses colonnes étoient sculptés grossièrement et représentoient les signes du zodiaque; ceux des petites colonnes étoient à pans coupés et n'avoient que des feuilles d'acanthe. Ces chapitaux portoient des faisceaux de petits piliers moresques plus modernes, qui, en formant des arcs en ogive, soutenoient la voûte; cette espèce de second ordre étoit postérieur d'environ un siècle.

Il y avoit dans chaque bas-côté trois chapelles prises dans l'épaisseur des murs. Elles avoient été reconstruites et ornées par le cardinal de la Rochefoucault.

Ces chapelles, absolument semblables, étoient ornées dans l'intérieur de revêtements de marbre en compartimens, de différentes couleurs, et à l'extérieur, d'une architecture aussi en marbre, consistant en deux pilastres corinthiens

(129) Suprà.

(130) Dans un ouvrage intitulé *Curiosités de Paris*, avec figures, par M. L. R. Paris, Saugrain, 1716, in-12, on voit, page 187, cette tour avec une flèche, et quoique les gravures de cet ouvrage soient grossièrement faites, elles sont assez exactes. Auroit-elle été rebâtie ainsi après l'incendie, et un nouvel orage auroit-il abattu la flèche?

posés sur leurs piédestaux et soutenant une corniche et un fronton du même ordre.

Elles étoient dédiées à St. Denis, St. Etienne, St. Laurent, St. Louis, Sainte-Geneviève et St. François, patrons de la France, de la ville de Paris, de l'abbaye et du cardinal. Ces saints étoient représentés dans les tableaux d'autel, qui n'avoient rien de remarquable du côté de l'art.

Sur le fronton des chapelles on avoit placé les armes de France, de la ville, de l'abbaye, qui étoient les mêmes que celles de France à l'exception qu'au lieu de la couronne on y avoit substitué la mitre et la crosse, et enfin celles de la Rochefoucault, qui portoit : burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons brisés, de gueules sur le tout.

La nef étoit séparée du chœur par un jubé de même architecture avec revêtement en marbre, comme celui des chapelles précédentes. Il portoit une galerie qui se continuoit autour du chœur et servoit de base à un grand crucifix, accompagné des figures de la Vierge, de Madeleine et de St. Jean, sculptées en pierre et plus grandes que nature.

Au-dessous du jubé il y avoit deux chapelles aux côtés de la grille du chœur, semblables aux précédentes et dont les tableaux représentoient St. Pierre et St. Paul.

L'architecture du jubé et des chapelles de la nef étoit lourde, les ornemens d'un mauvais goût, et les tableaux médiocres.

Mais ce qui attiroit l'attention des amateurs des arts, c'étoit quatre grands tableaux, *ex voto*, d'une dimension semblable et supérieure à celle de tous ceux qui étoient à Paris (131). Ils avoient été donnés par le corps municipal de cette ville.

Le premier, à gauche, placé en 1696, peint par Nicolas de Largillière, représentoit le prévôt des marchands, en robe mi-partie de rouge et de violet; les échevins et tous les officiers du corps de ville de Paris, aussi en habits de cérémonies, (132) réclamant l'intercession de Sainte-Geneviève, pour

(131) Ils avoient environ 17 pieds de haut sur 14 de large.

(132) Les robes des échevins, mi-partie noires et rouges, celle du greffier toute rouge

obtenir la cessation de la sécheresse; dans une gloire au-dessus, la Sainte prosternée, implore la majesté divine; des nuages épais et sombres, d'où la pluie se répand de tous côtés, indiquent que sa prière est exaucée, et répandent un ton vaporeux sur tout le tableau, ce qui produit un très-bon effet. Ce morceau est un des chefs-d'œuvre de ce peintre, le plus habile de l'école françoise pour le portrait. Il s'y est peint lui même. Ce tableau d'une composition riche et pleine de feu, d'une touche libre et légère, est d'un dessin assez pure mais manièré. Les têtes bien peintes et d'une ressemblance parfaite, n'ont cependant pas la froide roideur des portraits et concourent toutes à l'ensemble de la composition; mais rien n'égale la beauté des mains, que ce peintre faisoit comme Wandick, et le parti qu'il a su tirer des grands plis et de la variété des étoffes des robes des magistrats. Comme Largillière ne tourmentoit pas ses couleurs, le ton est frais et moëlleux et a mieux conservé sa vivacité que les autres, quoique plus ancien.

C'est dans ce tableau que Largillière peignit Santeuil, enveloppé dans son manteau noir, au lieu de laisser paroître son rochet. Le poëte ne fut pas plutôt informé de cette malice pittoresque qu'il s'en plaignit au prévôt des marchands; cette plainte, en beaux vers latins, est intitulée : *In votiva tabella ad* ædem D. Genovefæ, *pictus fraudulenter conqueritur ex albo Santolius niger, ad.* Cl. Bose *urbis præfectum.*

On obligea Rigaud à donner quelque satisfaction à ce poëte, dont la poësie et la latinité rappellent le siècle d'Auguste.

Un autre tableau qui n'étoit pas sans mérite, quoiqu'inférieur à celui de Largillière, est celui peint par François de Troy, le père.

Il représente les cérémonies observées lors de la descente de la châsse, avec le fond du chœur et de l'église, comme il étoit orné lorsqu'elle fut descendue à l'occasion de la famine produite par le froid rigoureux de 1709; sur le devant on voit le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris en grand costume, au nombre de dix à douze, implorant à genoux la protection de la Sainte.

Ce tableau, l'un des meilleurs de ce peintre, est bien composé, d'un dessin

correct et d'un coloris assez harmonieux, quoique tirant sur le jaune. Il est d'un fini précieux malgré sa grandeur. Les têtes ont de l'expression.

Le troisième tableau étoit placé en face de celui de Largillière, à l'endroit où étoit primitivement la sépulture de Descartes, que l'on transportât devant la colonne en face.

Il fut fait à l'occasion des grandes pluies de l'année 1725, qui ménaçoient de ruiner les moissons. L'artiste y a peint la France les cheveux épars implorant Sainte Geneviève placée sur un nuage, les yeux et les mains élevés vers le ciel.

Une des pleyades avec son urne semble vouloir noyer les campagnes; mais un ange se jette sur l'urne, la redresse et arrête l'inondation, tandis qu'un vent d'Est dissipe les nuages et ramene le beau tems.

Ce tableau peint par de Troy, fils, ne vaut pas celui du père ; il y a du génie et de la chaleur dans la composition, mais il est à peine terminé, le dessin en est peu correct et les caractères de têtes mesquins ; pour le coloris il est faux, blafâtre et sans harmonie ; Sainte Geneviève y est d'un blanc de cire, tandis que d'autres figures sont toutes rouges. D'ailleurs le mélange du christianisme et de la mythologie n'est pas plus heureux en peinture qu'en poésie.

Le quatrième tableau peint en 1745 par Tournières, représente les actions de graces rendues par le corps-de-ville pour la convalescence de Louis XV, après sa maladie de Metz. Il est mieux que le précédent, pour la couleur et l'harmonie, mais il est mal dessiné et foiblement composé ; Tournières réussissoit mieux dans ses petits tableaux qu'il finissoit très-précieusement.

Ces quatre grands tableaux étoient encadrés par de larges bordures richement sculptées et dorées, dont les ornemens étoient relatifs au sujet. Le haut portoit les armes de France, et le bas celles du prévôt des marchands et officiers de ville, avec un cartouche ou des devises tirées de l'écriture sainte, le sujet du tableau et les noms du prévôt des marchands, des échevins, etc, y étoient inscrits.

Ces tableaux qui nous retracent des costumes abolis, des usages singuliers, qui, quoique récents, ont presque acquis pour nous, par le cours rapide des

événemens, le caractère de l'antiquité, méritent d'être conservés sous le double rapport de l'art et de l'histoire.

Le tombeau de Réné Descartes étoit au pied de la première colonne de la nef, à droite en entrant, depuis qu'il y avoit été transporté, comme nous l'avons remarqué plus haut. Il étoit fort simple et consistoit en un médaillon renfermant son buste peint sur marbre, accompagné d'instrumens des sciences mathématiques et posé sur la corniche d'une table de marbre blanc, prenant le contour de la colonne. Voyez *Planche*, *II fig.* 1.

L'épitaphe suivante étoit gravée sur cette colonne.

Descartes dont tu vois ici la sépulture,
A dessillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le respect que l'on doit aux autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.
Son nom par mille écrits se rendit glorieux ;
Son esprit mesurant et la terre et les cieux,
En pénétra l'abyme, en perça les nuages :
Cependant comme un autre il cède aux loix du sort ;
Lui qui vivroit autant que ses divins ouvrages,
Si le sage pouvoit s'affranchir de la mort (133).

Au-dessous de cette épitaphe, une autre table de marbre blanc encadrée d'un marbre noir antique, renfermoit celle qui suit :

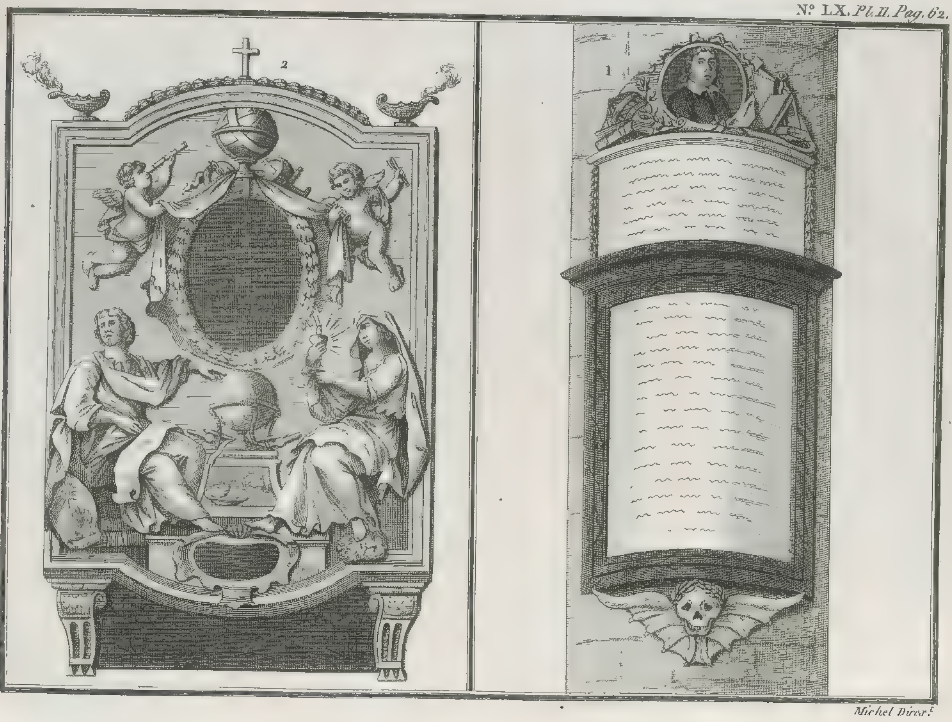
RENATUS DESCARTES
Vir supra titulos omnium retro
Philosophorum, nobilis genere,
Armoricus gente, Turonicus origine,
In Gallia, Flexiæ (134) *studuit ;*
In Pannonia, miles meruit ;

(133) Cette épitaphe est de *Gaspar de Fieubet*, chancelier de la reine *Marie Thérèse d'Autriche* et conseiller d'état.

(134) A la Flèche.

In

Nº LX. *Pl. II. Pag. 62.*



Michel Direx.t

In Batavia, philosophus delituit;
In Suecia, vocatus occubuit:
Tanti viri pretiosas reliquas
Galliarum percelebris tunc legatus
PETRUS CHANUT, *Christinæ*
Sapientissimæ reginæ, sapientum
Amatrici, invidere non potuit,
Nec vindicare patriæ, sed quibus licuit
Cumulatus honoribus peregrinæ terræ
Mandavit invitus;
Anno Domini MDCL, *mense febr.* X
Ætatis LIX
Tantum post septem et decem annos;
In gratiam christianissimi regis
Ludovici decimi quarti
Virorum insignium cultoris;
Et renumeratoris procurante
PETRO DELIBERT
Sepulchri prò et amico violatore,
Patriæ reddita sunt,
Et in isto Urbi et artium culmine
Positæ: ut qui vivus quid exterum otium
Et famam quæsierat, mortuus
Apud suos cum laude quiesceret, suis;
Et exteris in exemplum
Et documentum futurus.
I nunc viator,
Et divinitate, immortalitatisque animæ
Maximum et clarum assertorem, aut jam
Credere felicem, aut precibus redde (134).

(134) Les uns attribuent cette épitaphe à *Clerselier*, les autres au P. *Lallemant*, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université.

Ce médaillon et les deux inscriptions qui l'accompagnent sont aujourd'hui au musée des Augustins (135).

Descartes est trop connu pour m'arrêter à son éloge. On n'ignore pas que son génie a étendu, reculé les limites du monde philosophique. La hardiesse de son système lui attira en France une foule d'ennemis, dont les persécutions le dégoûtèrent, pour ainsi dire, de sa patrie ingrate. Appelé à Stockolm par Christine, reine de Suède, il céda volontiers à ses instances. C'est une honte pour ses contemporains de n'avoir pas envié à une princesse étrangère l'honneur de récompenser un talent aussi rare. Descartes mourut à Stockolm le 11 février 1650, à l'âge de 53 ans. Il fut enterré le lendemain, suivant le cérémonial de l'église Romaine, dans un endroit du cimetière des étrangers, où l'on inhumoit les catholiques. Cet enterrement se fit d'une manière très-simple, aux frais de sa succession. Dix-sept ans après sa mort, ses restes furent transportés en France, à la sollicitation et aux dépens de M. Dalibert, trésorier de France et son ami. Ils arrivèrent en France au mois de janvier 1667, et furent mis en dépôt dans une des chapelles de l'église de Saint-Paul, puis transportés, avec un convoi pompeux, le 24 juin de la même année, à huit heures du soir, dans l'église de Sainte-Geneviève-du-Mont, ils furent reçus par l'abbé et les chanoines réguliers avec un appareil magnifique. Le lendemain on fit un service solemnel, où le P. *Blanchard*, abbé et supérieur général de la congrégation, officia pontificalement. Une chose remarquable, c'est que le P. *Lallemant*, chancelier de l'Université qui avoit préparé une oraison funèbre, reçut un ordre de la cour qui lui défendit de la prononcer.

Le cerceuil fut mis dans un caveau entre deux chapelles de la partie méridionale de la nef, où M. *Dalibert* fit placer le buste, en marbre, du philosophe, et au-dessous les deux inscriptions que j'ai rapportées.

On a présenté différentes pétitions à l'assemblée constituante pour placer les restes de Descartes au Panthéon : ils sont actuellement déposés au musée

(135) Au n°. 180.

des Augustins dans l'urne de porphyre qui ornoit à Sainte-Geneviève l'avenue. Le conservateur y a mis cette inscription : *Cartesii ossa* au nº 1.

Assez près de Descartes, et du même côté de l'église, a été déposé le cœur de *Jacques Rohault*, un des plus zélés et des plus habiles disciples de ce philosophe.

La partie inférieure offre un bas-relief qui représente ce philosophe drapé à l'antique, écrivant sur un rouleau; un globe est placé entre lui et une figure de la religion qui lui sert de pendant; au-dessus est un cartel entourré de lauriers et d'une draperie dont deux anges ou deux génies relèvent les coins d'une main, tandis qu'ils tiennent de l'autre une lunette et des instrumens d'astronomie.

Le monument est terminé sur le haut par une croix entre deux lampes sépulcrales. *Voyez Planche II, Fig. 2.*

Sur le marbre noir du cartel on avoit gravé en lettres d'or l'inscription suivante, composée par Santeuil :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ JACOBI ROHAULT,
Ambiani, celeberrimi quondam
Mathematici et philosophi,
Cujus cor hîc repositum.

Discordes jam dudum æquis rationibus ambæ,
Et natura, et relligio sibi bella movebant:
Tu rerum causas fidei et mysteria pandens,
Concilias utrasque et amico fœdere jungis.
Munere pro tanto, decus immortale sophorum,
Hoc memores posuere tibi venerabile bustum.
Quos unum doctrina facit, compingit in unum,
Doctaque Cartesii ossa hoc marmor corque Roalti;
Has tanti exuvias hominis Lienardus *ad aras*
Appendit fidi officiis cumulatus amici.

Positum 1675.

Rohault, comme tous les savans, vint à Paris pour acquérir et se perfectionner

Il se lia d'amitié avec un nommé *Clerselier*, qui, charmé de trouver en ce nouveau disciple l'enthousiasme qu'il avoit pour Descartes, lui donna sa fille en mariage. L'étude approfondie qu'il fit des ouvrages de son maître, lui inspira le dessein de composer ce fameux traité de physique, qu'il ne publia qu'après dix ou douze ans d'enseignement, et qui mit le sceau à sa réputation. Ce traité est une espèce de fanal qui a garanti de bien des écarts ceux qui ont suivi la même route. On peut regarder Rohault comme le réformateur de cette science. On a encore quelques autres ouvrages de ce philosophe, qui mourut en 1675 à l'âge de 55 ans.

Les figures sont assez bien composées et drapées, le reste étoit médiocre et d'un mauvais goût.

On montoit aux bas-côtés du chœur par un perron de sept marches, au milieu duquel étoit l'escalier qui conduisoit à la crypte. Ces bas-côtés se réunissoient au chevet de l'église en rond point, qui étoit d'une construction postérieure à celle du reste de l'église, il étoit plus large que le chœur et moins large que la totalité du bâtiment, en sorte qu'il empiettoit sur la moitié des côtés latéraux.

C'étoit sur-tout par les chapiteaux et les ornemens des cintres qu'il étoit aisé de voir que cette partie étoit plus moderne que le reste.

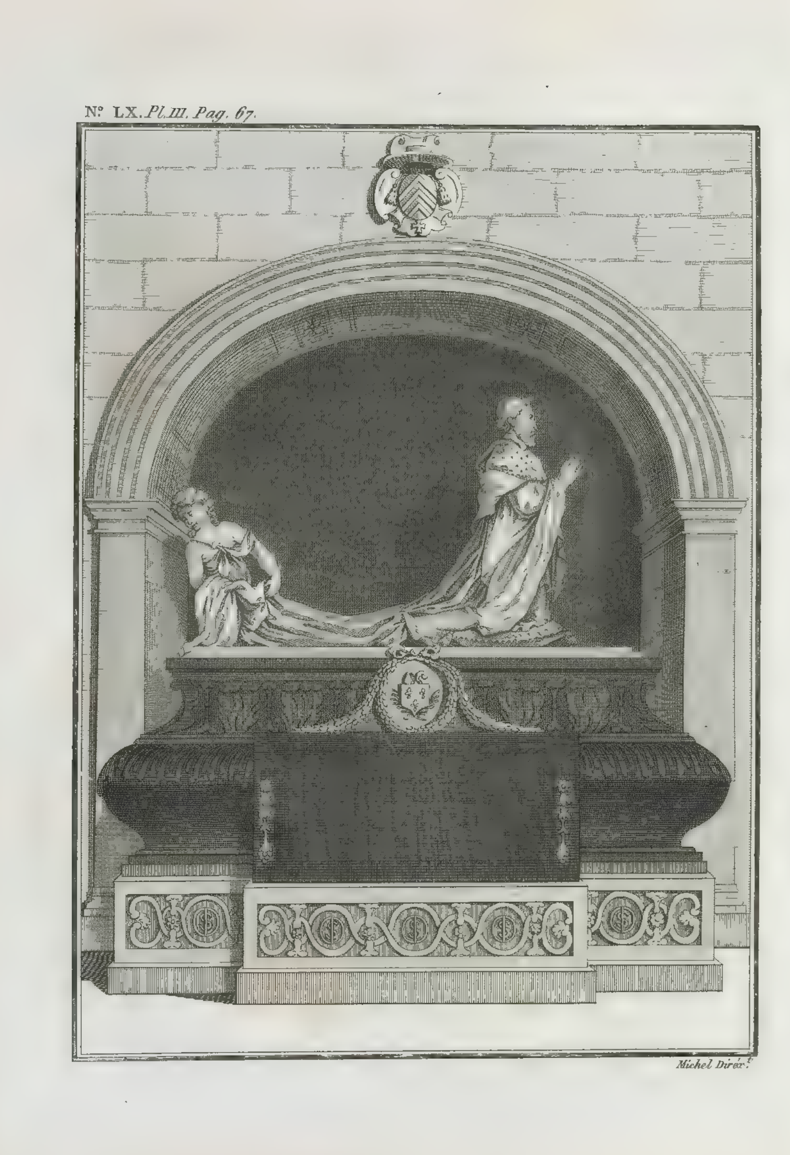
Les deux piliers les plus près du chœur étoient formés par un grouppe de deux colonnes engagées, dont les chapiteaux sculptés plus délicatement que ceux de la nef étoient ornés de fers de lance et de feuilles d'acanthe. Les deux autres piliers étoient flanqués d'une grosse colonne accompagnée de deux petites, toutes engagées dans la masse du pilier comme les précédentes; leurs chapiteaux étoient chargés de figures et leurs plattes-bandes de nattes. Les cintres en ogives étoient ornés de bâtons rompus en forme de dentelés.

Ces bas-côtés, ainsi que le rond point, renfermoient plusieurs chapelles et diverses sépultures.

Les chapelles étoient celles de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Thomas de Cantorbéry au midi, de Sainte-Clothilde au milieu, et de Saint-Germain, évêque d'Auxerre, de l'autre côté.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste étoit du XVIe siècle, et ressembloit pour l'architecture à l'église de Saint-Eustache.

Nº LX. *Pl. III. Pag. 67.*



Michel Direx.

C'est dans cette chapelle que l'on voyoit le tombeau du cardinal de la Rochefoucault, sur le côté gauche en entrant, dans une grande arcade décorée de pilastres, moulures et rosaces dans l'épaisseur du cintre, au-dessus duquel étoient les armes du cardinal.

Le cénotaphe étoit de marbre noir antique, orné de feuilles de refans dans la gorge et de goudrons sur la partie convexe, portoit sur un socle chargé d'entrelas et autres sculptures. Ce socle, ainsi que les autres ornemens, étoit de marbre blanc veiné. Il formoit un avant-corps au milieu et soutenoit une large table de marbre noir, occupant la plus grande partie du tombeau, et sur laquelle étoit un écusson renfermant les armes de l'abbaye, entourées de feuilles de lauriers retombant en guirlandes. *Voyez Planche III.*

Ce tombeau portoit une statue de marbre blanc, grande comme nature, qui représentoit FRANÇOIS *de la Rochefoucault ;* il étoit à genoux, les mains jointes, vêtu des habits relatifs à sa dignité. Sa robe, très-longue, étoit portée par un enfant qui lui servoit de caudataire (136). C'est ce qui fait dire à Sainte-Foix : « Je suis étonnée que l'extravagante imagination qui a créé ce page, au lieu de » le laisser à moitié nud, ne lui ait pas donné la livrée (137) ».

Au surplus il n'y avoit rien d'ingénieux dans la composition de ce monument, et même le tombeau étoit d'une mauvaise forme ; mais la figure du cardinal étoit bien exécutée et d'un dessin correct ; on remarquoit sur-tout les draperies, dont les plis larges et bien jetés, imitoient parfaitement la nature. La figure de l'enfant étoit insignifiante et mal dessinée (138).

Ce monument étoit de Philippe Buister, sculpteur bruxellois, dont on voit plusieurs ouvrages dans le parc de Versailles.

Sur la table de marbre noir on lisoit cette épitaphe :

Eminentissimo S. R. E. Cardinali

FRANCISCO DE LA ROCHEFOUCAULT

Antiqua et perillustri stirpe oriundo,

(136) On appeloit ainsi celui qui portoit la queue de la robe d'un cardinal.

(137) Essais hist. sur Paris, 1759.

(138) Cette statue est au musée des monumens français, n° 178.

Doctrinâ, pietate et omni virtutum
Genere celeberrimo
Primum Claromontano, deinde
Sylvanectensi episcopo;
Antiquæ religionis et ecclesiasticæ
Dignitatis acerrimo defensori;
Rerum et consiliorum publicorum
In Gallia, quondam præsidi,
Et administratori integerrimo;
Summo Galliarum elemosinario;
Et optimo pauperum parenti.
Religiosorum ordinum
Amantissimo patrono;
Regularis canonicorum Sancti Augustini
Disciplinæ vindici ac restitutori;
Hujus domûs abbati religiosissimo
Ac munificentissimo benefactori:
Hoc superstitis et æterni amoris, ac
Observantiæ monumentum
Tristi religione mœrentes posuerunt
Abbas et canonici regulares hujus ecclesiæ.
Titulum Abbatiæ, quem ante ipsum
Nemo nisi istius domus canonicus possederat,
Huic eidem familiæ restituit;
Ossa ejus in subterraneo specu sacelli
Inferioris jacent.
Obiit anno Domini M. DC. XLV. XIV *februarii*
Ætatis LXXXVII.

En face du tombeau du cardinal on avoit placé un grand tableau *ex voto*, dédié à la Vierge, à Sainte Geneviève et à St. Denis; il étoit peint sur toile, de neuf pieds de haut sur sept de large.

L'artiste avoit pris le moment où son personnage, sur le point de périr, est secouru par les Saints auxquels il s'est voué. Une inscription placée sur la bordure, donne la description de ce tableau.

« Un particulier traversant la forêt de Gros-Bois, près des Camaldules, tombe » de cheval, la jambe embarrassée dans l'étrier, le bras droit pris avec son fouet » dans une haie, l'autre tenant la bride. Etant près de périr, dans cette situation » il se recommande à la Vierge, à Sainte Geneviève et à St. Denis. Dans » le moment, le ciel vint à son secours et il fut délivré ».

Plus bas on a mis. « Ce particulier a voulu rendre publique, par l'exposition; » la grace singulière qui l'a sauvé; mais l'orgueil n'étant point le motif » qui lui en fait désirer la publicité, il a trouvé bon que l'artiste sacrifiât le » protégé à ses libérateurs ». C'est-à-dire, que contre toutes les règles de l'art, l'action principale se passe dans le lointain dans le fond du tableau où on l'apperçoit à peine, tandis que les personnages célestes sont grands comme nature, quoiqu'en haut du tableau; ainsi on auroit pu ajouter que l'artiste y a aussi sacrifié le bon sens, sa réputation, la composition et la perspective, même le dessin et le coloris, car c'est le plus mauvais tableau que *Doyen* ait fait.

Cependant, malgré son style maniéré, ses contours heurtés et le peu d'harmonie de son coloris, cet artiste n'étoit pas sans talens; il avoit du génie, et ses compositions sont pleines de feu; on en peut juger par le grand tableau qui étoit à Saint-Roch, et qui représentoit le miracle des Ardens par Sainte Geneviève. Dans le tems le public, gâté par le mauvais goût d'alors, lui donna la palme sur celui de St. Denis, peint par Vien, qui étoit en face. Ce dernier étoit sage, d'un dessin pur et d'une manière qui sentoit l'étude de l'antique; aujourd'hui que l'on est revenu à la méthode de ces grands modèles, qui seront toujours les guides de l'art, sans lesquels on ne pourra que s'égarer; on rend plus de justice à Vien, à qui on est redevable d'avoir, seul, malgré la contagion d'alors, conservé le style pur de l'antiquité et des maîtres d'Italie. C'est de son école que sont sortis les David, les Vincent, les Renaud, les Suvée, etc., etc.

La chapelle de Saint Thomas de Cantorbéry, située sous la tour de

l'église, n'offroit de remarquable qu'un extrême obscurité, ce qui obligeoit d'y entretenir continuellement une lampe allumée.

La chapelle du milieu, positivement au chevet de l'église, existoit dès l'an 1170; aussi paroîssoit-elle hors œuvres du chevet de l'église qui lui est postérieure. Elle avoit sans doute été réunie, car il paroît que c'étoit une chapelle séparée; elle étoit carrée et on y avoit incrusté dans le mur extérieur une Sainte Face.

Cette chapelle appelée d'abord de Saint Médard, avoit pris ensuite le nom de Sainte Clothilde.

Le grillage qui étoit au-dessus de l'autel renfermoit cinq châsses faites et ornées par les soins de l'abbé Philippe-le-Bel; celle du milieu, d'argent doré, contenoit le corps de Sainte Clothilde depuis qu'il avoit été relevé du tombeau à côté de celui de Clovis. Les quatre autres de bois dorés renfermoient, 1°. les os de Sainte Alde ou Sainte Aulde, compagne de Sainte Geneviève, aussi enterrée dans cette église; 2°. les reliques de St. Céran ou Céranne, vingt-cinquième évêque de Paris, dont le tombeau étoit à la gauche de celui de Sainte Geneviève, dans l'église souterraine (on l'invoquoit pour le mal de dents); le chef de St. Baudell, martyr, réclamé pour les enfans en chartre; et plusieurs reliques diverses.

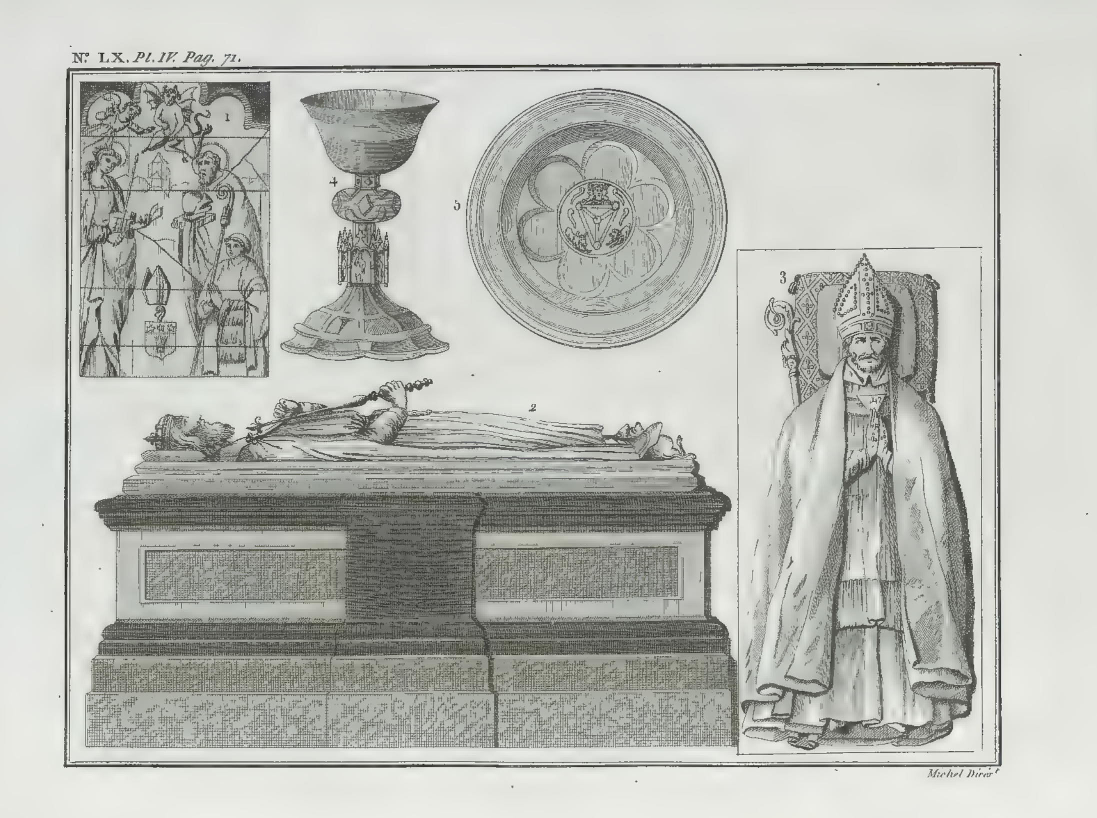
Dans l'une des chapelles du côté septentrional, on voyoit un vitrail représentant un St. Guillaume debout, tenant un livre sur lequel posoit un casque (139); en face est Sainte Geneviève, jeune et jolie, aussi debout, vêtue comme on représente Sainte Catherine, ayant de même une couronne antique à pointes sur la tête, d'une main elle tient un cierge et de l'autre un livre, au-dessus d'elle au milieu du tableau, un diable nud, avec ses cornes, ses griffes aux pieds, ses ailes de chauve-souris, et dans l'attitude d'un satyre, veut éteindre avec un soufflet le cierge de chasteté de la Sainte (140); mais un ange qui est là dans le coin,

(139) Saint Guillaume de Dannemarck fut d'abord militaire, ensuite l'un des chanoines réguliers de Saint-Victor introduits sous Louis VII. On a de lui un recueil de lettres manuscrites, et un traité : *De revelatione capitis S. Genovefæ.*

(140) Le cierge en est l'emblême, suivant les mystiques.

l'arrête

Nº LX. Pl. IV. Pag. 71.



l'arrête et l'empêche de faire cette espièglerie. Si cet ange est aussi laid que le démon, en récompense il est vêtu d'un froc et n'étoit pas dans le cas de distraire les ames pieuses, comme les beaux anges nuds de Rubens et du Guide. Aux pieds du St. Guillaume est la figure d'un abbé à genoux, les mains jointes, vêtu de l'habit de la maison, avec l'aumusse au bras et sa crosse passée dans l'autre. Dans l'espace, entre lui et la Sainte, il y a un blason, portant de gueules à une gerbe de bled d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or, une crosse passée derrière en pal et au-dessus une grande mître. *Voyez Planche IV, nº 1.*

Ces armoiries étoient celles de Guillaume Grangier, médecin de Gaston de France, duc d'Orléans; l'abbé à genoux étoit sans doute de la même famille.

Pour le vitrail il pouvoit être du tems de Louis XIII ou de Henri IV au plutôt.

Cette histoire du diable, soufflant la chandelle de Sainte Geneviève, étoit fort en vogue, car elle est représentée dans toutes les églises et chapelles dédiées à cette Sainte, entr'autres à l'église de Nanterre.

Les autres chapelles ne présentoient rien de remarquable; mais vis-à-vis de l'une d'elles, un prêtre tenoit un comptoir de dévotion, il étoit devant une table avec une figure d'argent de Sainte Geneviève, renfermant une de ses dents, et un plat du même métal; les vieilles femmes et les nigauds baisoient la relique et mettoient de l'argent au plat; mais le plus lucratif du commerce, c'étoient les *ex voto* de toute espèce; les messes que l'on faisoit dire pour les maladies, les procès, etc., etc; et enfin, ce que l'on recevoit pour faire toucher à la châsse de Sainte Geneviève les draps, chemises et linges des malades. On voyoit autour de grandes perches qui servoient à cet usage.

Comme les chanoines de cette abbaye n'auroient pu suffire à la grande quantité de messes que l'on y faisoit dire; ils y employoient des prêtres séculiers qui avoit une sacristie particulière, elle étoit dans cette partie de l'église.

La châsse qui renfermoit le corps de Sainte Geneviève étoit exposée entre la chapelle Sainte Clotilde et le sanctuaire, derrière le maître-autel; elle portoit sur un corps d'architecture isolé, d'ordre ïonique, formé de quatre colonnes, avec leur entablement et leur piédestal, sur un plan carré: les deux colonnes du

devant avoient été données par Louis XIII, et les deux autres par le cardinal de la Rochefoucault.

Cet édifice fut construit sur les dessins de Jacques Lemercier, habile architecte, qui s'étoit conformé aux proportions que l'on attribue à Michel-Ange.

Quatre statues plus grandes que nature portoient la châsse sur leurs épaules et tenoient un candelabre à la main.

La châsse étoit de Vermeil et gothique; elle avoit la forme d'un carré oblong et ressembloit à-peu-près à une église. Sur ses deux faces étoient les figures de la Vierge et de Sainte-Geneviève, et sur les côtés, celles des douze apôtres séparées par des pilastres; au-dessus on remarquoit une couronne de diamants, donnée par Marie de Médicis, et sur le devant un bouquet aussi précieux; les uns (141) attribuent ce présent à la reine Anne d'Autriche, et les autres (142) à Louise-Marie-Elisabeth d'Orléans, reine douairière d'Espagne, morte à Paris en 1742; mais on aura confondu ces dons, car outre ces deux riches joyaux, cette châssé étoit couverte de pierreries, dont la plûpart des rois et des reines de France s'étoient plus à l'enrichir. Au reste cela ne l'empêchoit pas d'être assez laide. *Voyez Planche V.*

Quelques auteurs ont dit, d'après une vieille traduction, qu'elle fut construite par St. Éloy; mais c'est un anachronisme, parce que de son tems on ne mettoit pas encore les corps des Saints dans des châsses d'or ou d'argent; celle-ci ne fut d'abord qu'un coffre où l'on mit les restes du corps de la Sainte, lorsqu'on les retira du tombeau pour les sauver des normands, et qui servit ensuite à les transporter hors de Paris, à Athies et à Draver (143).

Lorsque ces barbares se furent retirés, le corps de la Sainte fut reporté dans son abbaye; mais au lieu de le remettre sous l'autel où il étoit auparavant, on l'éleva sur l'autel même; c'est un des premiers exemples de reliques placées sur les autels (144).

(141) Piganiol, descript. de Paris, t. V, p. 17. – Leœbuf, t. 1, p. 17, etc.

(142) Dulaure, nouv. descript. de Paris, 1787, *in*-12.

(143) Mirac. S. Genov. apud Bolland., t. 1, p. 149.

(144) Thiers, Dissert. sur les autels, chap. 8, pag. 37 et 39.

Par la suite ce coffre parvint à avoir tout l'extérieur d'une châsse; mais il n'étoit toujours que de bois couvert de quelques feuilles d'argent. Quoique le grand autel eut été orné d'une table d'or et d'argent par le roi Robert, on ne voit point qu'il eut pensé à orner la châsse d'or ni de pierreries. Vers l'an 1240, un nommé Godefroi donna une somme pour la construction d'une nouvelle châsse; les évêques de Noyon et d'Avranches, une autre. Robert de Courtenay, chevalier, légua dix mars d'argent à même fin, et lorsque l'orfévre Bonnard eut achevé ce somptueux ouvrage, qui étoit du poids de cent quatre-vingt-treize marcs d'argent et sept marcs et demi d'or, la translation du corps de la Sainte y fut faite l'an 1242, le 28 octobre, par l'abbé Robert, de la Ferté-Milon (145), par les soins de qui la châsse avoit été construite.

La vénération qu'on eut pour Geneviève, loin de se démentir après sa mort, s'accrut avec le temps. La piété imagina de bonne heure, et sans interruption, des moyens d'honnorer sa mémoire. On voit que vers le commencement du Ve siècle, Eloi, devenu Saint, et alors orfévre, orna de rainceaux d'or et d'argent le petit édifice qui étoit au-dessus du tombeau de Sainte-Geneviève. Son corps fut conservé dans le caveau, chapelle basse ou crypte, jusqu'en 845, qu'on le plaça dans l'église, même sous l'autel (146).

D'après ce vers du mauvais poëme d'Abbon sur les guerres de Paris (147).

Virgo Dei Genovefa caput defertur ad urbis.

Quelques auteurs ont avancé que la première procession de la châsse (148)

(145) Lebœuf, hist. du diocèse de Paris, 1754, t. I, p. 376.

(146) Hist. chron. de Sainte-Genev., p. 6.-Lebœuf, hist. de Paris, t. II, p. 375.

(147) *Bellor. Parisiac. urb.*, *lib.* II, p. 5 v., 247. Touss. Duplessis a fait imprimer ce poëme à la suite de ses annales de Paris, et a cru devoir le commenter.

(148) Ce mot vient de *capsa* boïte. Jean de Garlande *De Synonymis* s'exprime ainsi : *dic arcas, thecas, cistas, vel scrinia, capsas, capsula, capsella*, de *capsa diminuuntur*. On disoit d'abord en François *câsse*. On lit dans le roman de Turpin : *li casse ou li saintuaire rendit si grant odor, que il sembla à tous que Paradis fut ouvers.* ce mot vient du grec κάμψο. On donnoit aux châsses la forme d'une église. Voyez celle de S. Spir, Antiquités Nationales, tom. II, art. XXII, p. 24. et celle de Sainte-Geneviève, *Pl.* V.

se fit en 886, pour obtenir la délivrance des Normands. On pourroit croire au contraire que ce ne fut qu'une simple translalation. Les Normands marchant vers Paris, la châsse, pour plus grande sûreté, fut portée à Notre-Dame, avec celles de Saint-Germain, de Saint-Marcel et de S.-Cloud.

Sur la fin du IXe siècle, l'usage s'étant introduit de renfermer les os des Saints personnages dans des châsses ou mausolées portatifs, ceux de Geneviève furent recueillis et déposés dans un lieu destiné au culte des fidèles. C'est de-là qu'on la descendit de temps à autre pour être portée en pompe dans la ville, mais seulement dans les jours de calamités publiques.

La descente de la châsse exigeoit des formalités préliminaires.

Les prevôt et échevins de la ville de Paris présentoient leurs requêtes à Messieurs de Notre-Dame, mais il falloit que ce fût dans quelque nécessité urgente.

Cette première démarche devoit être suivie d'un arrêt de Messieurs du parlement, lesquels promettoient avant tout de ne laisser passer aucune chose qui pût porter atteinte à l'honneur dû à Madame Sainte-Geneviève.

Messieurs de Notre-Dame devoient aussi présenter leur supplique aux abbés et religieux de Sainte-Geneviève qui y faisoient toujours droit. Le clergé de chaque paroisse et les moines de toute espèce assistoient à la procession, qui ne sortoit qu'après la messe.

La messe dite, l'archevêque de Paris se transportoit au chapitre, accompagné du corps de son église, pour déclarer devant les religieux et les notaires royaux qu'il n'innoveroit rien et qu'il ne prétendoit aucune jurisdiction sur les religieux.

Deux chanoines réguliers, revêtus d'aubes et d'étoles, montoient à la châsse pour la conduire dans la descente, et quatre des plus anciens en surplis et en étoles l'attendoient en bas pour la recevoir.

La châsse descendue, l'abbé et les religieux, ayant les pieds nuds, alloient la baiser. L'abbé seul disoit messe.

Ce jour-là les cérémonies religieuses finies, le baillif, accompagné du procureur fiscal et les sergens de la maison, la gardoient jusq'au lendemain.

N° I. X. *Pl. V. Pag. 75.*



Michel Direx!

Vers cinq à six heures du matin, le lieutenant criminel, le procureur du roi, les commissaires et autres officiers de la justice relevoient les autres, *jurant et affirmant de la garder fidèlement, de la conduire et reconduire, et ne la point perdre de vue jusqu'à ce qu'elle fût remontée.* Les religieux jeûnoient trois jours avant la descente de la châsse.

La procession devint insensiblement une cérémonie importante. Elle se rendoit de Sainte-Geneviève à la cathédrale où l'on célébroit une grande-messe, qui ne finissoit qu'à quatre heures après midi.

L'archevêque y assistoit en habits pontificaux, ainsi que le parlement en robes rouges, la cour des aides, la chambre des comptes et le prévôt des marchands, accompagnés des échevins et autres officiers. Voyez le vitrail gravé *Planche V.*

L'abbé et les religieux y tinrent toujours la droite. Dans les premiers tems ils marchoient nuds pieds.

Le luminaire, tant la veille que le jour, soit cierges, torches, flambeaux, armoiries, devoit être fourni par messieurs de la ville.

Lorsque la châsse revenoit de procession, les religieux ne pouvoient manger qu'elle ne fût remise en sa place (149).

Suivant presque tous les auteurs, la seconde procession eut lieu en 1129. Une maladie contagieuse se répandit dans Paris. Les secours de l'art, aussi bien que les jeûnes et les prières publiques, devinrent inutiles. Le mal, appelé *des Ardens*, faisoit cependant des progrès rapides. *Etienne*, alors évêque, se rendit avec son clergé à l'abbaye, et obtint des chanoines de faire descendre la châsse, et de la porter en procession. Les habitans s'y portèrent en foule; ceux qui ne purent marcher s'y traînèrent ou s'y firent conduire. A peine la châsse parut, que tous les moribonds ou malades, excepté trois incrédules, furent guéris

(149) Leliepvre, ordre et cérém. de la descente et procession de la châsse de Sainte-Geneviève. — Abrégé hist. de la construct. de la châs. de Sainte-Geneviève, p. 3. — Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 6 et suiv. — Gil. Corrozet, Antiquit. de Par., p. 13.

sur-le-champ. Ce miracle donna lieu à construire, près de Notre-Dame, une petite église qu'on appela *Sainte-Geneviève des Ardens* (150).

En 1161, le bruit courut qu'on avoit enlevé la tête de la patronne de Paris. Le roi, aussi allarmé que le peuple et voulant éclaircir le fait, envoya aussi-tôt sceller la châsse de ses armes. Il nomma ensuite l'archevêque de Sens et deux évêques pour en faire l'ouverture. Le peuple accourut en foule, à cette cérémonie, et ne fut tranquille que lorsqu'on lui eut certifié que le chef de la Sainte et le reste du corps étoient sains et entiers (151); on en rendit compte également au roi, qui paroissoit avoir pris la chose à cœur. Ce bruit fut peut-être supposé par les intéréssés; c'est un des moyens qui ressemblent à beaucoup d'autres, et que les chefs de sociétés religieuses ou politiques mettent en avant pour affermir d'autant plus leur système. Quoiqu'il en soit, on sera peut-être étonné de lire que l'évêque d'Orléans, un des commissaires nommés par le roi, prétendit que c'étoit une autre tête de mort que l'on avoit mise à la place de la véritable. J'ajouterai que St. Guillaume, chanoine de Sainte Geneviève, et dont il sera parlé plus bas, après la vérification faite, fut transporté de joie au point d'entonner le *Te Deum*. L'évêque d'Orléans indigné de cette hardiesse, dit tout haut: QUI EST CET INSOLENT QUI A EU LA TÉMÉRITÉ DE MANQUER A TANT DE PRÉLATS, A CAUSE QU'ON A TROUVÉ ICI UNE TÊTE DE VIEILLE SUPPOSÉE PAR LES RELIGIEUX EN LA PLACE DE CELLE DE SAINTE GENEVIÈVE. « Si vous voulez savoir ce que je suis, répliqua Saint Guillaume, je me dis » serviteur de la Sainte. . . . Au reste, si vous doutez encore que ce soit sa » vraie tête, je m'offre, pour en faire la preuve, d'être jetté tout maintenant, avec » cette Sainte relique, dans un four ardent; car je suis assuré qu'elle me » conservera ». QUOI, lui répartit l'évêque, ÊTES VOUS ENCORE SI TÉMÉRAIRE, QUE DE PROPOSER D'ENTRER, AVEC CETTE TÊTE, DANS UN FOUR CHAUD,

(150) Hist. chron. de Sainte-Genev., p. 7. - Abrégé de la constr. de la châsse, p. 3. - Lallemant, vie de Sainte-Geneviève, p. 116, etc., etc.

(151) *Suprà*, p. 18.

AVEC LAQUELLE JE NE VOUDROIS ENTRER DANS UNE CUVE PLEINE D'EAU TIÈDE (152).

En 1206, les pluies considérables causèrent en France un débordement presque universel. On se détermina donc à descendre la châsse. La procession traversa le Petit-Pont, quoique personne n'osât y passer, tant la violence des eaux l'avoit ébranlé. La présence des Saintes reliques fit rentrer la Seine dans son lit. Ce n'est pas tout, à peine le peuple qui accompagnoit la châsse eut-il regagné la cité, que le pont s'écroula. On répandit par-tout qu'il avoit été jusques-là miraculeusement soutenu (153).

Sous le régne de Saint Louis, en l'année 1233, la châsse fut également descendue pour faire cesser une inondation prodigieuse. A l'instant où la châsse sortit de l'église, une colombe parut et l'accompagna en voltigeant toujours au-dessus d'elle, jusqu'à la porte de Notre-Dame. Pendant la messe qu'on y célébra, elle se reposa sur la tête d'un ange, placé au haut du portail. Mais lorsqu'on reconduisit la châsse, elle la suivit jusqu'à ce qu'on fut enfin rentré dans l'église de Sainte-Geneviève. Alors elle disparut à la vue de tout le peuple (154).

La châsse de Sainte-Geneviève ne devoit jamais être transportée en procession qu'à Notre-Dame. Elle ne pouvoit aussi sortir de son église que le clergé de la cathédrale ne vînt au devant d'elle avec la châsse de Saint Marcel; il falloit encore avant tout l'agrément de l'abbé et des religieux, qui pouvoient se refuser même à des ordres supérieurs. Le fait suivant confirme assez cette partie du réglement.

Saint Louis avoit apporté de la Terre-Sainte la couronne d'épines du Christ

(152) Vie manusc. des hommes illust. des chan. réguliers de Fran., t. 1, p. 1112. – Lallemant, vie de Sainte-Geneviève, p. 106.-Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 9.

(153) Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 10. – Abr. historique de la châsse de Sainte Geneviève, p. 4. – Lallemant, vie de Sainte-Geneviève, p. 117 – Dumolinet, hist. manusc. de Sainte-Geneviève.

(154) Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 11. – Abr. hist. de la châsse de Sainte Geneviève, p. 4. – Lallemant, vie de Sainte-Geneviève, p. 119. – Dumolinet, hist. de Sainte-Geneviève, p. 178.

et d'autres instrumens de sa passion. Ce prince avoit fondé exprès la chapelle du Palais pour les y déposer. Ces restes précieux furent reçus par-tout avec de grands honneurs. Le roi voulut qu'on en fît autant à Paris, et que toutes les églises de la ville vinssent processionnellement au devant d'elles, avec toutes leurs reliques. Il ordonna en particulier à l'abbé et aux chanoines de Sainte Geneviève de venir avec la châsse de la Sainte. *Herbert*, qui en étoit abbé, surpris de cet ordre contraire à l'usage immémorial, assembla son chapitre pour en délibérer. Il fut résolut d'envoyer au roi deux députés qui lui remontrèrent qu'il ne pouvoit rien innover à cet égard contre un usage si ancien. La vérité de ces représentations ayant été confirmée au prince, il consentit qu'ils y vinssent seulement avec quelques-unes des châsses qu'ils possédoient. Ce fut celle de Sainte Alde qui marcha (155).

La châsse ayant été reconstruite et achevée en 1242 (156) on y transporta le corps de Sainte Geneviève. Cette translation se fit le 28 octobre, de nuit, afin d'éviter le concours du peuple. Avant de le déposer dans la nouvelle châsse, on eut la curiosité de visiter celle de bois; on y trouva un coffre entier bien fermé, qui contenoit les os de la patrone enveloppés dans des linges recouverts d'un satin blanc. L'abbé, revêtu pontificalement, prit alors la tête entre ses mains, la baisa et la fit baiser à tous les religieux. Cet acte de dévotion fini, on referma le coffre qu'on déposa dans la châsse d'argent (157).

Le zèle et la piété de Charles V envers Sainte Geneviève, furent tels que dans toutes les processions qu'il demanda, non-seulement il y assistoit en

(155) Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 12.

(156) Ceux qui contribuèrent le plus aux frais de cette nouvelle châsse, furent *Robert de Courtenay*, qui donna dix marcs d'argent, *Hugues d'Athys*, grand pannetier de France, vingt livres; *Nicolas de Roye*, évêque de Noyon, quatre-vingt livres; et *Guillaume de Sainte-Marie*, évêque d'Avranches, vingt livres d'argent.

(157) Abr. hist. de la construct. de la châsse de Sainte-Genev., p. 2. – Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 14.

personne;

personne, mais il obligeoit même tous les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, d'y aller nuds pieds, à l'invitation du clergé de Sainte-Geneviève (158).

On institua, en 1412, une confrérie en l'honneur de Sainte-Geneviève. Elle fut confirmée, en conséquence d'un bref de Rome, par lettres-patentes du roi Charles VI (159).

Il faut distinguer cette grande confrérie de celle des porteurs, qui ne fut érigée que le siècle suivant, c'est-à-dire, en 1524.

Le père Lallemant (160) ne parle que de la seconde, dont il place l'institution à l'époque de la première. Il prétend aussi, je ne sais d'après quels auteurs, qu'il falloit être inscrit dans la grande confrérie avant d'être reçu dans l'autre.

On avoit rédigé, pour celle des porteurs, des réglemens dont le cayer commence ainsi (161):

« En l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, de madame Saincte-Geneuiëfue, » et de la cour céleste du Paradis, a esté fondée en son église à Paris la confrérie des « porteurs de la châsse de madame Saincte-Geneuiëfue, estans au nombre de » trente personnes, à scauoir, dix-sept porteurs (162) d'icelle châsse, ainsi qu'il se » verra cy-après, et treize attendans (163) qui seruiront quand quelques-uns » desdits dix-sept porteurs seront absens par maladie que autrement, etc. ».

Lesdits confrères à recevoir « seront gens de biens, de bonne renommée, » et honneste conuersation, de ceste ville de Paris, non d'ailleurs...... Ils seront » tenus de payer à leur entrée, aux maistres de la grande confrérie, cinq sols » tournois, et deux liures de cire blanche pour entretenir et augmenter le gros » cierge deuant l'image de ladite dame; et douze deniers *Parisis* par chacun » an après en suiuant à ladite confrérie. . . . . ».

(158) Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 16.

(159) Hist. Chron. de Sainte-Geneviève, p. 17.

(160) Vie de Sainte-Geneviève, p. 151.

(161) Antiq. et remarq. de la châsse de Sainte-Geneviève, p. 1 et suiv.

(162) Le dix-septième, ordinairement d'une taille gigantesque, étoit destiné à porter le grand cierge devant la châsse.

(163) Ils furent portés dans la suite jusqu'au nombre de 24.

Pour chaque jour de procession « lesdits porteurs seront tenus de se mettre » en bon estat, vrai confez et repentans (164) et receuoir leur créateur, et » auoir la teste nue et les pieds nuds, et linge blanc honneste comme il appartient, » avec un chappeau de fleurs sur leur teste; et dauantage vn autre grand » chappeau aussi de fleurs, lequel sera mis sur ladite châsse, et porté à » ladite procession; puis le lendemain distribué ausdits porteurs par monsieur » l'abbé à la bonne discrétion.

» Au reuenir de ladite procession faite et accomplie et la châsse remontée » en son lieu, communiqueront ensemble lesdits porteurs pour prendre leur » réfection en vn lieu honneste, hors tauerne, pour faire leurs comptes, et » contribuer aux frais dudit jour.

» Un nouveau confrère sera tenu de payer sa bien venue à ses frères anciens ».

Les maîtres de la confrérie étoient pris dans les anciens porteurs, et attendans, selon la date de leur réception.

L'assemblée se tenoit d'abord le jour de la fête de Sainte-Geneviève pour ouïr les comptes des frais et mises de l'année; mais ensuite elle a été fixée au premier dimanche d'après. Ceux des confrères qui manquoient d'y assister payoient cinq sols parisis d'amende.

On lit encore dans le réglement, que les dix-sept porteurs, quand se fera la descente de ladite châsse, *ne porteront nuls desdis dixsept barbe au menton* (165).

Un des confrères décédans, les autres étoient tenus d'assister au convoi, sinon de payer cinq sous parisis d'amende, à moins d'excuse légitime.

Les religieux étoient également tenus de dire pour le défunt une haute-messe à diacre et sous-diacre, et même de sonner les cloches.

Les parens, ou la femme du défunt, étoient obligés de *bâiller quatre pointes de cire* (166), avec pain et vin, et une chandelle pour aller à l'offrande.

(164) Dumolinet, hist. manusc. de Sainte-Gen., p. 219.

(165) Dumolinet, hist. man. de Sainte-Geneviève, p. 217.

(166) *Poignées.* Ce mot peut aussi indiquer les pièces de monnoie *poignées ou* enfoncées dans les cierges.

L'habit de cérémonie des porteurs ressembloit à celui des anciens pénitens; il étoit de toile, fait en *aube*, que les anciens appelloient *sac* ou *cilice*.

Lorsque la châsse étoit de bois, et avant qu'elle fût couverte d'or, d'argent et de pierreries, deux ou au plus quatre religieux la portoient en procession, comme on peut le voir dans les anciennes figures.

Cependant lorsque la confrérie des porteurs fut instituée, quatre religieux des plus anciens mettoient la main aux quatre bâtons du brancard, et étoient regardés comme porteurs honoraires (167).

Pour faire cesser les pluies qui détruisoient toute espérance de récolte en 1566; on eut, suivant l'usage, recours à Sainte-Geneviève. Durant la procession, des illuminés, sans doute, virent, *pendant un gros quart d'heure*, une étoile fort brillante au-dessus de la châsse de Sainte-Geneviève. Sur l'étonnement que le roi témoigna, plusieurs personnes dignes de foi lui confirmèrent le fait, qui dès-lors passa pour constant (168).

Le premier juin de l'an 1603, la procession s'en retournant de Notre-Dame à Sainte-Geneviève, rencontra une chaîne de galériens; un de ces malheureux supplia la Sainte de le délivrer, afin de pouvoir baiser sa châsse. Ses chaînes se rompirent aussi-tôt à la vue de tout le peuple, qui demanda pour lui la liberté qu'on lui accorda (169).

La châsse fut descendue si souvent, pendant quatre siècles, qu'elle en étoit rompue en plusieurs endroits. Benjamin de Brichanteau résolut de la faire réparer. Elle fut en conséquence descendue en 1614, et transportée dans une salle tapissée et éclairée d'un grand nombre de cierges. Les ouvriers y

(167) Lallemant, vie de Sainte-Geneviève, p. 151. — Dumolinet, hist. manusc. de Sainte-Geneviève, p. 217.

(168) Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 47. - Dumolinet, hist. manusc de Sainte-Geneviève, p. 186.

(169) Abrég. historique de la châsse de Sainte-Geneviève, p. 11. - Lallemant, vie de Sainte-Geneviève, p. 137. - Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 64. - Dumolinet, hist. manusc. de Sainte-Geneviève, p. 191.

travaillèrent nue tête, et des chanoines réguliers de la maison passèrent auprès d'elle les nuits et les jours en prières.

Plusieurs personnes de marque signalèrent alors leur dévotion par de riches présens d'agathes rares, de diamans et de pierres précieuses, et surtout d'une table d'émeraudes, qu'on estima dans ce tems-là deux mille écus. Mais le plus considérable de tous fut le bouquet de diamans qui brilloit au haut de la châsse, et qu'avoit donné Marie de Médicis. Sa forme étoit ovale, à-peu-près d'un demi-pied de diamètre; ses deux faces étoient un tissu de fleurs d'or émaillé, portant un diamant sur chaque feuille. Du milieu de chaque fleur sortoit un autre diamant en forme de bouton. Le haut de ce bouquet étoit terminé par une croix d'or, longue d'environ trois pouces, et garnie de soixante diamans très-brillans. Le milieu, qui étoit à jour, étoit enrichi d'une pendeloque d'un saphir d'un très-beau bleu.

Dans le même tems la duchesse de Savoye fit don d'une croix d'or, chargée de sept turquoises d'une grosseur remarquable; elle fut destinée à orner le soleil (170).

De toutes les processions, la plus célèbre et la plus mémorable fut celle de l'an 1694.

Presque toutes les puissances de l'Europe formèrent une ligue contre la France, et l'attaquèrent de toutes parts. Au fléau de la guerre se joignit celui de la famine qu'amenèrent les pluies continuelles de 1693, et l'extrême sécheresse de l'année suivante.

Dans cet excès de misère, le peuple de Paris et des campagnes voisines ne vit d'autre ressource que dans la protection de Sainte-Geneviève. Des villages entiers vinrent en procession à son église. De toutes parts on demanda la descente de la châsse. Sur les représentations des prévôt et échevins de Paris, le parlement rendit un arrêt le 10 mai, ordonnant *que la châsse seroit incessamment découverte, et, en cas que la sécheresse continuât, descendue et portée en procession.* Le même jour la châsse fut découverte toute entière.

(170) Abrég. hist. de la châsse de Sainte-Geneviève, p. 3.—Antiq. et remarq. de la châsse de Sainte-Geneviève, p. 22.—Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 65.

Depuis ce moment toutes les églises de Paris, les collégiales et autres, tous les pauvres des paroisses et des hôpitaux, divisés en différentes classes et distingués par de petits drapeaux, se rendirent processionnellement à Sainte-Geneviève. Ces cérémonies préliminaires durèrent neuf jours. Néanmoins ce moyen ne fut pas assez puissant pour émouvoir la pitié céleste ; la sécheresse continua. Il intervint donc un arrêt portant que, *suivant le vœu du roi, la châsse seroit descendue, etc.* Le doyen de Notre-Dame et l'abbé de Sainte-Geneviève fixèrent en conséquence la procession au 27 mai. Il y eut un jeûne public ordonné. A onze heures de nuit six trompettes annoncèrent, de la galerie du clocher, la descente de la châsse.

Jamais on n'avoit mis tant de pompe et d'appareil. On vouloit sans doute proportionner l'éclat de cette fête à la grandeur du péril. Le parlement, la chambre des comptes et la cour des aides y assistèrent. Mais du moins fut-on consolé par les heureux effets qui résultèrent de cette espèce de violence faite à la patronne de Paris. A peine la messe étoit-elle achevée à Notre-Dame, que le ciel, obtinément serein pendant six mois, se couvrit de nuages épais, qu'un vent impétueux chassa sur Paris. La pluie tomba tout-à-coup dans plusieurs quartiers de la ville. Mais la procession n'en fut point incommodée à son retour ; par-tout où elle passa, les eaux demeurèrent suspendues en l'air, et ne tombèrent qu'au moment où elle fut rentrée dans Sainte-Geneviève.

On regarda cet événement comme un bon augure. En effet, la récolte, en tout genre, fut telle que depuis long-tems on n'en avoit vu d'aussi abondante. La protection de la Sainte s'étendit également sur les armées du roi ; car le même jour, et à la même heure où se faisoit la procession, le duc de Noailles remporta une victoire éclatante sur les espagnols.

Les prévôt des marchands et échevins de Paris voulurent consacrer sur la toile un événement aussi mémorable. *Largilière* fut choisi pour l'exécution de ce dessin (171). J'en ai donné plus haut la description (172).

(171) Hist. chron. de Sainte-Geneviève, p. 74—93.
(172) *Suprà*, p. 59 et 60.

La châsse fut descendue en 1744 à l'époque de la maladie de Louis XV à Metz, elle le fut aussi en 1774 à l'époque de celle qui l'a conduite au tombeau; mais alors les sentimens que les parisiens avoient eu pour ce prince étoient déjà bien changés. On trouva sur la châsse un écriteau qui portoit ces mots. *Je ne me mêle que de la pluie et du beau tems.*

On fit dire ensuite à l'abbé de Sainte-Geneviève un bon mot d'un autre genre; on prétend que comme on le plaisantoit sur le peu de succès que venoit d'avoir la descente de la châsse de la Sainte, il répondit : EH BIEN! MESSIEURS, DE QUOI VOUS PLAIGNEZ-VOUS? N'EST-IL PAS MORT (173)?

Le maître-autel étoit isolé et construit à la romaine.

Le tabernacle, remarquable par sa forme et sa richesse, étoit de marbre blanc, de forme octogone, ses quatre faces principales ornées de portiques, soutenus par des colonnes d'ordre composite de brocatelle grecque antique, les chapiteaux et les bâses de bronze dorés d'or moulu, ciselés avec soin, ainsi que les autres ornemens et les figures d'anges placées sur les piédestaux des balustrades, le tout couronné d'un dôme surmonté d'une croix de succin.

Ce tabernacle, revêtu d'un travail de rapport en pierres précieuses, telles que jaspes fleuris, lapis-lazuli, agathes, etc. etc. (174), portoit sur un pied en cul-de-lampe de marbre bleu-turquin.

Il étoit accompagné de deux figures de métal dorées, hautes de six pieds, représentant Saint Pierre et Saint Paul, elles étoient d'un mauvais dessin et paroissoient lourdes, se trouvant de la même grandeur que le tabernacle qui étoit au milieu, et qui cependant avoit la forme d'un édifice majeur.

L'autel étoit entouré d'une balustrade de cuivre avec des dez de marbre nior, et d'une autre de marbre de couleur, elle étoit aussi d'un dessin lourd et sans élégance (175).

(173) Vie privée de Louis XV, tom. IV, p. 217.

(174) La reine, Marie de Médicis, avoit établi une manufacture de ces ouvrages aux Gobelins.

(175) C'est le cardinal François de la Rochefoucault qui avoit fait faire ces balustrades, ainsi que le tabernacle, les galeries et toutes les réparations et embellissemens du chœur, de la nef, de la crypte et de la maison.

Mais un superbe ouvrage en ciselure, c'étoit le lutrin qui passoit pour le plus beau de la France; il avoit été exécuté sur les dessins de Lebrun. L'aigle qui portoit le livre étoit soutenu par une lyre à trois faces touchées par trois anges, qui sembloient accompagner ceux qui chantoient au pupitre.

A quelque distance de ce lutrin on voyoit un grand candelabre d'argent de forme triangulaire, à neuf branches, avec les armes de la ville.

C'étoit le plus beau qu'il y eût dans Paris, et il étoit encore plus estimé par sa forme, ses ornemens et son travail que par la richesse de sa matière Ce chef-d'œuvre d'orféverie, du fameux Germain, avoit été donné par la ville lors de la convalescence de Louis XV, en 1745, après sa maladie de Metz.

Le tombeau ou plutôt le cénotaphe de Clovis étoit au milieu du chœur, sur le caveau où il avoit été enterré; il étoit de marbre blanc, avec des socles et des corniches de marbre noir, ainsi que deux avant-corps.

La statue, *Planche V fig.* 2, de Clovis, de grandeur naturelle, en marbre blanc, étoit couchée sur le tombeau.

Il y étoit représenté très-âgé, avec une longue barbe, vêtu d'une longue tunique serrée au milieu du corps par une ceinture étroite et par-dessus d'un manteau long; il avoit sur la tête une couronne *fermée et fleurdelisée*, à la main un sceptre, terminé aussi par une fleur-de-lys, et sous ses pieds un lion assez mal fait.

Quoique le sculpteur ait voulu donner à cette figure un air d'antiquité, il étoit évident, pour les yeux les moins exercés, qu'elle étoit moderne : d'abord sa matière le prouve, et comme l'a fort bien remarqué le savant Mabillon, « la sépulture des rois de la première race étoit fort simple. On n'a employé » que fort tard, c'est-à-dire, sous les enfans de St. Louis, le marbre et le » bronze à leurs tombeaux » (176).

Mais on voyoit encore par les accessoires, par les attributs de la royauté, et même par la *manière*, quoique déguisée, que cette figure n'étoit pas non

(176) Piganiol, descript. de Paris, t. V, p. 240.

plus du XII[e] siècle, comme l'ont cru quelques auteurs, entr'autres Germain Brice; mais qu'elle avoit été érigée par le cardinal de la Rochefoucault, lorsqu'il fit orner le chœur et le couvent. Ce que Dubreuil rapporte à ce sujet ne laisse plus aucun doute : « Sur le caveau, où le corps du roi Clovis, fondateur de cette » abbaye, fut inhumé, l'on voyoit ci-devant le tombeau de ce roi, élevé de la » hauteur de deux pieds ou environ, au-dessus duquel étoit sa *statue.*

» Mais monsieur l'éminentissime cardinal de la Rochefoucault, abbé de » ladite abbaye, *fit lever ce tombeau mangé et difformé d'antiquité*, et en » faisant fouiller quelques fondemens du cloître, s'y trouvèrent deux hautes et » grandes statues de marbre blanc, *de l'une desquelles il fit tailler la statue* » *de Clovis*, qui est et gît aujourd'hui couchée sur le même tombeau au » milieu du chœur » (177).

On voit, d'après cela, que le sculpteur aura copié la statue *mangée et difformé d'antiquité*, dont parle Dubreuil; mais on peut encore remarquer, par l'inspection de la copie de cette première figure, que l'original lui-même étoit du XII[e] siècle au plutôt. Pour la forme de la couronne qui ne pouvoit être aussi dans le modèle du XII[e] siècle, elle est de l'invention du sculpteur, qui ne savoit pas sans doute que l'usage des couronnes fermées n'existoit pas en France avant le XVI[e] siècle (178).

On y avoit fait graver cette inscription :

CLODOVÆO MAGNO.
Regum Francorum primo christiano
Hujus Basilicæ fundatori
Sepulchrum vulgari olim lapide structum
Et longo ævo deformatum
Abbas et conventus in meliorem opere
Cultuque faciem renovarunt
Anno christi M. DC. XXI.

(177) Antiq. de Paris, par Dubreuil, *in*-4°., 1739, p. 203.
(178) Cette statue est au musée des monumens françois, n° 9.

On

On lisoit sur les faces d'une boiserie qui renfermoit le tombeau de Clovis, avant qu'il fût réparé par les soins du cardinal de la Rochefoucault, les épitaphes et inscriptions suivantes, d'un côté :

Hic est illustrissimus rex Ludovicus, qui et Clodoueus ante baptismum est dictus, Francorum rex quintus, sed verus christianus, qui ab Anastasio imperatore, consul et Augustus est creatus. Hunc sanctus Remigius baptisauit; et in baptismate ejus angelus ampullam sacri chrismatis detulit. Hic ex Aquitania Arrianos expulit, ac totam illam terram usque ad montes Pyreneos subjugauit. Huic per Viennam fluuium ceruus miræ magnitudinis ostendit uiam: postquàm rex et milites uadum transierunt, et in ejus aduentu muri Angolismæ ciuitatis corruerunt; Alemaniam, Toringiam, et Burgundiam tributarias fecit; terram adjacentem Sequanæ et Ligeri acquisiuit: Parisiis sedem regni constituit, ecclesiam istam fundauit in honorem apostolorum Petri et Pauli, monitis sanctæ Clotildis vxoris suæ et beatæ Genouefæ, quam beatus Remigius dedicauit, in qua post laudabilia opera rex sepultus est à quatuor filiis suis regibus, Theodorico Clodomero, Childeberto, et Clotario : anno Domini CCCCCXIII, *regni sui* XXX.

Et d'un autre côté, en français :

Cy gist le cinquième roy de France, premier roy chrestien, dit Clouis, auant son baptesme. Lequel S. Remy baptisa à Reims et nomma Loys, et la apporta vn ange de paradis vne ampoule pleine de cresme dont il fut oingt, et ses successeurs roys de France en sont aussi oingts à leurs couronnemens. Celuy roy, à l'admonnestement de S. Clote sa femme et de madame S. Geneuiefue, fonda cette église en l'honneur des princes des apostres Saint Pierre et S. Paul, sacrée par S. Remy, c'est la première église que jamais roy de France fondast. Il conquist Thoulouze et Acquitaine, jusques au mons Pyrénées; deuant luy les murs d'Angoulesme par miracle tombèrent: Alemaigne luy fut tributaire, Thuringe, la haute Alemaigne et autres pays : cestuy institua Paris chef du royaume de France, déliura et affranchit son royaume de la main des Romains. à ce noble roy enuoya

l'empereur Anastase, vesture impériale et couronne d'or, laquelle il donna à S. Pierre de Rome, il vesquit et mourut sainctement, et vesquit XV *ans auant son baptesme, et autres* XV *ans après. Et fut icy enterré l'an* D, xiij. *De ses quatre fils roys, Théodoric, Clodomire, Childéric, et Clotaire en l'an* XXX. *de son regne.*

A l'une des extrémités, vers la tête :

Hic est illustrissimus rex Ludovicus, qui et Clodoveus ante baptismum nominatus est Francorum rex quintus.

A l'autre, en français :

Cy gist le Ve *roy de France et premier chrestien dict Clovis, devant son baptesme, lequel Saint Remy baptisa à Reims et le nomma Loys, cestuy institua Paris chef de son roiaume, lequel il déliura et franchit des Romains.*

Je crois inutile de donner le texte de deux autres épitaphes de ce prince que cite le moine Aymon ou Aymoin, et qu'il dit avoir été composées par Saint Remi. Elles sont rapportées, l'une par Rabel (180), et l'autre par Dumoulinet (181).

On sait que Clovis étoit fils de *Childéric* (182) et petit-fils de Mérovée; on doit le regarder, avec tous les historiens, comme le véritable fondateur de la monarchie française.

Personne n'ignore que ce prince guerrier, sur le point de marcher contre Alaric, roi des Visigots, promit de bâtir une église à Saint Pierre et Saint Paul, s'il demeuroit vainqueur. Aymoin, sans être d'un avis différent, rapporte que

(180) Antiquit. de Par., p. 7.

(181) Vie manusc. de Sainte-Genev., p. 193.

(182) Ce prince, au commencement de son règne, s'adonna à de tels excès de débauche, que ses sujets le chassèrent, et prirent en sa place *Ægidius* pour leur roi ou duc militaire. A sa mort, il fut enterré près de Tournai, au-delà de l'Escaut, à l'endroit où est l'église de Saint-Brice. Son tombeau fut découvert en 1653; les diverses richesses qui s'y trouvèrent furent portées à l'archiduc Léopold, alors gouverneur des Pays-Bas; mais elles passèrent depuis à la bibliothèque nationale à Paris, où elles sont placées dans le Musée des Antiquités.

le roi et Clotilde se promenant ensemble sur le mont, dit aujourd'hui de Sainte-Geneviève, la reine l'engagea à se rendre propice les Saints apôtres dans la guerre qu'il alloit entreprendre, en leur consacrant un temple : *Soit*, dit alors Clovis ; et prenant sa hache d'armes, il la jetta le plus loin qu'il lui fut possible, en s'écriant : *Que l'on bâtisse donc une église dans cette étendue, si je reviens victorieux.* Ainsi cette église, comme on l'a vu, fut d'abord sous l'invocation des Saints apôtres Pierre et Paul, et dédiée par la suite à Sainte Geneviève.

Je ne rapporterai rien autre chose de ce prince, dont parlent tous les écrivains, et à la vie duquel le C. Viallon a consacré un ouvrage particulier, qu'il a semé de traits curieux et attachans.

Le corps de Clotilde, veuve de Clovis, morte à Tours, fut porté à Paris et enterré près de celui de Clovis, par les soins de Childebert, roi de Paris, et de Clotaire, roi de Soissons, ses enfans, vers l'an 537 ; Selon Grégoire de Tours, *In sacrario basilicæ*, c'est-à-dire, dans le sanctuaire où Clovis avoit été enterré le premier, car c'étoit l'endroit par où l'on avoit commencé l'édifice, qui ne fut achevé qu'après sa mort par Clotilde, sa femme ; cette reine avoit aussi fait inhumer *Théodobalde* ou *Théobald* et *Gonthaire*, ses petits-fils, enfans de Clodomir, mort roi d'Orléans, massacrés par leur oncle, âgés l'un de dix et l'autre de sept ans.

Clotilde, fille de Clovis et de la reine Clotilde, dont nous venons de parler, et femme d'Amalaric, roi des Visigots, décédée sur la route d'Espagne en France, fut aussi inhumée en cet endroit par les ordres de Childebert, son frère.

Au pied du mausolée de Clovis on voyoit une table de cuivre couvrant le tombeau de Gérard, archevêque de Nicosie, en l'isle de Chypre, décédé en 1304 (183).

Ce prélat fut du petit nombre de ceux qui restèrent fidèles à Philippe-le-Bel, et qui s'opposèrent aux folles prétentions de Boniface VIII, qui lança particulièrement contre Gérard une bulle remplie d'invectives, où il lui faisoit

(183) Gall. Christ., tom. VII, col. 748. Son épitaphe *infrà*, p. 95.

de sanglans reproches sur son ingratitude, et lui interdisoit l'administration de tous les biens, tant spirituels que temporels, de son église (184).

Assez près de là avoit été inhumé le boucher *Gois*, dont j'ai parlé plus haut. Sa tombe portoit une épitaphe qui ne se trouve dans aucun des auteurs qui ont donné des descriptions des différens monumens de cette église.

En sortant du chœur par la porte qui conduisoit dans la maison de l'abbaye, on trouvoit deux arcades pratiquées dans l'épaisseur du mur et adossées au chœur, qui contenoient un sépulchre et une résurrection en ronde bosse de terre cuite, peinte et dorée, dont les figures élégantes, bien drapées, étoient très-expressives; on les croit de *Germain Pilon*. Il y a cependant plusieurs choses à désirer du côté de la correction; d'ailleurs les peintures mises dessus en avoient ôté la finesse. On regrettoit encore que l'on eût tardé trop long-tems à placer le grillage qui étoit devant, ensorte que plusieurs figures étoient mutilées.

Ces sculptures servoient d'ornemens à deux tombeaux d'abbés, dont les statues à genoux et les mains jointes étoient posées sur ces arcades, au niveau de la ceinture du chœur. Ces figures, très-belles, étoient vêtues de chapes remplies de bas-reliefs excellens, sculptés avec délicatesse. Le cardinal de la Rochefoucault les fit ôter et placer dans le chapitre, quand il fit les réparations du chœur.

Corrozet et Dubreuil rapportent que dans la seconde chapelle de la nef, du côté droit, on voyoit un tombeau de marbre noir, au-dessus duquel étoit la statue d'un archidiacre, sans aucun écrit qui le fit connoître (185).

Ce monument qui n'existoit plus depuis long-tems aura sans doute été détruit lorsqu'on fit les nouvelles chapelles de la nef sous le cardinal de la Rochefoucault.

Les mêmes auteurs rapportent, que dans la dernière chapelle de la nef, il y avoit une tombe, autour de laquelle cette épitaphe étoit gravée :

(184) Velly, hist. de Fr., t. VII, p. 252.
(185) Antiq. de Paris in-4°, p. 205.

Cy gist noble et puissante dame madame Catherine d'Alençon, *duchesse de Bauière, comtesse de Mortagne, dame d'Exme, de Sainct Syluain et de Thuit en Normandie: laquelle trespassa l'an* MCCCCLXII. *le ving-cinquiesme iour du mois de juin, Dieu face à l'ame mercy* (186).

Du côté gauche, près des marches du sanctuaire, on voyoit un tombeau, sur lequel étoit gravée cette épitaphe :

Exiguo clauduntur hoc Saxo intestina nobilis Dominæ Agnetis de Sabaudia, *uxoris quondam illustrissimi viri Francisci, comitis Dugnensis. Molem autem corporis exuit, sexto decimo martii, anno incarnati verbi millesimo quingentesimo octauo* (187).

On descendoit à la crypte par un escalier placé à l'extrémité de la nef, près des bas-côtés du chœur.

Il est vraisemblable que cette église souterraine, de la plus haute antiquité, faisoit partie de l'ancienne église bâtie par Clovis, ou plutôt étoit une de ces chapelles que les premiers chrétiens bâtissoient près des sépultures, ainsi que les tombeaux de Saint Prudence, évêque; de Sainte Geneviève, et les autres semblent le prouver, surtout celui de Prudence, qui étoit évêque de Paris vers l'an 360, long-tems avant la fondation de la première église de St. Pierre et Saint Paul, antérieure à celle de Clovis.

La chapelle placée dans le fond est la partie la plus ancienne de cette cave ou crypte, et il est certain qu'elle servoit de paroisse avant l'existence de celle de St. Étienne, qui ne fut construite qu'en 1221.

Cette chapelle fut d'abord sous l'invocation de St. Jean; dans ces derniers tems elle étoit dédiée à la Vierge, dont on voyoit une statue gothique dans une niche au-dessus de l'autel; elle étoit grande et bien décorée, sa voûte étoit peinte en bleu et semée d'étoiles d'or, et le lambris partagé en petits paneaux, dont les tables formoient autant de tableaux, représentant la vie de la Vierge. Ils étoient assez bien faits et d'un bon coloris.

(186) Dubreuil, Ant. de Paris, in-4°, p. 205.
(187) *Ibid.*

Outre cette chapelle il y en avoit encore quatre autres dans cette église basse, savoir : celle de St. Prudence, évêque de Paris; celle de St. Céran ou Céranne, l'un de ses successeurs; et de St. Remi, évêque de Rheims; celle de St. Denis; et enfin, celle de Sainte Agnès et de Sainte Cécile.

L'épitaphe de Prudence, évêque de Paris, étoit ainsi conçue.

« *Prudenti Parisiensis epicopi qui sub anno Christi quadringentesimo ;* » *proximo ante Sanctum Marcellum loco cathedram tenuit, tumulus, cum* » *reliquijs corporis, ex pristinâ sede translatus est anno* M. DCXXVIII ».

Sur le tombeau de St. Céranne (188) étoit cette inscription :

S Ceranni Paris. episcopi qui post annum christi DC. *Clotario. II rege cathedram tenuit, tumulus, ex quo levatæ olim sacræ reliquiæ, in hunc locum translatus est anno.* M. DCXXVIII.

Il fut d'abord enterré dans la grotte souterraine au côté droit du sépulcre de Sainte-Geneviève, d'où il a été transporté dans une châsse qui étoit avec des reliques. Son tombeau y fut aussi transporté, et c'est au-dessus qu'on lit l'inscription ci-dessus.

Dans le siècle précédent, on avoit orné avec magnificence tout l'intérieur de cette crypte, dont la voûte étoit soutenue par des colonnes d'ordre toscan en brèche d'alep, ainsi que leurs bases et chapiteaux. Il y en avoit même deux de granit-rôse-oriental, et deux de porphyre brun.

A quelque distance du cénotaphe de Sainte Geneviève, il y avoit un autel entre deux piliers, sur lequel on remarquoit une croix enrichie d'agathes, au pied de laquelle étoit un *ecce homo*, très-bien sculpté, d'un seul morceau de corail. Cette croix précieuse étoit un don du père Dumolinet.

Le tombeau de St. Prudence étoit du côté méridional, et celui de St. Céran du côté opposé, lui étoit parallèle.

Ces tombeaux étoient pareils, composés chacun de deux pierres creusées dans

(188) Vie manusc. de Sainte-Geneviève, p. 200.

l'intérieur, dont l'une servoit de sépulcre et l'autre de fermeture. Elles étoient un peu arrondies à l'extérieur et plus larges du côté de la tête, à-peu-près comme les bierres d'à présent, du reste presque bruttes et sans aucune espèce d'inscription ni d'ornemens.

C'étoit la forme ordinaire des tombeaux de ces tems reculés, qui a peu varié pendant plusieurs siècles.

La symétrie de ces tombeaux avec celui de Sainte Geneviève placé au milieu, prouve que cette chapelle existoit à-peu-près telle qu'on la voyoit dernièrement, avant la mort de Céranne, arrivée en 615, peut-être avant même celle de Sainte Geneviève, qu'elle aura été conservée sous les décombres de l'église haute, et que dans la suite on l'a seulement augmentée et réparée.

Les voûtes ont été refaites dans le siècle dernier.

Le tombeau ou plutôt le cénotaphe de Sainte Geneviève étoit au milieu de ceux que nous venons de décrire; il a été refait en marbre blanc et entouré d'une grille de fer, lorsque l'on répara et embellit la crypte.

Le dessus de l'ancien tombeau dans lequel étoit le corps avant que d'être mis dans la châsse, n'étoit que de bois; mais, comme je l'ai déjà dit, il avoit été orné de rainceaux d'or et d'argent par St. Eloi, alors orfévre, vers l'an 635, et c'est là sans doute ce qui a donné lieu à la fausse tradition que la châsse avoit été faite par lui.

Le corps de Sainte Aude ou Sainte Alde, compagne de Sainte Geneviève, fut aussi enterré dans ce lieu; mais on le mit peu après dans une des châsses dont j'ai parlé.

On voyoit dans la crypte un vitrail qui représente la procession de la châsse. Je l'ai fait graver *Planche V*, parce qu'il indique le costume des porteurs et l'ordre de la cérémonie telle qu'elle a été décrite (189), la vue est prise du coin de la rue du Marché-Palu; on voit dans le fond l'église Notre-Dame, d'où sort la procession; la fraise et le chaperon des membres du parlement qui viennent immédiatement après l'évêque et l'abbé devant qui on porte la

(189) *Suprà*, p. 74.

crosse et la croix indiquent le tems d'Henri IV ; la châsse est devant l'hôtel-Dieu elle va passer ensuite le coin de la rue du Marché-Palu, gagner le Petit-Pont et traverser sous le petit Châtelet pour retourner à Sainte-Geneviève.

Lors des fouilles nécessaires pour la réparation de la chapelle souterraine, on trouva un tombeau de marbre blanc, il a paru d'une haute antiquité à Dumolinet (190) et à Bergier (191), qui probablement l'a vu, puisqu'il en donne la description. Suivant ce dernier, il avoit six pieds et demi de long sur trois de largeur, et deux pieds huit pouces de hauteur. Dans sa face antérieure, se voyoient en relief onze personnages à pied, les uns nuds, les autres vêtus à la grecque. Il a pensé, avec d'autre curieux, que le sujet de ce morceau étoit la chasse du sanglier de Calydon, parce que le principal personnage qui occupoit le milieu sembloit représenter Méléagre. Il avoit le bras droit rompu, duquel on a cru qu'il lançoit un javelot contre le sanglier, qui se retournoit sur lui avec fureur.

Non loin de lui paroissoit une femme coëffée à l'antique, couverte d'une robe légère et retroussée à la façon de Diane Chasseresse. Au bas étoit un homme renversé et quelques animaux étendus sur la place. On voyoit au côté droit deux personnages portant sur leurs épaules une perche à laquelle étoient des filets suspendus ; et à gauche un chasseur, du même travail, qui lâchoit un levrier.

Dumolinet (192) soupçonne cet ouvrage du tems de quelque grand seigneur des Gaules, au commencement du christianisme, ou de quelque préfet des empereurs.

Voilà tout ce qu'on pouvoit observer dans la crypte (193).

(190) Hist. manusc. de Sainte-Genev., p. 127.

(191) Traité des grands chemins de l'Empire.

(192) Dumolinet obesrve que de son temps on en voyoit la représentation.

(193) Nous voyons par cette description qu'on appeloit ainsi de κρύπτω *occulto* un lieu souterrain dans lequel les premiers chrétiens se cachoient pour pratiquer les cérémonies de leur culte. Les corps des Saints et des martyrs étoient ordinairement placés sur les parois des murs, pour servir d'exemples aux fidèles. Les cryptes s'appellent *crouptes* dans quelques endroits de la France.

Avant

Avant de passer à la description de la maison, je crois devoir publier quelques épitaphes ou inscriptions qu'on ne voyoit plus depuis long-tems, et conservées dans le manuscrit de l'histoire de Sainte Geneviève. Les deux suivantes (194) se lisoient sur des tombes au milieu de la nef.

La première étoit ainsi conçue :

Cy gît le corps de noble homme FRANÇOIS DURAIS, *seigneur de la Mabonnière, conseiller au présidial de Senlis, bailly de l'abbaye de céans, qui trépassa le dimanche* XXV *juillet* M. DC. XXXIV. *et dame* CHARLOTTE GUÉRIN, *sa femme, le dimanche* XVII *mai* M. DC. XXXVII.

Et la seconde :

Cy gît noble CONSTANT-LOUIS d'HANGEST, *natif de Chalerange, diocèse de Rheims, fils de Louis d'Hangest, sieur de Monmort et dudit Chalerange.*

Aux pieds de Clovis avoit été déposé, comme nous l'avons dit, *Gerard*, archevêque de Nicosie, dans l'isle de Chypre, mort en 1304. Autour d'une tombe de cuivre où il étoit représenté on lisoit ces vers latins rimés :

Venerabilis iste GIRARDUS
Ardua qui gessit hac voce rite vocatus,
Hic fuit expertus, doctus, prudens et apertus.
Ipse Nicosiæ fuit archiepiscopus urbis;
Utilis ecclesiæ Cypri, miseris quoque turbis
Mille Trecenti currebant quatuor annis.

Et au tour de la tête :

Virtus vera Dei propitietur ej.

Celle-ci consacrée à *Jean de Hastray*, se trouvoit aussi dans la nef (195):

Vixit JOANNES HASTREUS *apostolus alter*
Sacra ferens, doctor nobilis, atque pius
Dona dedit, cœlum voluit, divina petivit
Vixit ut hinc viuat, viuit et hic recubat.

(194) Hist. manuscr. de Sainte-Geneviève, p. 210.
(195) Hist. manusc. de Sainte-Geneviève, p. 208.

A l'aile droite de la nef étoit cette inscription :

Cy gît CORNELIO MATIOLI, *gentilhomme Siennois, ingénieur du roi, qui décéda le* XIV *février*, MDCXLVII (196).

Au bas de la nef, celle-ci :

Hic jacet magister JOANNES DEHUBANTO *Nivernensis diœcesis, præses in camera inquestarum in parlamento, et archidiaconus de Sezania in ecclesia Trecensi, qui obiit anno* M. CCC. LXXXVI. *Die* XXIV *novembris; cujus anima requiescat in pace* (197).

Hugues de Pomarcy, évêque de Langres, avoit été enterré dans le chœur; sa tombe de cuivre portoit ce peu de mots :

Hic jacet bonœ memoriæ Dominus HUGO DE POMARCO, *quondam episcopus Lingonensis; dom. regis Franciœ consiliarius, qui obiit anno Domini* M. CCC. XXXIV, *die* XXVII *aprilis* (198).

Richard le Comte, chapelain du pape, avoit aussi son épitaphe dans l'église :

RICHARDUS COMITIS (199) *propriis meritis et avitis*
Quondam sublimis jacet hic in tumba, et in imis
Suscipias animam ne se demergat ad imam
Virginis, ô christe, prece. . . . locus iste
Facque capellano Sancti Patris ex laterano
Quod genito comite pandatur janua vitæ.

L'intérieur de la maison contenoit plusieurs choses remarquables, l'architecture étoit presque toute moderne, et les bâtimens avoient été construits sur les dessins et sous la conduite du père Ducreil, religieux de l'abbaye et architecte habile.

La principale porte est une espèce de double portique soutenu de colonnes doriques, dont les bases sont cependant d'ordre toscan, avec deux pavillons carrés, aux extrêmités. Vis-à-vis, est une niche décorée de deux colonnes ïoniques, dans laquelle étoit une statue de pierre assez médiocre, représentant Sainte Geneviève, une fontaine est au bas de la niche.

(196) Histoire manuscrite de Sainte-Geneviève., p. 210.
(197) *Ibid.*
(198) Hist. man. de S. G., p. 204.
(199) Ce nom est écrit ainsi.

En entrant, à droite, on trouve un escalier vaste et bien éclairé qui se termine par la bibliothéque; il a été bâti en 1724.

A côté on entre dans un péristyle d'ordre dorique; on peut remarquer l'adresse avec laquelle on a sû diminuer les pilastres sur quelques-unes de leurs faces, afin de pouvoir les couper avec les colonnes, sans ressaut dans l'architrave. Il est aussi d'un plus beau module et sur-tout plus régulier que la porte d'entrée; mais il a le même défaut d'être lourd, défaut qui ressortoit encore plus par le contraste qui se trouvoit entre cette nouvelle architecture et celle gothique-moresque d'une partie de l'ancien cloître, qui étoit hardie et légère et dont les pendentifs étoient travaillés avec délicatesse.

En face des arcades ouvertes du côté du mur, on avoit placé des piédestaux destinés à porter des statues.

De-là on pouvoit aller au cloître.

On croit que c'est le roi Robert qui l'a fait bâtir; les paroles suivantes qui se lisoient sur son obit sembloient autoriser cette assertion (200).

« *Obiit francorum rex Robertus, qui dedit claustrum huic ecclesiæ* ».

Une statue d'un roi qui étoit dans le cloître en face de celle de Clovis, et que l'on croit être la sienne, fortifioit cette tradition (201); mais il faut que ce cloître ait été réparé ou même reconstruit depuis, car l'architecture qui restoit est de la fin du XIIe siécle au plutôt. Il paroît sûr qu'une partie a été relevée par les soins d'*Étienne*, abbé de Sainte Geneviève, puis évêque de Tournai.

Plusieurs tombes ornoient le cloître: on lisoit sur celle de *Guillaume de Marigny*, aumônier du roi Philippe-le-Bel, et parent d'Enguérand de Marigny:

Hic jacet nobilis vir Dominus GUILLELMUS DE MARIGNIACO, *illustrissimi Domini Franciæ regis clericus, qui obiit anno Domini millesimo trecentesimo primo.*

Près la porte qui conduit du cloître à l'église, avoit été inhumé, en 1280, *Galien de Pise*, ou *de Pois* (*de Pisis*), chanoine de Saint-Omer, et fondateur

(200) Dubreuil, in-4°., p. 205.
(201) Dubreuil, in-4°., p. 106.

des Cordelières du faubourg Saint-Marcel. La tombe de sa mère, placée à côté de lui, offroit cette inscription :

Hic jacet Domina VUAPSINGA *mater magni Galieni de Pisis clerici, anima cujus bonitatem et puritatem ipsius, tum etiam quia in se magn... habebat de languidis pauperibus, et infirmis et quia eis libenter eleemosinas faciebat.*

Jean de Varenne sénéchal de Toulouse, y eut sa sépulture en 1304. On le reconnoissoit par cette courte épitaphe :

Hic jacet nobilis vir JOANNES DE VARENNIS, *senescallus Tolosanus, qui obiit anno* M. CCC. IV.

Celle-ci portoit le nom de *Jean Bruneau*, curé, aumônier de l'abbé de Sainte Geneviève.

Cy-dessous est le feal serviteur
JEAN BRUNEAU, prêtre de Robigny, curé
Clerc de la chambre, capelain de Monsieur
Servant à tous, tant comme il a duré,
Par dard mortel, fut son corps séparé
De avec l'ame, l'an mil cinq cens et quatre
Le jour treizième de juillet mal paré
Dieu par sa grace veuille, ses maux rabattre.

A côté se trouvoit *Raoul Fieffé :*

Tous qui passez et lisez ce mémoire
Ne trépassez que recors (202) et mémoire
Des trépassez en vos cuers vous n'ayez
Et que mérite enuers Dieu vous ayez.
De mort fut pris moy frère RAOUL FIEFFÉ
Que chacun craint plus qu'un sergent fieffé,
L'an qu'on disoit mil cinq cens et deux
Moult en ferut (203) de son dard si hideux;
Après contraint le loüage payer,
Qui aux humains est grief à essuyer,
Si priez Dieu, qui tous pechez efface,
De mes mefaits vrai pardon il me fasse.

(202) Souvenir.
(203) En frappa beaucoup.

Du même côté étoit la tombe de *Simon Blanchet :*

SIMON BLANCHET, chanoine régulier
En son vivant estoit de cette église,
Scientifique en vertu singulier,
Est il (204), bien mort sa charogne est si (205) mise.
Saintes personnes se tiennent pour requises
De prier Dieu qu'il luy soit gracieux
Tant qu'en brief son ame soit assise
Entre les Saints au royaume des cieux
L'an mil quatre cens quatre-vingts
Et deux, le dix-sept nouembre.

Celle de *Jean de la Court* est indiquée par ces vers :

Mort tres-cruelle, qui ça et de la court,
A, par son dard, ici mis à l'enuers
Le corps de frère JEAN DE LA COURT
Qui maintenant est fait pasture aux vers
Sous prieur fut de ceans et conuers
Et de Roissy prieur sans aucun blasme,
Vous qui passez, cy devant à trauers,
Priez Jesus qu'il doint pardon a l'ame.

On avoit fait ceux-ci pour frère *Guy des Bruyères*, chantre et aumônier de Sainte Geneviève :

Hélas psant veuillez faire prière
Pour ma poure ame dont icy gîst le corps
En mon vivant frère GUY DES BRUYERES
Je fus nommé, bien en soyez records
Mais maintenant je suis avec les morts;
Le doux Jesus me veuille secourir
Et me donner en Paradis repos,
Affin que l'ame de moy ne puisse périr.
La mort subite si me vient d'acueillir
En cette église où j'estois aumonier.

(204) *Il* du mot latin *ille*, lui : *est lui bien mort*, etc.
(205) Ici.

Et pitentier pour le conuent servir
Religieux profez et régulier
Parauant (206) fus chantre et celerier
En l'abbaije, où j'ay esté long temps,
Puis la mort vint, qui fait tout délier
Qui m'ordonna ce lieu où je m'estens.
L'an dit quatre cens mil quatre-vingt deux
Le dernier jour d'aoust comme ce me semble.

Le cloître possédoit encore, depuis l'an 1274, les restes de PIERRE, chantre de l'église cathédrale d'Amiens, et aumônier de la reine Marguerite de Provence, femme de Saint Louis. Il étoit représenté sur sa tombe, effacée et usée par le tems, son bâton en main, et il avoit sur sa tête un bonnet d'une forme assez singulière.

Auprès de lui reposoit *Eudes de Aynel*, né à Bourges, chanoine de Soissons, et professeur de théologie. Ce sixain lui étoit consacré :

In te dulcis odor morum confluxerat, ODO,
Flos biturum, priuat florem mors avida fructu,
Mens humilis, præclara manens, mundum cor, avita
Nobilitas, frons læta tibi meruere favorem.
Parisius cathedram, titulumque Suessio primum
Contulit; huic ortum, Biturix, Genovefa sepulchrum.

Tadelmare, prince du sang de Danemarck, vint à Paris vers 1180, il y mourut après un assez long séjour, et fut enterré dans le cloître.

Ethelmare ou *Adelmare*, frère uterin de Henri III, roi d'Angleterre, à son retour de Rome où il s'étoit fait sacrer évêque de Wincester, par le pape Alexandre IV, tomba malade à Paris, où il mourut en 1261. Ce prélat y eut aussi sa sépulture. Son cœur en ayant été tiré pour être reporté en son église, on l'enferma dans un vase de pierre précieuse, sur lequel on lisoit ce distique :

Corpus ETHELMARI, *cujus cor nunc tenet istud*
Saxum, Parisiis morte datur tumulo (207).

(206) auparavant.
(207) Hist. man. de S. G., l. III, ch. XII, p. 202.

Plusieurs tombes avoient été enlevées de différens endroits de l'abbaye, quelques-unes ont été jettées et sont encore dans une cour attenant le cloître et qui conduit au jardin.

Deux entr'autres ont fixé mon attention ; elles m'ont paru d'un beau travail et assez bien conservées, quoique cependant les bordures où se trouve l'épitaphe eussent souffert beaucoup de l'intempérie de l'air. La première représente la figure d'un prêtre ; au tour on lit :

Hic jacet magister JOHANNES *dictus D. . . . . . . diocesis pictavensis quondam canonicus ac cancellarius ecclesiæ beatæ Mariæ noviomensis qui obiit anno Domini* M. CCC. *quinquâsimo , tertia die junii.*

En dedans des bordures se voyent des figures de saints, dans des niches, chargés d'ornemens moresques; on y voit aussi des armes écartelées au premier et au quatre d'une tête d'homme, et au deux et trois sont des fleurs-de-lys.

La seconde représente un personnage sous l'habit de bénédictin. Voici son épitaphe :

Hoc clauditur tumulo religiosus vir frater NICOLAUS COULINOT canonic. *huj. ecles. sacerdos. . . . . ac prior curatus qui pie et caste quadrañta nonum in hoc cenobio, die autem vicesima quîta mensis octobris diem claudit æternum anno Domini* 1557.

On remarque aussi en dedans des figures de saints et de moines, mais d'un travail moins bon que celui de la précédente; les armes, écartelées au premier et au quatre de trois oiseaux, et au deux et trois, de trois chevrons, le fond chargé de six moletes; le blason est entouré d'une couronne d'épines (208).

Du cloître on entroit dans une grande chapelle, dont l'architecture étoit d'un beau gothique.

Cette chapelle fut dédiée par l'abbé Etienne en 1190, elle s'appeloit depuis 200 ans environ, *Notre-Dame de Miséricorde*, mais on la nommoit avant, *Notre-Dame de Cuisine ;* l'ordinaire manuscrit de cette maison, traduit en François en

(208) Ces tombes devroient être placées au Musée des Augustins.

1392, porte au 19 août « Ce jour est la dédicasse de Notre-Dame de Cuisine, etc. », et Lebœuf qui donne cette citation, ajoute en note : « Comme je n'ai point » vu de titres latins où il y ait *de coquina*, je soupçonne que *cuisine* a été » substitué à celui de *gésine* (209) ».

L'autel étoit anciennement décoré de quatre grandes colonnes de cuivre, depuis on y avoit placé un beau crucifix de bronze, auprès duquel étoit un groupe, composé d'une Madeleine qui embrasse la croix d'un mort qui est à moitié sorti d'un tombeau, et d'un petit ange qui donne un coup de javelot à un serpent qu'il foule aux pieds. L'artiste a voulu, par cette allégorie, représenter la victoire remportée par J. C. sur la mort et le péché, en expirant sur la croix.

Ce beau morceau, élevé sur un tombeau de marbre rance fait en proportion, est de Vanclève, fameux sculpteur, qui en avoit fait présent à cette abbaye en faveur de deux de ses neveux qui en étoient chanoines.

C'est aux pieds de cet autel que le chancellier de Sainte-Geneviève donnoit le bonnet de docteur aux maîtres-ès-arts de l'Université de Paris, qui étoient de son département.

On y a consacré plusieurs évêques dans les deux siècles précédens.

Au milieu de la chapelle un tombeau élevé de deux pieds et demi portoit une statue de bronze, qui représentoit l'abbé *Joseph Foulon* (210), vêtu de ses habits pontificaux, il étoit couché, la ête posée sur un coussin et les mains jointes, avec sa crosse à côté de lui. Cette figure, bien exécutée, est du célèbre *Germain Pilon*, *Voyez Planche IV*, n°. 3.

Ce tombeau portoit deux inscriptions, celle de *Joseph Foulon*, qui y étoit représenté, et celle de *Benjamin de Brichanteau* (211), déposé dans la même sépulture et qui a été donnée plus haut. Voici celle de Foulon :

Hic Jacet F. JOSEPHUS FOULON *hujus ecclesiæ canonicus qui ann. Domini* 1557, *in abbatem Dei gratiâ electus, ita sapienter vitam instituit*

(209) Lebœuf, t. 1, 2e partie, p. 380.

(210) Suprà.

(211) Suprà.

ut

ut omnibus durissimis licet temporibus gratus charusque esset; cujus anima in pace quiescat. Amen. Obiit 7 aug. 1607.

Il y avoit à l'entrée de la chapelle une tombe plate de cuivre, remarquable à cause du costume singulier de la figure qui y étoit gravée. Elle portoit une grande robe qui pouvoit être une aube avec une espèce de chape semée de fleurs-de-lys, sa tête étoit couverte d'une draperie carrée, posée à plat sur ses épaules; c'est sans doute l'aumusse ancienne, dont une partie servoit de bonnet, tandis que l'autre retomboit sur ses épaules; un bâton, terminé en forme de béquille, qui indiquoit la dignité de chantre, étoit entre ses mains. Cette plaque de cuivre recouvroit la tombe de *Renault du Pré Gilbert*, mort le 25 septembre 1353. Il avoit été président de la chambre des enquêtes, ensuite préchantre de la cathédrale d'Auxerre et chanoine en trois églises à-la-fois, à Sainte-Geneviève, à la Sainte-Chapelle et à Sens, ce qui lui faisoit quatre dignités dont il avoit été apparemment revêtu par ces églises, intéressées peut-être à avoir un juge qui leur fût dévoué.

Claude Duvert, religieux de l'ordre de Cluny, a fait graver cette figure dans son ouvrage sur l'antiquité des habits écclésiastiques.

A l'extrémité du portique on trouve le grand escalier, aussi construit sous la conduite et d'après les dessins du père Ducreil, il est d'une coupe hardie, dont le trait ne porte que sur le point de deux petites colonnes qui soutiennent la masse de la voûte; mais il est mal éclairé et le plafond est trop bas, ce qui lui ôte une partie de son effet.

Le vestibule qui est très-grand a le même défaut, et l'architecture en est lourde; il est orné de quatre statues des prophètes, placées dans des niches angulaires. Sur le premier paillier, où les deux rampes prennent naissance, il y avoit dans une niche une belle figure de Vierge assise.

Cet escalier conduit aux dortoirs, qui sont à double étage, et à une chapelle, nommée l'Oratoire, construite dans les derniers tems de l'abbaye, sous la bibliothèque; on y entroit par le grand dortoir.

Elle étoit décorée d'architecture d'ordre corinthien avec son entablement, qui règnoit tout autour. Les chapiteaux étoient dorés et les bases étoient

O

en cuivre. On y avoit adapté alternativement des figures en demi-relief de plomb bronzé, et des tableaux qui représentoient divers passages de la vie de la Vierge. L'autel, placé dans le fond, étoit orné d'une perspective d'architecture peinte, et d'une Nativité aussi de plomb bronzé. Un fort beau Christ d'ivoire étoit encore placé sur cet autel.

Le rez-de-chaussée de cette maison étoit distribué en salles spacieuses, qui servoient à recevoir les chambres du parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, le châtelet et le corps de ville, lorsque l'on portoit la châsse en procession.

L'une de ces salles étoit remarquable par sa grandeur et par sa voûte en arc surbaissé, assez estimée. On appeloit *Salle des Papes*, celle qui contenoit une longue suite de leurs portraits, il y en avoit aussi une remplie des portraits des rois de France; la plupart de tous ces tableaux étoient fort ordinaires, excepté un portrait de Louis XIV, en deuil, âgé de 6 ans, qui méritoit d'être distingué par la variété du coloris, le suave du pinceau et la correction du dessin. Ce tableau, donné par la reine Anne d'Autriche, étoit du célébre *Philippe de Champagne*.

Le réfectoire étoit vaste et fort propre. Il y avoit deux grands tableaux de *Clermont*, qui représentoient l'un une *cène*, et l'autre la multiplication des pains (212).

La nouvelle sacristie étoit grande et ornée d'une riche boiserie, mais dans le mauvais goût d'alors. On remarquoit au-dessus de la porte un morceau en ce genre qui présentoit une grande difficulté vaincue; c'étoit un panneau, dans un cadre rond, remplissant le haut d'une niche creuse et ronde, dans le bas de laquelle cette porte étoit pratiquée, et malgré que ce panneau fût courbé de tout sens, il conservoit sa rondeur à la vue.

Outre quelques tableaux, on y voyoit un *ecce homo* et une Notre-Dame de douleur, fort bien exécutés en tapisseries.

(212) Dumolinet, *hist. man. de S. G.*, p. 406, raconte qu'à l'entrée du réfectoire il existoit du tems de *Guillaume le Duc*, abbé, une fontaine où étoit un bassin de pierre, et au milieu une image de Sainte-Geneviève, portant un cierge qui jetoit de l'eau par le bout.

Outre cette sacristie destinée uniquement aux religieux, il y en avoit encore deux autres; celle qui servoit aux prêtres séculiers, qui aidoient à acquitter les messes de la communauté, et la troisième nommée le trésor, où l'on conservoit l'argenterie et d'autres choses destinées au culte.

Dans le nombre on distinguoit un calyce du 14 ou 15e. siècle, fort bien ciselé, dont la tige est ornée de petites pyramides et de niches gothiques avec des Saints dedans selon le goût d'alors; *Pl. IV, fig* 4. Sur sa patène on a représenté un triangle dont chaque angle est terminé par un petit cercle, de chacun desquels part un rayon; ces trois rayons se réunissent au point de centre à un seul petit cercle, et sur la base du triangle est un buste du Père Eternel, à trois faces, le triangle est lui-même dans un cercle, et dans les espaces il y a quatre langues, un lion et un bœuf; par ces allégories on aura sans doute voulu exprimer la trinité, un Dieu en trois personnes et les quatre évangélistes. *Voyez Planche IV, fig.* 5.

A en croire Dumolinet (213) *la chasuble de Saint-Pierre* (214) fut gardée toute entière dans ce trésor pendant plusieurs siècles. Elle avoit été apportée d'Antioche, et on la montroit au peuple vers l'an 1080. Mais les chanoines séculiers, souvent forcés d'éviter les incursions des Normands, emportoient avec eux les choses les plus précieuses, et probablement en faisoient ressource. C'est ce dont l'abbé *Sugger* se plaint dans une lettre au pape Eugène (215) où il regrette la perte de cette chasuble miraculeuse. *Hugues*, abbé de Cluny, voulant un jour en essayer la vertu, l'imposa sur un paralytique, qui reprit sur-le-champ l'usage de ses membres (216).

Cependant il en restoit encore un morceau; l'étoffe étoit de soie, fond vert, ayant un écriteau chargé de ces trois mots en gothique: *casula Sancti-Petri*. C'est le nom que lui avoit donné Hugues de Cluny.

(213) Hist. man. de S. G., L. II, ch. VII, p. 159.

(214) Qui n'avoit jamais porté de chasuble.

(215) Duchesne, t. 4, p. 509.

(216) Bolland, 29 april. – Lebœuf, Hist. de Par., t. II, p. 377.

On y a aussi conservé long-tems la pièce de monnoie marquée du monograme X, que Saint-Germain donna à Sainte-Geneviève, ou une semblable, qui servoit à marquer des pains bénis dont les religieux faisoient la distribution le jour de la fête de la Sainte (217).

On y voyoit encore un livre des évangiles, couvert en argent, sur lequel on lisoit : *Anno Domini* M. CC. XLVIII *fuit rex Ludovicus Hierusalem. Eodem anno ecclesia nostra de statu canonicorum secularium ad regularem ordinem est mutata, operatà industriæ Suggerij bonæ memoriæ Sancti Dionisij abbatis, iniungente eidem abbati Domino Eugenio papa secundo, recordationis sanctæ, et illustri Francorum rege Ludovico supra dicto* (218).

Parmi les anciennes reliques et objets précieux conservés dans le trésor, et qui n'existoient plus même bien avant Dumolinet (219), on sera fort surpris de voir un bras d'argent renfermant l'os de celui d'une des onze mille Vierges ; et encore plus, un reliquaire contenant une parcelle *du bâton miraculeux de Moyse.*

Le sceau de l'abbaye doit trouver ici sa place. Jusques vers la fin du XI[e]. siécle, il fut le même que celui des rois de France, sous la seconde race, et au commencement de la troisième, représentés assis sur un trône, la couronne en tête et le sceptre à la main. Il portoit pour inscription en gothique : *Sigillum ecclesiæ S. Petri et Pauli, et Santæ Genovefæ.* Le contre-sceau offroit une image de Sainte Geneviève à demi-corps, voilée.

Environ l'an 1300, on en fit frapper un autre, pour servir avec le précédent. Il avoit pour empreinte la figure de Sainte Geneviève; et pour contre-scel, une fleur-de-lys, surmontée d'une couronne royale de la forme de ce tems-là; c'est-à-dire, composée de fleurons, et non-fermée par le haut. Telle étoit son inscription : *Contra sigillum cameræ Santæ Genovefæ.*

Mais lorsqu'on vint à réduire les fleurs-de-lys à trois dans l'écu de France, et

(217) Bimest de Chastelain, p. 54. – Lebœuf, Hist. de Par., t. II, p. 378.

(218) Dubreuil, in-4°.

(219) Hist. man. de S. G., p. 163.

que les rois s'en servirent pour leur sceau, alors celui de l'abbaye éprouva aussi un changement. Dumolinet (220) décrit celui qui existoit en 1450, sous Charles VII, où l'on voyoit les figures de Sainte Geneviève, de St. Pierre et de St. Paul; au bas étoit un abbé à genoux, qui avoit à sa droite les armes de France, et à sa gauche les armes de sa famille.

Vers le milieu du XIVe. siécle, *Philippe-le-Bel*, alors abbé, fit rétablir l'empreinte de l'ancien sceau.

Chaque abbé avoit un sceau particulier, qu'on enterroit ordinairement avec lui.

Le prieur avoit aussi le sien, représentant une main qui sonnoit une cloche; comme pour exprimer le droit réservé au prieur seul, d'appeller les religieux à l'office, ou d'assembler la communauté.

Le chapitre avoit été bâti en même tems que la nouvelle sacristie, on y entroit par le cloître, il étoit orné d'un lambris de menuiserie très-riche, mais d'un assez mauvais style. Cette boiserie montoit jusqu'au plafond qui étoit surbaissé en anse de panier.

Le pavé étoit remarquable par la symétrie avec laquelle on avoit posé les pierres des tombes de l'ancien chapitre, qui étoient de grandeur inégale; plusieurs étoient de marbre blanc. On avoit eu le soin d'y ménager des places pour graver, à l'avenir, les noms des religieux qui décéderoient pendant une longue suite d'années, sans rien changer à la distribution.

Au-dessous étoit la cave qui servoit de sépulture.

La tombe du milieu étoit celle du père Faure, premier abbé régulier (221) depuis la réforme dont il étoit l'instituteur.

Tout près étoit celle de François Boulart (222), à la gauche de laquelle on voyoit la tombe du père Blanchard (223). Non loin de celle-ci en étoit une petite qui renfermoit les restes du père *Lallemant*, dont voici l'épitaphe:

(220) Hist. man. de Sainte-Gen., liv. VI, ch. XXXIII, p. 861.

(221) Suprà.

(222) Suprà.

(223) Suprà.

Hic jacet reverendus pater, PETRUS LALLEMANT, *prior hujus ecclesiæ ejusdemque ac universitatis parisiensis cancellarius. Obiit* M. DC. LXXIII. *febr.* XVIII. *ætatis* LI. *professionis.* XVII.

Le vaisseau de la bibliothèque est un des plus grands qu'il *y* ait en France; il est bâti en forme de croix grecque, dont la grande partie a trois cent dix-huit pieds de long sur vingt-quatre de large, et l'autre croisée de deux cent quarante pieds sur la même largeur; la hauteur est de dix-sept pieds, et cependant il paroît encore bas et écrasé. Au milieu de la croix on a ajouté un dôme de trente-cinq pieds de haut, sur vingt-cinq pieds de diamètre, son attique ornée de moulures est percée de huit fenêtres, et semble porter sur quatre palmiers placés dans les angles rentrans que forment les quatre ailes de la bibliothèque.

Le dessous du dôme forme une espèce de salon rond, fort éclairé, où aboutissent les quatres parties de la bibliothéque, et d'où l'on peut voir par-tout.

Les croisées éclairant les quatre ailes sont distribuées avec la plus exacte symétrie.

Ce n'est qu'après coup que l'on a bâti les ailes qui croisent la partie la plus longue; or, comme cette croisée étoit plus petite que l'autre, et que par conséquent il y avoit un des quatre côtés de la croix beaucoup plus court; *la Joue*, bon peintre d'architecture, a peint au fond de cette petite partie une perspective représentant un salon ovale éclairé par une croisée au milieu. A l'entrée de ce salon il a figuré deux consoles qui portent deux urnes de marbre antique, et sur le devant, une sphère selon le systême de Copernic. Ce morceau est peint avec tant d'art qu'il fait la plus parfaite illusion.

La coupole du dôme a été peinte par *Restout*, neveu et élève du fameux Jouvenet. Il représente St. Augustin sur des nuées, entouré d'anges, dont deux l'élèvent au ciel, il tient d'une main un livre et de l'autre une plume; des rayons lumineux qui ressemblent au nimbus des anciens entourent sa tête. Le costume est assez bien observé dans sa chasuble antique relevée sur le bras. Sa crosse et sa mître, portées par des anges, sont simples comme celles du cinquième siécle; de la nuée qui porte le Saint, on voit sortir un foudre qui va

consumer des livres renfermant les ouvrages de Pelage, de Manès, et de Julien.

Ce morceau est assez bien composé; mais il est d'un mauvais style, le dessin est de mauvais goût et maniéré, et le ton de couleur gris est faux. La tête du St. Augustin est d'un caractère mesquin, et les têtes d'anges sont très-ordinaires et sont loin de ce beau idéal qui ravit dans celles de Raphaël et du Guide; en général on voit que cet ouvrage est du tems de la décadence des arts en France.

La menuiserie qui forme les armoires est uniforme et exécutée avec soin, sur-tout celle de la porte, qui est ornée de sculptures un peu lourdes, mais riches et bien exécutées.

Toutes ces décorations ainsi que le dôme, ont été exécutées d'après les dessins et sous la conduite *de la Guepierre*, architecte de l'académie.

La fondation peut dater de l'époque où le cardinal de la Rochefoucault introduisit la réforme à Sainte-Geneviève. Il trouva cette maison tellement dépourvue de livres, qu'il fut obligé d'y envoyer cinq ou six cents volumes de sa bibliothèque pour l'usage des nouveaux religieux. J'observerai avec Dumolinet (224), que sous Benjamin de Brichanteau, un de ses aumôniers ignorant et peu curieux, vendit au poids, pour des livres de chant, tous les imprimés, et notamment plusieurs manuscrits dont notre historien regrette la perte.

Les PP. Fronteau et Lallemant ne négligèrent rien pour ajouter au don du cardinal, et leur zèle amassa, en peu d'années, 7 à 8 mille volumes.

Le P. Dumolinet, qui leur succéda, ne déploya pas moins d'ardeur et d'activité pour l'accroissement de cette collection. Enfin, la magnifique bibliothèque de *Le Tellier*, archevêque de Rheims, qui échut à l'abbaye, et des acquisitions successives ont porté le nombre des volumes à 55 milles.

Depuis quatre ou cinq ans on a formé des dépôts littéraires. La faculté accordée aux conservateurs d'y puiser, leur amour connu pour les sciences et leur bon goût rendront la bibliothèque du Panthéon une des plus

(224) Hist. manusc. de Sainte-Genev., p. 432 et 880

considérables et des mieux choisies en tout genre. Elle peut s'évaluer aujourd'hui de 70 à 80 milles volumes.

Les gardes actuels sont les citoyens *Viallon*, *Ventenat* et *Daunou.*

Elle possède encore deux globes céleste et terrestre, artistement enluminés et très-bien montés, avec leurs méridiens de cuivre et leurs boussoles. Ils sont du P. *Coronelli*, cordelier vénitien, et général de son ordre.

On y conserve un monument en carton assez bien exécuté; c'est *le plan en relief de la ville de Rome*, fait dans la proportion d'un pouce pour quatre-vingt-dix pieds. Il est posé à hauteur d'appui et enfermé dans un vitrage, surmonté d'un plafond peint en ciel. Son étendue est d'environ douze pieds en carré. Il représente Rome telle qu'elle existe aujourd'hui; on y distingue parfaitement ses plus beaux édifices, ses vastes et riches palais, ses jardins délicieux et quelques-unes des principales fontaines. On y découvre aussi les ruines de l'ancienne Rome, comme le Colisée, le temple de Vénus, les aqueducs, etc. Ce morceau vraiment curieux est de *Grimani*, qui a employé deux ans à le faire.

Un écriteau porte ces deux vers tirés de Martial (225):

Hinc septem dominos videre montes,
Et totam licet estimare Romam.

et il indique que ce plan fait en 1776, a été acheté en 1785 pour le cabinet de Sainte Geneviève.

Delà on entre de plain pied dans le corps-de-bâtiment construit pour servir de cabinet d'antiques et d'histoire naturelle. Son établissement étoit dû au P. Dumolinet, qui en a publié la description, telle à-peu-près qu'il l'a laissé de son tems. Ce qui se trouva de plus rare dans le cabinet du fameux Peirèsc, contribua beaucoup à l'enrichir. Il avoit été considérablement augmenté, et passoit pour un des plus curieux de Paris; mais, depuis quelques mois, tout ce qu'il contenoit a été transporté à la bibliothèque nationale.

On y voyoit autrefois une suite non-interrompue des portraits des rois de France,

(225) *Lib. IV*. Epigram. 54.

France, au pastel, dont on faisoit peu de cas pour le travail. Ils y sont restés, mais enfermés dans des armoires.

Aujourd'hui les conservateurs ont placé dans la pièce du fond leur collection très-précieuse d'estampes, ainsi que tous les ouvrages qui traitent des objets d'antiquité.

Elle est actuellement destinée, en hiver, à un cabinet d'étude et de travail, très-commode et très-agréable. C'est la seule bibliothèque de Paris où les travailleurs soient commodement et ayent du feu.

Vis-à-vis la porte d'entrée de la bibliothèque se trouve la salle des manuscrits, à laquelle on monte par un escalier fort étroit. Il y en a quelques-uns de très-anciens, très-beaux et bien conservés; on en remarque entr'autres un de *Manuel Philée* (226), petit *in*-4°., écrit de la main de *Végèce*, et dont les figures sont parfaitement dessinées et enluminées par sa fille.

On y a relégué l'horloge fait par *Oronce Finé*, habile mécanicien et premier professeur de mathématiques sous François Ier. (227) Cet ouvrage, à la construction duquel il employa sept ans, fut achevé en 1553, pour le cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims.

Il est de figure pentagone, haut de six à sept pieds, en y comprenant le piédestal, ou le soubassement sur lequel il est posé, en forme de colonne creusée, dans lequel est un seul poids, qui fait marcher onze cadrans; savoir, les sept planetes, le cadran des heures, l'astrolabe, la tête du dragon et le cadran de la lune.

Sur le couronnement, il y a un globe céleste de cuivre, peint en miniature, qui fait son tour en vingt-quatre heures; le poids dont on vient de parler se monte en moins d'une minute, et dans l'espace de deux pieds qu'il a de jeu, il est huit jours à descendre.

Cette pièce ingénieuse peut se monter et démonter en un moment, quoiqu'elle soit composée de plus de cent roues différentes, d'une trempe particulière, qui

(226) Il nous reste de cet auteur grec un poëme en vers ïambiques sur la propriété des animaux.

(227) Voyez sur Oronce Finé, Ant. Nat., tom. IV, art. XLVI, p. 79.

les a garanties jusqu'à présent de la rouille (228). Cette mécanique, maintenant abandonnée et en partie disloquée, a besoin de grandes réparations. Elle ornoit autrefois la bibliothèque.

Dans les espaces des corps de tablettes s'élèvent des piédestaux en gaîne, qui portent les bustes de plusieurs grands hommes de l'antiquité et de quelques empereurs romains. Ils sont très-précieux, en ce qu'ils ont été moulés sur l'antique et réparés de la main du fameux Girardon. Il y a aussi plus de 80 bustes en marbre ou en pierre de plusieurs personnages célèbres du siècle précédent et de celui-ci, faits par *Girardon*, *Coisevox*, les *Coustou*, etc. etc. Les derniers placés sont *Soufflot*, architecte de la nouvelle église, aujourd'hui le Panthéon, et *Pingré*, dont le buste a été exécuté et donné par *Caffieri*, son ami.

Il ne nous reste plus à faire connoître que les membres de cette maison qui se sont distingués par des talens supérieurs et des événemens singuliers. Un des premiers est l'abbé Etienne (229).

Orléans vit naître *Etienne* l'an 1125. La vivacité d'esprit et de talens qu'il déploya dans ses premières études, et sur-tout dans son école publique de philosophie, lui gagnèrent la faveur et l'amitié de plusieurs grands personnages. *Guillaume de Champagne*, entr'autres, fils de Thibault, comte de Troyes et de Blois, lui fut tout devoué. Devenu archevêque de Sens, il le prit d'abord en qualité d'aumônier et de secrétaire. Son crédit lui fit donner ensuite une prébende et l'office de chantre à St-Euvert d'Orléans, chapitre de chanoines réguliers. Etienne s'étant mis en tête d'y établir la réforme, appela des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. *Robert*, l'un d'eux, désigné premier abbé, donna le nouvel habit de religion aux réformés ainsi qu'à Etienne, qui eut la charge de procureur de la communauté. Il ne tarda pas à succéder à Robert. Quelques années après l'abbaye de Sainte-Geneviève étant venu à vaquer, il y fut nommé en 1178, et quatorze ans après à l'évêché de Tournay. Ayant écrit à l'archevêque de Tours pour lui annoncer sa nouvelle promotion, celui-ci lui

(228) Brice, descript. de Paris, t. II., p. 505.
(229) Suprà, p. 19.

envoya pour présent une mître, des gants et des sandales. Les auteurs contemporains donnent *Etienne* comme un des plus savans hommes de son tems. On a de lui des sermons, des épîtres et d'autres ouvrages écrits avec assez de goût, d'élégance et de facilité.

Guillaume, connu sous le nom de Guillaume de Dannemarck, naquit en 1104. Hugues, son oncle, abbé de Saint-Germain-des-Prés, lui procura jeune encore une prébende en l'église Sainte-Geneviève, alors desservie par des chanoines séculiers. L'austérité de ses mœurs lui fit de ses confrères autant d'ennemis, qui employèrent tout pour l'éloigner. Malgré leurs intrigues, il fut pourvu d'une prévôté considérable, celle d'Epinay, qui relevoit de son chapitre. Peu de tems après, instruit par *Eudes* lui-même de la réforme opérée à Sainte-Geneviève, il se rendit auprès du nouvel abbé, à la persuation duquel il entra en religion à l'âge de 44 ans.

Selon l'auteur de sa vie, Dieu le voyoit avec tant de complaisance, qu'une nuit il lui apparut sous la figure d'un bel enfant, et l'appelant par son nom, il lui dit : *Sache que je t'ai choisi pour venir avec moi dans une certaine île où tu auras beaucoup à souffrir.* Il ne lui fut pas donné de connoître sur-le-champ le sens de cette prédiction; mais il la crut bien vérifiée, lorsqu'en 1161 il fut appelé par Absalon, évêque de Roschilde en Dannemarck, sous le règne de Valdemare, pour établir la réforme dans un ancien monastère de chanoines. Il partit donc pour la Zélande avec deux autres confrères. Les religieux et le diable y tourmentèrent à l'envi le réformateur ; mais le ciel le protégea contre toutes leurs espiègleries. Une nuit, pendant que les moines dormoient, le diable voulant faire périr le pieux abbé, renversa sa lampe allumée sur la paille de son lit. Le feu prit et consuma tout ce qui étoit autour de lui, mais ne l'atteignit point.

L'animosité des religieux croissant toujours, ils conçurent le dessein de s'en défaire, soit en l'enfermant dans un sac pour le jeter dans la mer, soit en le poignardant, soit en le vendant aux Vandales; mais le saint les devina et triompha de leur perfidie.

Attaqué d'une maladie qui le mit en danger, il fit une prière à Sainte-Geneviève et s'endormit. Touchée de son état, la Sainte vint le consoler pendant

son sommeil, et le regardant d'un visage riant : *Ne craignez point, nous avons un bon Seigneur.* Guillaume reconnoissant sa patrone, la remercia de sa visite et lui demanda qui étoit ce Seigneur, dont elle lui parloit? « C'est Jesus-Christ, fils de » Dieu, lui dit-elle ». Aussitôt la réponse de Geneviève, le malade s'éveilla et se trouva guéri.

Il n'y a guères de saints sans miracles. Guillaume en fit quelques-uns pendant sa vie; quantité de malades ont été guéris en mangeant des viandes qui lui avoient été servies à table, et en buvant l'eau dont il avoit lavé ses mains.

Philippe-Auguste, roi de France, avoit épousé *Isemburge* (230), sœur du roi de Dannemarck, qu'il répudia. Canut, informé de ce divorce, envoya son chancelier à Rome pour traiter de cet objet; Guillaume l'accompagna. Son cheval s'étant blessé pendant le voyage, il le guérit par un signe de croix.

Ce personnage mourut en 1202, le 6 avril, à l'âge de 92 ans, ayant été 40 ans abbé.

Charles Faure (231) naquit à Luciennes, village à quatre lieues de Paris, où ses parens avoient une maison de campagne. « A peine avoit-il cinq ans, « dit l'historien des ordres monastiques, qu'ayant su que sa nourrice avoit été » reprise de quelques désordres, il ne voulut plus souffrir ses caresses et fuyoit » même sa présence ». Tant il est vrai qu'il n'est guères d'hommes, à qui le génie et les circonstances donnent quelqu'éclat, auxquels on n'attribue des actes extraordinaires et souvent invraisemblables.

Peu après son retour de Bourges, où il étudia sous les Jésuites, sa mère devenue veuve et sans fortune, le confia jeune encore à l'abbé de Saint-Vincent de Senlis, qui en prit soin et l'admit dans son ordre.

Faure ne voulut jamais prendre le bonnet de docteur, quoiqu'un de ses oncles lui eût fait par testament un legs à cette condition.

Il demeura constamment à l'abbaye de Senlis, à la réforme de laquelle il travailla, et dont il devint sous-prieur et maître des novices. Ayant enseigné pendant long-tems la théologie et la philosophie, plusieurs de ses disciples lui dédièrent des ouvrages.

(230) Ant. Nat., tom. II, art. XV, p. 8.

(231) Suprà.

Ce fut lui qui engagea les chanoines réformés à faire le vœu de ne pas briguer un bénéfice, de n'en accepter aucun sans le consentement et l'ordre des supérieurs, et même de retourner au monastère si ceux-ci le jugeoient convenable.

Du reste sa vie n'offre aucun trait remarquable, sinon qu'il étoit dans l'usage de servir les religieux au réfectoire, jusqu'à la fin du repas, toutes les fois qu'il officioit pontificalement (232).

On a de lui quelques ouvrages oubliés depuis long-tems. Il a plu à l'auteur de sa vie (233) de faire mourir d'une manière tragique tous les religieux qui furent opposés à ce zélé réformateur.

J'ai rapporté de la *Rochefoucault* à-peu-près tout ce qu'on en peut dire. Il fit, comme on l'a vu, des changemens si considérables, soit dans l'église, soit dans la manse abbatiale, qu'on ne risqueroit rien de lui appliquer ce qu'on a dit de l'empereur Auguste à l'égard de Rome : *Invenit lateritiam, reliquit marmoream* (234).

Pierre Fourrier, surnommé de *Mathincourt*, du village dont il devint curé, n'a acquis quelque célébrité dans son ordre, que par la fondation de deux communautés, l'une de filles, sous le nom de Notre-Dame, et l'autre de chanoines réguliers, sous celui de Saint-Sauveur. Revenant un jour de visiter ces nouveaux monastères, on lui apprit qu'il y avoit dans son village plusieurs possédés du diable qu'on avoit exorcisés. Ayant demandé à l'un des esprits où il avoit été les trois jours qu'il n'avoit point répondu à l'exorciste, celui-ci lui dit qu'il venoit d'un village de Lorraine, *où pour se venger du curé qui les avoit persécutés, et qui avoit bandé contre eux les hommes et les filles de tous âges et de toutes conditions, ils lui avoient fait un beau ménage et taillé bien de la besogne* (235).

(232) Heliot, Hist. des ord. monast., t. II, p. 378, Gallia christ., t. VII, p. 783.
(233) Chartonnet, vie du P. Faure, in-4°.
(234) Suprà.
(235) Vies man. des Hom. Illust. des chan. rég. de Fr., t. II, p. 454.

Ce religieux, né à Mirecourt en 1565, mourut à Grez, en Franche-Comté, vers 1640. On le béatifia en 1730.

Angers fut la patrie de *Jean Fronteau*. Du collège de la Flèche, où il avoit fait profession, il se rendit en 1636 dans la maison de Sainte-Geneviève, où il enseigna la philosophie et la théologie. Son érudition étoit immense; très-versé dans les langues mortes, il parloit aussi presque toutes les langues vivantes de l'Europe. Il laissa plusieurs ouvrages, presque tous polémiques et critiques. Le plus singulier est une chronologie des papes en vers hexamètres. Ces vers étoient acrostiches, c'est-à-dire, que chacun commençoit par les lettres de l'alphabet, A, B, etc.

L'auteur s'étoit encore assujéti à faire entrer dans chaque vers le nom du pape, et à désigner ses principales actions; mais ce qui paroîtra plus étonnant, c'est que le nombre des lettres qui précédoit le nom du pape, indiquoit celui des années qu'il avoit tenu le siége de l'église. Les deux premiers vers serviront d'exemple :

> A*ffero pontificum seriem; tu, Petre canenti*
> B*lattas diva Lini et matrum velamen, adesto* (236).

Après avoir été chancelier de l'Université, et prieur de Benets en Anjou, il mourut curé de Montargis en 1662, à 48 ans.

Pierre Lallemant, né à Rheims, étudia à Paris. Après avoir professé la rhétorique avec succès, et avoir été plusieurs années de suite recteur de l'Université, il prit l'habit de chanoine régulier. Devenu chancelier de l'Université, le conseil du roi et le parlement le chargèrent de commissions importantes, relatives aux affaires ecclésiastiques. Dans toutes les occasions il déploya beaucoup de prudence, de modération, de finesse et de capacité. Le peu d'écrits qu'il a laissés, excepté l'éloge de Pompone de Bellièvre (237), sont sur des matières de religion.

(236) Heliot, Hist. des ord. mon., t. II, p. 336.-Piganiol, Descript. de Par., t. VI, p. 93.-Niceron, Mém. hist., t. XXI, p. 80.-Vies man. des Hom. illust. des chan. rég. de Fr., p. 645.

(237) Brice, Descript. de Par., t. II, p. 514 - Piganiol, Descript. hist. de Par., t. VI, p. 94. - Perrault, Hom. illust., t. II, p. II.

René le Bossu, de Paris, professa les humanités dans plusieurs maisons de son ordre. Après un assez long séjour à Sainte-Geneviève, il devint sous-prieur de l'abbaye Saint-Jean-de-Chartres, où il mourut en 1680. Le traité *du Poëme épique* a fait sa réputation.

Anselme, appelé *de Paris*, sans doute pour le distinguer de ceux qui portent le même nom, étoit de Rheims. Quoiqu'avec une connoissance profonde des langues savantes, il ne travailla cependant qu'à des ouvrages de controverse Ce religieux mourut en 1683.

Châlons-sur-Marne a donné le jour à *Claude Dumolinet*, qu'on doit mettre au nombre des plus savans de l'ordre. Son étude principale fut l'histoire et les antiquités. Il nous reste de lui plusieurs ouvrages imprimés et manuscrits; ceux-ci concernent la congrégation. Dans ces morceaux d'histoire détachés, à travers une foule de préjugés puériles, on rencontre par intervalle des faits, piquants, qu'on ne trouve point ailleurs. Ce laborieux antiquaire est mort en 1687, âgé de 67 ans.

Joseph Barre, chancelier de l'Université et bibliothécaire de Sainte-Geneviève, est mort en 1764, à l'âge de 72 ans. L'histoire générale d'Allemagne, en 11 volumes *in*-4°., son principal ouvrage, ne peut pas lui assigner une place parmi les bons écrivains en ce genre.

Louis de Sanlecque, humaniste, poëte et théologien, mourut en 1715, à Paris, sa patrie.

Les talens de *Claude de Creil*, pour la bonne architecture, sont connus. Il donna, sous le ministre Colbert, des dessins pour l'édifice du Louvre. On rendit justice à leur richesse, à leur magnificence; mais l'extrême dépense qu'en entraînoit l'exécution, les fit abandonner. Cet artiste né à Paris, y est mort en 1708.

Alexandre-Guy Pingré, géographe de la marine, bibliothécaire de Sainte-Geneviève et du Panthéon, né à Paris en 1711, étudia au collège de Senlis, et entra en religion en 1727. D'abord la théologie fut son occupation habituelle; il la professa dès l'âge de vingt-quatre ans, avant même d'avoir la prêtrise. Mais les troubles du Jansénisme le réduisirent à enseigner dans les basses classes à Senlis, àChartres, etc. Ce ne fut qu'en 1749 que *le Cat*, fameux chirurgien,

venant d'établir à Rouen une académie, choisit *Pingré* pour un de ses membres. La compagnie n'avoit point d'astronome; *Pingré* qui se connut alors, dit, avec cette simplicité qui caractérise le vrai talent : je m'occuperai d'astronomie. L'application et la facilité compensèrent bien en lui le défaut d'expérience (238). Il parut avec succès dans la carrière dès 1750. On l'envoya bientôt à Paris, où il se lia avec Lemonnier. Reçu associé libre de l'académie des sciences, il entreprit, en 1757, les calculs des comètes. De ce nouveau travail, le plus difficile et le plus embarrassant de l'astronomie, est résulté l'immense ouvrage de la *cométographie*, qui a paru en 1784; en deux volumes *in*-4°. Ce fut lui qui imagina le cadran solaire, si ingénieux, qu'on voit sur la colonne de l'hôtel de Soissons, où l'on a construit la Halle-aux Bleds.

Ce savant infatigable a fait plusieurs voyages au-delà des mers, dont il a donné des journaux ou des relations exactes, et tous également utiles à la géographie, à la marine et à l'astronomie.

On lui doit outre cela deux bonnes traductions françoises les seules qui existent, l'une du poëme astronomique de *Manilius*, et l'autre de celui *d'Aratus*, sur les constellations et les cercles de la sphère.

Le dernier de ses travaux est une *histoire de l'astronomie du XVII*e *siècle*, terminée en 1790, et dont les circonstances ont retardé la publication. Rendu à l'état civil par la révolution, Pingré éprouva le sort de presque tous les gens de lettres, dont il avoit l'insouciance et le désintéressement. Il passa les dernières années de sa vie, non pas dans la médiocrité, mais dans le besoin. Cet homme habile et rare est mort à Paris en 1796, à l'âge de 84 ans. Il étoit membre de l'institut national de France (239).

On doit placer au nombre des savans qui ont illustré cette maison *Mongez*, continuateur du journal de physique après l'abbé Rosier, auteur du manuel du Minéralogiste et de plusieurs mémoires estimés, sur des sujets relatifs

(238) Il avoit alors 39 ans.

(239) Voir pour le surplus le *Magasin Encyclopédique*, t. III, p. 420, et t. V, p 170 et suiv.

à

N° LX. *Pl. VI. Pag. 119.*



Michel Direx.

à la physique et aux arts; un des infortunés compagnons de Lapeyrouse, et qui a aussi trouvé la mort dans cette malheureuse expédition.

Mongez, l'aîné, ancien garde du cabinet des antiques; maintenant membre de l'Institut national et administrateur de la monnoie de Paris, auteur d'un mémoire sur les divinités infernales, qui a été couronné par l'académie des belles-lettres, et du dictionnaire des Antiquités dans l'encyclopédie méthodique.

Viallon, un des derniers bibliothécaires, et qui l'est encore, a remporté à l'académie des sciences le prix proposé pour remplacer la pompe du pont Notre-Dame il s'occupe avec succès de la mécanique hydraulique.

Le Citoyen *Ventenat*, bibliothé caire actuel, très-savant botaniste, membre de l'Institut national, auteur de plusieurs dissertations insérées dans le magasin encyclopédique, et d'un ouvrage élémentaire qui doit faire époque dans l'histoire de la science des végétaux.

Le Citoyen *Saint-Léger*, savant bibliographe, dont le nom est justement célèbre; auteur d'un grand nombre de dissertations, relatives à l'histoire littéraire et à la bibliographie, insérées dans différens journaux et principalement dans le magasin encyclopédique.

Je terminerai cette notice historique sur la célèbre Abbaye de Sainte-Geneviève, par la description du jardin, dont j'ai donné une vue *Planche VI.*

Le jardin étoit bien entretenu; il est très-vaste et le plus grand de ceux enfermés dans l'enceinte des anciens murs de la ville. Il a été augmenté en 1690 de la largeur des fossés de l'estrapade, qui étoient derrière et que Philippe-Auguste avoit fait faire sur le terrein de cette maison, lorsqu'il fit enclore la ville. Cette augmentation a procuré à ce jardin une longue et large terrasse et une belle allée d'arbres qui sont aujourd'hui très-beaux et qui donnent beaucoup d'ombre. Ce jardin, les cours et les bâtimens occupent environ dix-huit arpens.

La gravure offre la vue d'une partie de la maison, de la bibliothèque et de son dôme, de la tour de l'église avec la petite tourelle où est son escalier; des combles de l'église et du clocher de Saint-Etienne.

De l'autre côté on voit une partie de l'extérieur de la nouvelle église avec les deux tours et le dôme de ce beau monument, aujourd'hui le Panthéon.

Le point de vue de l'estampe est pris du jardin.

L X I.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-PIERRE A LILLE,

Département du Nord.

APRÈS l'article de la collégiale de St. Pierre de Lille (1), j'aurois dû placer la description de la bibliothèque, mais il me manquoit alors quelques renseignemens que je me suis procurés (2).

Cette bibliothèque n'est pas très-ancienne; aussi est-elle peu riche en anciens manuscrits (3).

A l'extrémité du cloître de la collégiale, est l'escalier de la bibliothèque; avant d'entrer dans la salle, on voyoit de très-anciens portraits de dames et de chevaliers, qui ne portoient aucune inscription, et les armoiries de quelques prévôts de Lille.

La salle de la bibliothèque est très-vaste et très-belle, les livres ne sont pas en grand nombre, mais ils sont en général bien choisis.

Autour de cette bibliothèque étoient des portraits de papes, d'évêques de Tournay et de quelques chanoines; on y voyoit aussi ceux de quelques gouverneurs, mais l'œil s'y attachoit peu, et il se fixoit sur une copie fidèle du portrait de Descartes.

---

(1) *Suprà*, art. LIII.

(2) Je les dois au citoyen Demazière, bibliothécaire actuel.

(3) Voici un trait qui prouve combien les ecclésiastiques eux-mêmes cultivoient peu les lettres dans le douzième siècle. Les livres de prières étoient si rares à Lille, que chaque nouveau curé payoit au chapitre de Saint-Pierre une somme d'argent pour l'usage d'un breviaire qu'on lui prêtoit, et qui après sa mort retournoit à la fabrique. Il n'y a pas long-temps qu'on voyoit encore de ces anciens breviaires dans la bibliothèque du chapitre Ce qui paroîtra assez singulier c'est que les vignettes, les culs-de-lampe qui ornent presque chaque page représentent des sujets indécens ou grossiers; on y voyoit des singes en chape, des cochons avec des vêtemens de moine, des diables dans des attitudes ridicules, et mille autres choses aussi grotesques que peu édifiantes. Molinos, p. 209.

On y voit plusieurs éditions de l'époque de l'origine de l'imprimerie, un Jean de Janua, des sermons de Maillard, une traduction d'Herodote, et d'autres ouvrages imprimés avant 1500. On y conserve aussi quelques belles paires d'heures avec des migniatures.

Les anciens bibliothécaires ont été MM. Molinos, Graves et Sallepeque. Le dépositaire de cette bibliothèque, quand je la visitai, étoit le citoyen Saladin dont je me rappelle avec reconnoissance les bons offices. C'est aujourd'hui le citoyen Desmazieres.

Les livres sont en grande partie *in*-4°. et *in-folio*, on y trouve les grandes collections des Bollandistes, des conciles, des historiens de France, les ouvrages de Montfaucon, etc. quelques traités d'histoire et d'antiquité; etc. mais il n'y a sur aucune de ces parties des suites complètes (4).

Parmi les manuscrits on en remarque plusieurs sur les fondations ou les dépenses de la ville de Lille.

Monsieur Dubois a fait présent d'un assez grand nombre de livres et de manuscrits, mais ils sont presque tous sur les généalogies; jamais on ne vit une si grande quantité de blasons.

Le médaillier est peu nombreux; on y trouvoit une suite, en bronze, des médailles de Louis XIV et de Louis XV, des jettons des rois de France, les deux premiers milles de la Dactyliotheque de Lippert, qui ont été portés depuis au Muséum des antiques, à Paris.

J'ai remarqué, dans cette bibliothèque, plusieurs manuscrits dont j'ai fait dessiner quelques miniatures intéressantes pour l'histoire moderne. Un des principaux et des plus curieux est celui dont je vais donner un extrait détaillé

Il a pour titre :

ENTRÉE *solemnelle de leurs altesses serenissimes* ALBERT *et* ISABEL CLARA EUGENIA, *princes et souverains seigneurs de ces Pays-Bas, faite dans la ville de Lille le cinq février* 1600.

Sans m'arrêter aux préparatifs préliminaires ordonnés pour cette cérémonie,

(4) Le livre enchaîné qui se voyoit dans les archives du chapitre est un recueil des plus anciens titres de l'église. Il a été fait entre le quatorzième et le quinzième siècle. Molinos, p. 341.

je passerai de suite au lieu dit *la Bonne-Croix* ou *la Croix des Poissonniers*, où les députés devoient attendre leurs altesses. J'emprunterai les expressions mêmes de l'auteur du manuscrit, parce qu'elles tiennent à l'histoire du langage et des mœurs de ce tems.

On se mit à pied, et le Rewart (5) présenta, dans un bassin d'argent, les clefs de la ville, liées d'une ceinture de velours cramoisi à clouans d'argent, et maître Denis le Guillebert, licencié ès droits, premier conseiller pensionnaire de ladite ville, fit une petite harangue à leurs altesses devant toute l'assemblée, et dit : que les Rewart, mayeur (6), échevins, conseil et huit hommes de la ville de Lille, représentans tout le peuple et la communauté d'icelle, étoient venus

(5) *Inspecteur:* de *regardare*, *regardator*, *resgardum*, *regardum*, *regardus*, d'où est venu *reswart*, *rewart*, *reuvart*. Suivant Ménage, *reuvart* n'est que l'ancienne prononciation de regard, titre d'un officier qui avoit *regard* et inspection sur quelques maîtrises de métiers. Ducange, Glossar, t. V, col. 1256 et suiv., et supplém., t. IV, col. 540.--Menage, dict. étym., t. II, p. 401. Lacombe, dans son dictionnaire du vieux langage, cite *rewaurder* : regarder, t. II, p. 476. On dit encore aujourd'hui à Metz, *rewaurter* pour *regarder*. Ainsi le mot *rewart* désignoit alors le premier officier de la ville où il avoit la haute surveillance et inspection. Thiroux (hist de Lille, p. 105) dit que dans l'assemblée des magistrats le *rewart* étoit presque nul. Il prenoit séance après les échevins, et recevoit ceux qui demandoient l'entrée. Mais hors du conseil et en public, son autorité étoit grande ; il commandoit généralement à tout ce qui regardoit le dehors. Dans l'absence du gouverneur on portoit chez lui les clefs, et il donnoit le mot du guet. Il étoit nommé à la tête des ordonnances du conseil. En un mot il paroît qu'il réunissoit, après le chatelain, toute la puissance exécutive. Cette dignité avoit été instituée par Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandres, en 1235. Ses lettres données à ce sujet désignoient ce nouveau magistrat sous le nom *d'inspecteur de l'amitié* ou *pacificateur* : d'où l'on peut conclure qu'il étoit également un *officier de paix*, et qu'il avoit dans le principe le droit de régler à l'amiable les différens des citoyens. Celui qui prétendoit à cette charge devoit être Lillois. On exigeoit du récipiendaire le serment *de défendre la ville et d'aider les échevins par ses conseils*, *de garder les loix et les privilèges*, *de donner tous ses soins à l'avancement du négoce et du bourgeois.*

(6) Du mot latin *major* plus grand, au dessus des autres, d'où est dérivé maire de ville.

au-devant de leurs altesses pour, en toute humilité et révérence, leur baiser les mains, et les assurer de leur fidélité.

Après une courte harangue, qui fut fort agréable à leurs altesses, chacun remonta à cheval dans le même ordre que dessus. Précédoient leurs altesses, et prenant leur chemin par le faubourg de la Magdeleine, de là pardevant les portes de Courtray, de Fraigneau, Five et Saint-Sauveur, arrivèrent près la porte des malades, à la maison et cense de Philipe Sallembier, laboureur, qu'on avoit préparée pour recevoir leurs altesses; auquel lieu leurs altesses descendirent du carrosse, comme aussi plusieurs seigneurs, dames et demoiselles, pour se chauffer, à cause du grand froid et de la grande gelée qui faisoit alors.

Leurs altesses, après avoir changé d'habits et pris quelques rafraîchissemens de la collation de succades et vins doux, qu'on leur avoit préparé et leur suite, montèrent à cheval, les seigneurs, princes, princesses et dames pareillement.

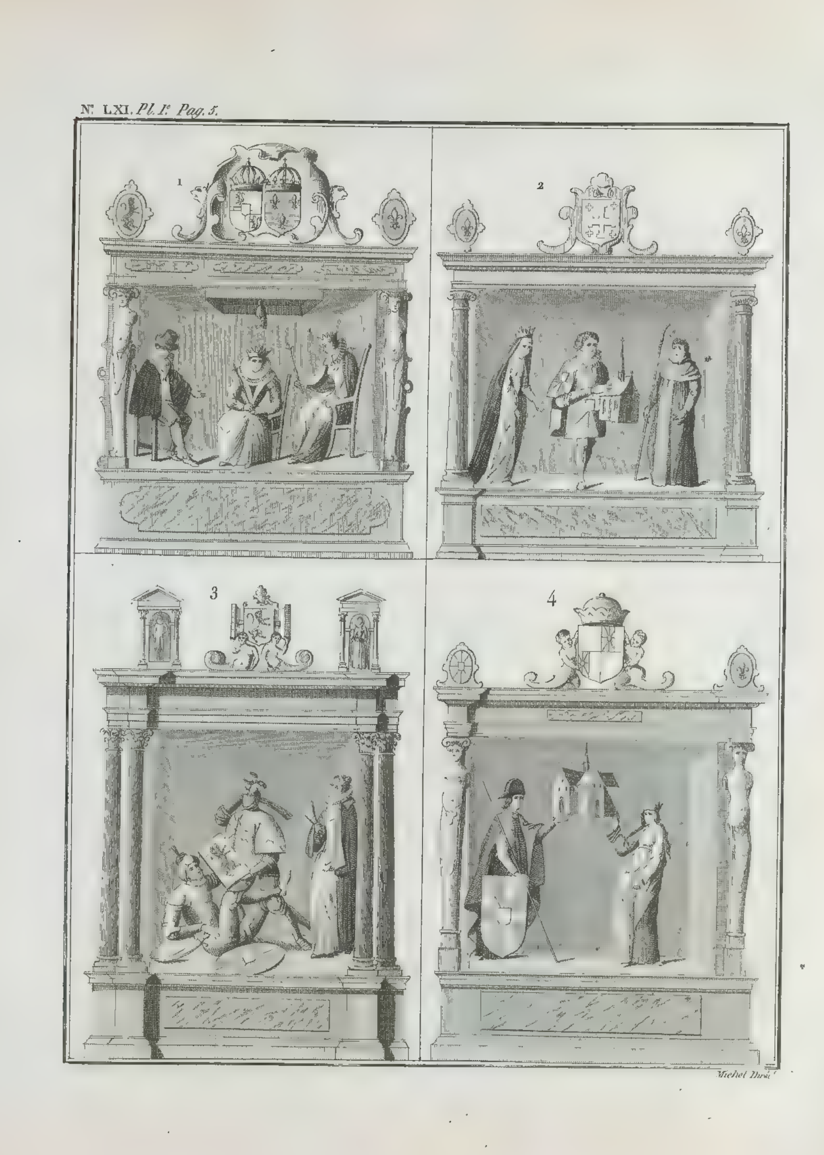
Leurs altesses sur deux chevaux blancs, richement parés et harnachés; l'infante toujours à droite de l'archiduc.

Le magistrat, tenant son rang, entre les seigneurs, qui partie les précédoient, partie les suivoient, entrèrent dedans la ville par la porte des Malades.

Leurs altesses serenissimes étant entrées dans la première porte, virent leurs armes richement peintes sur un grand tableau posé à la porte; dessus les armes de feue sa majesté catholique; à l'entrée de la porte, dedans la ville, leurs altesses trouvèrent douze nobles gentils-hommes choisis de la ville et châtelenie, vêtus de damas de même parure, dont six se présentèrent pour porter le baldaquin de damas de couleur des armes de la ville, rouge et blanc. Sous lequel baldaquin se mirent leurs altesses, puis se présentèrent soixante bourgeois revêtus de robes fourrées de noir, tenans chacun un flambeau ès-mains, qui marchèrent devant leurs altesses.

Les rues par où devoient passer leurs altesses étoient ornées de tapisseries, peintures et autres ornemens très-richement accommodés; neuf cent thermes étoient attachés à des poteaux peints sur des planches, auxquels thermes étoient posés des flambeaux alumés de cinq pieds en cinq pieds aux deux côtés des rues.

N°. LXI. *Pl. 1re. Pag. 5.*



Près de la porte des Malades, au-devant du Refuge de Phalempin (7). y avoit un théâtre où étoient représentés *Philipe second*, roi d'Espagne; *Isabelle de France*, reine; et *Isabelle*, leur fille, assise au milieu, (8) chacun sur des chaises, comme il est ici représenté *Pl. I*, fig. 1, avec l'inscription suivante :

Philippo regi catholico,

Quod matrimonio Francico pacem, generi humano procurarit, orbem terrarum, ducentorum annorum bellis, sanguine, incendio, fumigantem pacarit, Isabellam, fructum eius pacis, optimam filiam constantissime dilexerit, ad spem restituendæ pacis Belgarum principem destinarit, magistratus insulensis inmortales gratias.

Isabella infans Hispaniarum,

Archidux Austriæ comes Flandriæ.

Serenissimæ Isabellæ, dominæ nostræ, regum catholicorum et christianissimorum, Totius Vniversi, supremorum principum sacræ soboli, ad religionis catholicæ tutelam, ad orbis quietem, ad principum concordiam, ad subditorum salutem natæ, educatæ, ad Belgici postremum imperii culmen ab optimo parente delectæ.

Isabella Francica,

Quod tibi filia (quæ nasci nisi pace orbi, restituta non potuisti) ex sententia eveniat quod tibi Felix orbi christiano salutare existat, te Galliæ

---

(7) Thiroux (Hist. de Lille) raconte qu'il y avoit dans cet endroit un temple d'idoles auprès duquel s'élevoit un pin, très-révéré des payens qui ont désigné ce temple par temple du Pin, *fanum pini*, expressions, dont par corruption on a formé *phalenpin* ou *phalempin*. Ce nom en resta à une abbaye de chanoines réguliers qui, depuis, y avoit été construite. Le mot *refuge* doit rappeler que dans les premiers siècles du christianisme, les monastères et les églises avoient le droit d'asyle ou de refuge, c'est-à-dire d'absoudre un criminel qui s'y retiroit.

(8) On trouve ici une particularité remarquable, c'est que Isabelle de France porte le sceptre pendant que Philippe n'a aucune des marques de la royauté.

Belgicæ principem Voveò regum concordia quæ parentum tuorum matrimonio coaluit, tuis nuptiis restituta in æternum duret, tu filia, specie tua et pulchritudine tua, intende (9), *procede et regna.*

Au-dessus de l'inscription furent posées les armes d'Espagne et de France, entrelacées d'un nœud d'amour dans des écussons séparés.

Pour représenter les trois personnages, furent choisis par toute la ville, qui de corps et de face les représentoient le plus naturellement, vêtus d'habits de draps de soie faits à propos et à la façon que les peintures et médailles les remontrent, ainsi qu'à tous les théâtres et représentations s'est observé le plus curieusement que s'est pu faire.

Dans la même rue, au devant du Refuge de l'abbaye de Cysoing, il y avoit un arc de triomphe aux travers de la rue, dédié aux archiducs, avec trois portes; celle du milieu, haute et large pour y passer des charriots, et les deux autres plus petites; le premier étage de l'ordre de Corinthe, large de quarante-huit pieds; le second, composé haut de soixante-six pieds, étant, leurs altesses, représentées au vif dans leur grandeur; au-dessus des deux petites portes étoient les armes de Flandre et de Lille, et par-tout semé des fleurs-de-lys et chyffres de leurs altesses, et servoit ledit arc de congratulation que le magistrat leur faisoit.

On lisoit sur la couronne:

I N S V L A.

Flandriæ gallicanæ metropolis origo Flandrici principatus, multis principum suorum domiciliis cohonestata laudatæ in eos fidei et observantiæ serenissimis dominis suis

ALBERTO ET ISABELLÆ.

Entre leurs altesses il n'y avoit point de vuide; mais tout étoit rempli des lettres et des noms des princes, avec des chiffres et fleurs-de-lys; l'inscription du milieu marquoit le sujet de la porte.

(9) A droite des tableaux on voit les armes de Flandre, et à gauche celles de Lille; au milieu sont celles de France. L'architecture est supportée par des caryatides, au lieu de colonnes

ALBERTO

Alberto et Isabellæ, *archiducibus austriæ, quod pace cum* Henrico IV. *Galliarum rege firmata, provincias gravissimi belli servitute liberarint.*

Dans un autre tableau étoit gravé :

Quod Maximos Germaniæ motus, *quod bellum ad rhenum inchoatum prudentia, imperii moderatione, virtute sustulerint, optimis principibus boni subditi.*

Insulani.

Aux pieds des princes on lisoit ces vers ;

Quid sibi vult nobis cur tot modo Lilia surgunt
Heroes clari ? num vestræ læta juventæ
Tempora, num stirpis decus immortale figurant ?
Unde ortus duxisse datum est felicibus astris ?

Dans un autre côté on mis ces vers :

Quis candor superare niues, quis possit et omnem
Cygneæ speciem plumæ ? num candida signat
Pectora ? queis fœdam vitiorum aspergere labem
Virtute insignes exosa nequivit Erinnys.

En troisième lieu étoit écrit :

Sed quis odor suavis nares qui manat in imas
Dulce ferens animo pondus ? Blandumne seueræ
Justitiæ immixtum candorem ? Belgica frena
Dum regitis minime ignaris concredita dextris.

Dessus le portrait de l'Infante et de ses armoiries

Ætherio transmissa polo tria Lilia quondam
Hesperiæ ut regno dignum prælustre parentis
Ornavere tui caput Augustissima Princeps ;
Sic patere ex multis unum decus urbis avitæ ;
Consimiles inter, flores, tua tempora cingant.

Dessus le portrait de son altesse et de ses armoiries :

Sacra tui generis series licet ordine longo
Armigeram Jovis ostentet jactetque volucrem
Hæc ne sperne tamen tu Lilia sepe decori
Quæ proavis atavisque tuis, dux Alme, fuere.

Au premier compartiment de chaque colonne fut posé (10) ces vers :

Ergo agite his enata locis quæ Lilia dotes
Vestris designant meritis, vanescere in auras
Ne sinite incassum : potius quin insula vestri
Patris opes Patriæ nullisque assueta periclis,
Vel quamvis sævo Mavortis sanguine frangi,
Principibus jurata suis ut sacra resolvat.

Au second :

Speratos capiat fructus dudumquè fruatur
Cœlicolum et vestro jam parta in pace favore ;
At tua præsertim generis sacrata propago,
Alberte, Augusti laudes exæquet avitas !
Fac virtus tua per seros et fama nepotes
Marte tuo rerum gestarum compleat orbem.

Au troisième :

Principibus vero tam claris insula fœlix
Terque quaterque, sinu quos excipis omine læto
Plaude tibi, gratare illis, effunde triumphos
Lætitiæ testes, atque imo pectore gesti.
Compita cuncta sonent, plausus per inane ferantur ;
Atque aures passim feriant pia vota, Philippus
Ille diu felix summusque monarcha præesse.

(10) Il y a ainsi dans le manuscrit que je copie fidélement.

Au quatrième :

Quos voluit Flandræ genti sacris hymenæis,
Quos junxit, pace allata Mavorteque pulso,
Qui pridem sævo vastabat cuncta tumultu,
Gressibus accedant faustis ac secla reducant
Aurea, et insigni (cœlo cumulante favores)
Prole brevi genita, nullis decursibus ævi
Claudendum imperium Belgis per sæcula firment.

Dessous les armes de Flandre :

Qui proavis comes alma tuis sua subdidit ora
Ille tibi præsto est subdere terga leo.

Dessous les armes de la ville :

Quæ Flandrum comitum multos diadema per annos
Lilia ditarunt et tibi serta vovent.

Ce que dessus étoit représenté du côté de l'arc de triomphe regardant vers le marché, et du côté vers laporte étoit dans les mêmes endroits et correspondances représenté et mis en françois, ainsi que s'en suit:

LILLE.

Ville métropolitaine de la Flandre gallicane, origine de la principauté de Flandres, embellie de plusieurs palais de ses princes, de fidélité et obéissance remarcable envers iceux

A ses sérénissimes seigneurs.
ALBERT *et* ISABELLE.

Dans la place vuide entre les portraits de leurs Altesses étoit :

Aux archiducs d'Austriche ALBERT *et* ISABELLE *pour iceux les provinces du Pays-Bas avoir été délivré de la servitude d'une très-griefue guerre, par la paix faite avec Henry iiij*e*. roi de France.*

Dans un autre tableau :

A leurs très-bons Princes pour par la prudence, bon gouvernement et vertu d'iceux les très-grandes émotions de l'Allemagne, et la guerre commencée près le Rhin avoir été assouppies,

Les bons sujets Lillois.

Au bas des portraits de leurs altesses étoient ces vers :

Que veulent tous ces lys dont l'argent radieux
Nous fait voir en hyver un printems gracieux?
Prince, c'est votre Avril qui l'hiver même efface
Et l'éternel printems dont fleurit votre race.

Que veut céte blancheur de qui n'approche pas
La neige ni l'oyseau qui chante son trespas?
Ha, c'est de vos vertus la pureté si pure
Qui du vice n'admet voir (11) la moindre souillure.

Mais que veut ce parfum dont la soüesue (12) odeur
Agrave un peu l'esprit parmy tant de douceur?
C'est la douce rigueur d'une saincte justice
Qui les bons garantit, en punissant le vice
Comme les lys du ciel a la France donnés
Jadis de votre mere ont le front entournez (13)
Ainsy, Princesse, ainsy souffrez que la couronne
Du lys de vos Lilois le chef vous environne:
Éncore que vos ayeuls Fils ainez de la guerre
Se bravent de l'oyseau qui porte le tonnerre
Grand duc ne dédaignez ces beaux lys, autrefois
Ils n'ont servy de honte aux plus grands de vos rois.

Princes donc ne souffrez que l'esperé présage
De ces lys de vos cœurs le parfait témoignage

(11) *Vrai*, *vraiment*, *certainement*. Les anciens auteurs ont usé dans le même sens de *voer*, au féminin *voere*, et de *voire*, *voirement*. Ces différentes expressions tirent leur origine du latin *verum*, *veré*.

(12) Suave.

(13) Ont ceint le front.

En fumée se perde, ainçois (14) que vos vassaux
En recueillent les fruits après tant de travaux.
Que votre Lille en paix à jamais bienheureuse
Ne connoisse plus Mars ny sa sœur impiteuse : (15)
Lille (16), qui pour garder son bon debvoir consigné
Es mains de vos ayeulx à cent fois dedaigné,
Comme un roc immobile, au milieu de l'orage
Du Felon Thracien (17) la plus sanglante rage.

Mais toi Prince invaincu, race de tant de roys
Qui la terre et la mer ont submis à leurs loix,
Grands de biens, grands de rangs et plus grands de vaillance
Poursuis leur beau sentier par le fer et la lance.
Fay que ton loz (18) guerrier par le monde epandu
Soit de la Deulle avant jusque au Gange etendu
Et toy Lille à ce coup de joye impatiente
Souille (19) toy du doux fruit de ta si longue attente

(14) Lacombe, dans son dictionnaire du vieux langage (t. I, p. 17), ne donne à ce mot que la seule signification de *volontiers*, mais employé conjonctivement, il en a deux autres qu'on trouve dans le dictionnaire de *Borel*, imprimé à la suite de celui de Ménage, édit. de 1750. *Ains* et *ainçois* est donc encore employé pour *avant que*, *au contraire.* Cette dernière acception est celle qu'on doit adopter ici, et la seule qui convienne au sens, *au contraire que*, etc. On fait dériver *ains* et *ainçois*, du mot italien *anzi*, avant.

(15) Il est ici question de Bellone, désignée par *impiteuse*, impitoyable, sans pitié. On a dit aussi adjectivement, *impitié*, en parlant d'un homme dénaturé, cruel, sans pitié.

(16) Il faut faire attention que dans beaucoup de ces vers les *e* appellés muets et non accentués sont nuls. Ainsi pour trouver la mesure de celui-ci *Lille* ne doit compter que pour une syllabe :

Lill' qui pour garder son, etc.

(17) Par *Felon Thracien*, il faut entendre le Dieu *Mars*, en grand honneur chez les Thraces, peuple belliqueux et féroce, qui l'adoroient sous la forme d'une épée.

(18 Ta gloire, ta réputation guerrière.

(19) Soule-toi, rassasie-toi.

Dresse mille trophez et mil arcs triomphans,
Bienveignant (20) dignement des princes les plus grans

Prince que ce grand Philippe a ton bien si propice
Philippe des cieux a mis le soin et la délice
. . . . . (21) te donnant et sa fille et le pays
Que puisse-tu jouyr souz leur regne à iamais,
Transmis de pere en fils, d'une immortelle race
D'un heur (22) qui l'âge d'or en heur même surpasse.

Ce braue lion qui sa teste
A soulz vos pères adoucy
Voyez princesse il vous appreste
Et la teste et le dos aussy.

Ce lys qui des contes Flamens
Orna long-tems le diadême
Souffrez qu'entre vos ornemens,
Grand duc, il vous serue de même.

Au devant de la rue Saint-Nicaise il y avoit un autre théâtre, *Planche I, fig. 2*, embelli de plusieurs peintures, et le chapiteau orné des armes de Jérusalem, de Flandres et de Lille, auquel étoit représenté par des personnes vives THIERY (23) conte de Flandres entre sa femme SIBILLE (24) fille de FOUCAUT (25) roy de Jérusalem et Saint *Bernard*, et en trois tableaux étoient

(20) Felicitant, honorant. *Bienvienner*, *bienviengner* ou *bienveigner*, signifioit féliciter quelqu'un sur son heureuse arrivée, célébrer sa bien-venue, le bien recevoir. Monstrelet a dit : « Quand » le duc de Bourgogne fut descendu à son hostel, ceux de la loi allèrent devers lui pour le *bienveigner* ». On peut voir Ducange, supplém., t. I, au mot *benevenuta*, et les différens lexiques du vieux françois.

(21) Ce mot est inlisible.

(22) Bonheur.

(23) *Suprà*, LIV, p. 79.

(24) *Suprà ibid.*

(25) Il est ici question de FOULQUES V, dit le jeune, fils *de Foulques le Rechin* et de *Bertrade*

les vers suivans signifiant que ledit conte avoit été maintenu dans son droit par la fidélité et principale assistence de ceux de Lille et des quatre voyages qu'il avoit fait outre-mer ; à l'endroit de Sibille étoit écrit :

---

de Montfort, né en 1092. Ce prince fut envoyé en bas-âge à la cour de France pour y être élevé. L'an 1109, il succéda à son père dans le comté d'Anjou, et épousa, l'année suivante, *Erembruge* ou *Ermentrude* appelée aussi *Guiburge*, fille et héritière d'Hélie, comte du Maine, dont il eut deux fils, Geofroi V et Hélie. Foulques voulant agrandir ses possessions attaqua, vers 1113, les domaines de la collégiale de Saint-Martin de Tours, dont l'étendue et l'immense pouvoir portèrent long-tems ombrage aux princes voisins, et excitèrent leur envie. Le Cellerier qui avoit une maison particulière l'avoit entourée de bonnes fortifications ; Foulques les fit abattre. Le chapitre prend le parti de l'offensé ; l'officedivin cesse ; on descend le crucifix et les reliques des Saints, que l'on couche par terre et qu'on entourre d'épines ; les portes de l'église se ferment, et ne doivent s'ouvrir qu'aux pélerins. Cet appareil effraya le comte au point qu'il vint, nuds pieds, faire amende honorable devant le tombeau de Saint-Martin, et successivement devant tous les reliquaires, demandant pardon à haute-voix, avec promesse, à chaque station, de ne plus récidiver. Ces exemples de soumission ou plutôt de foiblesse d'esprit sont fréquens dans les siècles de superstition et de barbarie. Les chronologistes placent le premier voyage de Foulques en Terre Sainte vers l'an 1120. Ce jeune croisé s'y distingua autant par son courage que par sa libéralité, qui y entretint cent chevaliers pendant un an. Il fit le second neuf ans après. C'est alors qu'il devint comte de Ptolémaïde et de Tyr, par son mariage, en 1129, avec *Melissende*, fille du roi Baudouin II. Il succeda à son beau-père en 1131, et fut couronné roi de Jérusalem la même année. Ce prince mourut en 1144, d'une chûte de cheval qu'il fit à la chasse. Il laissa de *Melissende* deux enfans mâles, Baudouin III et Amauri I, ses successeurs à la royauté. Outre Geofroi V, comte d'Anjou, et Hélie, *Erembruge*, sa première femme lui avoit donné *Malthilde*, mariée à *Guillaume Adelin*, fils de Henri I, roi d'Angleterre, et Sibille dont parle notre manuscrit. Celle-ci avoit été promise et même fiancée *à Guillaume Cliton*, fils de Robert II, duc de Normandie, mais ce mariage, prêt à se consommer vers 1124, ayant été annullé par le légat du Pape pour cause de parenté, Foulques céda encore une fois à la crainte du pouvoir ecclésiastique ; et *Sibille* épousa peu après Thierri d'Alsace, comte de Flandres. Du reste, on sait que Saint Bernard fut le principal moteur des croisades ; ainsi, il n'est point étonnant de le voir figurer ici.

SIBYLLA REGIS HIEROSOLYMITANI FILIA

Filia Fulconis Solymorum regis et uxor
Flandrorum comitis Theodori extrema mariti,
Vela sequens, sprevi reditum fastum que, reliqui,
Donatamque Deo clausere monastica septa;
Talibus Heroes factis sibi nomina condunt;
Hæc vos Austriadæ pietas accendat avita.

THEODORICUS ALSATIUS FLANDRIÆ COMES

INSULA *me comitem Flandrorum prima recepit*
Legitimum jurisque mei dedit esse potentem.
Cum pacata meas accepit Flandria leges
Consiliis, Bernarde, tuis Solymæa petivi
Regna quater consorte mea comitante Sibilla,
Sic deus æterna Solymes det sede beatos.

D. BERNARDUS

Per mea dicta Comes Solymæ dux fortis in oras,
Alsatius fidei et soceri succensus amore
Auxilium tulit et vita voto que solutus
Vixit pergratus populis cœloque locatus,
Ut reliqui quibus alma fides et numina curæ
Pro studio remanent vos cœlica præmia tali.

Au devant de la rue du Dragon, il y avoit un autre théâtre, *Planche I, fig.* 3, dressé, où étoit représenté Philippe d'Alsace (26), conte de Flandre, vêtu de ses armes très-richement à l'antique, aiant sous ses pieds Nobilion, roy de Macédoine et d'Albanie, lui arrachant ses armes qui étoient d'or, au lion de sable, et a quitté depuis les anciennes armes de Flandre, gyronnées d'or et d'azur, de douze pièces à l'écusson de geulle au milieu, à son côté étoit représenté Mathilde, sa femme, fille du roi de Portugal; au fronteau du théâtre étoient les vers suivans :

(26) *Suprà*, LIV, p. 79.

PHILIPPUS

PHILIPPUS ALSATIUS FLANDRIÆ ET VEROMMANDIÆ COMES.

Per pelagi vastæque exhausta pericula terræ
In solymœa gradum conuerti mœnia, crudum
Nobilion me fulmineis expertus in armis
Nigrantem palmæ in pretium ac insigne leonem
Arripui, fremitu terrentur cuncta leonis;
Vis inuicta eadem vobis bellique togaque

PHILIPE D'ALSACE, COMTE DE FLANDRES.

La piété la foy l'honneur de ma patrie
Aux lieux saints m'ont transmis ou j'ottai glorieux (27)
L'écu au lion noir du Turc audacieux.
Lion (dont les plus forts redoutent la furie)
Orne à toujours hardy de mes braues neveux
Les armes, à l'enuie des princes généreux.

REGINA LUSITANIÆ FLANDRIÆ COMES.

Lætitia exulto, te, clara Isabella, Philippus
Progenuit, thalamos ego sum sortita Philippi;
Se nobis tellus Hispanica jactat alumnis;
Tu regis imperio Belgas, me Flandria quondam
Accepit dominam, longævaque sæcula vixi:
Hæc eadem maneant pulchra te prole beatam.

MATHILDE, REINE DE PORTUGAL,
COMTESSE DE FLANDRES.

Dame je mejouis de notre conférence,
Tu as Philippe à père (28) un monarque chéri
Autant que redouté; j'ay Philippe à mary,
Et d'Espagne ambedeux (29) tenons notre naissance.
Jadis Flandre ai régi province généreuse,
A toi la Belge entière incline le genoux,

(27) J'eus la gloire d'ôter.
(28) Pour père.
(29) Tous deux.

Vis, comme ay fait loutems, chez Albert ton époux,
Et sois de trois bessons (30) trois fois mère joyeuse.

Devant le cloître des pauvres Clarisses (31) y auoit un théâtre dressé qui paroissoit un monastère avec un clocher. La devanture étoit divisée en trois niches, et dans chacune étoit représenté les *Saintes Elisabeth*, *Claire* et *Eugénie*, nom de l'infante, et en dessous la demi-ronde du clocher, étoient ces vers :

Tres sumus atque vnum colimus, sic nomine trino
Sub nostro sola est quæ quæritur Isabella;
Hanc nobis sociam Belgas cum rexerit urbes
Optamus, paribus meritis par gloria cedat.

Au côté droit étoit représentée :

S. ELISABETHA

Hungariæ regina, sacrum quæ sustulis alto
Jam cœlo caput, hanc magnam tu protege nostram;
Elisabeth parili quæ, sanguine, nomine, regno
Juncta tibi, similem gestat sub pectore mentem.

Au milieu :

S. CLARA

Clara tuum nomen, Claro hoc festoque triumpho,
Clara Isabella rogat, tu fac Clarescere vota;
Sicut ab Assisii (31*) *est depulsus mœnibus hostis,*
Imperio nostræ sic cædant omnia Claræ.

S. EUGENIA

Eugenia hæc ista est magni ter magna Philippi
Filia, tutricem dubitet quis sumere tantam

(30) Trois jumeaux. Jumeau étant l'un des deux enfans d'une même couche, on peut croire que Maltilde souhaite à sa fille Eugénie trois enfans mâles.

(31) Clairesses, filles de Sainte-Claire, espèce de religieuses non cloîtrées.

(31*) Sainte Claire étoit d'Assise, ville de l'état ecclésiastique.

Hanc sibi? cum puro sis sanguine, nomine, vita;
Eugenia, Eugenios multos dent tempora partus.

Devant la maison des pères de la société de Jésus étoit représenté sur un théâtre enrichi de peintures selon l'invention et ordonnance des dits, ce que s'en suit :

Premier il y avoit sept vertus, trois Théologales, la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité* élevées au-dessus des autres, et quatre Cardinales, sçavoir; la *Prudence*, la *Tempérance*, la *Justice* et la *Force*. Aux pieds des vertus étoient iettez par terre les ennemis de la Foy, et les versets du Pseaume 44e approprié dans ses lieux :

Intende, prospere, procede et regna, propter veritatem et mansuetudinem et justitiam; et deducet te mirabiliter dextra tua. Sagittæ tuæ acutæ populi sub te cadent in corda inimicorum tuorum.

L'écriteau de la Foy étoit, *intende*, de l'Espérance, *prospere procede*, de la Charité, *et regna*, de la Prudence, *propter veritatem*, de la Tempérance, *et mansuetudinem*, de la Justice, *et justitiam*, de la Force, *et deducet te mirabiliter dextra tua.* Dessous cete vertu étoient iettez par terre les ennemis, et écrit : *Sagittæ tuæ acutæ populi sub te cadent in corda inimicorum tuorum.*

Aux deux côtez du théâtre y auoit deux pyramides, l'une dédiée à l'infante, l'autre à l'archiduc Albert; le tour de la pyramide de l'infante étoit enuironné d'un liere auec plusieurs figures d'animaux hyeroglyphiques, qui représentoient les vertus de la princesse.

Au milieu étoit écrite cette devise :

Hac stante virebo.

Au soubassement étoit cete inscription :

SERENISSIMÆ HISPANIARUM INFANTI
ISABELLÆ BELGICARUM PROVINCIARUM
PRINCIPI CLEMENTISSIMÆ.

Auec ces vers :

Stanti hederæ ceu pyramidi mordacius hærent,
Dum sua stet virtus numquam, Isabella, cades :
Belgarum ut patrijs fulcis virtutibus orbem
Et solidum columen stas, Isabella, tibi.

A l'entour de la pyramide dédiée à l'archiduc Albert y auoit un laurier entremêlé de diuerses armes, d'écussons, de lances rompues et d'autres; au milieu étoit écrit :

Vel tota hinc fulmina temnam.

Et plus bas :

SERENISSIMO ARCHIDUCI ALBERTO
BELGARUM PROVINCIARUM PRINCIPI
CLEMENTISSIMO.

Au côté droit ces vers :

Invidiæ et sortis lauro auctus fulmina temnes,
Postquam, Alberte, hostis fixeris arma solo.

A gauche :

Viderat Albertum paruo Mars corpore? at ille,
Vel capiti huic tanto plurima laurus erit.

Au sommet du théâtre y auoit un anneau auec un diamant, au lieu d'emblême au dedans du quel étoit le soleil et la lune, avec la palme d'un côté, et l'oliue de l'autre, auec cet écrit aux deux côtés :

Et simul et semper.

Et au bout étoit le nom de Jesus en lettre d'or, et au dessouls ce distich :

Fors fuit ut tenebræ velarent, Belgica, campos
Sæpe tuos, cum Mars omnia corripuit :
Jam tenebras semper iam noxia nubila vinces;
Sol erit Albertus, luna Isabella tibi.

Outre l'appareil de ce théâtre y auoit pour ornement six niches élevées

enuiron de dix à douze pieds de terre, et dressées par certain interual parmi les rues pour autant d'hérauts; le premier portoit les armes de leurs altesses, le 2.eme d'Autriche, le 3.e d'Espagne, le 4.e de Bourgogne, le 5.eme de Flandres, et le dernier de Lille, revêtus chacun selon les couleurs de leurs armes, auec le laurié sur la tête, et chacun chantoit son triomphe :

Vivite felices ambo Alberte Elisabetha!
Elisabetha Alberte ter alto à sanguine creti
Jo triumphe, io triumphe Belgium.

Le 2.eme

Austriadum serva genus, ô Deus, ætheris alti;
Jo triumphe! AUSTRIA.

Le 3.eme

Hispanæ fidei vigeat laus recta per orbem;
Jo triumphe! HISPANIA.

Le 4.eme

Ne trepides tantis ducibus, Burgundia felix;
Jo triumphe! BURGUNDIA.

Le 5.eme

Flandria sume animos tam grato afflata fauore;
Jo triumphe! FLANDRIA.

Le 6.eme

Hoc spiramine tam suauis auræ
Flores pandito; Lilium insula
Jo triumphe! LILIUM.

Quelques maisons plus bas étoit une poupée (32) sur une planche iettante des fleurs quand les princes passèrent.

Au pont de Fin, du côté du marché au filet, lequel on dit auoir pris nom

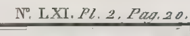
(32) On doit expliquer ce mot par *jeune fille, petite fille*, que les anciens latins appelloient *puppa*.

de Fin, parce que Finart le tyran (33) fut mis à mort par Lyderic, premier foretier de Flandre, il y auoit un théâtre assez ample, *Planche II, fig.* 1, où étoit représenté Lyderic, qui prenoit congé de Lyderic-Hermite, *fig.* 1, *a*, son père putatif, l'exhortant à prendre vangeance de Finart; qui auoit tué son père, lui faisant connoître sa naissance, son admirable éducation, et l'emprisonnement de sa mère Emargate, détenue dans le château du Buc, *fig.* 1, *b*, et la cruauté dudit Finart; comme Lyderic se présenta à Dagobert, roy de France, demandant en duel ledit Finart, ce qu'il luy fut accordé. Ledit Finart fut mis à mort par Lyderic en présence du roy et de sa cour, Emargate, *fig.* 1, *c*, sa mère, fut déliurée de prison; les brigands et voleurs sont chassés du château du Buc, et conuertis leurs demeures en des temples, au frontispice du théâtre étoient affichez les vers suivans :

Hic crudescentis rabiem prædasque tyranni
Compressi ferrum, aduerso sub pectore condens;
Hic patria profugum spoliauit lumine patrem,
Et matrem tristi damnauit sorte catenæ;
Indolui, et pœnam scelerato ex sanguine sumpsi,
Et deserta dedi iustis habitanda colonis;
Latronumque domos diuorum in lumina verti :
Vos eadem seri perstringat cura nepotes.

Vertu, noble vertu, que grandes sont tes forces,
Quand un cœur est épris de tes viues amorces.
Tu fais que Lyderic, ce magnanime prince,
L'honneur de céte ville aussi de la province,
Met vaillamment à mort, d'un tien généreux dard,
Sur ce pont dit de Fin, le grand voleur Finart;
Tu fais que le désert, qui des brigands fremille (34),
Par ce tien champion se convertit en ville,
Et que de ces meurtriers les tannières bien amples
Par sa grande piété se changent en beaux temples.

(33 *Suprà*, LIII, p. 2.
(34) Fourmille.


Nº. LXI. *Pl. 2. Pag. 20.*



Michel Direx.t

Arc de triomphe à l'embouchure du marché sur la fin de la rue des Malades, enrichi de deux grands tableaux où étoient peints les vers suiuans, et au sommet de l'arc y auoit les armes de leurs altesses accostez de figures de Phœbus et de Diane s'entregardans l'un et l'autre.

Du côté de la porte étoit cette inscription :

ARCHIDUCIBUS AUSTRIÆ ALBERTO *et* ISABELLÆ

O PP DD (35).

Ut soli et lunæ stirps una Hyperione cretis
Stirps una Austriaco semine principibus.
Sol cœlum et radio collustrat principe luna;
Sic regna Austriàcis Belgica principibus.
Sol una et terram fœcundat luce Diana;
Una est Conjugio gloria principibus.
Ambit ut œterna sol mundum et luce Diana,
Gliscat et æternis gloria principibus.

Du côté du marché :

Les deux astres premiers ont pris même origine,
Nos princes sont seigneurs d'une même racine,
L'un est flambeau du iour et l'autre de la nuit,
Et de nos archiducs la vertu cy bas luit
Comme deux clairs soleils éclairans leurs prouinces
De prudence et d'amour vrais rayons de bons princes,
Ces deux lampes du ciel nous fécondent de tous biens.
Leurs altesses feront par soy et les siens
La Belge bienheurée (36) à iamais d'ambedeux (37)
Sy voyons quelque iour des fleurons généreux.

A l'entrée du marché il y auoit un théâtre long de cent soixante pieds, qui

(35) *Optimis principibus ducibus.*

(36) Bienheureuse, fortunée.
(37) Par tous les deux.

s'étendoit jusqu'à la maison de Guillaume de Bapâmes (38), au coing du Beauregard, enrichi de peintures, composé de l'ordre doricque, porté sur des soubassemens à cul-de-lampe, orné d'entaulement portant cornices et festons, contenant onze niches séparées de termes, et dans chacune étoit représenté l'un des dix derniers empereurs avec le feston, la devise et l'emblême de chaque empereur, tous revêtus de robbe de drap d'or, orné de leur courronne et diadême tous choisis, qui de face représentoient les peintures desdits empereurs; au milieu du théâtre étoit éleuée une haute pyramide auec l'aigle au-dessus, et au milieu d'icelle les armes d'Autriche auec inscription.

Dans la I.e niche étoit représenté Rodolphe, la 2.eme Albert son fils, la 3.eme Frédéric, la 4.eme Albert, la 5.eme Frédéric, la 6.eme Maximilien, la 7.eme Charles V, la 8.e Ferdinand, la 9.e Maximilien, la 10.e Rodolphe lors regnant, la 11.e étoit vuide y ayant une chaise, le feston orné du ciffre de leurs altesses, voulant par cela donner à entendre que sou altesse pourroit avec le tems acquérir par sa vertu ladite place; les vers suiuans étoient écrits dans plusieurs tableaux:

Pulchrum videre est mane micans jubar
Phœbi, et Dianæ nocte nitens caput,
Ludos et Hymnos seculares
Virgineo recitare plausu.
Sic, jubilei tempore, principum
Vultus serenos cernere nos Deus
Ad instar astrorum salutis
Conspicuos dedit esse mundo,
Tanto coruscos sanguine, (pulchrius
Qui masculina stirpe decem tulit
Orbis monarchas occidentis
Pace pios, gladio feroces).

(38) Bapaume.

Pulchrum

Pulchrum sed isto cum diademate
Sceptro , togis , ac ense , aquilis , globo
Ornatus, o Alberte, sedem
Quam video vacuam replebis.
Tunc pacis arteis carmine prosequar,
Fortemque dextram quam timet occidens
Eous et septentriones ,
Atque plaga pluuialis Austri.

D'autres tableaux contenoient les vers ou rymes (39) françois :

Heureux est Beauregard de voir ces princes grans
Reuiure sous le ciel en gloire triomphans,
Ainsi qu'au firmament d'une vertu diuine
L'on voit le clair Phœbus et Diane argentine.

Quam sunt auspicijs spectacula læta secundis
Magnanimos quod nostra duces celebrare triumphos
Lumina conspiciant, claro ceu fertur olympo
Cynthius, et blando sequitur soror aurea vultu.

Mais ce regard sera en parfaite excellence
Lorsque vous, prince Albert, par sublime puissance
Ce grand siége vacant, réserué des hauts cieux
Remplirez à notre heur (40) par vos faits généreux.

Inclyta sed culmen tum scandet gloria summum ;
Cum meritis , Alberte tuis euectus in altum
Sessor eris solij seruant quod fata supremi
Factis œqua tuis nostræ que benigna saluti.

Plus auant sur le beauregard, au deuant de la maison où pend pour enseigne

(39) Les uns font dériver ce mot du Teuton *reim* ou *rim* ; les autres de ῥυθμὸς *rhytmus* ou *rythmus* d'où est venu *rhytme* ou *rythme*. Quelle que soit son origine, les mots dont on l'a formé ont en prosodie le même sens, et signifient *nombre, mesure, cadence.* On lui a conservé long-tems, comme à beaucoup d'autres, le genre de ses racines.

(40) Pour notre bonheur.

la Main Bleuë, étoit dressé un théâtre sur lequel étoit représenté Bauduin, empereur de Constantinople, et en dessous trois tables séparées, auec ces vers :

ΒΑΛΔΟΥΙΝΟΣ ΕΝ ΧΡΙΣΤΩ
ΘΕΩ ΠΙΣΤΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ
ΚΑΙ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΡΟΜΑΙΩΝ
Ο ΦΛΑΝΔΡΙΕΥΣ (41).

Hos occidentis stemmate masculo
Vidisse reges num satis? en cui
Sceptrum dedit Byzantiorum
Urbs duplici imperio superba.

Autres vers :

Dix empereurs sont venus de ligne paternelle
Qui ont heureusement gouuerné l'occident :
Voyez ce Bauduin de ligne maternelle
Élu par sa valeur empereur de l'orient.

A l'entrée de la grande chaussée au deuant du bras d'or, étoit un arc triomphal, dédié particulièrement à l'Infante; large de trente-cinq pieds, haut de soixante-cinq pieds à trois étages, ayant une porte seule; le premier de l'ordre doric, à chaque côté d'en bas en deux niches entre deux colonnes étoit représenté d'un côté *Charles* 9.ème, roi de France, et *Elisabeth* d'Austriche, sa femme; au second étage de l'ordre jonique, au milieu y auoit un grand tableau entre deux colonnes, d'un côté il y étoit représenté le roi *Ferdinand* (42), dans l'autre *Isabelle*, sa femme, et au troisième étage qui étoit de l'ordre de corinthe, fait en forme de temple étoit représenté la sérénissime infante *Isabelle*,

(41) Baudouin de Flandres, plein de foi dans le christ Dieu, roi et empereur des Romains.

(42) Ferdinand V, dit le catholique, roi de Castille et d'Aragon et bisaïeul d'Isabelle-Claire-Eugénie, femme de l'archiduc Albert, réunit aussi les deux royaumes de Naples et de Sicile.

de l'autre côté de la machine ne différoit pas du deuant, sauf que *Philippe* 3.e (43), roi d'Espagne, et *Marguerite*, sa femme, étoient repré entés au premier étage, et au second *Saint Louis*, roi de France, et *Blanche*, fille du roi de Castille, sa mère.

Dessus la statue de Charles ix. étoit écrit :

CAROLUS ix. REX FRANCORUM.

Et de sa femme :

ELISABETHA AUSTRIACA CAROLI ix. *uxor.*

Dessus Ferdinand :

Quod vobis supremi numinis prouidentia à Christi vicario diuina futurorum præsagitione nobilissimum nomen est attributum, ut catholici reges primi diceremini.

Dessous sa femme cête inscription étoit écrite :

Quod regno Granatæ (44) *religioni christianæ restituto armis in Africæ Mahumetanos feliciter translatis, nouo orbe, nouo mari catholici nominis auspicio cœlo terraque aperto, hanc vobis posterisque vestris æternam laudem comparastis.*

Au tableau du milieu étoit écrit en grandes lettres :

Serenissimæ augustæ principi Dñæ nostræ Elisabethæ Claræ Eugeniæ; catholicæ, christianissimæ, regum catholicorum et christianissimorum filiæ, nepti, pronepti et quod ultra est infanti Hispaniarum, archiduci Austriæ, duci Burgundiæ, comiti Flandriæ.

Dessus la statue de l'infante étoit :

Una est dilecta mea.

(43) Il arriva, en 1601, à la cour de ce prince un événement que je consignerai ici. Dans une tragédie qu'on y représenta, intitulée *la bataille de Pavie*, on faisoit paroître le roi François I demandant grace à un capitaine Espagnol qui lui tenoit le pied sur la gorge. Lorsqu'on en fut à cet endroit de la pièce, l'Ambassadeur de France, *Eméric de Barrault*, qui étoit présent, sauta sur le théâtre, et passa son épée au travers du corps de l'acteur. Les chroniqueurs se taisent sur les suites de cette vengeance, en quelque sorte nationale.

(44) Royaume de Grenade.

Dessus la représentation de Philippe 3.eme roi d'Espagne :

Ille æterno vos fœdere contineat ,
Qui veram pacem in sola cruce catholica firmavit.

Dessus l'effigie de Marguerite, sa femme :

Magni spes altera regni.

De Saint Louis :

Nullis æquanda triumphis gloria.

De Blanche :

Et hinc salua et sancta gloria.

Et au grand tableau du milieu :

Nostre très-haute sérénissime princesse et dame ISABELLA CLARAÆ EUGENIA ; *des roix catholiques et très-chrétiens, très-heureux et désiré surgeon* (45), *infante des Espagnes, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgoigne, contesse de Flandres.*

Au coing de la basse-rue, près le Dauphin, y auoit autre théâtre où étoit représenté Marguerite, contesse de Flandres, fille de Bauduin, empereur de Constantinople, et les fondations qu'elle fit dans Lille, avec ces vers :

MARGUERITE, COMTESSE DE FLANDRES (46).

Dieu qui voit ce grand tout de sa voûte azurée
Princes tant généreux, bienheure (47) votre entrée,
Et suiuant les saints pas de mon pere (48) Empereur
Sois, o mon grand Albert de tes hayneux (49) vainqueur.
Et toy, chere Isabel, trop prudente Minerve
Ainsi que tes ayeulx ces provinces gouuerne,
Afin que l'éternel par sa toute bonté
Fasse croitre à iamais votre prospérité.

(45) Rejeton, descendant, issu.

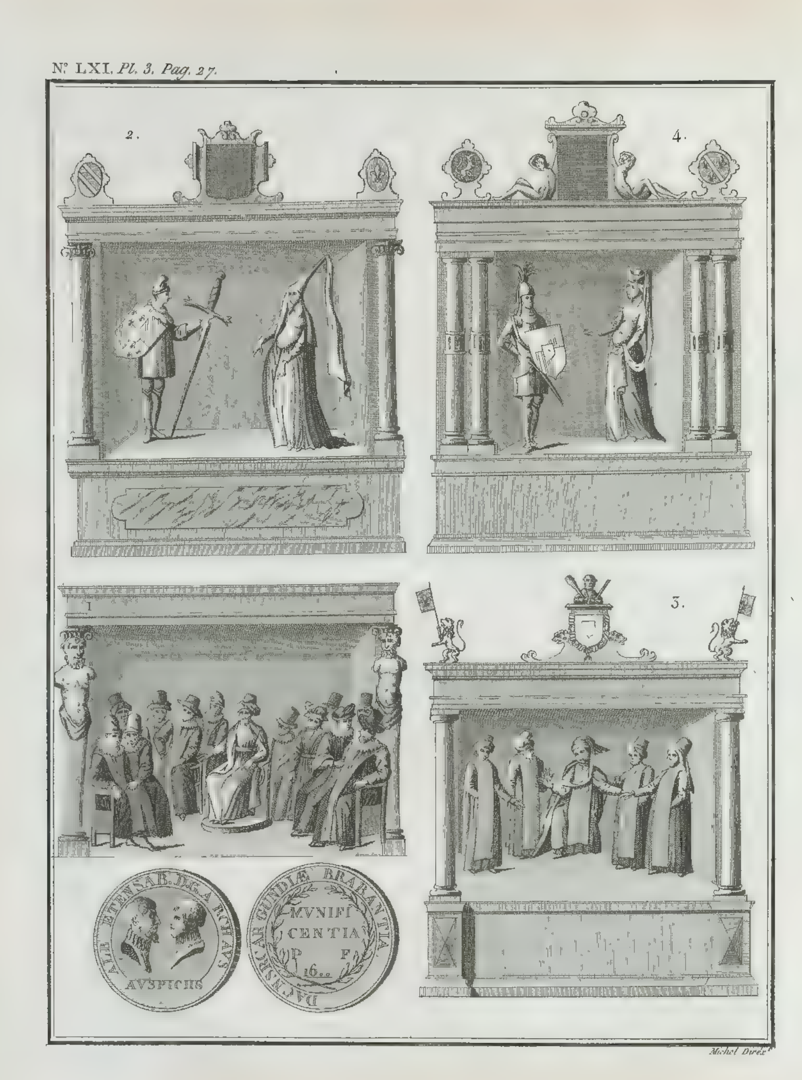
(46) *Suprà*, LV, p. 3 et 5.

(47) Rende propice, ou plutôt, bénisse votre entrée. Nous avons vu plus haut *bienheurée*.

(48) Marguerite parle de Baudouin IX, comte de Flandres et empereur de Constantinople, dont elle étoit fille. Voir *suprà*.

(49) Ennemis, envieux.

N°. LXI. *Pl. 3. Pag. 27.*



Michel Direx.

MARGARITA, COMES FLANDRIÆ.

Clementi lustrans oculo Deus omnia vestrum
Prosperet aduentum, nostri et vestigia patris
Sancta sequens Alberte, tuos sis victor in hostes.
Tuque Isabella tuas ditiones more guberna
Maiorum; sic prosperitas vos alma beabit.

Autour du théâtre étoient ces vers arrangez par distics :

De Flandres fut Marguerite contesse
Des lieux pieux fondatresse;
A Bauduin de Bysance empereur
Fille elle fut, laquelle au grand honneur
De cête ville, élargit libérale,
Grand privilege et grace especiale.

Flandrorum fuit comes Margarita
Locorum piorum pia fundatrix,
Balduini Constantinopolitani Augusti filia,
Quæ multa privilegia in huius urbis honorem largita est.

A la place de Saint-Martin y auoit autre théâtre, *Pl. I fig.* 4, où étoit représenté Guy (50), conte de Flandres, qui a ordonné le serment que le prince fait à la ville, et aux deux côtés étoient représenté les douze écheuins reuêtus de leur robbe quand ils reçoiuent le serment en Halle, et au fronteau étoit cête inscription :

GUY, COMTE DE FLANDRES, MARQUIS DE NAMUR, SIRE DE DAMPIERE ET DE ST.-DISIER.

Bien que ce grand guerrier de Bourbon l'ancien,
Ait souffert les efforts du rude Thracien,
Possible toute fois il déliura sa terre
Du péril éuident d'une sanglante guerre;
Ennemi des combats, ami de ses vassaux
Que franc il enrichi de droits priuez nouueaux,

(50) *Suprà*, LIII, p. 4-LV, p. 5.

Et premier les comprint (51) de garder cette ville,
Vous voyez les projets du serment fait à Lille.

GUIDO, COMES FLANDRIÆ, MARCHIO NAMURCI, D. DAMPETRÆ ET S. DESIDERII.

Pertulit Ismarij bellator sœua tyranni
Arma licet, tamen à trepidi formidine belli
Liberat ipse suos, pugnas exosus amansque
Subiectos quos immunes et iuribus auctos
Fecit, et hanc illis fidit custodibus urbem,
Juuandœque sibi prœcripsit vincula legis.

Dans ladite place de Saint-Martin au deuant du château il y auoit autre theâtre; où étoit représenté *Bauduin* (52), fondateur de Lille, conte de Flandres, auec *Adele*, fille de Robert Capet, roy de France, et aussi fondateur de l'église collégiale de Saint-Pierre, au frontispice du quel étoit :

BALDUINUS FLANDRENSIUM COMES MARCHIO PHILIPPI FRANCORUM REGIS EIUSQUE REGNI PROCURATOR ET BAIULUS.

Quis laudet pro dignitate ? quis diligat pro merito ? hanc urbem primus muro fossaque communiuit, hic sibi liberisque domicilium collocauit, ecclesiam Deo in memoriam principis apostolorum dedicauit mortuoque sibi in ea quietem elegit, de suis uxorisque eleemosynis monasteria amplissima ultra Scaldim (53) *in castro de Ecnham et Messinis construxit : regnum Galliœ tutor Henrici post Philippi regnum Franciœ summa prudentia atque fide supremo imperio procurauit ea lege ad regni gubernationem vocatus ut pupillo Philippo sine liberis defuncto rex*

(51) Les obligea, les força. Gui avoit attiré à son service beaucoup de seigneurs étrangers, en leur faisant des pensions connues alors sous le nom de *fiefs de bourse*. Ces pensions en faisoient autant de vassaux obligés à servir durant la guerre avec plus ou moins de gens armés, à proportion de la somme qu'ils recevoient.

(52) *Suprà*, LIII, p. 3. - LIV, p. 1.

(53) L'Escaut.

Franciæ existeret, Gulielmo duci Normanniæ genero regnum Angliæ acquisiuit, Flandriæ comitibus idem regnum tributo annuo trecentarum marcarum obstrinxit, ultra Scaldim iustis armis contra Henricum IV. imp. ditionem dilatauit, Hannoniam (54) *filio procurauit magno suo merito Pius, Fœlix insulanus.*

Deuant l'hôpital Contesse, dans la rue de Saint-Pierre, du côté de la riuière, y auoit un théâtre à deux étages, dont le dessus étoit rempli de réligieuses de l'abbaye de Marquette, des hôpitaux de Contesse et de Saint-Sauueur, sur le bas étoit représenté *Jeanne* (55) contesse de Flandres et d'Haynau, fille de Bauduin, empereur de Constantinople, fondatrice de ladite abbaye et desdits hôpitaux, Ferdinand de Portugal (56), son premier mary, et Thomas de Sauoye (57), son second mary.

Entre les deux étages étoit écrit sur une large bordure :

Ille ego Ferrandus cui lusitana superbum
Nobilitas nomen dedit, arua paterna relinquens
Dotales regi Flandros succedere Iberis.
Dotales vel rexi Augusta cum conjuge Flandros
Aduectam terris Dominam cui Belgia paret
Gaudeo te superi longum Belgasque secundent;
Marqueti domus ossa tegit signata sepulchro.

JOANNA BALDUINI CONTANTINOPOLITANI FILIA.

Magnos ut titulos genitor mihi fecerit olim
Thracia quod tenuit sceptra superba manu;
Auxerit ut titulos geminus mihi laude maritus
Quem lusitana et terra sabauda dedit.

(54) Le Hainault.

(55) *Suprà*, LIII, p. 4.-LV, p. 1 et 4.

(56) Désigné aussi dans l'histoire sous le nom de *Ferrand. Suprà*, LIII, p. 4.-LV, p. 4.

(57) *Suprà*, LV, p. 5.

Ne mihi ne prima hinc mihi fingite nomina Belgæ,
Nobilius pietas dat mihi ferre decus :
Hoc rutilum, cedens quod egenis atriâ feci
Hospitium populi, quod fuerat Dominæ.

JEANNE, FILLE DE BAUDUIN, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE, CONTESSE DE FLANDRES.

Jeane suis-je de nom contesse de sang noble
Fille de Bauduin qui de Constantinople
Fut le prince Honoré, mes marys ont été
Ceux-ci que vous voyez d'un et d'autre côté,
Ferdinand Portugais et Thomas de Sauoye;
Ce lieu fut mon palais, car les biens que i'auoye
Je les aye conuertis en la fondation
De ce grand Hopital propre habitation
Des poures (58) souffreteux (59); aussi de mon acquéte (60)
J'aye fondée et dotée l'abbaye de Marquette:
Ces dames que voyez être cy-dessus moy (61)
Sont pleige (62) de mon dire, et témoin de ma foy.

THOMAS SABAUDUS.

Sum Thomas ducens genus alta a stirpe Sabaudi,
Se mea progenies et auo patrique Philippo
Prima tenens iunxit comitem, dum bella vocabant:
Est Germana tibi tœdas ingressa iugales,
Principis Allobrogum pertentant gaudia pectus

(58) Pauvres. On a dit aussi *pove.*

(59) Indigens, misérables.

(60) De mon achat, de mon acquisition. On disoit acqueisteir, acquestir, pour acquerir, acheter, d'où est venu acquaste, acqueste, acquête, etc. acquisition, achat.

(61) Etre ici au-dessus de moi.

(62) Répondant, caution, garant. Ménage, dict. étym. Au mot *plége.* Vossius, au mot *prædium.*--Ducange, Glossar. Au mot *plegium.--Id.*, suplémt., tom. II, au mot *plegagium*; et tom. IV, *plège*, et suiv.

Austriadum

Austriadum genus aspiciam, quod sanguine nostro
Commistum terrasque pari ditione tenere
Albertus faciat pulchra te prole parentem :
Felices videat series vos longa nepotum.

Leurs altesses étant arriuées deuant le cimetière de l'église collégiale de St. Pierre, elles descendirent de cheval; les chanoines et tout le collège les attendoient, rangez en ordre depuis l'entrée de leur jurisdiction iusqu'au portail de leur église, par dedans y ayant à l'entrée un tapis auec deux coussins, sur lequel monsieur le doyen y étoit vêtu d'une chappe, accompagné d'un côté d'un chapelain tenant la relique de la Sainte Vraye Croix, et de l'autre côté un clerc tenant l'eau benite.

Après quelques cérémonies d'usage, monsieur Guilaume Gifford, prêtre, docteur en théologie, doyen et chanoine de ladite collégiale, se tourna vers les princes et leur fit une oraison en latin.

L'oraison finie, l'archiduc y répondit en latin; puis les princes et leur suite sortirent de l'église par la rue d'Angleterre.

A l'entrée de ladite rue d'Angleterre, étoit dressé un arc de triomphe orné de peintures; du côté de l'église étoient dépeintes les armes d'Autriche et de leurs altesses, et dessous chacune étoit cette inscription :

Ingredere quia vir fortis es, et bona nuntians.

De l'autre côté étoient les armes de leurs altesses et de la ville, avec cête autre inscription :

Possideat semen tuum portas inimicorum tuorum.

Représentation dudit arc de triomphe.

A l'entrée de la rue du Collège ou Séminaire, dite à présent du Glen, y auoit autre théâtre où étoit représenté *Louis de Male* (63), comte de Flandre, auec Madame *Marguerite*, sa femme (64), duchesse et héritière de Brabant; le fronteau duquel portoit les vers suiuans, renseignans que ledit comte a eu sa retraite à Lille pour la seureté de sa vie et le repos de son corps, et qu'il a trouvé moyen de rauoir Lille, Douay et Orchies hors des mains du roi de France.

(63) *Suprà*, LIII. p. 6.
(64) *Ibid.*

LUDOUICUS COMES FLANDRIÆ DUX BRABANTIÆ
COMES NIUERNENSIS ET REGISTETENSIS

Flandria nec Gallos Dominos, nec Gallia Flandros
Ferre pares poterat, sic duris omnia bellis
Diuexata diu proauis miseratus egenos
Insulidas cessit Francis pacemque redemit.
Ast ego sic sortem conspexi voluere fata
Jnstabilem, ut socerum magnis me Gallia votis
Optaret, dotesque daret pro munere Lillam
Sex denis annis quam proditione tenebat.
Et tu Lilla, mihi tanto pro munere grates
Reddideras magnas vivo magnasque sepulto;
Sic vos principibus fidos pax alma beatos
Efficiat, nec vos turbet fortuna nepotes
Austriadas, invicta manent virtusque decusque.

Trois maisons outre (65), étoit mise, hors d'une fenêtre, une planche, sur laquelle se pourmenoit une poupée vetue en Ste. Claire faisante une reverence quand leurs altesses passerent.

Les murs, depuis la caue de St. Paul iusqu'à la glaciere, pour monter au rampart, étoient couuerts de draps noire, iaune, azure et iaune couleurs de Flandre et de Bourgogne, et sur iceux pendoient en grands tableaux les armes des dix-sept prouinces, et au milieu un ample tableau peint des armes de leurs altesses, et les vers suiuans :

Archiduces gemini genus ambo a sanguine Diuûm,
Ambo florentes œtatibus , ambo sereni,
Clementes ambo, cultores numinis ambo
Nec minus optati patriœ quam patriam amantes,
Jte pij patrijs sub honoribus ite per annos

(65) Trois maisons *après*, *ensuite*, *plus loin*.

Nestoreos, et qui clypeo duo signa sub uno
Fœlici nexu geritis concordibus armis,
Fœlici nexu concordes iungite Belgas,
Quos nunc in geminas scindit discordia partes.

Au deuant de ladite glaciere y auoit autre théâtre où étoit représenté, *Pl. III*, *fig.* 2, Jean, duc de Bourgogne (66), qui s'étoit sauué à Lille du danger de la France, après la mort de Louis, duc d'Orléans, et dont l'histoire étoit contenu en ces vers :

IOANNES BURGUNDIÆ DUX FLANDRIARUM COMES.
MARGARITA BAUARA (67) COMITATUS HANNONIÆ HÆRES,

Post varios casus, post mille pericula vitæ
Quæ parisiaca victor in urbe tuli,
Exceptura mihi gratam dedit insula sedem,
Insula præsidijs officiosa meis.
In qua si resides habitare diutius annos
At non dura sequi bella fuisset amor.
Viua diu non victa cito mea vita fuisset,
Aut si victa cito, non cito rapta foret.
Sed quis prœcaueat rigidœ fera spicula mortis?
Certa sub incerto tempore quemque necat.
Vos modo paciferi longum durate nepotes,
Et quæ non vixi tempora viuite vos.

Au deuant de la chapelle de la Conception, y auoit un théâtre où les pauures filles orphelines étoient mises en ordre, qui saluèrent bien humblement leurs altesses, comme auoient fait auparauant les orphelins dits de la Grange, sur un théâtre au deuant de leurs maisons.

(66) *Suprà*, LIII, p. 7 et 9. On connoît ses démêlés avec le duc d'Orléans, qu'il finit par faire assassiner. Il avoit pris alors pour devise un rabot, sans doute en opposition à celle de son rival, qui étoit un gros bâton noueux.

(67) Margueritte de Bavière, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainault et de Hollande, et femme de Jean, duc de Bourgogne.

Près la croix de Sainte-Catherine y auoit autre théâtre où étoit représenté, *Pl. III*, *fig.* 4, *Charles*, duc de Bourgogne (68), auec madame *Isabelle de Bourbon*, sa femme, auec ces vers au-dessus.

Intrepidis animis rigidi Mauortis ad arma
Natus eram, Gallos straui primoribus annis
Inde rebellantes eburones (69) *marte coegi*
Subdere colla duci, nudaui mœnibus urbem
Pene; et capta meas urbs sensit Nutia (70) *vires.*
Militiæ poteram summos superare triumphos,
Inuida me nisi sors acie dum versor in ipsa
Mersisset celeri fato crudelibus umbris.
Alberte atque Isabella, istas felicius oras
Vobis continget tranquilla pace tueri.

Au deuant de la chambre des Comptes y auoit autre théâtre où étoit représenté *Philippe le Hardy*, duc de Bourgogne (71), et madame *Marguerite*, héritière de la conté de Flandre, d'Artois, de Neuers, de Rhetel, etc. signifiant que ledit duc auoit confié toutes ses finances et les titres de son reuenu dans la ville de Lille, en y dressant sa chambre des Comptes même seruans pour le duché de Bourgogne et de tout son pays, auec cête inscription :

Unita per nos Insula Flandriæ est
Et facta magna curia concili
Sedesque quœstorum sub œqua
Discutiens trutina libellos.

(68) *Suprà*, LIV, p. 64. La devise de ce prince étoit une branche de houx, avec ces mots : *qui s'y frotte, s'y pique.* Isabelle de Bourbon fut la seconde des trois femmes qu'il eut.

(69) C'étoit un peuple placé entre la Meuse et le Rhin. Il fut détruit par Jules César qui vengea le sang d'une légion romaine, massacrée par les ordres d'Ambiorix, chef de cette nation. Les Tungriens la remplacèrent et donnèrent leur nom à la ville de Tongres, située dans les pays de Liège.

(70) Nuits, ville de Bourgogne.

(71) *Suprà*, LIV, p. 60.

A l'entrée du marché, près de l'église Saint-Estienne, y auoit un arc de triomphe dedié particulièrement à l'archiduc Albert, long de quarante-huit pieds, et haut, sans la pyramide, de trente-trois pieds, d'ouvrage dorique, contenant trois portes; celle du milieu occupoit certaine colonne haute éleuée de pierres, sur laquelle il y auoit une fleur-de-lys large de pierre, du bout de laquelle sortoit un crucifix de bronze; au bas de ladite fleur-de-lys y étoit du côté du marché auec cête inscription:

De Iesse Christus flos virens
Spinas ut inter Lilium
Custodiit sic integras
Vobis fideleis Insulas.

Sur le haut de la colonne étoit taillé en pierre douce, Saint Estienne lapidé, et à l'entour de l'astragale ou frise étoit écrit en lettre d'or :

Viue ataui longos, princeps feliciter annos.

Et de l'autre côté :

Pange Jouis lauri ramum quem porrigit ales.

Du côté de l'église étoit orné des statues de notre Seigneur en bon pasteur, entouré de ses brebis s'opposant au loup, ce qu'enseignoit cête écriteau :

Ma couleur argentine montre ma charité;
En la vermeille, pleine est ma fidélité (72).

Candidus immensum color ut designat amorem;
Sic ruber ardentem relligione fidem.

Le dessus de l'arc étoit en forme de galerie où étoit une troupe de jeunes hommes et des plus belles filles de la ville, vêtus en pasteur, tenans leurs chiens et auec leurs moutons, qui chantoient auec mélodie des chansons rustiques accommodées à la musique, quant leurs altesses passèrent.

Au pied de la pyramide étoit l'effigie de son altesse en grand tableau, et au-dessus

(72) Pleine est ma fidélité; traduisez, *est ma foi toute entière.*

des deux grandes portes étoit, en grands tableaux, représenté les portraits de *Maximilien* (73), empereur, et de *Marie*, héritière de Bourgogne, et près leurs portraits.

MAXIMILIANUS CÆSAR ALT. S. S. ARCHIDD.

Me pater Archiducem genuit Germania regem
Elegit, virtus sceptra decusque dedit.
Hinc quas sexcentos comites auxere per annos
Obtulit has Coniux nomine dotis opes.
Quas inter dilecta mihi fuit Jnsula partes,
Rebus in ambiguis fida secuta meas.
Hanc hilaris vidi; Carolusque et uterque Philippus
Aspicient; et vos, currite mite genus.

Près le portrait de *Marie*, duchesse de Bourgogne.

Floribus Arthesijs cum regia iungere Galli
Lilia cœpissent vique doloque sua,
Virtutis Flos his alijs mutanda relinquens
Symbola cæsareæ fidus adhœsit avi;
Hinc remorata fuit fraus et victoria, regis
Signa sed auspiciis, Æmiliane, tuis.

Du côté de l'église, dans les mêmes endroits, étoient les représentations dudit archiduc, de *Philippe* (74), roi de Castille, et de *Jeanne*, reine, sa femme, auec ces vers :

Sentiaci (75) *solide stabilita pace Philippus*
Optatum posui finem ciuilibus armis,

(73) *Suprà*, LIII, p. 7.

(74) C'est Philippe I, dit le beau, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Il avoit épousé l'Infante *Jeanne*, fille de Ferdinand le catholique. Cette princesse fut tellement affligée de la mort de son mari qui ne l'avoit jamais aimée, qu'elle en perdit la raison, ce qui la fit appeler *Jeanne la folle*.

(75) *Sentiacum* est *Zamora*, ville du royaume de Léon. La mort d'Isabelle, reine de Castille et femme de *Ferdinand le catholique*, occasionnèrent de violens débats entre celui-ci et Philippe, époux de Jeanne. Ce dernier l'emporta et fut couronné roi de Castille en 1506. Quoique l'histoire ne parle point du lieu où l'accord se signa, il est à présumer que ce fut à Zamora que cite le manuscrit.

Belgarum, pacem colui per tempora ditæ
Cuncta meæ, charus populis charusque per orbem,
Regibus et quouis laudum cumulatus honore,
Et quia pacificus pacis Deus auctor, amator,
Et princeps dedit imperium sine fine tenendum
Europæ, Libyes, Asiæ, Americæque per omnes
Anfractus pelagique sinus, multisque beavit
Prolibus, ex tantis dotata Heroide regnis,
Vos eadem fortuna manet dilecta propago.

Près le portrait de *Jeanne*, reine d'Espagne.

Vigenti Hesperiæ regnis opulenta Philippo
Archiduci coniuncta fui dilecta marito
Et mihi dilectus genitrix fœcunda duorum
Induperatorum, quorum de sanguine iunctos
Multiplici nexu video mea cura nepotes,
Bisque duas etiam virtutibus Heroinas
Illustris variijs genuit quas tæda iugalis:
Cuique per Europen sociauit regibus, unde
Tantorum Felix regum communis origo
Dicar, et id cultus meruit pietatis in omnes;
Sic simili videant vos sæcula sorte beatos

Sur les pilastres et arcures de l'arc, étoient dépeintes quatorze fleurs-de-lys; dont la branche du côté droit côté A, étoit d'oliuier courbé auec ses fruits; celle du milieu côté B, de palmier debouts aussi auec ses fruits; et la ligature D, de lauriers auec des bacques (76) rouges, myrthes et chênes, le tout fort verd; au-dessus desdites fleurs-de-lys étoient des écriteaux auec les noms des vertus suiuantes.

Justitia, Charitas, Clementia, Prudentia, Misericordia, Victoria, Fortitudo, Abundantia, Triumphus, Temperantia, Fæcunditas, Eternitas, Constantia, Concordia.

76) Liens, d'où vient le mot *bague*, gage d'union, de lien entre les époux.

Au marché, au deuant de la maison qui portoit pour enseigne le Lion Rouge, y auoit autre théâtre haut éleué, composé et rempli de quatre grandes peintures, viues en couleur, où étoient représentées les quatres parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Affrique et l'Amérique; au milieu la statue de l'empereur *Charles* cinquième (77), vêtu de ses habits impériaux; au-dessus duquel étoit l'inscription et les vers suiuans :

IMPERATOR CESAR CAROLUS V. FRANCICUS GERMANICUS,
ITALICUS AFRICUS P. P. AUGUSTUS.

Me terra Eoo tremuit porrecta sub orbe,
Me tellus dominum phœbo supposta cadenti
Agnovit, torrensque mei fera fulmina martis
Africa persensit, me dives America late
Regnantem aspexit; permensus inhospita saxa,
Herculeas ultra penetravi classe columnas.
Sed cum terra meum non exsaturaret amorem
Ulterius tandem cœlo vestigia fixi :
Vos nati accedat nostræ virtutis imago.

Le milieu du théâtre occupoit la deuise dudit empereur en roleau (78) entre deux colonnes. De plus, outtre, et dessus :

Jadis ce mien ayeul, de ma tritaue (79) père
Détacha le lien qui le tenoit en serre
Sous un prince voisin, Lille, l'affranchissant
De tant de durs trauaux qui t'alloient offensant
Depuis que ton grand conte, empereur de la Grece
Echanga (80) par sa mort tes ioyes en tristesse;
Mais moi, pour ne laisser ton bonheur imparfait,
J'ay paix avec la France en ma victoire fait

(77) *Suprà*, LIII, p. 7.
(78) Rouleau.
(79) Trisaieule.
(80) Echangea *pour* changea.

Te

Te déliurant du tout de sa main souueraine,
T'unissant à iamais à ton ancien domaine,
Pour ce m'auez chery ; donc la fin de mes vœux
C'est que porte le même amour à mes neueux.

Deinde insulas Cæsar Carolus sic alloquitur :

TeLLVre SoLVI. GaLLICa
PaCIqVe. et arMIs. KaroLVs.
Vt IVgIter nepotIbVs
Esset VIdenda LIbera

Audit marché, au deuant de l'hôtelerie de l'Esquier, y auoit un théâtre où étoit représenté *Philipe* second, roy des Espagnes, au haut duquel étoient posé ses armes et sa deuise : *nec spe nec metu.* Ledit roy étoit enuironné de plusieurs personnages vêtus en indiens, tant orientaux qu'occidentaux, et au fronteau étoient les vers suiuans :

Quas oriens, quas occidens sol lampade terras
Perlustrat, nostra vidit ditione teneri :
Jndica quæ macedûm nunquam patuere sarissis (81)
Regna, vel Ausonijs numquam spoliata trophæis
Me primum qui vos genui novere monarcham ;
Te mea progenies felicia fata sequantur

Chers enfans, mais plutôt la moitié de mon ame,
Si de vos bons vassaux le soucy vous entame,
Fauorisez ce peuple, à qui i'aye (82) de ma main
Par écrit témoigné le zèle très-certain,
Qu'il a eu s'opposant à des fureurs mutines,
Méprisant par sa foy aussi mille ruines,
Et même en mon absence oncq (83) ne fut diuerti
De suiure de son Dieu et son roy le party.

(81) *Sarissa*, pique, lance.

(82) On a déjà eu plusieurs fois occasion d'observer que *j'aye* étoit anciennement employé pour *j'ay*, *j'ai*.

(83) jamais.

Ainsy tard pour leur bien le ciel d'eux vous retire,
Et vos fils comme vous accroissent leur emp.re.

Au dessus se voyoit les vers suiuans :

♊ *Conspicior* Geminis *fulgentibus editus a te*,
Quinte Cæsar Carole (84) *:*
♋ *An non victorem* Cancer *spectavit ad oram*
Cedente rege Algeriæ ?
♌ *Succubuit pugnax grauelingis terminus ecce*
Id torridus vidit Leo *;*
♍ *Francicus exutus castris rex Somona victus ;*
Isabella nata in Virgine *est ;*
♎ *Pinon inaccesso a Mauris in colle recepi*
Trophœa Libræ *insignia ;*
♏ *Turcica de Cipro rediens quæ terruit orbem*
Depressa classis, Scorpio *;*
♐ *Anglia papales leges* Chirone *recepit*
Coacta non a Maria ;
♑ *Accipiunt proceres subigata Lisboa in Elva*
Regem lubenter sub Capro *;*
♒ *Cernite* Jane Bifrons, *consors Isabella Philippo est*
Mater Isabellœ principis ;
♓ *Omnia fausta patri* Pisces , *Belgisque tulere*
Edicta pacis publicœ ;

(84) Chaque distique, si l'on peut appeler ainsi cette coupe de vers, offre un événement, et le nom du signe sous lequel il est arrivé, en est comme la date. Ainsi celle du premier distique répond au mois de mai; celle du second, au mois de Juin; celle du troisième, à Juillet; celle du quatrième, au mois d'août; les balances indiquent le mois de septembre; le scorpion, d'octobre; le sagittaire, de Novembre; le capricorne, de décembre; le verseau représente Janvier; les poissons, février; le bélier, mars; et enfin le taureau, avril.

♈ *Scande* Aries *Cœlos, iam nascitur unicus hœres*
Hispaniœ ac orbis noui ;
♉ *Pax cœlo delapsa redux, et francica coniux*
Desponsa, num Taure *id vides ?*

Au-deuant du marché aux cheuaux, près de l'escaillé (85) du corps-de-garde; y auoit autre théâtre *Pl. III, fig.* 3 où étoit représenté *Philippe le Bon* (86), duc de Bourgogne, avec les quatre principaux officiers de l'ordre de la toison d'or, vêtus de pareils habits lorsque ledit duc tint son premier chapitre à Lille ; le dessus dudit théâtre étoit Saint-André, tenant les armes du duc, environné du toison, et toutes les armes des cheualiers de la toison d'or étoient posés en ordre, au-dessus et au-dessous des armes du duc, étoient les vers suiuans :

Philippes par la grace de Dieu, Duc de Bourgoigne, de Lotrich 87), de Brabant, er de Luxemborg conte de Flandres.

Perdomitis Tauris vigilique dracone sopito,
Emensis pelagique periclis
Thessaliœ Æsonides lectique Heroes in Argo,
Et Tirguthia fata secuti,
Phrixeum rutilo retulerunt vellus in auro
Jd pretium non vile laborum,
Ac deCVs HeroVm stat virgo danda PhILIppVs
NobILIbVS CONDIgna trophœa
Qui virtutis iter bello tenuere togaque,

(85) L'escalier.

(86) *Suprà*, LIV, p. 63.

(87) Lorraine, ce nom qu'on avoit conservé à une des Provinces de France désignoit autrefois tout le pays dont Lothaire second, fils de l'Empereur Lothaire, composa son royaume vers 855. Ainsi *Lotrich* ou *Lotreich*, et en vieux françois, *Lother*, ou *Lothier*, abréviation de *Lothar-Riick*, signifie royaume de Lothaire. De-là est venu *Lotharingia*, *Lotherregne*, *Lothierregne*, dont s'est formé Lorraine. On a dit pendant long-temps ducs de Lother ou Lothier, ducs de Lotrich ou Lotreich, pour ducs de Lorraine. Art de Vérif. les dat., t. III, p. 35.—Guicciardin, descript. des Pays-Bas, p. 56.—Hofmann, Lexic. vnivers., t. I, p. 931.—Dict. Rom., Wallon, p. 173, etc. etc.

Velleris hæc insignia in urbe
Distribui aurati, quæ conjuge vecta ab Jberis
Bruga prius spectarat ocellis.
At sociam thalami nostris ditionibus amplis
Dotatam referens Isabellam,
In nostram vobis hanc quam construximus aulam
Occiduis, Alberte, ab Jberis
Præmia virtutum tu certe verus Jason
Aurea vellera vera tulisti (88).

Lille, vous chérissant, j'ay tenu Saint-Pierre
Le chapitre premier de la noble toison,
Qu'à Bruge auparauant imitant Jason,
Aux noces de madame auois mis en lumière.

Quel honneur, ô grand duc, d'être au lict de iustice
Témoin de ce grand vœu, qu'au faisan auez fait (89),
Y dresser (90) votre cour et hotel de police.

Enfin, au-dessus de la porte de la cour de leurs altesses, étoit un tableau fort grand soutenu d'un ange, avec cette inscription :

Surge AGE IN REQUIEM TUAM TU ET VXOR DILECTIONIS TUÆ,
VOS S. S. ARCHIDUCES.

O Nimium dilecta Deo cœlestis origo
Austriadum, nobis nuper quos pacis honestæ

(88) Philippe III, dit le Bon, dont il s'agit ici, institua à Bruges, le jour de son mariage avec Elisabeth de Portugal, sa troisième femme, en 1429, l'ordre des chevaliers de la toison d'or, *à la gloire de Dieu, en réverence de sa glorieuse mère, en l'honneur de Monseigneur S. Andrieu, à l'exaltation de la foi de la Sainte Eglise.* L'auteur des vers a cru devoir à cette occasion, rappeler l'expédition de Jason.

(89) *Suprà*, LIII, p. 9. J'ai parlé du repas du faisan, de ce qui y donnoit lieu, et des cérémonies qui s'y observoient.

(90) Sousentendez *pour*, pour y dresser, y établir.

Veruina (91) *auctores vidit; ter maximus ille*
Tollere ciuiles intestinosque tumultus,
Posse dabit, sobolemque dabit sobolisque nepotes
Qui patria belgas proaui virtute tenebunt,
Atque colent reges populi comitesque ducesque,
Et metuent hostes, inimicaque turba profanam
Linget humum, sic est laurus gestanda triumphans.

Leurs altesses aiant acheué le tour de leur entrée solemnelle, entrerent dans leurs palais, entre six et sept heures du soir, qui faisoit obscur. Le magistrat laissa la garde de leurs altesses aux sermens ou confréries de la ville; le magistrat vint souper dans l'hôtel-de-ville auec les cheualiers de la toison, les contes et barons qui auoient été inuités, où tout se passa en ioye et allégresse, et presque toute la nuit en ébatement et feu de ioye, et feu d'artifice, sans aucun désordre.

Ledit iour se fit des feux de ioye par toute la ville, à neuf desquels on donna des prix.

Le lendemain, iour de dimanche, 6[eme] de féurier 1600, les magistrats vêtus de leurs robbes comme le iour précédent, se trouuèrent à la cour et palais de leurs altesses, qui auoit, aux depens de la ville, été refectionné en divers endroits à grands frais.

Au départ de leurs altesses ledit magistrat se mit en ordre, marcha à pied deuant les seigneurs, et conduirent (92) leurs altesses à l'église collégiale de Saint-Pierre, par la rue d'Equermoise, par où elles purent voir tous les théâtres ornez et préparez comme le iour précédent, ainsi qu'elles auoient déclaré desirer voir en pareil ordre.

Etantes arriuées dans l'église de Saint-Pierre, sans que les chanoines se bougeassent de leurs sièges au chœur, la messe fut chantée par le R. P. en Dieu Pierre Carpentier, abbé de Looz *in pontificalibus*; icelle acheuée, ledit sieur doyen et le tresorié s'auancèrent vers la crédence qui étoit dressé du côté de

(91) Vervins, petite ville de France dans la ci-devant Picardie sur la Serre; elle est fameuse dans l'histoire par le traité de paix conclu en 1598, entre Henri IV, roi de France et Philippe II, roi d'Espagne.

(92) Conduisirent.

l'autel, et là fut déliuré à chacun d'eux ès-mains, chacun un moyen pain enueloppé de seruiettes de damas; et à Me. Jean le Duc, écolatre, et le plus ancien chanoine Bidault, fut donné deux flaccons d'argent, l'un rempli de vin clair, l'autre de vin blanc, et marchans les deux premiers vers l'oratoire des princes suiuis des deux autres.

Ici le doyen prononca un petit discours latin, auquel l'archiduc répondit dans la même langue.

La cérémonie acheuée, leurs altesses auancèrent vers le grand autel, où ledit sieur doyen leur dit : *Placet ne vestris serenitatibus præstare iuramentum solitum præstari huic ecclesiæ à maioribus vestris?* L'archiduc répondit : *Placet?* Puis le doyen lu la formule du serment qui étoit tel que s'en suit :

Nos Albertus et Isabella Archiduces Austriæ, duces Burgundiæ, comites Flandriæ promittimus et iuramus, quod iura, libertates, immunitates ecclesiæ sancti Petri Insulensis et priuilegia eiusdem fideliter obseruabimus

Ledit doyen présenta aux princes un missel, sur lequel ils mirent la main et le baisèrent.

Puis leurs altesses se partirent de l'église, le magistrat allant deuant en pareil ordre par la rue de la Grande-Chaussée, vinrent vers la maison écheuinale, au-deuant de laquelle, et des maisons voisines du côté du marché, étoit dressé un beau et grand théâtre d'ouurage et ordre de corinthe, long de quatre-uingts pieds, haut de soixante, et profond de vingt-cinq, avec sept pyramides et banières de soye au-dessus, tendu de drap rouge cramoisi, semé de fleurs-de-lys d'argent, ce qui étoit chose magnifique et belle à veoir; les officiers de leurs altesses l'ayant ainsi vu préparé, iugèrent qu'il n'étoit besoin di aiouter quelqu'ornement; mais ayant dressé seulement le *Rosserel* (91), se contentèrent, quoiqu'ils eussent

(91) Ce qui suit donne à entendre que ce n'est qu'une espèce de tapis écarlate ou de pourpre, couleur dans tous les tems, et presque partout affectée aux tentures, coussins, etc., en usage dans les cérémonies publiques, dont un prince, seigneur ou chef d'état sont l'objet. *Rosserel* vient donc nécessairement de l'italien *rosso*, rouge; mais il ne m'en paroit

grand desir de plier les tapys et autres teintures de leurs altesses, comme ils auroient faits et depuis firent dans d'autres lieux pour en retirer plus grand salaire (92).

Le magistrat monta le premier sur ledit théâtre, et messire Jacques Philippe dit Vilain et de Gand, conte d'Issenghien, du conseil d'estat, premier des quatres maîtres d'hôtel de leurs altesses, leur assigna place à côté gauche; puis suiuit dom Baltazart de Zuniga, ambassadeur d'Espagne; le duc d'Aumale, messire Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, baron de Breda, cheualier de la toison d'or, du conseil d'estat; dom Francisco de Mendoza et Cardona, marquis de Guadaleste, amiral d'Arragon, du conseil d'estat, grand maître d'hôtel et général de la cavalerie legère; messire Phles (93) de Croy, chevalier de la toison d'or, premier conte de Solue, sieur de Molembais, Sempy, Fonrcoing, etc. gouverneur de Tournay et du Tournesis, grand ecuier; le conte de Ligne, prince d'Espinay, aussi cheualier du toison d'or, gentilhomme de la chambre de leurs altesses; messire Jean Richardot, cheualier, Sr. de Barly, chief-president du conseil priué et d'estat; et plusieurs autres seigneurs et gentilhommes qui se rangèrent du côté droit, excepté le conte de Solue et le president Richardot, qui se mirent à côté gauche de leurs altesses; puis suiuirent leurs altesses, qui se mirent sur leurs chaises préparées

qu'un diminutif; ce qui doit faire croire, d'après ce que l'auteur ajoute, que c'étoit le tapis le moins riche, le moins ample, en un mot le plus commun et celui peut-être sur lequel les officiers de l'archiduc n'avoient aucun droit. On peut voir au surplus Ducange, Glossar, tom. V; et supplém., tom. III, au mot *tossus.*

(92) Dans leurs entrées solemnelles, dans leurs marches triomphales, etc. les souverains ecclésiastiques ou laïques traînent toujours à leur suite des tapisseries de toute espèce, soit pour leur servir de marche-pied, soit pour orner leur trône et tendre les endroits où ils stationnent. Il a été long-tems d'usage qu'une partie de ces meubles devenoient, après la cérémonie, la propriété des officiers de service. Ce passage le démontre assez; l'histoire nous en fournit des preuves; et moi-même j'en ai cité un exemple *suprà*, LX, p. 15.

(93) Abréviation de Philippe.

au milieu du théâtre sur un passé (94) éleué de trois apas (95) l'infante à droite, et l'archiduc à gauche, au-deuant desquels fut mis une table couuerte de velours rouge, auec deux coussins dessus, sur laquelle ledit abbé de Looz mit et ouurit les saintes éuangiles.

Ledit conte de Solue, grand écuier, avoit le collier du toison, comme aussi son altesse le prince d'Orange, et le conte de Ligne, étoit tête nud, et tenoit l'épée nu près de son altesse et le iour précédent; mais sur les rues il marcha deuant son altesse avec l'épée nu.

Ledit sieur président Richardot étant debout, tête nu, eut ordre de leurs altesses de parler, et fut imposé silence au peuple qui y assistoit en très-grand nombre, occupoit toutes les fenêtres et autres places de toutes les maisons du beauregard et du marché; après auoir fait une grande réuérence à leurs altesses, iusqu'à mettre le genouil en terre, commença sa harangue par un discour bien poly, et analogue aux circonstances.

La harangue finie, Wallerand Hangouart, écuier du Sr. du Laury, *Rewart de l'amitié* (96), se mettant sur un genouil, prononça, à haute voix, le serment suivant :

Très-Haults et très-puissans princes, chi (97) *iurez que vous la ville de Lille, la loy et la franchise de la ville les usages et les coustumes et les corps et les catheux* (98) *des bourgeois de Lille garderez et ménerez par la*

(94) Ou *passet*, *suggestum*, estrade. On avoit peut-être ainsi nommé cette espèce de trône, parce que dans le cas dont il s'agit, on le dressoit, on l'élevoit dans le lieu le plus passager, comme par exemple dans un carrefour, une place où le peuple peut aller et venir, passer en plus grand nombre. Voir Ducange, Glossar, suppl., tom. III, au mot *passetum*.

(95) De trois *pas*, *degrés*, *marches* ou *gradins*. On ne doit point supposer plus de hauteur à une *estrade*, mot qui dans ce sens n'est presque plus d'usage, et que le diction. de l'académie définit par *ais posé sur des petites traverses dans l'alcove d'une chambre, et un peu plus élevé que le plancher*.

(96) *Suprà*. p. 3.

(97) Ici, de l'adverbe latin *hic*.

(98) Biens, meubles et immeubles. Cette expression dérive de *capitalia* qui a dégénéré en *captalia*, puis en *catalla*, dont on a fait *catels*, *cateux*, ou *catheux*. L'étymologie me paroît juste,

loy

loy et par écheuinage, et ainsi le iurez sur les saints éuangiles et sur les saintes paroles, qui cy sontécrites que vous le tiendrez bien et loyaument (99).

Puis leurs altesses se leuèrent et se mettans à genoux, touchèrent de la main droite les saints évangiles et les baisèrent, et étans remis dans leurs chaises, ledit rewart, mayeur, conseil, huit-hommes (100), procureur et greffiers, allèrent successiuement baiser les mains de leurs altesses, après auoir fait trois grandes réuérences, chacun étant retourné dans sa place, ledit rewart leua la main comme aussi le magistrat, et tout le peuple prétèrent le serment suiuant :

Très-haultz et très-puissans princes, nous fiauchons (101) *votre corps et votre héritage de la conté de Flandres à garder, et ainsi nous le iurons à tenir bien et loyaument à noz sens* (102) *et à noz pooirs* (103).

Le peuple fut auerti de crier aussitôt : *viuent les princes, viuent les altesses*, qui (104), par un bruit multiplié d'innombrables voix, cria par diuerses fois, viuent les princes, viuent les altesses ; puis iouèrent les trompettes et hautbois de plusieurs endroits.

Les quatres hérauts de leurs altesses, vêtus de leurs cottes d'armes, se diuisants en deux parts et prenant deux grandes aumonières (105), ietèrent au peuples plusieurs poignées d'or et d'argent, iusqu'à ce quelles furent épuisées, comme s'en suit :

car *capitale*, *capitalia* veut dire en ce sens, ce que possède chacun par tête. On peut consulter Ducange, Glossar tom. II, et supplém., t. I et IV. Ménage, dict étym., t. I, p. 322, etc., etc.

(99) Loyalement.

(100) *Infrà*, p. 48.

(101) Nous promettons, nous donnons notre foi, nous nous engageons. Il faut avec Ducange, Ménage et d'autres étymologistes le faire dériver de *fiduciare*, *fidentiare*, d'où est venu *fiancer*, promettre, accorder une fille en mariage.

(102) A nos sentimens.

(103) A nos pouvoirs, c'est-à-dire, à tout ce qui est en notre pouvoir, en notre puissance pour vous défendre.

(104) Lequel.

(105) Aumonière étoit une bourse contenant de l'argent destiné à répandre et à donner. Voyez Ant. Nat., T. I, art. III, p. 118, 136, 137.

Son altesse créa publiquement quatre cheualiers, sçauoir : ledit Wallerand Hangouard, écuier, sieur du Laury, Reward; Walle rand Dubois, écuier, sieur de Beaufremez, échevin; Jean de la Vichte, écuier, sieur de Nieuwanhoue, échevin, et Michel Gommer, écuyer, sieur de Schanoulde, voir-iure (106), en les frappant de trois coups de l'épée nue, qu'il print de son grand écuier, sur l'épaule, et leur donnant à baiser la croisure (107).

Toutes ces cérémonies acheuées, le magistrat conduisit leurs altesses iusques dans la salle, qui se mirent peu après à table, étant lors une heure après-midy, et firent honneur, au magistrat seul, de les voir manger durant leur repas. L'après-mydi, les écoliers des pères jésuites présentèrent, dans la salle de leurs altesses, une églogue ou bucolique. Les baillys, les quatre seigne urs haultz-justiciers alèrent baiser les mains de leurs altesses, auxquels ils firent présent de 30,000 florins pour la châtelenie. Les présidens et gens de la chambre des comptes, et les officiers de la gouuernance de Lille, firent semblables soumissions.

Le lendemain, les princes donnèrent audience au magistrat ou au conseil de

(106) Les *voir-jures* ou *voir-jurez*, c.-à-d. vrais-jurés, avoient été institués par Jeanne de Constantinople. Elle les avoit adjoints aux échevins au nombre de douze, pour les aider dans leurs fonctions et les remplacer au besoin. Comme leurs collègues, ils veilloient *à la conservation des bâtimens et des privilèges de la ville.* Ils pouvoient être présens, prendre à serment, et être témoins dans les actes, au défaut des échevins. Les huit derniers de ce corps composoient les *Huit-Hommes* de probité, vulgairement appelés PREUD'HOMMES. Leur principale fonction consistoit à régler l'impôt, de concert avec les échevins. Dans les premiers tems de leur institution, ils s'assembloient dans une place particulière, où les résolutions du conseil de ville mises à l'examen étoient agréées en tout ou en partie. Quand on recevoit des bourgeois on sonnoit une cloche pour assembler les *Huit-Hommes* qui devoient assister et présider à cette réception. Lorsqu'un ou plusieurs de ces magistrats mouroient pendant qu'ils étoient en charge, ceux qui restoient avoient le droit d'en nommer d'autres, en les présentant toute fois au conseil pour être agréés. J'oubliois d'observer qu'ils étoient d'ordinaire choisis par les curés ou pasteurs entre les gens les plus probes. Thiroux, hist. de Lille, p. 110.

(107) Ou croisée, mis ici pour la garde de l'épée; ainsi appelée parce qu'autrefois elle étoit en forme de croix ou de X.

ville, qui les harangua, et finit par leur présenter, suiuant l'usage, un don gratuit de six coupes d'or fin.

Puis le hérault de l'Espinette, les quatre sergeans d'écheuins et le premier messager, vêtus de leurs robbes, apportèrent les dites six coupes, qui valoient ensemble onze à douze mille florins, deuant leurs altesses, et les déliurerent aux officiers d'icelles.

Ledit iour furent faits cheualiers, dans la salle, présente l'Infante et plusieurs cheualiers : *Bauduin de Croix*, écuier, sieur d'Oyembourg, bailly du châtelain de Lille, premier seigneur haut-justicier de la châtelenie ; et *Claude de Lannoy*, écuier, Sieur du Moulins, député des nobles de la prouince.

Après avoir visité les principaux endroits de Lille, leurs altesses montèrent dans un carrosse, attelé de six chevaux bais, et prirent la route de Tournay, par la rue et porte des malades.

Ces vers et chroniques marquent le tems que leurs altesses firent leur entrée dans la ville de Lille.

EXCIpIt ArChIdVCes hæC
InsVLa. Læta. trIVMphIs.
QVInta dIe LaVdanda. febrVarII (108).

Autres :

EXCIpIt ArChIduces Vos InsVLa Vestra triumphis.
O Chara. Isabella. Nonis februarii.

Il ne nous reste plus qu'à faire connoître les personnages auxquels étoit consacrée la fête riche et pompeuse dont le manuscrit, dont nous venons de publier l'extrait, nous a conservé la mémoire.

Albert d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II (109), et de

(108) Tous les chiffres romains qui se trouvent dans ce distique additionnés, donnent l'année 1600.

(109) Ce prince laissa entre autres enfants une fille naturelle nommée Hélene. Un noble Espagnol , et le baron de Talberg, tous deux remarquables par leur naissance, leur taille et leur force, la recherchèrent en mariage avec une ardeur égale. Maximilien, pour les accorder, la promit à celui des deux qui auroit l'adresse de mettre son rival dans un sac. L'Allemand y mit l'Espagnol, et devint en conséquence gendre de l'Empereur.

Marie d'Autriche, fille de l'empereur Charles V, naquit en 1559. Destiné à l'église, il devint, jeune encore, cardinal et archevêque de Tolède. En 1583, c'est-à-dire, à l'âge de 24 ans, il fut appelé à gouverner le Portugal. La sagesse et la fermeté qu'il développa dans son administration, lui concilièrent tellement l'esprit de Philippe II, roi d'Espagne, qu'il lui donna le gouvernement des Pays-Bas.

Albert s'y rendit au commencement de 1596, et se distingua la même année par la prise de Calais, d'Ardres et de Hulst en Flandre. Immédiatement après la paix conclue à Vervins entre l'Espagne et la France, en 1598, et à laquelle il eut beaucoup de part, Philippe II transporta à l'Infante *Claire-Isabelle-Eugénie*, sa fille, alors âgée de 32 ans, la souveraineté des Pays-Bas, du comté de Charolois et de la Franche-Comté. Son mariage projetté avec Albert, qui avoit quitté l'état ecclésiastique, ayant été agréé et ratifié, l'Infante le déclara aussitôt gouverneur des Pays-Bas en son absence; elle l'épousa en 1599.

La même année l'Archiduc se couvrit de gloire à la défense de Nieuport, aussi bien qu'Isabelle, qui harangua elle-même les troupes avant l'action, et décida ainsi de la victoire.

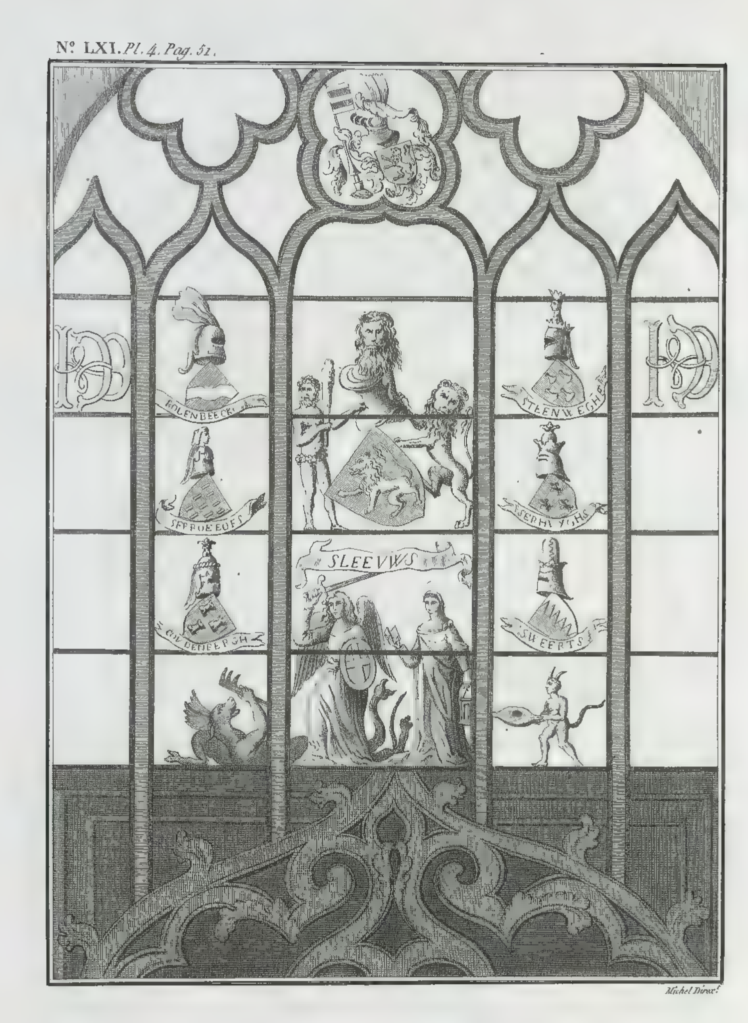
L'expédition la plus brillante et la dernière d'Albert fut la prise d'Ostende (110), après un siége de plus de trois ans. Ce prince mourut en 1621, à Bruxelles, où il fut enterré à Sainte-Gudule.

L'Archiduchesse, quoique veuve, ne quitta point les rênes de l'administration, et, comme son mari, gouverna dans les temps difficiles où elle vivoit, avec

(110) On voyoit au grand arsenal de Bruxelles les armes de parade de ce prince, ainsi que ses armes de guerre, regardées comme impénétrables, puisqu'elles résistèrent à quatre coups de mousquet qu'il reçut à ce siège, et dont on remarquoit l'empreinte. On y montroit aussi le cheval, empaillé, sur lequel l'Infante Isabelle fit son entrée dans Bruxelles, et un mousquet d'ébène garni d'argent, dont elle se servoit à la chasse du héron.

L'auteur de la *description de Bruxelles*, p. 22, observe qu'on voyoit dans cet arsenal une quantité infinie d'armes anciennes et précieuses, tant par la matière que par la beauté du travail. Aucune de ces curiosités n'a été transportée à Paris.

Nº LXI. *Pl. 4. Pag. 51.*



Michel Dirax.

autant de politique, que de courage et de vigueur. Les Pays-Bas la perdirent en 1633, à l'âge de 67 ans; on l'inhuma auprès de l'archiduc Albert (111).

Isabelle à beaucoup d'autres qualités joignoit la force et l'adresse. La compagnie des Arquebusiers de Bruxelles avoit coutume de tirer l'oiseau chaque année. S'y étant trouvé à l'époque, en 1615, elle ne se refusa point à disputer le prix, qu'elle remporta.

Le souvenir de cette action fut conservé dans l'hôtel que cette princesse fit construire pour la compagnie, on y lisoit cette inscription:

Annuus hoc templi celebratur culmine ludus,
Lignea, cùm celsâ, Psittace, turre sedes.
Tum fremit infestis circum plebs festa balistis,
Rexque salutatur, qui jaculatur avem.
Ecce Isabella aderat, vix telaque torserat arcu,
Reginam agnovit Psittacus, et cecidit (112).

On lui fit et à son époux des obsèques magnifiques, dont Butkens (113) nous a transmis la description.

Les manuscrits de Lille m'ont encore offert quelques figures que j'ai fait copier et dont j'offre les gravures; parce qu'elles retracent des anecdotes historiques, et à cause de leur singularité.

Celui dont j'ai tiré les figures qui suivent, est encore un de ceux du citoyen Dubois, il est intitulé: *Armoiries de Flandres et de Brabant.*

La planche IV représente un vitrail anciennement placé à Sainte-Gudule, dans la chapelle du Saint Sacrement, construite en 1387 aux frais des sept nobles. Au bas étoit l'inscription suivante, en assez mauvais vers flamands:

(111) Art. de vérif. les dat., T. I, p. 770. — T. II, p. 42 et T. III, p. 218. — Hist. de l'archid. Albert.

(112) Le Roi, théat. du Brab., l. II, p. 22. — Eryc. Puteanus Bruxella septen. p. 77. — Délices des Pays-Bas; tom. I, p. 138. — Descript. de Bruxelles, p. 60.

(113) Trophées du Brab., t. II, l. V, p. 119 et suiv.

De seven Adelborsten *in Brussel geprivilegeert,*
In luyster en splendeur geexalteert,
Hebben dit gelas hier t'saemen vereert,
Daer SLEEUWS *d'eerst van adel wort gepresenteert,*
RODENBEECK *den tweeden in dees edel bende,*
De derde' TSERROELOFS *de wel bekende,*
'Tvierde COUDENBERGH *seer vroom en milde,*
'Tvyfde 'TSTEENWEGHE *metter schelpen schilde*
Den sesten T'SERHUYGHS *die niemant moet wijchen*
En SWEERTS *daer en boven dit sijns al gelijke.*
Die tot Godts eeren dit gelas hebben gegeven
Int jaer duysent dry hondert tachentich seven,
Verwachtende hier naer het eeuwich leven.
Ste MICHIEL *ende Se* GOEDELE *hebben sy doen stellen*
Ter eeren Godts spijt den duyvel der hellen.

En voici la traduction littérale (114).

Sept nobles privilégiés dans Bruxelles
En lustre et splendeur élevés
Ont ici offert ensemble ce vitrail,
Où Sleuws *le premier noble est représenté,*
Rodenbeeck *le second de cette noble bande;*
Le troisième 'tSerroelofs *le bien connu,*
Le quatrième, Coudenbergh *très-vaillant et généreux;*
Le cinquième, Steenweghe *à l'écusson de coquilles,*
Le sixième, t'Serhuyghs *qui ne cède à personne,*
Et Sweerts *qui les égale tous;*
Lesquels ont donné ce vitrail en l'honneur de Dieu;
L'an mil trois cent quatre-vingt-sept,
En attendant après cette vie la vie éternelle,

(114) Elle m'a été donnée par Van Praet, mon estimable collègue.

Et ont fait élever St. Michel et Ste. Gudule
En l'honneur de Dieu, en dépit du diable des enfers.

L'ancienneté et la singularité de ce monument m'ont nécessairement conduit à des recherches, dont le résultat, quoique se réduisant à peu de chose, ne sera peut-être pas indifférent pour ceux qui aiment à interroger les siècles passés.

Le haut du vitrail laisse voir l'écu des Sleews, qui semble être suspendu à leur bannière.

Le bas offre les armoiries de la ville de Bruxelles (115), représentant St. Michel terrassant le diable.

Il a plu au peintre de figurer à côté une jeune fille, tenant un livre ouvert d'une main, et de l'autre une lanterne allumée, que le diable, armé d'un soufflet veut éteindre. L'artiste a voulu rappeler un des principaux traits de la vie de Sainte Gudule, qui a succédé à St. Michel, comme patrone de Bruxelles (116).

(115) Beaucoup de villes avoient autr fois leurs armes particulières, ainsi Paris portoit un Vaisseau; Vitri-sur-Marne, une Salamandre; Lille, une Fleurde-lys, etc.

(116) Gudule alloit souvent, et dès le grand matin, prier dans une chapelle à quelque distance de la ville. Le tentateur profitant de sa solitude, la tourmentoit alors de mille manières, mais la vierge en sortoit toujours triomphante. Un jour cependant il la mit dans un embarras extrême. Comme elle s'acheminoit vers la chapelle, le diable qui l'épioit la surprit au milieu du chemin, et souffla sa lanterne. L'esprit malin eut beau jeu, car, suivant tous les historiens sacrés, la nuit n'avoit jamais été si obscure. Gudule effrayée se jeta tout-à-coup le visage contre terre, et eut recours au Ciel. Le moyen lui réussit comme à Sainte Geneviève sur la route de Saint Denis (*suprà*, art. LX, p. 4.), Sa lanterne se ralluma, et brilla d'un tel éclat, que les habitans du bourg où elle se rendoit, la prirent pour le soleil levant. Ce miracle est tout aussi croyable que celui qui s'opéra lors de la première translation de son corps. A peine avoit-elle été enterrée, qu'un peuplier, d'une hauteur prodigieuse, s'éleva de terre. Lorsqu'on exhuma les restes de Gudule, l'arbre fidèle les suivit de Ham à Morzelle, petit village où on les déposa, et s'y replanta lui-même. On peut au surplus consulter les garants de ces faits extraordinaires. Bolland, t. 1, p. 513--527. -- Giry, t. 1, p. 202. -- De Blemur, t. 1, p. 56. An VIII janv.

A droite, à gauche et au milieu sont les écus des *sept* nobles dont parle l'inscription (117).

D'après tous les historiens, ces nobles ont, depuis une époque connue, 1306, partagé la souveraine autorité et occupé les premiers emplois dans Bruxelles. Aucun cependant n'assigne une origine certaine à ces familles patriciennes. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'elles existoient bien avant le XIVe. siècle. Gramaye (118), avance que le territoire de Bruxelles fut long-temps divisé entre *sept* seigneurs qui le gouvernoient de concert, et qui s'étant éteints peu-à-peu furent remplacés par d'autres. Erycius Puteanus (119), Le Roi (120), et Vanloon (121), après eux, disent que le territoire de Laken étoit soumis à *sept* toparques ou seigneurs, qu'ils pensent avoir été les tiges des *sept* maisons dont il est ici question. Quoiqu'il en soit, la famille de *Sleeuws* ou *Sleews* paroît avoir été la plus considérée et la première de toutes; la place qu'elle occupe sur le vitrail le fait supposer volontiers. On est confirmé dans cette opinion par l'inscription de la gravure, *Planche V* tirée également des monumens de Lille, représentant un Sleews à cheval, portant un étendart ou un guidon à ses armes, auquel aboutissent les six autres écussons. Ne pourroit-on pas croire aussi, d'après cette figure, que dans les expéditions militaires, ou dans les cérémonies publiques, la bannière de cette maison marchoit à la tête, et s'élevoit au-dessus des autres?

Diverses chroniques la font descendre d'un certain roi de Tongres,

(117) L'auteur du petit ouvrage ayant pour titre *Basilica Bruxellensis*, p. 131, remarque que dans la partie supérieure du chœur de l'église Sainte-Gudule, étoit placé un vitrail de forme ronde très-ancien, portant au milieu un Saint Michel en devoir de terrasser le diable, et au tour les écus des *sept* patriciens. Eryc. Puteanus en a conservé la figure dans sa *Bruxella septenaria*, p. 41.

(118) Antiquitat. Brabant. Bruxella, t. I, p. 22.

(119) Bruxella Septen., p. 59.

(120) Théat. profa. du Brab., l. II, p. 19. – Théat. Sac., *id.*, l. VI, p. 177 et 323.

(121) Hist. metalliq. des Pays-Bas, tom. III, p. 298.

prince

prince de Brabant, et fondateur de Bruxelles. Mais Sleews signifiant lion, Gramaye (122) pense que le nom de cette famille et ses armes, symbole de la force, rappellent quelque trait de courage, quelque action éclatante, soit dans les guerres du pays, soit aux croisades, qui lui ont acquis le crédit et la puissance dont elle a joui. Elle est désignée par plusieurs écrivains, et par Eryc. Puteanus (123) et F. Haræus (124), entr'autres, sous le nom de *Leo* et *Leones*.

Elle portoit de gueules au lion rempant d'argent, pour cimier, un casque surmonté d'une couronne d'or, d'où sortoit un lion jusqu'à la poitrine; et pour support, un faune et une lionne.

Il y avoit hors de Bruxelles un lieu appelé *Rooclooster* ou *Roodeclooster*, Val-Rouge, où l'on construisit depuis un monastère de chanoines réguliers. Le Roi (125) conjecture que la famille de Roodenbeck, propriétaire de ce petit domaine, en prit le nom. Erycius Puteanus (126) diffère un peu, en ce qu'il interprète *Roodenbeck* par *ruber rivus*. Gramaye (127) dit seulement que cette famille tire son nom *ex loco suburbano*, sans autre désignation.

Elle portoit d'argent à la boucle ondée de gueule : le cimier étoit un casque en profil, d'où sortoient deux banderoles de différentes couleurs; et le support, une femme vêtue de couleur grenadine et un lion.

Les 'tSerroelofs, dont la traduction est *heros Rudolphus*, sont présumés descendre d'un guerrier appelé *Rudolphe;* on les distinguoit par le nom de *Rudolphi*.

Ils portoient de gueules à neuf billettes d'or; le cimier étoit un casque surmonté de la tête d'une femme coëffée de pourpre; l'écu avoit pour support deux femmes aux cheveux épars, vêtues de robes.

(122) Antiquit. Brabantiæ. Bruxella, t. I, p. 22.
(123) Bruxella septenaria, p. 2 et 39.
(124) Ant. Nat. Ducum Brabant, t. I, p. 298.
(125) Théat. Sac. du Brab., l. VI, p. 327.
(126) Bruxella septenaria, p. 39.
(127) Antiquit. Brabantiæ, Bruxella, t. I, p. 4 et 22.

La quatrième famille, COUDENBERGH, *Couwenbergh*, et *Cauwenbergh*, tiroit son nom de *Caldenberga*, dont on a fait Coudenbergh, *mons frigidus*. C'est l'opinion des auteurs déjà cités (128), ainsi que celle de Sanderus (129), confirmée par F. Haræus (130). Butkens (131) parle d'un petit mont, *Cauwenberge*, qu'il dit avoir été habité par les anciens châtelains de la vicomté de Bruxelles. Il est donc aussi permis de penser que les *Coudenbergh*, devenus propriétaires, en ont pris le nom.

Elle portoit de gueules, à trois tours d'argent, aux portes d'azur; un casque rond par le chef entouré d'une guirlande, entrelassé de cordons de gueules et d'argent, et surmonté d'une tour d'où sortent deux serpens enveloppés dans leur contour, en faisoit le cimier.

Les mots *Via Lapidea* sont la traduction de STEENWEGHE, qu'on interprète aussi par *conchæ*, coquilles, qui sont les armes de cette maison. Il seroit bien difficile d'indiquer la source et le motif de ce nom.

Elle portoit de gueules à quatre coquilles d'argent posées en croix, et pour cimier, un casque surmonté d'une tête humaine crêtée de plumets; les supports de l'écu étoient deux griffons d'or.

Heros Hugo, ou *Hugonis puer*, donne le nom de T'SERHUYGHS, qu'on doit regarder comme les descendans du héros Hugues. Les annalistes désignent cette maison par *Hugones*.

Ses armes étoient d'azur à trois lis d'argent : le cimier offroit un casque couronné d'or, surmonté d'une fleur-de-lis comme naissante de l'écu, que supportoient un silvain armé d'une massue et une nymphe nue.

La dernière s'appeloit SWEERTS, d'un mot à deux sens, *gladius* et *hospes*, c'est-à-dire, *épée* et *hôte* ou *étranger*.

---

(128) Théat. Sac. du Brab., l. VI, p. 177 et 289.

(129) Er. Puteanus Bruxel. Septen. p. 39.

(130) Gramaye, Geogr. Sacra, t. II, p. 10. *Idem.* Antiq. Brab. Bruxella, t. I, p. 23.

(131) Antiquit. Ducum Brabant, t. I., p. 298.--Trophées du Brab., l. VIII, p. 464.

Puteanus (132) et l'auteur du Théat. sacré du Brabant (133), semblent insinuer qu'elle pourroit bien descendre d'une ancienne famille noble, dont le nom *Lancas* ou *Landaes* s'expliqueroit par *lance*, ou *épée longue*, comme on les porta pendant plusieurs siècles.

Elle portoit émanché d'argent et de gueules; pour cimier, un casque surmonté d'une cuculle de pourpre entourée d'une guirlande entrelassée de cordons d'argent et de gueules; pour supports, deux satyres.

Il n'y a pas de doute que chacune de ces familles n'ait eu un lieu consacré à sa sépulture; néanmoins dans les ouvrages destinés à recueillir les monumens sacrés du Brabant (134), on ne trouve que quelques épitaphes qui concernent trois ou quatre d'entre elles; et encore ces épitaphes n'indiquent-elles pas la qualité ou la dignité des personnages, à l'exception d'une seule qui se trouvoit dans l'église cathédrale de Saint-Jean, à Bois-le-Duc, et ainsi conçue :

Beatæ memoriæ nobiliss. et generosiss. Dñi JACOBI SWEERTS *Jacob. fil. ex antiqu : et illustribus Bruxellensium Dynastis, sac. rom. imp : et Circuli francon : ex hereditar : ord : equestr : equitis Odenwaldensis, nec non illust : et potentiss : DD. ordinum provinc. unit : à consiliis supremiq : per Brabant. Quæstoris, denat.* (135) *ipsis cal. maii* (136) *anno ære* (137) *Christi* MDCLVIII (138).

Ces familles jouissoient de priviléges fort étendus. Le plus beau de tous

(132) Bruxella septenar, p. 39.

(133) T. II, l. I, p. 33.

(134) Théat. Sacr. du Brabant. — Basilica Bruxellensis. — Monumenta et Inscription. Brabantiæ, etc., etc.

(135) Il faut lire *denati*, employé pour *mortui*, le *de* étant ici privatif. Ainsi *denasci*, dont on doit le dériver, signifieroit *dénaître*, c'est-à-dire cesser de vivre.

(136) Le premier de mai.

(137) L'an de l'ère du Christ.

(138) Théat. Sac. du Brab., t. II, l. I, p. 33.

donnoit aux filles la faculté de tirer, pour ainsi dire, du néant les maisons auxquelles elles s'allioient. Comme nobles, elles ennoblissoient leurs maris, et comme filles de patriciens, elles leur en communiquoient le rang, la qualité et tous les droits.

Depuis le XVIe. siècle environ, lorsqu'il s'agissoit d'élire des magistrats, les descendans des *sept* familles s'assembloient dans l'église des Chartreux. On a prétendu qu'on avoit choisi ce lieu à dessein, parce que l'entrée en étant interdite aux femmes, elles ne pouvoient briguer les suffrages pour leurs amans ou leurs époux (139).

Dans tous les temps les souverains du Brabant ont témoigné beaucoup de considération aux patriciens, dont le crédit, fortifié par la tradition d'une origine si reculée, pouvoit sans doute leur inspirer des craintes. Nombre de chartres les qualifient d'*illustres*, de *sages*, *chevaliers*, d'*écuiers* et d'*amis* (140).

Ce n'est qu'en 1306, comme je l'ai dit plus haut, que les *sept* familles sortirent, pour ainsi parler, de la nuit des temps. Un mouvement populaire, ou plutôt une révolte y donna lieu. Le duc Jean II, ayant vaincu les rebelles, confirma, par un acte authentique, aux patriciens le droit exclusif, héréditaire et perpétuel de l'autorité suprême dans le territoire de Bruxelles. Il les nomma premiers magistrats, sous le nom de *Scabini* (141), au nombre de sept, qui furent

(139) Puteanus Bruxella septen., p. 40. -- Descript. de Bruxelles, p. 57 -- Guicciardin., Descript. des Pays-Bas, p. 64.

(140) Descript. de Bruxel., p. 55.

(141) On diffère beaucoup sur l'origine de *Scabini*, échevins. Les uns la trouvent dans la langue Teutone; les autres dans l'Hébreu. Mais je regarde comme préférable l'étymologie qui fait dériver ce mot de l'Allemand *schaffen*, régler, décider, juger, ou *schoffen*, judices, qui littéralement signifie échevins.

Les fonctions de ces magistrats étoient les mêmes dans presque toute la Flandre : elles consistoient à soutenir les droits et privilèges de la ville et du peuple, et de juger dans les matières civiles ou criminelles d'après les usages reçus, ou, à leur défaut, d'après le droit écrit. Les édits ou rescrits du prince recevoient, en quelque sorte, la sanction par leur signature; il leur étoit aussi réservé de taxer les contribuables. Cette sorte de magistrature fut pendant long-temps perpétuelle. (Marchantius, Flandriæ commentar. l. I, p. 147).

annuaires. Aux ides de juin, ou, comme le porte l'acte, huit jours avant la Saint Jean, les sept familles devoient se réunir pour l'élection du Septemvirat.

On choisissoit, par voie de suffrage, trois candidats dans chaque famille, et il s'en composoit une liste de vingt-un ou trois fois sept, parmi lesquels il étoit réservé au prince de nommer les sept magistrats (142), qui, à proprement parler, régloient tout, quoiqu'il y eût un préteur et deux consuls.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur les sept familles.

Cependant la curiosité satisfaite, en quelque sorte, à cet égard, peut ne l'être pas relativement au nombre *sept*, qui m'a paru mériter des éclaircissemens.

Il est certain qu'à Bruxelles on l'a prodigué avec affectation. Quelques auteurs ont trouvé en cela je ne sais quoi de surnaturel et de merveilleux. Erycius Puteanus sur-tout, a composé un ouvrage, intitulé : *Bruxella septenaria*, qui n'est qu'un pur jeu d'esprit sur le mot *sept*.

Je ne fatiguerai point le lecteur par la nomenclature insipide qui s'y trouve ; et que Vanloon, si estimable d'ailleurs (143), a eu la bonhomie de copier ; je m'arrêterai seulement à ce qu'il y a de plus singulier.

D'abord il ne trouve que sept lettres dans le nom de la ville, qui s'écrivoit anciennement, en langue du pays, *Bruscel*, *Brussel*. Meyer dans ses annales de Flandre, sous l'année 974, favorise son système, en écrivant *Brusola*.

Mais ce qui le frappe, ce qui l'enchante, c'est la rencontre de sept lettres dans *Michiel* et *Goedele*, Michel et Gudule, premiers patrons de la ville, à laquelle il semble attribuer l'usage multiplié de ce nombre, qu'il divinise.

Il rappèle avec complaisance que du temps des croisades les femmes de Bruxelles passèrent *sept* années dans une espèce de veuvage, leurs maris étant partis pour la Terre-Sainte.

(142) Eryc. Puteanus, Bruxel., septen., p. 45.—Gramaye, Antiquitat. Brabant. Bruxella, t. I, p. 2 et 4.—Le Roi, theat. prof. du Brab., l. II, p. 19.—Théat. secr. du Brab., l. VI, p. 177.

(143) Hist. métalliq. des Pays-Bas, t. III, p. 298

On lira avec étonnement que *sept* femmes eurent, pendant un temps, le privilége d'aller inviter aux nôces ceux que l'on désiroit y voir.

Il raconte que *sept* têtes couronnées se trouvèrent en même temps à Bruxelles, et s'efforce de donner de l'importance à un événement qui n'a sans doute été que l'effet du hasard ou de l'intérêt (144).

Je placerai ici une particularité concernant la famile de *Rose*, qui a fourni *sept* conseillers, tant au grand-conseil qu'aux autres cours, et *sept* trésoriers de la ville. Elle est consignée dans Vanloon (145), qui donne la forme du jetton frappé à cette occasion en 1685.

Ce jetton portoit les armes de cette famille, autour on lisoit :

Quæstor toties, totiesque senator.

Au revers étoit l'hôtel de ville de Bruxelles, avec cette légende :

Bruxella septenaria. Numero gaudemus eodem. 1685.

On a dû remarquer plus haut que les premiers magistrats étoient au nombre de *sept*, et que la liste d'après laquelle le souverain les choisissoit, portoit *trois fois sept* candidats.

Quoique Eryc.Puteanus ne doive pas être pris par tout à la lettre, en cela cependant, comme en beaucoup d'autres points, on le trouve d'accord avec les annalistes du Brabant.

Il est encore constant que Bruxelles n'eut pendant très-long-temps que *sept* portes ; la huitième, appelée *du Rivage*, ayant été construite sur la fin du siècle dernier. Elles étoient confiées à la garde de chacune des familles patriciennes. Les portes avoient sans doute remplacé les *sept* tours ou châteaux qui servoient à la défense du territoire, avant que la ville fût enceinte du murs.

Ces castels étoient commandés par chacun des *sept* nobles, qui y avoient leur résidence. Du vivant d'Eryc. Puteanus il en existoit encore un, appelé *'tSerhuyghsteen*, château de 'tSerhuygs.

Ne peut-on pas dès-lors expliquer pour Bruxelles l'énigme de *sept* ? N'est-il pas probable que ce nombre s'y est multiplié, ou parce qu'on l'a trouvé déjà

(144) Descript. de Bruxelles, p. 5.
(145) Hist métalliq. des Pays.-Bas., p. 299.

établi, ou plutôt pour perpétuer le souvenir des *sept* maisons qui dominoient dans cette partie du Brabant depuis un temps immémorial.

Personne ne sera tenté de croire, comme Guicciardin (146), que l'astrologie judiciaire a eu part dans la multiplication de sept, et qu'on avoit eu le dessein de vouer, pour ainsi dire, Bruxelles aux sept Planettes, dont l'influence, suivant les astrologues, est si puissante dans toute la nature.

D'ailleurs, qui ne sait pas que le nombre sept fut, en quelque sorte, consacré chez les anciens, comme le nombre *trois* l'a été d'une manière particulière chez les modernes? Qui ne connoît pas les sept sages de la Grèce, les sept merveilles du monde, les sept collines de Rome, les sept embouchures du Nil? La lyre n'avoit-elle pas sept cordes?

Thèbes en Béotie, avoit *sept* portes, commandées par autant de chefs. Sans donner plus d'exemples, je renverrai à Macrobe (147), à Aulu-Gelle (148), à Varron (149), à Verrius-Flaccus et Festus (150), qui ont disserté avec plus ou moins d'étendue sur le nombre septenaire.

Le merveilleux disparoîtra encore bien davantage, en faisant observer que le nombre de *sept* n'étoit pas affecté seulement à Bruxelles.

Louvain dès son berceau fut aussi gouvernée par *sept* familles patriciennes; dont la source n'est guères mieux connue que celle des premières. Ce qui doit étonner, c'est la conformité du droit, qu'avoient les filles de communiquer la noblesse et les priviléges de leurs maisons à ceux qu'elles épousoient (151).

Juste-Lipse (152) place la fondation de cette ville au Ve. siècle et

(146. Descript. des Pays-Bas, p. 64.

(147) *Saturnalia*, p. 170.

(148) L. III, chap. X.

(149) De Ling. lat., l. V.

(150) De Verbor. significat.. au mot *septimontium.*

(151) Divæus, rerum Lovaniens., l. II, p. 15.--*Id.* Annal. Lovan., l. 1, p. 4 et suiv.--Lipsius, Lovanium, l. II, c. 3.--Septem Trib. patric. Lovan, p. 2 et 40.

(152) Lovanium, l. I p. 7.

Haræus (153), celle de Bruxelles au Ve.; mais ils se taisent, comme tous les écrivains, sur l'origine des familles patriciennes. Ainsi, quoique Louvain soit un peu plus ancienne que Bruxelles, il est impossible de décider lesquelles des *sept* maisons ont donné naissance aux autres.

Les échevins, *Scabini*, étoient également à Louvain au nombre de sept; et troisfois sept membres formoient le conseil de ville (154).

Suivant un chronologiste anonyme (155) déjà cité, Louvain et son territoire eut Sept Comtes, qu'il nomme, et dont le dernier fut *Godefroi* le jeune, dit *le Barbu.*

Qu'on me permette d'ajouter que dans presque toute la Flandre, le nombre des premiers magistrats, toujours appelés *Scabini*, fut septenaire pendant plusieurs siècles.

A Courtray, les nombres *sept* et *treize* ont alternativement prévalu.

A Gand, l'autorité se trouva long-temps divisée entre *quatre* familles principales. Les *quatre* paroisses assemblées en comices, donnoient *deux fois quatre* électeurs, qui nommoient le magistrat. Le mode de gouvernement ayant changé, le prince s'attribua le droit de créer *quatre* commissaires qui tinrent la place des électeurs (156).

Je terminerai par dire que si, dans les villes de Flandre, mais principalement dans Bruxelles et dans Louvain, le nombre *sept* a été bien accueilli, celui de *treize* ne le fut pas moins à Chaalons sur-Marne, qui eut treize portes, treize paroisses, treize couvens, etc. etc.

Il faut donc conclure que le hasard et la fantaisie, plus que toute autre chose, déterminent une préférence particulière pour tel ou tel nombre, auquel cependant la foiblesse de l'esprit humain finit par attribuer une bonne ou mauvaise influence.

(153) Annales ducum Brab. t. I. Prolegomena 1.

(154) Divœus, rerum Lovaniens., l. I, p. 9.--Parival, Hist. de Louvain, l. IV., p. 197.

(155) Septem trib. patric. Lovan., p. 126.

(156) Gramaye, rerum Flandricar. primitiæ.--Ejusd. Antiquit. Brabant., t. II, p. 18 et 62.

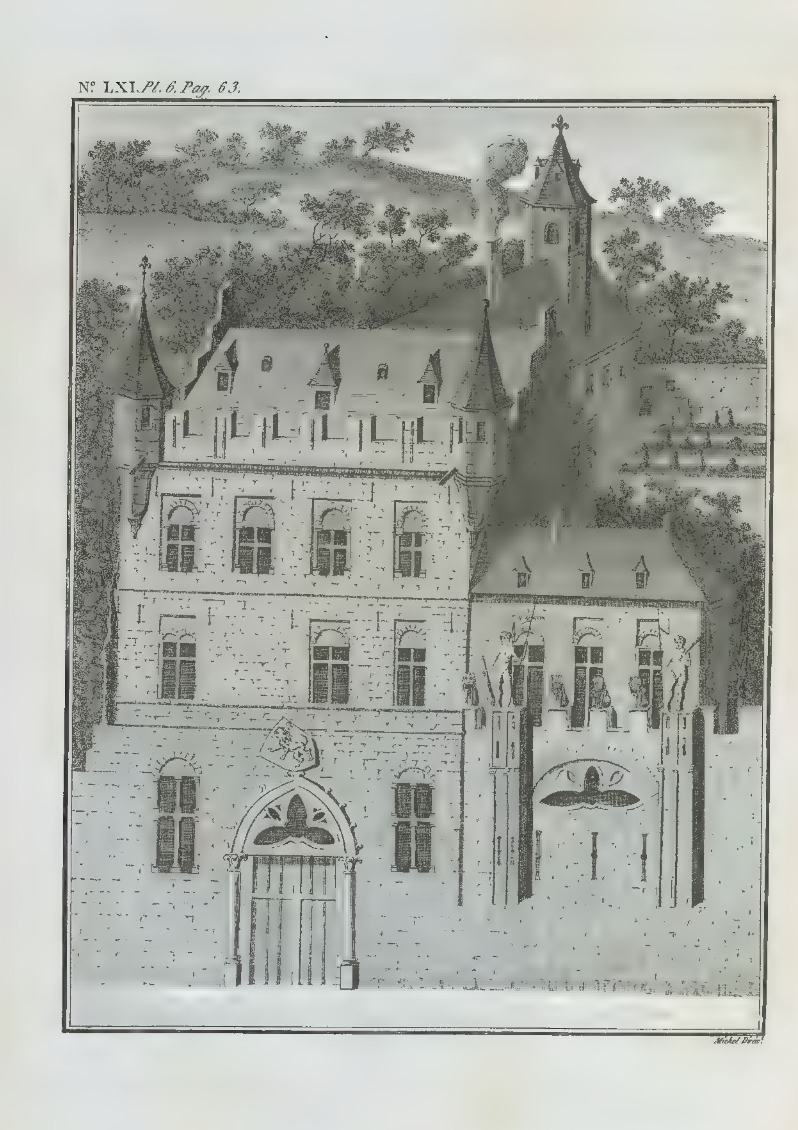
Je

N.° LXI. *Pl. 7. Pag. 63*



Michel Direx.

Nº LXI. *Pl. 6. Pag. 63.*



Michel Direx.

Nº LXI. *Pl. 7, Pag. 63.*



Michel Direx.t

Je trouvai encore dans les mêmes manuscrits quelques figures, que j'ai également fait dessiner.

Une des plus curieuses est la maison des *Sept* nobles, telle qu'on la voyoit à Bruxelles, *Planche VI.*

Une vue de l'Hôtel-de-ville, démoli en 1664, et du Befroy. On peut comparer cette vue avec celle de la Maison-commune, telle qu'elle étoit en 1792. *Voyez Planche VI.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

*Les chiffres romains indiquent l'*article, *et les chiffres arabes la* page.

A

A

C

Copenhout

D

E

M

Q

R

S

T

U

V

Van

W

Y

Z

TABLE DES AUTEURS

Cités dans ce Volume.

CATALOGUE

DES PLANCHES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Article LI. Collégiale Saint-Nicolas à Amiens.

I. *Le Portail.*

Art. LII. Chartreux de Paris.

I. *Vue de la Moresque qui se trouvoit entre les deux cours d'entrée.*
II. *Bas-reliefs de cette Moresque.*
III. *Vue de l'Eglise.*
IV. *Figure en mosaïque d'Enguerrand de Marigny; tombeau de Pierre de Navarre et de Catherine d'Alençon, sa femme; tombes.*
IV bis. *Vue du Cimetière des Chartreux; tombe des Duportail; effigies.*
VII. *Vase d'Airain; vue de l'Horloge; Croix de chenart.*
VIII. *Pupitre et Bas-Reliefs.*
IX. *Vue des Cellules du Cloître.*
X. *Bas-Relief.*
XI. *Mosaïque.*
XII. *Vue du bâtiment de la Pompe.*

Art. LIII. Anciens Palais des Comtes de Flandre à Lille.

I. *Porte des Malades.*
II. *Vue d'une partie du Château.*
III. *Vue d'une autre partie du Château.*

Art. LIV. Collégiale de Saint-Pierre à Lille.

I. *Vue générale.*

II. *Instrument de Musique; Tombeau; Bas-Reliefs.*

III. *Tombeau de Hugues de Launoy et Marguerite de Molembais, son épouse.*

IV. *Tombeau de Louis de Male.*

V. *Figures de Louis de Male, de Marguerite de Brabant, son épouse, et de Marguerite de Flandre, sa fille.*

VI. *Figures de différens princes de la maison de Flandre et de Bourgogne.*

VII. *Idem.*

VIII. *Corne d'Ivoire; Reliquaires.*

IX. *Bas-Relief représentant Philippe, duc de Bourgogne; autre Bas-Relief allégorique.*

X. *Tombeau de Vallerand des Aubaux; Figures.*

ART. LVI. Dominicains de Lille.

I. *Mausolée de Louis de Melun.*

ART. LVII. Recollets de Lille.

I. *Vue du Couvent du côté du jardin; Figure de Bauduin de Croix.*

ART. LVIII. Château de Comines.

I. *Vue de la Maison-Commune et du Beffroi de Comines.*

II. *Vue des ruines de l'ancien Château.*

ART. LIX. Eglise de Saint-Landry à Paris.

I. *Mausolée de Catherine Duchemain, femme de Girardon.*

ART. LX. Abbaye de Sainte-Geneviève à Paris.

I. *Portail de l'Eglise.*

II. *Tombeau de Descartes et de Rohaut.*

III. *Mausolée du cardinal de la Rochefoucauld.*

IV. *Tombeau de Foulon; Reliquaires.*

V. *Vitrail représentant la Procession de la Châsse.*
VI. *Vue du Jardin et du Panthéon.*

ART. LXI. Bibliothèque de Saint-Pierre à Lille.

I. *Tableaux représentant différens Princes de Flandre.*
II. *Tableau historique ; vue de l'ancien Hôtel-de-Ville en 1600.*
III. *Tableaux concernant différens Princes de Flandre.*
IV. *Vitrail des sept nobles de Bruxelles.*
V. *Bannière de Sleeuws ; Ecussons.*
VI. *Vue de la Maison des sept Nobles.*
VII. *Vue du dernier Hôtel-de-Ville de Lille.*

FIN.

E R R A T A.

ARTICLE des Chartreux, *page* 27, *lignes* 14 et 15, *lisez* Planche IV, fig. 4, au lieu de, Planche V, fig. 3.

Nota. On fera attention qu'il y a pour cet article Planche IV*bis*, et qu'il n'y a point de Planche VI.

ART. des Dominicains de Lille, *page* 3, *ligne* 24, au lieu de Mausolé, *lisez* Mausolée.

ART. de Saint-Landry à Paris, *page* 14, *ligne* 27, au lieu de, Jean de Lorraine, *lisez* Charles de Lorraine.

ART. de Sainte-Géneviève, *page* 27, *ligne* 6 de la note (82), au lieu de, secrétaire du notaire, *lisez* secrétaire ou notaire.

Même ART., *page* 38, *ligne* 24, *effacez* ces mots, le XXVe abbé.

Page 39. *Nota :* l'épitaphe commençant par *nomine Robertus*, etc. doit être reportée à la *page* 35 du même article, à la suite de la notice sur *Robert de la Garenne*, XXVe abbé selon les uns, et, selon d'autres, XXVIIIe abbé de Sainte-Géneviève.

Même *page*, *ligne* 3, *effacez* 28e abbé de Sainte-Géneviève.

Page 43, *ligne* première, au lieu de, du Xe siècle, *lisez* du IXe siècle.

Même *page*, *ligne* 18, au lieu de, mère de Louis XIII, *lisez* femme de, etc.

Page 47, première *ligne*, en 1666, *lisez* en 1665.

Même *page*, dernière *ligne*, *supprimez* *ætatis* LXIX.

Page 51, sixième *ligne*, au lieu de *taedum*, *lisez* *tandem.*

Page 63, *ligne* 18, au lieu de, Delibert, *lisez* Dalibert.

Page 74, *ligne* 5, au lieu de, fin du IXe siècle, *lisez* fin du VIIIe siècle.

Page 85, *ligne* 18, *lisez* Planche IV, au lieu de, Planche V.

ART. de la Bibliothèque de Saint-Pierre à Lille, *page* 5, *ligne* 3, au lieu de, Isabelle de France, *lisez* Elisabeth de France; *ligne* 21, au lieu de, Isabella Francica, *lisez* Elisabetha Francica.

Page 27, *ligne* 18, au lieu de, Planche I, fig. 4, *lisez* Planche III, fig. 1.

Page 54, *ligne* 16, au lieu de, par l'inscription, *lisez* par l'inspection.

Page 55, *ligne* 13, à ces mots, *le Roi* conjecture, *substituez un auteur* conjecture.

Page 61, note (147), au lieu de *saturnalia*, page 170, *lisez somnium Scipionis*, pages 35 et 140.

Bannière des Sleeuws : écussons. Cette Planche est mal à propos cotée Pl. 7, *page* 63; *lisez* Planche V *page* 54.

